De la fibre à la fripe

Geneviève Gavignaud-Fontaine, Henri Michel, Élie Pélaquier

▶ **To cite this version:**

Geneviève Gavignaud-Fontaine, Henri Michel, Élie Pélaquier (Dir.). De la fibre à la fripe : Le textile dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne. Presses universitaires de la Méditerranée, 552 p., 1998, Histoire et sociétés, 2-84269-195-4. hal-03262213

HAL Id: hal-03262213
https://hal.science/hal-03262213

Submitted on 16 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paul-Valéry — Montpellier III
Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries

« DE LA FIBRE À LA FRIPE »

LE TEXTILE DANS LA FRANCE MÉRIDIONALE ET L'EUROPE MÉDITERRANÉENNE (XVII^{e}-XX^{e} siècles)

Préface de Louis BERGERON
Postface de Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE

Actes du colloque du 21 et du 22 mars 1997

Recueillis par :
Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE, Henri MICHEL et Elie PÉLAQUIER

et publiés avec le concours du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil régional du Languedoc-Roussillon et du Conseil Scientifique de l'Université de Montpellier III (Paul Valéry)

-1998-

SOMMAIRE

PRÉFACE par Louis BERGERON

I. FABRIQUES ET FABRICANTS

Jean-Michel Minovez
De la protoindustrialisation textile à la désindustrialisation en midi toulousain du milieu du XVII[e] siècle au début du XX[e] siècle 11
Jordi Nadal et Alex Sanchez
En los orígenes del éxito algodonero catalán 35
Corinne Maitte
A chacun sa trame :Prato, Biella et Schio entre XVIII[e] et XIX[e] siècle .. 61
Christian Desplat
Un échec économique au XVIII[e] siècle : la sériciculture béarnaise 93
Line Sallmann
Les fabricants et la mode sous l'ancien régime : suivre ou créer ? La valse des modèles dans la fabrique d'étoffes de soie nîmoise XVII[e]-XVIII[e] siècle 115
Serge Chassagne
Les débuts de l'industrie cotonnière en Bas-Languedoc 129
Alain Chante
Les manufactures d'indiennes à Montpellier au XVIII [e] siècle..... 143
Gilbert Larguier
Textile et travail des pauvres en Languedoc et en Roussillon au XVIII[e] siècle à travers trois exemples : Narbonne, Perpignan, Montpellier 167
Claude Marquié
Heurs et malheurs des londrins carcassonnais au XVIII[e] siècle 197
Jean-Pierre Donnadieu
Hommes et doléances : le textile languedocien en 1789..... 213
Eric Teyssier
L'introduction des mérinos en Ardèche au début du XIX[e] siècle..... 239
Christine Marty
La fabrique carcassonnaise au début du XIX[e] siècle 259
Nathalie Jofre
Les conditions de travail des femmes dans les manufactures de l'Hérault de 1848 à 1913 293
Gabriel Jandot
L'industrie textile dans l'Albanie contemporaine : un enjeu politique .. 321

II. LE CIRCUIT DES ÉTOFFES

Robert Chamboredon
Un second Pérou des Francais : la fabrique de bas nîmoise et son débouché hispano-américain 339

Danielle Bertrand-Fabre
Draperies languedociennes expédiées par Fornier et Cie, Commissionnaires de la Compagnie des Indes (1764-1769) 359

Jean-Pierre Farganel
Les négociants français et le commerce international du coton : un enjeu économique et politique vu à travers l'exemple des Echelles d'Acre et de Seyde –1650-1789– 385

Nathalie Agamis
Le textile de la maisonnée en Petite Camargue au XVIII[e] siècle 413

Françoise Bayard
De quelques boutiques de marchands de tissus à Lyon et en Beaujolais aux XVII[e] et XVIII[e] siècles 429

Gilles Caillat
Le commerce des vêtements en vieux à Lyon au XVIII[e] siècle : la friperie. 459

Madeleine Ferrieres
Le circuit de la fripe à Avignon 469

Danielle Tixador
Evolution des tissus et des modes, fin XIX[e]-début XX[e] siècles dans les Pyrénées Occidentales. 485

EPILOGUE

Rémy Cazals
La marque de l'industrie lainière sur le paysage languedocien 505

CONCLUSION

Geneviève Gavignaud-Fontaine 539

Introduction

Louis BERGERON

Voici donc un colloque sur l'histoire du textile dont le thème s'adresse à toutes les fibres, même si la soie s'y trouve plus faiblement représentée. Un colloque qui n'hésite pas à s'inscrire dans le très long terme – quatre siècles, et dans une aire géographique vaste – quatre pays de l'arc nord-méditerranéen, invitant à une réflexion comparative.

La problématique qui le parcourt est fortement dominée par les questions posées au système productif et à l'organisation du travail. On y traitera en effet de l'organisation de la manufacture carcassonnaise ; du textile dans la maisonnée en Petite Camargue ; des manufactures hospitalières dans trois villes du Languedoc et du Roussillon ; du classique problème du passage de la protoindustrialisation à la désindustrialisation, à propos du Midi Toulousain ; des conditions du travail des femmes dans l'Hérault ; des hommes et des doléances du textile languedocien en 1789...

Mais d'autre part, comment aurait-on négligé, à Montpellier, de poursuivre dans la grande tradition de Louis Dermigny et de Charles Carrière ? Aussi bien le colloque soulignera-t-il le rôle des produits finis issus du travail

des fibres dans l'animation d'échanges commerciaux à très long rayon (Levant, Indes orientales, Amérique espagnole). C'est aussi un bonheur que ce colloque, grâce à ses limites chronologiques mêmes, permette d'évoquer le grand effort de conceptualisation accompli par Franklin Mendels, dont la fertilité trouve sa preuve dans le fait qu'aujourd'hui encore il suscite gloses, contradictions ou prolongements. Pour ma part, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour recommander que sa leçon ne soit point jetée aux orties, et pour dire du même coup ce qu'elle m'inspire à titre personnel. Le concept de protoindustrialisation me paraît se prêter *aussi* à évoquer un principe d'organisation du travail industriel et de l'entreprise antérieur à et différent de celui qui a triomphé ultérieurement. Un principe qui ne se laisse pas nécessairement enfermer dans un processus de succession rigoureuse des phases chronologiques impliquant des ruptures tranchées. Une forme alternative récurrente de cette organisation, mieux adaptée probablement à l'équilibre et à l'aménagement du territoire, répondant de façon plus souple aux besoins d'une société et pas seulement d'une conjoncture comme on l'a souvent souligné. Le concept initial de Mendels a d'autre part le mérite d'avoir insisté sur l'existence de l'industrie comme ayant constitué anciennement un secteur autonome d'activité et un moteur de croissance ; une autre forme d'industrialisation, sous la forme d'un mouvement de très longue durée, de rythme lent, mais traversé lui aussi de progrès technologique ou organisationnel, indissociable de l'expansion du grand commerce international – qu'il ait été continental ou maritime ; et dont il ne faudrait pas croire qu'il n'ait jamais constitué qu'un produit de la misère alors qu'il a aussi résulté d'interventions positives.

La problématique du colloque s'enrichit également d'un intérêt plus récent, sans doute stimulé par les travaux de Daniel Roche, pour les produits, leurs modes de commercialisation, leurs usages sociaux, leur cycle de vie même, bref d'un recours plus déterminant aux incitations économiques en provenance de la consommation et du marché. C'est fort justement qu'Alain Chante évoque, à partir de 1760, la fantastique révolution de l'impression des motifs colorés, cette vague de fond du goût et de la mode, à la fois occasion d'un grand brassage humain et véritable déclencheur d'une croissance dont par ailleurs Serge Chassagne s'est fait l'historien.

Notons toutefois que la recherche concernant les maîtres du jeu industriel est moins présente dans le programme, sinon d'une façon allusive. Il reste encore à faire du côté de l'histoire des négociants et des entrepreneurs, qui mériteraient à coup sûr d'émerger, du niveau local, à celui de la scène nationale d'où il sont trop absents dans notre historiographie. En ce sens les travaux de Claude Marquié montrent à coup sûr le bon chemin à suivre.

Notons encore que la dimension de l'histoire des techniques et des innovations est, elle aussi, trop peu présente à l'ordre du jour, exception faite bien sûr des interventions de Line Sallmann, de Serge Chassagne ou d'Alain Chante. Le grand épisode, dans sa relative brièveté même, de la mécanisation de la filature de la soie en Languedoc au XIX^{e} siècle attend encore une étude à la fois fine et synthétique, appuyée sur l'inventaire des nombreux vestiges architecturaux de cette flambée d'équipement. L'attention attirée sur deux ou trois sites par des opérations muséologiques ou de réutilisation, notamment dans le cadre de l'opération des routes européennes de la soie, ne suffit pas, et les historiens ont ici trop laissé le champ libre aux seuls ethnologues.

Précisément, cette dernière remarque me conduit à saluer la participation à ce colloque de Rémy Cazals, seul des intervenants à prendre le risque de glisser dans le menu, certes déjà très compact, une suggestion relative à l'archéologie du paysage industriel ; qu'il en soit remercié. Je le salue comme un vieux compagnon dans l'ouverture des chantiers de l'archéologie industrielle, dont les leçons de méthode et d'interprétation doivent être recueillies, de Toulouse à Montpellier *via* Mazamet.

Sur le cadre géographique de ce colloque, encore quelques remarques. Il importe de souligner à quel point le foisonnement, la pérennité, les succès des différentes industries textiles évoquées ici, ont fait de ces dernières un puissant facteur d'unité, en même temps qu'un moteur essentiel de la croissance pour l'ensemble des pays considérés : Jordi Nadal en a suffisamment fait la preuve pour la Catalogne du XIX^{e} siècle, pour ne pas rappeler la célèbre démonstration de Pierre Vilar pour le siècle précédent, ou les travaux plus

récents d'une de mes étudiantes de doctorat sur les *colonias* catalanes. L'aire embrassée par ce colloque a bien constitué un vaste bassin de circulation d'échanges technologiques en même temps que commerciaux et humains. Une zone étonnante dans ses différenciations, dans ses capacités d'adaptation, par ses contrastes aussi, qui restent largement à analyser, entre profils d'obsolescence et profils de croissance continue garantie par la spécialisation qui aboutit à faire des pôles réunis dans l'intervention de Corinne Maitte des foyers d'excellence mondiale.

Réjouissons-nous donc, pour l'Université Paul Valéry et pour son département d'Histoire, de cette aptitude manifestée par Henri Michel et Michel Péronnet à se saisir d'un grand sujet et à en orchestrer l'approfondissement à travers de nombreux travaux de recherche, qui réunissent, dans un effort commun pour l'avancement de la connaissance, étudiants de maîtrise et de doctorat, chercheurs confirmés et « patrons » académiques. Longue vie, donc, au « Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries (XVI^{e}-XX^{e} siècle) » et à ses initiatives : son intitulé même en laisse présager la richesse encore à venir.

I. FABRIQUES ET FABRICANTS

De la protoindustrialisation textile à la désindustrialisation en midi toulousain du milieu du XVII^e siècle au début du XX^e siècle

Jean-Michel MINOVEZ

Depuis le milieu du XIX^e siècle, le Midi toulousain a représenté, à l'image de la France du Sud, une zone économiquement retardée à l'opposé du Nord et de la région parisienne en pleine croissance, les première et seconde révolutions industrielles accentuant les écarts à un point tel que des auteurs ont pu parler d'un véritable sous-développement régional. A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, le Midi toulousain apparaissait dominé par l'agriculture, et l'industrie, sous-représentée, était le fait de quelques îlots disséminés dans la région. Ce n'est que depuis peu de temps que la région toulousaine bénéficie des retombées de déconcentrations et de la décentralisation qui lui permettent d'assister au développement d'activités secondaires et tertiaires et de connaître, autour de sa capitale régionale, une croissance des activités et des revenus au rythme de l'affirmation de la technopole toulousaine. Cette nouvelle croissance[1], provoquée par le développement des industries de pointe – l'aéronautique, l'espace, l'électronique, l'électromécanique, la pharmacie et les biotechnologies – s'appuie sur un complexe scientifique dynamique de labora-

toires, d'universités et d'écoles de haut niveau. Ce renouveau économique du Midi toulousain vient ponctuer près de deux cents ans d'atonie alors qu'au XVIII[e] siècle la région, et plus généralement l'ensemble du Sud-Ouest, possédaient de nombreuses industries en particulier une importante industrie textile. Dans la plupart des cas, « il s'agissait d'activités modestes le plus souvent artisanales, domestiques et rurales ». Sans exagérer leur puissance, comme le souligne François Crouzet, il n'est « peut-être pas téméraire d'avancer qu'au XVIII[e] siècle, le Sud-Ouest n'était pas sensiblement moins industrialisé que le reste de la France »[2]. Reste alors à saisir les origines du « sous-développement » ou du « moindre développement » régional. Le champ de recherche n'est pas vierge d'investigations puisqu'il a fait l'objet d'un certain nombre de travaux qui font date dans l'historiographie de la France en général, du Midi en particulier. Bien que le terrain soit largement défriché, il demeure quelques zones d'ombre et certaines hypothèses avancées par quelques grandes thèses restent à démontrer, des conclusions méritant peut-être d'être nuancées[3].

L'étude, dans le haut bassin de la Garonne[4], entre le milieu du XVII[e] siècle et le début du XX[e] siècle, du passage d'une économie paysanne dominée par les travaux des champs mais fortement teintée de proto-industrie textile au repli presque total sur la terre, n'a d'autre but que de proposer une « étude de cas » s'inscrivant dans la longue durée, fournissant un exemple régional répondant au souci d'effectuer à terme une étude comparée des régions. Notre recherche se place donc dans la lignée des travaux qui tentent de permettre de mieux comprendre les causes de la réussite ou de l'échec du passage d'une économie pré-industrielle à la révolution industrielle, en cherchant à analyser le plus complètement possible les raisons du déclin des industries rurales et les processus de désindustrialisation. Le développement de l'exemple du haut bassin de la Garonne doit participer ainsi à une meilleure connaissance du retard économique du Midi toulousain et apporter une pierre supplémentaire à l'étude du déclin des industries rurales et des processus de désindustrialisation régionale en Europe[5]. La démarche se veut sous-tendue par la question de savoir si les populations du haut bassin de la Garonne, ou du moins leurs élites[6], à l'image de celles du reste du Midi toulousain, ont raté la révolution industrielle, ou bien choisi délibérément de ne pas y participer. Le fait que le

Carte 1 : La subdélégation languedocienne de Rieux au XVIII[e] siècle dans le cadre des départements actuels de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

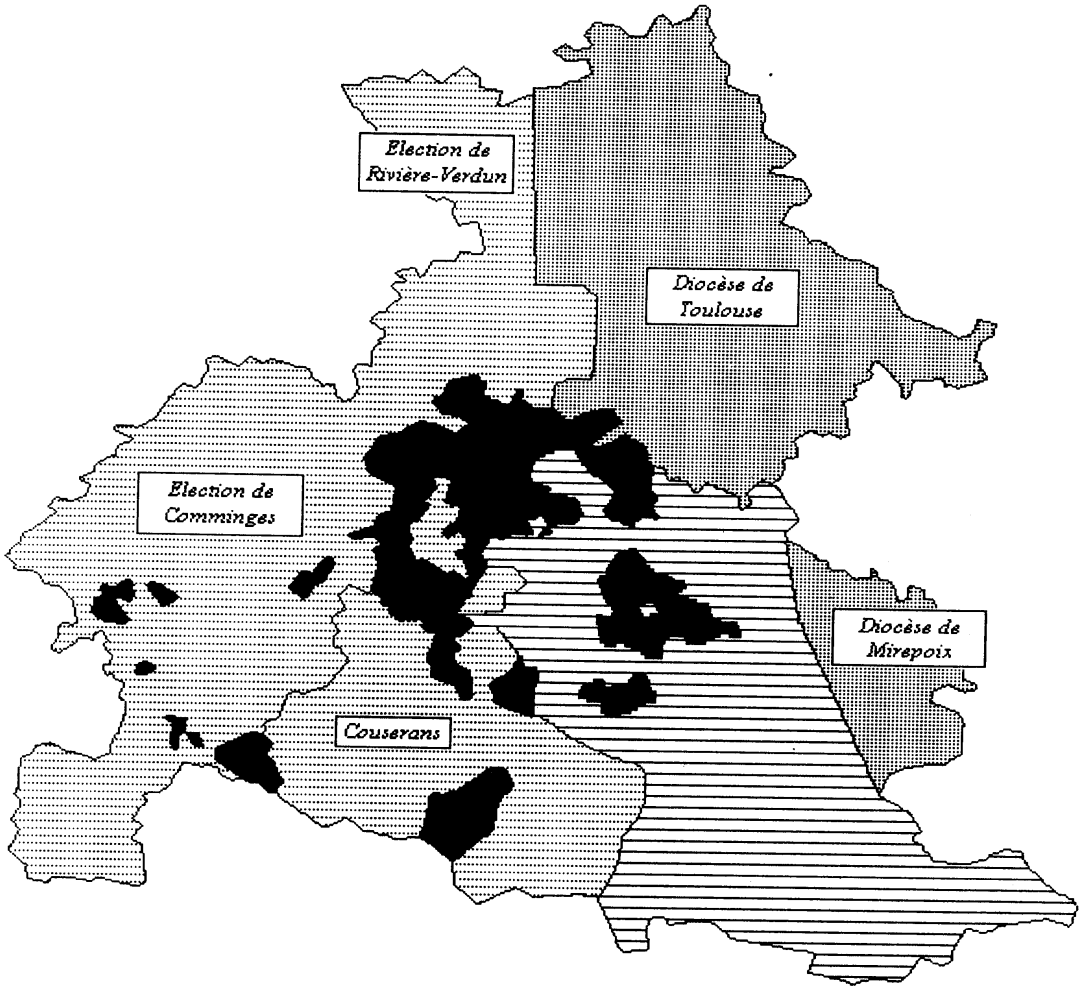

Subdélégation de Rieux

Gascogne

Languedoc

Pays de Foix

Sud-Ouest reste relativement immobile pendant que les autres avancent signifie-t-il qu'il a manqué cette révolution ou bien qu'il ne l'a pas tentée, comme André Armengaud[7] le pense ? Dans ce cas, la protoindustrialisation du haut bassin de la Garonne a-t-elle représenté une des étapes possibles qui mènent à l'industrie moderne ou simplement un mode de développement original[8] qui aurait pu tout aussi bien déboucher sur l'industrie moderne tout comme sur la désindustrialisation, en fonction des stratégies économiques et sociales des investisseurs locaux potentiels ?

Les structures rurales

Sous l'Ancien Régime, le Midi toulousain semble dominé par des structures d'apparence immobile où l'économie et la société sont essentiellement paysannes. Comme dans la plupart des provinces françaises, l'agriculture locale montre l'écrasante domination de la céréaliculture faiblement productive où l'indigence des rendements et la persistance de la domination de la jachère biennale attestent que la société du haut bassin de la Garonne n'a pas su rompre le cercle vicieux de l'agriculture à la veille de la Révolution[9].

L'indigence de cette agriculture n'a pas suscité dans un premier temps un développement important d'activités complémentaires. Au moins jusqu'au début du XVII^{e} siècle, l'industrie textile ne semble avoir connu que peu d'expansion. C'est au cours de ce siècle qu'elle s'accroît en Comminges et en Nébouzan en s'appuyant essentiellement sur la fabrication de petites étoffes de laine appelées cadis. La production du diocèse de Rieux et plus spécifiquement du Volvestre reste modeste et se fonde majoritairement sur la production de draps et de rases puis de cadis. Mais déjà les localisations sont bien en place. Un espace centré sur la vallée de la Garonne fournissant communication et force motrice se dessine. Dans les diocèses gascons et languedociens du Comminges et de Rieux[10], les centres importants de fabrication du XVIII^{e} siècle tels Saint-Gaudens, Montréjeau, Valentine, Miramont, Montesquieu-Volvestre, Saint-Elix, Cazères, Carbonne, Sainte-Croix... produisent des étoffes de laine, certains sont aussi des lieux de négoce de draperies[11]. L'organisation de la production et les aspects techniques de la fabrication ne diffè-

Carte 2 : Les diocèses civils de la subdélégation languedocienne de Rieux.

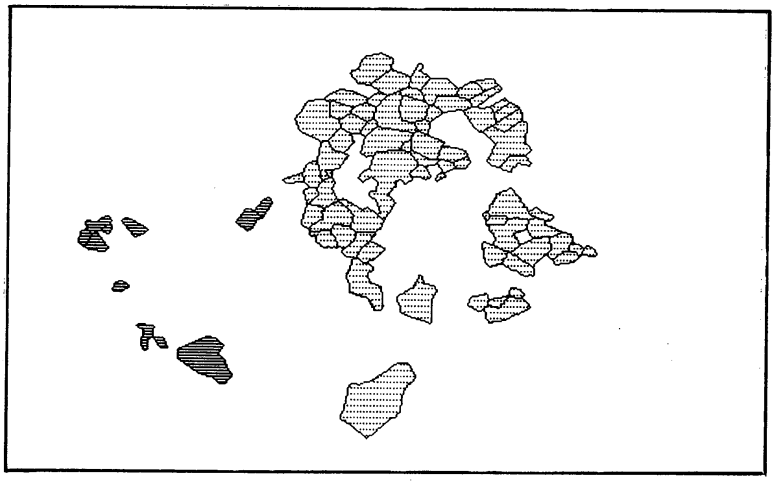

Diocèse civil de Rieux.

Diocèse civil de Comminges dit « Petit Comminges ».

Carte 3 : Le diocèse civil de Comminges.

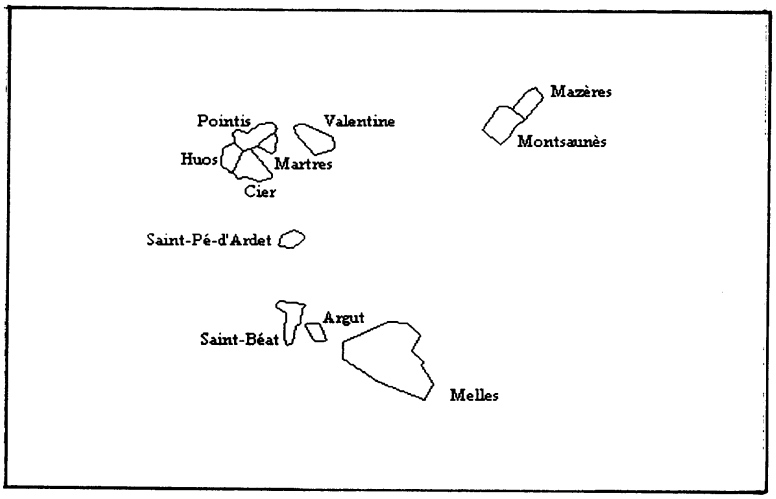

N.B. : Les limites des communautés sont purement indicatives.

rent guère de ce que l'on peut observer ailleurs[12]. Toutefois, il convient de noter que la fabrication du diocèse de Rieux est contrôlée, en partie au début de la période étudiée puis, en totalité dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, par des marchands-fabricants qui se chargent de toutes les opérations, de l'achat des matières premières à la vente des produits ; en revanche, en Comminges et en Nébouzan, la confection est surtout le fait de fabricants qui ne contrôlent pas l'acheminement des matières premières et confient leur production semi-finie à des marchands procédant aux derniers apprêts et à la commercialisation[13].

Dès lors, il apparaît que le haut bassin de la Garonne forme un ensemble essentiellement rural dominé par un petit nombre de bourgs et de petites villes étroitement liés à l'économie paysanne où l'industrie ne joue encore qu'un rôle modeste. L'ensemble laisse entrevoir une économie assez misérable qui ne peut qu'affecter la société et ses structures. Celle-ci est dominée par les nobles qui occupent la première place, les bourgeois, absents de la tête, forment le gros des élites sociales. Qu'ils soient avocats, officiers, marchands ou rentiers, ils représentent les propriétaires les plus nombreux, disposant du plus grand nombre de terres. La majorité d'entre eux est constituée par des marchands aux revenus modestes. Avec les nobles, c'est bien l'ensemble des bourgeois qui participent essentiellement au mécanisme de confiscation de la terre et du pouvoir qui va en s'accroissant tout au long du XVIII[e] siècle, comme cela s'observe dans l'ensemble des campagnes du Midi toulousain, privant de plus en plus les paysans de fonds et de l'exercice du pouvoir[14]. Le reste de la société apparaît largement dominé par le monde paysan. Mais la proportion d'artisans est ici importante, surtout à partir de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, essentiellement en raison de l'accroissement des effectifs de façonniers employés dans les manufactures drapières. Le monde agricole se caractérise par une plèbe de paysans sans terre ou ne possédant que de rares lopins exigus qui ne leur permettent pas de subsister. Ils constituent la masse des brassiers, des journaliers et des valets de labour aux statuts les plus précaires, auxquels il faut ajouter les métayers moins menacés à court terme puisque installés sur une terre qu'ils exploitent. Tous ensemble, ils représentent plus des trois-quarts des paysans, nous amenant presque à considérer les

Carte 4 : Les communautés du diocèse civil de Rieux de l'actuel département de la Haute-Garonne.

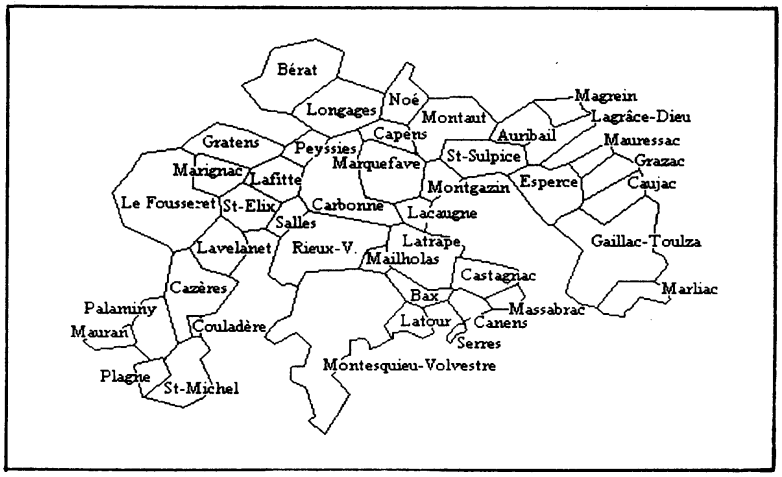

Carte 5 : Les communautés du diocèse civil de Rieux de l'actuel département de l'Ariège.

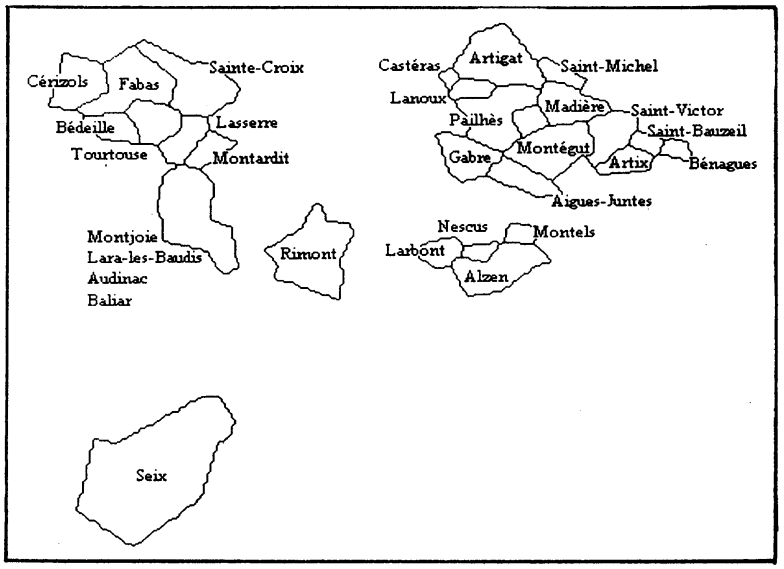

N.B. : Les limites des communautés sont purement indicatives.

laboureurs comme des privilégiés. Les artisans et les petits marchands offrent une image de moins grande pauvreté que la masse des paysans mais appartiennent bien au peuple comme l'atteste la modestie de leurs revenus. Beaucoup d'artisans ne sont en définitive que des travailleurs au mieux indépendants, œuvrant le plus souvent seuls dans leur atelier ou avec l'aide de leur famille. Les plus modestes, qui sont aussi les plus nombreux, ne sont en fait que des façonniers travaillant pour les marchands-fabricants du textile[15].

A la recherche des croissances

Au XVIII[e] siècle, les structures s'ébranlent par l'amorce tout d'abord de la transition démographique provoquant l'élévation du nombre des habitants de la zone d'étude. Si le doute peut persister quant aux fluctuations de la population des diocèses civils de Rieux et du Comminges dans la première moitié du XVIII[e] siècle[16], il disparaît concernant sa seconde moitié, car les fléaux démographiques régressent en nombre et en intensité. La population s'accroît alors grâce au maintien de la natalité à des taux élevés et à la régression de la mortalité des adultes plus que celle des nouveau-nés. Ces progrès ne semblent pas avoir de lien avec des améliorations de la nutrition corrélatives à un accroissement de la production agricole. Les volumes globaux de céréales semblent stagner ou ne s'accroître que modérément. Au total, il apparaît que les effectifs de population ont augmenté plus vite que les volumes de grains récoltés. Le mieux-être des populations du haut bassin de la Garonne est alors plus à rechercher du côté d'une meilleure distribution des produits, intérieurs et extérieurs à la région, que de celui d'une progression nette des disponibilités alimentaires locales[17].

Les populations prisonnières du souci de subsister qui ne pouvait que s'aggraver du fait de l'accroissement de la pression démographique et de la confiscation des terres ont-elles été alors poussées à rechercher ailleurs des compléments indispensables à une agriculture incapable de satisfaire leurs besoins essentiels et élémentaires ? La croissance du haut bassin de la Garonne se manifestant aussi par le développement de la proto-industrie textile tendrait à le prouver.

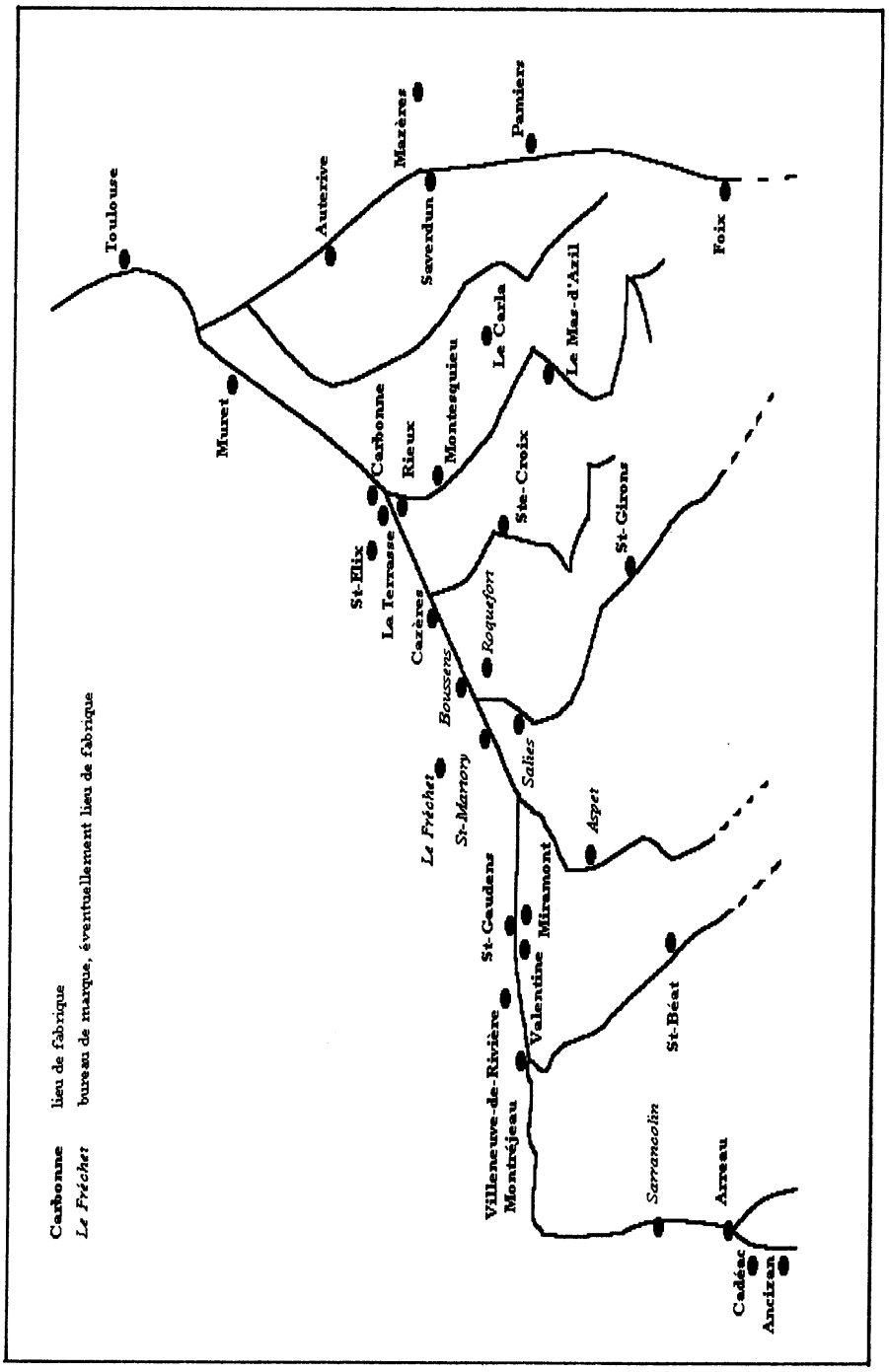

Carte 6 : Principaux lieux de fabrique et bureaux de marque du haut bassin de la Garonne sous l'Ancien Régime.

Les centres de fabrique dont on a pu mettre en évidence les premiers pas au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle confirment leur présence par la suite à travers un accroissement vigoureux de la production de petites étoffes, essentiellement des cadis, dans les Quatre-Vallées et le Nébouzan. Au début du XVIII^e^ siècle, la tendance semble s'inverser. Les Quatre-Vallées, ainsi que Saint-Gaudens, connaissent un déclin sensible alors que des centres comme Valentine et Miramont s'affirment, atteignant leurs maxima de production dans la première moitié du XVIII^e^ siècle et faisant du Comminges languedocien et du Nébouzan la principale zone de production textile du haut bassin de la Garonne. Dans le diocèse civil de Rieux, la manufacture royale de la Terrasse se développe alors qu'apparaît celle d'Auterive. Dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, leur expansion s'appuie essentiellement sur une production de londrins seconds, avant que leur entrepreneur, Marcassus, ne développe la confection des mahoux et des londrins premiers, tous tissés à base de laine d'Espagne. En 1760, les manufactures royales de la Terrasse et d'Auterive[18] atteignent à leur tour leurs maxima de production au moment où les fabriques de petites étoffes ont amorcé leur essor en s'appuyant sur un accroissement de leur production de cadis. Quelques années plus tard, dans la décennie 1770, les manufactures de basse draperie connaissent une véritable euphorie de production lorsque le Volvestre atteint ses plus hauts niveaux de fabrication. Cette explosion s'est appuyée sur la confection de « *droguets façon d'Angleterre* » réalisés presque exclusivement à base de laine du pays, marquant la primauté des centres de Montesquieu-Volvestre et de Sainte-Croix. La fin du XVIII^e^ siècle se caractérise par un tassement des volumes de production qui affecte particulièrement le Comminges et le Nébouzan et confirme l'atonie des Quatre-Vallées et des industries du futur département de l'Ariège, alors que les centres du diocèse de Rieux limitent leur déclin et deviennent les pôles de production les plus importants de la zone d'étude[19]. Cette évolution différentielle entre les espaces de la zone d'étude nous conduit à rejeter toute relation simple de cause à effet entre médiocrité de la croissance agricole associée à la pression démographique et développement complémentaire de la proto-industrie textile.

Carte 7 : Les lieux de production textile au XVIII[e] siècle principalement en Comminges, Volvestre, Nébouzan et Toulousain.

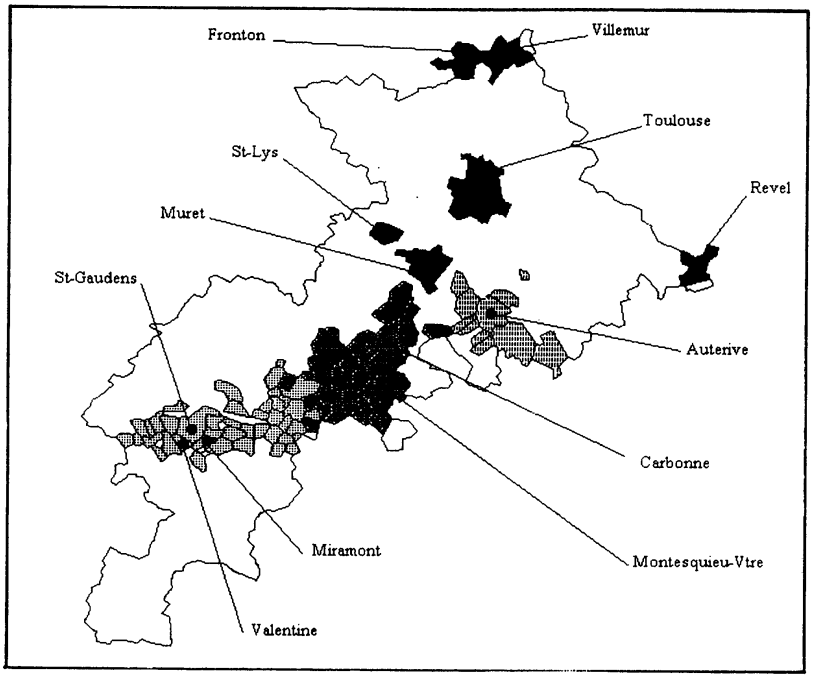

N.B.: Les limites des communautés sont purement indicatives.

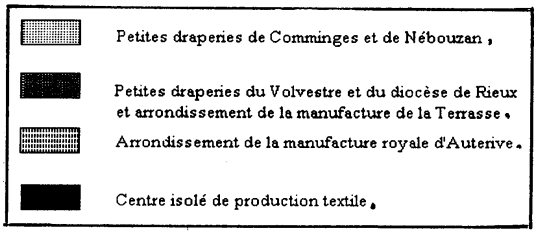

Sources A.D., Hérault, C, 2444, 2475 et 2599.
A.N., G^7, 1685 et 1688 ; F^{12} 556, 1378 et 1383.
B.N., Mss. fr., n° 8037.

Carte 8 : Les lieux de production textile au XVIII[e] siècle en Couserans, Pays de Foix et dans le diocèse de Mirepoix.

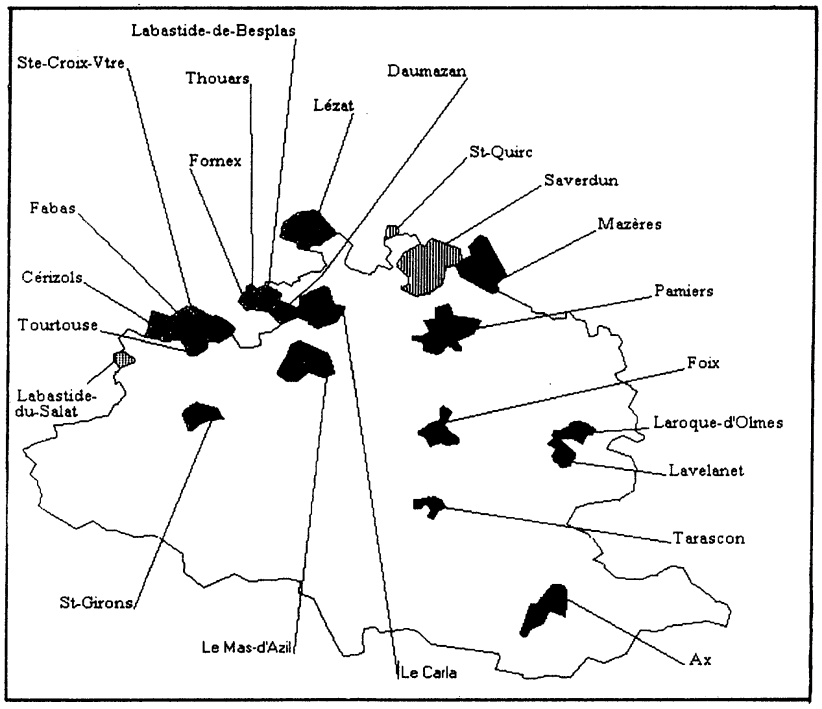

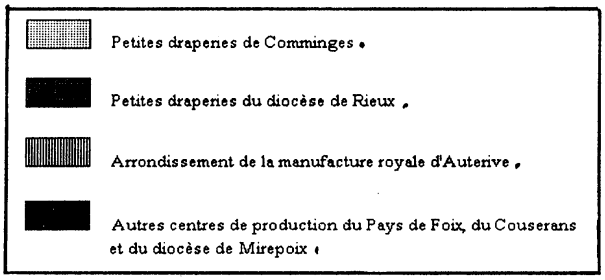

N.B.: Les limites des communautés sont purement indicatives.

Sources A.D., Hérault, C, 2444, 2475 et 2599.
A.N., G^7, 1685 et 1688 ; F^{12} 556, 1378 et 1383.
B.N., Mss. fr., n° 8037.

La désindustrialisation

Le dernier tiers du XVIII[e] siècle est marqué par l'amorce de la récession industrielle du haut bassin de la Garonne, plus vivement ressentie en Comminges et Nébouzan qu'en Volvestre. Celui-ci, bien que connaissant un recul de sa fabrication dans les années 1780, conserve des hauts niveaux de production et les accroît même dans les dix premières années du Consulat et de l'Empire, avant de connaître une récession sensible à partir du milieu de 1813, symptôme du déclin irrémédiable des années suivantes. Les soubresauts de la conjoncture qui affectent ponctuellement les manufactures sont autant de crises surmontées auxquelles succèdent des périodes de récupération souvent vigoureuses. La Révolution et l'Empire, loin de s'avérer une catastrophe pour les manufactures du Volvestre, représentent au contraire une période faste de production, au moins pour ce qui concerne l'Empire. Les causes de la déchéance du textile local ne sont pas alors à rechercher dans les inflexions de la conjoncture, mais bien à travers les structures mêmes du système[20]. Comparativement au modèle de la fabrique concentrée, le système proto-industriel peut sembler inadapté à la concurrence exercée par un mode de production plus moderne et plus cartésien dans son organisation. Le modèle proto-industriel peut paraître dépassé parce que se fondant sur l'extensivité ralentissant la réalisation du profit, provoquant des difficultés de recrutement et de contrôle de la main-d'œuvre. Pourtant, les passages en douceur de ce modèle à celui de la fabrique, voire le choix délibéré d'une croissance fondée sur ce système, ont montré que la proto-industrie était viable au moins jusqu'en 1860[21], qu'elle avait même pu connaître un développement dans la première moitié du XIX[e] siècle[22] et perdurer localement jusqu'aux dernières années du XIX[e] siècle[23]. Alors, l'impact du renchérissement des matières premières, celui de l'absence de charbon ou de la persistance de mauvais moyens de communication peuvent sembler jouer un rôle plus important dans la compréhension des difficultés[24]. Mais aucun de ces aspects n'apparaît vraiment déterminant dans l'explication de la déchéance des industries drapières et il est bien difficile de constater si les deux premières causes ont vraiment gêné les manufactures textiles et si les communications étaient vraiment mauvaises[25]. En outre, d'autres centres de production du Midi toulousain comme Mazamet[26] et ceux du pays d'Olmes[27],

confrontés aux mêmes problèmes, ne semblent pas en avoir été affectés outre mesure. En effet, à la différence du Volvestre, ils ont connu le décollage industriel au XIX[e] siècle. Pourtant le Volvestre paraissait posséder les conditions nécessaires à la croissance moderne. Les entrepreneurs locaux disposaient d'une accumulation primitive. Ils avaient réalisé toute une série d'améliorations techniques qui leur permettait d'accroître la valeur ajoutée de leur production. Enfin, ils ne restaient pas en marge du phénomène de mécanisation puisque, dès le début de la Restauration voire dès la fin de l'Empire, ils automatisaient le filage.

Les nouvelles théories d'économie politique ne semblent avoir eu que peu d'impact sur les entrepreneurs des manufactures et ne peuvent être rendues responsables d'une évolution des mentalités qui aurait poussé les manufacturiers à abandonner l'industrie pour redéployer leur capitaux en direction d'autres activités économiques. En revanche, c'est pour se conformer au modèle social de propriétaire foncier fortement ancré en Midi toulousain, tout en bénéficiant de la hausse de la rente afférente au XVIII[e] siècle, que les marchands-fabricants entreprennent la constitution de domaines. Le modèle de propriétaire terrien paraît l'emporter sur celui de manufacturier qui semble ne servir que de tremplin dans le mécanisme d'ascension sociale. Ce constat, à l'analyse des comportements, apparaît plus net pour les entrepreneurs de petites étoffes du Volvestre que pour Marcassus. Loin de stopper leur entreprise dans une conjoncture peu favorable, deux marchands-fabricants importants de petites étoffes, Alard et Sévène, abandonnent leur manufacture et revendiquent le statut de propriétaire alors que le Volvestre connaît sa deuxième période de production euphorique de droguets. Marcassus, quant à lui, ferme la manufacture de la Terrasse dès que surgissent les premières difficultés de 1789. Celle d'Auterive végète avant sa fermeture définitive en 1806. A la différence des chefs de fabrique des petites draperies, l'entrepreneur des anciennes manufactures royales cesse son activité à deux moments critiques pour le commerce des draps fins. Toutefois, alors que Marcassus ferme ses établissements, refusant de soutenir la production pendant la période de la guerre pour réorienter, les troubles passés, son commerce du Levant en direction de l'Europe et des Etats-Unis, nombreuses sont les anciennes manufac-

tures royales de Languedoc qui maintiennent leur activité à l'image de Montolieu[28] ou des fabriques de Carcassonne qui ne sombrent réellement qu'autour de 1850[29]. Les difficultés rencontrées par les manufactures de draps fins ne semblent pas représenter les causes profondes du désengagement de Marcassus mais simplement les causes circonstancielles qui ne font que catalyser une tendance à l'évolution en direction d'un nouveau statut. Comme les laboureurs enrichis ont besoin de se défaire de la glaise qui colle à leurs sabots, les marchands-fabricants cherchent à dissimuler l'odeur du suint de leur corps et la couleur bleue de leurs ongles. Au début du XIX^{e} siècle, on en est bien encore à la recherche d'un statut non « *mécanique* » qui permet de se situer à un niveau de considération sociale plus valorisant. Les plus riches, comme Marcassus, accèdent à la notoriété, pénètrent les académies et les salons, alors que les entrepreneurs moins aisés se contentent du contrôle politique local et de l'accès aux fonctions publiques. Ainsi, l'état de marchand-fabricant ne représenterait-il qu'une étape dans l'ascension sociale d'une famille friande de rentes, d'honneurs et de fonctions publiques.

Mais la récession industrielle ne s'explique pas seulement par le comportement social des marchands-fabricants et leur changement de stratégie économique. Elle repose aussi sur la mise en place d'une nouvelle donne commerciale tant pour les basses draperies que pour les productions fines et s'explique encore en partie par le maintien d'une production passée de mode au mauvais rapport qualité-prix. Les réformes de Turgot qui abolissaient le carcan des règlements afin de supprimer la routine et de favoriser l'innovation avaient abouti à Montesquieu-Volvestre et dans la région à une explosion de la production ainsi qu'au relâchement total de la majorité des fabricants dont le seul souci était la recherche de profits à court terme. La domination de mauvais produits à des prix élevés se justifie par la pression de la demande qui incite les fabricants à augmenter leurs prix tout en détériorant leur fabrication, en liaison avec l'accroissement du nombre de fraudes permettant de gagner doublement. Cependant, cela n'empêchait pas les facturiers de trouver des débouchés à leur confection comme le prouve le maintien d'un haut niveau de production jusqu'à l'aube de la Révolution. En outre, la déréglementation n'a pas engendré systématiquement une régression de la qualité, parfois elle s'est

même accompagnée d'une diversification de la production, d'une élévation de la finesse de la confection et de la recherche de nouveaux débouchés. Toutefois, même si l'on considère que la production du haut bassin de la Garonne en général, du diocèse de Rieux et du Volvestre en particulier, s'est tout de même globalement détériorée dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, cela ne l'a pas empêchée d'une part de s'accroître, d'autre part d'entrer en concurrence avec une production anglaise de bien plus basse qualité. Le fait que les bayettes, chalons et sempiternes britanniques inondent le marché espagnol et leurs colonies américaines est édifiant à ce sujet. La mauvaise qualité de la production française et la recherche d'autres débouchés avaient conduit les manufactures de Languedoc à exporter toujours moins de produits vers l'Espagne dans la première moitié du XVIII[e] siècle. Les Anglais en avaient profité pour établir une véritable emprise sur l'ensemble du marché espagnol. Ainsi bénéficiaient-ils dans leur commerce, à l'inverse des établissements languedociens, d'une situation de position acquise caractérisée par une maîtrise des circuits commerciaux qui s'avérait bien plus déterminante que la fourniture de produits de qualité. Dès lors, leur capacité à étendre les débouchés leur permet d'accroître les volumes de produits de basse qualité, négociés à bas prix qui inondent le Languedoc. Ils concurrencent gravement sur ce marché les productions de petites étoffes du Midi dont les entrepreneurs restent prisonniers, au lieu de chercher à adapter leur fabrication aux goûts du moment qui évoluent sans cesse et de plus en plus rapidement.

Le repli sur la terre

Quoi qu'il en soit, l'industrie textile apparaît moribonde au début du XIX[e] siècle. A la fin de l'Empire, les draperies de l'Ancien diocèse de Rieux traversent une série de crises qui laissent mal augurer de la suite. Dès les débuts de la Restauration, les établissements de la région s'écroulent. La Restauration marque donc une période d'abandon de l'industrie et de repli sur la terre. Ce phénomène ne fait que révéler une tendance séculaire des élites à acquérir des domaines fonciers. Il se traduit à cette époque par le choix du statut de propriétaire foncier qui est tout au long de la période étudiée le modèle qui prévaut, dans la mesure où la grande majorité des élites sociales est

restée étrangère à la croissance industrielle. Mais la situation n'en est pas pour autant immobile. Au sein de ces élites sociales, le groupe dominant formé par la noblesse apparaît globalement affaibli comme le démontrent la diminution de sa part de contrôle de la terre et sa faible capacité d'achat de biens disponibles. Les forces montantes sont représentées comme partout ailleurs par la bourgeoisie et particulièrement par les hommes de loi et les artisans spéculateurs à l'image des meuniers. Elles le sont aussi par les marchands-fabricants qui ont dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle et sous la Révolution acquis de nombreux domaines. Car l'investissement foncier demeure intéressant. La terre symbole de pouvoir fournit le moyen de participer à la vie publique par l'acquittement d'un cens[30]. Mais elle permet en outre de profiter de la hausse de la rente foncière grâce à une certaine croissance de l'agriculture matérialisée par une augmentation des rendements, un passage à l'assolement triennal et le durcissement des contrats de métayage ou le passage du métayage au « maître-valetage » générateur d'une intensification de l'exploitation des domaines[31]. La paysannerie apparaît sous la Restauration comme la grande perdante. La spéculation sur la rente foncière, l'émergence de bourgeois enrichis par le négoce, l'industrie ou le notariat placent les paysans dans une situation de dépendance encore plus grande qu'au XVIII[e] siècle. Plus nombreux, ils possèdent en moyenne moins de terres et ne disposent plus d'autant de possibilités de compléter leurs revenus par des activités annexes depuis l'effondrement de l'industrie textile. Ils restent obnubilés par le souci de subsister et consacrent l'essentiel de leur activité à la production de céréales panifiables. La nourriture s'améliore peu même si la consommation de pain blanc et de viande de porc et de volaille augmente légèrement. Mais les plus pauvres doivent se contenter d'une ration alimentaire à base de maïs et de pommes de terre. Ces populations démunies sont contraintes pour vivre de recourir presque constamment au crédit. Fragilisées par cette dépendance, elles subissent les crises de plein fouet, catalyseurs de leurs difficultés, les conduisant bien souvent à se défaire plus ou moins rapidement de leurs biens fonciers préalablement gagés.

Malgré leurs graves difficultés rencontrées entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration, les industries du haut bassin de la Garonne ont

réussi à se maintenir au XIX[e] siècle, minoritairement ou marginalement selon les cas. Ainsi, il apparaît d'un point de vue technique que la situation n'y est pas désespérée, au moins dans les deux premiers tiers du XIX[e] siècle. Toutefois, cette zone est en permanence en retard d'une innovation. Le retard technologique qui en a résulté, tout comme la confrontation à des produits d'un meilleur rapport qualité/prix, ne pouvaient qu'affecter durement la fabrication[32]. De plus, lorsque le chemin de fer arriva dans la région, il provoqua la mise en concurrence brutale d'une production manufacturière issue du Nord de la France, à bas prix et de qualité relative, à une confection locale de mauvaise qualité aux coûts de fabrication et de prix de vente élevés[33]. Aussi, la fin du XIX[e] siècle et le début du XX[e] siècle voient alors disparaître les derniers établissements proto-industriels, ne survivant au mieux qu'un artisanat résiduel de façonniers. L'économie apparaît à ce moment plus paysanne que jamais et la croissance repose pour l'essentiel sur l'évolution à la hausse de la production agricole.

Si le Midi toulousain manque ou ne tente pas la révolution industrielle, il n'en connaît pas moins un certain développement, même modeste, caractérisé par un accroissement de l'activité des bourgs et des petites villes qui voient leur artisanat et certaines petites industries se développer. L'accroissement de l'activité notariale globale ainsi que celui des indices de centralité le prouvent bien. Pour l'essentiel des bourgs et des villes, la croissance se justifie par une augmentation de la demande des ruraux en général et des agriculteurs en particulier dans les domaines de l'artisanat destiné à ces derniers ainsi que dans ceux de l'alimentaire, de la meunerie ou du bâtiment. Cela stimule le commerce local et les petites villes sont autant de sièges de foires et de marchés dont l'activité va en augmentant au cours du siècle[34]. A cet ensemble, il convient d'ajouter certaines petites industries, anciennes ou nouvelles, comme celle du vêtement, les tanneries ou les faïenceries qui prospèrent sans liaison avec la demande locale. A côté des industries se développe en outre toute une série d'activités de services matérialisées par l'accroissement des personnels médicaux, des agents d'assurances, des fonctionnaires de l'administration installés dans les chefs-lieux de canton et des instituteurs.

Mais cette modeste croissance ne permet pas de fournir travail et nourriture aux masses rurales en constante augmentation. Dès lors, à l'image du Midi toulousain, les campagnes du haut bassin de la Garonne sont frappées par la dépopulation[35] dont l'origine est à rechercher dans l'émigration mais aussi dans le développement du malthusianisme. Toutefois, en même temps, les populations vivent mieux. Le produit de l'agriculture augmente, les rendements s'accroissent, les volumes globaux de céréales s'élèvent, les cheptels prennent de l'importance. La qualité de la nourriture s'améliore, le sarrasin, le seigle et le méteil tendent à disparaître, les légumes entrent régulièrement dans la consommation des habitants, la viande de porc et de volaille est moins un luxe que par le passé. Parallèlement, la mort recule. Les taux fortement grevés par la mortalité infantile sont en baisse. Dès le XVIII[e] siècle, la mort des enfants diminue sans que de grands progrès médicaux, notamment en matière d'épidémie variolique, aient eu lieu.

Alors que les paysans vivent mieux, les rentiers du sol sont touchés par la diminution des prix agricoles dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Pendant qu'une vieille aristocratie foncière arrive parfois à se maintenir[36], une nouvelle bourgeoisie acquiert l'essentiel des domaines mis en vente. Il s'agit là de gens qui reproduisent les schémas du XVIII[e] siècle, plaçant tout ou partie de leur fortune dans la terre. La démarche peut paraître surprenante voire irrationnelle compte tenu de la diminution sensible de la rente foncière pour la période considérée.

*

Au début du XX[e] siècle, le Midi toulousain apparaît comme endormi. Les villages, les bourgs et les petites villes dont l'apogée démographique est atteinte dès le recensement de 1846, ont tous débuté leur régression. Les paysages agricoles l'emportent partout et les quelques sites industriels qui perdurent ou qui voient le jour forment l'exception. La proto-industrie textile qui a été – avec l'agriculture sous l'Ancien Régime – le moteur de la croissance de ces espaces ruraux a presque totalement disparu. Les causes de cette déchéance, pas plus que celles de la croissance, ne paraissent s'imposer clairement à nos yeux. On avance communément que l'essor des fabriques rurales

répond à la nécessité de développer une activité complémentaire à une agriculture insuffisamment rémunératrice. Cela n'explique pas pour autant le pourquoi du déclenchement du processus à une date ou une période donnée, alors que celui-ci reste en panne dans certaines régions voisines aux potentialités similaires. De la même manière, on comprend mal ensuite l'échec du textile dans ces régions proto-industrielles alors qu'à quelques dizaines de kilomètres de distance se développent dans les mêmes conditions des manufactures qui s'adaptent aux conditions modernes de production. Tout cela apparaît donc obscur, à moins que l'on ne considère que dans la progression comme dans la récession industrielle, les causes culturelles l'emportent sur les conditions économiques. Si l'on ne peut nier l'importance de la conjoncture, pas plus que celle des structures rurales pour expliquer les mécanismes d'industrialisation/désindustrialisation, peut-être doit-on envisager comme un caractère déterminant les hommes dans ce qu'ils ont de particulier, tant d'un point de vue de leurs représentations collectives que de leurs motivations individuelles. En d'autres termes, le culturel primerait sur l'économique et les hommes ne seraient pas prisonniers ou victimes de tendances et d'évolutions lentes qui les dépassent et sur lesquelles ils auraient peu de prise, mais agiraient en conscience, en fonction de stratégies personnelles prenant leur place dans une logique de groupe. Ainsi, les élites sociales du Midi toulousain auraient renoncé à investir dans l'industrie moderne, non parce qu'elles étaient victimes d'une évolution économique, mais parce qu'elles auraient préféré maintenir un modèle social de légitimation élitaire qui passait par la possession de biens fonciers. Cette attitude ne peut être assimilée à une totale immobilité comme le prouvent la constitution de leur patrimoine[37] et le redéploiement partiel de leur activité[38].

NOTES

1) Fragile par certains aspects, *cf. Demain Midi-Pyrénées. Projet d'aménagement régional*, Toulouse, Privat, 1993 et R. Marconis, « Midi-Pyrénées, déclin et renouveau. Pour une relecture de l'histoire contemporaine de la région », in *Toulouse et le Midi toulousain entre terre et ciel du Moyen Age à nos jours*, Actes du 47e congrès de Toulouse des 11, 12 et 13 juin 1993, Toulouse, Association Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, 1994, p. 263-279 repris dans les *A.M. (Annales du Midi)*, 1996, p. 361-375.

2) F. Crouzet, « Les origines du sous-développement économique du Sud-Ouest », in *A.M.*, 1959, p. 72.

3) Comme André Armengaud et Roger Brunet l'encourageaient d'ailleurs.

4) Haute-Garonne au sud de Toulouse, partie orientale de l'Ariège, sud-est des Hautes-Pyrénées des anciens diocèses de Comminges et de Rieux (dont le Volvestre fait partie) essentiellement, *cf.*, cartes 1 à 5.

5) P. Deyon et F. Mendels, « La protoindustrialisation : théorie et réalité », in *R.N. (Revue du Nord)*, 1981, p. 11-16.

6) D. Woronoff, « Aux origines d'un développement manqué : les bourgeoisies immobiles du Sud-Ouest », in *Politique aujourd'hui*, janvier 1971, p. 19-32.

7) A. Armengaud, « A propos des origines du sous-développement industriel dans le Sud-Ouest », in *A.M.*, 1960, p. 81.

8) Alain Dewerpe a pu démontrer que le phénomène de protoindustrialisation peut représenter un mode de développement en lui-même et non pas seulement une phase préparatoire à l'industrie moderne, *cf.*, A. Dewerpe, *L'industrie aux champs. Essai sur la protoindustrialisation en Italie septentrionale, 1800-1880*, Ecole française de Rome, 1985.

9) Pour toutes les références précises de notre travail, nous nous permettons de renvoyer les lecteurs à notre thèse de doctorat : *Dynamisme et atonie des Prépyrénées centrales et de leur avant-pays. De la protoindustrialisation à la pastoralisation dans le haut bassin de la Garonne, vers 1661-vers 1914*, Toulouse, U.T.M. (Université de Toulouse-Le Mirail), 1995, microfiches, Lille, A.N.R.T., 1997, ainsi qu'à nos récentes publications, *infra cit.*

10) L. Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789)*, Paris, Hachette, 1911.

11) *Cf.* carte 6.

12) R. Cazals et *al.*, *L'industrie de la laine en Languedoc, depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours*, Montpellier-Carcassonne, APALR – Les Audois, 1995.

13) Pour l'historique détaillé des structures industrielles, *cf.* J.-M. Minovez, *L'impossible croissance en Midi toulousain ? 1661-1914*, préface de Denis Woronoff, Paris, Publisud, 1997.

14) G. Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des lumières, vers 1670-vers 1789*, Paris, Editions Cujas, 1975.

15) Pour une analyse détaillée des structures sociales du haut bassin de la Garonne, *cf.* J.-M. Minovez, *Société de villes, société des champs en Midi toulousain sous l'Ancien Régime*, Aspet, Pyrégraph éditions, 1997.

16) G. Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des lumières, op. cit.* et G. Frêche, « Dénombrements de feux et d'habitants de 2973 communautés de la région toulousaine (1536-1790) », in *Annales de Démographie Historique*, 1968, p. 389-421 à comparer aux conclusions d'E. Le Roy Ladurie, « Démographie et « funestes secrets » : le Languedoc (fin XVIII^{e}-début XIX^{e} siècle) », in *Annales historiques de la Révolution française*, 1965, repris in *Le Territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1973.

17) Des données statistiques postérieures laisseraient penser à une évolution agricole un peu plus importante que les sources d'Ancien Régime ne le laissent voir sans pour autant mettre en évidence une quelconque « révolution agricole », pour utiliser un terme de débat relancé, *cf.*, M. Morineau, « Simples calculs relatifs à une prétendue révolution agricole survenue en France au XVIII^{e} siècle », in *R.H. (Revue historique)*, 1995, p. 91-108, s'en prenant aux tenants actuels de la théorie, en particulier à Jean-Marc Moriceau, *cf.*, *Les fermiers de L'Ile-de-France*, Paris, Fayard, 1994 et « Au rendez-vous de la « Révolution agricole » dans la France du XVIII^{e} siècle. A propos des régions de grande culture », in *Annales H.S.S.*, 1994, pp. 27-63.

18) Pour plus de détails sur ces manufactures et leurs entrepreneurs, *cf.* J.-M. Minovez, « Les manufactures royales de draps fins et leurs entrepreneurs en Midi toulousain », in *A.M.*, (à paraître).

19) Pour une localisation des lieux de production, *cf.* cartes 7 et 8.

20) Pour une analyse détaillée des causes possibles de la désindustrialisation, *cf.*, J.-M. Minovez, « Pourquoi le Midi toulousain s'est-il désindustrialisé au début du XIX^{e} siècle ? », in *R.H.*, 1996, pp. 145-165.

21) D. Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVI^{e} siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 216 sq.

22) Voir parmi les premières démonstrations de ce phénomène : S. Chassagne, « La diffusion rurale de l'industrie cotonnière en France (1750-1850) », in *R.N.*, 1979, p. 97-114 et P. Cayez, « Une proto-industrie décalée : la ruralisation de la soierie lyonnaise dans la première moitié du XIX^{e} siècle », in *R.N.*, 1981, p. 35-104.

23) Dans la région toulousaine c'est le cas notamment du Pays d'Olmes où le tissage est encore le fait de paysans et d'artisans dans les dernières années du XIX^{e} siècle. Encore dans la première moitié du XX^{e} siècle, c'est l'artisanat qui tend à progresser en relation avec la mécanisation très tardive du tissage conférant au Pays d'Olmes des « traits nettement archaïques », *cf.* M. Chevalier, *La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*, Paris, 1956, reprint, éd. Resonances, Tarascon-sur-Ariège, 1980, p. 933 sq.

24) F. Crouzet, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France, l'économique et l'imaginaire, XVII^{e}-XIX^{e} siècle*, Paris, Perrin, 1985.

25) Les recherches sur le Midi toulousain prouvent plutôt le contraire, *cf.* M. Muro, *Le diocèse de Rieux de la Révocation de l'Edit de Nantes à la fin de l'Ancien Régime (1685-1789)*,

Thèse de doctorat de 3e cycle, dactylographié, U.T.M., 1983 ; G. Frêche, « Les marchés d'exportation sur le Canal Royal des Deux Mers (1599-1792) », in *B.S.E.S.A. (Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude)*, 1967, pp. 235-261 et J.-P. Poussou, « Sur le rôle des transports terrestres dans l'économie du Sud-Ouest de la France au XVIIIe siècle », in *A.M.*, 1978, p. 389-412.

26) R. Cazals, *Les révolutions industrielles à Mazamet, 1750-1900*, Paris-Toulouse, Maspéro-Privat, 1983.

27) M. Chevalier, *La vie humaine dans les Pyrénées Ariégeoises*, Paris, Genin, 1956, reprints, Tarascon, éd. Résonances, 1980.

28) C. Martin, « La manufacture royale de Montolieu [Aude], contribution à l'étude historique d'une entreprise et de ses propriétaires », in *B.S.E.S.A*, 1980, p. 93-94.

29) C. Marquié, « Le textile carcassonnais au XIXe siècle », in *B.S.E.S.A*, 1982, p. 77-89.

30) M. Agulhon, *La vie rurale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société d'études robespierristes, 1970.

31) R. Brunet, *Les campagnes toulousaines*, Toulouse, Boisseau, 1965.

32) Critères déterminants pour M. Hau, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1987.

33) R. Marconis, *Midi-Pyrénées, XIXe-XXe siècles. Transports, espaces, société, t.1, Génèse et fonctionnement de la région*, Toulouse, Milan, 1986.

34) J. Thomas, *Le temps des foires. Foires et marchés dans le Midi toulousain de la fin de l'Ancien Régime à 1914*, Toulouse, P.U.M, 1993.

35) A. Armengaud, « Les débuts de la dépopulation dans les campagnes toulousaines », in *Annales E.S.C.*, 1951, p. 172-178 et A. Armengaud, *Les populations de l'Est Aquitain au début de l'époque Contemporaine. Recherches sur une région moins développée (vers 1845-vers 1871)*, Paris – La Haye, Mouton, 1961.

36) V. Thébault, *Les bourgeois de la terre. Stratégies foncières et mobilités sociales dans le Midi toulousain (XIXe-XXe siècles)*, Thèse de doctorat (N.R.), Université de Toulouse-Le Mirail, 1995 et V. Thébault, « Le patrimoine foncier des bourgeoisies toulousaines », in *Toulouse et le Midi toulousain entre terre et ciel du Moyen Age à nos jours, op. cit.*, p. 213-232.

37) Le capital mobilier des grands propriétaires non exploitants des campagnes du Midi toulousain passe entre la Révolution et le début du XXe siècle de 6,61 % à 29,90 %, et est composé par les rentes représentant 65,41 % et les actions représentant 5,61 % du total., *cf.* J.-F. Lamarque, « Les fortunes dans les campagnes toulousaines au début du XXe siècle (1905-1908) », in *Les fortunes en France et dans la région toulousaine de la Révolution à nos jours*, Actes du colloque de Toulouse du 24 mars 1973, Toulouse, Service des Publications de l'U.T.M., 1976, p. 92.

38) Les domaines fonciers ne représentent plus leur patrimoine quasi-exclusif et ne fournissent plus qu'un revenu secondaire, le revenu principal étant généré par une activité professionnelle à plein temps.

En los orígenes del éxito algodonero catalán

Alex SANCHEZ y Jordi NADAL
Universitat de Barcelona

1. LA SITUACIÓN A COMIENZOS DEL SIGLO XX

El sector algodonero ha dominado la industria textil durante la primera revolución industrial, desarrollada a lo largo del siglo XIX. Este dominio se hace patente en el cuadro 1 que desglosa, por especialidades, el valor de la producción textil por habitante en cada uno de los 20 países de la Europa de 1913. Los números son contundentes. En el conjunto de Europa, los artículos de algódon (24,1 marcos por habitante) representan el 49,4 por 100 del valor global de la producción textil (48,8 marcos). En España, el porcentaje respectivo asciende a 58,3 (18,6 marcos sobre 31,9), sólo superado por los de los Países Bajos (69,6 por 100) y el Reino Unido (58,8 por 100). A costa de las demás fibras textiles, la industria algodonera española ha alcanzado, dentro de España, una preeminencia superior a la normal, y, dentro de Europa, un puesto –el noveno– más que aceptable si atendemos a su nivel de renta.

CUADRO 1

Valor de la producción textil por habitante, en los países europeos, en 1913 (en marcos alemanes)

Países	total	algodón	lana	seda	lino	yute
Suiza	150.6	72.9	15.5	57.5	4.5	0.2
Gran Bretaña	129.7	76.1	38.1	2.1	8.9	4.5
Bélgica	90.9	33.7	32.6	0.0	22.2	2.4
Francia	90.6	31.2	32.3	16.5	7.8	2.8
Alemania	73.8	34.7	25.5	6.6	4.9	2.1
Países Bajos	67.8	47.4	17.9	0.0	2.1	0.4
Suecia	43.6	20.3	20.5	0.2	1.5	1.1
Italia	41.3	19.9	11.2	8.3	0.9	1.0
Austria-Hungria	35.2	16.9	10.8	2.0	4.4	1.1
Noruega	33.0	11.3	19.6	0.0	1.3	0.8
España	31.9	18.6	9.7	1.6	0.5	1.5
Dinamarca	26.9	14.0	12.4	0.0	0.5	0.0
Finlandia	24.8	12.7	9.7	0.0	2.4	0.0
Bulgaria	22.3	6.2	15.4	0.0	0.7	0.0
Portugal	21.5	12.0	7.1	0.0	1.0	1.4
Rusia	20.3	10.7	7.1	0.8	1.5	0.2
Grecia	19.0	9.5	9.5	0.0	0.0	0.0
Rumanía	15.7	6.6	7.3	0.0	1.7	0.1
Serbia	14.9	4.1	10.0	0.0	0.8	0.0
Turquía	14.1	7.9	6.2	0.0	0.0	0.0
Europa	48.8	24.1	24.1	3.9	3.6	1.3

Fuente: Cálculo proprio a partir de las cifras de población y producción contenidas en el libro de A. Kertesz.

Esta posición en el ranking internacional cobra todo su valor cuando se advierte que, en 1913, el 95 por 100 de la industria algodonera española se halla concentrada en Cataluña. El algodón es, en los albores de la presente centuria, el principal signo distintivo de la realidad económica catalana. Merece la pena reconstruir sus primeros pasos.

2. DESARROLLO Y MODERNIZACIÓN EN LOS SIGLOS XVIII Y XIX

2.1. El papel del sector agrícola

2.1.1. Opción vitícola y especialización manufacturera

La situación que acabamos de ver era el resultado de un proceso de desarrollo y modernización que había protagonizado la industria textil catalana durante los siglos XVIII y XIX. Sus inicios se sitúan en el segundo tercio del setecientos y tienen mucho que ver con las transformaciones que, ya desde la segunda mitad del siglo XVII, estaba experimentando la economía catalana. Gracias a los trabajos de Pierre Vilar (1964-68) y Jaume Torras (1994), hoy sabemos que el punto de partida de estas transformaciones fue la especialización vitivinícola que se dio en determinadas comarcas del litoral y prelitoral catalán, como respuesta a las oportunidades que ofrecia la integración del país en los nuevos circuitos del comercio internacional centrados en el Atlántico. Vinos y, sobre todo, aguardientes fueron durante mucho tiempo los productos fundamentales de exportación, sobre los cuales pudo Cataluña cimentar las bases de un extenso y diversificado comercio exterior. Ellos contribuyeron en buena medida a pagar la factura de los productos –trigo, pesca salada, especies, tejidos, coloniales, etc.– importados de los países del norte y centro de Europa, y fueron también la plataforma de penetración del comercio catalan tanto en el interior de España como en América.

Pero la especialización vitivinícola no sólo contribuyó a la expansión comercial y a la apertura de la economía al exterior, sino que también generó efectos positivos sobre el conjunto de las actividades productivas en el Principado y, especialmente, sobre las manufactureras. Al tratarse de un cultivo muy intensivo en trabajo, que requería una dedicación prácticamente exclusiva, la expansión de la viticultura indujo un proceso de especialización productiva a

nivel regional. Así, mientras en la áreas vitivinícolas la manufactura y la agricultura cerealícola tendían a desaparecer, otras zonas del país se iban especializando en este tipo de producciones, estimuladas por el incremento de la demanda que la propia expansión vitícola generaba.

Durante el siglo XVIII, este proceso de especialización regional tuvo su principal concreción en el crecimiento y concentración, en las comarcas del prepirineo y de la depresión central, de las actividades manufactureras. Fue en estas areas, en las que existía un viejo pero aún consistente tejido industrial, donde se desarrolló una importante industria rural, organizada sobre todo en base al trabajo a domicilio y dedicada principalmente-aunque no en exclusiva– a la producción de géneros textiles de consumo popular, como paños, medias, gorros, cintas, mantas, etc. Esta industria, tradicional por sus formas de organización, no fue, sin embargo, un sector estancado durante el siglo XVIII. Inserta en una economía en expansión, fue capaz de mejorar la calidad de sus productos y de ampliar sus áreas de expansión, de desarrollar un buen nivel de competencia técnica y organizativa y de ser receptiva a las innovaciones. En definitiva, de generar algunas de las condiciones –mano de obra abundante y capacitada, experiencia organizativa y empresarial y redes comerciales extensas– que, como veremos más adelante, hicieron posible la aparición de la industria moderna.

2.1.2. Exportación vinícola e importación de telas

Pero esta no fue la única vía de desarrollo de la manufactura textil en Cataluña durante el siglo XVIII. Junto a las tradicionales industrias lanera y sedera, también la industria algodonera hizo su aparición en el Principado en fechas relativamente tempranas. Los inicios de la manufactura de indianas estuvieron también estrechamente ligados a la especialización vitícola. Esta no sólo impulsó la demanda de los nuevos tejidos en el mercado regional, gracias al incremento de la renta que generaba, sino que contribuyó también a satisfacerla a través de las exportaciones de vinos y aguardientes a aquellos países europeos que habían desarrollado la producción de este tipo de telas o que las importaban de Asia. El aguardiente se convirtió así en la contrapartida de unos tejidos que, por sus características estéticas y propiedades higiénicas, encontraban una creciente aceptación en sectores cada vez más extensos de la socie-

dad, no sólo en Cataluña sino también en el resto de España y en las colonias americanas.

3. HACIA LA HEGEMONÍA DEL ALGODÓN

3.1. Los fundamentos

3.1.1. La formación de una demanda de indianas

La introducción de la manufactura de indianas en Cataluña ha seguido unas pautas semejantes a las que se estaban dando en otros países europeos. El punto de partida era la demanda creciente de las nuevas telas de algodón estampadas, traídas a Europa por las Compañías de las Indias Orientales.

La presencia en el Principado de este tipo de tejidos era ya evidente a finales del siglo XVII. Junto a los lienzos de lino blancos o pintados, procedentes de los países centroeuropeos, y a los tejidos de algodón tintados (blavetes) de procedencia mediterránea, constituían la principal oferta de las tiendas de Cataluña. Barcelona era el gran puerto importador de estas telas y también su principal centro de consumo. Pero éste no se limitaba sólo a la capital sino que se extendía ampliamente por el interior de la región, alcanzando ya proporciones notables en las primeras décadas del siglo XVIII. La formación de una demanda de indianas estuvo, por tanto, en la base del nacimiento de una industria que iba a ser la protagonista destacada del desarrollo del sistema fabril en Cataluña.

3.1.2. La respuesta de la administración: las prohibiciones de 1718 y 1728

El creciente consumo de este tipo de tejidos, cuyo uso se empezaba a extender también en otras regiones españolas, fue muy pronto motivo de alarma. No sólo ponía en entredicho las políticas mercantilistas vigentes, sino que empezaba a representar un peligro real para las industrias tradicionales de la lana y de la seda. Ello fue lo que llevó a la Monarquía a dictar, en consonancia con lo legislado por otras administraciones europeas, los Reales Decretos de 17 de septiembre de 1718 y de 17 de junio de 1728 que prohibían la importación y uso en España y en las colonias de las indianas y lienzos pintados de procedencia asiática o fabricados en Europa. Como sucedió en otros países, las

medidas prohibicionistas tuvieron, sin embargo, unos efectos distintos a los esperados. No sólo no frenaron el consumo de los nuevos tejidos, que seguían llegando a España vía contrabando –el Decreto de 1828 hubo de ser ratificado en 1731, 1733 y 1741-, sino que impulsaron un verdadero proceso de sustitución de importaciones.

3.1.3. La respuesta de los negociantes: la sustitución de importaciones

La respuesta de los negociantes fue justamente la de aprovechar el nuevo marco legal para iniciar la fabricación de indianas en nuestro país. Destinar una parte de los beneficios obtenidos en aquel tráfico hacia la producción de los nuevos tejidos estampados era una opción razonable, sobre todo en una ciudad que contaba con una importante oferta de mano de obra cualificada, fruto de una larga tradición textil. La combinación de estos dos factores –capital y trabajo– explica que fuera en Barcelona donde, gracias a la iniciativa de un pequeño grupo de comerciantes, tenderos y maestros gremiales, surgiera la manufactura de indianas, «un nuevo invento que no se conocía en este Reyno».

3.2. Las fases

3.2.1. La manufactura concentrada (1736-1796)

3.2.1.1. Técnicas y técnicos de procedencia extranjera

Las primeras tentativas de fabricar indianas se dieron en Barcelona a finales de los años 1720. Fue un importante comerciante, Bernardo Gloria, el primero que intentó «imitar los tejidos y la composición de los estrangeros». Su éxito fue sólo parcial, ya que mientras la fabricación de tejidos de algodón crudos no representó ningún problema, el estampado posterior de los mismos fracasó totalmente. El desconocimiento de las técnicas de estampación fue la causa de este fracaso y el responsable también de que la aparición de las primeras fábricas de indianas se retrasara casi una década. La solución a este problema sólo podía darse recurriendo a la contratación de técnicos extranjeros que dominaran los secretos de la elaboración de los colores y de su fijación en las telas, y ello fue lo que hicieron las empresarios que, entre 1736 y 1739,

constituyeron en Barcelona las primeras compañías para la fabricación de indianas.

La procedencia de estos técnicos era diversa –alemanes, suecos y sobre todo franceses– y su estancia fue relativamente corta. El elevado coste de su contratación obligó a los dueños de las fábricas a mantenerlos sólo el tiempo imprescindible para que pudieran transmitir sus conocimientos. En pocos años las técnicas de estampación se nacionalizaron y la manufactura de indianas pudo desarrollarse sobre la base de un personal cualificado formado en las propias empresas.

3.2.1.2. Tisaje más estampación

La rápida asimilación de estas técnicas fue posible, en gran medida, por las formas de organización que desde sus inicios adoptaron las nuevas fábricas. Estas se basaron en los principios de la manufactura concentrada. En general, se trataba de empresas de notables dimensiones que reunían en un mismo edificio las operaciones de tejer y estampar y que utilizaban técnicas de producción manuales. Lo que caracterizaba a estas empresas era la explotación intensiva de la fuerza de trabajo, obtenida mediante la concentración de la mano de obra, la aplicación de los principios de la división del trabajo y el establecimiento de una estricta disciplina laboral. No se trataba de verdaderas fábricas en el sentido moderno del término, sino de proto fábricas. Establecimientos en los que las ganancias, en términos de productividad, que permitían la concentración de la producción y la división del trabajo, se veían limitadas por los instrumentos de trabajo que utilizaban. De ahí, que aunque representaran una forma más avanzada de organización de la producción, estaban perfectamente integradas dentro del marco del sistema pre-industrial.

3.2.1.3. La dependencia respecto de los hilados «malteses»

La reunión en un mismo edificio de las fases de tejer y estampar era, por tanto, una de las más destacadas características de las fábricas de indianas barcelonesas. Aunque coyunturalmente podían recurrir a contratar tejedores independientes, el tisaje formó parte integrante desde el principio del proceso productivo, hasta el punto que el el número de telares era lo que daba la medida de la envergadura de las empresas. Por el contrario, el hilado fue el gran

ausente de la manufactura algodonera catalana al menos hasta los años 1780. La materia prima fundamental de la que se nutrían las fábricas de indianas era el algodón hilado de procedencia maltesa. Los comerciantes malteses controlaron desde el principio el mercado barcelonés, al suministrar a las fábricas el algodón hilado –que no procedía sólo de la isla sino de otras zonas del mediterráneo– a un precio que desincentivó durante mucho tiempo cualquier intentó de introducir la hilatura en Cataluña.

Este verdadero monopolio maltés acabó por generar graves problemas, que afectaron no sólo a los fabricantes, obligados a consumir un algodón hilado de escasa calidad y elevado precio, sino también a la Monarquía, que veía como salían importantes sumas del país sin que la hacienda pública se beneficiara de ello por vía fiscal, ya que la importación del algodón hilado no estaba gravada por impuestos de aduana. La solución a estos problemas pasaba por fomentar en Cataluña el hilado del algodón en rama procedente de las colonias americanas. Una solución intentada a principios de los años setenta, con la creación de la Real Compañía de Hilados de Algodón de América, pero que, como veremos, sólo empezó a tener éxito a partir de 1783.

3.2.1.4. La simbiosis entre dos indianerías: la de algodón y la de lino

A partir de estas bases organizativas y técnicas la manufactura de indianas experimentó el espectacular crecimiento que denotan las cifras de 1784 cuando se comparan con las de 1768: 80 fábricas contra 29; 2.012 telares frente a un millar; 8.638 operarios en vez de 3.500; y 435.350 piezas estampadas en lugar de 100.000. Eso sin contar la emergencia de 14 fábricas más fuera de Barcelona.

No se trata de unos máximos. El crecimiento había de prolongarse unos años más, bajo el impulso de un factor nuevo que no había hecho sino asomar en 1784. Nos referimos al súbito cambio de escala en la estampación de lienzos (telas de lino en crudo traídas de Centroeuropa) por parte de los talleres de indianas barceloneses. La liberalización del comercio con América daría alas a una actividad que hasta entonces había sido marginal. Los lienzos se adaptaban mejor que las indianas de algodón a las pautas de consumo de las colonias. Los indianeros catalanes no dejaron escapar la oportunidad. Muchos de ellos fueron abandonando el tisaje para dedicarse exclusivamente a la estampación. La

simbiosis entre producción de indianas, para el mercado interior, y pintado de lienzos, para el mercado colonial, alcanzó su cénit en el periodo comprendido entre 1783 y 1796.

3.2.2. La hilatura manual, dispersa y rural

3.2.2.1. Algodón en rama de América a cambio de lienzos pintados

Paradójicamente, la decantación hacia los lienzos pintados en el periodo 1783-1796, que debilitó el tisaje del algodón, tuvo la virtud de favorecer el hilado de la misma fibra. El envío masivo de lienzos pintados a las colonias propició, en efecto, la llegada del algodón en rama americano a Cataluña (cuadro 2). Los hiladores pudieron contar, al fin, con un suministro regular de materia prima abundante y barata. Los tejedores se libraron, a su vez, del monopolio ejercido por los malteses sobre el suministro de hilazas.

CUADRO 2

IMPORTACIONES DE ALGODON EN RAMA E HILADO EN CATALUÑA EN DIVERSOS AÑOS (en kg)

Años	Algodón en rama	Algodón hilado
1776		624.000
1783	239.532	566.342
1784	187.200	707.200
1792	576.492	769.600
1793	673.545	613.766
1804	1.040.000	

Nota: Las importaciones de algodón hilado cesaron como consecuencia del Real Decreto de 1802 que prohibía su introducción en España.

El cambio fue trascendental. Tras su fracaso de 1772, la Real Compañía de Hilados de Algodón de América quedó reconstituida sobre unas bases más sólidas que le permitieron enraizar la hilatura del algodón en buena parte de la geografía catalana. La forma que adoptó fue la de la industria rural y dispersa.

Su éxito fue obtenido a costa de la industria lanera tradicional y acelerado por la introducción de los primeros ingenios mecánicos.

3.2.2.2. Hilatura del algodón versus hilatura de la lana

Las redes de trabajo a domicilio, que los paraires habían ido desarrollando durante décadas, permitieron una rápida implantación del algodón, impulsada a menudo por los mismos paraires. El relevo no se hizo sin oposición. Los conflictos existieron, especialmente en los primeros momentos del proceso, pero fueron rápidamente resueltos por la intervención del gobierno, que sorprendentemente se alineó con los intereses algodoneros al proclamar la libertad que tenían los operarios de escoger el tipo de trabajo que más les conviniera. En esas circunstancias el éxito del algodón estaba asegurado, pues contaba a su favor con las ventajas que ofrecía un trabajo más cómodo y limpio que el de la lana y, sobre todo, mejor remunerado.

Además de batirse en retirada, la industria lanera hubo de reorganizarse. La apuesta por los paños de calidad y la concentración del sector en torno a las localidades de Sabadell y Terrassa fueron los resultados de este proceso. Con ello, la industria lanera estuvo en condiciones de iniciar, a finales del siglo XVIII, su proceso de modernización (J.Mª Benaul, 1995).

Como hemos señalado anteriormente, el desarrollo de la hilatura del algodón, en forma de industria rural y dispersa, estuvo acompañado por la introducción de las nuevas máquinas de cardar y de hilar. Las primeras Jennies las construyeron en 1784 en Barcelona técnicos franceses y fueron adquiridas por la Compañía de Hilados. En 1792 un técnico inglés, procedente de Francia y contratado por fabricantes de Cardona, una población del interior del país, introdujo la máquina de cardar por cilindros y una Jenny perfeccionada que contaba con 78 husos. Una máquina que posiblemente está en el origen de la popular «bergadana», la máquina de hilar de 120 husos que, según afirma la tradición, fue construida en Berga por un carpintero local. También la Waterframe llegó a Cataluña hacia 1793, pero su difusión no se produciría hasta los primeros años del siglo XIX. Estas máquinas no cambiaron el carácter manual de la hilatura ni alteraron sustancialmente su localización dispersa, pues en su gran mayoría eran movidas a mano y estaban instaladas en el domicilio de las hilanderas. Pero la extensión de su uso –en 1796 funcionaban ya más de 250

jennies perfeccionadas en Cataluña– preparó el terreno para la aparición de las primeras hilaturas mecánicas.

3.2.3. Los inicios de la hilatura mecánica (1797-1808)

3.2.3.1. La crisis del comercio colonial. a partir de 1797

Si los buenos años del comercio con América (1783-1796) habían impulsado el crecimiento de la manufactura algodonera, mediante la exportación de lienzos a las colonias y la importación de algodón en rama, la crisis del comercio colonial, iniciada en 1797, infringió un duro golpe.

En los doce años que van de 1797 a 1808, España estuvo prácticamente ocho (1797-1801 y 1805-1807) en guerra con Inglaterra. El conflicto trajo el cierre de las rutas con América y la práctica paralización del comercio con las colonias. Cesaron las exportaciones de lienzos pintados, cayó la importación de lienzos en crudo y se redujeron las salidas de vinos y aguardientes. De esta manera, quedó en entredicho el entero modelo comercial en que se había basado, en gran medida, el crecimiento económico catalan del siglo XVIII.

3.2.3.2. El mercado nacional como alternativa

Para la manufactura algodonera, la crisis del comercio colonial significó ante todo una caída en picado de sus exportaciones a América, que, como hemos visto, estaban compuestas en su gran mayoría (en torno a un setenta por ciento) de lienzos pintados. Frente a esta situación no quedaba otra salida que centrarse en el mercado interior y modificar las estrategias productivas. Así, la estampación de lienzos fue progresivamente abandonada por los fabricantes catalanes, que de nuevo centraron toda su actividad en la producción de indianas, que era el principal género de consumo en el mercado español. Una decisión forzada por las circunstancias pero que tuvo la virtud de corregir la peligrosa tendencia hacia la vía facil de la especulación que amenazaba a una manufactura dedicada al simple pintado de telas importadas (J. Fontana). Para un sector cada vez más obligado a centrarse en el mercado interior, la supervivencia pasaba por introducir los cambios necesarios que le permitieran conquistar ese mercado. En definitiva, por iniciar un proceso de modernización que ineludiblemente debía partir de la mecanización de la hilatura.

3.2.3.3. La mecanización, arma contra la competencia

Eso fue justamente lo que hicieron los fabricantes catalanes.

Enfrentados a un mercado interior de bajo poder adquisitivo, en el que para ampliar las cuotas de mercado había que competir abiertamente no sólo con las industrias tradicionales de la lana y el lino, sino también con la industria extranjera que introducía sus géneros de contrabando, no había más remedio que mejorar la calidad y reducir sustancialmente el precio. Algo que difícilmente se podía conseguir mediante la producción de hilados en régimen doméstico. Los imprescindibles incrementos de productividad sólo podían venir a través de un cambio en profundidad de los sistemas de producción tradicionales, como el que se estaba produciendo en otros países del continente europeo. La concentración del trabajo y la mecanización del proceso productivo aparecieron como la única alternativa factible.

Una solución que, en gran medida, fue posible impulsar a partir de 1797 porque el desarrollo de la industria dispersa del hilado había ido preparando el terreno durante los años anteriores. Ello, unido a la disponibilidad de capitales, que en buena parte procedían de los beneficios obtenidos en el comercio colonial durante el período 1783-1796, permitieron la creación de las primeras hilaturas mecánicas. Un nuevo tipo de fábrica que combinaba la concentración de la fuerza de trabajo, que habían desarrollado las fábricas de indianas, con la mecanización del proceso productivo, que se había iniciado de forma limitada en la propia industria doméstica. Recogiendo así las experiencias desarrolladas tanto en la manufactura urbana como en la industria rural, nacían las primeras fábricas que reunían, a un nivel aún elemental, las características básicas de la empresa moderna.

3.2.3.4. Las primeras hilaturas mecánicas

Las hilaturas mecánicas aparecen en Cataluña a finales de los años noventa y tuvieron su primer desarrollo entre 1802 y 1807, al amparo del Real Decreto que prohibía la importación de hilados extranjeros, una medida que venía a confirmar los progresos realizados por la hilatura desde mediados de los años ochenta. Estos experimentaron, sin embargo, un verdadero salto cualitativo a partir de 1797, cuando varios empresarios montaron fábricas de hilar con máquinas inglesas del tipo Water-frame, movidas por medio de caballerías

o mediante ruedas hidráulicas. Entre estos pioneros se encontraban fabricantes de indianas de Barcelona, comerciantes-empresarios que controlaban redes de trabajo doméstico, maestros artesanos –paraires y tejedores– y fabricantes de hilados de origen francés. Una diversidad de procedencias sociales y geográficas que explica, junto a las necesidades energéticas que implicaba la mecanización, la amplia distribución en el espacio de la primeras hilaturas mecánicas. No sólo se encontraban en Barcelona, sino también en otras poblaciones de fuerte tradición textil, como Manresa, Berga, Olot, Sallent, Martorell, Ripoll o Vic. Hacia 1807, el número de estas fábricas en Cataluña rondaba la veintena y el de husos mecánicos empleados se situaba entre 10.000 y 12.000.

Estas primeras hilaturas fueron, en general, fábricas de dimensiones modestas, con un nivel de mecanización limitado que venía condicionado por el tipo de energía utilizado. Las mayores eran las hidráulicas, dada la superior eficiencia energética de la rueda y el elevado coste que suponía su instalación, pero eran muy pocas las que superaban los 1.000 husos. Ello no significa que la inversión inicial requerida para instalarlas fuera muy elevada. El capital medio invertido en una hilatura durante el período 1797-1807 era de 7.380 libras catalanas. Una cifra que quedaba muy lejos de las casi 41.000 libras que necesitaban las fábricas de indianas y pintados.

Este bajo nivel de inversión no resulta extraño si tenemos en cuenta que en aquellos momentos la tecnología era un factor relativamente asequible y que la dimensión de las empresas no era determinante para su supervivencia. Es más, la estructura industrial que se consolida durante estos años, basada en la fábrica especializada o de fase, también colaboraba a ello. Eran muy pocas las empresas que reunían el hilado y el tejido en un mismo edificio, siendo lo normal la fragmentación del proceso productivo en diferentes fábricas o talleres. El cardado, el hilado, el tejido y el pintado de las telas se desarrollaban habitualmente en unidades productivas independientes, conformando una estructura muy diversificada del sector algodonero, en la que predominaba la combinación de trabajo concentrado y de producción dispersa.

Dentro de este marco, las hilaturas mecánicas eran una realidad modesta (del 10 al 15 por 100 del total de husos), pero no menospreciable. Para un sector que justamente estaba empezando su desarrollo el nivel alcanzado era notable. Además, mostraron un considerable dinamismo. Ellas introdujeron, en

1806, la Mule-jenny y ensayaron, en 1805, la aplicación del vapor. No es de extrañar, por tanto, que llamaran la atención de los propios contemporáneos, en especial de aquellos que conocían bien los avances de la industria europea, como el general Duhesme que en 1808 describía así lo que se había encontrado al ocupar Cataluña: «Desde Ripoll, Olot, Vic, Mataró, Manresa a Barcelona, Igualada i hasta Tortosa, se encuentran, por todas partes, fábricas de hilar algodón, con máquinas inglesas o a mano; fábricas mecánicas de hacer medias, prensas de indianas, fábricas de telas de hilo y de algodón, de pañuelos, etc.».

3.2.4. La apuesta por el modelo inglés (1815-1860)

3.2.4.1. De la pérdida de las colonias a la reserva del mercado interior

Como es sabido, la guerra contra la ocupación napoleónica (1808-1814) señaló el comienzo de la lucha por la emancipación de las colonias americanas. Este proceso, desarrollado con gran rapidez, redujo el ámbito de actuación de la industria algodonera al mercado interior. Cerrar ese mercado a la competencia de la industria extranjera, reservándolo para los tejidos catalanes, será, en adelante, un objetivo prioritario. Las Cortes Constitucionales dieron en 1820 los primeros pasos en esa dirección. La promulgación del Decreto de 5 de agosto, que prohibía la importación de cereales y harinas extranjeros, y del Arancel General de 6 de noviembre, imprimieron a la política comercial española un marcado sesgo proteccionista, que se vio plenamente ratificado después con el nuevo arancel de aduanas de 19 de octubre de 1825.

Estas medidas permitieron avanzar en la articulación del mercado interior y contribuyeron, junto con la nueva expansión del sector vitícola catalán en los años veinte, a sentar las bases de un nuevo modelo comercial, que giraba en torno a la complementariedad de dos circuitos. Uno, centrado en el mercado interior y basado en el intercambio de cereales por manufacturas, especialmente tejidos, y, otro, en el mercado americano, con centro en Cuba y Puerto Rico, y estructurado en torno al intercambio de vino por algodón (J. M Fradera). Ambos eran vitales para la industria algodonera catalana, pues si el primero era el destino de sus productos, el segundo era el origen de la materia prima que empleaba.

3.2.4.2. La expansión de la hilatura mecanica

Limitada ya de forma definitiva al mercado interior, la supervivencia de la manufactura algodonera pasaba indefectiblemente por impulsar la hilatura y avanzar en la concentración y en la mecanización, es decir, por continuar el proceso de modernización iniciado a finales del siglo XVIII. En gran medida, ello fue posible porque la Guerra de la Independencia no supuso una ruptura en la vía de desarrollo iniciada a principios de siglo, sino sólo un paréntesis. Evidentemente, la contienda redujo la actividad productiva a la mínima expresión y obligó a cerrar muchas empresas. Pero la manufactura algodonera salió del conflicto con su infraestructura prácticamente intacta, ya que fueron pocas las fábricas destruidas por la actividad bélica o por las represalias de los franceses. Ello permitió reemprender con relativa facilidad la actividad una vez acabada la guerra y recuperar rápidamente los niveles de producción.

El problema vino después, cuando los efectos de la pérdida de las colonias y de la crisis política y económica se dejaron sentir en el país. El decenio 1815-1825 fue duro para la manufactura algodonera, pero el momento de mayor gravedad no se alcanzó en la inmediata posguerra sino en los años 1822-1825. La caída de la inversión fue espectacular y estuvo acompañada por el cierre de numerosas empresas. Pero, como muestra el cuadro 3, lo que realmente entró en crisis en estos años fue la indianería tradicional, que acusó mucho la pérdida de los mercados coloniales. Por el contrario, la hilatura no sólo se mantuvo, sino que convirtió en el principal destino de los capitales invertidos en el sector algodonero. Prueba evidente de que los fabricantes fueron conscientes de que la respuesta a crisis y el futuro del sector pasaba por potenciar la hilatura mecánica.

CUADRO 3

CAPITALES INVERTIDOS EN EMPRESAS ALGODONERAS EN CATALUÑA ENTRE 1760 Y 1840 (en libras catalanas).

Años	Hilados		Tejidos		Ind. y Pint.		Total	
	Cap.	Emp.	Cap.	Emp.	Cap.	Emp.	Cap.	Emp.
1760-1771					228.166	8	228.166	8
1772-1782					447.805	21	447.805	21
1783-1797	5.300	2	42.200	2	778.461	29	825.961	33
1798-1807	66.420	9	5.284	3	284.589	7	356.293	19
1808-1814								
1815-1825	84.225	7	13.033	7	45.276	8	142.534	22
1826-1832	505.660	13	60.414	12	37.500	6	603.574	31
1833-1840	1.204.918	36	98.266	18	274.436	17	1.571.620	71
1760-1807	71.720	11	47.484	5	1.739.021	65	1.858.225	81
1815-1840	1.794.803	56	165.713	37	357.212	31	2.317.728	124

Fuente: Escrituras de constitución y renovación de sociedades localizadas en Archivos Notariales y Registros de Hipotecas.
(Nota: Ind. y Pint. significan Indianas y Pintados. Cap. son Capitales y Emp. son empesas).

En efecto, entre 1815 y 1833 las principales innovaciones se dieron en este campo. Lo importante durante estas dos décadas no fue tanto el crecimiento cuantitativo del sector –que existió, pero que, como muestran las cifras de importación de algodón en rama recogidas en el cuadro 4, fue moderado-, como los cambios organizativos y tecnológicos que se desarrollaron en su interior. Lo más destacado sin duda fueron las avances que se dieron en el terreno de la mecanización, especialmente en el subsector de la hilatura. Fue durante estos años cuando se difundió el uso de la Mule-jenny y se introdujo la Throstle o continua –versión perfeccionada de la Water-frame-, mientras que la Bergadana desplazaba totalmente a la Jenny en el ámbito de la hilatura manual. Con ello, el nivel de mecanización avanzó sustancialmente. En 1829

el número de mules existente en la ciudad de Barcelona ya era superior al de jennies y bergadanas juntas (410 frente a 313). Evidentemente en el resto de Cataluña la situación se invertía, pero todo parece indicar que en ese momento el número de husos mecánicos en el Principado se situaba ya en torno a los 70.000, lo que vendría a representar sobre un 21 por ciento del total de husos existentes.

CUADRO 4

CONSUMO DE ALOGDON EN RAMA EN LA INDUSTRIA CATALANA
(medias anuales en Tn)

1816-1820	1.424
1824-1827	2.291
1831-1834	3.395
1835-1839	3.970
1840-1843	6.120
1844-1848	9.517
1849-1853	14.663
1854-1858	18.114
1859-1863	17.861

A diferencia de la hilatura, la mecanización del tisaje y del estampado fue mucho más lenta. No obstante, también en estos sectores se produjeron novedades importantes durante estos años. Las principales fueron la introducción del cilindro de estampar en 1817 y la del telar mecánico en 1829. Con ello se inauguraba la mecanización de estos sectores, que no adquirió verdadera extensión hasta los años cincuenta.

Los avances en la mecanización, al reducir el margen de maniobra de la hilatura dispersa, favorecieron la concentración del trabajo. El número de hilaturas mecánicas aumentó durante estos años, si bien de forma moderada y sobre la base de un tipo de fábrica muy especializada y de reducidas dimensiones. La hilatura era cada vez más una industria de fábrica, a diferencia del tisaje, que, a pesar de la creación de algunas empresas centralizadas de cierta envergadura, continuó siendo una actividad manual y dispersa. Pero estas

pequeñas empresas de hilados no alcanzaban unos niveles de productividad lo suficientemente elevados como para provocar un desplazamiento rápido de la producción doméstica.

De hecho, la dimensión de las empresas venía condicionada por el tipo de motor utilizado. Con las energías tradicionales no era posible desarrollar economías de escala. Para ello se requería una energía más potente y regular. A principios de los años treinta el reto del vapor estaba planteado. Pero en su adopción lo que resultó determinante fue el nivel de mecanización que ya se había alcanzado en la hilatura. Un nivel que difícilmente podía superarse sin el recurso al vapor.

3.2.4.3. La adopción del vapor

A la empresa Bonaplata, Vilaregut, Rull y Cia., constituida en Barcelona en 1831, cabe el honor de haber sido la primera en introducir, en 1833, la máquina de vapor en el sector algodonero. Su osadía la pagó muy cara, ya que la fábrica fue destruida dos años más tarde por un incendio intencionado. Pero su experiencia resultó decisiva. Fue el espaldarazo definitivo para la implantación del sistema fabril. Con el vapor, las empresas pudieron mejorar sustancialmente su nivel de mecanización, abordar procesos de integración vertical y desarrollar economías de escala. Por ello, la fábrica Bonaplata fue considerada por los propios contemporáneos como «una verdadera revolución fabril».

A partir de 1833 la apuesta por el vapor fue clara. Después de unos primeros momentos de vacilación, provocados por el trágico final de la fábrica Bonaplata, la instalación de máquinas de vapor siguió una progresión constante. Si en 1841 había 300 caballos de vapor instalados, veinte años más tarde la cifra había aumentado hasta 6.017 y abarcaba todas las fases del proceso productivo. Un crecimiento que contrasta con la práctica desaparición de la energía de origen animal, dominante en 1841, y con la modesta expansión de la energía hidráulica (que pasó en estos mismos años de 565 caballos de fuerza a 3.067).

Con la nueva energía se potenció enormemente el nivel de mecanización de los procesos productivos. En 1861 la hilatura, como muestra el cuadro 5, era ya una actividad mecanizada al ciento por ciento, mientras que el tisaje y el estampado, que habían iniciado su proceso de mecanización más tarde,

hicieron progresos muy notables. Los escasos telares mecánicos que funcionaban en 1833 se habían convertido en 8.888 en 1861, lo que significaba un porcentaje de mecanización de un 43 por ciento, y los dos cilindros de estampar existentes en 1829 habían dado paso a 65 cilindros y 43 máquinas perrotinas, lo que representaba un nivel de mecanización importante.

CUADRO 5

HUSOS EN ACTIVO EN LA INDUSTRIA ALGODONERA CATALANA ENTRE 1836 Y 1861

	1836	**1841**	**1850**	**1861**
Husos manuales (jennies y bergadanas)	460.621	423.721	183.778	7.366
Husos mecánicos				
– Continuas	15.250	22.744	51.040	?
– Mule-jennies	156.197	323.937	475.490	?
– Selfactinas	–	–	96.328	?
Total mecánicos	171.447	346.681	622.858	763.051
Total husos	632.068	770.402	806.636	770.417
% husos mec./total	27,1	45,0	77,2	99,0

El cambio tecnológico y el desarrollo consiguiente del sistema de fábrica alteraron también la localización tradicional de la industria algodonera. La adopción del vapor determinó un importante nivel de concentración en las localidades cercanas a los puertos de entrada del carbón: Barcelona, Mataró, Tarragona y Vilanova i la Geltrú. Estas zonas reunían en 1861 el 60,5 por ciento de la hilatura y el 73,8 por ciento del tisaje. Mientras que el aprovechamiento de la energía hidráulica, el otro factor determinante de localización, concentraba, en torno a la cuenca de los ríos Llobregat y Ter, sólo un tercio de la hilatura y una cuarta parte del tisaje. En contrapartida, las comarcas que,

como la Anoia, el Bergadà o el Alt Penedès, no estuvieron en condiciones de responder al reto tecnológico experimentaron un retroceso espectacular.

Este intenso proceso de mecanización, al provocar un reducción sustancial de los costes de producción y un descenso muy considerable de los precios de venta, potenció la penetración de los tejidos de algodón catalanes en el mercado español. Ello, unido a la lucha decidida de los fabricantes en favor del proteccionismo, permitió que la industria algodonera desplazara del mercado interior a los tejidos extranjeros y arrebatara a las industrias textiles tradicionales importantes cuotas de mercado.

No obstante, la conquista definitiva del mercado interior tuvo sus contrapartidas. Las características que tenía este mercado a mediados del siglo XIX –muy fluctuante, con escasa capacidad de consumo y poco organizado comercial y financieramente-, impusieron limitaciones al desarrollo de la industria algodonera.

Por una parte, la necesidad de adaptarse lo más eficientemente posible a este tipo de mercado, determinó que el sector se estructurara de forma jerarquizada y muy integrada, en el que un pequeño grupo de grandes empresas controlaban, gracias al control que ejercían sobre los canales de comercialización y de abastecimiento de materias primas, a un conjunto muy numeroso de fábricas de pequeña o mediana dimensión, poco especializadas y de carácter eminentemente familiar (J. Maluquer de Motes). Esta estructura no favorecía las economías de escala, limitaba las expectativas de beneficios y obligaba a las empresas a un elevado nivel de autofinanciamiento, con lo que dificultaba enormemente la posibilidad de competir en el exterior. Por otra parte, la escasa organización comercial del mercado interior obligó a los fabricantes a desviar importantes capitales desde la fabricación a la comercialización para facilitar la venta de sus productos, lo que significó una importante carga financiera para las empresas y reforzó las limitaciones estructurales del sector.

A pesar de estas limitaciones, hacia 1860 la industria algodonera estaba ya consolidada en Cataluña y era perfectamente comparable, por su nivel de mecanización, con las más avanzadas del continente. No sólo constituía de largo la primera industria del Principado, sino que, al haber sido protagonista destacada del proceso de modernización industrial, marcó la pauta para el desarrollo de otros sectores de la industria textil. Les ofreció un modelo a seguir,

pero también les planteó una feroz competencia. La industria lanera resistió el envite, las otras sucumbieron en la batalla.

BIBLIOGRAFIA

BENAUL, Josep Mª (1991), «La llana», en Nadal, J., Maluquer de Motes, J. y Sudrià, C. (dirs.), *Història econòmica de la Catalunya contemporània,* Enciclopèdia Catalana, Barcelona, p. 87-158.

———— (1992), «Los orígenes de la empresa textil lanera en Sabadell y Terrassa en el siglo XVIII», *Revista de Historia Industrial*, 1, p. 39-62.

———— (1994), «Especialización y adaptación al mercado en la industria textil lanera, 1750-1913», en Nadal, J. y Catalan, J. (Eds.), *La cara oculta de la industrialización española. La modernización de los sectores no líderes.* siglo XIX y XX, Alianza, Madrid, p. 199-223.

———— (1995), «Cambio tecnológico y estructura industrial. Los inicios del sistema de fábrica en la industria pañera catalana, 1815-1835», *Revista de Historia Económica*, 2, p. 199-226.

———— (1996), «Realidades empresariales y estructura productiva en la industria textil lanera catalana, 1815-1870», en Comín, F. y Martín Aceña, P. (Eds.), *La empresa en la historia de España*, Civitas, Madrid, p. 171-186.

CARRERAS, Albert (1990); «Cataluña, primera región industrial de España», en J. NADAL y A. CARRERAS, eds.; *Pautas regionales de la industrialización española (siglos XIX y XX).* Ariel, Barcelona, p. 259-295.

DELGADO, Josep Mª (1983); «Política ilustrada, industria española y mercado americano, 1720-1820», *Pedralbes*, 3, p. 253-263.

———— (1988), «La industria algodonera catalana y el mercado americano (1776-1796). Una reconsideración», *Manuscrits. Revista de Historia Moderna*, 4, p. 103-115.

———— (1990); «De la filatura manual a la mecànica. Un capitol del desenvolupament de la indùstria cotonera a Catalunya (1749-1814)», *Recerques*, 23, p. 161-179.

FONTANA, Josep (1988), *Història de Catalunya V. La fi de l'Antic Règim i la industrialització (1787-1868),* Ed. 62, Barrcelona

GRAU, Ramón y LOPEZ, Marina, (1974); «Empresari i capitalista a la manufactura catalana del segle XVIII. Introducció a l'estudi de les fàbriques d'indianes», *Recerques*, 4, p. 19-57.

KERTESZ, A. (1917), *Die Textilindustrie sämtlicher Staaten. Entwicklung. Erzeugung. Absatzverhältnisse.* Druck und Verlag von Friedr. Vieweg & Sohn, Braunschweig.

MALUQUER DE MOTES, Jordi (1976); «La estructura del sector algodonero en Cataluña durante la primera etapa de la industrialización (1832-1861)», *Hacienda Pública Española*, 38, p. 133-148.

NADAL, Jordi (1975); *El fracaso de la revolución industrial en España. 1814-1913.* Ariel, Barcelona.

———— (1987), «La industria fabril española en 1900, una aproximación», en Nadal, J., Carreras, A. y Sudrià, C. (eds), *La economía española en el siglo XX. Una perspectiva histórica*, Ariel, Barcelona.

———— (1991a); «Sobre l'entitat de la indianeria barcelonina del set-cents. Nota suggerida per la lectura d'un article d'Alexandre Sánchez». *Recerques*, 24, p. 181-185.

———— (1991b); «La indústria cotonera», en *Història econòmica de la Catalunya contemporània. s. XIX. Indústria. transports i finances.* Vol. 3, Enciclopèdia Catalana, Barcelona, p. 13-85.

———— (1992), *Moler. tejer y fundir. Estudios de historia industrial.* Ariel, Barcelona.

NADAL, Jordi y MALUQUER DE MOTES, Jordi, (1985); *Catalunya. la fàbrica d'Espanya. Un segle d'industrialització catalana. 1833-1936.* Ajuntament, Barcelona.

SANCHEZ, Alex (1987); «Los inicios del asociacionismo empresarial en España: La Real Compañía de Hilados de Algodón de Barcelona, 1772-1820», *Hacienda Pública Española*, 108-109, p. 253-268.

———— (1989a); «La era de la manufactura algodonera en Barcelona, 1736-1839», *Estudios de Historia Social*, 48-49, p. 65-114.

———— (1989b); «L'estructura comercial d'una fàbrica d'indianes barcelonina: Joan Rull i Cia (1790-1821)», *Recerques*, 22, p. 9-24.

———— (1992); «La indianería catalana: ¿Mito o realidad?», *Revista de Historia Industrial*. 1, p. 213-232.

———— (1996), «La empresa algodonera en Cataluña antes de la aplicación del vapor, 1783-1832», en Comín F. y Martín Aceña, P. (eds), *La empresa en la historia de España*, Civitas, Madrid, p. 155-170,

TORRAS, Jaume (1984), «Especialización agrícola e industria rural en Cataluña en el siglo XVIII», *Revista de Historia Económica*, 3, p. 113-127.

———— (1987), «Fabricants sense fàbrica. Estudi de una empresa llanera de Igualada (1726-1765)», *Recerques*, 19, p, 145-160.

———— (1991), «The Old and the New. Marketing Networks and Textile Growth in Eighteenth-Century Spain», en Berg, M. (ed), *Markets and Manufacture in Early Industrial Europe*, Routledge, London/New York, p. 93-113.

———— (1994), «La economia catalana abans del 1800. Un esquema», en Nadal, J., Maluquer de Motes, J. y Sudrià, C. (dirs), *História econòmica de la Catalunya Contemporània*, Enciclopèdia Catalana, Barcelona, p. 15-38.

THOMSON, James (1990), *La indústria d'indianes a la Barcelona del segle XVIII*. L' Avenç, Barcelona.

———— (1992), *A Distinctive Industrialization. Cotton in Barcelona. 1728-1832*. Cambridge U.P., Cambridge.

VILAR, Pierre (1964-68), *Catalunya dins la Espanya Moderna*, Ed. 62, Barcelona, 4 vols.

———— «La Catalunya industrial: Reflexions sobre una arrencada i un desti», *Recerques*, 3, p. 7-22.

Résumé

Cet article prend pour point de départ l'importance européenne de l'industrie du coton espagnole au début du XX^{e} siècle, et sa concentration en Catalogne.Il retrace les étapes de l'évolution de ce secteur à partir du XVIII^{e} siècle. Dans un premier temps, c'est le processus de développement et de modernisation de l'industrie textile catalane qui est présenté au cours des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles, avec l'importance de l'exportation des produits vinicoles et des alcools, exportation qui a contribué à l'expansion commerciale, à l'ouverture vers l'extérieur de l'économie catalane, et qui a favorisé une spécialisation régionale dans le courant du XVIII^{e} siècle – viticulture donc pour certaines régions, et produits manufacturés dans d'autres régions où existait déjà un tissu industriel ancien, mais résistant. Les auteurs expliquent ensuite comment l'industrie du coton s'est imposée, avec la demande croissante des indiennes, ce qui a permis le passage des importations à la production. Puis, ils présentent les différentes phases de ce développement entre 1736 et 1796 (premières tentatives à Barcelone, perfectionnement des techniques de tissage et d'impression, fabrication concentrée dans des entreprises importantes où étaient réalisés le tissage et l'impression à partir de techniques de production manuelles, abandon du coton maltais pour le coton brut provenant des colonies américaines surtout à partir de 1783). La croissance spectaculaire, remarquable en 1784, allait se poursuivre grâce à l'adoption du lin brut importé de l'Europe centrale jusqu'en 1796, avec une symbiose entre une production de toile de coton pour le marché intérieur et de toile de lin peintes pour le marché colonial, cette dernière production répondant à la libéralisation du commerce avec l'Amérique.

Tout en provoquant une baisse du tissage du coton, l'essor de la production de toiles peintes, leur envoi massif dans les colonies favorisa l'arrivée du coton brut américain et l'implantation du filage de cette fibre en Catalogne, sous la forme d'une industrie rurale dispersée qui allait supplanter l'industrie lainière traditionnelle, et qui allait être accélérée par l'introduction des premières machines à carder et à filer. Si ces premières machines, pour la plupart actionnées manuellement et installées au domicile des fileuses, ne changeaient en rien le caractère traditionnel de cette industrie, leur nombre croissant favo-

risa néanmoins l'apparition des premières filatures mécaniques. La croissance économique catalane connut cependant un arrêt entre 1797 et 1808, au moment de la guerre avec l'Angleterre (1797-1801 et 1805-1807) qui paralysa le commerce avec l'Amérique. Avec la crise du commerce colonial, les exportations vers l'Amérique dégringolèrent, et la seule issue possible fut le marché intérieur et la modification des stratégies de production. Les toiles peintes furent progressivement abandonnées pour un retour à la production d'indiennes, production qui correspondait à la consommation principale du marché espagnol. C'est ainsi que fut entrepris un processus de modernisation qui devait passer inéluctablement par la mécanisation de la filature à partir de 1797. Un nouveau type de fabriques dans lesquelles étaient associées la concentration de la force de travail, déjà existante dans les fabriques d'indiennes, et la mécanisation du procédé de production, née avec l'industrie domestique, vit le jour. Recueillant ainsi les leçons apportées par les expériences réalisées au niveau de la fabrication aussi bien urbaine que rurale, apparurent les premières fabriques qui présentaient, à un niveau élémentaire, les caractéristiques de base de l'entreprise moderne.

Les premières filatures mécaniques apparurent en Catalogne à la fin du XIX^{e} siècle et elles commencèrent à se développer entre 1802 et 1807, non seulement à Barcelone, mais également dans d'autres localités à forte tradition textile (Manresa, Berga, Olot, Sallent, Martorell, Ripoll o Vic). Ces premières filatures aux dimension modestes ne pouvaient atteindre qu'un niveau de mécanisation limité, à cause du type d'énergie utilisée, les plus importantes fonctionnant grâce à l'énergie hydraulique. Les différents aspects de la production (cardage, filage, tissage, impression) étaient assurés dans des unités indépendantes. L'industrie du coton se caractérisait alors par la concentration du travail et la dispersion de la production. La perte des colonies américaines réduisit le champ d'activité au marché intérieur, protégé par des mesures protectionnistes en 1820 et 1825. Pour préserver l'industrie du coton, il fallait donc développer la filature, progresser dans la concentration et la mécanisation, c'est-à-dire, poursuivre le processus de modernisation entamé à la fin du XVIII^{e} siècle. Si les répercussions de la perte des colonies furent très dures pour la production traditionnelle d'indiennes, en revanche, la filature parvint à se maintenir, et c'est elle qui bénéficia des capitaux investis dans le secteur du

coton. Et entre 1815 et 1833, les principales innovations se concentrèrent sur ce secteur et dans le domaine de la mécanisation. La mécanisation du tissage et de l'impression fut beaucoup plus lente, même si de grandes nouveautés furent introduites également dans ces secteurs, et elle ne devait prendre toute son ampleur que vers le milieu du XIX^{e} siècle. Tous ces progrès favorisèrent la concentration du travail. La filature se développa de plus en plus dans des fabriques alors que le tissage restait une activité manuelle et dispersée. Mais c'est le niveau de mécanisation plus élevé de la filature qui rendit indispensable l'utilisation de la vapeur qui fit son apparition dans une entreprise barcelonaise en 1833. En 1861, la filature était une activité mécanisée à cent pour cent. Par ailleurs, la mécanisation du tissage et de l'impression fit des progrès notables. L'utilisation de la vapeur provoqua un niveau de concentration important dans les localités proches de ports où arrivait le charbon (Barcelone, Mataro, Tarragone, Vilanova i la Geltru). De plus, en entraînant une réduction des coûts de production et une diminution de prix de vente, ce processus intense de mécanisation permit aux toiles de coton catalanes de s'imposer sur le marché espagnol. Mais les caractéristiques du marché intérieur (marché fluctuant, consommation limitée, organisation commerciale et financière insuffisante) limitèrent le développement de l'industrie du coton. Et un nombre réduit de grandes entreprises contrôlait l'ensemble des petites et moyennes entreprises, ce qui ne permettait pas une véritable concurrence à l'extérieur. De plus, l'insuffisance dans l'organisation commerciale signifiait une charge financière importante pour les entreprises. Malgré ces limites, vers 1860, l'industrie du coton s'imposait comme la première industrie en Catalogne, et elle représentait un modèle pour les autres secteurs de l'industrie textile pour lesquels elle était une concurrente redoutable. Si l'industrie de la laine parvint à résister, les autres succombèrent.

Marie-Catherine Barbazza

A chacun sa trame : Prato, Biella et Schio entre XVIII^e et XIX^e siècle

C. MAITTE
Université de Paris X-Nanterre

Que produit le textile italien au XVIII^e siècle ? De mauvaises rases et des étoffes communes incapables de tenir le rang de la bonté et de la qualité, aurait répondu un inspecteur des manufactures français. Repliée au mieux sur l'imitation des nouveautés nord européennes, l'Italie semble bien avoir perdu la bataille des beaux tissus. Plus tard, elle perd également, selon beaucoup, celle de l'industrialisation : considérée comme région périphérique de l'Europe, l'Italie a été décrite par de nombreux historiens à la traîne d'une Europe du nord dont elle semblait désormais incapable de suivre ou d'apprendre les leçons[1]. Ce point de vue a été déjà amplement discuté et critiqué. En 1985, A.Dewerpe contribuait à faire redécouvrir le dynamisme de longue durée du futur triangle industriel italien (Turin-Milan-Gênes)[2]. Comme d'autres auteurs, il insistait sur le rôle d'embrayeur joué par l'industrie de la soie, notamment semi-ouvrée, seule branche désormais en mesure de maintenir l'Italie dans le marché et la division internationale du travail.

Aussi, la comparaison dans la longue durée de la trame industrielle de trois villes, Prato, Biella et Schio, où le fil porteur de la modernisation –la soie– est absent et où, au contraire, domine la production de textiles traditionnels comme la laine, peut apparaître comme un chapitre supplémentaire de l'histoire déjà longue des industries résiduelles. D'autant que Prato, en Toscane, n'appartient ni à la région protoindustrielle de Dewerpe ni même au fameux triangle industriel de la fin du XIX^{e} siècle. Et pourtant ces trois villes constituent encore aujourd'hui les trois principaux centres lainiers italiens. Cette histoire de longue durée n'a encore été que partiellement parcourue. Comparer ces trois histoires peut permettre d'éclairer la constitution de systèmes locaux caractéristiques du développement italien entre XVIII^{e} et XIX^{e} siècle et ainsi de comprendre par quels longs cheminements ces centres sont arrivés à cette situation enviable.

Ces cheminements sont non seulement longs mais ils sont également divers : en effet, si j'ai choisi ce titre, à chacun sa trame, c'est parce qu'il me semble que chacun de ces centres organise de façon différente son territoire manufacturier. Par territoire, il faut entendre un système de relations entre les hommes[3], un « lieu d'organisation du travail, d'enjeux de pouvoirs et de réceptacle de pratiques identitaires »[4]. Ce ne sont donc pas seulement des choix de produits qu'il faut comparer, mais les aménagements des territoires de production, les adaptations du tissu social et des institutions locales. En m'appuyant sur mes propres recherches dédiées à Prato et sur l'importante bibliographie consacrée à Biella et à Schio[5], je tenterai donc de reconstruire quelques jalons principaux de la structuration sur la longue durée de ces territoires manufacturiers. Or, si les contextes régionaux et locaux de leur mise en place sont différents, ils présentent toutefois un certain nombre de similarités qui donnent un certain « air de famille » à ces différents territoires. Ce sont d'abord ces effets de trame comparables que nous envisagerons avant d'aborder la structuration des territoires au XVIII^{e} siècle et leur réorganisation au XIX^{e} siècle.

Les trames croisées du XVIII[e] siècle : renouveau productif et constitution de territoires industriels

La première similarité entre ces trois centres est leur relative modestie au début comme d'ailleurs à la fin du XVIII[e] siècle. Schio, dont la population passe de 3000 à 4598 habitants au cours du siècle, n'a même pas initialement le statut juridique de ville que possèdent au contraire Prato et Biella. Toutes trois ont en tout cas une population inférieure à 10000 habitants, et se situent donc dans le bas de la hiérarchie urbaine italienne, même si elles se trouvent au cœur de régions de population particulièrement dense[6]. Cette caractéristique commune en fait de bons représentants du dynamisme des petites villes italiennes, par opposition au ralentissement de l'activité des villes dominantes proches.

En effet, ces centres modestes ont également en commun d'avoir été longtemps dominés par une métropole voisine qui a organisé la région en fonction de ses intérêts, en particulier économiques. Si cela est particulièrement vrai dans le cas de Prato et de Schio, –qui ont dû se mesurer et se confronter aux systèmes de privilèges et de protection de l'industrie textile de Florence et de Vicence-, on ne peut oublier non plus comment peu à peu « Turin suffoqua le Piémont »[7].

Mais le XVIII[e] siècle est justement marqué par la définitive décadence lainière de ces grandes villes, en particulier Vicenza et Florence qui, en raison de sérieuses difficultés dès la fin du XVI[e] siècle, opèrent toutes deux une reconversion dans l'industrie de la soie[8]. Le renouveau lainier de Prato, Schio et Biella vers les années 1670 est donc en totale opposition avec le déclin de cette fabrication dans les grandes villes. Il n'y a cependant pas simple déplacement de l'activité productive des grandes villes vers les petites car aucune similarité quantitative ou qualitative n'existe entre la fabrication de Florence et de Prato ou celle de Schio et de Vicence[9]. La fabrication textile des petites villes se situe à une autre échelle et dans une autre gamme de produits que celle des grandes, ce qui suppose des marchés et des organisations du travail différents.

Pourtant le renouveau de ces petits centres ne se produit pas ex nihilo. Il est au contraire en partie fondé sur la remobilisation de ressources humaines et matérielles présentes dans les territoires depuis l'époque médiévale. Schio,

Biella et Prato ont en effet connu une activité textile dès le XIII^e siècle. Même si les liens de continuité et de discontinuité entre l'époque médiévale et la fin du XVII^e siècle sont encore loin d'être éclaircis, il est certain qu'à l'époque moderne l'héritage de traditions et de savoir-faire n'était pas tombé en déshérence. C'est le cas par exemple des aménagements hydrauliques nécessaires à l'industrie, dérivation de cours d'eau et entretien de canaux artificiels (*gore* de Prato ou *rogge* de Schio) mis en place dès le moyen-âge pour le bon fonctionnement des fouleries ; ce capital technique et humain n'a pas été perdu et a pu au contraire être systématiquement réutilisé aux XVII^e et XVIII^e siècles.

La seconde caractéristique commune à l'industrie de Prato, Schio et Biella se trouve au cœur du marché régional. C'est en effet en profitant des possibilités de croissance offertes localement –ou régionalement– par le « luxe » des paysans ou par le recul lent des pratiques d'autoconsommation que ces centres arrivent à développer leur production : en ce sens, les modifications des demandes devraient donc être davantage au cœur des interrogations[10]. Mais une part du dynamisme vient également de la capacité à reconquérir, ne serait-ce que partiellement, un marché intérieur largement dominé désormais par les étoffes étrangères, régulièrement interdites mais toujours présentes grâce à une demande et à une contrebande constantes[11]. Cette inscription au cœur des dynamiques régionales n'empêche pas la tentative de diversification des marchés, à l'intérieur, mais aussi en partie à l'extérieur de la région : un tiers de la production de Schio et de Prato est en fait destiné à des marchés extra-régionaux, en liaison avec des réseaux de commercialisation qui ne passent pas forcément par les anciennes capitales. En effet, ni Florence, ni Turin, ni Vicenza ne sont de véritables pôles d'attraction pour ces centres qui se montrent de plus en plus en mesure de s'ouvrir de façon autonome vers l'extérieur par la recomposition des circuits régionaux de redistribution. C'est le cas par exemple en Toscane où s'affirme un axe Prato-Livourne qui ne passe désormais plus par Florence[12]. D'ailleurs une étude de la structuration, du fonctionnement et de l'évolution du réseau des foires –qui écoulent, souvent jusqu'au XIX^e siècle, une part importante de la production de ces centres– apporterait sans doute à la compréhension des mécanismes de commercialisa-

tion, de crédit et d'adaptation à la demande de ces petites villes des informations que nous ne possédons encore qu'insuffisamment.

Ces similarités vont cependant de pair avec des choix productifs différents selon les conditions locales et régionales de l'offre et de la demande, les éventuelles incitations ou interdictions étatiques, les opportunités et les contacts personnels.

A Schio, si le renouveau de la production passe au départ par la fabrication d'étoffes grossières produites dans et pour le territoire, le fondement de la prospérité du XVIII[e] siècle est néanmoins constitué par les petits draps imités de l'étranger (« ad uso estero » : de 5000 pièces en 1762 à 21000 en 1792)[13]. Cette production, qui ne suscite d'ailleurs pas pour autant l'abandon de la production locale plus commune, démontre s'il le fallait que l'Italie n'est plus initiatrice des changements textiles ; l'imitation devient une de ses principales ressources pour contrer la présence des textiles étrangers désormais en vogue. Cette orientation productive est ici en symbiose avec le désir du gouvernement de Venise de favoriser la reconquête du marché intérieur : Schio obtient d'ailleurs en 1701 l'autorisation de fabriquer des draps de qualité jusque là réservée à Vicenza. C'est en fait plus la reconnaissance d'une position déjà en partie consolidée que le point de départ d'une aventure qu'un élément étranger au milieu va cependant largement contribuer à orienter[14] : l'installation à Schio du patricien vénitien Nicolas Tron, désireux de développer les draps et les innovations anglaises dans la République, a déjà été contée maintes fois[15]. L'adoption relativement rapide par d'autres entrepreneurs des innovations introduites par la société Tron démontre la vitalité du milieu local qui se développe et s'organise, comme beaucoup d'auteurs l'ont souligné[16], en dehors de toute réglementation corporative mais au sein d'un système de privilèges largement distribués par Venise qui facilite entre autre la circulation des produits et l'exemption des droits.

Les choix de Prato sont tout à fait différents : depuis le XV[e] siècle, une sorte d'accord tacite a été passé avec Florence qui laisse à la capitale les beaux draps destinés à l'exportation et à la petite ville du Bisenzio les draps de

qualité moyenne voire basse destinés au marché régional[17]. La décadence lainière de Florence ne provoqua pas une reprise du flambeau de la qualité par Prato, malgré les incitations du gouvernement autrichien qui tente de développer, comme à Venise, une reconquête du marché intérieur. Comme dans la République vénitienne, cela passe par l'abandon au moins partiel d'une grande partie des privilèges des villes majeures, en l'occurence de la seule Florence : en 1737, la production de draps de qualité est autorisée dans toute Toscane[18]. Malgré cela, les entrepreneurs de Prato ne se mettent pas ici à l'imitation des draps de l'étranger. Au contraire, les entrepreneurs citadins forgent leur progressive domination du marché régional par la diversification des fibres. La production de Prato perd ainsi son caractère principalement voire exclusivement lainier pour se tourner vers les toiles de lin, le travail du chanvre et surtout les *mezzelane* (ici mélange de lin et de laine) dont la production s'envole passant d'un niveau minime en 1738 à 11600 pièces en 1767[19]. Ces choix sont ici finalement cohérents avec le contexte régional qui connait à la fois la montée des centres plus modestes pour les draps communs semblables à ceux de Prato et le développement d'une demande régionale pour les textiles de moindre qualité. Ce sont d'ailleurs également ces étoffes grossières qui sont éventuellement exportées –et non plus les beaux draps florentins– ce qui montre assez le changement complet de la nature et de la destination des exportations toscanes. Ces évolutions ont lieu à Prato avec la bénédiction de la corporation lainière locale, beaucoup plus considérée par les entrepreneurs pratésiens comme le lieu d'une possible autonomie, d'une possible reconnaissance et d'une gestion entre soi des affaires que l'irrémédiable entrave à la croissance de la production qu'ont trop longtemps voulu y voir les historiens de la décadence italienne[20]. Encore faut-il remarquer que les nouvelles productions –en particulier les *mezzelane*– ne sont en aucune mesure réglementées par la corporation citadine.

Les *mezzelane* constituent également une partie de la réponse de Biella pour conserver sa place sur le marché régional dans un contexte cependant différent de celui de Prato : en effet, alors que Biella semble avoir acquis depuis longtemps une position dominante dans la production lainière piémontaise, la politique gouvernementale tente ici à partir de 1733 de rééquilibrer la

distribution territoriale de l'industrie textile pour assurer un développement régional plus homogène dont on espère qu'il puisse endiguer une partie des problèmes de paupérisme. A partir de 1733 les étoffes de qualité sont donc interdites de fabrication à Biella qui est donc dès lors obligée de se tourner vers la fabrication d'étoffes plus grossières[21].

Si les choix productifs ont donc des motivations et des résultats différents, l'orientation d'ensemble se fait néanmoins vers la qualité moyenne et basse, en opposition totale avec l'ancienne suprématie des textiles italiens fondée sur le primat de la qualité. Si décadence qualitative il y a, elle apparaît désormais comme la seule possibilité de conquête ou de reconquête de marchés régionaux devenus largement prépondérants dans les circuits d'écoulement. La possibilité de contenir les coûts et les prix tend ainsi à devenir un argument principal au détriment de l'ancienne hiérarchie des apparences. Cela suppose des marchés beaucoup plus incertains qu'auparavant, dont l'évolution est en partie liée aux variations de la conjoncture agricole et à la concurrence extérieure. La permanence dans les activités est donc de plus en plus fondée sur la capacité à saisir constamment de nouvelles opportunités : le dynamisme innovateur et imitateur devient le fondement du développement et de la pérennité manufacturière. Prato en fournit un bon exemple : à la fin du XVIII^e siècle, lorsque les possibilités des marchés régionaux semblent s'essouffler, la production des bonnets levantins y fait son apparition grâce à l'initiative d'un « étranger » au milieu local, rapidement imité par ses confrères et concurrents locaux, selon un processus qui n'est pas sans rappeler ce qui s'était passé à Schio avec les entreprises de Nicolas Tron[22]. Ainsi, le marché levantin, ancien domaine de la prestigieuse draperie italienne, est très partiellement « reconquis » grâce à des imitations de moyenne et basse qualité –les bonnets de Prato ou les londrins seconds de Schio– qui ont d'ailleurs d'autant plus le vent en poupe que les guerres paralysent les manufactures concurrentes et que le commerce de grains demeure vivace. On atteint ainsi à la fois les limites mais aussi les conditions de dynamisme manufacturier de ces trois centres au XVIII^e siècle.

La troisième grande similarité entre eux est la flexibilité des systèmes de production opérant dans le cadre d'un système technique traditionnel largement fondé sur l'accumulation de savoir-faire artisanaux. Ces trois centres deviennent d'ailleurs au XVIII^e siècle –et parfois avant– pour les zones alentours un lieu reconnu de « technicité » et leurs ateliers artisanaux servent en fait un territoire à chaque fois relativement large qui dépasse en tous cas celui de la manufacture locale. Prato est le seul pour lequel on puisse quantifier ce phénomène : ses ateliers de foulonnerie perfectionnent plus de 10.000 pièces par an, en provenance des régions de Pise et de Florence[23]. Schio semble opérer de même la foulonnerie d'une partie de la production régionale, tandis que les entrepreneurs de Biella expliquent comment leur ville teint une bonne partie des draps du Piémont. C'est là un atout principal qui permet au fond à ces petites villes de tirer profit de la concurrence des autres centres. D'autre part, la maîtrise des savoir-faire artisanaux permet également aux entrepreneurs d'adapter les techniques locales aux exigences de moindre coût sur lesquelles ils fondent, on l'a dit, une partie de leur capacité d'insertion sur les marchés. Aucune révolution technique bien sûr, mais l'introduction de nouveautés relatives qui contraste avec l'image d'une totale immobilité dans ce domaine : ainsi, les machines à cotoner et à lainer qui permettent d'accélérer et de diminuer le coût de la finition de draps de basse qualité sont elles introduites à Prato au cours du XVIII^e siècle[24], tout comme une partie des techniques anglaises sont importées à Schio dont les entrepreneurs semblent rester par la suite à l'affût et à l'écoute des nouveautés textiles internationales[25]. A Biella, c'est dès la fin du XVII^e siècle que des ouvriers en provenance d'Hollande ou d'Europe du nord sont introduits par les plus grands entrepreneurs, apportant d'ailleurs avec eux des habitudes de travail mais aussi de réglementation du marché du travail voire de contestation qu'il serait tout à fait intéressant d'approfondir[26].

Enfin, la dernière ressemblance concerne les figures d'entrepreneurs actifs dans ces différents centres : ils proviennent essentiellement du milieu local, des anciennes familles drapières renouvelées par les apports d'une petite entrepreneurialité originaire du milieu artisanal, du petit commerce, des trafics de matières premières[27]. On assiste en fait à de constants processus de renou-

vellement par le bas dans la mesure où, au XVIII[e] siècle, les voies de la fabrique et l'espoir d'une ascension sociale apparaissent encore largement ouvertes. Cela n'empêche d'ailleurs pas des processus parallèles de concentration croissante des activités dans un nombre relativement restreint de mains. Un double phénomène est donc à l'œuvre dans le milieu entrepreneurial, accompagné d'un « turn-over » rapide que l'on remarque à la fois pour Prato et pour Schio[28].

Ainsi les trames de ces territoires industriels en partie renouvelés au XVIII[e] siècle apparaissent bien croisées, sans pour autant nécessairement proposer les mêmes logiques d'organisation territoriale.

Similarités et diversités des arrangements territoriaux

Ces territoires ne correspondent évidemment pas forcément aux limites administratives puisqu'une de leurs principales caractéristiques est d'être d'une définition vague et changeante selon les besoins et les réorganisations de la production, ce qui rend aussi extrêmement difficile de saisir la consistance humaine de ces territoires. Les estimations de l'époque napoléonienne ne doivent être prises comme indicateurs qu'avec d'extrêmes précautions, tant les chiffres donnés sont en fait invérifiables et de genèse inconnue : selon ces sources, Schio ferait donc travailler 30.000 personnes dans ses manufactures –mais d'autres parlent, sans doute plus vraisemblablement, de 13500 personnes en 1794-, Prato en utiliserait 12000 en 1811, et Biella 8000 en 1797-98[29]. C'est justement dans la façon de jouer des possibilités et des offres du territoire pour l'organisation de la flexibilité du travail que se situent des différences importantes dans les solutions territoriales mises en place.

Mais tout d'abord, si les trois villes citées sont au cœur du territoire manufacturier, elles entretiennent avec lui et les centres secondaires –villages, bourgs ou autres petites villes– qui en font partie des rapports différents. Une véritable analyse en terme de gestion et d'organisation de ces territoires manque cependant. Quelques traits émergent qui indiquent des axes de réflexion. Prato est un centre unique, qui s'oppose éventuellement aux autres

petits centres régionaux qui sont en concurrence plus qu'en complémentarité avec lui. La ville organise en son sein et dans son territoire la diversité des fibres et des activités autres que le textile[30]. La situation territoriale semble différente dans le territoire de Schio qui a justement été décrit en terme de « nébuleuse » protoindustrielle[31]. La ville principale rencontre, mais intègre également dans des relations de complémentarité à approfondir, les centres de Arzignano –qui travaille les déchets de laine des fabricants de Schio-, Valdagno –dont les draps sont écoulés comme venant de Schio-, Thiene pour le textile tandis que d'autres centres relativement proches s'occupent du fer, du bois, du papier[32]. Une situation qui n'est pas sans rappeler l'organisation de la région de Biella dans laquelle la ville se trouve en fait au centre d'un territoire multipolaire où se mettent en place des phénomènes de différenciation et de spécialisation productive entre les différents centres : Pettinengo et Camaniona opèrent essentiellement dans le secteur de la bonneterie, Sordevolo, Ochieppo, Biella dans les produits de meilleure qualité, Mosso, Trivero, Val Sessera dans les draps ordinaires et les mezzelane[33]. Organisation relativement centrée dans un cas, en nébuleuse plus déconcentrée dans les deux autres, sont en partie à mettre en relation avec les potentialités et les organisations agricoles de ces différents territoires.

En effet, celles-ci différent profondément d'un territoire à l'autre : celui de Biella comme celui de Schio est marqué par une agriculture pauvre et déficitaire de zones montagneuses dominée par la petite propriété. A Prato, au contraire, la structure métayère n'a cessé de s'intensifier pendant l'époque moderne, fondée à la fois sur l'autoconsommation paysanne et sur la commercialisation –au moins potentielle– de la part du propriétaire dans le cadre de propriétés relativement grandes. D'un côté donc un besoin assez généralisé de la part des populations de trouver des revenus complémentaires à une agriculture déficitaire qui laisse par ailleurs de nombreux temps morts ; de l'autre, une structure agricole qui organise le plus strictement possible l'ensemble du temps et de la main-d'œuvre familiale.

Dans les trois cas pourtant, les observateurs contemporains ont vu dans les structures agraires les raisons de l'orientation de ces terroirs vers l'industrie : schéma classique et typique de la « proto-industrialisation à Biella et à

Schio ; figure plus atypique mais finalement logique à Prato où l'industrie représentait une des principales possibilités de développement d'une ville précocement dépossédée par le patriciat florentin de la domination sur son *contado* : sans accès à la terre, il ne lui restait qu'à tenter de profiter des occasions productives qui se proposaient à elle pour trouver les voies du développement et pour retrouver par ce biais un nouveau contact avec le *contado* »[34].

Ce qu'il faut comprendre, c'est l'influence jouée par ces différentes structures agraires dans les logiques de structuration des territoires, notamment dans l'organisation des rapports entre villes et campagnes ou dans les équilibres et les partages sexuels du travail pour la manufacture.

A Biella comme à Schio, l'organisation des territoires protoindustriels semble assez classique et en apparence relativement simple : le partage entre ville et campagne notamment s'opère largement selon les critères courants de la déqualification –à la campagne– et de la spécialisation –à la ville–. A y regarder de plus près, la simplicité des partages disparaît rapidement. Le territoire de Schio semble en effet s'articuler assez vite de façon plus diversifiée[35] ; une organisation plus complexe mais aussi plus efficace des territoires se met en place : d'une part, pour éviter sans doute à la fois une trop grande dispersion de la main-d'œuvre de la filature et limiter la concurrence entre les fabricants s'esquissent des répartitions officielles du travail disponible, qui restent à l'état de prémisses mais montrent néanmoins que le territoire peut devenir l'objet d'enjeux forts entre les fabricants[36]. D'autre part, en liaison sans doute avec le besoin de contrôle de la qualité des draps, la concentration en ville d'une partie des activités de tissage, voire de filature se développe[37], surtout dans le second XVIII[e] siècle : ainsi les territoires de l'industrie sont-ils aussi bien citadins que ruraux, concentrés et dispersés, dans une organisation territoriale qui ne répond que partiellement au modèle protoindustriel. Schio, dont plus de 75% de la population active travaille à la manufacture textile en 1789, peut être qualifiée de « ville industrielle » dès le XVIII[e] siècle[38].

Une caractéristique que l'on retrouve à Prato mais dans le cadre d'une fragmentation majeure des territoires du travail et d'une organisation malgré tout différente[39] : une partie importante de la main-d'œuvre a toujours été

recrutée en ville ; elle regroupe donc non seulement le traditionnel travail qualifié –notamment dans la finition– mais aussi une part relativement importante du travail déqualifié –notamment la plus grande part du tissage puisqu'en 1767 1115 métiers sont recensés dans la ville. Cela correspond néanmoins à des motivations et à des réalités bien différentes de celles de Schio : la concentration dans la ville de Prato est en effet alliée à une déconcentration des activités au domicile des travailleurs et répond non à des exigences de contrôle de la qualité mais au contraire à la déqualification des activités de tissage. Mais étant données les caractéristiques de l'organisation métayère, ce sont les femmes des villes qui fournissent une part importante du travail manufacturier. Malgré cette prépondérance urbaine, l'industrie se fraye ici aussi un chemin hors les murs, dans trois principales directions : vers les familles métayères qui s'initient aussi par les femmes à la manufacture textile ; vers les familles des locataires (*pigionali*) dont le nombre ne cesse de croître et qui s'agglomèrent dans les bourgs, notamment entre Prato et Florence ; enfin vers les familles pauvres des montagnes plus lointaines du Mugello ou du Casentino, qui pourtant ne s'intégrent aux activités que comme fournisseuses de travail déqualifié –filature pauvre– et sous payée.

Les informations que nous possédons sur la région de Biella sont malheureusement ici insuffisantes pour approfondir cette analyse, mais on soupçonne cependant que l'on pourrait également y retrouver cette caractéristique de « ville industrielle », organisant en son sein et en dehors la dislocation et la spécialisation des activités évoquées plus haut.

A ces arrangements territoriaux, ressemblants mais distincts, sont donc associées des répartitions différentes des travaux manufacturiers entre hommes et femmes : pas de surprise dans la filature, partout largement féminine. C'est dans le tissage que les choix différent significativement : à Prato, la déqualification de cette opération s'est accompagnée d'une féminisation presque totale de l'activité, en accord, me semble-t-il, avec la logique conjointe des familles de travailleurs et des fabricants ; logique des familles car les hommes peuvent trouver des occupations plus rémunérées ou socialement plus valorisantes dans l'artisanat, le petit commerce, l'agriculture ; logique des fabricants car le travail féminin répond à leurs exigences de réduction des coûts. Au contraire, à

Biella comme à Schio, le tissage reste masculin. Mais là encore, il ne correspond pas nécessairement aux mêmes réalités sociales. A Schio, dans le cadre d'un *Verlag-system* précocement installé qui entraîne également la concentration d'une part au moins des activités de tissage, les possibilités d'indépendance des tisseurs semblent finalement réduites[40]. Ce thème mériterait cependant qu'on s'y attache en prenant en compte à la fois les liens à la terre, les réseaux de crédit, les possibilités ou non d'accès aux marchés secondaires locaux, car c'est essentiellement par ces jeux conjoints du crédit et de la terre que les tisseurs de Biella acquièrent un rôle social important dans les communautés et réussissent à conserver longtemps une relative autonomie vis à vis des fabricants, comme l'a montré F.Ramella[41]. Il est vrai aussi qu'ici le *domestic system* garde plus longtemps sa raison d'être dans le cadre des productions de basse qualité et peut donc aussi laisser de plus grandes marges de manœuvre aux tisseurs.

En tout cas, au delà de ces différences dans l'organisation et la gestion des territoires manufacturiers, le trait commun à Prato, Biella et Schio semble être la naissance et le développement d'un sentiment fort d'identité qui se construit autour de la distinction industrielle de ces territoires. L'industrie devient moyen de reconnaissance et d'identité de communautés locales qui s'opposent ainsi essentiellement aux grandes villes voisines. La littérature des suppliques au gouvernement est à ce propos révélatrice de l'identité manufacturière constamment mise en avant par ces communautés dans leur dialogue avec les autorités. Un gouvernement avec lequel elles ont généralement un rapport assez lointain et pas toujours serein mais auprès duquel elles peuvent faire entendre leur voix grâce à la symbiose par contre beaucoup plus poussée entre les intérêts de l'industrie et le pouvoir local : des entrepreneurs sont en effet présents dans les instances du gouvernement local de façon relativement précoce, en accord avec la noblesse locale quand elle existe, comme à Prato, ou en son absence, comme à Schio.

Ce pouvoir local peut d'ailleurs se structurer non seulement autour des instances de gouvernement de la communauté mais aussi, comme c'est le cas à Prato, sans doute à Biella, mais pas à Schio[42], autour d'institutions de charité qui interviennent dans l'organisation des territoires de l'industrie à la fois

comme pourvoyeuses de main-d'œuvre formée, surveillée et à bon marché et comme régulatrices en temps de crise grâce aux emplois et aux redistributions dont elles se chargent. Ainsi sont-elles un élément de la flexibilité du travail qui constitue pour les entrepreneurs un enjeu essentiel.

Ainsi, les trames sont conjointes, mais les caractéristiques et les fonctionnements des territoires apparaissent déjà différenciés à la fin du XVIII^{e} siècle : cela explique en partie leurs réactions face aux changements du XIX^{e} siècle.

Réorganisation et diversité des cheminements au XIX^{e} siècle

C'est après la Restauration, bien plus que pendant la période napoléonienne, que se redéfinissent les choix productifs et les organisations territoriales de nos trois centres, en liaison étroite avec la modernisation d'une partie de l'appareil productif.

En effet, la Restauration s'avère terrible pour bien des manufactures. En Toscane, au Piémont ou en Vénétie, cette période signifie sélection des centres et des entreprises. Dans l'ensemble du Vicentino, on passe de 193 fabriques de laine recensées en 1817-18 à 87 dix ans plus tard[43]. Le phénomène est semblable en Toscane, où une majorité des petits centres lainiers qui s'étaient développés au XVIII^{e} siècle ne réussissent pas à surmonter le choc de l'Empire français puis de la Restauration[44]. On pourrait alors formuler l'hypothèse que c'est seulement là où s'est mise en place une diversité de la production basée sur la capacité innovative des entrepreneurs et l'organisation d'un territoire industriel complexe dès le XVIII^{e} siècle que se maintiennent les capacités productives, non sans difficultés parfois.

En effet, la production de Schio serait passée entre 1813-14 et 1844 de 25.000 pièces à 9000. En même temps que s'effondrait la quantité, la qualité et les prix s'abaissaient et une concentration des entreprises se produisait : à Valdagno par exemple seul subsistait le tissage de la famille Marzotto[45], tandis qu'à Schio s'affirmait de plus en plus l'hégémonie de la famille Rossi. Une telle crise ne semble pas avoir touché Biella où, au contraire, le retour à une

politique de protection des manufactures aurait facilité une reprise relativement rapide, recréant en somme pour un temps une situation de « niche économique ». De même à Prato, la crise de la Restauration est également relativement vite surmontée grâce au maintien de la diversité productive, d'ailleurs renforcée par la croissance rapide dans la Toscane métayère des environs de Prato de la manufacture de la paille, seule activité « véritablement » proto-industrielle et dont le développement fait d'ailleurs une forte concurrence de main d'œuvre à l'industrie lainière, suscitant des réorganisations territoriales et productives[46].

C'est en effet dans ce contexte que s'opèrent les premiers pas de la mécanisation dans le textile de ces trois centres.

De façon tout à fait logique, le secteur de la filature, qui s'avérait ici comme partout le point de contradiction principal entre la croissance de la production et l'organisation domestique et manuelle du travail, est le premier dans lequel sont introduites des mécaniques.

Il existe dans ce domaine une assez grande simultanéité dans les trois centres : les premiers échos et les premières hésitations quant à leur introduction datent partout de la période française. Le pas décisif est franchi à Schio en 1811 avec l'arrivée d'un assortiment complet de machines pour carder et filer offert par James et John Collier de Paris[47]. Il ne l'est alors ni à Prato, malgré les nombreuses tentatives en ce sens des fabricants les plus renommés de la ville[48], ni à Biella. Un avenir trop incertain et menaçant rendait les entrepreneurs peu désireux de s'aventurer à des investissements aussi importants et aussi risqués, alors que la main-d'œuvre par ailleurs abondait et qu'elle était qui plus est largement sous employée dans ces temps de crise. Mais les projets nourris pendant la période française se réalisent de façon concomitante aux lendemains de la Restauration : Pietro Sella importe à Biella en 1816 des machines que lui fournit l'entreprise Cockerill de Liège, l'un des principaux fournisseurs de la péninsule. En 1819, Francesco Rossi fait venir à Schio deux cardes et cinq fileuses mécaniques. Par contre, dans les années 1815-1820, Prato n'importe pas de machines étrangères ; cela ne veut pourtant pas dire qu'elle renonce à toute innovation ; c'est la solution du pauvre qui est ici adoptée, basée sur l'espionnage industriel –en France– et la copie et production

in loco des machines : dès les années 1820 Prato possède donc ses machines à filer. Elles sont d'ailleurs par la même occasion adaptées aux conditions locales, notamment par la simplification des mécanismes et par l'utilisation massive du bois, ce qui favorise l'appropriation des nouvelles techniques.

Mais pourquoi cette introduction simultanée des mécaniques ? Il semble que ce soit dans l'évolution de l'organisation sociale des territoires, –et en particulier dans la variation de l'offre de travail de la part des familles-, qu'il faille chercher l'une des principales raisons de leur implantation, beaucoup plus que dans le caractère inéluctable de la mécanisation : cette motivation est particulièrement nette à Prato où les entrepreneurs décident de mécaniser la filature lorsqu'un nombre important de fileuses se sont détournées du textile pour s'adonner au travail mieux rémunéré de la paille. Ainsi l'introduction des machines et du travail concentré provoque une modification des équilibres sexuels dans l'organisation du travail car ce sont les hommes –et les enfants– qui entrent majoritairement dans les premières petites fabriques de filature.

D'une façon plus générale, cette première mécanisation de la filature, même si elle est loin d'être totale, –notamment à Prato– entraîne néanmoins une réorganisation des territoires : à la fois une concentration de l'espace industriel par rapport à l'espace dilaté de la filature rurale et une localisation des nouvelles implantations en fonction d'une énergie hydraulique dont la croissance des besoins suppose à terme une rationalisation de l'utilisation. C'est ainsi que l'on note l'installation au cours du premier XIX^{e} siècle de roues hydrauliques pour accroître les rendements, de nouvelles déviations pour accroître les potentialités des bassins ainsi bien sûr qu'une reconversion plus ou moins massive des moulins en édifices textiles.

Le processus de mécanisation ainsi engagé va connaître dans les trois centres une accélération ultérieure dans les années 1830-40 sous l'impulsion de Pietro Sella à Biella, Francesco puis surtout Alessandro Rossi à Schio, Alessandro Pacchiani à Prato qui réorganisent leurs entreprises respectives en créant les premiers véritables « lanifici » concentrés et en partie mécanisés[49]. Généralement célébrés dans leur ville comme les promoteurs de l'industrie moderne, ces trois personnages sont représentatifs de la partie la plus en vue

des entrepreneurs locaux : ces familles prennent en effet leurs racines dans le développement productif du XVIII[e] siècle –comme artisans ou comme commerçants, elles se sont affirmées dans la ville et dans l'entreprise pendant la période française, et elles poursuivent après la Restauration un programme de mise en conformité du textile italien avec les modèles étrangers, essentiellement continentaux –français ou vierviétois observés *de visu* au cours de voyages effectués à peu près au même moment.

Pourtant, s'en tenir à cette présentation quelque peu simpliste et idyllique risquerait de nous faire retomber dans les mythes « industrialistes » qu'a longtemps cultivés l'historiographie italienne. Plus grave, ce serait se priver de la compréhension de phénomènes qui s'avèrent en fait beaucoup plus complexes qu'il n'y apparaît ainsi et dont la compréhension nécessite de repasser par les organisations territoriales.

De nombreux auteurs ont déjà insisté sur la longue cœxistence entre fabriques et maintien d'organisations domestiques du travail, en Italie –qu'il suffise ici de citer A.Dewerpe ou Cafagna– mais également en France, comme l'a montré récemment encore D.Terrier[50]. Prato, Biella et Schio en proposent trois modalités qu'il est éclairant d'analyser.

L'industrie textile de Schio connait un processus de concentration et de mécanisation relativement rapide au sein du *lanificio* Rossi qui devient dans les années 1840, pour l'Italie entière, un modèle d'usine mécanisée, modernisée par l'introduction de la vapeur (1848), énergie au contraire longtemps tout à fait marginale dans les deux autres centres[51]. Ce développement semble lié – de façon paradoxale ?[52] – à une orientation qualitative qui privilégie le haut de gamme : Rossi se tourne notamment vers la fabrication de nouveautés pour hommes et femmes, de mixtes coton, et se montre constamment attentif aux nouveautés étrangères. Certes, le *lanificio* Rossi ne représente pas l'ensemble de la structure productive de Schio. Elle est cependant marquée en ce premier XIX[e] siècle par le resserrement du nombre des fabricants, la diminution des ateliers *per conto terzi*, remplacés par des *lanifici* à cycle complet· Tous ces « lanifici » ne suivent cependant pas nécessairement le modèle productif de Rossi : beaucoup continuent à produire des draps ordinaires avec de la laine

locale, des métiers à main et l'aide de l'énergie hydraulique pour les opérations mécanisées.

Mais, même en tenant compte de ces restrictions, ces évolutions supposent une réorganisation des territoires industriels. Certes, un des éléments essentiels pour contenir les coûts salariaux est l'organisation savamment calculée de la compétition entre travailleurs ruraux et travailleurs urbains. Mais de plus en plus de petits propriétaires des collines, poussés vers la ville et la fabrique par le morcellement de la propriété et le développement de la vigne et du mûrier sur ces terres, sont enrôlés dans les fabriques, qui cependant ne sont pas toutes installées à Schio. Ce phénomène ne prend cependant toute sa mesure qu'après l'Unité, suscitant une croissance très nette de la population urbaine qui passe de 6100 en 1860 à 12242 en 1885. C'est d'ailleurs aussi aux lendemains de l'Unité qu'est créée la Fabbrica Alta par Alessandro Rossi (1862) dont le corollaire est le développement dans la ville d'un système d'institutions paternalistes qui permet, au moins jusqu'à la fin du siècle, le maintien de la paix sociale[53]. Dans ce contexte, il serait néanmoins intéressant d'étudier les caractéristiques des communautés locales car elles apparaissent finalement relativement passives face aux réorganisations industrielles.

Ce n'est pas le cas à Biella. L'industrie textile connait ici une mécanisation plus tardive, notamment dans le secteur clé du tissage : elle a en effet lieu dans les années 1880 et elle est dissociée du processus de concentration du travail dans cette phase opéré lui dans les années 1853-67[54]. Comme l'a montré Ramella, cette mécanisation n'intervient pas pour des besoins « intrinsèques » de la manufacture mais quand il y a trop grande contradiction entre les préoccupations productivistes des fabricants et les habitudes proto-industrielles des tisseurs. Ils ont en effet su conserver une relative autonomie face au travail industriel par le maintien d'un lien fort avec la terre qui permet la circulation du crédit dans la communauté. Refusant la discipline de fabrique que veulent leur imposer les fabricants, les tisseurs se lancent dans des grèves d'inégale ampleur –en 1845, 1854, 1863, 1867, 1870 et surtout 1877 et 1878– qui, si elles atteignent dans l'immédiat l'objectif que s'étaient fixé les grévistes, montrent en même temps aux fabricants qu'ils ne pourront imposer leurs normes de travail à la communauté qu'en mécanisant et en féminisant la

production, ce qui est donc chose faite dans les années 1880[55]. Le territoire se réorganise alors à tel point que l'immigration devient le moyen de résoudre les contradictions désormais existantes[56].

Prato offre enfin un troisième exemple des réaménagements complexes des territoires industriels au XIX[e] siècle[57]. En effet, ici point de *lanifici* concentrant progressivement mais sûrement l'ensemble de la production : ils ne sont que trois en 1863 et constituent une part minoritaire de la structure productive, marquée au contraire par la segmentation des entreprises spécialisées dans certaines phases du processus productif et par un noyau important de petits entrepreneurs organisant la production sans posséder eux-mêmes de capital fixe. Cette organisation va de pair avec une mécanisation qui progresse lentement, notamment dans les deux secteurs clés de la filature et du tissage. La filature semble en effet loin d'être totalement mécanisée dans les années 1850 –mais on se rappellera qu'à Schio la disparition des fileuses à main n'est datée « que » des années 1846- : cela est dû à la fois au maintien d'une offre féminine de travail manuel une fois retombée la fièvre de la paille, aux possibilités de jeux entre main-d'œuvre des champs, de la ville et main-d'œuvre des fabriques, mais aussi à la montée d'une offre masculine de travail textile plus forte qu'auparavant. A Prato, les hommes convertis au textile et à la fabrique provenaient pour l'essentiel des familles de *pigionali* et d'*operanti* nombreux à la fois dans la ville et dans le *contado* dans la première moitié du siècle.

Cette croissance d'une main-d'œuvre textile masculine provoque une réorganisation des partages sexuels des activités, qui renouvellent la spécificité de Prato en ce domaine : en effet, à Biella comme à Schio, la mécanisation du tissage entraîna –au contraire de celle de la filature– une féminisation de ce travail longtemps masculin, on l'a dit. Le processus fut exactement inverse à Prato où le tissage redevient progressivement masculin au XIX[e] siècle en liaison avec la variation des offres de travail de la part des familles impliquées dans le processus industriel : les femmes, non seulement se tournent vers la paille mais n'entrent pas facilement dans les fabriques après leur mariage ; par contre, pour nombre d'hommes *pigionali* ou de *braccianti*, le textile redevient une opportunité intéressante de travail.

Mais si les hommes retournaient au métier à tisser, c'était toujours essentiellement des métiers à main : aucune mécanisation complète de cette activité n'intervint avant la fin du siècle. Les métiers mécaniques furent introduits en 1870, mais ils restèrent longtemps minoritaires : 50 en 1877, 150 en 1895, (sans compter la grosse entreprise du tissu peigné installé après 1887, mais qui est largement extérieur au milieu local). A leurs côtés subsistaient les métiers manuels concentrés en fabrique –134 en 1877– et surtout ceux dispersés à domicile. On assiste à la fin du siècle à une vague de diffusion des métiers manuels à la campagne, ce qui constitue une évolution notable par rapport au métiers manuels essentiellement concentrés en ville et actionnés par des femmes au XVIII[e] siècle.

Ce mouvement, ainsi que l'a bien montré A.Pescarolo[58], correspond en fait aux voies d'insertion des productions de Prato sur le marché, en particulier sur le marché national : basse qualité de tissus de laine mécanique –introduite dans les années 1850– qui ne pousse pas à la concentration et à la mécanisation mais au contraire à la déqualification du métier de tisseur et au maintien de la dispersion. « La position des tisseurs à main de Prato tira donc d'une certaine manière une force majeure d'une plus grande faiblesse, dit Pescarolo, tandis qu'à Biella au tournant du siècle, les tisseurs à domicile étaient désormais tout à fait marginalisés du processus productif, à Prato le vieux noyau put se reproduire » d'autant plus que la diffusion rurale des métiers rencontrait l'offre de travail des communautés. Communautés pourtant qui ne sont pas alors forcément plus indépendantes vis à vis des fabriques que celles qui ont été contraintes d'y rentrer...

Tirer quelques fils...

Au total, les parcours de Prato, Biella, Schio illustrent bien les conditions du renouveau italien au XVIII[e] siècle. Ils montrent que les restructurations qui ont lieu alors dans ces centres autour des secteurs traditionnels comme ceux de la laine et des étoffes de bas de gamme ne sont pas les derniers feux de secteurs destinés à une disparition plus ou moins rapide. Elles entraînent au contraire la constitution de véritables territoires industriels. En effet, l'espace où se construisent et où se transmettent les savoir-faire, les coutumes

et les représentations de l'industrie, où se bâtit et se décline l'identité industrielle est bien un territoire. Et lorsque les hommes de l'industrie l'entretiennent, en réaménageant constamment les traditions enracinées et en réinterprétant les héritages, comme c'est le cas dans les trois centres ici étudiés, ces territoires durent.

Ils durent dans une diversité également persistante qui ne cesse pas avec l'introduction de la mécanisation. Au contraire, comme le notait d'ailleurs récemment F.Ramella[59], les contextes locaux modèlent les formes du processus d'industrialisation et rendent compte des différences d'organisation que nous avons tenté de mettre en lumière. Certains facteurs explicatifs de ces différences sont à rechercher dans l'organisation différentielle des espaces de la production en fonction des fibres, des qualités, des marchés ; mais surtout dans l'ajustement constant des rapports sociaux et des formes institutionnelles dans le territoire. Les évolutions différentes du XIX[e] siècle ne doivent donc pas être analysées en terme de retard de l'un ou l'autre de ces centres mais en terme de diversité des voies de la modernisation, c'est à dire de l'adaptation.

La capacité d'adaptation sur la longue durée des territoires ainsi formés se fonde sur des réajustements et des réorganisations constantes. Preuve de la solidité des traditions industrielles ainsi formées est le développement ultérieur du Haut Vicentino et de Prato, tous deux aujourd'hui considérés comme les centres textiles les plus dynamiques de la troisième Italie pour laquelle économistes et sociologues ont conceptualisé la notion de district industriel[60].

Quelques éléments comparatifs

	Biella[61]	Prato	Schio[62]
1711-16			1000 draps inférieurs 500 « mezzetti alti »[63]
1739-40		2055 draps	
1758			3400 « mezzetti alti » 24 fabricants
1767		19450 pièces dont 1940 draps et 11 601 mezzelane 1115 métiers en ville 48 entrepreneurs	
1777	209 fabricants dont 19 à Biella 15/20000 pièces (estimation) env 5500 ouvriers 1209 métiers à tisser		
1792			16344 mezzetti
1794			41 fabricants[64] 565 métiers 6000 ouvriers+autant de fileuses
1797	2000 métiers 8000 ouvriers		
1810		130.000 douzaines de bonnets levantins/an	
1812		1.200.000 mètres de toile 12000 pièces de draps 12000 ouvriers 40e de fabricants	
1813			25.000 pièces
1822	1000 métiers 5600 ouvriers 33039 pièces		
1844	79 fabricants 816 métiers 5329 ouvriers	estimation de 3.440.000 livres de matières premières employées dans le textile	9000 pièces
1850		3000 draps de laine 26000 draps mélangés 40000 douzaines de bonnets levantins 5000 ouvriers pour ces trois fabrications 2000 pièces de lin ou chanvre 2000 métiers à coton	

NOTES

1) Cf. par exemple Pollard, 1981 ; la liste est trop longue pour être citée intégralement.

2) A.Dewerpe, 1984 et 1985 ; De Clementi, 1986 ; Cafagna, 1989 et bien d'autres.

3) Bachelard, *Poétique de l'espace,* 1957.

4) Ces réflexions sur le territoire sont issues des travaux de l'URA CNRS 1020, *Territoires, marchés, cultures du XVI[e] au XXI[e] siècle*, Université de Lille III (dir. G. Gayot) ; elles ont déjà mené à une étude comparative cf.Terrier, 1997 ; elles doivent beaucoup aux travaux des géographes cf. pour une première aproche J. P. Auray, A. Bailly, PH. Derycke, J. M. Huriot (dir.), *Encyclopédie d'économie spatiale, concepts, comportements, organisations*, Economica, 1994.

5) Pour éviter une surcharge des notes en bas de page, je renvoie à la bibliographie sélective située à la fin de cet article ; les ouvrages les plus systématiquement utilisés sont indiqués en gras.

6) La région de Biella a par exemple une densité de plus de 180 habitants au km^2 au XVIII[e] siècle selon Quazza, 1961.

7) Panciera, 1988 ; Malanima, 1986, sur le Piémont : G. Levi, Come Torino soffocò il Piemonte. Mobilità della popolazione e rete urbana nel '600 e '700 in *Centro e periferia di uno stato assoluto*, Torino, 1985.

8) Malanima, 1982 et sur Vicence E .Franzina, 1980.

9) Voir le tableau comparatif en fin d'article ; remarques en ce sens de S. Ciriacono, 1988.

10) Cf. Malanima, 1990 qui ne prend cependant en compte que la situation toscane.

11) On ne peut pas uniquement ni même principalement considérer que la croissance de la production soit due à la situation de protection et de relative fermeture des marchés régionaux par rapport à la concurrence extérieure.

12) Malanima, 1986.

13) Panciera, 1988.

14) Le caractère secondaire de l'autorisation de 1701 est soulignée par Panciera, 1988 alors que Ciriacono, 1985 lui accorde un rôle fondateur majeur.

15) P. Bertoli, E. Ghiotto, 1985

16) De Caizzi, 1965 à Panciera, 1988.

17) Malanima, 1986.

18) Preti, 1971.

19) Malanima, 1986 ; il faut cependant faire attention à ne pas comparer de façon abusive le nombre de pièces entre les différents centres, ceux-ci correspondant à des longueurs et donc à une utilisation de matières premières tout à fait différentes : les *mezzelane* de Prato sont d'une longueur supérieure à la norme ancienne des draps de laine de 60 bras toscans, atteignant fréquemment les 90 bras toscans, tandis que les pièces « ad uso estero » de Schio font au contraire la moitié de la longueur commune, soit 30 bras vénitiens.

20) Maitte, 1994.

21) Sodano, 1953 ; Quazza, 1961 ; Castronovo, 1964.

22) Maitte, 1997.

23) Malanima, 1986.

24) Maitte, 1996.

25) Panciera, 1988.

26) Castronovo, 1964 : il note en particulier la pratique instaurée dans certaines fabriques de faire payer aux nouveaux venus la « fricassa » ; une pratique à laquelle tentent en vain de s'opposer les fabricants au risque d'être abandonnés de leurs ouvriers ; la similitude de terme est frappante entre le Piémont et Sedan ; mais alors que ce même terme est employé à Sedan parmi les tondeurs, il semble ici en usage parmi les tisseurs.

27) Cf. Maitte, 1994 ; Fontana, 1997 ; Castronovo,1966.

28) Maitte, 1994 ; Panciera, 1988.

29) Ciriacono, 1985 p. 317 ; Maitte, 1994 ; Quazza, 1961.

30) Maitte, 1994.

31) Ciriacono, 1985, p. 317.

32) Ciriacono, 1985 ; Fontana, Marchesini, 1985 ; Panciera, 1988.

33) Sodano, 1953.

34) Fasano Guarini E., 1986 ; Maitte, 1994.

35) Voir Fontana, Marchesini, 1985.

36) Le fabricant Giacomo Bologna obtient ainsi l'exclusivité de la main d'œuvre de Sandrigo et de Breganze en 1753 tandis qu'en 1765 Stefano Zaffonato en obtient une pour Mossson, Follon et Cogollo. Aucune autre répartition officielle du travail n'est cependant ensuite mise en place cf. Panc iera, 1988.

37) Le même Bologna fait travailler des fileuses à Schio même en 1762.

38) Panciera, 1988, et Fontana, 1985.

39) Maitte, 1994.

40) C'est un thème relativement peu approfondi dans la littérature existante et qui rend difficile la comparaison sur ce point avec la situation de Biella. En fait, selon ce qu'en dit rapidement Panciera, il y a bien sûr sur ce point ambivalence : d'une part constitution d'une couche ouvrière sans pour autant qu'il y ait dissolution des liens communautaires ; d'autre part, cela n'exclut pas la possibilité pour une minortié d'accéder à la possession des moyens de production cf. Panciera, 1988, p. 157 ; G. L. Fontana a consacré une étude à l'origine des entrepreneurs, mais je n'ai malheureusement pas pu consulter cette partie de ces travaux.

41) Ramella, 1984.

42) Fontana, 1985 et 1997.

43) Ciriacono, 1985.

44) Maitte, 1994/.

45) Ciriacono, 1985 ; sur la dynastie Marzotto, voir Bairoti P. *Sul filo di lana. Cinque generazioni di imprenditori : i Marzotto*, Bologna, Il Mulino, 1986.

46) Maitte, 1996 ; sur l'industrie de la paille en Toscane, voir Pescarolo A., Ravenni GB. *Il proletariato invisibile. La manifattura della paglia nella Toscana mezzadrile*, Milano, F.Angeli, 1991.

47) Fontana, 1985.

48) Maitte, 1996.

49) Castronovo, 1964 et 1966 ; Fontana, 1985 ; Maitte, 1996.

50) D.Terrier, *Les deux âges de la proto-industrie. Les tisserands du Cambrésis et du Saint-Quentinois, 1730-1880,* Paris, éd EHESS, 1996.

51) Bertoli, 1985.

52) Cf. les industries de luxe restent souvent largement des manufactures au sens premier du terme.

53) Pour tout ce passage, cf. principalement Fontana, 1985.

54) Pour tout ce passage, cf. Ramella, 1984.

55) Une dynamique qui n'est pas sans rappeler celle décrite par D. Terrier dans le Nord de la France, cf. *Les deux âges, op. cit.*

56) Même si L. Fontaine fait justement remarquer qu'on ne peut uniquement considérer les phénomènes de migrations comme des résultats de la misère et de l'échec cf. L. Fontaine, Gli studi sulla mobilità in Europa nell'età moderna : problemi e prospettive di ricerca, in *Quaderni Storici*, dic 1996, p. 739-756.

57) Maitte, 1994 ; Lungonelli, 1986 quoique je sois en désaccord avec lui sur un certain nombre d'interprétations.

58) Pescarolo, 1986.

59) Ramella, 1997.

60) Parmi la bibliographie extrêmement abondante sur ce sujet, voir notamment les nombreux ouvrages de G. Beccattini, notamment Beccattini G., Pyhe F., Sengenberger W.(a cura di), *Distretto industriale e cooperazione fra imprese in Italia*, in *Studi e Informazioni*, Quaderni n° 34, suppl. n° 1, 1991 ; sur le district de Prato, on peut lire en français Ritaine, 1985.

61) Sodano, 1953, p. 51-78.

62) Panciera, 1988.

63) Ces draps font 25 à 30 bras sur 2-2,5 en largeur.

64) En fait, la comptabilisation s'avère extrêmement variable ; en 1749 : 34 fabricants ; 24 en 1758, 42 en 1766 ; 29 en 1779 ; 41 en 1794 mais en 1792 on en comptabilise 13 principaux et 133 au total.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

ouvrages généraux

CAFAGNA L. 1989. *Dualismo e sviluppo nella storia d'italia*, Venezia, Marilio, 1989.

CAIZZI B. 1965 *Storia dell'industria italiana dal XVIII secolo ai nostri giorni*, Torino, 1965.

CARACCIOLO F. 1979. *Il processo d'industrializzazione. Politica e riflessioni teoriche sulla crescita industriale nei paesi second comers*, Roma, Gentile ed.

CIPOLLA C. M. 1954. « The decline of Italy : the case of a fully mature economy, » *Economic History Review*, 2 ser., VIII.

DE CLEMENTI A. (a cura di) 1986 *La società inafferabile. Protoindustria, città e classi sociali nell'Italia liberale*, Roma.

DEWERPE A. 1984. « Génèse protoindustrielle d'une région développée : l'Italie septentrionale (1800-1880) », *Annales ESC*, 1984, p. 896-914.

————, 1985. *L'industrie aux champs. Essai sur la proto-industrialisation en Italie du nord. (1800-1880)*, Roma, Ecole Française de Rome.

FONTANA G. L. (a cura di) 1997. *Le vie dell'industrializzazione europea : modelli a confronto,* Vicenza, novembre 1995, Bologna, Il Mulino, 1997.

POLLARD S. 1981. *The Peaceful Conquest. The Industrialization of Europe 1760-1970*, Oxford, 1981.

TERRIER D. 1997. « Arrangements territoriaux et lien social dans l'industrie textile du nord de la France (fin XVII^{e}-début XX^{e} siècle) », in *Le vie dell'industrializzazione europea : modelli a confronto*, Vicenza, novembre 1995, a cura di G. L. Fontana, Il Mulino, 1997.

sur Biella

CASTRONOVO V. 1964. *L'industria laniera piemontese nel secolo XIX*, Torino.

————, 1966. « Formazione e sviluppo del ceto imprenditoriale laniero e cotoniero piemontese », *Rivista Storica Italiana.*

QUAZZA G. 1961. *L'industria laniera e cotoniera in Piemonte dal 1831 al 1861*, Torino.

RAMELLA F. 1975. « Il problema della formazione della classe operaia in Italia. Il caso di un distretto industriale dell'800 ». *CLASSE*, n° 10, 1975, p. 107-161.

————, 1977. « Famiglia, terra e salario in una comunità tessile dell'ottocento », *Movimento operaio e socialista*, XXIII, 1977, n° 1, p. 7-44.

————, 1981. « Famiglia e lavoro industriale in alcuni distretti piemontesi fra otto e novecento », *Storia Urbana*, 1981, 17, p. 81-101.

————, 1984. *Terra e telai. Sistemi di parentela e manifattura nel biellese dell'ottocento*, Torino, Einaudi, Microstorie.

————, 1997. « L'area laniera di Biella in una prospettiva comparativa », in in *Le vie dell'industrializzazione europea : modelli a confronto*, Vicenza, novembre 1995, a cura di G. L. Fontana, *op. cit.* Sodano M. 1953 *Degli antichi lanifici biellesi e piemontesi*, Biella, 1953.

sur Prato et la Toscane

BRUZZI E. 1920. *L'arte della lana in Prato*, Prato.

FASANO GUARINI E. 1986. « Un microcosmo in movimento (1494-1815) », in *Prato storia di una città*, vol. 2, 1986, pp. 827-882.

LUNGONELLI M. 1987. *L'industria laniera nella Prato postunitaria (1861-1895). Nascita e sviluppo di un sistema di piccole imprese*, in Fondazione ASSI-Istituto per la storia dell'Umbria cotemporanea, *Piccola e grande impresa : un problema storico*, Milano, Angeli, 1987, p. 171-202.

LUNGONELLI M. 1989. « Dalla manifattura alla fabbrica. L'avvio dello sviluppo industriale (1815-95) », in *Prato storia di una città*, vol. 3, 1989, p. 3-50.

MAITTE C. 1994. *Le monde textile de Prato XVIII^e^-XIX^e^ siècles*, Thèse de doctorat, Florence, IUE, fevrier 1994, 809 p.

————, 1996. « Le virtu del « bricolage » : imprenditori e innovazioni a Prato tra '700 e '800 », *Società e Storia*, 1996, n° 73.

————, 1997. « Prato et Orléans à la mode des bonnets levantins. France et Toscane face à l'innovation textile au XVIII^e^ siècle » in Echanges et cultures textiles dans l'Europe préindustrielle, dir. J. Bottin et N. Pellegrin, *Revue du Nord*, Hors série, coll. Histoire, n° 12, 1997, p. 193-213.

MALANIMA P. 1982. *La decadenza di un'economia cittadina. L'industria di Firenze nei secoli XVI-XVIII*, Bologna, 1982.

————, 1986. « Le attività industriali », in *Prato storia di una città*, vol. 2, 1986, p. 217-277.

————, 1990. *Il lusso dei contadini*, Bologna, Il Mulino, 1990.

PESCAROLO A. 1989. « Modelli di industrializzazione, ruoli sociali, immagini del lavoro (1895-1943) », in *Prato storia di una città*, vol. 3, 1989, p. 51-134.

PRATO, Storia di una città, Vol. 2 : *Un microcosmo in movimento (1494-1815)*, a cura di E. Fasaro Guarini, Comune di Prato-Le Monnier, 1986 et Vol. 3 : *Il tempo dell'industria (1815-1943)*, a cura di G. Mori, Comune di Prato-Le Monnier, 1989.

PRETI D. 1971. « L'arte della lana in Toscana al tempo della Reggensa Lornese (1737-63) », in *Studi Storici*, XII.

RITAINE E. 1985. *Ressources sociales du développement économique :un système localisé en Italie,* MIRE-FN Sciences Politiques-CNRS-Bordeaux, 1985.

TORTI C., 1988. "Precondizioni possibili del « modello di sviluppo » toscano", in *Società e Storia*, 39, 1988, p. 150-157.

sur Schio

Atti del Congresso Nazionale di Studi Storici *ROSSI A. Imprenditorialità, politica, cultura e paesaggi sociali nel secondo ottocento.*, Schio, 14-16 Dic. 1979.

BERTOLI P., GHIOTTO E. 1985. *La fabbrica di panni alti di Niccolò Tron a Schio*, Schio, Safigraf.

BERTOLI P. 1985. « Meccanizzazione e prodotti : scelte di A.Rossi », in *Schio e Alessandro Rossi. op. cit.*

CAIZZI B. 1965. *Industria e commercio della Repubblica Veneta nel secolo XVIII*, Milano.

CIRIACONO S. 1985. « Echecs et réussites de la proto-industrialisation dans la Vénétie : le cas du Haut-vicentin (XVII[e]-XIX[e] siècles) », *RHMC*, p. 311-323.

————, 1986. « L'industria a domicilio nel Veneto dell'Ottocento. Una proposta interpretativa » in *La società inafferabile*, *op. cit.*

————, 1988. « Protoindustria, lavoro a domicilio e sviluppo economico nelle campagne venete in epoca moderna », in *Quaderni Storici*, 52, 1983, p. 57-80.

FONTANA G. L. 1985. « L'industria laniera scledense da Niccolò Tron ad Alessandro Rossi » in *Schio e Alessandro Rossi*, *op. cit.*, p. 71-255.

————, 1985. (a cura di) *Schio e Alessandro Rossi. Imprenditorialita, politica, cultura e paesaggi sociali del secondo Ottocento*, Rome, 1985.

————, 1997. « Grandi imprese e distretti specializzati nella formazione del sistema industriale vicentino », in *Le vie dell'industrializzazione europea : modelli a confronto*, Vicenza, novembre 1995, a cura di G. L. Fontana, *op. cit.*

FONTANA G. L., MARCHESINI R. 1985. « La città della lana. Storia per immagini », in *Schio e Alessandro Rossi. Imprenditorialita, politica, cultura e paesaggi sociali del secondo Ottocento*, Rome, 1985, t. II.

FRANZINA E. 1971. « Alle origini dell'Italia industriale : ideologia e impresa in A. Rossi », *CLASSE*, n° 4, 1971, p. 179-231.

————, 1980. *Vicenza. Storia di una città, 1404-1866*, Vincenza, 1980.

LANARO S. 1971. « Industrie e agricoltura nella strategia capitalistica di A.Rossi », *Quaderni Storici*,1971.

MANTESE G., 1977. *L'Arte della lana e della seta nella ripresa economica vicentina del secolo XVIII*, Vicenza.

PANCIERA W. 1985. « Articolazione della produzione e livelli tecnologici delle manifatture laniere di Schio nella seconda metà del XVII secolo », *Quaderni Storici*,1985, p. 403-426.

————, 1987. "Incentivi e « deregulation » nella Vicenza del'700", in « *Industria vicentina* » n° 1 1987.

————, 1988. *I lanifici dell'Alto Vicentino*, Vicenza, 1988.

————, 1997. « Il distretto industriale vicentino (secoli XVII-XVIII) » in Le vie dell'industrializzazione europea : modelli a confronto, Vicenza, novembre 1995, a cura di GL Fontana, Il Mulino, 1997.

SABBATINI M. 1970. « Formazione e ideologie della società industriale in Italia. L'impresa industriale e l'ideologia imprenditoriale di A.Rossi », *Ideologie*, n° 12.

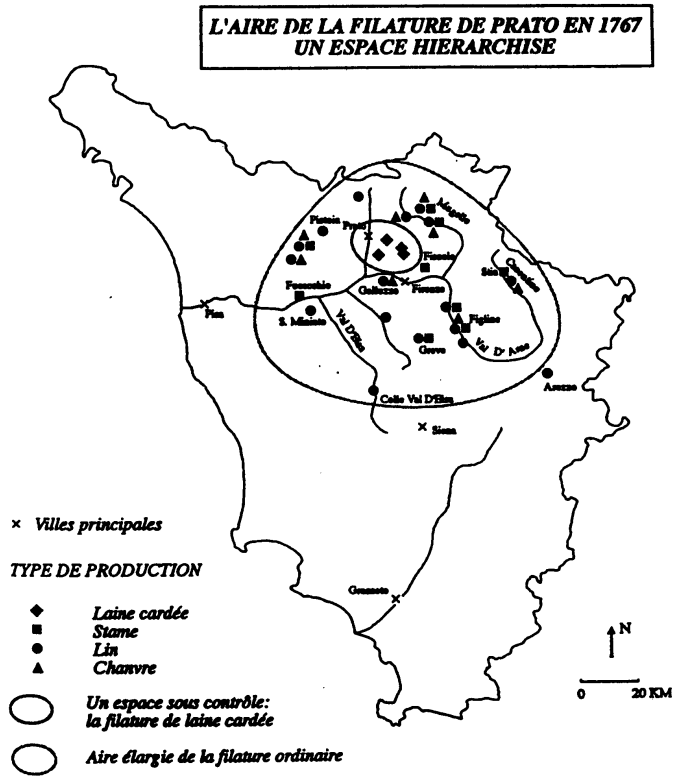

Source: S.A.S.P., Arti 40 A.S.F., Segreteria di gabinetto, 106

2. La regione protoindustriale vicentina. Disegno di Giovanni Molino, 1608.

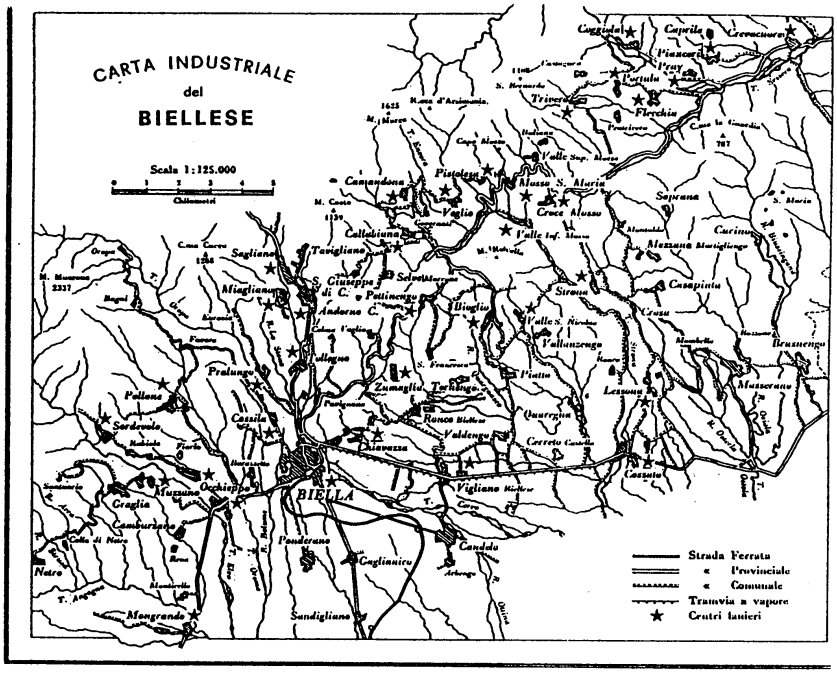

Carta industriale del Biellese nel 1886-1887, con la dislocazione dei vari centri lanieri: sono esclusi i centri con sole tessiture casalinghe o l
ratori artigianali (da *Annali di Statistica*, serie IV, fasc. XV, *Notizie sulle condizioni industriali della provincia di Novara*, Roma, 18

Un échec économique au XVIII^e siècle : la sériciculture béarnaise

Christian DESPLAT
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Il n'est pas étonnant que le Béarn au XVIII^e siècle ait été atteint de cette épidémie d'ordre économique que fut la « mûriomanie » sous l'Ancien Régime ; les Béarnais avaient toujours célébré la mémoire du plus illustre de leurs compatriotes. Dans la seconde moitié du siècle des Lumières, cette fidélité devint un véritable culte ; parmi les innombrables mérites de *Lou Nouste Henric*, on ne pouvait manquer de découvrir son intérêt pour la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie[1]. D'Henri IV aux ministres mercantilistes de Louis XV, en passant par la Henriade, la cause émotionnelle de la mûriomanie béarnaise n'est pas négligeable. Elle n'est pas, bien entendu, exclusive.

La province de Béarn et ses 200 000 habitants vivaient depuis déjà fort longtemps en économie de marché au XVIII^e siècle ; incapable de produire les denrées alimentaires, les céréales surtout, qui lui étaient indispensables, la Principauté vendait du bétail et, dans une moindre proportion, du vin. Mais au milieu du XVIII^e siècle, ces ressources traditionnelles se trouvaient menacées et les Béarnais redoutaient une famine monétaire, plus supposée que réelle

d'ailleurs. L'introduction du maïs dans la polyculture locale ne changea pas sensiblement les déséquilibres économiques hérités d'un lointain passé. Il ne restait apparemment qu'un seul espoir : l'artisanat ; celui du textile en Béarn était dispersé et rural, en dehors d'Oloron et de quelques gros bourgs comme Nay et Pontacq. Les tentatives manufacturières paloises au XVIII[e] siècle furent loin de répondre aux espérances de leurs instigateurs. L'idéal était de conjuguer les ressources de la ruralité, une abondante main-d'œuvre en particulier, à une production de haute valeur ; l'élevage du vers à soie semblait répondre à cette double exigence. Ainsi, le numéraire allait enfin affluer entre les mains des provinciaux. L'échec final du projet ne doit pas en cacher la « faisabilité » apparente : sur la base des potentiels existants et avec des capitaux modestes, l'entreprise paraissait accessible. L'optimisme qui s'empara de quelques amateurs éclairés était par ailleurs stimulé par l'attitude du gouvernement royal qui multipliait les belles promesses[2].

D'entrée de jeu, celles-ci placèrent l'expérience sous le signe de redoutables équivoques qui étaient tout à la fois politiques, fiscales et économiques. S'il encouragea la mûriomanie, l'Etat n'avait ni l'intention, ni les moyens d'en assurer le financement ; la charge pèserait donc sur le contribuable, dans un pays d'états où le consentement de l'impôt était considéré comme une liberté constitutionnelle, inscrite dans la Coutume, le For de Béarn. Le désaveu final des états était d'autant plus prévisible qu'ils virent, non sans quelques raisons, dans les plantations de mûriers la continuation d'une politique royale de l'arbre qui allait à l'encontre des traditions agro-pastorales de la Principauté et qui était attentatoire à ses libertés juridictionnelles.

La mûriomanie béarnaise éclaire ainsi un rapport de force politique entre l'Etat et une province très attachée à ses privilèges. Les Béarnais étaient en droit d'attendre que les sacrifices, fiscaux et institutionnels, qu'ils étaient disposés à consentir fussent compensés par une aide substantielle. Celle-ci n'allait pas tarder à révéler la fragilité d'un projet animé par quelques agents zélés du pouvoir et des Lumières, sans support technologique ni financier, sans tradition manufacturière dans la province. On est donc conduit à s'interroger sur les capacités réelles d'une province, très rurale, à innover, et à reconsidérer la nature du développement et de la croissance économiques au XVIII[e] siècle.

Un enjeu de pouvoir : la politique de l'arbre

Au centre des nécessités quotidiennes, les usages de l'arbre et du bois entretiennent un climat qu'il n'est pas excessif de qualifier de passionnel. Avec celui des céréales, le commerce du bois suscite la vigilance constante des consommateurs et, en principe, celle des autorités. La fraude, source de violences et de troubles fréquents sur les marchés, fit l'objet de débats réguliers aux états de Béarn pendant la seconde moitié du siècle. Entre 1743 et 1753, une commission permanente rechercha les moyens de mettre un terme aux fraudes dans la vente du bois à brûler ; l'assemblée provinciale était partagée entre le découragement, la fraude était si universelle que « *nou y abé res à déterminar* » ! et de brutales mesures de contrôle et de réglementation[3]. Pendant que la commission poursuivait ses réflexions, les fraudeurs s'enhardissaient et, en 1763, les états, accablés, constataient : « *Quèd se commèt journellement dens la presente ville et autres de la Proubincy fraudes dens las ventes que plusiours particulars de la campagne y fen de bois a bruslar* »[4].

Si les citadins étaient exaspérés par les fraudes, les ruraux l'étaient quant à eux par une politique royale de prestige qui rendait l'arbre incompatible avec l'économie agraire. En 1752, plusieurs communautés sollicitèrent ainsi les états pour qu'ils interviennent auprès de l'intendant afin de faire cesser les plantations de noyers le long de la route Pau-Orthez[5]. Les paysans reprochaient à la route royale d'avoir empiété sur les terres labourables : compte tenu du déficit céréalier du Béarn, il valait mieux planter du blé que des arbres ! On redoutait par ailleurs que « l'ombratge qui sere causat » par les noyers du roi ne nuise encore davantage aux récoltes. Les états approuvèrent à l'unanimité ce point de vue et menacèrent de dresser des remontrances[6].

De quelque point de vue que l'on se place, l'arbre est un enjeu de pouvoir et de passion ; le For de Béarn, réformé en 1551, contenait une Rubrique des Forêts de quinze articles qui considérait les ressources forestières sous un angle agro-pastoral résolument contraire aux visées royales[7]. Elle se préoccupait en priorité des droits de pacage, de coupe, de gîte, de marnière ; seul l'article premier assurait la protection des chênes contre les écorceurs. Certes, le droit béarnais prévoyait les bois « bedats », mis en défens et provisoirement interdits au bétail ; mais la législation royale sur le libre parcours et

les clôtures ne s'appliqua jamais au Béarn et à la Bigorre[8]. Autant dire que la résistance des Béarnais à la politique royale de l'arbre fut vigoureuse, tout à la fois pratique et institutionnelle.

Pratiquement, la province chercha à démontrer que son autonomie forestière ne nuisait pas, bien au contraire, à une gestion de qualité. Sa résistance aux projets royaux de pépinières publiques allait illustrer tout au long du siècle sa position de principe et éclaire l'échec final des pépinières de mûriers. Le débat s'ouvrit aux états en juin 1714 ; l'intendant avait fait à l'assemblée des représentations sur le complant des arbres portant fruit. Selon l'homme du roi, la province était privée d'arbres : « Soit par les accidents qui sont survenus par les gelées, soit par les coupes et par le défaut d'en avoir replanté et d'avoir fait des pépinières »[9]. Chaque corps désigna un député pris dans chacune des sénéchaussées pour donner en réponse un avis à l'intendant : aucune décision n'avait encore été prise en 1723 lorsque l'intendance relança le projet. Il ne s'agissait plus seulement de complants, mais de véritables pépinières qui devaient, en principe, être établies dès l'automne ; à cette date, il est déjà question d'implanter des mûriers en Béarn.

Les projets du Contrôle général, transmis à l'intendant Lesseville qui les adressa aux états, étaient en réalité multiples. En priorité, il s'agissait de fournir gratuitement aux sujets du roi, « qui sont hors d'état de s'en procurer » des plants de poiriers, de noyers, de châtaigniers, de hêtres, d'ormes, de trembles, de frênes, de charmes « et même des meuriers blancs dans les pays propres à élever des vers »[10]. On espérait par la même occasion réparer les pertes causées par l'hiver de 1719 et pourvoir à l'ornement des grands chemins. Au total, il s'agissait bien de poursuivre une politique de l'arbre entreprise sous Colbert en imposant « un plan commun à tous »[11]. Le gouvernement prévoyait de louer deux arpents et de financer des travaux à façon pour la pépinière ; les instructions royales insistaient sur la nécessité de clore les pépinières et contenaient quelques conseils techniques sur la nécessité de « proportionner les plantations à la nature ». En revanche, elles ne disaient mot sur le financement de l'opération... !

Conduite par l'évêque d'Oloron, la commission des états fit aussitôt part de son hostilité à ce plan « commun » : « attendut que de lour connechence la proubincy abonde en fruters de toute espèces, et qu'à l'esgard

des autres arbres lou casou es lou soul qui pot y reussir generalement, ed sere inutile d'y establir pépinière »[12]. Les états disposaient ensuite une contre-attaque en exposant leurs propres réalisations, conformes aux « libertés » de la province. La politique de l'arbre relevait des jurats de chaque communauté qui était invitée à faire ses propres complants de chênes ; les états concédaient toutefois que dans les quartiers propices fussent également complantés des hêtres, des noyers, des châtaigniers à part égale avec les chênes. Des commissaires chargés de surveiller les jurats dans chaque sénéchaussée furent aussitôt nommés ; les Brevets annuels des états démontrent l'exactitude de leur suivi dans cette affaire. En 1724, les états firent imprimer leur délibération, qui répondait à l'intendant ; ils concluaient fermement que « ed seré inutile d'establir pépinières de toute sorte d'arbres », mais qu'en revanche, toutes les communuatés devaient faire des complants de chênes. Le Tiers-Etat obtint que l'on y ajoutât des ormes, des hêtres, des châtaigniers et des noyers. Pour protéger les jeunes arbres, les états préconisaient « lou moyen de la vete », en pratique la clôture des complants. Douze commissaires, cinq de la noblesse et sept du Tiers, « tribailharan gratis » dans chaque sénéchaussée à l'exécution des vœux des états[13]. Dès 1725, les travaux des commissaires s'efforcèrent de démontrer le bien-fondé de la position de l'assemblée ; partout où ils enquêtent, ils découvrent les preuves de l'inutilité d'une pépinière publique ! A Sauvagnon, les jurats avaient créé une pépinière depuis quarante ans déjà ; à Caubios, « il a esté fait des complans depuis tous les tems » ; à Aubin, « il a esté fait des complans depuis mémoire perdue » ; à Auga, on plantait chaque année 150 chênes et châtaigniers. Au total, les commissaires recensent des procédures de « vete » et de complants « de mémoire perdue » dans la quasi totalité des communautés. Parfois, ils notent des règlements particuliers destinés à la protection des jeunes arbres ; à Puyoo, « chacun des maîtres plantera six chênes, à chacun desquels on fera une fosse et on mettra des pieux a cotté des arbres qu'on armera de ronces et d'épines »[14]. Ailleurs, à Gélos, la communauté « ordonne qu'il ne sera point permis de tenir des chêvres » et interdit sa saligue et ses barthes aux communautés voisines ! Partout, les conclusions des commissaires sont identiques ; ils encouragent les jurats à poursuivre : « Sur quoy les seigneurs commissaires ont exhorté lesdits jurats de continuer

leur attention pour la conservation et entretien des bois usant à cet effet de la vette et de planter annuellement ».

Les résultats concrets de cette politique sont difficiles à mesurer ; il n'y eut en tout cas jamais de pénurie de bois en Béarn au XVIII[e] siècle et son renchérissement dépendit d'abord de celui des transports. En contrepartie, la mise en « vete », durable, ne manqua pas susciter quelques déviances ; à Angaïs où existait un quartier « appelé Le Veté », des incidents répétés sont signalés. En 1724, les commissaires avaient fait veter deux quartiers pour douze ans : « La vete fut d'une grande utilité, elle donna lieu à la croissance et au progrés d'une très grande quantité de chênes et de hêtres ». La vete fut renouvelée en mai 1736 et « le progrés auroit été infaillible si des personnes mal intentionnées ne l'avoient empêché en allumant malicieusement le feu à la fougère et aux ronces que le quartier veté avait produit ». Deux incendies avaient été déjà provoqués ; un quatrième le fut le 22 mars 1742 ; 110 chênes et hêtres jeunes, 9 chênes vieux furent détruits : « Cette récidive est une preuve évidente de la persévérance des auteurs de tous ces incendies dans leur malice ». Mr. de Navailles, seigneur du lieu et syndic des états sollicita des monitoires et l'aide de l'intendant. Ces incidents, qui semblent avoir été au demeurant peu nombreux, rappelaient les limites des capacités des états et des communautés en matière forestière. En dépit d'une vive résistance, la province n'avait pu empêcher les compétences de l'Etat de s'étendre.

Certes, jusqu'à l'édit d'avril 1738, portant création d'une Maîtrise particulière des Eaux et Forêts dans le ressort du parlement de Navarre, le Béarn ignora la grande ordonnance de 1669. Un édit de 1705 avait même confirmé le parlement comme Chambre des Eaux et Forêts et en 1755, un arrêt de ce parlement n'hésitait pas à attribuer aux jurats des communautés la connaissance des délits dans les bois[15]. Mais depuis le 26 mai 1727, un arrêt du Conseil du Roi attribuait à l'intendance la connaissance en matière de complants ; l'arrêt interdisait au parlement de rendre des arrêts de main-levée à la suite de saisies de bétail contrevenant. Les commissaires des états n'avaient de compte à rendre que devant l'intendant ; dès cette date, la juridiction des jurats et celle de la chambre des finances-eaux et forêts du parlement étaient ruinées. Les états avaient lutté avec acharnement contre l'ordonnance de 1669 et tous les « plans communs » ; à la suite de remontrances, ils avaient même

obtenu confirmation de leurs privilèges en 1673 et 1677. De nouvelles remontrances, la corruption systématique des bureaux versaillais n'empêchèrent pas la promulgation de l'édit d'avril 1738 portant création d'une Maîtrise particulière. Les derniers arguments développés par les états montrent à quel point leur politique de l'arbre était éloignée de celle de l'Etat et n'auguraient rien de bon pour les pépinières de mûriers : « Les deffences contenues aux P.V. priveroient d'ailleurs les habitans de la marne et du soutrage nécessaire pour faire du fumier sans quoy les terres de la province ne peuvent produire de fruit. Il seroit impossible de tenir du bétail, parce que les bois sont répandus à travers les communaux où ils doivent nécessairement paccager, ce qui ruineroit l'agriculture et le commerce. D'ailleurs, le glandage venant à manquer, on ne pourroit plus tenir des cochons sans lesquels les habitans ne sauroient subsister et plusieurs seroient obligés d'abandonner leurs habitations »[16].

On ne pouvait être plus clair, les états n'étaient pas du tout disposés à remettre en cause les priorités et la prépondérance de l'économie agro-pastorale. Toute entreprise qui détournerait les Béarnais de la culture et de l'élevage était vouée à la suspicion.

La « mûriomanie » de Jean de Laclède

S'ils n'avaient trouvé aucun écho favorable en Béarn, les projets de 1723 du Contrôle général ne furent toutefois pas abandonnés. Relancés en 1742, ils reçurent un meilleur accueil ; l'intendance avait pris soin de faire préparer un terrain destiné à la pépinière dans les dépendances du château de Pau, domaine royal[17]. Elle le destinait exclusivement à des mûriers et des noyers et assurait les états que la dépense « noû pouden pas estar d'un grand objet » ! L'assemblée désigna une commission qui examina les résultats obtenus par les complants des communautés : certes, « ço estat executat dab attention penden quoauque anneyes », mais à l'exception de quelques chênes le bilan était plutôt négatif. La commission proposa aux états de donner suite aux entreprises de l'intendance et suggéra un montage financier : pendant les trois premières années d'existence de la pépinière, le trésorier des états verserait chaque année 1 000 livres, puis 700 ou 800 livres les quatre années suivantes. Le principe d'une pépinière de mûriers était acquis ; il restait à trouver un

promoteur et un technicien capable de passer aux travaux pratiques. Entre 1742 et 1766, la « mûriomanie » s'empara ainsi des provinces du ressort de l'intendance d'Auch et de Pau. En novembre 1754, l'inspecteur des manufactures de Saint-Gaudens suggérait à Trudaine d'établir une pépinière royale dans sa ville ; le ministre prit le projet très au sérieux et diligenta l'intendant pour trouver « un sujet actif et intelligent » et un emplacement[18]. Douze ans plus tard, une pépinière fonctionnait en effet à Auch ; en janvier 1766, un ingénieur des Ponts et Chaussées y acheta 500 mûriers qu'il fit planter à Mauvezin[19]. On notera la part que prenaient dans ces réalisations les agents de l'administration royale, pour la plupart étrangers à la province.

Au mois de mai 1766, le Maître particulier des Eaux et Forêts de Béarn, Jean de Laclède, recevait une lettre de l'intendant d'Etigny rédigée en ces termes : « Je désire que Mrs des Etats fassent à votre projet l'accueil qu'il mérite, du moins ne pourront-ils vous refuser leur estime »[20]. Dans le même temps, les états examinaient en effet une lettre dédicatoire de Jean de Laclède qui y joignait un « Mémoire sur les moyens à prendre pour multiplier les mûriers et les soyes, faire tirer les soyes et préparer les flurets dans la province de Béarn »[21]. L'évêque de Lescar, président des états, reçut avec faveur ce mémoire et désigna aussitôt une commission. La « mûriomanie » devenait effective en Béarn.

Jean de Laclède, premier Maître particulier de la Maîtrise de Béarn, était originaire de la vallée d'Aspe et appartenait à la petite noblesse béarnaise. Aisé, sans être riche, il consacra tous ses soins et sa fortune à l'amélioration de l'agriculture ; il fut ainsi le fondateur de la première ferme expérimentale en Béarn. Très au fait des réalités économiques locales, son mémoire confirme ce que l'on sait déjà sur les opinions agronomiques des Béarnais éclairés, en particulier celles des académiciens palois. Laclède plaçait son entreprise sous les doubles auspices de Henri IV, père du mercantilisme, et du bien public vivifié par le sentiment patriotique : « L'amour patriotique éclairé par la saine philosophie suffit pour exciter au bien général, le cri des préjugés, loin de le ralentir luy fournit des forces pour le vaincre... Si j'avois fait le choix d'une patrie, j'aurois préféré celle où la voix de chaque citoyen auroit pu s'élever pour l'intérêt commun. Henri IV établit dans ses Etats tout ce qui pouvoit assurer le succès de la plantation des mûriers, les principes et l'esprit de ce

grand Prince vous animent, nos seigneurs.... »[22]. Lucide, Laclède constatait que le Béarn ne parvenait pas à l'autosuffisance et n'ignorait pas que les principes de l'économie agraire locale, l'usage de vastes « touyas », qui se substituait à la jachère, bornait les progrés d'une agriculture qui, par ailleurs : « Ne peut croître relativement à la population. La proportion oeconomique qui doit régner entre les terres en friches et les fertiles mettra toujours des bornes aux défrichements. De là, il est comme impossible que le commerce puisse s'étendre bien loin. L'industrie seule ouvre dans la province de petites veines pour la circulation de l'argent nécessaire pour les premiers besoins ».

Après avoir dressé le tableau des productions locales, toiles, mouchoirs, étoffes de laine, salaisons de cochon, bétail et vin, l'auteur concluait que toutes ces productions suffisaient à peine à acheter les indispensables céréales. En conséquence : « La province ne peut changer de situation et s'animer qu'en protégeant la culture des mûrier ». Chaque année renouvelée, les mûriers étaient une source naturelle et inépuisable de richesse. L'objectif de Laclède était clairement mercantiliste ; il fallait se débarasser du monopole italien de la soie et suivre l'exemple d'Henri IV qui « vit d'un œil agité sortir du sein de son royaume un argent considérable » ! Le mercantilisme du XVIII[e] siècle s'accompagnait par ailleurs de considérations politiques ; Laclède louait les efforts du roi Henri : « Occupé du bonheur de ses sujets moins parcequ'il étoit le Roy que parcequ'il s'en croyoit le père ». Argument sans appel : les manufactures du Béarnais avaient épargné à la France 14 millions de francs par an. Les thèses monétaristes des mercantilistes trouvaient ici un terrain particulièrement propice à leur développement. Bien entendu, Laclède ne manquait pas d'évoquer les réalisations des despotes éclairés ; la culture des mûriers s'était étendue jusqu'à la Baltique et « la crainte d'un climat rude n'arrête plus l'homme d'Etat » ![23]. Le Béarn, dont le climat était certes moins rude que celui de la Poméranie, serait-il seul à errer loin des voies du bonheur et du progrés ?

Laclède datait justement les premières plantations de mûriers en Béarn de 1742 ; l'intendant de Sérilly avait obtenu l'agrément des états pour installer une pépinière dans les jardins du château de Pau et « l'établissement eut d'abord le plus heureux succès, il fut néanmoins difficile de faire taire les préjugés ». Les états en conclurent qu'il fallait éduquer le public et firent imprimer un mémoire sur les pépinières de mûriers et les manufactures de vers à

soie. Cependant, « l'émulation ne fut pas générale », bel euphémisme pour désigner un échec complet... ! L'intendant d'Etigny releva le flambeau en 1752. La pépinière de Pau fut restaurée, des allées et des bosquets plantés à Oloron, Navarrenx, Sauveterre et Monein. Laclède entreprit ses premiers essais à Bedous, en vallée d'Aspe, où il planta d'abord 300 mûriers : « je crus devoir à ma patrie cet essai, il fut critiqué, le succès me vengea ». En 1766, Laclède disposait de 1 500 mûriers ; il devenait possible de nourrir des vers à soie. Mais cela signifiait que l'on sortait du laboratoire pour tenter une expérimentation en grandeur réelle : les vrais obstacles se dévoilaient.

Le Maître des Eaux et Forêts sut discerner avec une grande objectivité le premier d'entre eux : l'inexpérience de la main-d'œuvre locale, bien plus difficile à surmonter que les « vices du climat ». Quelques Oloronais, qui avaient acquis une expérience en Espagne, en firent profiter leurs compatriotes, « d'autres gens vraiment patriotes ont appellé des nourriciers du Languedoc »[24]. Vers 1766, la « mûriomanie » avait donc bel et bien fait des adeptes en Béarn ; quelques producteurs obtenaient jusqu'à quarante livres de soie et Laclède estimait la production de la province à douze quintaux qui « produiroient plus de trente mille livres si elles étoient préparées suivant les règles de l'art ». Las, les Béarnais ignoraient ces règles et les soies diminuaient par les erreurs dans l'étuvage des cocons, dans le tirage de la soie et enfin « dans l'imperfection de toutes les parties » ! La conclusion s'imposait à un siècle qui croyait aux vertus de l'éducation : « Une longue pratique erre souvent, lorsqu'elle n'est pas fondée sur des principes certains ».

Pour mieux y trouver remède, Laclède relevait les principales carences locales de l'élevage des vers à soie. Les particuliers avaient d'abord négligé d'établir des pépinières et s'en remettaient trop exclusivement à la pépinière publique ; ils ignoraient aussi bien le provignement que la bouture et l'art de planter en général. Ils avaient ensuite procédé à des constructions inadaptées à l'élevage et ne parvenaient pas à en maîtriser les différentes phases. Enfin, eussent-ils surmonté ces difficultés préalables, les éleveurs béarnais ignoraient la manière de traiter les cocons, l'étuvage, le tirage.... « Les furets, les strasses et les cotes sont des richesses perdües dans la province faute d'ouvrier pour la préparation ».

Comme le gouvernement, Laclède était convaincu de la nécessité d'un plan général ; il proposait donc le sien, en trois points qui répondaient aux défauts qu'il avait identifiés. Dans un premier temps, il fallait revoir la question des pépinières, celle de Pau s'avérant insuffisante. On devait certes encourager les « personnes entendues », mais il était indispensable d'avoir recours à des professionnels ; la province engagerait donc pour dix ans quatre arboristes. Les propriétaires qui feraient appel à eux les nourriraient et leur alloueraient 25 sols par jour. Avec une rigueur toute colbertienne, Laclède proposait de diviser la province en quatre districts affectés à chacun des arboristes : « Les Etats leur accordant une commission, des casaques brodées des armes de la province et une gratification annuelle (qui) les enflammeroient de zèle. Chaque jour il se formeroit des élèves et des maîtres ». Rien n'arrêterait le progrès mis en marche par l'instruction et Laclède estimait à 20 000 mûriers la demande annuelle alors que la pépinière publique n'en procurait que 12 000.

Le second volet du plan envisageait la nourriture des vers à soie ; comme le premier, il portait la marque du grand Colbert. Laclède croyait fermement aux vertus d'une stricte réglementation ; un inspecteur, nommé pour dix ans, visiterait chaque atelier. Les éleveurs devraient lui remettre un mémoire en janvier et une note en juin sur la quantité de graines dont ils auraient besoin. Aux meilleurs éleveurs, les états attribueraient une gratification annuelle ; la « mûriomanie » transformait le Béarn en une école, avec notation et distribution des prix.

Le plan se préoccupait enfin du tirage de la soie et de la préparation des fleurets ; Laclède faisait ici part de ses propres déboires en 1764-1765. Des tireuses incompétentes lui avaient rendu « la soye baveuse, inégale, bouchonneuse, mêlée et plate ». Or, « la soye n'est recherchée que pour la bonne qualité ». Une fois encore, Laclède s'en remettait à la sacro-sainte réglementation ; il fallait nommer un inspecteur qui dirigerait un établissement pilote à Pau ; depuis l'expulsion des jésuites, le collège de la ville était à peu prés à l'abandon. La province pouvait y installer quatre tireurs qui seraient rétribués par les particuliers qui leur apporteraient leurs cocons : « La main d'œuvre est souvent plus prétieuse que la matière qu'on emploit » ! La logique de tout ce plan était en fin de compte assez simple : l'Etat organisait, surveillait, récompensait à l'occasion et laissait le soin du financement aux particuliers.

A ce rigoureux projet, Laclède avait ajouté un « Développement concernant la culture des mûriers, l'éducation des vers à soye, le tirage de la soye et la préparation des fleurets et fantaisies dans la province de Béarn ». En réalité, il s'agissait d'un document précieux qui s'efforcait de mesurer les résultats de l'entreprise. Ouverte en 1742, la pépinière de Pau avait vendu ses premiers plants en 1747 ; du premier janvier 1747 au premier janvier 1768, Laclède estimait les ventes à 210 000 arbres. La moitié avait péri ; ceux qui subsistaient, produisaient six livres-poids de feuilles chacun : soit 6 300 quintaux. En principe, 16 quintaux étaient nécessaires pour nourrir une once de graine ; l'once de Béarn donnait deux livres et demi-poids de soie, contre cinq en Languedoc. La production de 1766 pouvait donc être estimée à 984 livres. Comme la filature était défectueuse, la soie de Béarn n'avait « ni l'élasticité, ni le lustre » de celle de Languedoc et son prix en souffrait. Les 984 livres-poids de soie étaient vendues à 22 livres la livre-monnaie, soit : 21 648 livres. Laclède prétendait que l'application de son plan ferait passer le produit, en deux ans, à 57 960 livres[25].

Soumis aux états de Béarn le 7 mai 1766, les projets de Laclède reçurent d'abord un accueil favorable ; les députés le remercièrent, désignèrent des commissaires, conclurent qu'on ne « peut rien ajouter au zèle et à la bonne oeconomie de Laclède »[26]. Mais en pratique, ils proposaient seulement un prix d'encouragement pour ceux qui planteraient des mûriers pendant trois ans. L'intendant d'Etigny, qui connaissait la propension des commissions des états à remettre sine die les débats, adressa une lettre aimable à Laclède le 6 janvier 1767 : « Il ne faut pas vous décourager, Monsieur, continués à faire le bien pour l'avantage de votre patrie »[27]. Le 18 février, c'était au tour de Trudaine, qui venait de recevoir des échantillons de soie béarnaise : « Les Etats ne manqueront pas sans doute de seconder vos soins ». Le 27 mai, enfin, Laverdy faisait savoir à d'Etigny que le gouvernement s'engageait à offrir un secours équivalent à celui des états, « s'ils prennent un parti à cet égard ». Rien n'était moins certain ; à l'instant même où le gouvernement faisait cette proposition, les commissaires rendaient compte du Mémoire. Certes, « on nou pot res ajustar au zele de Mr. de Laclède et la boune oeconomie qu y presenteé »[28] ; mais les états considéraient que les plantations actuelles « nou presenten qu'un

fort petit objet » ! A mot couvert, les états s'engageaient dans une opposition résolue à la « mûriomanie » du gouvernement et de Laclède.

Celui-ci, muni des assurances du Contrôle général, adressa un nouveau mémoire à l'assemblée provinciale. Habilement, il y renoncait au ton de l'administrateur féru de règlements et exposait ses propres efforts et des propositions de solutions techniques et financières. Les premières lignes en disaient long sur le volontarisme et les déboires de Laclède : « Il s'est roidi contre les malheurs de ses premiers essais. Il a fallu qu'il appellat des nourriciers étrangers pendant quatre années consécutives... »[29]. A l'en croire, sa vocation « mûriomaniaque » remontait à son enfance et surtout à ses études à Toulouse ; ses premières plantations à Bedous dataient de 1756. A partir de 1764, il forma des haies en espalier qui pouvaient être couvertes ; en 1766, il entreprenait le défrichement d'un pan de montagne, « afin de convaincre par l'expérience ». L'année suivante, il créait une pépinière à Bedous : « Loin de me borner à mon propre héritage et à une spéculation générale, je suis descendu dans le détail, pour apprendre ça et là a planter suivant la nature du terrain, à donner les façons nécessaires ». En 1767, enfin, il établissait une manufacture dans sa maison de Pau ; mais alors : « Les forces de sa fortune n'égalant pas celle de son zèle, il se vit obligé d'aller à pas lents ou de s'arrêter dans sa course ». Que fallait-il pour que sa réussite particulière devienne un succès général ? La réponse tenait en deux points : recruter de la main d'œuvre compétente en Languedoc, contraindre les états à financer le projet. Les échecs subis jusque là étaient imputables : « aux principes nationaux et aux craintes imaginaires des Etats. L'autorité est le seul ressort à employer lorsque le bien public est démontré ». Le despotisme, plus ou moins éclairé, faisait entendre sa voix.

En réalité, les états n'étaient pas hostiles, par principe, à une entreprise qu'ils finançaient depuis 1742 ; mais la faiblesse des résultats les inquiétait. Au dernier mémoire de Laclède, ils répliquaient que : « Les récoltes sont peu considérables, l'art d'élever les vers à soye n'est point connu dans la province. Le tirages y est ignoré. Les mûriers n'y abondent point et il n'y a pas un seul arboriste en état de diriger la culture et la taille du peu qui existe »[30]. Le ton monta bientôt entre Laclède, le ministère et les états. Laverdy, dans une lettre du 2 juillet 1768, se déclarait « faché que le sieur de Laclède n'ait pas obtenu

des Etats de Béarn des encouragements généraux » et lui alloua une gratification extraordinaire de 1 200 livres. Les états lui refusèrent tout secours, « attendu qu'il demande à titre de gratification et non de dédomagement » ! Laclède enfin dénonçait les états qui : « N'ont voulu faire aucun établissement, donner aucun encouragement aux cultivateurs de mûriers et aux nourriciers et accorder aucune gratification au sieur de Laclède. Tout cela est le fruit de l'intrigue, de la jalousie et des faux raisonnements ». A la fin de leur session de 1768, les députés béarnais s'accordèrent pour reporter, « jusques à un temps plus opportun », tous les grands projets de Laclède et du ministère[31].

L'aigreur des uns et des autres mise à part, quel bilan pouvait-on dresser après plus d'un quart de siècle de recherches et d'efforts ? Entre les mains de quelques agronomes avertis, prodigues de leurs propres deniers, des résultats avaient été réellement obtenus. Il n'est pas du tout certain, comme l'assure Laclède, que la soie de Béarn ait eu « une qualité supèrieure à celle du Languedoc » ; le ministère avait toutefois fort apprécié les échantillons qui lui avaient été envoyés. Fallait-il croire l'Avis au public sur le tirage de la soie et la préparation des fleurets dans la province de Béarn, diffusé par les soins de Laclède ? Suffirait-il aux « vrais patriotes, malgré le cri des préjugés, de donner le mouvement » ?[32].

Faux espoirs, vrai échec

Un Mémoire sur les fabriques des étoffes situées dans le département de Bayonne, en juin 1770, brosse un tableau inquiétant de l'artisanat du textile en Béarn et dans les provinces basques : « Il seroit difficile de trouver dans le royaume autant d'indocilité de la part des fabricants que j'en ay rencontré dans mon département... ces gens sont attachés à leurs ancienne routine, à la prévarication des gardes »[33]. A l'exception de Nay, où se maintenait une dizaine d'ateliers, le déclin était partout notoire. A Oloron et dans la vallée du Josbaig, la cherté des laines avait ruiné les artisans ; les moins à plaindre étaient les ruraux, « parcequ'ils ont des terres qu'ils cultivent ». A Rébénacq, les mêmes causes produisaient les mêmes effets, « les fabricants ont cessé de fabriquer pour aller travailler à la journée » ; à Pontacq, les tisserands utilisaient du poil de bœuf, la bourre des tondeurs, pour fabriquer des capes : « J'ay fait brusler

des métiers plus de dix fois » ! Orthez, Hasparren étaient « tombés dans un décry général ». Certes, ce Mémoire émanait d'un inspecteur et mettait l'accent sur les malfaçons ; mais il est largement confirmé par l'évolution ultèrieure[34]. Quoiqu'il en soit, il soulignait combien l'environnement local était peu favorable à la naissance d'une sériciculture prospère.

En dépit des plaintes de Laclède et du ministère, la province avait cependant consenti de réels efforts en faveur de « lous bermis a sede » et avait placé en eux de grands espoirs. La pépinière, tant souhaitée par les mûriomanes, avait bien été établie en 1742 aux frais du contribuable béarnais ; dès cette année, les états avaient loué un terrain à l'avocat Poumarède pour la somme de 400 livres, payable en deux semestres[35]. La même année, Bernard Minvielle de Pau reçut de l'intendant Sérilly une commission d'inspecteur de la pépinière, aux appointements de 100 livres par an, payés par les états. Toujours en 1742, le trésorier des états paya 700 livres, puis 1 800 et enfin 500 livres à Minvielle pour frais de culture ; à nouveau 200 livres l'année suivante « pour continuer les travaux de la pépinière ». Quoique nous ne disposions pas de toutes les quittances et pièces comptables du trésorier des états, il est cependant possible d'établir un état des dépenses, parfois des recettes, pour quelques années. Au total et pendant trente et un ans, entre 1742 et 1773, le trésorier déboursa la somme de 33 586 livres ; ce chiffre est toutefois approximatif. Sur trois chapitres de dépenses, on connait les deux premiers dans leur intégralité : le loyer de la pépinière, fixé à 400 livres en 1742, puis à 500 livres en 1757 représente 14 100 livres, soit 41,9 % du total connu. Les appointements versés à l'inspecteur, 200 livres de 1742 à 1756, 300 livres ensuite, s'élèvent à 7 950 livres, soit 23,6 %. Les frais de culture, remboursés à l'inspecteur, se montent à 11 536 livres, soit 34,3 % ; mais on ne les connait que pour onze années et ils sont variables, entre un maximum de 3 000 livres et un minimum de 204 livres. Sur la base des données existantes, la moyenne annuelle s'établit à 1 048 livres par an ; les frais de culture pourraient s'élever à 32 488 livres et la dépense totale passerait à 54 538 livres. Dans tous les cas, l'effort consenti par la province fut loin d'être négligeable ; il représentait une surcharge fiscale modeste, mais bien réelle. Au milieu du siècle, les frais engagés pour la pépinière de mûriers formaient un supplément de charge de 2 % par rapport au Dixième abonné par la province[36].

Confrontées aux dépenses, les recettes étaient parfaitement symboliques ; la pépinière vendait le cent de mûriers à 24 sols. En 1754, la pépinière vendit 3 568 plants soit un produit de 428 livres ! Il est vrai que l'objectif de l'entreprise n'était pas de réaliser des profits, mais d'encourager les plantations. La pépinière fut toujours louée à l'avocat Poumarède, parfois qualifié de « garde des jardins du château » ; deux inspecteurs présidèrent aux destinées de l'établissement : Bernard Minvielle de Pau, puis, à partir de 1757, un inspecteur des Ponts et Chaussées, Duchesne. L'inspecteur dirigeait les travaux et avançait les frais, ensuite remboursés par le trésorier des états. Il semble qu'il y ait eu un jardinier affecté en permanence à la pépinière ; on trouve mention d'une gratification de 30 livres en 1773. Mais, en règle générale, les travaux étaient confiés à des journaliers ; « pour faire rebêcher les muriers, pour les faire émonder, faire arrozer les petits meuriers er les émonder ». En 1754, la pépinière employa en moyenne quatre ouvriers par jour ; les hommes bêchaient, les femmes arrachaient l'herbe. A plusieurs reprises apparaissent des achats de fumier ; en 1743, on procède à un transport de terre, « tirée de la cave de la maison de Mr d'Agest ». Au frais de culture s'ajoutaient parfois des dépenses extraordinaires ; en 1745, les indemnités versées aux commissaires des états qui visitèrent la pépinière s'élevèrent à 204 livres[37]. En 1767, la commission des états considéra qu'en son état actuel, la pépinière ne pouvait fournir assez de travail pour les arboristes que réclamait Laclède. Elle recommandait que les sindics remercient le Maître des Eaux et Forêts pour son zèle, que les soins aillent en priorité à l'extension des plantations, qu'un prix soit décerné aux sériciculteurs les plus actifs. Enfin, elle souhaitait que l'on passât du stade expérimental à celui de la manufacture.

Nos sources ne nous permettent pas d'assurer que cette étape ait été franchie. D'après Laclède, la demande de mûriers se serait élevée à près de 20 000 par an ; le chiffre parait très excessif, comparé aux quelques états de vente qui sont entre nos mains. Entre le 9 novembre 1751 et le 24 mars 1752, la pépinière vendit 1 157 mûriers et 277 noyers ; au cours de l'année 1754, 3 568 mûriers et 618 noyers furent vendus[38]. Quoique nominatifs, les états ne permettent guère de répondre à une question essentielle : qui furent les mûriomanes de Béarn ? Vingt quatre particuliers achetèrent des mûriers en 1754 ; la catégorie des indéterminés, à coup sûr des agriculteurs, représente le quart des

acheteurs et 27,3 % des achats (entre 100 et 300 plants). Les officiers du parlement de Navarre, un premier-président (400 plants), un président et trois conseillers forment 20,8 % des planteurs, pour 23,4 % des plants. Les jurats, de Pau et d'Oloron comptent pour 16,6 % et 20,1 % des mûriers ; viennent ensuite des nobles, dont un officier militaire : 16,6 % et 14,4 % des arbres. On dénombre encore deux médecins (8,3 %) qui plantent 4,3 % des mûriers, le syndic des états, baron de Coarraze, et un huissier des états, 8,3 % et 3 %, le subdélégué Sallenave enfin qui plante 250 arbres. Un état, très partiel de 1751, permet d'ajouter à cet échantillon, un avocat-général au parlement, un curé, un notaire et deux marchands. Deux zones géographiques du Béarn ont été concernées par cette expérience : la vallée du gave de Pau, entre Nay et Orthez, et Oloron et sa région, sans doute stimulés par les travaux de Laclède en vallée d'Aspe.

En apparence, la « mûriomanie » a été l'affaire des notables, jurats des principales villes, nobles et parlementaires surtout, qui participèrent à toutes les expérimentations du siècle. Mais compte tenu de leur niveau d'éducation et surtout de leurs moyens financiers, la part prise par ces élites est en fin de compte modeste et celle des ruraux est remarquable. La routine et les préjugés étaient plutôt du côté des nantis qui prenaient le moins de risque, plutôt que de celui des modestes qui en prirent de réels. Excepté le président Duplaa, qui achète 400 plants en un an et un jurat d'Oloron qui l'imite, tous les autres se contentent de très modestes plantations qui ne permettaient guère de dépasser le stade de l'expérimentation.

Lorsque J. de Laclède proposa aux états son plan, la sériciculture béarnaise n'avait pas fait toutes les preuves de sa faisabilité et l'on comprend que l'assemblée provinciale se soit découragée. En 1772, elle décida de mettre un point final à l'expérience ; depuis plus de trente ans qu'existaient les plantations « de lous mourers n'eren de degune utilitat d'autant que lous vermis a sede non reussechen point, quoauque soin qu'on sie donnat per lou succés »[39]. Depuis 1742, la province avait assumé seule le financement de la pépinière alors qu'elle avait cru s'engager pour quelques années seulement ; elle estimait à 2 000 livres les frais annuels, un chiffre très proche de notre propre estimation. Elle constatait que de très nombreux propriétaires avaient fait arracher leurs arbres ; le Tiers-Etat, toujours très sensible aux charges fiscales, se mon-

trait particulièrement hostile. Quelques députés reprochaient même aux mûriers d'avoir des racines trop envahissantes et proposaient d'adresser des remontrances au roi. A l'unanimité, les députés votèrent la suppression de la subvention de la pépinière ; au cours de la même séance, ils supprimèrent également les 500 livres allouées à l'Académie royale de Pau, « attendut qu'elle pareix com inutile » ! Laclède tenta en vain un dernier combat ; il s'adressa à Trudaine pour que le ministère interdise « à tous les particuliers d'arracher ou de couper aucun mûrier planté à demeure sans permission du Roy ». Il demandait aussi que soit créé un fonds de 3 000 livres pour l'entretien d'une pépinière de mûriers et de fruitiers[40]. Le Contrôle général refusa de le suivre et le 4 janvier 1774, Trudaine informa le baron de Sus, syndic des états, que la suppression de la pépinière était confirmée et que le produit de l'imposition qui lui était affecté serait reversé au fonds des Ponts et Chaussées : « pour être employé tant à des pépinières plus utiles et plus conformes au sol de la province et, à leur deffaud aux ouvrages des chemins de Béarn »[41]. L'affaire était entendue et l'on en revenait à une politique traditionnelle de l'arbre. La même année, l'avocat Poumarède demandait aux états une indemnisation pour le dédommager de l'arrachage des mûriers de la pépinière[42].

L'échec de la « mûriomanie » laissa des traces durables au sein des états ; au cours des deux dernières décennies de l'Ancien Régime, l'assemblée examina avec la plus grande circonspection les projets agronomiques qui lui furent soumis. En 1781, elle délibéra « sus la maniere de far engraix per fumar las terres et bureu d'agriculture »[43] ; les syndics étaient favorables à la création d'une commission « d'agriculture et de commerce », avec des représentants dans chaque sénéchaussée. Mais les députés mirent une sourdine à ces beaux projets : « sus augun pretexte ed nou poudera estar feyt aucun fonds à la charge des Estats à l'occasion de l'establissement de ladite commission ». L'année suivante, un arboriculteur de Monein, Guirardel, sollicita une aide des états pour augmenter sa pépinière ; les députés unanimes répondirent que : « nou y a locq de deliberar » ![44]. L'ère des entreprises agronomiques financées par des fonds publics était définitivement révolue.

J. de Laclède avait eu raison sur un point : le Béarn réussit à produire quelques écheveaux de soie au XVIII[e] siècle ; il parvint peut-être même à en vendre quelques uns. Si l'on croit le Maître des Eaux et Forêts, le produit de

ces ventes aurait amorti un tiers environ des frais engagés par les états. Au bout de trente ans d'efforts publics et privés, le bilan était bien mince et la province était en droit de s'interroger sur la nécessité de poursuivre.

La mûriomanie a souffert en Béarn de carences structurelles qui s'observent dans bien d'autres domaines et qui relativisent la croissance du siècle. La province n'avait pas de tradition manufacturière solide et, dans un domaine particulièrement exigeant, elle ressentit cruellement le défaut de main d'œuvre qualifiée. La conjoncture générale, en apparence satisfaisante jusque vers 1770, explique la relative bonne volonté des états ; mais elle s'est ensuite inversée et, dans le cas particulier du textile, elle était franchement mauvaise depuis le milieu du siècle. Ces deux handicaps, structurel et conjoncturel, suffisent à expliquer que la « mûriomanie » béarnaise n'ait jamais dépassé le stade d'une expérimentation mal maîtrisée.

On peut y ajouter le caractère ministériel du projet, les abus du dirigisme et l'esprit de règlementation dans une affaire dont on ne doit pas perdre de vue la dimension politique. Enfin et surtout, on retiendra une très mauvaise mobilisation du capital local, toujours très peu porté vers les entreprises économiques. Les ruraux firent ce qu'ils purent, mais il n'y eut jamais un courant d'opinion général parmi les élites de la fortune et du savoir en faveur de « lous vermis a sede »[45].

NOTES

1) Sur le rôle de Henri IV, voir H. Chobaut, « Les origines de la sériciculture française »,, dans *Mémoire de l'Académie de Vaucluse*, Avignon, 1940. Dans les manuels d'histoire de l'enseignement primaire, sous la III[e] et la IV[e] Républiques, quelques lignes de la leçon sur Henri IV étaient consacrées à l'élevage des vers à soie.

2) Il ne faut cependant pas tout mettre au compte de la manie ; pour une communauté rurale, la sériciculture pouvait être une source très importante de revenu. E. Pelaquier note, à propos de Saint-Victor en Languedoc : « La production de la soie serait, avec la vigne une source importante d'argent liquide pour la population du village », dans : *De la maison du père à la maison commune. Saint-Victor-de-la-Coste en Languedoc rhodanien (1661-1799).* Montpellier, 1996, t. 1 p. 90.

3) A. D. Pyrénées-Atlantiques, C. 794, f° 165-176. Toutes les références archivistiques renvoient aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques. A Pau, les états faisaient vérifier les charettes de bois aux entrées de la cité et exigeaient des marchands qu'ils se munissent de corde-étalon.

4) C 801, f° 267. Les charretiers étaient accusés de placer des « causes estrangères » au milieu de leur chargement.

5) C 794, f° 69-70.

6) Les Béarnais ne partageaient pas le point de vue de l'auteur de la *Nouvelle maison rustique*, qui écrivait : « Une terre n'est point noble, à moins qu'elle ne soit bien boisée », Paris, 1772, p. 607.

7) Voir C. Desplat, *Le for de Béarn de 1551*, Pau, 1986, p. 140-141.

8) Voir C 806, f° 235, Arrêt des états et arrêt du Conseil d'Etat de 1773 ; également dans 1 J. 669.

9) C 775, f° 198.

10) C 765, f° 204. A. J. Bourde, dans *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1967, p. 705, a souligné la coïncidence entre la politique des pépinières et la mûriomanie : « L'établissement des pépinières royales et le renouveau d'intérêt gouvernemental pour les plantations d'arbre, amenèrent tout naturellement la question de la sériciculture et des mûriers à être envisagée ».

11) Encore qu'il ne faille pas tirer des conclusions excessives de l'ordonnance de 1669 ; A. J. Bourde rappelle que Colbert se préoccupait d'abord des récoltes de grains et son ordonnance forestière, en renforçant le caractère communautaire de nombreuses activités campagnardes, « correspond à une protection et une sollicitude très réelles accordées aux communautés d'habitants », *op. cit.*, p. 145.

12) C 765, f° 123. On ne trouve aucune trace au XVIII^e siècle en Béarn de pépinières privées, au sens agronomique du moins.

13) C 1272.

14) C 1274.

15) 1 J. 407.

16) C 1296.

17) C 785, f° 123. Le terrain était celui qu'occupaient les jardins botaniques et la « tortuguère » des rois de Navarre au XVI^e siècle. La chronologie de la mûriomanie béarnaise est conforme aux conclusions de A. J. Bourde, forte entre 1750 et 1760, elle décline ensuite et disparait vers 1770. On ne trouve aucune trace de sériciculture en Béarn avant le XVIII^e siècle ; on est bien loin de la tradition languedocienne décrite par L. Teisseyre-Sallmann, dans *L'industrie de la soie en Bas-Languedoc aux XVIII^e siècles*, Paris, Ecole des chartes, 1996, 417 p.

18) C 276.

19) C 279. Les mûriers étaient vendus 2 sols 6 deniers le pied.

20) C 1303.

21) C 804, f° 99.

22) C 1303.

23) Le mémoire de Laclède reprenait ici mot pour mot l'ouvrage de l'agronome L. Pomier, *L'art de cultiver les mûriers blancs, d'élever des vers à soie et de tirer la soie des cocons*, Paris, 1754.

24) Il n'y avait, ni à Oloron, ni à Pau une main d'œuvre spécialisée comparable à celle du Languedoc ; voir L. Teisseyre-Sallmann, « Les métiers de la soie à Nîmes au XVII[e] siècle »,, *Etudes sur Pèzenas et l'Hérault, Les métiers en Languedoc à l'époque moderne*, 1980, n° 4, Pèzenas, 1981, p. 57-65.

25) En Languedoc rhôdanien, vers le milieu du siècle, la livre de cocon rapportait 24 sols. Voir E. Pelaquier, *op. cit.* p. 89-90. L'auteur insiste sur la difficulté qu'éprouvaient les producteurs à transformer les cocons en soie brute : « Pas de fortune construite sur la soie à Saint-Victor... », p. 302.

26) C 280.

27) C 1303.

28) C 804, f° 384.

29) C 1303.

30) C 280.

31) Un arrêt du Conseil d'Etat du 10 août 1768 interdisait l'entrée dans le royaume des soies blanches de Nankin, autres que celles qui seraient apportées par les vaisseaux de la Compagnie des Indes.

32) C 1303.

33) C 281.

34) Voir le mémoire des marchands d'Oloron, analyse de J. Dumonteil, « La crise du commerce et de l'artisant textile à Oloron, vue par ses négociants (fin XVIII[e] siècle) », dans *Bull. de la S.S.L. et A. de Pau*, n° 1, 1973, p. 137.

35) C 148.

36) Vers 1750 l'abonnement au Dixième représentait 90 000 Livres en Béarn ; en 1784, Necker estimait l'impôt moyen par tête dans la province à 13 livres 18 sols. Ce chiffre doit être revu à la hausse, voir C. Desplat, *Pau et le Béarn au XVIII[e] siècle*, Biarritz, 1992, p. 1268 eq.

37) Tous les chiffres qui précèdent sont tirés des liasses de la comptabilité des états : C 146, 787, 804, 1289, 1470, 1472, 1478.

38) C 1296 et C 146.

39) C 807, f° 223.

40) C 283, Lettre du 3 août 1772.

41) C 286. La mûriomanie sévissait cependant toujours. Dans un courrier du 7 janvier 1770, l'intendant enregistrait un prospectus imprimé qui annoncait un ouvrage de 300 pages, imprimé à Grenoble par Cuchet : *La muriomanie ou réflexions nouvelles sur les vers à soye, sur les plantations de mûriers blancs, les filatures et l'objet des soyes en général...* L'avant propos commencait par une réflexion sur « les devoirs du bon citoyen... », C 281.

42) C 809, f° 204.

43) C 816, f° 220-221.

44) C 817, f° 59.

45) Si l'on admet la définition donnée par A. J. Bourde de la sériciculture, « une culture capitaliste, industrielle, aristocratique enfin », *op. cit.* p. 1556, l'échec béarnais était inéluctable.

Les fabricants et la mode sous l'ancien régime : suivre ou créer ? La valse des modèles dans la fabrique d'étoffes de soie nîmoise XVII^e-XVIII^e siècle

Line TEISSEYRE-SALLMANN
Université Paris VIII

A partir de l'exemple de la fabrique nîmoise de soieries et de la présentation de sa production au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, j'ai voulu m'interroger plus particulièrement sur le rôle des fabricants de tissus au sein de l'ensemble complexe qui régit les phénomènes de mode. L'histoire du vêtement à l'époque moderne a fait son entrée, grâce à Daniel Roche, dans les préoccupations des historiens des pratiques et des comportements sociaux et culturels[1]. Cette approche implique que l'on se place du côté de la consommation, de l'usage du tissu, mais conduit également à se situer à l'intérieur du système vestimentaire pris dans son sens le plus large, puisque la mode c'est bien sûr affaire d'étoffe, mais c'est aussi beaucoup plus que cela : une toilette est appréciée en fonction de critères divers, la ligne, la coupe, l'assemblage et l'assortiment des différentes pièces, l'harmonie des passements, franges et dentelles qui rehaussent l'éclat de la parure ou égaient une robe sobre et unie,

le choix d'accessoires variés. En me plaçant du point de vue de la production, j'ai réduit très nettement l'angle d'observation pour essayer de comprendre quels moyens les fabricants, taffetassiers ou autres ont à leur disposition pour jouer leur rôle de créateurs à l'origine de la chaîne qui aboutit à la mise en scène qu'est le vêtement.

Depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, les fabricants nîmois revendiquent ce rôle d'acteurs dans le processus de création des étoffes de soie. Dès cette période, ils ont conscience que le succès de leurs ateliers dépend de leur capacité à inventer une production originale au sein de la soierie française, et plus particulièrement face à la fabrique lyonnaise. Pour mener à bien le défi industriel dans lequel ils se sont lancés – fabriquer des tissus de soie de qualité moindre pour une clientèle moins fortunée de façon à éviter la mise en concurrence avec les soyeux lyonnais – les fabricants nîmois ne reconnaissent qu'un seul interlocuteur, un interlocuteur privilégié, le consommateur. Ils ne parviennent à faire entendre leur voix auprès des responsables de l'industrie textile du royaume que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et c'est finalement le subdélégué de l'intendance Imbert de Saint-Paul qui dans les années 1776-1777 résume le mieux dans sa correspondance avec le Contrôle général les positions pour lesquelles les fabricants se battaient depuis un siècle. Leur stratégie industrielle est tout entière fondée sur cette proposition qui pour eux a valeur d'axiome : la mode prime sur les règlements de manufacture. Dans cet échange producteur-consommateur, offre-demande, les fabricants nîmois envisagent leur rôle de deux manières.

Leur principal souci consiste à prêter une attention très soutenue à la mode et à ses variations. Imbert de Saint-Paul écrit à Turgot en 1776 : « Le goût du consommateur est un torrent qu'il faut suivre, puisque certainement un règlement de fabrique ne l'arrêtera pas. Il n'y a de bonne étoffe et d'utile à fabriquer que celle qu'on vend couramment et on ne vend avec un certain bénéfice que celle qui plaît. » On ne peut être plus clair. Pour réussir, un fabricant se doit de satisfaire les attentes des acheteurs mais également y répondre immédiatement. Au XVIII^e siècle la mode est aussi du domaine de l'éphémère. Pourtant, suivre ce que les moralistes appellent la « frivolité » du client ne suffit pas. Le bagage du bon fabricant ne saurait être complet sans un sens certain de l'anticipation. Aller au devant du désir de la clientèle, stimuler sa

versatilité, provoquer des tendances, telle est la seconde facette du comportement à adopter face à la mode, pour qui veut jouer sur la « culture des apparences ». Le même Imbert de Saint-Paul écrit à Trudaine en 1777 : « Nos fabricants icy ne sont jamais embarrassés et ne le seront jamais en leur conservant cette liberté dont nous prouvons l'utilité par l'expérience de vingt-six ans et qui est aujourd'hui sans réplique. Bien loin de craindre l'inconstance du consommateur, comme on la craint dans les fabriques soumises à faire toujours la même chose, nous nous plaisons à l'exciter cette inconstance en offrant sans cesse quelque nouvelle étoffe que nous faisons en effet paraître comme nouvelle par quelque léger changement dans le dessein, dans les lizières, dans le mélange des matières, dans le nombre des portées et autres changements ; nous sommes presque assurés de ne jamais lui déplaire et nous le sommes au moins d'exécuter ce qu'il désirera. »[2]

Au delà de cette pétition de principe en faveur de la liberté du travail, il convient de pénétrer plus avant dans le domaine de la fabrication en présentant les étoffes tissées à Nîmes aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles pour essayer de comprendre de quelle manière des fabricants, qui ont fait de la diminution des coûts de production leur cheval de bataille, pouvaient renouveler ainsi continuellement leurs étalages et leurs stocks.

Trois recueils d'échantillons

Trois types de documents permettent d'avoir un accès concret au monde des soieries dont les dénominations recèlent plus d'un mystère. On peut se faire une première idée d'ensemble de la production en parcourant les listes d'étoffes dressées par les syndics de la profession à diverses reprises. Pour Nîmes par exemple on possède trois « État[s] des étoffes de soie qui se fabriquent dans la ville de Nismes » pour 1729, 1755 et 1784[3]. Ces documents se révèlent d'exploitation difficile et s'avèrent en fin de compte inadaptés au but poursuivi dans la mesure où les différentes appellations ne sont accompagnées d'aucune description et où il arrive souvent que l'on ne sache pas à quel genre d'étoffe il est fait référence. Or, les taffetas d'Angleterre ou de Florence, satins, gros de Tours ou de Naples, ras de Saint-Cyr, brocatelles et papelines aux armures bien connues voisinent avec des « canicules, augustines, orien-

tales, mamelucs, turquoises, mécquoises, asiatiques, tbilissiennes ou moskoyas, manchestrines ou bostoniennes » impossibles à identifier et à ranger dans une typologie classique. Les noms traduisent l'aspect éphémère et symbolique de la mode. Ces étoffes étaient le plus souvent de « petites étoffes » imitées de modèles empruntés à d'autres villes ou à d'autres régions et dont l'original n'était pas forcément en soie. En matière de soierie, l'Orient s'imposait tout naturellement comme un archétype.

Beaucoup plus précieux, les recueils d'échantillons sont aussi trop rares. Pour les soieries nîmoises du XVIII[e] siècle, trois ont pour l'instant été repérés. Le premier regroupe 64 specimens achetés à la foire de Beaucaire en 1736 au nom du maréchal de Richelieu, lieutenant-général du roi en Languedoc, désireux de constituer un inventaire de la production textile française[4]. Cette présentation ne donne pas une vue exhaustive de la production nîmoise et même s'il suppose une sélection, comparé aux deux autres documents, l'assortiment semble bien représentatif des types d'étoffes fabriquées à Nîmes. Deux livres de la pratique offrent en effet comme un instantané de la production courante qui sortait des ateliers nîmois : un registre des livraisons effectuées par la maison Pastre, marchand-fabricant d'étoffes de soie, et en particulier des envois à destination de sa filiale parisienne entre le 12 septembre 1773 et le 13 avril 1776[5] ; le livre des commandes passées de 1776 à 1783 par Arnoul aux maîtres taffetassiers qui travaillaient pour son compte[6].

Enfin, dans son *Art du fabriquant d'étoffes de soie* publié dans la collection *Descriptions des arts et métiers* de l'Académie des sciences, Paulet, après avoir initié son lecteur aux arcanes de la fabrication, insiste sur la simplicité des artifices déployés par les soyeux pour rajeunir un éventaire en passe d'être démodé[7].

Les composantes du tissu

Les tendances longues de l'habillement au siècle des Lumières sautent aux yeux, les manifestations des métamorphoses du costume, surtout féminin, de Louis XIV à la Révolution sont palpables à travers l'examen des garderobes. Les changements de la mode se font aussi de plus en plus fréquents à partir du XVIII[e] siècle, jusqu'à imposer des rythmes de renouvellement des

vestiaires annuels puis saisonniers. Ce nouveau code vestimentaire n'implique pas nécessairement des novations radicales et incessantes dans la conception et la fabrication des habits. D'une année à l'autre les modifications peuvent être plus ou moins perceptibles et traduisent souvent des ajustements de détails qui, en introduisant une illusion d'ensemble différente, suffisent à rafraîchir un modèle et à le relancer sur le marché porteur des articles en vogue. Au fond des ateliers des efforts sont accomplis en ce sens et ils montrent leur efficacité et reçoivent leur récompense au moment même où l'expérience et l'intuition du manufacturier rencontrent la préférence des élégantes. Dans la création textile la variété est introduite par cinq éléments, la matière première, l'armure, la couleur, le motif et la façon, dont l'emploi donnait lieu à toutes sortes de combinaisons.

L'étiquette « soieries de Nismes » était loin de désigner un ensemble homogène et réunissait des étoffes dont le point commun était la plus ou moins grande quantité de soie qui entrait dans leur composition mais dont la qualité n'était en rien comparable. Deux grandes catégories s'opposaient en fonction de la distinction tissus pure soie-étoffes mélangées et à l'intérieur de chaque groupe la différenciation était encore affinée par l'utilisation de fils de titres divers. Entre le meilleur organsin piémontais et le filé le plus grossier, l'éventail des qualités et des tors était très largement ouvert. La filoselle ou le fleuret, le lin ou le coton, à la grosseur et au tors également variables, formaient souvent le fil de trame. Le changement de fil, qui modifiait l'épaisseur du tissu, son poids, son moelleux ou son éclat, suffisait à apporter la nouveauté, alors même que les autres composantes demeuraient identiques[8], et beaucoup d'étoffes aux noms exotiques n'étaient autres que des succédanés de taffetas.

Les trois armures fondamentales, sergé, satin, taffetas étaient en règle générale, dans la fabrique nîmoise, mises en œuvre de la manière la plus simple, loin des textures beaucoup plus élaborées auxquelles leur combinaison pouvait servir de support dans la confection des riches satins, velours ou damas lyonnais ou parisiens. L'essentiel de la production était constitué de petites étoffes, taffetas et gros de Tours. Même à ce niveau, l'ourdissage donnait lieu à l'exécution de chaînes simples, doubles, triples et même quadruples. Telle étoffe fantaisie demandait, en fonction des motifs et des effets recherchés, l'association de plusieurs types de chaînes, simples et doubles, simples et

triples, simples et quadruples, doubles et triples, doubles et quadruples, triples et quadruples. Les règlements fixaient de manière très stricte la composition des chaînes et des trames des principaux échantillons, mais il était toujours possible de renouveler les modèles existants en allégeant le nombre de fils et de portées suivant le corps que l'on voulait donner au tissu. Les gros de Tours livrés à Arnoul étaient tous ourdis à chaîne simple de 46 ou 48 portées, alors que ce tissu était considéré comme un taffetas pesant à chaîne double de 72 ou 80 portées, dont certains specimens en très grande largeur réclamaient jusqu'à 120 portées. Les « glacettes » qu'il commandait variaient de 56 à 60 portées, les glacés de 70 à 72 et les angleterres de 68 à 72, alors que les règlements en prévoyaient au minimum 60 pour les premières, 80 pour les seconds. L'Angleterre vendu par Pastre s'accommodait de 55 et 72 portées suivant la largeur au lieu de 60 et 80 [9].

Les trois séries d'échantillons montrent combien la palette des coloris était ouverte et leur comparaison ne fait pas apparaître de différences notables entre les années 1730 et la décennie 1770-1780. La production nîmoise apparaît de ce point de vue homogène sur le XVIII[e] siècle. Toutes les couleurs spectrales étaient représentées, avec une prédominance appuyée des tons vifs et le choix des assortiments affiche un goût prononcé pour les contrastes. Les échantillons confirment avec brio l'excellente réputation des teinturiers nîmois, qui ont su travailler les tonalités, la luminosité ou le degré de saturation pour élargir l'éventail des coloris proposés. Une multitude de nuances se cachait sous des noms ésotériques ou explicites « œil du roi », « cheveux de la reine », « carmélite », « capucine », « ponceau », « souci », « pistache », « merde d'oie », « boue de Paris ». Dans les étoffes à motifs, les bleus, les rouges, les violets, les jaunes, les verts éclatants s'harmonisaient avec les teintes pastel ou de manière plus audacieuse étaient associés pour former des ensembles bigarrés très spectaculaires et chaque manufacturier exposait son fonds de tissus arc-en ciel. Le blanc sous-représenté chez Arnoul (7 échantillons unis) trouve chez Pastre une place beaucoup plus conforme aux usages. Outre les nombreuses pièces unies, il entrait souvent dans la composition des motifs bicolores ou polychromes. Le gris, le brun et surtout le noir (5 échantillons noirs unis pour Arnoul, 10 pour Pastre) apparaissent peu. Mais chez ce dernier la présence du noir est nettement relevée par son association avec le blanc dans

les dessins (65 pièces à rayures et 1 brochée). Par les tons lumineux et chauds de ses tissus, la fabrique nîmoise apparaît comme emblématique de cette « oasis de couleurs » qui fut la marque de la mode du XVIII[e] siècle, tranchant sur deux périodes au goût prononcé pour les vêtements sombres. Le triomphe de la couleur dès le début du siècle, au mépris des préceptes de Calvin, dans une ville naguère protestante met par ailleurs en évidence l'écart que l'on rencontre souvent entre les textes normatifs et les pratiques quotidiennes. La soierie nîmoise semble aux antipodes du code calviniste et on peut se demander si elle l'a jamais suivi sur ce point[10].

Les rayures

Aux côtés des étoffes unies, ces jeux de couleurs étaient au service d'un motif unique, particulièrement malléable et approprié, la rayure. A regarder les modèles présentés dans la collection Richelieu en 1736 comme dans les livres de Pastre entre 1773 et 1776 ou ceux d'Arnoul en 1783, on reste fasciné par l'impression ambiguë qui ressort de ces ouvrages, où l'uniformité le dispute à la diversité. Le décor des pièces d'étoffe sorties des ateliers nîmois tout au long du XVIII[e] siècle ressemble à une immense composition multicolore sur ce thème exclusif et l'on peut imaginer aisément le chaland séduit par les comptoirs chatoyants des boutiques soyeuses, qui flattaient son désir d'originalité tout en respectant des canons familiers.

Les fabricants nîmois semblent bien avoir fait de ce dessin particulier et à géométrie variable leur spécialité. A chaque page des collections observées, la rayure se montre sous ses états les plus changeants, même si des différences notables, liées au fabricant ou au type de tissu, apparaissent entre les trois recueils. Parmi les 64 échantillons achetés à la foire de Beaucaire de 1736, 48 sont des satins, des gros de Tours, des papelines[11] et un damas, à raies. Le reste de la collection est formé de taffetas glacés d'Angleterre ou de Florence, tous unis, d'une moire et de deux damas à ramages. La maison Pastre semble s'être fait l'un des champions de la cause. Du 12 septembre 1773 au 11 juin 1774 et du 13 août 1774 au 13 avril 1776[12], elle a expédié à Paris, en particulier à sa filiale Pastre frères, 1.124 pièces d'étoffe. L'uni représente 26,1 % de l'envoi, le broché 2,1 % et le rayé 71,8 %, mais cette domination est modérée par l'au-

nage. Entre le 12 septembre 1773 et le 13 avril 1776, 44.994 aunes de soieries sont sorties de la boutique de Pastre, 64,7 % étaient rayées, 34,2 % unies et 1,1 % brochées. Au total, la production commercialisée par le négociant nîmois semble bien s'être équilibrée autour des deux tiers pour les rayures, un tiers pour l'uni, avec en appoint quelque morceau plus élaboré. Le gros des ballots était occupé par les taffetas florences, qui formaient une bonne moitié des envois (634 pièces, 22.919 aunes), et les gros de Tours, qui arrivaient à hauteur d'un quart (286 pièces, 11.238 aunes), le quart restant consistant en taffetas angleterres (163 pièces, 8.741 aunes), florences doubletés (26 pièces, 1.277 aunes), gros de Naples (5 pièces, 233 aunes), 1 musulmane (16 aunes), 1 ambroisienne (23 aunes) et 8 siciliennes (547 aunes). La prédominance des soieries les plus communes et les plus légères, florence et gros de Tours[13], est conforme à la situation de la production nîmoise[14], ce sont aussi ces mêmes étoffes qui semblent se prêter le mieux, techniquement ou sociologiquement, à l'introduction et à la diffusion des rayures. Neuf gros de Tours et huit florences sur dix étaient rayés –et le métrage ne fait que confirmer cette préférence–, alors que l'angleterre était réservé aux coloris uniques (9 pièces et 435 aunes seulement à raies). Les différences de largeur entre les types d'étoffes accentuaient encore la domination des rayures. Les gros de Tours mesuraient une demi-aune, les angleterres une demi-aune ou cinq huitièmes d'aune et les florence sept douzièmes[15]. Le florence apparaît ici comme le royaume de la rayure et cette impression est encore renforcée par la présence d'une centaine de pièces de taffetas « cannelé », pour lesquelles l'effet strié était obtenu dès le tissage et pouvait être rehaussé ou non par l'emploi d'une teinte unique, du ton sur ton ou le recours à plusieurs couleurs. On trouve également quelques échantillons « quadrillés », qui se résument généralement à l'insertion de lignes ou de bandes horizontales éparses sur fond uni ou rayé.

Dans le courant de l'année 1783 –les sondages effectués sur les années précédentes ne révèlent pas de grandes différences– Arnoul a passé 175 commandes auprès de 23 fabricants de la ville[16]. Toutes ont été exécutées et réceptionnées. Parmi elles, on trouve 34 pièces de taffetas angleterre ou florence et 141 de gros de Tours. L'ensemble se partage à peu près à moitié entre les coupons unis (89) et les rayés (86) et tandis que les taffetas sont tous unis, de couleurs diverses, les gros de Tours sont pour près des deux-tiers à rayures.

Sur les étalages de la maison Arnoul, au nombre de pièces les rayures font jeu égal avec les surfaces unies. Cette importance ne doit cependant pas faire trop illusion car elle est tempérée par le métrage. Les coupons mesurent 43-44 cannes ou 86-88 cannes, les gros de Tours à raies se rangent plutôt dans la première catégorie, les unis plutôt dans la seconde, sans que cette remarque ait valeur universelle ; les taffetas varient de 39 à 88 cannes. Au total, en 1783, Arnoul a fait fabriquer 6.948 cannes de tissu uni (2.191 cannes de taffetas et 4.757 cannes de gros de Tours) et 5.875 cannes d'étoffe rayée[17].

La rayure, dont Michel Pastoureau a décrypté le code visuel et la signification symbolique[18], est susceptible de variations infinies. L'effet de surprise est ici tout entier contenu dans un système très souple d'alliances géométriques entre deux ingrédients simples, la taille des raies et l'alternance des couleurs, modulables en fonction de l'air du temps et de l'inspiration du fabricant. De l'association primaire entre deux ou plusieurs couleurs unies s'étalant entre des lignes équidistantes jusqu'au tissu bayadère ou au mille-raies, la gamme des dégradés est élastique. Symétrique ou asymétrique, le dessin d'ensemble est commandé par la succession de bandes de largeur uniforme ou de dimensions inégales. L'ouvrier peut choisir une disposition régulière ou désordonnée en fonction de la place qu'il attribue aux différentes lignes et de la manière dont il les répartit dans l'espace du tissu. L'assemblage des raies selon un canevas graduel ou non et la répétition des différentes compositions une ou plusieurs fois, à l'identique ou à l'opposé ouvraient largement l'éventail des possibilités. Chaque rayure est susceptible de traitements spéciaux. Si l'emploi du camaïeu reproduit de rayure en rayure, dans le même sens ou en sens alternés, accentue l'impression d'une multiplication sans fin des décors géométriques, le procédé est aussi utilisé isolément pour briser un rythme uniforme et apporter une touche de fantaisie par le biais d'une rayure qui revient deux ou trois fois dans le lé. Dans les étoffes les plus riches, de petits motifs floraux ou géométriques rehaussent l'éclat de certaines rayures et tout l'art du taffetassier consiste alors à les distribuer au mieux dans la largeur de la pièce de tissu de manière à la rendre la plus attractive possible. C'est le cas de l'ambroisienne capucine expédiée par Pastre le 12 septembre 1773. La musulmane glissée dans l'envoi du 13 août 1774 est quant à elle brochée avec un dessin rayé en creux, couleur ivoire.

La multiplication des modèles selon le principe de la fabrique nîmoise tenait essentiellement au fait que les fabricants, ou les négociants lors des commandes, n'hésitaient pas, dans leur détermination à manipuler le titre de la matière première, le nombre de portées de l'armure, le spectre des couleurs et les variations de la rayure pour tenter de modifier la façon d'un tissu, à changer ou à intervertir les différentes composantes des principaux types d'étoffes. La recherche technologique ne faisait pas partie de leur univers économique ou mental et l'important pour eux n'était pas d'innover mais de paraître le faire. Ils se servaient des moyens qui étaient à leur disposition en transposant les motifs et les couleurs d'un satin sur un taffetas bas de gamme ou sur un sergé, ou en copiant les dessins de plusieurs modèles et en les associant pour proposer une nouveauté. Le renouvellement se résumait souvent à proposer des imitations et des croisements d'étoffes.

Les dessinateurs des fabriques nîmoises de soieries ont au XVIII[e] siècle opté pour les rayures. Ce choix s'intégrait pleinement dans les orientations industrielles et commerciales voulues par les négociants dès le ministère de Colbert. La réalisation du motif au cours du tissage ne réclamait de l'ouvrier aucune intelligence technique, aucune qualification particulière, le montage du métier ne différait pas de celui auquel était accoutumée la main d'œuvre pour les surfaces unies et le travail ne demandait pas de compétences supplémentaires. De toutes les figures décoratives, la rayure était la plus aisée et la plus rapide à mettre en œuvre car elle ne bouleversait pas fondamentalement les pratiques de base de la profession. Son introduction pouvait se faire aux moindres frais. Elle requérait simplement une plus grande vigilance de la part de l'ourdisseuse et du taffetassier, qui devaient se conformer strictement aux consignes des ordonnances d'ourdissage et des instructions de tissage et veiller à intercaler chaque couleur à la bonne place. Ce surcroît d'attention et de travail ne semble pas avoir été pris en compte dans les coûts de revient, car pour un même type d'étoffe à dimensions égales la version à raies était vendue au même prix que l'unie. On peut imaginer aussi que le prix du marché était calculé en fonction des quantités écoulées et que mettre la rayure sur le même plan que le tissu uni revenait à toucher la même clientèle et à favoriser un engouement en sa faveur. M. Pastoureau, dans son étude pionnière, pour

démontrer la diffusion progressive de la rayure entre le Moyen Age et le XX[e] siècle, s'est placé exclusivement dans l'ordre du culturel et du symbolique. Tout en reconnaissant la pertinence de sa réflexion, je pense que l'on ne peut par ailleurs sous-estimer les enjeux économiques qui, au XVIII[e] du moins, ont contribué à rendre la rayure conquérante.

La vogue de la rayure éclate dans la capitale dans le troisième quart du siècle. A la veille de la Révolution, devant l'outrance qu'offrent à son ironie les Parisiens, Louis-Sébastien Mercier ne peut résister au plaisir de la métaphore : « Le zèbre du cabinet du roi est devenu le modèle de la mode actuelle[19] ». Les petites étoffes nîmoises ont participé à ce mouvement d'invasion de la rayure, même s'il convient de ne pas surestimer leur rôle, compte tenu de la place singulière qu'elles occupaient sur le marché français des soieries. Elles ont pourtant accompagné ou amplifié l'effet de masse. Très tôt, avant la fin du XVII[e] siècle, les fabricants ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer d'un tel motif, seul atout à leur portée dans leurs tentatives de diversification de la production, alors que les autres dessins étaient incompatibles avec leurs moyens financiers. La clientèle locale n'était pas insensible aux nouveautés. Entre décembre 1685 et juin 1691, le notaire Etienne Borrelli, friand de fantaisies, achète à quatre reprises du tissu rayé : deux coupons de taffetas –le premier devait servir de doublure à un habit de la même étoffe, le second, bleu, était destiné à un cotillon– et un habit, « qui est fort à la mode », pour sa fille Antoinette, ainsi que 6 pans de toile rayée pour tailler un haut-de-chausse pour son fils Charles[20]. Ce témoignage montre l'existence de modes régionales indépendantes et, dans ce cas précis, il ne semble pas hasardeux de souligner le rôle des fabricants dans la diffusion des modèles.

On peut s'interroger sur les différents courants de la mode, géographiques ou sociologiques. Dans l'espace français du siècle des Lumières, Paris et les élites dictaient les codes du goût[21]. Ce rôle, aussi important fût-il, n'excluait pas les emprunts faits à d'autres régions ou à des catégories sociales inférieures. Les échanges ne sont jamais à sens unique et le mimétisme n'est pas l'exclusivité des provinciaux et des classes populaires. A partir du XVIII[e] siècle, la foire de Beaucaire a servi de vitrine aux soieries nîmoises et leur a ouvert le marché national et européen. Il conviendrait de mener une étude comparative systématique avec les productions des autres villes de la soie,

Lyon et Tours, pour confirmer ou relativiser l'action des Nîmois dans la diffusion de la rayure. De la même façon, la mesure de l'impact de la mode nîmoise sous Louis XIV demanderait une analyse plus poussée des garde-robes provinciales.

Dans le concert de la mode, la position du fabricant est ingrate. Si, par les produits qu'il propose, le taffetassier est à l'origine des nouveautés, dans le creuset où s'élaborent les phénomènes de mode, son rôle reste discret dans la mesure où ses succès et ses échecs sont suspendus au verdict des acheteurs. Seule l'appropriation d'un modèle par une large clientèle susceptible de le mettre en valeur signe la mode, le stock des invendus en fait foi. Le tissu rayé, dont la production en gros a été inaugurée dans les ateliers nîmois dès la fin du XVII^{e} siècle, a séduit la population locale sur le champ, mais n'a gagné les faveurs de la capitale, classes dirigeantes en tête, que dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle. La conquête du marché parisien fut lente à se dessiner, mais cette étape fut déterminante dans le processus de constitution de la norme. Après plus d'un demi-siècle d'indifférence, l'adoption de la rayure par le Tout-Paris et son arrivée en force dans les rues de la ville des Lumières entraînaient le motif fétiche des fabricants nîmois, jusque-là confiné dans un milieu très favorable, dans le monde de la mode.

NOTES

1) Daniel Roche, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, 1989.

2) AN Paris, F1^{2} 654 dossier 3 ; AD Hérault, C 2648.

3) Line Teisseyre-Sallmann, *L'industrie de la soie en Bas-Languedoc, XVII^{e}-XVIII^{e} siècles*, Paris, 1995, p. 209-220.

4) BN Paris, Est., Lh^{45}, t. 1, ff. 47-54.

5) AD Gard, série B, non coté. Je remercie Robert Chamboredon de m'avoir signalé l'existence de ce recueil.

6) Musée du Vieux Nîmes, 2 volumes non cotés.

7) Jean Paulet, *L'Art du fabriquant d'étoffes de soie*, Paris, 1773-1779, 6 vol.

8) J. Paulet, *op. cit.*, t. 1, p. 93.

9) Livre d'échantillons d'Arnoul, Musée du Vieux Nîmes. Registre Pastre, envoi du 16 septembre 1775. *Encyclopédie.*

10) Michel Pastoureau, *Couleurs, images, symboles*, Paris, 1989, p. 61. D. Roche, *op. cit.*, p. 134-146.

11) La papeline était façonnée sur la trame d'un gros de Tours.

12) Le nombre de pièces est manquant pour la période du 17 juin au 16 juillet 1774.

13) Le 2 avril 1774, les gros de Tours unis ou rayés sont facturés 3l£. 8s. l'aune, les florences unis ou rayés 3l£. 12s., les florences cannelés 4l£. et les angleterres 41£. 17s.

14) Près de mille métiers étaient montés dans la ville pour ces types de tissus dans les années 1780.

15) Respectivement 60, 75 et 140 cm.

16) La plupart des fabricants Aimon, Louis Avi, Baragnon, Beaume, Berger, Bertrande, Boissier, Emerit, Ferrand, Garrigue, Veuve Gourdon, Latour, Muzy, Pinaud, Ricard, Rieux, Sylvaire, Tarichon, Trangniat, Vallat, Vergnes, Vigouret, Vigouret jeune ont été identifiés dans les registres des maîtres de la fabrique nîmoise.

17) La canne valait 1,80 mètre.

18) M. Pastoureau, *L'étoffe du diable. Une histoire des rayures et des tissus rayés*, Paris, 1991; *Rayures. Une histoire des rayures et des tissus rayés*, Paris, 1995.

19) Cité dans D. Roche, *op. cit.*, p. 137.

20) E. Borrelli, Livre de raison, 1654-1717 (A.D. Gard, 1 E 451, ff. 176 v°, 181 v°, 184, 234 v°). A partir de 1693 pour des raisons familiales il ne mentionne plus ce genre de dépenses.

21) D. Roche, *La France des Lumières*, Paris, 1993, p. 581-610.

Les débuts de l'industrie cotonnière en Bas-Languedoc

Serge CHASSAGNE
Centre Pierre Léon, Université Lyon 2

L'histoire des commencements est toujours pour l'historien pleine d'enseignements, non seulement depuis que Rostow a posé la fameuse question de savoir « comment tout a commencé » (entendez la « révolution industrielle »), mais parce qu'elle nous permet de vérifier si l'on peut y discerner les lignes de force des évolutions, ou des involutions, ultérieures que nous avons naturellement l'immense avantage de connaître.

Il est vraisemblable que le travail des cotons filés du Levant pour la production de basins et de futaines (à chaîne de fils de lin) remonte, à Montpellier, à la fin du Moyen Age, et que les facteurs de Jacques Cœur dans le Midi méditerranéen, dont Antoine Noir (ou Negre), contribuèrent à développer cette production protoindustrielle[1]. Mais faute d'archives économiques précises, cette production reste difficile à cerner. On sait que les maîtres futainiers de Montpellier reçurent leurs statuts de jurande sous le règne d'Henri IV, en décembre 1600[2]. Un des premiers états connus « des manufactures de basins, futaines, cotonnades et jupons du département de Montpellier » nous indique

qu'au second semestre 1723, 31 fabricants montpelliérains faisaient battre 102 métiers « à faire basins » (68 dans la ville même, plus 21 à Baillargues, dans la proche banlieue, et 13 à Gignac) et 28 « à faire des cotonnades », et avaient au total produit 1672 pièces[3].

A l'automne 1726, un fabricant suisse, nommé Duvernay, faisait parvenir au Contrôle Général un mémoire « proposant d'établir en Languedoc et en Dauphiné (...) le long du Rhône qui donnera toutes facilités pour le transport des marchandises (...) une manufacture de toiles de coton blanches et de mousselines », présentée comme « la plus avantageuse (...) de toutes les manufactures qui peuvent être établies en France, tant à cause de la grande consommation qui s'en fait dans le royaume que parce que nous avons (*sic*) la matière, les eaux et les ouvriers nécessaires pour perfectionner cette fabrique »[4]. Ce candidat-entrepreneur proposait, pour la première fois, d'utiliser les cotons « des Etats de l'Amérique » (« pour peu qu'on prît soin des cotonniers qui y sont très négligés, on serait en état de dépasser ceux du Levant qui sont de beaucoup inférieurs ») et expliquait que pour moins de 4 livres de matière, déchets compris, une pièce de 14 aunes de toile la plus commune vendue 21 l.t., à raison de 30 sols l'aune, laisserait donc 13 l. 12 s. 6 d. « pour frais de fabrique », et « le double pour les toiles fines où il entre moins de matière ». « Il est aisé de voir », ajoutait-il, » qu'il n'y a point de fabrique dans le royaume, pas même celles des étoffes de soie les plus riches, qui produise de si grands avantages. La façon qui n'est pas un ouvrage pénible, occupera *quantité de femmes et d'enfants qui ne sont pas en état de faire autre chose* » (souligné par moi, S.C.). Il justifiait son choix géographique « parce qu'on y est déjà stylé à la filature « (à la vérité, *de laine*), » que les denrées y sont à très bon compte et que les montagnes des environs fourniront quantité d'ouvriers qui ne sont point occupés pendant l'hiver ». Pour développer en France un tel projet, dont « les fabriques déjà établies en Suisse étaient garantes du succès, » Duvernay demandait un privilège exclusif de trente ans, « semblable à celui obtenu par le curé de Saint-Sulpice, à Paris, le 17 octobre 1719 », et « les mêmes grâces que celles accordées à Van Robais » (par le dernier arrêt de renouvellement de son privilège, en octobre 1724, soit le monopole dans l'étendue de la généralité et le recours direct à la juridiction de l'intendant en cas de conflit)[5]. Aussitôt après avoir reçu communication du mémoire, l'inten-

dant Bernage, tout en trouvant « trop long un privilège exclusif de trente ans », indiquait à l'intendant du Commerce Rouillé que « l'objet de l'établissement » lui semblait « à première inspection ne pouvoir qu'être avantageux au royaume », mais quelques semaines plus tard, après avoir consulté les syndics des Etats provinciaux, il émettait un avis nettement plus négatif : « un nouvel établissement ne peut qu'être nuisible aux anciens (de laine et de soie), qu'il est important par préférence de conserver parce qu'on en sait l'utilité. (..) Loin d'établir de nouvelles manufactures en Languedoc, il faudrait plutôt en supprimer une partie de celles qui travaillent pour le Levant. Le nombre en a si fort augmenté par l'appât du gain (...) qu'elles se détruisent l'une l'autre (...) Les Etats ont déjà rejeté il y a huit ou dix ans un pareil établissement à Castelnaudary. En conclusion, l'établissement proposé serait préjudiciable au Languedoc sans être fort avantageux au reste du royaume, ni peut-être à lui-même. » Et l'on n'entendit plus parler de Duvernay.

L'année suivante, preuve du développement réel de cette activité, un maître teinturier en soie, fil (de lin) et coton, André Bonijoly, originaire d'Alais et établi depuis quatre ans au faubourg Boutonnet, offrait à l'intendant « de teindre le coton en grand et bon teint », à prix fixe, « pour les marchands fabricants de bas, futaines et autres étoffes de fil et coton », dont une dizaine, syndic en tête, appuyaient par écrit sa requête, en protestant « contre l'interdiction de teindre la soie ailleurs que dans la ville » (en vertu des statuts de la jurande), « n'y ayant point à Montpellier de teinturiers qui puissent teindre nos soies et nos cotons comme il convient »[6]. On ignore toutefois la réponse officielle à cette nouvelle initiative. Au printemps 1728, l'inspecteur des manufactures de Clermont de Lodève, inquiet « du développement de marchands non jurés, fabriquant des basins et des futaines de qualité inférieure », proposait au Contrôle Général un nouveau règlement, élaboré par les marchands futaniers montpelliérains, qui imposait une largeur de deux pans à tous les basins « au sortir du métier » (30 portées de 30 fils chacune pour les unis ; 28 portées de 30 fils pour les rayés ; 26 portées de 30 fils pour les toiles de fil et coton), fixait à trois ans la durée de l'apprentissage et interdisait « aux tisserands de fil d'employer aucun coton pour quelque cause que ce puisse être »[7]. Dix-huit mois plus tard, lorsque le Contrôleur Général Le Peletier des Forts envoie à Bernage deux exemplaires d'une nouvelle broche à filer la laine et le coton,

« avec le plan des rouets sur lesquels on peut les monter », en lui demandant « de les faire examiner par les personnes » concernées, le syndic des Etats de la province lui répond : « le principal usage de ce nouveau tour sera pour le filage de la laine, n'y ayant *que la ville de Castres où on travaille le coton* »[8]. Montferrier ignore-t-il donc sciemment le travail du coton encouragé par les futaniers montpelliérains ? Vers 1737, un mémoire anonyme rédigé pour ces mêmes maîtres fabricants affirme qu'ils ne sont plus que dix, occupant 150 ouvriers et produisant 4000 pièces par an (au lieu du double « il y a quelques années »). Causes de ce déclin ? « On fabrique des basins à Béziers, Aniane, Gignac, Castres où les maîtres jurés de Montpellier n'ont pas inspection ». Donc toujours la même revendication du monopole urbain de fabrication contre son extension non réglementée. Les chaînes de fils, venues du Lyonnais, du Bugey et de la Bresse, qu'emploient ces « fabricants forains », n'ont d'ailleurs pas « le nombre de portées voulu » (33 portées de 30 fils, au lieu de 30).[9] On remarquera pourtant que les lieux de fabrication incriminés sont tous des (petits) centres urbains, et non des paroisses rurales.

A cette date, pourtant, le négociant-entrepreneur François-Gérard Goudard (originaire de Montpellier, né en avril 1704), qui avait repris en 1731 la manufacture de draps d'Aubenas et obtenu, en mai 1735, sa transformation en manufacture royale, avec le soutien des Etats, avait commençé « d'introduire dans les hautes montagnes du Vivarais la filature des cotons, afin de procurer une ressource aux habitants pour défricher les terres et payer les impôts ». En 1737, il montait à Aubenas ses premiers métiers pour mouchoirs et toiles de coton. Après avoir obtenu en 1740 des Etats une gratification de 2000 l. par an pendant dix ans pour soutenir sa nouvelle fabrique (gratification portée à 3000 l. en 1747, après sa découverte de la teinture en rouge incarnat), il recevait par ordonnance de l'intendant, en juillet 1741, « la filature exclusive » pendant dix ans dans une dizaine de paroisses du Vivarais[10].

La prédominance des fabriques de draps dans la province explique néanmoins l'ordonnance prise par l'intendant Le Nain, en janvier 1744, « faisant défense de travailler la laine et le coton dans les mêmes ateliers »[11]. Le même intendant, dans un mémoire sur la situation des manufactures du Languedoc en 1744, recueilli par Mignot de Montigny[12], précise, à l'article « basins, cotonnades », que « les futaines et siamoises se fabriquent à Montpel-

lier, Béziers, Castres » (aucune mention donc d'Aniane et de Gignac), à raison de 8 à 9000 pièces par an, d'une valeur d'environ 200 000 l.t. (soit 0,47 % de la valeur de la production industrielle de la généralité, évaluée par lui à 42 millions de livres, dont la moitié vient du travail des laines), et se débitent « en Italie, en Espagne, aux Isles et dans le royaume » (en 1749, Goudard déclare écouler sa production par les marchands de Naples, Turin, Milan et Genève, et vers l'Amérique « par une seule maison de Marseille »).

Le projet économique de Duvernay est précisément mis en pratique, en cette année 1744, par les marchands toiliers montpelliérains Allier et Brun, dont on aimerait évidemment mieux connaître l'insertion locale, car, pour travailler « les cotons qu'ils tirent du Mississipi et du Levant », ils établissent alors « une manufacture de toiles de coton » à l'Hôpital général, laquelle, en novembre 1748, emploie « plus de cent filles et garçons de 7 à 15 ans à filer le coton, dévider les écheveaux, tisser les toiles et autres opérations de la manufacture », distribuant ainsi plus de 5000 l. de revenu en salaires « sur le pied réglé avec les administrateurs ». Ils entretiennent en outre une cinquantaine de fileuses (adultes ?) à Montpelllier, une vingtaine à Aniane et 2 à 300 à « Florac et aux environs » – seconde tentative avérée du recours à l'abondante main d'œuvre de l'arrière-pays cévenol pour le filage des cotons. Ils déclarent alors faire battre 71 métiers (34 à l'Hôpital général et 47 dans diverses maisons « qu'ils tiennent à loyer » au faubourg Boutonnet), produisant chaque mois 200 douzaines de mouchoirs, 50 pièces de siamoises et 100 pièces de mousselines « qu'ils ont le secret de blanchir en moins de quatre jours »[13]. Ils affirment par ailleurs avoir « fait construire à grands frais à La Valette » une machine à nettoyer le coton, « tournant à l'eau par le moyen de laquelle un enfant égraine et nettoie plus de coton que dix personnes »[14]. Allier souligne la rentabilité économique de son entreprise, pour justifier de sa demande de privilège exclusif pour vingt ans dans l'étendue du diocèse de Montpellier, avec le titre de manufacture royale : « Avec 15 francs de coton, la manufacture produit une toile qui se vend 100 l. dont la plus grande partie est gagnée par les cardeuses, fileuses, dévideuses, ourdisseuses, tisserands, blanchisseuses et apprêteuses, de façon qu'il n'y a point de fabriques qui laissent un profit si considérable entre les mains des ouvriers » (quasi plagiat ici de l'argumentation de Duvernay). Grâce à cette machine, « on pourra faire filer le coton à

tous les peuples (...) depuis Cette jusqu'à Beaucaire au lieu de vivre (*sic*) pendant le plus grande partie de l'année dans l'inaction et la fainéantise ». Malgré un avis favorable des Etats de Languedoc, le privilège exclusif sollicité ne semble pas avoir été accordé. Après la mort d'Allier, la fabrique de Boutonnet est reprise par les marchands associés Vors, Pomier et Triol, qui font venir des ouvriers de Rouen et de Troyes, pour mieux en imiter les siamoises, dans leurs trois ateliers-écoles de tissage à Boutonnet (51 métiers), à Courreau (18 métiers) et à l'Hôpital général (25 métiers). En 1750, arguant qu'ils consomment plus de 150 l.p. de coton par jour pour entretenir des filatures « en gros et en fin » dans une vingtaine de paroisses cévenoles (3 de la haute vallée de l'Hérault, dans le diocèse d'Alais, et 16 de la haute vallée du Tarn, dans le diocèse de Mende), ils demandent à l'intendant de leur concéder, à l'instar de Goudard, « un arrondissement pour la filature exclusive de leurs cotons, avec défenses à toutes personnes d'y élever de semblables filatures et aux cardeurs et fileuses de prendre du coton à filer à peine de confiscation et de 25 l. d'amende, à charge pour eux de leur fournir du travail toute l'année ». Mais les inspecteurs des manufactures de Nîmes et de Marvéjols, ainsi que le subdélégué de Mende, consultés, s'opposent à une telle demande, « préjudiciable à la fabrique des sempiternes » dit l'un, « ôter à certaines communautés la liberté du débit de leurs cotons », dit l'autre, « cela pourrait les décourager et diminuer la filature par les discussions sur la qualité et les prix ». Bref, le monopole se justifie d'autant moins à cette date que « les habitants ne manquent pas de coton à filer, la plupart l'achètent (...) livre à livre, d'autres le prennent à façon des fabricants qui connaissent leur ouvrage ». Même les maîtres futaniers protestent, au nom de leurs statuts, « contre le projet de privilège exclusif » réclamé par « des gens sans expérience pour la fabrication et sans connaissance des règles de l'art ». Nouvelles difficultés, deux ans plus tard, lorsque les associés obtiennent de l'intendant une ordonnance « faisant défense aux fabricants et tisserands de Montpellier de donner de l'ouvrage à aucuns des ouvriers (apprentis) occupés par les suppliants » sans billet de congé de leur part ou d'une permisssion écrite des maire et consuls. « L'intérêt du commerce ne peut s'accommoder d'une telle gêne et d'un pareil assujettissement, et on ne saurait le tolérer », protestent les maîtres de la jurande, qui ajoutent un argument inédit : « la liberté est du droit naturel »[15].

Lors de sa tournée en Languedoc, en 1756, Holker dresse un constat accablant de la situation des fabriques de Montpellier (qu'il évalue « à environ 60 métiers battants ») : « La fabrication des toiles et mouchoirs de coton est très mal suivie, et comme cette ville a beaucoup de peuple désœuvré et que l'on fait filer dans les montagnes voisines à fort bon marché (...), il me semble que le Conseil ferait très bien d'écrire à M. l'intendant pour engager quelque négociant ou autres particuliers de bonne volonté à entreprendre quelque établissement pour tirer un bon parti de ce pays. La position de cette ville, le bon marché des vivres et les avantages dont j'ai parlé offrent une facilité pour y faire de petites étoffes à l'imitation de celles des Indes qui vont dans nos Isles et à la côte de Guinée ». Il décerne en revanche un satisfecit à la manufacture d'Aubenas : « M. Goudart (*sic*) accepte volontiers l'établissement des filatures tariffées (*sic*), et quoiqu'on fût en usage à Aubenas de dévider le coton de la même façon que les laines, il a senti la nécessité et l'avantage de cette réforme (...) J'ai vu chez lui une trentaine de métiers à mouchoirs très bien fabriqués. Il est à souhaiter que l'on pratiquât les moyens pour les augmenter dans cet endroit. Ses apprêts ne sont pas trop bons. Je dois m'entendre avec lui à ce sujet (...) Je dois lui rendre cette justice que c'est un homme très éclairé, attaché à la perfection de ce qu'il fait et je le pense très bien intentionné pour remplir les intentions du Conseil »[16].

A la fin de la décennie, alors que s'agitent partisans et adversaires de la liberté d'impression sur cotonnades, accordée par lettres patentes le 5 septembre 1759[17], la production de basins se maintient à la périphérie (à Castres et à Gignac), se développant même à Saint-Hippolyte et à Béziers (ici sous l'impulsion des directeurs de l'Hôpital général)[18]. Mais la priorité des marchands montpelliérains devient désormais la production de toiles blanches pour l'impression, voire d'indiennes dont la demande est très forte. Dès avril 1759, les négociants associés Isnel, Sémard et Pasquier (qui ont obtenu par arrêt, en juillet 1743, la permission « de gauffrer, peindre et imprimer des impériales et autres étoffes de laine des fabriques de Languedoc »),[19] louent pour six ans le domaine de la Mosson, à Celleneuve, pour y monter une manufacture de toiles imprimées, dont les produits sont saisis, faute de marque d'origine, dès la fin de l'année[20]. Durant la foire de Bordeaux de mars 1760, un sieur Périer (Jacques, 1703-1782, le père de Claude ?) informe un correspondant (qui

pourrait être Laurent Rondé, l'un des associés de la manufacture d'Orange) de l'immense contrebande d'indiennes étrangères qui s'y déroule « en plein jour, par charretées entières », qui plus est « avec le soutien de ceux qui devraient l'empêcher » (notamment le directeur des Fermes de la ville). Parmi les contrebandiers, outre Sibillon d'Aix, il désigne « les sieurs Reboul, Barreau (et) Cambon, Isnard, Brunet, associé de MM. Pasquier et Isnel qui ont leur manufacture à la Mosson. Si les choses restent dans cet état, c'est à dire sans ordre, tous ceux qui ont des manufactures manœuvreront dans le goût du sieur Sibillon (...) Je vous ai avisé qu'il va se lever ici (à Montpellier) une ou deux fabriques uniquement pour faire de la contrebande : c'est MM. Guiraud et Blouquier, tous deux négociants d'ici ».[21] Le mois suivant, Barthélemy Bastide, nouvel entrepreneur de la fabrique de toiles de coton de La Valette, sollicite du Contrôleur Général la « permission d'y fabriquer des toiles peintes » et déclare, à cette occasion, déjà occuper « 7 à 8000 personnes en Rouergue à la filature du coton »[22].

Laissons le développement des manufactures d'indiennes de Montpellier (quatre entre 1759 et 1766 ; deux en 1772 et 1778 ; trois entre 1780 et 1786) pour n'en retenir que les effets positifs sur l'industrie amont. Dès leur association, Guiraud et Cambon réclament du pouvoir monarchique « un règlement pour empêcher les fraudes dans la filature » (utilisation de dévidoirs de taille inégale, et donc écheveaux de longueur inégale). Holker soutient aussitôt sans réserve leur revendication : « il est essentiel de porter un règlement sur le dévidage, puisque la filature ne s'exécute que par le menu peuple, dont la misère suffirait seule pour les faire friponer en tout temps ». Appuyant aussi leur demande de prohibition des toiles de coton étrangères, il ajoute : « Il est de l'intérêt de l'Etat d'employer ce qui est du crû du royaume. C'est le seul moyen d'élever la jeunesse dans le goût du travail, dont on sera privé s'il est permis de tirer ces articles de l'étranger. La Compagnie des Indes d'Angleterre rapporte des quantités prodigieuses de ces marchandises, mais il est bien défendu d'en consommer une seule aune dans l'intérieur du royaume ».[23] Au début de 1765, les mêmes fabricants, qui ont engagé un ci-devant maître toilier rouennais « pour gérer et mettre en état de bien faire la fabrique en toiles de coton pour l'impresssion, mouchoirs et autres articles propres à l'usage du public, afin de concourir aux intentions du Conseil », se plaignent directement

à Trudaine, directeur des manufactures, des obstacles mis par les fabricants rouennais « au recrutement d'ouvriers ». Trudaine en informe l'intendant de Rouen, qui lui répond une semaine plus tard : « les gardes de la communauté des fabricants (convoqués par son subdélégué) lui ont réaffirmé qu'ils ne s'opposeraient pas à l'envoi d'ouvriers à Montpellier, dès qu'ils sont instruits que ces ouvriers ne sont pas destinés pour passer à l'étranger ». Mais faute de recherche minutieuse dans les registres paroissiaux ou les minutiers montpelliérains, on ignore combien de Rouennais ont rejoint cette fabrique. En revanche, au début de 1766, Trudaine signale à l'intendant Saint-Priest qu' « il est informé de ce que Legrand, fabricant de Montpellier, cherche à passer à Naples pour y fonder une manufacture de toiles de coton et de mousselines, en emmenant avec lui plusieurs ouvriers dont Dardelié, un très bon teinturier », et lui demande en conséquence de les faire surveiller. Après enquête, l'intendant lui répond que Legrand, « qui fit quelques années plus tôt une banqueroute frauduleuse et passa en Espagne avec beaucoup d'argent », et Dardelié, « trésorier de la maréchaussée » en fuite depuis deux ans « avec un vide dans sa caisse », seraient « tous les deux à Barcelone. Je ne serais point étonné qu'ils passassent à Naples, mais je doute que des ouvriers de ce pays eussent assez de confiance en eux pour les y suivre. D'ailleurs comme les manufactures de ce genre ne font que naître en Languedoc, il y a bien peu d'ouvriers formés et en état de servir au projet dont il s'agit ».[24] Le travail du coton paraît donc toujours embryonnaire dans la province à la fin des années 1760.

Après avoir reçu, en 1767, des lettres de noblesse et, en 1776, la croix de Saint-Michel (sollicitée quatorze ans plus tôt), Goudard, septuagénaire et retiré des affaires, n'en continuait pas moins de jouer le conseiller du gouvernement. En novembre 1772, il lui offrait de « rendre ses procédés de teinture publics dans dix villes ou provinces, moyennant 15 000 l. » à chaque fois.[25] Puis, en mai 1773, réfléchissant aux causes du succès des toiles de coton zurichoises qu'il souhaitait concurrencer, il lui proposait « d'établir dans les Alpes, les Pyrénées, la Haute Auvergne des filatures et tissages de coton, en établissant dans chaque district une école de filature et de tissage. Un métier, deux tours à filer, un dévideur et 50 l.p. de coton en laine suffiraient à titre de prêt ou d'encouragement pour faciliter à une famille entière les moyens de subsister (...) Un ministre humain et éclairé trouverait plus de satisfaction à porter ses

vues dans ces tristes réduits de misère et d'horreur qu'à élever des monuments superbes à l'établissement de plusieurs manufactures qui annoncent plutôt le faste que la richesse d'un empire ».[26]

Les premières (et seules) jennies (introduites dès 1776 à la manufacture de Ruelle à Valence, en Dauphiné), achetées par des fabricants montpelliérains, l'auraient été par les frères Verdier, en 1785[27]. A la fin de 1786, devant les plaintes de « tous les fabricants de draperies de cette province contre le préjudice que leur portent les filatures de coton », l'intendant Ballainvilliers, reprenant l'avis de l'inspecteur Tricou de Saint-Chinian, proposait certes « de multiplier les mécaniques déjà employées dans plusieurs manufactures qui ont l'avantage de suppléer à un grand nombre d'ouvriers »[28]. Le seul moyen dans l'immédiat de « rendre des bras à la filature des laines » est pourtant la défense, faite par arrêt du 12 janvier 1787, à « tous cardeurs, fileuses et autres ouvriers de se servir pour le cardage et le filage de laine des mêmes outils que ceux dont ils se servent pour le coton ».[29] La ville de Montpellier, où l'on comptait 12 fabricants de cotonnades en 1786 (mais 10 en 1788 et même 8 en 1789), faisant battre au total 2400 métiers, produisant 10000 pièces de toiles et 70 à 100 000 douzaines de mouchoirs, employant de 12 à 15 000 ouvriers « de tout sexe et de tout âge dans les diverses manipulations »[30], restait ainsi fidèle au schéma protoindustriel du siècle finissant, et demeurait donc à l'écart des innovations techniques qui ailleurs en transformaient le mode de production. A quoi bon dès lors se désoler contre « l'invasion du commerce des Indes, où la main d'œuvre est à plus bas prix »[31] ? Les arrêts de novembre 1785 et de février 1786, qui autorisaient l'entrée dans le royaume des articles mulhousiens et suisses, marquaient au vrai le début des turbulences de la période révolutionnaire, dont les fabricants montpelliérains ne devaient pas se remettre, à l'exception sans doute de François Farel fils, acquéreur en 1794 de l'abbaye bénédictine d'Aniane, dans laquelle il montait, sous le Consulat, la seule filature mécanique du département, au demeurant modeste (à son apogée, sous la Restauration, elle comptait seulement 3000 broches en mule et 1500 en continu, n'employant qu'une centaine de fileurs).

NOTES

1) Cf *Les affaires de Jacques Cœur. Journal du procureur Dauvet*, éd. M. Mollat et al., vol 1., 1952, *passim*, et M. Mollat, *Jacques Cœur ou l'esprit d'entreprise*, Paris, Aubier, 1988, p. 57.

2) A.D. Hérault, C 2626. Protoindustrie cotonnière déjà exposée par Chante (Alain), *L'industrie du coton en Bas-Languedoc au XVIII^e siècle*, Maîtrise, Montpellier, 1972, 396 p.

3) A.N., F 12 1412. A la même date, le travail du coton dans la zone d'influence économique de Rouen fait battre plus de 2500 métiers produisant plus de 11000 pièces, Chassagne (S.), *La naissance de l'industrie cotonnière en France,* thèse EHESS, 1986, p. 981.

4) A.D. Hérault, C 2614. J'ignore qui est ce précurseur Duvernay.

5) Remarquons que lors de la discussion du renouvellement de leur privilège, les Van Robais justifiaient précisément de son extension à toute la généralité d'Amiens par les progrès de la filature du coton « qui gâte les mains de leurs fileuses », Harel (Maurice), *La manufacture de draps fins des Van Robais à Abbeville aux XVII^e-XVIII^e siècle*, thèse droit dact., Paris II, 1971, 761 p., p. 156.

6) A.D. Hérault, C 2626. Cette requête tend à prouver que, contrairement à ce qu'affirme L. Thomas, *Montpellier ville marchande*, Montpellier, 1936, p. 175, l'industrie des toiles et mouchoirs de coton apparaît dans le faubourg Boutonnet avant l'installation de la fabrique d'Allier et Brun , en 1744.

7) A.N., F 12 1408.

8) A.D. Hérault, C 2137. Souligné par moi, S.C. Selon l'intendant Le Nain, un Arménien, J. Alten, aurait tenté, en vain, d'acclimater à Castres la culture du coton. Plan du nouveau type de rouet proposé par Le Peletier des Forts, A.D. Côte d'Or, C 33.

9) *Ibid.*, C 2625.

10) *Ibid.*, C 2283, 2466, 2614, 5571. En octobre 1749, Goudard affirmait avoir monté 111 métiers, mais n'en faire travailler que 45 « par la rareté du coton en laine de l'Amérique ».

11) A.N., F 12 1341. Partout où il se répand, le filage au rouet du coton, plus propre et mieux rémunéré que celui de la laine, est assimilé à une grêle dévastatrice.

12) Mazarine, Ms 3723, f° 16-17, et 30-31.

13) A.D. Hérault, C 2614. Dès la fin de 1747, Allier demande la permission de transférer sa manufacture « dans la terre de La Valette appartenant au fils Chicoyneau » (fils d'un médecin du roi à Versailles, qui transmet à l'intendant la requête d'Allier).

14) Est-ce la machine de Prat ?

15) A.D. Hérault, C 2615.

16) A.N., F 12 674. A cette date, Goudard s'est associé avec son gendre l'avocat François Ruelle et avec le clermontois François Verny, dont le frère cadet, Mathieu, venu le remplacer en 1768, devient en 1774 le gendre, puis en 1777 le successeur de Ruelle..

17) Edgard Depitre, *La toile peinte en France aux XVII-XVIII^e siècle*, Paris, 1912, p. 237-39 ; Serge Chassagne, *La manufacture de toiles imprimées de Tournemine*, Paris, 1971, p. 99-101 ; Chante (Alain), *op. cit.*, p. 53-54. Dès le 8 septembre, les entrepreneurs de la manufacture d'Aubenas informaient le négociant grenoblois Carny de leur intention « d'établir incessammemt un petit atelier d'impression de toiles peintes », et lui demandaient « s'il serait possible d'introduire de Genève quelques coupons d'indiennes à fond façon de Perse pour nous servir de modèle », ajoutant « s'il y avait trop de risques ou de difficultés, nous écririons au ministre pour en avoir la permission », A.D. Isère, II E 263.

18) A.D. Hérault, C 2628.

19) *Ibid.*, C 2341.

20) *Ibid.*, C 2609.

21) A. D. Gard, C 186. Les lettres sont datées de Bordeaux du 6, 13, 24 mars et 11 avril, la dernière de Montpellier 28 avril 1760. Pierre Guiraud s'associe au marchand toilier Joseph Cambon, originaire de Montpeyroux, pour reprendre, à l'automne 1764, les manufactures de la Mosson et de Boutonnet, puis fonder, deux ans plus tard, celle de Fontfroide, sur la Lironde, Chante (A.), *op. cit.*, p. 93, 99 et 109. Jean-Michel Sibillon est un fabricant d'indiennes marseillais, failli en février 1756 (avec un capital fixe de 8000 l., A.D. BdR, XIII B 564), qui s'installe à Aix deux ans plus tard. En 1760, sa fabrique comptait cinq tables d'impression et douze métiers pour toiles (*ibid.*, C 3372), cf. Fukasawa K., *Toileries et commerce du Levant d'Alep à Marseille*, CNRS, 1987. D'après l'inspecteur montpelliérain Gabellier, Sibilllon est arrêté pour fraude au printemps 1761, A.D. Hérault, C 5577.

22) A.D. Hérault, C 5577. Ceci prouve que leur installation dans le diocèse de Castres est antérieure à l'échec de leur fabrique de La Valette, contrairement à ce qu'écrit A. Chante, *op. cit,.* p. 278.

23) A.N., F 12 1405 A. L'impression sur tissus de coton n'est autorisée en Angleterre qu'en 1771.

24) A.D. Hérault, C 2376.

25) A.N, F 12 679. Les bureaux du Contrôle général ne daignèrent pas lui répondre.

26) Ibid., F 12 657. « L'unique cause du bon marché des toiles zurichoises » était, selon lui, « l'économie de main d'œuvre. Une famille de huit à dix personnes gagne 6 l. par semaine, soit 2 sols par jour et par personne ; chaque individu se contente pour toute nourriture de laitage et de pommes de terre. Voilà la source principale de la richesse de cette nation industrieuse et économe, qui s'occupe pendant tout l'hiver dans les plus hautes montagnes ».

27) A.D. Hérault, 131 M 19. Sur la manufacture de Valence, A.N. F 12 1340, et sur sa création en 1764, F 12 1411 B.

28) *Ibid..*, F 12 557.L'avis de Tricou, daté du 7/12/1786, est dans A.D. Hérault, C 2597. Mais aucun ne précise qui sont les fabricants propriétaires de jennies.

29) *Ibid.*, F12 1342.

30) A.D. Hérault, C 2617, C 2191, 131 M 19. Les principaux fabricants seraient alors 1) Bastide père et fils, qui, en 1790, auraient employé 300 tisserands, 1200 fileuses, 600 dévideuses et 80 autres ouvriers (ourdisseurs, blanchisseurs et teinturiers) à Montpellier, plus 3600 dans leurs ateliers de Vabres (120 métiers), Camalières (200 métiers), Cholet (150 métiers) et Remiremont (25 métiers), A.N., F 12 1413 ; 2) François Farel fils, successeur de son père, décédé en 1785, qui aurait fait battre 1500 métiers avant 1789, disséminés dans une douzaine d'établissements et produit à lui seul la moitié des toiles et mouchoirs de la place.

31) A.M. Montpellier, HH 40, cité par A. Chante, *op. cit.*, p. 150.

Les manufactures d'indiennes à Montpellier au XVIII^e siècle

Alain CHANTE
Université de Montpellier III

A peine la prohibition de l'industrie des toiles peintes, installée en 1686, était-elle levée que des fabriques s'installèrent à Montpellier.

Elles trouvaient là un marché intéressant (une intense contrebande avait habitué la population languedocienne aux toiles imprimées), de la matière première (une fabrique de toiles de coton s'était installée à l'Hôpital Général de Boutonnet en 1744) des capitaux et des réseaux, avec la présence à Montpellier de nombreux marchands toiliers.

Pendant 30 ans, il y eut en permanence des fabriques de toiles peintes à Montpellier, de deux à six en même temps selon les périodes et selon ce que les renseignements, malheureusement incomplets, fournis par les archives laissent reconstituer[1].

Fabrique de La Mosson

Le domaine de La Mosson, situé sur la rivière du même nom, à l'Ouest de Celleneuve, était la propriété de Joseph Bonnier de la Mosson, trésorier des Etats Généraux du Languedoc, décédé en juillet 1744. Sa veuve fut sur le point de laisser s'installer une manufacture de soie dans les bâtiments en 1752[2]. Puis, elle vendit, le 16 Mars 1755[3], la baronnie de la Mosson et tous les domaines qui la composaient, c'est-à-dire « le château et domaines de la Mosson, la Paillade, Fontcaude, Biard, Malbosc, Aussargues, la Valadière, Saint-Jean-de-Cognes et autres possessions et biens »[4], à noble Paul Camille de Guilleminet, habitant Montpellier[5].

Ce dernier s'associa à Jean Baptiste Cambon, notaire royal, à Louis Isaac Garnier, écuyer, homme de confiance de Mme Bonnier de la Mosson, et à Barthélémy Cruvelier, bourgeois[6]. L'un des buts de l'association était « la vente des matériaux à venir de la démolition du château de la Mosson ». Ainsi, lorsque, en 1756, Jean Baptiste Cambon prit à ferme l'entreprise de la réfection des casernes de Montpellier, il utilisa pour les travaux les matériaux provenant de la destruction du château[7].

Guilleminet étant mort insolvable, sa sœur supplia la veuve de Bonnier de la Mosson, devenue marquise de Castelmore, de reprendre les terres en échange des sommes encore dues, ce qui se fit le 1er juin 1761[8].

L'industrie des toiles peintes était alors déjà implantée à la Mosson. En effet, lorsque, le 19 octobre 1761[9], Mme de Castelmore « bailla en afferme au sieur Jean Granier, ménager, habitant de Montpellier, stipulant et acceptant, les domaines de la Mosson, de la Paillade, de Fontcaude et de Juvignac, les maisonnages et bergeries en dépendant, et les prés situés près du lieu de Celleneuve », elle le fit sous certaines conditions[10], notamment « qu'il demeure réservé tout acquis et jouy par les sieurs Sémard, Pasquier et Isnel[11] en conséquence de la police à eux passée par le sieur Paul Camille de Guilleminet le 30 avril 1759, pour six ans, à raison de 6 500 livres par an, payables en deux termes ». D'autres documents indiquent que cette implantation était bien celle d'une fabrique de toiles peintes. Gabellier, inspecteur des toiles peintes de Montpellier, écrivait dans un mémoire de 1765 : « la fabrique de la Mosson fut établie en 1760 par les sieurs Sémard,

Pasquier et Cie »[12]. Cette affirmation semble d'ailleurs légèrement inexacte puisqu'il existe des preuves de l'activité de la fabrique dès la fin de l'année 1759. En effet, le 24 décembre 1759, une saisie fut faite sur le sieur Astruc[13] de deux ballots d'indiennes appartenant au sieur Roulp. Ce dernier protesta et fournit les factures des directeurs d'Orange et de la Mosson qui justifiaient que les indiennes provenaient bien de leurs manufactures. Il obtint main levée pure et simple sur les marchandises le 17 août 1761[14].

Les débuts de cette fabrique furent laborieux.

Dès la fin de l'année 1761, elle était en difficulté : « Messieurs les entrepreneurs de la Mosson m'ont dit qu'ils hasarderaient encore le travail de l'année prochaine après laquelle ils feraient retraite s'ils ne survenaient pas d'ici à ce temps là quelques changements favorables »[15]. C'est qu'on imitait les plombs de la fabrique de la Mosson, fraude dénoncée par Gabellier dans une lettre écrite à Narbonne le 17 Mai 1761 : « Je ne vois partout que contrebande et faux plombs. On a déjà contrefait celui de Sémard Pasquier et Cie que j'ai trouvé appliqué à Béziers à des pièces prohibées par la mauvaise fabrication »[16].

Malgré ces difficultés les entrepreneurs persévérent et firent venir des techniciens étrangers dont Jean Koker, imprimeur originaire du canton de Berne, et Joseph Chanteur de Marseille[17].

Néanmoins, la manufacture ne parvint pas à prendre réellement son essor. « Cette fabrique ne fut jamais considérable, soit par la qualité des ouvrages, soit par le nombre des tables qui ne furent portées au plus fort qu'à vingt-neuf et insensiblement ils la laissèrent tomber jusqu'à sept ou huit. Au mois de février 1764, rebutés de leurs dépenses et des difficultés qu'ils rencontraient, ils se déterminèrent d'abandonner cette fabrique »[18]. La raison en était sans doute un manque de capitaux, car la fabrique, elle, continua. Elle « passa dans l'instant[19] entre les mains des sieurs Guiraud, Cambon et Cie[20], négociants de Montpellier, qui ont fait les plus grosses dépenses et qui n'ont rien épargné pour lui faire une réputation et la monter sur le pied où elle est aujourd'hui »[21]. La fabrique, comme l'indiquait Gabellier, se développa assez rapidement : « nous avons augmenté depuis quatre mois de plus de vingt tables

notre manufacture de la Mosson qui est actuellement de cinquante tables »[22]. L'inspecteur des indiennes de Montpellier notait, le 28 octobre 1765, qu'il y avait cinquante deux tables à la Mosson[23].

Ces efforts, ce désir de perfectionnement, sont sensibles dans une requête faite en 1764, visant « à l'obtention d'une calandre et des fourneaux nécessaires à leur manufacture » ainsi qu'« à ce qu'on leur fasse connaître le secret pour la composition de la teinture en beau rouge d'Andrinople »[24]. Ils se traduisirent également par un appel à de nombreux spécialistes étrangers, tels Paul Bérenger de Genève, Jean Jacques Erbon de Nyon, Jacques Vanderbrouque d'origine hollandaise[25] ainsi qu'à des tisserands de Rouen[26].

Tout cela nécessitait des capitaux importants qui provenaient essentiellement du négoce. Ainsi, Cambon, menacé d'un procès pour avoir débauché des ouvriers, réclamait à Gabellier son soutien. Si cet appui ne lui était pas accordé, il faisait savoir qu'il cesserait son activité : « nous ne serons pas disposés à soutenir notre établissement. Nous renoncerons au projet de faire le bien du pays en faisant le nôtre, nous nous entretiendrons de notre commerce qui est assez suffisant pour flatter notre ambition »[27].

En 1764, Guiraud Cambon employaient « plus de cent cinquante personnes à la fabrique et plus de six mille dans nos différentes filatures, sans compter les ouvriers et dévideuses travaillant aux mouchoirs, toiles rayées et à carreaux qui se développeraient si on nous fournissait le secret pour la composition de la teinture en beau rouge d'Andrinople »[28].

La fabrique de la Mosson imprimait, à cette époque, « différentes qualités de toiles de fil de coton et coton et fil dites siamoises que l'on tire du pays et de l'intérieur du Royaume ainsi que de l'étranger en grande partie...

... Il n'est pas douteux que si cette fabrique n'avait pas la concurrence des toiles peintes étrangères qui est énorme principalement en Languedoc et en Provence où il s'en fait un commerce immense elle porterait facilement sa fabrication jusqu'à vingt cinq et trente mille pièces »[29].

Ces étoffes diverses produites par la fabrique de la Mosson étaient « la parure des petites gens. Elles sont d'un grand usage pour les ameublements et la consommation en est très considérable. La beauté de la toile, du dessin et des couleurs n'approchent pas celle de Perse, mais aussi le prix en est bien différent. Cet établissement est très utile et occupe beaucoup de monde »[30].

La fabrique semble disparaître vers 1771. En effet, après cette date, on ne trouve plus trace d'ouvriers de la Mosson dans les registres d'état civil de Celleneuve.

La manufacture d'indiennes devint une teinturerie exploitée par François Oeuf. Certes, ce ne fut que le 20 avril 1786 que M. de Castelmore, fils de la marquise, vendit le château et les terres de la Mosson à François Oeuf, « industriel ». Mais, on peut penser que celui-ci était, depuis longtemps, présent à la Mosson. On le trouve, en effet, mentionné dans le bilan Semandy Liquier en 1778[31] et également dans le bilan Teply en 1783[32].

Fabrique de Boutonnet

Mais la fabrique de toiles peintes de la Mosson avait été transférée à Boutonnet où, depuis 1764, Guiraud Cambon avait installé un atelier de tissage.

En effet, par acte du 20 novembre 1764, « Dame Elisabeth Rouzier, veuve de Jean Rouzier, en qualité de procuration de Jean Daniel Eléonor Rouzier, son fils, seigneur de Boutonnet, fit vente au dit sieur Guiraud de trois seterées soixante cinq dextres d'une terre champ située dans le terroir de cette ville, juridiction de Boutonnet, au prix de cent quatre vingt treize livres, et que peu après il fut construit sur une partie du dit terroir vendu un corps de logis pour servir à la fabrique de différentes marchandises, le sieur Guiraud déclarant avoir fait la dite acquisition pour le compte de la société Guiraud Cambon et Cie dans laquelle société le dit seigneur de Boutonnet était associé en commandite »[33]. Il s'agissait bien d'un atelier de tissage puisque, en juin 1765, Guiraud Cambon déclaraient : « en quatre mois de temps nous avons fait une dépense de vingt mille livres pour bâtir à Boutonnet une fabrique capable de contenir cent métiers. Notre intention est de la doubler si on voulait nous protéger »[34].

Cette fabrique passa ensuite entre les mains du seul Cambon. En effet, en 1771, « la dite société a été dissolue » et les « effets en dépendant ont été cédés au sieur Joseph Cambon l'un des associés. Le sieur Guiraud consent qu'en exécution des arrangements pris lors de la dissolution de la dite société, le sieur Cambon jouisse en son propre nom et en pleine propriété du dit terrain

et bâtisse, qu'il en dispose de la manière qu'il trouvera à propos. Guiraud déclarant que le sieur Cambon lui a fait raison du droit qu'il pouvait avoir sur le terrain et bâtisse à concurrence de l'intérêt qu'il avait dans la dite société. Lequel terrain et corps de logis les parties ont déclaré être de la valeur de cinq cents livres »[35].

On peut penser que ce fut à cette date que la Mosson fut abandonnée, et l'industrie des toiles peintes installée à Boutonnet. Toujours est-il qu'un mémoire de 1779 fait état de quatre fabriques de toiles peintes à Montpellier « dont la quatrième à Boutonnet qui appartient au sieur Cambon, qui est la plus considérable »[36].

On peut apprécier l'importance de cette manufacture grâce à l'enquête de 1786 faite en Languedoc à la demande de Calonne : « les frères Cambon[37] nous ont déclaré que le nombre des pièces qu'ils fabriquent varie toutes les années. Ils ont ajouté que le nombre de celles qu'ils font imprimer se monte à six ou huit mille, mais il résulte des éclaircissements qui nous ont été fournis qu'ils ne nous ont point déclaré la vérité, attendu qu'on nous a assuré qu'ils en faisaient fabriquer environ de quinze mille à vingt mille pièces. Nous nous sommes décidé à indiquer quinze mille pièces »[38]. Un « Etat des fabriques de mouchoirs établies dans la subdélégation de Montpellier », rédigé en Juillet 1786, fournit d'autres renseignements. Ainsi, la fabrique de Cambon faisait « l'impression des indiennes ainsi que des mouchoirs cambrésis pour la consommation de l'intérieur du royaume. La toile est toute en coton ». Elle imprimait « mouchoirs en fond bleu, toile tout coton »[39]. Enfin, un « Etat des entrepreneurs de manufactures de soye, laine, fil et coton qui se sont le plus distingués de père en fils » notait, en Mars 1788, que « la manufacture Cambon occupe trois cents ouvriers, emploie cinq ou six cents dévideuses. Débouchés dans le royaume »[40].

La fabrique disparut au plus tard en 1794, lorsque les Cambon, qui avaient essuyé des pertes importantes et qui étaient surchargés de marchandises invendues, décidèrent la dissolution de la société[41].

Fabrique de La Valette

Le domaine de la Valette, sur la rive droite du Lez, au nord ouest de Castelnau, appartenait à la famille Chicoyneau[42].

Dès 1748, on y trouvait un établissement industriel : les sieurs Allier et Brun, propriétaires d'une manufacture de toiles de coton, avaient été autorisés à y construire un moulin hydraulique pour y traiter les cotons du Mississipi[43]. Mais cet établissement disparut fin de l'année 1749. Dix ans plus tard, une fabrique d'indiennes y fut créée par Bastide père et fils, ainsi que l'atteste la présence de plusieurs ouvriers à cette date : « Joseph Quaireté graveur, Joseph Silvi fabricant d'indiennes, Mathieu Armand fabricant d'indiennes, Jérôme Champeron fabricant d'indiennes, demeurant tous au Château de la Valette »[44]. Mais cette entreprise fut éphémère : dès le 2 décembre 1761, elle dut fermer ses portes « les sieurs Bastide et fils, entrepreneurs de la manufacture de toiles peintes de La Valette, ont abandonné la fabrique et renvoyé leurs ouvriers vendredi dernier... Ces entrepreneurs, outre leurs facultés, avaient encore par dessus les autres, l'avantage de fabriquer eux-mêmes leurs toiles en perfection. Ils n'ont pas pu tenir »[45].

La fabrique dut se reconstituer par la suite puisque on trouve un Jean Koker imprimeur d'indiennes à La Valette de 1763 à 1766[46]. De même, un mémoire du 28 octobre 1765 remarquait qu'il y avait un maître imprimeur qui essayait « depuis une année d'établir une fabrique à La Valette, à une lieue de Montpellier, pour y imprimer pour le compte de différents marchands de la ville qui fournissent des toiles à tant par pièces de façon ». La fabrique n'avait que deux tables et « se réduit à si peu de choses qu'elle ne mérite pas d'être mise en compte »[47].

L'entrepreneur de cette fabrique était Jean Vasserot, originaire de Genève[48], qui avait tenté de développer son entreprise mais dont l'effort avait été brisé par un procès au sujet de son personnel. En effet, Vasserot avait engagé des ouvriers venant de la fabrique de Jean Rodolphe Wetter à Orange : « trois des ouvriers qui travaillent chez l'exposant sont réclamés par le sieur Wetter et sa Cie »[49]. Or, « l'exposant a fait des emprunts très considérables et serait sans moyens de s'acquitter d'une amende »[50]. Pourtant on fit droit aux

réclamations de Wetter et les ouvriers transfuges furent contraints à retourner à Orange[51].

On peut penser que ce procès perdu porta un rude coup à Vasserot. S'en releva-t-il ? En 1768 la fabrique de La Valette existait, puisqu'on y trouve Jean-Pierre Dutoit, suisse, coloriste pour les indiennes, né à Saint Blaise dans le canton de Neuchâtel et qui habitait à Montpellier depuis trois ans[52]. Mais travaillait-il pour Vasserot, ou bien plutôt pour les frères Gossel (ou Gaussel) ? Ces derniers « imprimaient à tant par pièces de façon ». Une lettre de Gabellier du 3 août 1771 indique qu'ils « ont mis bas leur fabrique et renvoyé tous les ouvriers qu'ils avaient ici au Courreau et à La Valette »[53].

Quelques années plus tard, J.B. Chicoyneau, chevalier, vendit le 21 mars 1778, devant Auteract, notaire, « à François Farel, négociant, la terre place seigneurie et domaine de La Valette, Cabrières et Montferrier le Vieux »[54]. Farel y installa une teinturerie de coton en rouge incarnat[55].

En 1813, François Farel fils s'occupait encore de teinture de coton en rouge des Indes à La Valette.

Fabrique de Fontcaude

Le domaine de Fontcaude, sur la rive droite de la Mosson, situé entre La Paillade et Caunelle, appartenait depuis le 21 mars 1719 au Trésorier des Etats du Languedoc, Bonnier de la Mosson[56].

En 1761, la veuve de Bonnier de la Mosson, Madame de Castelmore, l'avait loué, pour six ans, à Jean Granier, ménager, habitant Montpellier[57].

Ce fut en 1764 ou au début de 1765 que s'établit à Fontcaude « un maître imprimeur, travaillant pour le compte de différents marchands de la ville qui fournissent les toiles à tant par pièces de façon ». La fabrique qui ne possédait que cinq tables d'impression semblait alors assez modeste[58].

Cette fabrique, elle aussi, était en procès avec Wetter d'Orange : celui-ci se plaignait du détournement de ses ouvriers par la manufacture Maurin à « Fontcaudel »[59]. Maurin ripostait en prétendant que Wetter avait déjà pris des ouvriers à la fabrique de Fontcaude[60].

Deux ans plus tard, en 1766, Fontcaude passa sous la direction d'un certain « Vidal, du lieu d'Anduze, résidant à Montpellier, homme riche en

comptant » et de son associé « le sieur Leclerc, ancien coloriste à La Mosson »[61]. La police du lieu fut passé « pour huit années à Monsieur Vidal ». Leclerc décéda quelques mois après. Vidal continua seul, pendant quelques mois, puis « lia une nouvelle société secrète avec des négociants de Montpellier qui me sont particulièrement connus et qui croient que j'ignore cette circonstance. Ils viennent de céder la police des sept années qui restent à courir au sieur Koker, suisse qui travaille depuis l'origine pour les associés en qualité de coloriste et qui va faire aller la fabrique à son compte »[62].

Koker avait travaillé à La Valette de 1763 à 1766, après avoir été employé à La Mosson[63]. Pour huit cents livres par an, on lui louait une fabrique en bon état de marche avec tous les ustensiles nécessaires et des stocks de matières premières : « les toiles blanches destinées à la teinture, et quatre mille livres de drogues, alizari, garance, indigo, alun existent dans les magasins et vont être cédés à Koker ». C'était pour lui « un marché doré ».

« Les anciens entrepreneurs font soutenir Koker de leur crédit et leur bourse en lui donnant des fonds pour le paiement des ouvriers et les drogues dont ils se rembourseront sur les ouvrages que fera Koker ». Les entrepreneurs ne voulaient pas être connus afin « de ne pas s'abaisser au point d'aller de boutique en boutique dire à des détailleurs s'ils n'auraient pas des toiles en blanc et leur demander la préférence, c'est le fait d'un coloriste qui est censé de travailler à son compte, ou celui d'un commis qu'il se donne pour se soulager. C'est peut être en partie ce qui les a déterminé de jeter les yeux sur un jeune marié de cette ville nommé Constantin, bon sujet dit-on, qu'ils comptent prendre à raison de cinq cents livres par an, ce qui est fort raisonnable »[64].

Koker jouissait, à ce moment, de circonstances favorables : « les compagnies des Indes, tant de France que d'Angleterre, vendant à ce moment à très bas prix..., d'un autre côté l'excellente foire de Beaucaire qui s'est faite sur cet article, en débarrassant le négociant de tout ce qui était gardé en magasin et qui les a mis de niveau sur la consommation, doit nécessairement réveiller leur article et leur circulation pour faire réimprimer à nouveaux frais »[65].

Koker comptait développer son entreprise en faisant venir clandestinement de Suisse l'un de ses frères et un de ses amis, « tous deux de la partie »[66].

Gabellier estimait : « il est évident que cette fabrique subsistera sinon longtemps, du moins pendant sept années suivant les arrangements pris »[67]. En fait la fabrique ne subsista pas jusqu'au bout du bail, puisque dans une lettre de Gabellier, du 3 août 1771, on peut lire « les sieurs Verdier frères et Cie qui tiennent la fabrique de Fontcaude viennent de renvoyer, depuis leur retour de la foire, tous leurs ouvriers à l'exception de trois qu'ils ont gardé pour achever d'imprimer huit cents pièces en blanc qui sont encore dans leur fabrique »[68].

Par la suite il n'y eut plus mention d'industrie du coton à Fontcaude. Aux environs de 1775, Fontcaude devint la propriété du sieur Guillaume Louis Boudon, avocat. Son fils Jean André Régis Boudon adjudant capitaine, vendit la propriété « avec les moulins et les bains » à Jean Martin Portalès, négociant à Montpellier[69].

Martin Portalès était un négociant en indiennes, mais il ne semble pas avoir acheté Fontcaude dans un but industriel. Sa fille mariée à Monsieur Durand, vendit en 1839 à Jacques, Eugène Rouché, époux d'Alice Cambon, nièce du conventionnel.

Pendant tout le XIX^{e} siècle, Fontcaude dut son renom à sa source et à ses bains[70].

Fabrique de Fontfroide

Le château de Fontfroide, dit Fontfroide le Bas, est situé sur un affluent du Lez, la Lironde, au nord de Montpellier, à l'ouest de Montferrier. Le 10 septembre 1766, Pierre Guiraud l'acheta à la demoiselle Magdelaine Rouzier : « La demoiselle Magdelaine Rouzier a vendu à sieur Pierre Guiraud, négociant, habitant de Montpellier, la terre et la seigneurie de Fontfrède avec la justice haute, moyenne et basse, droit de chasse, de pêche, albergues, censives, lods et autres droits seigneuriaux, et eaux de la rivière de la Lironde qui sort et qui coule dans l'étendue de la dite terre et seigneurie, la faculté de construire des moulins sur la dite rivière... pour la somme de 40 000 livres[71] ».

Guiraud loua un local, se trouvant dans son domaine, à la Société Guiraud Cambon[72] et on y installa une fabrique de toiles peintes.

Guiraud possédait la moitié des « effets et ustensiles de la fabrique »[73] mais il ne possédait « qu'un quart d'intérêt dans l'impression des toiles peintes » à la fabrique de Fontfroide[74].

A l'origine les trois quarts restants se répartissaient entre Joseph Cambon et Jean Daniel Eléonor Rouzier, seigneur de Boutonnet. Par la suite, il semble que Cambon ait racheté à Rouzier sa part d'intérêt[75]. Cette transaction dut se faire au moment de la dissolution dela Société Guiraud Cambon en 1771. Cambon demeura seul : « il ne reste plus que la fabrique de Fontfroide qui est la plus considérable, dirigée par le sieur Cambon et Cie »[76], mais Guiraud, tout en se retirant, conserva ses intérêts dans la nouvelle société. La fabrique fut dirigée par André Keittinger. Passé de La Mosson à Fontfroide en qualité de coloriste en 1767[77], il en fut le directeur dès 1771 et peut être avant[78]. Ses rapports avec Cambon ne furent sans doute pas toujours parfaits. En effet, en 1785, il était en procès avec Cambon et Cie, au sujet de la production de Fontfroide de décembre 1770 au 15 septembre 1775[79].

La fabrique possédait « 33 tables longues et 14 tables carrées » sur lesquelles devaient travailler 33 imprimeurs[80].

La production consistait en « toiles de coton que l'on imprime en toutes sortes de couleurs et de dessins. Ces étoffes sont la parure des petites gens. Elles sont d'un grand usage pour les ameublements... La beauté de la toile, du dessin et des couleurs n'approche pas celle de Perse, mais aussi le prix en est bien différent »[81].

La fabrique devait produire essentiellement des toiles teintes et peintes en bleu. En effet, l'inventaire de la fabrique mentionne la présence de « cuves de bleu » et d'un « moulin de l'indigo ». Aucune mention de cuves de garance n'était faite[82].

Le 20 mars 1775 Pierre Guiraud décéda. Après sa mort, les scellés furent mis au château de Fontfroide, mais la fabrique continua à fonctionner[83]. D'après le procès Cambon-Keittinger, on peut penser que son activité cessa le 15 septembre 1775[84].

Le 20 mai 1779, fut mis en vente le mobilier de Fontfroide. Il n'est fait aucune mention du matériel de la fabrique. Celle-ci semble avoir été reprise, à son compte, par Keittinger.

En effet, dans le bilan de Seimandy Liquier[85], figurait parmi les débiteurs à la « Fabrique de Fontfroide » :

Keittinger	684	l	17 s	20 d	)	
Mailhac	276		8	9	)	
Louis Jardinier ?	288		13	4	)	1398 l 15 s 11 d
Lognos ? de Millau	148		16		)	

On peut penser qu'il s'agissait d'un prêt consenti à Keittinger, pour lui permettre de s'installer.

Par la suite, Keittinger passa au moulin des Guilhems, en septembre 1779[86].

Après cette date, l'histoire de la manufacture reste mystérieuse. Une tradition familiale veut que la fabrique de Fontfroide ait appartenu à Bouscaren. Ce dernier, pour la développer, aurait fait venir André Chrétien Leenhardt de Wesserling en 1787[87]. Mais, en fait, aucun document ne corrobore cette hypothèse.

On pourrait penser qu'il existe un lien entre Leenhardt, directeur de la fabrique de Fontfroide et le fait que le domaine ait été la propriété de la famille Leenhardt au XIX^{e} siècle. Il n'en est rien : Marguerite Guiraud vendit Fontfroide, le 6 octobre 1791 à André Méjean, professeur au collège de chirurgie de Montpellier, pour soixante quinze mille francs[88]. Le domaine passa ensuite à Magdeleine Méjean (1775-1841) qui épousa son cousin germain Jean Jacques Bazille (1773-1848). N'ayant pas d'enfants, le couple éleva sa nièce Eugénie Castelnau, qui devint Madame Leenhardt et par laquelle le domaine de Fontfroide devint la propriété de son fils aîné Charles Leenhardt[89].

Fabrique du Peyrou

La fabrique Seimandy Liquier se trouvait dans un cadre plus urbain, « près des casernes », sous le Peyrou.

Seimandy appartenait à une ancienne famille de commerçants du Rouergue[90] dont une branche s'était fixée à Montpellier, au début du XVIII[e] siècle[91]. En 1750, un Seimandy était commanditaire de la Société Vors, Pomier, Triol et Cie qui avait repris la fabrique de siamoises et mousselines de Allier et Brun[92].

La société Seimandy Liquier et Cie fut créée le 3 juin 1772, pour cinq années[93] ; les intérêts se répartissaient de la façon suivante :

Pierre Seimandy	3/6 d'intérêt
André Liquier père, de Saint Jean du Breuil	2/6
André Liquier fils	1/6

Par la suite André Liquier père, mécontent de son fils, lui retira sa part pour la joindre à ses 2/6.

André Liquier, père, avait « fait un fond » dans la société, comme associé commanditaire, de trente mille livres. On peut donc penser que le capital de la société était de quatre vingt dix mille livres. Il s'agissait d'une société de commerce. Celle-ci monta une fabrique de toiles peintes, mais on ne sait si elle le fit au moment de sa fondation ou par la suite.

En 1776, le matériel de la fabrique, « effets, ustensiles, meules, chevaux et charrettes », représentait vingt et un mille livres.

Sa principale production devait consister en toiles teintes en rouge, si l'on en croit les quantités importantes de garance et de lizary qu'elle possédait.

Une partie des toiles blanches utilisées provenait de Beauvais. Une lettre de Michel père et fils de Beauvais, du 26 Novembre 1777 l'indiquait[94].

Ces mêmes Michel père et fils envoyèrent à Seimandy Liquier, « sans coloriste depuis 2 mois »[95] un coloriste originaire d'Orléans nommé Lamy. Ce dernier attira, à Montpellier, un de ses amis de Beauvais, Odon Crochetté. Il lui avait écrit « nous avons vingt tables qui marchent » et « les salaires ont la même base qu'à Beauvais ». Lamy ne fut pas à la hauteur de sa réputation[96], il

fit du mauvais travail et quitta la fabrique, sans être congédié, le 12 mai 1778 « laissant près de 300 personnes qui étaient occupées journellement à la dite fabrique, sans pouvoir travailler ».

Mais déjà la Fabrique devait être en difficulté. La société avait été dissoute le 30 mars 1778, et Pierre Seimandy fut « chargé de toutes les marchandises, meubles et effets moyennant 24 585 livres 5 sols 4 deniers à payer à Paul Liquier », frère et héritier d'André Liquier père décédé, « pour solde de son compte, capital compris ». La fabrique fonctionna jusqu'au 20 septembre 1778, date de la liquidation de la société[97].

Fabrique du moulin des Guilhems

En face de Castelnau s'élève, sur le Lez, le très ancien moulin des Guilhems qui remonte aux premiers seigneurs de Montpellier. En 1778 s'y trouvait une manufacture d'indiennes où travaillait Pierre Frédéric de Bayet, coloriste[98]. Il s'agissait de la fabrique de Jean Gaussel[99] celui-là même qui avait « mis bas sa fabrique » de La Valette en 1771[100]. En fait, il s'agissait de plusieurs moulins appartenant à Monsieur Bernard qui les avait donnés en afferme à Gaussel. L'ensemble comportait un « moulin à farine, des moulins à la volaille, deux moulins alizary, l'un pour moudre, l'autre pour passer la racine, 6 cuves maçonnerie, un maisonnage avec une chaudière et un cilendre ».

Le 19 septembre 1779, il bailla, à titre de sous ferme, la fabrique d'indiennes à André Kettinger :

> « il lui baille tout le matériel dont les gravures et livres de dessin valant 2 000 livres
> il lui donne droit d'utiliser le moulin alizary
> il s'engage à lui donner de l'eau quand les toiles seront sur le pré...
> le tout pour 5 années, finissant le 30 septembre 1784 pour 1 200 livres de rente par an »[101].

Les ouvriers étaient, sans doute, en majorité des anciens ouvriers de Keittinger, par exemple Joseph Michel Faissol graveur, autrefois attaché à la fabrique de La Mosson ou Joseph Touch qui venait de Fontfroide[102].

Cette fabrique semble ne plus exister après 1785, moment où Keittinger s'installa au moulin de Salicate[103].

Fabrique du Martinet

Quant à Gaussel, il avait complètement abandonné l'indiennage. On le sait grâce à la réunion des fabricants et marchands toiliers tenue le 18 décembre 1779 par Leblanc, Inspecteur des manufactures, pour proposer la création d'un bureau de visite : « quant aux fabricants de toiles peintes, il ne s'est trouvé que le sieur Gaussel présent qui a dit qu'il ne travaillait plus ce genre »[104].

Fin 1779 ou début 1780, il existait à Montpellier la fabrique de toiles peintes « du sieur Goular au Martinet sur la rivière du Lez »[105]. Il s'agit de la seule mention, au XVIII[e] siècle, de cette fabrique. La dénomination Martinet peut laisser penser qu'il s'agissait d'un moulin où l'on avait travaillé le cuivre. En 1814, Pierre Deloge y possédait une teinturerie de coton[106].

Fabrique du Pont de Castelnau

Le 9 mai 1781, « Jean et Joseph Fabre, ménagers, vendirent à Jean-Baptiste Teply, coloriste, une maison contenant 50 cannes et unepièce terre vigne attenant, contenant 6 seterées un quart, situées dans le terroir et près du pont de Castelnau, lieu dit Combarigaud, pour 5 000 livres »[107]. Teply venait, peut-être, de Rouen où l'on trouve en 1772 un Teply, coloriste à la fabrique à Darmetal[108]. Teply fit des réparations dans la maison et construisit un local « pour y faire les différentes couleurs et imprimer » ce qui lui coûta 1 600 livres[109].

Il est possible que la fabrique s'approvisionnait en toiles blanches auprès de Allier et Brun et de Joseph et Pierre Cambon, Teply étant leur débiteur respectivement de 1 500 livres et 1 815 livres 10 sols. Les drogues venaient de marchands droguistes de Montpellier, Coittrel, leur créancier pour

1 631 livres 7 sols, et Gausset pour 142 livres ainsi que Oeuf, teinturier à La Mosson pour 500 livres.

Teply dépensa beaucoup pour sa fabrique : plus de 5 000 livres pour les chaudières et ustensiles, 2 349 livres de planches à imprimer, 2 000 livres de drogues. Le coup de grâce lui fut donné par le manque de toiles blanches qui lui gâcha « sa composition actuellement dans la cuve »[110]. Il dut déposer son bilan en mai 1783. Sa créance était de 12 577 livres, 17 sols. Son actif était de 9 200 livres. Il vendit sa maison et son local à son voisin, Julien Roussel, maître teinturier, par contrat du 23 juin 1783. On peut penser que Roussel utilisa le local pour faire de la teinture[111].

Fabrique du moulin de Salicate

Après le moulin des Guilhems, Keittinger s'installa au moulin de Salicate, à la confluence du Verdanson et du Lez. Cette installation dut s'effectuer en 1786. En effet, les livres de commerce de Keittinger comportaient « un livre d'achat qui commence par l'article du 9 février 1786 » [112].

Il semble donc que ce soit cette fabrique qui ait été citée par l'enquête de 1786 : « l'autre manufacture, dirigée par André Keittinger ne produit que 5 000 pièces. Le sieur Keittinger nous a avoué que le nombre de pièces qu'il faisait fabriquer était de 4 000. Il résulte des éclaircissements qui nous ont été fournis que la vérité est qu'il en fait fabriquer de 5 à 7 000 pièces »[113]. Et « l'Etat des fabricants de mouchoirs établis dans la subdélégation de Montpellier en Juillet 1786 » indique « la fabrique de M. Keittinger fait l'impression des indiennes ainsi que des mouchoirs cambrésis pour la consommation de l'intérieur du royaume »[114].

En réalité Keittinger possédait 2 fabriques : l'une à Salicate, l'autre à Boutonnet, qui se complétaient.

Salicate qui devait disposer d'un plus vaste espace et où se trouvaient « un cylindre, une presse, des chaudières, des cuves » devait se charger des gros travaux : blanchiment, teinture, apprêt. Boutonnet, où se trouvaient des « drogues, des tables et des planches » devait se réserver l'impression.

Keittinger dut déposer son bilan le 24 mai 1788[115].

Il a donc existé, au moins, dix fabriques d'indiennes à Montpellier au cours du XVIII[e] siècle. Mais ce chiffre n'est pas limitatif. D'autres fabriques ont pu être implantées dans la ville et ses environs.

Vers 1800, existaient une fabrique Lafosse Lionnet et Médard, et une fabrique Fehlman, Veret, Levat et Cie[116]. Se trouvaient-elles dans un des lieux déjà cités ou ailleurs ? L'absence presque totale de documents ne permet pas de le dire.

Pour avoir une vision plus nette de l'importance de cette industrie montpelliéraine, il semble bon de la comparer à celle des autres centres français. Pour cela on peut utiliser « l'Etat des généralités dans lequel sont établis des fabriques de toiles peintes ou imprimées, des lieux où elles sont situées, de la quantité approximative des pièces imprimées annuellement dans chacune d'elles »[117].

Cet état ne mentionne pas les fabriques de Montpellier, mais une enquête complémentaire de 1786 indique[118] :

Manufacture Cambon	15 000 à 20 000 pièces
Manufacture Keittinger	5 000 à 7 000 pièces.

Cette comparaison montre que Montpellier se situait vers le septième rang des villes ayant une industrie de toiles peintes, au niveau de Lyon et Bordeaux, derrière Aix et Orléans, très loin derrière Rouen, Paris et Nantes.

Sur le plan des fabriques, la manufacture Cambon se trouvait entre le sixième et le dixième rang.

Donc, si Montpellier ne comptait pas parmi les plus grands centres d'indiennage, elle n'en était pas moins à un échelon honorable sur le plan national.

Il ressort de l'histoire de ces fabriques que l'industrie des toiles peintes naquit très tôt à Montpellier, quelques mois à peine après la levée de la prohibition. A une période « d'enthousiasme », de 1759 à 1771, où se créèrent de nombreuses fabriques, La Mosson, La Valette, Fontcaude, Fontfroide, Boutonnet, succéda une phase de concentration dominée par Cambon qui

possédait deux des trois fabriques existant à Montpellier. Puis, à partir de 1779, se dressa face à Cambon son ancien employé Keittinger, le négociant face au technicien, lutte dont le négociant et ses capitaux devaient sortir vainqueurs. Cette période dut correspondre à l'apogée de l'indiennage à Montpellier, précédant le déclin de l'époque révolutionnaire.

NOTES

1) Sur ce sujet, voir : A. Chante, *Industrie du coton en Bas-Languedoc. L'indiennage à Montpellier au XVIII^e siècle*, Mémoire de Maîtrise en Histoire Moderne, juin 1972, 396 pages sous la direction de messieurs Dermigny et Péronnet. X. Azema, "Notes sur une fabrique de toiles peintes au XVIII^e siècles : Fontcaude", *Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, XXXVI^e Congrès, Lodève, 1963*, p. 231-233. E. Bonnet, "L'industrie de la toile peinte à Montpellier", *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 1923, t. 46, p. 5-35.

2) Cf. A. Leenhardt, *Quelques belles résidences des environs de Montpellier, t. I, Montpellier*, 1931, p. 101.

3) Ricard et Viguier, notaires.

4) A. D. Hérault, II E 56, n° 569, p. 54.

5) Paul Camille de Guilleminet était conseiller à la Cour des Comptes de Montpellier en 1755.

6) Cf. l'acte d'association du 18 septembre 1755.

7) Cf. A. Leenhardt, *o. c.*, p. 102.

8) Cf. Grasset Morel, *Les Bonnier ou une famille de financiers au XVIII^e siècle*, Paris, 1886, p. 152.

9) A. D. Hérault, II E 62, n° 237, p. 374.

10) Les autres conditions ne concernaient que le domaine agricole.

11) Isnel et Prades avaient eu, en 1743, le privilège de teindre, imprimer et fleurir les étoffes de laine françaises (cf. E. Depître, *La toile peinte en France...* p. 149). En 1743, il existait, à Montpellier, une société Isnel Prades et Sénard Pasquier (A.D. Hérault, 8B 444).

12) A. D. Hérault, C 5578, f° 148.

13) Astruc avait vendu du « faux tabac ». Il fut condamné à une amende. Pour la payer, une saisie fut faite sur ses marchandises, dont les deux ballots d'indiennes.

14) A.D. Hérault, C 2609, f° 80.

15) A. D. Hérault, C 5577, f° 159. Sémard Pasquier se plaignait de l'introduction des toiles peintes étrangères, « source intarissable des maux des fabriques nationales ».

16) A.D. Hérault, C 5577, f° 116.

17) A.M. Montpellier, GG 357 et GG 33. Cf. *infra*, deuxième partie, chapitre III : Le personnel.

18) A.D. Hérault, C 5578, f° 148. On retrouve Isnel entrepreneur d'une manufacture de gauffrage et d'impression d'étoffes de laine à Montpellier. A.D. Hérault C 5543.

19) On peut remarquer que la fabrication ne s'arrêtait pas. En effet, l'abonnement avec Gabellier datait du Ier Mars 1764.

20) Il s'agissait de Joseph Gaspard Cambon, natif de Montpeyroux, négociant à Montpellier. En 1760, existait la société Cambon et Cie : cf. A.D. Hérault, 8B 444. L'association avec Guiraud semble donc avoir été, à cette époque, récente ; sans doute fut-elle même constituée pour l'exploitation de cette fabrique. On peut remarquer que Jean Daniel Eléonor Rouzier, seigneur de Boutonnet, était associé en commandite dans la société (A.D. Hérault, IIE 57, n° 651, p. 367).

21) A.D. Hérault, C 5578, f° 165.

22) A.D. Hérault, C 5578, f° 141 : 14 juin 1765.

23) A.D. Hérault, C 5578, f° 148.

24) A.N. F^{12} 1405^{A} n° 14175

25) A.M. Montpellier, GG 33 et GG 357.

26) A.D. Hérault, C 5578, f° 146.

27) A.D. Hérault, C 5578, f° 142.

28) A.N. F^{12} 1405^{A} n° 14175.

29) A.D. Hérault, C 5578, ff. 149 et 150.

30) Joseph Berthelé, *Etat et description de la ville de Montpellier*, Montpellier, 1909, p. 98, d'après un mémoire de 1768.

31) A.D. Hérault, 8B 421.

32) A.D. Hérault, 8B 426, f° 16.

33) A.D. Hérault, II E 57, n° 651, p. 367 : 5 septembre 1771.

34) A.D. Hérault, C 5578, f° 141.

35) A.D. Hérault, II E 57, n° 651, p. 367.

36) A.D. Hérault, C 5578, f° 196.

37) Ces frères Cambon étaient les quatre fils aînés de Joseph Cambon. En effet, celui-ci, le 10 août 1785, se retira des affaires, cédant la place à ses fils Pierre Joseph, Pierre, Jean et Auguste qui prirent la raison sociale Frères Cambon et Cie.

38) A.D. Hérault, C 2616.

39) A.D. Hérault, C 2617.

40) Idem.

41) Cf. Saumade, « Les Cambon acquéreurs de biens nationaux », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 93-94, 1939, p. 239.

42) François Chicoyneau le tenait de son beau-père, Pierre Chirac, conseiller du roi.

43) A.D. Hérault, C 2614.

44) A.M. Montpellier, GG 30, f° 9.

45) A.D. Hérault, C 5577, f° 159.

46) A.M. Montpellier, GG 357, f° 20,26,32.

47) A.D. Hérault, C 5578, f° 150.

48) Archives de Genève, minutes Etienne Fornet, vol. 20, p. 163.

49) A.D. Hérault, C 5578, f° 139 à 146.

50) Idem.

51) A.D. Vaucluse, étude Bourret, n° 150, f° 490.

52) A.M. Montpellier, GG 357, f° 70 et 77.

53) A.D. Hérault, C 5576, f° 80.

54) A. Leenhardt, *Quelques belles résidences... op. cit.*, p. 140.

55) A.D. Hérault, 171 M, n° 3.

56) Cf. A. Leenhardt, article sur Fontcaude dans « *l'Eclair* » du 7 décembre 1936, p. 6.

57) A.D. Hérault, II E 62, n° 237, acte du 19 octobre 1761.

58) A.D. Hérault, C 5578, « Mémoire de Gabellier, inspecteur de la marque des toiles peintes de Languedoc à l'intendant de Languedoc Saint-Priest » du 2 octobre 1765.

59) Cf. H. Chobaud, « L'industrie des indiennes à Avignon et à Orange » extrait des *Mémoires de l'Académie du Vaucluse*, Avignon 1934.

60) A.D. Hérault, C 5578, f° 131.

61) A.D. Hérault, C 2183. Pour tout ce qui suit, cf. X. Azéma, « Notes sur une fabrique de toiles peintes au XVIII[e] siècle : Fontcaude », *Fédération historique du Languedoc Méditerranée et du Roussillon, XXXVI° Congrès, Lodève 1963*, p. 231-233.

62) A.D. Hérault, C 2183, Mémoire de Gabellier, répondant à des questions de Le Blanc, inspecteur des manufactures.

63) A.M. Montpellier, GG 357, ff 20,26,32.

64) Constantin fut engagé, puisqu'une lettre mentionne «le sieur Constantin, commis principal de la fabrique de Fontcaude» qui avait des problèmes avec les ouvriers quittant la fabrique « sans rime ni raison », A.D. Hérault, C 5577, f° 20.

65) A.D. Hérault, C 5577, f° 20.

66) Idem.

67) Idem.

68) A.D. Hérault, C 5576, f°80 - Koker semble avoir disparu à cette date.

69) Archives privées de Fontcaude.

70) Cf. Creuzé de Lesser, *Statistique du département de l'Hérault,* Montpellier, 1824, p. 541.

71) A.D. Hérault, II E 57, n° 646, p. 368.

72) A.D. Hérault, II E 57, n° 443, p. 157.

73) A.D. Hérault, II E 57, liasse 525

74) A.D. Hérault, II R 57, n° 443, p. 157.

75) A.D. Hérault, II E 57, n° 442, p. 637.

76) A.D. Hérault, C 5576, f° 80.

77) A.M. Montpellier, GG 33.

78) A.D. Hérault, II E 57, n° 651, p. 468.

79) A.D. Hérault, II E 56, n° 579, p. 162.

80) A.D. Hérault, II E 57, supplément, liasse 525.

81) J. Berthelé, *Etat et description de la ville de Montpellier en 1768, op.cit.*, p. 99.

82) A.D. Hérault, II E 57, supplément, liasse 525.

83) idem.

84) A.D. Hérault, II E 56, n° 579, p. 162.

85) A.D. Hérault, II E 57, 8B 421.

86) A.D. Hérault, II E 57, n° 659, p. 426.

87) Sur Leenhardt, c.f. *infra*, deuxième partie, chapitre III : Le personnel.

88) Péridier notaire.

89) Communication de M. de Richemond.

90) David Seimandy, marchand à Saint Affrique.

91) Cf. Bonnet *op.cit.*, p. 21 : une autre branche de cette famille s'installa à Marseille : Pierre, fils de Jean, fabricant de drap à Bédarieux et d'Elisabeth Basset. Celui-ci joua un rôle essentiel dans l'exportation des draperies languedociennes vers le Levant. Son fils Jacques, né en 1724, fut guillotiné en 1794. Une des soeurs de Jacques épousa Jean Seimandy, négociant à Montpellier. Cf. L. Dermigny, *Cargaisons indiennes... op. cit.*, p. 51.

92) A.D. Hérault, C 2615.

93) Sur cette société, Cf. A.D. Hérault, 8B 421.

94) A.M. Montpellier HH 41.

95) Il s'agit d'une lettre datée du 12 novembre 1777.

96) A.M. Montpellier, HH 41.

97) A.D. Hérault, 8B 421.

98) A.M. Montpellier, GG 33.

99) A.D. Hérault, 11 E 57, n° 659, p. 426.

100) A.D. Hérault, C 5576, f° 80.

101) A.D. Hérault, 11 E 57, n° 659, p. 426.

102) A.M. Montpellier, GG 33.

103) A.D. Hérault, 8B 431.

104) A.N., F^{12} 1405^{A} n° 10195.

105) A.D. Hérault, C 5578, f° 196.

106) A.D. Hérault, 11 U48, f° 55 et 61.

107) A.D. Hérault, 11 E 57, n° 661, p. 249.

108) Dardel, *Les manufactures de toiles peintes et de serges imprimées à Rouen et Bolbec*, p. 74.

109) A.D. Hérault, 8B 426, n° 16.

110) Idem.

111) A.D. Hérault, 11 E 57, n° 667, p. 23.

112) A.D. Hérault, 8B 431.

113) A.D. Hérault, C 2616.

114) A.D. Hérault, C 2617.

115) A.D. Hérault, 8B 431.

116) Il existe un album Fehlman Véret Levat et Cie à la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand. Une toile peinte de Lafosse Lionnet et Médard se trouve à la Société archéologique de Montpellier.

117) A.N. F^{12} 1404^{A}.

118) A.D. Hérault, C 2616.

LOCALISATION DES FABRIQUES D'INDIENNES À MONTPELLIER

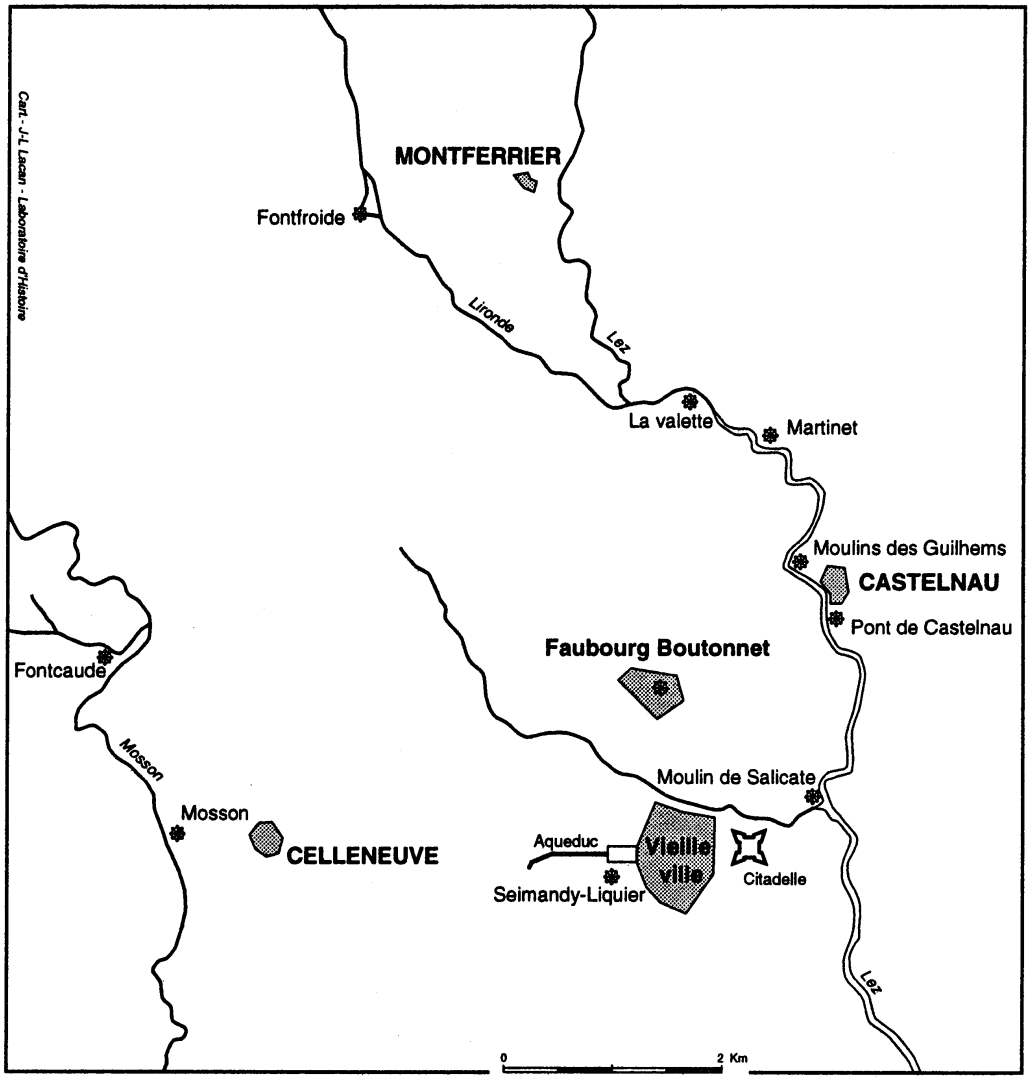

LES FABRIQUES AU XVIII[e] SIÈCLE

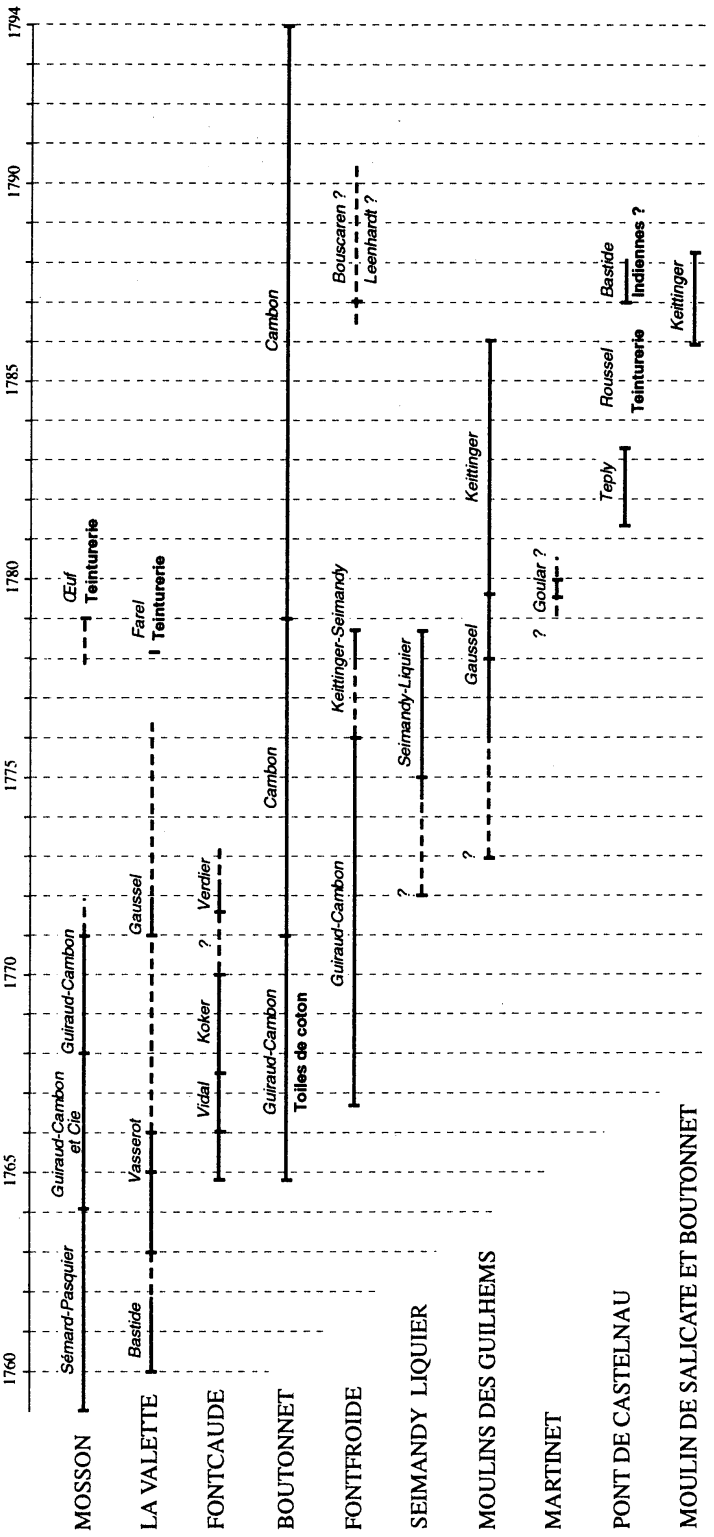

Textile et travail des pauvres en Languedoc et en Roussillon au XVIII^e siècle à travers trois exemples : Narbonne, Perpignan, Montpellier

Gilbert LARGUIER
Université de Perpignan

Les hôpitaux sont un des lieux où l'on s'occupe de textiles et où les textiles sont l'activité principale à laquelle on emploie les enfants trouvés, les orphelins ou les pauvres que l'on y entretient. Ceci s'entend du XVII^e et plus encore du XVIII^e siècle, bien évidemment, puisque le travail des pauvres mis en place ici ou là dans la première moitié du XVII^e siècle a été généralisé avec la mise en place des hôpitaux généraux.

L'inventaire des lieux où l'on faisait travailler les pauvres n'a cependant pas été dressé de manière systématique. C'est la première tâche à laquelle il faut s'appliquer. A cet égard, on dispose pour le Languedoc du très commode *Mémoire sur les Hôpitaux* de l'intendant Ballainvilliers, rédigé en 1788, qui nous donne un tableau à la fin de l'Ancien Régime, dont on ne saurait se satisfaire cependant, nous le verrons[1]. Le travail dans les hôpitaux a une histoire complexe en effet qui mériterait des investigations approfondies. Chaque établissement a ses caractéristiques propres qui dépendent de sa situation géogra-

phique, de la taille de la localité où il se trouve, de son importance, de ses ressources, de la politique menée par ses administrateurs... Mais des traits communs se discernent sans peine qui proviennent du type de population accueillie, peu formée et incapable de tâches difficiles, et du nécessaire équilibre des comptes qui interdisait de maintenir des activités durablement déficitaires.

L'idée du travail des pauvres, leur séparation de la société et l'enfermement dans des établissements qui portent le nom d'hôpitaux généraux en France sont, on le sait, le moyen et le symbole de « l'enfermement »[2]. C'est à cet aspect qui traduit le changement d'attitude à l'égard des pauvres que l'on s'est principalement attaché.

Sauf exception, la production des hôpitaux était destinée à dépasser leurs besoins. Le « renfermement » des individus impliquait que les établissements tiennent compte du marché, ce qui imposait, si les choix se portaient vers la fabrication de produits finis, d'être attentif à la qualité et de rechercher des débouchés, locaux d'abord, régionaux ensuite, plus lointains parfois. Cette obligation, ainsi que la nécessité d'équilibrer les comptes, et si possible de retirer un bénéfice, impliquait des exigences de gestion qui ne posèrent pas de graves difficultés de mise en œuvre car nombre d'administrateurs des hôpitaux chargés de suivre le travail des ateliers ou des manufactures, comme directeurs, recteurs ou trésoriers, étaient des négociants[3].

Si le travail fut un des moyens par lesquels on pensa réaliser « l'enfermement » des pauvres, celui-ci obligea les hôpitaux à une ouverture sur l'extérieur qu'ils ne pratiquaient pas précédemment. Les établissements s'insérèrent, de fait, dans l'économie régionale, avec d'autant plus de facilité que les administrateurs, eux-mêmes négociants ou en relation étroite avec des marchands, utilisaient leurs réseaux de connaissances ou d'affaires pour les besoins des manufactures.

Autant de points que l'on peut essayer d'illustrer à l'aide d'exemples : Narbonne et Montpellier, qui sont parmi les établissements languedociens les plus importants et les plus représentatifs, la Miséricorde de Perpignan, d'une province tardivement agrégée au royaume, considérée comme relativement isolée, qui peut servir de test pour vérifier l'ouverture sur l'extérieur imposée aux hôpitaux par leurs activités manufacturières.

Le travail des pauvres dans le Languedoc hospitalier d'après le *Mémoire* de Ballainvilliers.

En dépit de ses lacunes, de ses zones d'ombre, voire des inexactitudes qu'il comporte, le *Mémoire sur les Hôpitaux* de l'intendant Ballainvilliers, une des composantes de son *Mémoire sur le Languedoc*, donne une assez bonne idée des caractères de l'infrastructure méridionale ainsi que des types d'établissements où l'on faisait travailler les pauvres (cf. tableau).

La densité des établissements hospitaliers du Languedoc a souvent été signalée[4]. Elle est le fait d'une sédimentation par strates que l'on discerne assez bien dans le Mémoire de l'Intendant, même si de nombreuses fondations anciennes avaient disparu depuis longtemps sans laisser de traces. On distingue nettement la strate médiévale, qui n'a guère de vocation thérapeutique, et les vestiges du semis dense d'établissements modestes qui existaient jusque dans de petites bourgades ; les fondations du XVII[e] siècle et la mise en place de l'hôpital général entre 1647 (l'hôpital de La Grave de Toulouse) et 1704 (Beaucaire) ; les fondations du XVIII[e] siècle qui sont loin d'être secondaires, notamment les dernières, les dépôts de mendicité de Montpellier (1768), Toulouse (1783) et Narbonne (1786)[5].

Le travail des pauvres est étroitement associé aux créations des XVII[e] et XVIII[e] siècles, à l'hôpital général plus particulièrement dont les statuts prévoyaient explicitement la possibilité d'établir des manufactures et de vendre le produit du travail des pauvres : maisons destinées à recevoir des orphelines, hôpitaux généraux, dépôts de mendicité de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. On dénombre au total 27 établissements où l'on faisait travailler les pauvres dans la province, soit en moyenne un peu plus de un par diocèse[6]. Rares étaient les diocèses qui ne comportaient par un hôpital où l'on faisait travailler les pauvres[7]. Il s'agit essentiellement de petits diocèses dépourvus de villes importantes dont les hôpitaux étaient de création récente, comme le diocèse de Saint-Pons. A l'inverse, des diocèses comportaient plus d'un établissements où l'on faisait travailler, soit dans des localités différentes, soit pour les plus importantes, comme Toulouse et Montpellier, dans la ville même. Les douze

Manufactures hospitalières et travail des pauvres d'après le *Mémoire sur le Languedoc* par Mr de Ballainvilliers, *Hôpitaux*, 3e volume.

Diocèse	*établissement*	*total des recettes*	*travail des pauvres*	*%*	*nature de l'activité*
Toulouse	Hôpital général de la Grave	139814	12837	9,2	toutes sortes d'ouvrages, broderie, bas de coton
	Hôpital des orphelines	6507	300	4,6	
	Dépôt de mendicité (1783)				cardage et filage de la laine
Lavaur	Hôpital général	11081	1000	9	
Saint-Papoul	Hôpital de Castelnaudary*				malades et enfants filent du coton pour faire des bas
Albi	Hôpital général St-Jacques	30627	1200	3,9	jeunes garçons et filles : filature de coton, vieilles femmes : filature de chanvre
Carcassonne	Hôpital général*	32970	600	1,8	travail des laines destinées à leur habillement
Mirepoix	Hôpital de Chalabre				filature, le travail des pauvres va à leur profit
Castres	Hôpital général	7891	1000	12,7	
Narbonne	Hôpital général	56999	3000	5,26	cardage, filature de laine pour la manufacture de bonnets
	Charité pour les mendiants (1786)	10533	1343	12,8	filature de coton
Béziers	Hôpital général	27362	747	2,7	filature de coton 300 pièces de basin fabriquées annuellement
	Maison du Refuge	7748	3900	50,3	filature
Agde	Hôpital de Pézenas	11433	800	7	filage de laine et de coton

Montpellier	Hôpital général	107395	11903	11,1	manufacture de bas et de bonnets, de coton et de laine
	Dépôt de mendicité				cardage et filage de laine et de coton
Lodève	Hôpital général	9861	600	6,1	
	Hôpital de Clermont	3540	500	14,1	
	Orphelines de Clermont	5500	500	9,1	
Nîmes	Hôpital général*	50890	(10000)		ouvrages de fabrique qui ont « presque entièrement cessé »
	Hôpital général de Beaucaire	6806	2000	29,4	
Alès	Hôpital militaire	34619	4440	12,8	
Mende	Hôpital de Mende	17936	600	3,3	hommes et garçons valides : manufactures de serges,filles valides : filature de laine et de coton, l'habillement des pauvres est évalué à la même somme
	Hôpital de Maruejols		100		filature de la laine, fabrication d'étoffes pour habiller les pauvres
Le Puy	Hôpital général		17995		diverses manufactures, fabrique de couvertures, étoffes
	Hôpital général de St-Didier		2400		dévidage des soies fabrication de rubans
Viviers	Hôpital d'Annonay	9710	1500	15,4	fabrique de bonnets

Les recettes et le le produit du travail des pauvres sont exprimés en livres.

* Hôpital de Castelnaudary : une manufacture de corbeilles et de paniers donne le principal revenu du travail des pauvres.

* Hôpital général de Carcassonne : le revenu casuel est de 9441 livres au total. Les 600 livres forment le produit du travail autre que celui que les pauvres font pour eux-mêmes.

* Hôpital général de Nîmes : le revenu casuel est procuré principalement par les quêtes, les chaises de la cathédrale.

hôpitaux généraux qu'il mentionne[8] avaient des ateliers, neuf autres hôpitaux en comportaient aussi. A cela s'ajoutait deux maisons qui recueillaient des orphelines[9], le Refuge de Béziers, destiné aux femmes recluses par force, et les trois de dépôts de mendicité de Toulouse, Narbonne et Montpellier. Sans entrer plus avant dans le détail, on aperçoit l'esquisse nette d'une géographie du travail des pauvres. Celui-ci est beaucoup plus répandu à l'est de la province, en Bas-Languedoc, qu'à l'ouest. Est-ce l'indication d'une attitude différente à l'égard des pauvres, d'un dynamisme supérieur du textile qui rend plus facile la mise en place du travail des pauvres et l'écoulement de leur production ?

Les activités mises en place dans les hôpitaux relèvent presque exclusivement du textile. Si à Nîmes les pauvres se procurent des ressources grâce aux aumônes, aux quêtes et à la location des chaises dans la cathédrale, c'est à Castelnaudary semble-t-il que fonctionne le seul atelier voué à une autre spécialité : une fabrique de corbeilles et de paniers procurait des ressources supérieures à celles de la petite filature de coton qui y était établie. Les exemples d'activités multiples, en dehors du textile, sont l'exception.

L'activité la plus répandue concernait le cardage et le filage de la laine, du coton et du chanvre. Laine et coton l'emportaient largement, les deux fibres pouvant être travaillées simultanément comme à Pézenas ou au dépôt de mendicité de Montpellier. La filature du chanvre, par contre, n'avait qu'une importance secondaire, elle servait à occuper les vieilles femmes et les incurables, concernait deux établissement seulement, Albi et l'hôpital de Montpellier[10]. Jusqu'à la fin du XVIII^{e} siècle, l'hôpital languedocien reste dans la tradition des *spinhuis* hollandais et du *Tuchthuys* bruxellois, qui avaient inspiré la création de l'hôpital général, et lui avaient proposé des modèles d'activité[11]. Plusieurs établissements dépassaient cette première élaboration de la matière première et fabriquaient des produits finis. Quelques uns, rares, fabriquaient des tissus destinés à l'habillement des pauvres de l'hôpital, comme à Mende ou à Maruejols ; le but étant, dans ce cas, de supprimer un poste de dépenses. Le plus grand nombre produisait pour vendre. Les bas et les bonnets de laine ou de coton avaient la plus grande faveur. C'est seulement à l'extrémité de la province que l'on trouve des spécialités qui s'écartent de la production commune : l'hôpital de La Grave de Toulouse avait un atelier de broderie,

celui du Puy fabriquait des couvertures. Saint-Didier, dans le diocèse du Puy, pratiquait le dévidage des soies et fabriquait des rubans.... Nous sommes là dans l'aire d'influence de Lyon.

Quant au produit du travail des pauvres, il était loin d'être négligeable. Les chiffres, quelque peu approximatifs, sans doute, que nous donne Ballainvilliers, à la suite des indications qu'on lui a transmises, ne sont pas faciles à utiliser car ils ne sont pas homogènes. Le *Mémoire* distingue insuffisamment le chiffre d'affaires, le produit du travail, le bénéfice réel et les sommes versée par les manufactures au budget général de l'hôpital. La manufacture de bonnets de Narbonne, par exemple, prélevait ainsi chaque année, quel que soit le résultat de l'exercice, 3000 livres que l'hôpital portait en recettes. Malgré ces faiblesses, on peut, se faire une idée approximative de l'importance des sommes dégagées par le travail des pauvres. Elles sont variables d'un établissement à l'autre en fonction de leur taille, des activités développées, de la conjoncture également[12] : ne sont que peu de choses à Carcassonne[13] ou à l'hôpital de Béziers, comparé au total des dépenses, mais représentent la moitié environ des dépenses engagées pour les filles et les femmes du Refuge de Béziers[14]. Dans l'ensemble, en moyenne, pour les maisons où nous disposons à la fois du chiffre des dépenses et des ressources procurées par le travail des pauvres[15], ces dernières s'élèvent à 9 % des dépenses totales. Le travail des pauvres était donc devenu à la fin du XVIII^{e} siècle en Languedoc une ressource importante sans laquelle beaucoup d'hôpitaux ne seraient pas parvenus à équilibrer leurs comptes, ceci étant vrai pour des hôpitaux de taille modeste comme pour des établissement aussi importants que ceux de Toulouse ou de Montpellier.

Trois exemples : Narbonne, Perpignan, Montpellier

Le *Mémoire* de Ballainvilliers dresse succinctement le tableau des activités auxquelles on occupait les pauvres à la fin du XVIII^{e} siècle. Il est évident que celles-ci n'était pas restées immuables. L'importance du coton, par exemple, n'était pas aussi manifeste au début du siècle. Il serait intéressant de suivre avec précision l'évolution des fabrications de chacun des hôpitaux

depuis l'installation des premiers ateliers, de connaître les raisons pour lesquelles on avait développé, puis réorienté ou abandonné certaines activités. L'entreprise, à réaliser encore, risque malheureusement de rester inachevée. Trop d'hôpitaux en effet n'ont pas conservé d'archives exploitables pour notre objet[16]. Trois établissements, qui ont statut d'hôpital général et apparaissent assez représentatifs, serviront d'exemple.

Une fabrication de boutons existait à Narbonne depuis le début de la décennie 1660-1669, antérieurement donc à la création de l'hôpital général et même au changement d'attitude à l'égard des pauvres, nettement perceptible après 1665[17]. Comment en était venue l'idée ? On l'aperçoit mal. Il n'est pas sans intérêt de noter, cependant, que la première information à ce sujet soit la proposition d'une « fille qui se présente pour apprendre à faire des boutons aux filles de la maison ». Elle voulait être reçue à l'hôpital[18]. Cela laisserait à penser qu'il n'y eut pas à l'origine un projet élaboré et mis en œuvre par les administrateurs de la Charité et que ceux-ci se saisirent d'une opportunité. Le travail des pauvres commença effectivement en 1662 pour un boutonnier de la ville ; à la fin de la même année ou au tout début de l'année suivante pour un marchand bonnetier également[19]. Un contrat liait les parties. Les enfants travaillaient sous l'autorité des sœurs grises, la Charité percevait ce qu'ils gagnaient[20]. Ces deux activités sont d'un rendement modeste pendant une quinzaine d'années, mais se maintiennent[21]. Le lien entre le travail des pauvres et l'hôpital général n'en est pas moins net : le produit du travail des garçons et des filles entretenus à la Charité augmente de manière significative à partir de l'exercice 1678-1679, moment où est prise la décision de créer un hôpital général à Narbonne. Il s'élève à 20 % environ du total des recettes de l'établissement en 1680-1681[22]. Cette proportion varie, ne descend jamais au dessous de 10 %, peut monter jusqu'à un tiers des recettes. Elle restera à peu de choses près au même niveau pendant un demi-siècle. C'est dire si la manufacture s'impose en quelques années comme un élément indispensable au fonctionnement du système hospitalier narbonnais. Cette consolidation s'accompagne d'un changement d'orientation décisif. La fabrication des boutons, prédominante jusqu'à la fin de la décennie 1680-1689 cède la place au tricotage des bas[23]. Ce faisant, la position de l'hôpital à l'égard du travail et du marché se

modifiait radicalement. De simple pourvoyeur d'une main-d'œuvre travaillant pour un artisan de la ville qui écoulait lui-même l'ouvrage celui-ci devenait une entreprise qui devait tenir ses comptes, veiller à ses approvisionnement et trouver des débouchés[24]. Ces derniers sont cherchés et trouvés essentiellement sinon exclusivement au début aux foires régionales : la foire de Saint-Martin de Pézenas, la foire de Beaucaire principalement où s'écoulait les trois quarts environ de la production. En dépit de l'appréciation portée lors de l'enquête de 1724 qui peut laisser croire à un développement modeste [25], la manufacture fonctionne très correctement, dégage régulièrement des excédents qui, cumulés, se portent à plus de 30000 livres au milieu du siècle. Le passage de la fabrication de bas, exclusive jusqu'au milieu de la décennie 1730-1739, à celle de bonnets, qui se substitue complètement à la précédente après 1740, ne modifie pas les résultats. Seule modification, importante il est vrai : la part des ventes sur place augmente sensiblement, fait jeu égal avec les ventes en foire.

Ce bel édifice, prospère, et qui a la durée pour lui, est gravement affecté au moment de la guerre de Sept Ans. La situation se retourne complètement en moins de deux ans. La manufacture rencontre les plus grandes difficultés à vendre ses bonnets. Elle cesse quasiment d'expédier à la foire de Beaucaire qui était son principal débouché depuis un demi-siècle. Aussi n'est-il pas surprenant que les excédents fondent comme neige au soleil et que les comptes soient cloturés avec un solde négatif. Il faut attendre 1763, de manière plus assurée 1765, pour que les recettes se redressent. Mais on en est encore à liquider alors les stocks de bonnets qui s'étaient accumulés. Ce n'est qu'ultérieurement que la production retrouvera son niveau antérieur.

Cette crise de mévente qui éprouve la manufacture ne provient pourtant pas d'un manque d'initiatives. Dès que les difficultés s'annoncent et que la foire de Beaucaire n'absorbe plus la procduction, les administrateurs se mettent en quête de nouveaux marchés. Utilisant leurs relations personnelles, ils se tournent du côté de Marseille[26]. Dès lors, les bonnets ne seront plus vendus par les circuits utilisés antérieurement, mais par le canal de négociants qui commanderont la marchandise en fonction du débit qu'ils prévoyaient. En d'autres termes, la manufacture de Narbonne devient une entreprise ouverte directement sur le marché méditerranéen.

Evolution naturelle, que précipitent les difficultés du moment ? Parmi les principaux négociants avec qui la manufacture traite, plusieurs, comme le Marseillais Claude Eymard et surtout Geo Bella Rissetto de Gênes, connaissaient bien la marchandise narbonnaise pour s'en être déjà procurés à la foire de Beaucaire[27]. La manufacture travaille désormais à la demande. Les négociants commandent le nombre, la taille et la couleur des pièces qu'ils souhaitent, contrôlent avec vigilance la qualité à la réception[28], payent par lettre de change ou effectuent des virements sur le compte courant de la manufacture[29]. Mais les temps sont difficiles. La guerre bien sûr ralentit les affaires[30], elle n'est qu'un facteur aggravant qui rend plus dure la concurrence en Méditerranée occidentale.

Les Marseillais, le Gênois Rissetto, des Carcassonnais aussi plus tard qui ont un correspondant en Corse[31], se chargeaient des bonnets de Narbonne pour les expédier vers les iles de la mer Tyrrhénienne –la Sardaigne principalement– et le Levant. Le marché était important, mais la concurrence vive. Les bonnets narbonnais, malgré leur réputation honorable, se heurtaient aux produits d'autres manufactures françaises, comme celle d'Orléans par exemple[32], mais surtout aux fabriques napolitaines qui faisaient des bonnets d'une qualité à peu près équivalente moins cher et vendaient « par tout les endroits où nous les envoyons (les bonnets de Narbonne) »[33]. Pourquoi dans ces conditions avoir abandonné la vente confortable en foire où l'on écoulait en quelques jours la moitié de la production d'une année ? Les gros acheteurs n'y venant plus, ou achetant moins, il fallait solliciter les intermédiaires bien que la demande soit atone[34].

Dure période. La manufacture narbonnaise parvint à résister cependant et ses bonnets à reprendre pied en Sardaigne avant 1770[35]. La production se maintient, sans plus, jusqu'en 1770. Les recettes annuelles plafonnent à 15000-17000 livres. Elles repartent de l'avant ensuite, atteignent 20000 livres en 1775, passent le cap des 25000 livres en 1785[36]. La manufacture était alors obligée de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure à l'établissement pour satisfaire la demande : une belle santé que la manufacture devait à un élargissement de sa zone de vente. Marseille et au-delà la Corse, Gênes... restaient son débouché principal. Elle vendait de plus en plus en Haut-Languedoc, jusqu'à près de la moitié de sa production à la fin de la décennie 1780-1789, à

Limoux, Carcassonne, Toulouse, Montauban...[37] La manufacture dégageait régulièrement des excédents. Au début de l'année 1789, ceux-ci s'élevaient à 32384 livres, l'équivalent de la valeur de plus d'une année de production !

Depuis quand travaillait-on à la Miséricore de Perpignan qui accueillait principalement de jeunes enfants et quelles furent ses activités principales ? Apparemment, depuis le moment où celle-ci avait été unie à l'hôpital Saint-Jean pour constituer un hôpital général. Si l'on en croit un mémoire non daté, la manufacture s'était interrompue pendant quelques années faute de fonds au cours de la décennie 1720-1729[38]. Elle fabriquait des draps. En 1730 – date de la relance de la manufacture ? –, la Miséricorde était en compagnie avec un marchand de Perpignan chargé de la « facture de la Miséricorde » [39]. On filait la laine et on tissait des draps de type londres larges. Tout le travail n'était pas exécuté dans les locaux de la Miséricorde. Le foulage, la teinture étaient confiés à des spécialistes de Perpignan ou de villes voisines. A partir de 1749 et pendant la guerre de Sept Ans, le commandant en chef de la province, le maréchal de Mailly, procura à la Miséricorde un gros marché : la fourniture de capotes aux sentinelles des garnisons établies le long de la frontière et à des troupes stationnées en Languedoc, l'habillement des trois compagnies des fusiliers de montagne – les miquelets –, ainsi que l'équipement des invalides et des garde-côte. La Miséricorde ne fabriquait pas tout. Ses livraisons, réglées par l'extraordinaire des guerres, lui procurèrent des débouchés sûrs durant une vingtaine d'années. Ce marché ne sera pas prolongé au-delà de 1775. Revenue à une production moins protégée, la Miséricorde poursuivit sa fabrication de londres larges. Les revenus du travail des enfants trouvés, calculés en fonction des journées travaillées se maintiennent, voire augmentent au cours de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle. En fait, cette manufacture est chroniquement déficitaire. Rares sont les années où les dépenses n'excèdent pas les recettes. La Miséricorde éprouve des difficultés à écouler ses draps à la fin de la décennie 1770 et au début de la décennie 1780, si bien que les administrateurs se mettent en quête d'autres activités moins exposées[40]. En 1783, un des commissaires de la fabrique, constatant la mévente des londres depuis plus d'un an, suggérait de lancer la fabrication de bonnets « à l'instar des bonnets que fait fabriquer l'hôpital de Narbonne »[41]. La production fut engagée aussitôt, mais

mit du temps à trouver un débit assuré. Les difficultés s'aggravant, on proposa de faire un essai de filature de coton[42]. On commanda à cet effet du coton en laine à Marseille. Cette branche se développa par contre rapidement. Entre 1785 et 1791, la filature de coton procura 60,7 % des revenus des pauvres, les bonnets de laine 12,7 %, la filature de laine et le tissage des draps 26,6 % pour un chiffre d'affaire total annuel oscillant entre 25000 et 30000 livres[43].

L'hôpital général de Montpellier offre un exemple beaucoup plus complexe. L'idée de faire travailler les pauvres, présente dès la création de la maison de charité en 1646, s'était concrétisée rapidement[44]. En 1654, le travail des pauvres procurait 8,6 % des recettes de l'année[45]. Trois types d'activité furent plus particulièrement développées : la soie d'abord – une quinzaine de garçons et de filles âgés de 7 à 14 ans fabriquaient des rubans et des galons de filoselle –, les épingles, des bas de soie, de laine et de coton[46]. Les ateliers qui fonctionnèrent simultanément ou successivement n'employèrent jamais plus de dix à vingt pensionnaires à la fois. La formule employée à Montpellier est à peu près la même que celle déjà observée à la Charité de Narbonne. L'établissement passe contrat avec des artisans qui faisaient travailler. Elle sera retenue. La Charité est bien, selon l'heureuse expression de son historien, « le berceau de l'hôpital général » et préfigure à bien des égards les méthodes qui seront employées ultérieurement.

L'aspiration à se conformer à la lettre aux articles de ces dernières qui prônent le travail des pauvres et la mise sur pied de manufactures est évidente, comme l'orientation vers les activités que l'on entendait développer – le textile –... et les tâtonnements auxquels il donna lieu. Les créations d'ateliers relèveront de plusieurs types d'initiatives : de la sollicitation de fabricants disposés à se transporter ou à ouvrir un atelier dans l'hôpital et à utiliser la main-d'œuvre disponible, de dispositions testamentaires de donateurs, de suggestions du bureau de l'hôpital, celui-ci mettant sur pied une société avec le fabricant dont les obligations et la proportion des profits étaient précisément déterminés.

La première expérience, tentée dès 1679, limitée, relève davantage de l'assistance que d'un projet d'entreprise. Un fabricant de toiles du quartier Boutonnet qui connaissait de graves difficultés, demanda à être reçu comme

pauvre de l'hôpital et proposa, en contrepartie, de faire travailler les hommes et les enfants. Dix-huit mois plus tard, le bureau de l'hôpital qui avait d'abord accepté la proposition interrompit le travail[47]. Bien que brève et décevante, cette première tentative annonce ce qui distinguera toujours la fabrique de toiles de coton des autres activités. Elle fut établie à la sollicitation d'un fabriquant, alors que l'initiative de la production de bas et de bonnets revint au bureau de l'hôpital.

Le véritable départ du travail des pauvres date de 1685. Le syndic perpétuel de l'hôpital, Pierre de Guilleminet, secrétaire greffier des Etats de Languedoc, fit venir de Carcassonne un facturier de bas qu'il connaissait pour prendre la tête d'une manufacture de bas et de bonnets. Une convention fut passée entre les deux parties qui servit de modèle à celle qui fut rédigée en 1692 pour un autre fabriquant. Le facturier aurait la direction de la manufacture, s'occuperait de la vente de la production. Un tiers des profits et des pertes seraient pour lui, les pauvres de l'hôpital auraient les deux autres tiers[48]. La production prit rapidement un développement intéressant qu'elle parvint à maintenir avec une régularité satisfaisante[49].

Les créations suivantes ne mériteraient guère que l'on s'y attache, étant donné la modestie de leurs résultats, si l'on n'apercevait à l'occasion d'une part que le terme de manufacture employé par les administrateurs peut désigner des entreprises qui emploient quelques individus à peine – et ne doit donc pas abuser –, d'autre part que la diversification ou le renouvellement peuvent s'effectuer dans des directions et sous l'effet d'impulsions diverses. En 1720, une société fut créée pour cinq ans entre l'hôpital et un fabriquant de bas de soie au métier, Rey, qui travaillerait avec sa femme et son fils dans l'hôpital. Celui-ci fournirait trois garçons. La société n'éprouva pas de perte mais ne fut pas prorogée[50]. La filature de chanvre établie par délibération du bureau en 1724 pour occuper les vieilles femmes et les incurables fonctionnera au contraire sans discontinuer jusqu'à la Révolution. Un tisserand employait le fil ainsi obtenu et tissait chaque semaine en moyenne de 35 à 45 cannes de toile de chanvre[51]. Une production de cadis fut développée après 1732 pour répondre aux vœux d'un généreux donateur qui avait institué pour héritiers les pauvres de l'hôpital général. Le sieur Bonniol, ancien greffier au présidial et sénéchal de Nîmes et payeur des gages des officiers de la cour des comptes de

Montpellier, avait souhaité que sa succession serve à établir deux manufactures, l'une de bas et de bonnets de laine, l'autre de dentelles. La première existait déjà. Les administrateurs, estimant que les filles étaient toutes occupées, renonçèrent à instituer la manufacture de dentelles. Comme les pensionnaires étaient habillés de cadis ils pensèrent plus judicieux de tenter d'en produire, ce qui serait un moyen d'utiliser la laine de qualité inférieure, sous-produit de la manufacture de bas et de bonnets[52]. Conçue sans ambition, pour des besoins essentiellement domestiques, cette fabrication se révélera décevante. On dut recourir à une main-d'œuvre extérieure à l'hôpital qu'il fallut rémunérer.

Au cours de la décennie 1740-1749, d'autres fabrications virent le jour. Deux en particulier dont la réussite fut contrastée. La première, de chapeaux, à l'initiative des administrateurs, la seconde d'articles de cotons à la demande d'Alliès et Brun, deux des principaux fabricants de toiles de coton de la région[53], qui avaient d'autres ateliers dans les faubourgs et tenaient plusieurs boutiques en ville. Pour se développer autant qu'ils l'entendaient, Alliès et Brun manquaient à l'évidence de main-d'œuvre[54]. Par convention signée en 1744, ils se chargeaient de l'approvisionnement en matières premières, de l'installation des métiers à tisser, et de la vente des mouchoirs, siamoises et autres pièces de mousseline façon d'Inde[55]. En 1747, 34 des 71 métiers qu'ils possédaient fonctionnaient dans l'hôpital et employaient une centaine d'enfants[56]. Indirectement, l'hôpital montpelliérain participait à l'essor cotonnier du royaume.

On peut illustrer cette logique commerciale et les méthodes de gestion qui en découlent à l'aide d'un exemple, celui de la manufacture de chapeaux qui, bien qu'elle fut l'expérience la plus brève de l'histoire manufacturière de l'hôpital de Montpellier, est exemplaire à cet égard[57].

L'idée d'établir une fabrique de chapeaux remonte à 1741. Une commission « de la manufacture de chapeaux » chargée d'en étudier le projet fut constituée le 29 octobre[58]. Cinq mois plus tard, la décision était prise d'établir une manufacture de chapeaux fins façon d'Angleterre ou « à l'imitation du Mexique ». Le règlement de la fabrique était prêt le 15 avril[59]. Son article 11 indique explicitement le marché que l'on visait : « on entend plutôt vendre à

l'étranger qu'en gros ou en détail à l'habitant ». Le bureau de l'hôpital faisait une avance de 2000 livres remboursables lorsque le profit atteindrait le double de cette somme[60]. Le 8 mai, un maître chapelier de Clermont-de-Lodève, Messier, était engagé comme contremaître.

Ce type de fabrication n'ayant aucune tradition locale, il fallait tout mettre en place : faire venir une main d'œuvre spécialisée, se procurer les matières premières, rechercher des correspondants qui écouleraient les chapeaux une fois fabriqués. Les membres de la commission désignés par le bureau se lancèrent dans une véritable campagne de prospection pour attirer des artisans qualifiés. Ils écrivirent à des fabricants de chapeaux de Beaucaire, de Lyon qui promettent de trouver et de faire venir à Montpellier les spécialistes qui conviendraient[61]. Quant aux matières premières, les peaux de lapin et de lièvre viendraient principalement du Rouergue, les différentes qualités de vigogne, la laine de Perse et le poil de chameau seraient achetés à Marseille[62]. On chargea Jean et Jacques Fornier de trouver ces dernières fournitures, ce qu'ils firent promptement[63]. La fabrication débuta dès que possible. Dès la mi-août, les premiers chapeaux étaient achevés et on commençait à les vendre au détail en ville. L'identité des premiers acheteurs suggère que l'hôpital fit une campagne de promotion de ses chapeaux. Le duc de Richelieu en acheta un de couleur blanche le premier septembre, le même jour l'intendant en fit prendre un blanc et noir. Deux jours plus tard ce fut au tour de l'évêque de Montpellier d'en acquérir un pour six livres. Les personnalités les plus en vue de la ville, de nombreux ecclésiastiques, furent parmi les clients les plus assidus[64]. Les chapeaux se vendirent correctement à Montpellier, même chez des débitants de la ville qui acceptent de s'en charger[65]. L'hôpital expédia bientôt des caisses de chapeaux à des marchands garnisseurs de la province, à Béziers, Carcassonne, Toulouse. Mais l'objectif affiché était de vendre principalement hors du royaume. Dès le mois d'octobre, deux caisses de chapeaux furent expédiées de Marseille par les Fornier, la première sur Barcelone au nom de Jean Causse, la seconde vers Valence. Deux caisses seront embarquées le 4 février suivant pour Cadix à destination de Gilly frères[66]. Les chapeaux, on le sait, étaient des articles d'exportation vers les Iles de l'océan Indien et vers les Amériques[67].

Les administrateurs, encouragés par les premiers succès de la vente au détail, sûrs de leur fait car ils vantent généreusement leur marchandise, ont

procédé avec la plus grande célérité et expédié leurs chapeaux sans envoyer au préalable des échantillons, ni même prévenir les négociants auxquels ils en confient la vente[68]. Ceux-ci, à la réception de la marchandise, ont une appréciation beaucoup moins élogieuse des chapeaux de la manufacture. Les marchands méridionaux les trouvent mal foulés, trop petits, de forme trop haute, de couleur trop claire, insuffisamment garnis de matière surtout. Vernet cadet, marchand garnisseur de Béziers, reproche que quelques chapeaux sont brûlés. Pelissier de Toulouse avance que la qualité des chapeaux les destine davantage à l'Italie et à l'Espagne, Bels de Carcassonne surenchérit, les qualifie de « marchandise très excellente pour les îles ». L'accueil n'est guère meilleur à Valence[69].

L'affaire se révélera vite désastreuse. Les chapeaux de la manufacture conviennent mal au marché local. Les expéditions sont faites à contretemps, après la saison où ils se vendent le mieux. Hors de Montpellier et de Béziers, les marchands à qui l'hôpital s'adresse ne font pas preuve de beaucoup d'empressement pour placer les chapeaux. Aussi, les administrateurs de l'hôpital décident-ils de mettre un terme à l'expérience, qui se révèle déficitaire[70], donnent ordre de se défaire des chapeaux ainsi que de la matière première inutilisée au meilleur prix : « tirez-en par une prompte vente le meilleur prix qu'il vous sera possible et finissons cette malheureuse affaire »[71]. Les comptes seront définitivement arrêtés en 1745.

Cette expérience malheureuse donne à voir, comme en condensé, les méthodes qui prévalent dans la gestion de la manufacture de l'hôpital de Montpellier, d'une manière plus générale dans celles ou la documentation nous permet de nous en faire une idée exacte. Lorsque les activités de l'hôpital paraissent insuffisantes pour occuper les pauvres, le bureau recherche des activités nouvelles. Le projet est étudié par une commission nommée à cet effet. On utilise les réseaux de connaissances ainsi que les relations commerciales des administrateurs de l'hôpital pour rechercher les spécialistes à qui l'on pourra confier la direction technique et l'encadrement des pauvres de l'hôpital, pour acheter les matières premières... La nouvelle manufacture devient une branche supplémentaire d'activité dans l'hôpital qui fonctionne selon les mêmes règles et le même régime juridique que les autres, car on passe une convention avec l'artisan facturier. La perspective, dès l'origine, est résolument commerciale.

On se tournera vers l'exportation, en passant par le port d'expédition et les négociants dont c'est la fonction, c'est-à-dire par Marseille. La gestion, la présentation comptable des documents sont comparables à celles que pratiquent les négociants : tout est noté sur les livres, en partie double, en doit et avoir[72]. La rapidité de l'impulsion dès que la décision est prise de mettre en route la manufacture comme la brièveté des délais d'expédition des chapeaux vers les marchés que l'on vise sont remarquables. Le parti de mettre un terme à une fabrication qui se révèle onéreuse pour l'hôpital est pris avec autant de célérité dès que les perspectives paraissent compromises et l'affaire sans avenir[73]. A tous égards, il s'agit d'une logique et de méthodes commerciales. L'objectif du travail des pauvres n'est plus seulement de leur procurer une occupation, mais d'équilibrer au minimum les comptes. L'hôpital devient une réserve de main-d'œuvre qu'il convient d'employer au mieux et est contraint à une ouverture permanente sur l'extérieur.

L'hôpital, le marché, les négociants

L'expérience de la manufacture de chapeaux, la convention passée avec Alliès et Brun, intéressante puisqu'elle intervient en pleine guerre de succession d'Autriche qui entraîne des difficultés d'approvisionnement en coton, soulignent l'importance des débouchés qui commandent en fin de compte le type d'activité auquel on employe les pauvres.

Des activités se révèlent solides, comme le tricotage des bas et des bonnets, ou comme la fabrication des articles de coton ou comme encore la filature du chanvre, beaucoup plus modeste il est vrai et dont la production était strictement à usage domestique ou local. La confection des étoffes pour l'usage de l'hôpital, avec lesquelles on habillait les pauvres, n'est pas négligeable. On ne la maintient pas toujours cependant, car, l'exemple montpelliérain le montre, elle se révèle dispendieuse à l'occasion. D'autres ne parviennent jamais à prendre leur essor, et sont abandonnées au bout de quelques années.

La vente directe, sur place ou à proximité, peut être importante, avec des nuances d'un établissement à l'autre. A Montpellier, la clientèle de la ville, des environs, ou originaire d'une vaste zone qui s'étend de Nimes au Vigan et

jusqu'à Sainte-Affrique, achète selon les années de 25 à 35 % de ses bonnets. La Miséricorde de Perpignan vendait aussi sur place au détail à des citadins comme à des ruraux. Les gens de petite condition achetaient peu. Les meilleurs clients de la Miséricorde se recrutaient dans le milieu des artisans et dans celui des notables, avocats, médecins, bourgeois nobles, membres du second ordre, ecclésiastiques. Il était de bon ton d'habiller les enfants avec du « drap des pauvres ». Le notaire apostolique Tersol, le président du Conseil souverain Collarès, très assidu, entre autres, achètent ainsi pour confectionner les habits de frères, de fils, de neveux[74].

Pendant la plus grande partie du siècle, ceci est vrai pour Narbonne comme pour Montpellier, les foires sont le lieu principal où l'on écoule la production hospitalière : les foires de Montagnac et de Pézenas, épisodiquement, la foire de Beaucaire principalement, rendez-vous des marchands des petites villes de Provence, du Dauphiné, du Lyonnais, et même parfois de Turin[75]. A peu de choses près, le débouché beaucairois est d'importance identique pour Narbonne et Montpellier et fluctue dans les mêmes proportions. De 60 à 70 % des bas et bonnets sont ainsi écoulés à Beaucaire entre 1700 et 1720[76]. Cette proportion se réduira ensuite, chutera au dessous de 50 % dès 1730 pour Montpellier, après 1740 pour Narbonne.

C'est probablement l'irrégularité des ventes en foire qui incite les administrateurs des hôpitaux à multiplier les créations d'activités nouvelles et à rechercher de nouveaux marchés[77]. Les bonnets ayant de la difficulté à trouver preneur, on tente à Montpellier d'ajouter une production de moletons. Mais le gonflement du chiffre d'affaires de la « manufacture de bas, de bonnet de laine, de moletons et cadis »[78] ne doit pas faire illusion car il fallait acheter les chaînes que l'on était incapable de monter à l'hôpital. L'expérience se soldera par de lourdes pertes, sera interrompue en 1755 et laissera les administrateurs désabusés : « la recherche de profits ne faisait pas bon ménage avec le principe établi selon lequel le travail des pensionnaires est un moyen de combattre l'oisiveté »[79]. On n'en continua pas moins à fabriquer des bas et des bonnets, notamment pour l'hôtel-Dieu de Lyon pendant quelques années[80].

Tous les établissements ne connaissent pas pareille situation critique. La guerre de Sept Ans profite même à la Miséricorde de Perpignan. Le maréchal de Mailly, le commandant en chef de la province, lui procure des commandes

militaires et l'habillement des troupes qui débarquent à Minorque. Parviennent à subsister les activités de main-d'œuvre qui ne demandent ni capitaux, ni avances et ne présentent aucun risque, comme l'expriment sans ambages les administrateurs de l'hôpital de Montpellier : « si le profit était médiocre, au moins n'avait-on pas à craindre des pertes »[81]. Dès que les difficultés apparaitraient, on se replierait ainsi sur le filage comme à Montpellier ou, quelques années plus tard, à Béziers ?[82] Mais cela n'allait pas sans inconvénients. Le filage était lié à la prospérité des manufactures de la région. La chute du revenu du travail des pauvres à Carcassonne est à mettre aussi en relation avec la crise que connaît la fabrique carcassonnaise au cours de la décennie qui précède la Révolution.

Le ton désabusé des administrateurs montpelliérains risque cependant de laisser une impression qui ne correspond pas à la réalité. L'esprit d'entreprise n'a pas fait défaut aux manufactures méridionales. Ne pouvant supporter durablement des pertes, ni s'affranchir des règles élémentaires d'une bonne gestion, les hôpitaux furent obligés de s'adapter à la demande, dès qu'une part importante de leur fabrication était destinée au marché, ce qui explique leur recherche constante d'activités nouvelles et leur orientation, au cours du XVIII^{e} siècle, vers la production d'articles en coton.

Mais les grandes nouveautés de la seconde moitié du siècle, perceptibles à Narbonne, comme à Montpellier ou même à la Miséricorde de Perpignan, sont d'une part l'importance croissante de Marseille, d'autre part, bien qu'à un moindre degré, la recherches de débouchés dans le sud-ouest du royaume[83]. L'orientation marseillaise peut apparaître comme naturelle pour les hôpitaux de Narbonne et de Montpellier qui fréquentaient les foires régionales depuis la mise en place des manufactures, et comme une forme d'intégration encore plus forte à l'économie de la province. Mais la Miséricorde de Perpignan ne dédaigne pas, également, en plus de ses fournitures aux armées et aux milices, le marché languedocien et provençal. De 1764 à 1767 par exemple, le trésorier de la Miséricorde expédie plusieurs dizaines de ballots de londres larges aux négociants Jacques et Louis Seimandy de Marseille qui étaient par ailleurs très engagés dans le négoce des draps de Carcassonne[84]. Plusieurs envois sont faits également à Pomiès, un négociant de Montpellier intéressé à la manufacture d'articles de coton de l'Hôpital Saint-Charles[85].

Ces négociants, comme la plupart de ceux avec qui les administrateurs sont en relation pour les commandes de matières premières[86], l'expédition des caisses et des ballots et le négoce de la production hospitalière, ne sont pas des individus de médiocre envergure. Cela tient aux personnalités choisies pour être recteurs, trésoriers ou directeurs des manufactures. Dans leur grande majorité ce sont des négociants, et non des moindres. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples : Arnail Gilly, exerce la charge de trésorier de la manufacture de bas et de bonnets de Montpellier en 1709-1710[87] ; Jean Pascal, Avignonnais venu fonder une manufacture de soie à Narbonne, est trésorier puis directeur de la manufacture de bonnets pendant plus d'un quart de siècle ; les Brouzet père et fils se succèdent comme trésoriers et gèrent sans discontinuer l'atelier de la Miséricorde de Perpignan pendant une trentaine d'années avant que Brouzet fils ne connaisse à la fin de l'année 1777 et au début de 1778 de très graves difficultés et soit emporté avec un passif de 400000 livres dans la faillite de Moïse Carcassonne, un juif établi à Narbonne depuis 1749 avec qui il était entré en affaire[88].

Ce milieu de négociants est relativement étroit. Cela facilite et explique les relations constantes que l'on aperçoit entre les hôpitaux. On connaît les liens qui unissaient les Gilly, originaires de Calvisson, les Seimandy, probablement de Bédarieux et les Fornier établis à Nimes au XVIII[e] siècle, qui étaient à la fois commerciaux, familiaux et de confession religieuse[89]. Les Gilly et les Fornier avaient fait de Cadix une des bases principales de leurs affaires, avaient même mis sur pied une société commune, unissant oncles et neveux, Gilly frères et Fornier frères[90]. On comprend mieux l'épisode de la manufacture de chapeaux, et pourquoi ce sont les services de tel intermédiaire ou tel destinataire que l'on utilisa. Nous sommes ici entre Montpelliérains, et on devine l'influence des éléments protestants parmi les administrateurs de l'hôpital. Mais les Narbonnais ne sont pas en reste. Un de leurs principaux correspondants à Marseille, Claude Eymar, protestant également, très lié à Genève et aux marchands suisses, participe à l'armement de bateaux où Jacques Seimandy est un des principaux intéressés[91].

Les réseaux de relations commerciales des négociants administrateurs des manufactures orientent donc de manière décisive les directions vers où on cherche à écouler le produit du travail des pauvres. L'exemple des Brouzet et

de la Miséricorde de Perpignan est encore plus significatif car il concerne une province présentée souvent comme repliée sur elle-même. Par l'intermédiaire de leurs trésoriers, la Miséricorde se procurait des laines en Espagne, en Languedoc, à Marseille[92]. La plus grande partie de celles qu'elle travaillait provenait du pays, de la plaine du Roussillon, du Conflent, comme du Vallespir. La noblesse, des prêtres et des communautés ecclésiastiques vendaient ainsi une partie des laines de leurs troupeaux à Perpignan[93]. Brouzet, à l'occasion, réexpédiait quelques balles de laine lavée à Carcassonne. En 1756 par exemple, le marchand commissionnaire Beraud – « le vieux père nourricier » chez qui André Chénier vivra quelques années de son adolescence[94] – en avait reçu quatre balles. Brouzet ainé connaissait bien les Gilly et les Fornier. Il plaçait en effet des fonds à Cadix dans des prêts à la grosse aventure par le biais de la société Gilly frères et Fornier frères[95]. Quant-à Brouzet fils, il entretenait des relations suivies avec le directeur et trésorier de la manufacture de Narbonne, par le biais du marchand juif originaire de l'Isle-sur-la-Sorgue, Moïse Carcassonne, dont Pascal n'était que le prête nom, et pratiquait la banque entre Valence, Barcelone, Montpellier, Marseille, Lyon et Paris[96]. Les noms des négociants à qui les directeurs de la manufacture de chapeaux expédient leurs couvre-chefs à Barcelone ou Valence, représentants des maisons montpelliéraines établies dans ces derniers ports, se retrouvent très souvent dans le livre journal où Brouzet note au jour le jour les remises de titres ou les mouvement de fonds auquel il procède. Par les laines des hauts cantons et les expéditions de ses londres larges la Miséricorde servait ainsi, modestement il est vrai, de lien entre la province du Roussillon et l'économie vive de la façade méditerranéenne du royaume.

On pourrait augmenter le nombre d'exemples. D'autres types de relations entre les manufactures pourraient être mises en évidence. Rome, subdélégué de l'intendant à Narbonne, attiré ensuite par le président des Etats à Montpellier, siège successivement aux bureaux des hôpitaux de Narbonne et de Montpellier. Ce cas est exceptionnel. Ce qui se faisait dans chacun des établissements était cependant parfaitement connu, si bien que l'on faisait appel à des spécialistes de l'un d'entre eux pour rétablir une qualité jugée insuffisante, ou que l'on prenait une manufacture comme exemple et que l'on

essayait de l'imiter. Narbonne à cet égard sert souvent de référence et de modèle. Montpellier fait ainsi appel à deux reprises, en 1760 et en 1774, à un bonnetier de Narbonne, le sieur Martin, pour améliorer la qualité de la marchandise[97]. La maison de Charité de Beaucaire demande assistance à Narbonne pour mettre sur pied une manufacture de bonnets[98]. La Miséricorde de Perpignan, inquiète de la difficulté à écouler ses londrins à Marseille et des frais que lui cause un taux d'escompte exorbitant, s'informe en 1783 pour établir une fabrique de bonnets à l'instar de Narbonne qui, effectivement, fonctionnera à partir de l'année suivante...

Il serait fallacieux de vouloir pousser trop loin la comparaison entre les manufactures hospitalières et les autres entreprises du secteur textile. Leur production et leur fonctionnement ne sont pas identiques. On est loin cependant d'une situation d'« enfermement », sur le plan économique tout au moins. Le travail des pauvres a contraint l'hôpital à affronter le marché et ses aléas, non sans de sérieuses difficultés parfois. L'apprentissage du commerce aurait pu être problématique. Mais les négociants peuplaient les bureaux des hôpitaux. La direction des manufactures leur incombant le plus souvent, ils introduiront leurs modes de faire et de penser, mettront leurs relations commerciales au service de l'hôpital. Un siècle après la généralisation du travail des pauvres, jamais les hôpitaux n'avaient eu autant de contacts entre eux ni n'avaient été aussi bien insérés dans l'économie régionale.

NOTES

1) Bibliothèque municipale de Carcassonne, *Mémoire sur le Languedoc par Mr de Ballainvilliers. Hôpitaux, 3e volume, année 1788*, ms 95. Peronnet (M.) éd., *Mémoire sur le Languedoc de Ballainvilliers*, Montpellier, 1989.

2) Gutton (J.-P.), *La société et les pauvres en Europe (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, PUF, 1974, p. 93 sq. ; *Id.*, « L'enfermement à l'âge classique, XVIIe-XVIIIe siècles », dans Imbert (J.) dir., *Histoire des Hôpitaux en France*, Privat, 1982, p. 161 sq. ; Foucault (M.), *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, 1961.

3) On a beaucoup insisté sur les insuffisances de la gestion des hôpitaux, sur le peu d'attention portée aux règles de comptabilité. Cette vision qui s'appuie principalement sur les enquêtes effectuées entre 1724 et 1774 – à titre d'exemple : Bloch (C.), *l'Assistance et l'Etat en France à la*

veille de la Révolution, Paris, 1908 – est certainement trop pessimiste. Les déficits sont parfois moins importants qu'on ne l'a affirmé. La présentation comptable fait que l'on reporte au début de chaque exercice l'excédent ou le déficit de l'exercice précédent. Un déficit non épongé peut se répercuter pendant plusieurs années sans que le compte annuel soit en déséquilibre. Le ton des réponses aux différentes enquêtes est volontiers alarmiste. L'examen attentif de la situation des hôpitaux montre que la réalité est généralement moins noire qu'on l'a écrit. Les effectifs accueillis à l'hôpital progressent très fortement au cours du XVIII[e] siècle, ce qui met en péril l'équilibre fragile des finances hospitalières. A Montpellier, il y a 119 pauvres au moment de la création de l'hôpital général, 764 lors de l'enquête de 1764. L'impression défavorable vient également de la date où est réalisée l'enquête de 1764. Beaucoup d'hôpitaux qui font travailler connaissent alors une crise sévère liée aux difficultés d'écoulement de leur production, cf. *infra*.

4) Joerger (M.), « La structure hospitalière de la France sous l'Ancien Régime », *Annales E.S.C.*, 1977, pp. 1025-1051 ; Imbert (J.) dir., *op. cit.*, pp. 248-254.

5) Le *Mémoire* de Ballainvilliers se prête mal à un traitement statistique. Sa valeur, il est vrai, est inférieure à celle des autres parties qui ont déjà fait l'objet d'une édition (cf. note 1). Il mêle en effet des organismes trop dissemblables : hôpitaux généraux auxquels ont été unis de petits établissements secondaires, ce qui réduit le nombre des établissements dans les diocèses où ils ont été créés, les hôpitaux qui ne disposent que de quelques lits, dont le fonctionnement paraît parfois problématique étant donné l'état de décrépitude de leurs bâtiments (à Rieux « il n'existe qu'une vieille masure inhabitée »), où l'on ne soigne parfois plus les malades (à Villemur « les malades sont soignés chez eux »), les Charités ou hôtels-Dieu, les bureaux ou œuvres de Charité ou de Miséricorde, confréries qui ne disposent d'aucun patrimoine immobilier et assistent les pauvres de la localité. De même le *Mémoire* – ce n'était pas son objectif – ne fait aucune allusion à l'étage inférieur de l'assistance, de faibles revenus et ressources pour les pauvres, mais de grande signification : la majorité des communautés des diocèses languedociens disposait de fondations, d'aumônes, dont le produit devait revenir aux pauvres (30 dans le diocèse de Rieux, 49 dans le diocèse de Béziers, 60 dans la subdélégation d'Uzès...., A.D. Hérault, C 563). Cette hétérogénéité des établissements dont Ballainvilliers fait l'inventaire reflète fidèlement les étapes de la mise en place de l'équipement hospitalier et d'assistance. Elle n'en est pas moins intéressante à noter. A la veille de la Révolution les formes de l'assistance, fruit d'époques, d'inspirations et d'attitudes différentes à l'égard des pauvres, restent très diverses, mêlent l'ancien (à l'hôpital de Verfeuil on reçoit les pauvres du lieu et les passants) au neuf (les dépôts de mendicité, dont l'Intendant conteste vigoureusement l'efficacité à la fin de son mémoire). Sur 156 établissements mentionnés par Ballainvilliers on compte 12 hôpitaux généraux, l'hôpital militaire d'Alès, 9 hôtels-Dieu ou maisons de Charité, trois maisons d'orphelines, 1 maison du Refuge, 86 hôpitaux, 41 bureaux, œuvres de Charité ou de Miséricode, 3 dépôts de mendicité. 60 % environ (en comptant les hôpitaux devenus hôpitaux généraux qui ont été fondés bien avant le XVII[e] siècle) sont antérieurs au XVI[e] siècle. Les informateurs de Ballainvilliers ont la plus grande difficulté à situer la période exacte de fondation de la plupart des établissements. Un ou deux établissements à peine sont fondés au XVI[e] siècle (La Salvetat, 1594). Le XVII[e] siècle se signale à la fois par la création

d'hôpitaux (une dizaine), l'organisation des hôpitaux généraux, et la fondation de bureaux ou d'œuvres de Charité ou de Miséricorde, étonnamment denses dans le diocèse de Narbonne puisqu'on en compte une quinzaine en 1788, établis à la suite de missions comme à Caunes-Minervois ou à Ouveillan. Ces créations du XVII[e] siècle représentent 25 % environ du total.

6) Est-il exhaustif ? Au cours du XVIII[e] siècle on travaille dans d'autres hôpitaux. Ainsi à Uzès : « produit du travail des petites filles : 350 livres. Elles filent de la filoselle pour les particuliers qui fournissent la matière. Les vielles filent du chanvre pour faire de la toile à l'usage de la maison », 1763, A.D. Hérault, C 563. Le travail est récent dans d'autres hôpitaux, ainsi à Castelnaudary. Cros-Mayrevielle (G.), *L'assistance publique à Narbonne au XVIII[e] siècle et le Mémoire de Ch. de Ballainvilliers*, Narbonne, 1904, 31 p., tiré à part du B.C.A.N. t. 8.

7) Diocèses de Montauban, Rieux, Limoux, Saint-Pons.

8) De création récente. Elle n'est pas mentionnée dans l'enquête de 1764, A.D. Hérault, C 563.

9) Hôpital des orphelines de Toulouse créé en 1621, Orphelines de Clermont-l'Hérault fondé en 1753. La troisième maison d'orphelines de la province, de Bagnols dans le diocèse d'Uzès, ne faisait travailler les filles qu'à l'âge de 18 ans, en dehors de l'établissement.

10) Le mémoire de Ballainvilliers ne mentionne une filature de chanvre qu'à Albi. Une autre fonctionne au cours du XVIII[e] siècle à l'hôpital général de Montpellier. Les filatures de chanvre sont probablement plus répandues encore : ainsi à l'hôpital d'Uzès, cf. *supra*, note 6.

11) Gutton (J.-P.), *op. cit.*, pp. 126-127.

12) A Nîmes, « on occupe en général tous les pauvres aux ouvrages de la fabrique, mais ce travail a presque entièrement cessé cette année ».

13) Sur l'hôpital de Carcassonne : Galfano (G.), *Un siècle d'assistance hospitalière à Carcassonne (1686-1789)*, 2 vol. dactylographiés, s. d. (1996), A.D. Aude 2J 886. Le travail des pauvres n'a jamais eu une grande ampleur à Carcassonne. Les enfants cousent des lisières que les marchands-fabricants font mettre aux draps (1691), les garçons et les filles font du tricotage « de bas, mitaines et autres choses » (1716), filent, puis fabriquent des couvertures de laine (1759-1775). Le filage est fait pour les marchands-fabricants (Ayrolles, Pinel fils, Rolland). En 1716, le produit de la fabrique s'élève pour le quatrième trimestre à 731 l. 17 s., le bénéfice de l'hôpital à 487 l. 16 s. Au cours de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la fabrique de l'hôpital rend au plus haut 3168 livres, 763 l. en moyenne entre 1783 et 1789.

14) Le chiffre donné par Ballainvilliers ne reflète pas l'importance du travail des pauvres au cours du XVIII[e] siècle : 19,5 % des recettes en 1763, 9,7 % en 1774. Pour la maison du Refuge établie en 1738 par contre, la proportion est conforme à la réalité : en 1774, revenu : 2054 l., « travail des pénitentes, année commune » : 2500 l., A.D. Hérault, C 553, 562. La proportion élevée du travail des pauvres dans les recettes de l'hôpital général de Beaucaire est une tradition : 28,6 % en 1763, A.D. Hérault, C 543.

15) Je n'ai pas pris en compte Carcassonne ou Nîmes, par exemple, où les revenus que se procurent les pauvres ne proviennent pas uniquement d'un travail, encore moins d'un travail en

relation avec le textile. A Nimes, le travail des pauvres se monte en 1766 et 1779 à 6 % des recettes (A.D. Hérault, C 553).

16) Ainsi, il ne reste aucune documentation sur les ateliers qui fonctionnaient à l'hôpital général de Béziers, dans les diocèses d'Agde et de Lodève.

17) Archives municipales de Narbonne, Hôpital, avant 1789, E 3, 26 mars 1667 : « pour parvenir à la clôture générale des pauvres [...] on cessera de donner du pain aux pauvres externes ».

18) *Ibid.*, Hôpital, avant 1789, E 2 : 10, mai 1659, 17 mai, discussion sur les gages qu'on pourrait lui donner.

19) *Ibid.*, E 3, 28 septembre 1662, arrêt de comptes du boutonnier. La première demande n'avait donc pas eut d'effet, mais l'idée avait été retenue ; 29 décembre 1662, on demande à Bonnanfant, marchand bonnetier, de venir au bureau ; E 53, 1er mai 1663. Bonnanfant doit 140 l. pour le travail que les pauvres ont fait pour lui.

20) *Ibid.*, E 3, 1er mai, 26 juin ; E 53, les filles sont payées 4 sols la journée.

21) *Ibid.*, E 53, moins d'une centaine de livres pendant une quizaine d'années entre 1663 et 1675, excepté en 1665-1666 où le boutonnier règle ses arriérés, 240 l. Dans l'ensemble, les boutons rapportent davantage que les bonnets. L'activité s'est-elle poursuivie sans discontinuer ? Les comptes des exercices compris entre 1670 et 1675 n'en gardent que peu de trace. Ces deux activités principales ne sont pas exclusives d'autres travaux plus épisodiques : filage pour les filles ; pour les garçons : journées chez les cordiers pour tourner la roue, tirage de la terre (1680-1681), un peu plus tard, nettoiement des rues.

22) *Ibid.*, E 53, 1008 l. 5 s. sur un total de 4882 l. 6 s. « Le profit des filles », c'est-à-dire de la manufacture de boutons, se monte à 842 l. 3 s. 11 d. (83,5 %).

23) *Ibid.*, E 6, 14 mars 1688 : « cette manufacture [de bas] occupe actuellement presque tous les enfants et filles de l'hôpital ». Ce recul est très rapide. La dernière mention d'une recette pour le travail des boutons date de 1694-1695. On n'en entend plus parler ensuite.

24) Vente directe à Narbonne, vente aux foires régionales, traité passé avec des marchands lyonnais, pour la livraison de quantités fixes (200 douzaines des bas pendant trois ans) : E 6, 7 août 1691.

25) A.D. Hérault, C 563, « cette manufacture ne produit qu'un très petit revenu ou profit »,.

26) A.M. Narbonne, G 43-50, correspondance active et passive de la manufacture. Jouffret, le directeur de la manufacture, a des relations de confiance, au ton parfois très personnel, avec les marchands avec qui il traite. Pascal, trésorier puis directeur et trésorier, qui tente de créer une manufacture de soie à côté de l'hôpital, originaire d'Avignon, est très lié aux milieux marseillais.

27) *Ibid.*, G 44, achats de Rissetto à la foire de 1751.

28) *Ibid.*, G 44, 1er septembre 1752, C. Eymard : « dans quelques jours je vous dirai la couleur qu'il me faudra et le nombre » ; G 46, 10 avril 1760, commande de deux caisses de 50 douzaines chacune par Rissetto : 36 douzaines violet, 32 douzaines marron...

29) *Ibid.*, G 7, 1759 ; G 44, lettre du 3 décembre 1753.

30) *Ibid.*, G 46, C. Eymard, 21 novembre 1760 : « c'est la guerre qui a totalement dérangé notre petit commerce ».

31) *Ibid.*, G 49, 4 novembre 1782, Antoine Rolland père et fils font passer des bonnets de la facture narbonnaise par Vial « qui est un excellent débiteur et paie comptant ».

32) *Ibid.*, G 46, 26 août 1763, Traforetto et Peregallo de Marseille : « nous faisons assez de bonnets pour le Levant [ ], nous les faisons venir d'Orléans ».

33) *Ibid.*, G 46, 21 novembre 1760, C. Eymard.

34) *Ibid.*, 26 août 1763, Traforetto et Peregallo : « Nos amis d'Italie ne nous en ont plus parlé (des bonnets de Narbonne) ».

35) *Ibid.*, G 47, 23 février 1767, E. Tolza : commande de 50 douzaines de bas violet par Lautier de Sardaigne.

36) *Ibid.* G 7. La quantité des bonnets produits est en G 2 et G 3. Le maximum de la production, supérieure à 2000 douzaines de bonnets se situe en 1783-1784.

37) Ventes en lots plus réduits mais à davantage de correspondants vers le Haut-Languedoc, en quantités plus importantes vers Marseille. Gros achats de Laurent Maurel, de Nicolas Pagano consul de Gênes et de Raguse à Marseille (29 novembre 1783, 23 août 1788...)

38) A.D. Pyrénées-Orientales, 1C 1134. Ce mémoire fait part de l'intention de l'intendant Orry de la rétablir. Celui-ci est en Roussillon de 1727 à 1730. Un compte de la Miséricorde, de 1720, inclut le travail des pauvres dans les revenus de l'hôpital pour 500 l.

39) *Ibid.*, 2 AHP 1297.

40) *Ibid.*, 1C 1134, 1775 « le prix et le défaut de consommation des draps [...] rend le travail des pauvres sinon illusoire, du moins peu fructueux ».

41) *Ibid.*, 2 AHP 1252, f° 64, 4 mai 1783. Pour le travail à la Miséricorde : A.D. Pyrénées-Orientales, 2 HDTP 92, 2 AHP 1252, 1289-1303.

42) *Ibid.*, 2 AHP 1252, f° 70 v°, 1er août 1784.

43) *Ibid.*, 2 AHP 1290.

44) A.D. Hérault, HDT, Hôpital Saint-Charles, avant 1789, E 1-32 (délibérations), 320-348 (comptes). Sur l'hôpital de Montpellier : Béral (P.), *Histoire de la Charité de Montpellier (1646-1682) berceau de l'hôpital général*, Montpellier, 1899 ; Messonnier (R.), *Essai historique sur l'hôpital général de Montpellier, sa réglementation et son organisation*, thèse de droit, 2 t., Montpellier, 1951 ; Dulieu (L.) Cruzel (A.C.), *Les hôpitaux de Montpellier et leur histoire, passé, présent et avenir*, Anduze, 1985 ; Robles (C.), *Les manufactures de l'hôpital général de Montpellier sous l'Ancien Régime*, mémoire de DEA, Histoire du droit et des faits économiques, Montpellier, 1995-1996.

45) 900 l. sur 10438 l., cf. Béral (P.), *op. cit.*, p. 163.

46) La soie d'abord, les épingles ensuite (le premier contrat avec un épinglier d'Avignon date de 1665), les bas enfin (contrat avec un marchand de Montpellier en 1669, cf. Beral (P.), pp. 48-62.

47) A.D. Hérault, HDT, Hôpital Saint-Charles, avant 1789, E 2, 26 mai 1679, 7 novembre 1680, « les dépenses excèdent de beaucoup les recettes ». La suppression est décidée.

48) A.D. Hérault, HDT, Hôpital Saint-Charles, avant 1789, E 4, délibération du 12 octobre 1685 ; E 325, convention avec le sieur Touselier en vertu de la délibération du bureau de l'hôpital du 19 octobre 1692. Celle-ci est reconduite en 1705 avec un autre facturier (E 342).

49) *Ibid.*, E 325-326.

50) *Ibid.*, E 335 La société est conclue le 4 juillet. L'hôpital fournirait l'argent nécessaire à l'achat des soies (art. 2). Celles-ci sont achetées à la foire de Beaucaire. La manufacture fonctionnerait à partir du 1er septembre 1720. Les comptes de la société sont en E 336. Le premier bilan, effectué le 8 décembre 1722, se monte pour les achats de soie et les dépenses à 2715 l. 12 s. 5 d., pour les recettes provenant de la vente des bas pour hommes et femmes et des mitaines à 3016 l. 5 s. 9 d. Les 300 l. 13 s. 3 d. de profit sont partagées entre Rey et l'hôpital.

51) *Ibid.*, E 337-340.

52) *Ibid.*, E 16, délibération du 16 mars 1732.

53) Dutil (L.), *L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, 1911, pp. 503-504.

54) L'établissement d'autres fabriques de coton, à Béziers et ailleurs, entraîne une forte demande de main-d'œuvre qualifiée. Alliès et Brun se plaignent fréquemment de la fuite des ouvriers formés. Le problème ne sera jamais réglé. Un seul exemple : E 341, compte de la semaine commencée le 26 avril 1753, « 6 garçons de la fabrique se sont évadés ».

55) E 342, 30 mars 1744. La convention est renouvelée avec d'autres négociants, en 1750, pour deux ans avec Vois, Pomiès, Trial et cie. La convention est renouvelée le 26 juillet 1752 (E 342).

56) *Ibid.* E 342, Mémoire donné par les sieurs Allies et Brun en 1747.

57) *Ibid.*,, E 343-348.

58) *Ibid.*, E 19, délibérations.

59) *Ibid.*, E 343.

60) 10000 livres sont empruntés par ailleurs pour les besoins de la fabrique, à un peintre de la ville, le sieur Caumette, par un contrat de rente constituée (délibération du 15 avril 1743, E 19).

61) *Ibid.*, E 343, échange de correspondance avec Noë Carbonnel de Beaucaire : 18 mai, 4 juin, 27 juin, 4 juillet, 11 juillet (il a trouvé le sieur Gez qui demande 600 livres par an et 150 livres pour son fils, mais il ne fera pas l'affaire)..., avec le fabricant de chapeau Barraud de Lyon qui recherche un ouvrier apprêteur pour l'hôpital. Il en recrutera effectivement un, Roche, qui viendra à Montpellier (lettres du 24 juillet, 4 août...).

62) On s'adresse aussi à un marchand de poil de chameau de Lyon (21 décembre 1742, E 344). Achat également d'agnelin d'Espagne et de Narbonne..., E 347-348.

63) 24 août, 5 septembre, comptes de matières premières, E 343-345.

64) *Ibid.*, E 347, 25 septembre, le syndic général de la province ;16 octobre, monsieur le président et juge-mage ; 3 décembre, monsieur de Solas ; 15 janvier 1743, monsieur de Calvisson ; 7 février, un chapeau donné à monseigneur de Narbonne, président des Etats de Languedoc. Début des ventes au détail le 13 août 1742 ; nombre de chapeaux vendus au détail : septembre 1742 : 39,

octobre : 61, novembre : 74, décembre : 69. La vente chute à partir du printemps 1743, mars : 32, avril : 44, juin : 16, juillet : 21, août : 13.

65) *Ibid.*, E 348, Poulaud, Belèze, Vialars frères, Jean-Baptiste Boitel marchand-garnisseur.

66) 2 caisses contenant 216 chapeaux.

67) Le Bouedec (G.), *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique (1690-1790)*, A. Colin, 1997, p. 40.

68) *Ibid.*, E 344, 25 novembre 1742, lettre de Faure et cie : ils ne vendent pas par commission, mais acceptent de se charger de la production des pauvres de l'hôpital.

69) *Ibid.*, E 343-344, Pelissier et cie de Toulouse, 25, 28 novembre 1742 ; Bels de Carcassonne, 9 novembre, 25 novembre, 9 décembre ; Faure et cie de Valence : janvier, 1er mai 1743...

70) E 344, lettre du 16 février 1744 à Faure de Valence : « il n'est point de l'intérêt des pauvres de travailler à ce prix ».

71) *Id.*, 13 mars 1744, à Louis Tabarié de Marseille : « vendez le moins mal possible deux ballots de peaux de lapin ».

72) La correspondance échangée avec ceux à qui on s'adresse pour fournir les matières premières ou pour écouler la marchandise est de nature strictement commerciale, même si on les connaît par ailleurs.

73) E 19, 4 août 1743, « il faudra trouver les moyens pour mettre fin à l'entreprise qui est à charge actuellement à l'hôpital ».

74) A.D. Pyrénées-Orientales, 2 AHP 1296, 1301. Les religieuses du couvent de Sainte-Claire sont de grosses clientes : 80 cannes 3 pans achetés d'un coup en 1757 par exemple.

75) A.D. Hérault, HDT, Hôpital Saint-Charles, avant 1789, E 329-330.

76) 70 % en 1710, 61 % en 1711, 76 % en 1712, 63 % en 1713....

77) A.D. Hérault, E 326, 1745-1746 (foire de 1745) : la foire ne produit que 1505 livres, contre 5000 à 6000 livres entre 1730 et 1735. Les comptes de l'année se soldent par un déficit de 1274 livres.

78) *Ibid.*, E 326.

79) *Ibid.*, E 342, délibération du 9 février 1755. Excès de prudence à la suite de ces pertes inhabituelles. Les administrateurs se replient sur le filage : « réduire tout le travail que les pauvres feront à la simple main-d'œuvre, parce que si le profit était médiocre, au moins n'avait-on pas à craindre des pertes ». L'hôpital passe une convention avec un fabriquant de Clermont-Lodève pour faire filer de la laine. Les filles devaient faire 1,5 écheveau par jour. Pour encourager celles-ci, « comme l'appât du gain est un motif qui excite les hommes au travail », la moitié des gains des écheveaux filés en plus leur reviendrait. On est éloigné d'un discours sur le travail, conçu comme une forme d'ascèse et de prière.

80) Le montant des ventes revient à 10000 l., se redresse pour atteindre près de 20000 livres en 1771-1772, rechute ensuite. A la veille de la Révolution, les ventes dépassent à peine 1000 l., mais le solde des comptes est largement positif.

81) A.D. Hérault, HDT, Hôpital Saint-Charles, avant 1789, E 342.

82) *Ibid.*, C 553. Les chiffres produits lors de l'enquête de 1764 tendraient à justifier ce choix. A Béziers, le produit des ventes du travail des pauvres s'élève, en moyenne, entre 1753 et 1762, à 13553 l. et laisse un profit moyen à l'hôpital de 2947 livres. En 1762 la filature de laine rapporte 4073 l.

83) Ceci est vrai de Narbonne, mais aussi de Monpellier : E 27, délibération du 8 août 1773, expédition, par le receveur, d'une caisse de bas et de bonnets à Bordeaux.

84) A.D. Pyrénées-Orientales, 2 AHP 1301 : 24 juillet 1764 : 6 ballots de londres larges (5208 l. 3 s.), 24 décembre 1765, 12 ballots (10307 l. 4 s.), 29 décembre 1766 : 10 ballots (9307 l. 16 s.), 12 août 1767 : 14 ballots (13960 l. 14 s).

85) *Id.*, ce Jean Pomiès n'est pas un inconnu. Il est trésorier de l'hôpital de Montpellier en 1742-1743.

86) A.D. PyrénéesOrientales, 2 AHP 1301, 1773, Brouzet qui pratique en grand le négoce des laines fait venir de Marseille pour le compte de la manufacture des laines de Constantinople et de Smyrne.

87) A.D. Hérault, HDT, Hôpital Saint-Charles, avant 1789, E 324. Sont trésoriers, Pierre Flauguergue, banquier, en 1707 et, après 1710, une série de marchands de laine. Des Gilly seront administrateurs de l'hôpital à plusieurs reprises au cours du XVIII^{e} siècle.

Pour les opérations qu'il est impossible de faire dans les locaux de l'hôpital on emploie aussi les services d'installations appartenant à des milieux proches de l'établissement : on fait ainsi fouler au moulin de Monsieur de Cambacérès, conseiller à la Cour des Aides, E 321.

88) La Miséricorde y perdra 8498 livres, 2 sols, 6 deniers, d'un billet confié à Brouzet qu'il n'avait pas inscrit dans les comptes. La Miséricorde se trouve ainsi placée en difficulté, A.D. Pyrénées-Orientales, 2 AHP, 1303, et délibérations, 2 AHP, 1230, 11 juin 1778, 22 novembre 1780... ; 1 J 74 ; sur les relations entre Brouzet et Moïse Carcassonne : Larguier (G.), « Moïse Carcassonne et le commercer des juifs en Languedoc au XVIII^{e} siècle », *Les juifs à Nîmes et dans le Midi du Moyen Age à nos jours*, 1997.

89) Sur ces trois familles de négociants : Bertrand-Fabre (D.) et Chamboredon (R.), *Les Fornier de Clausonne : archives d'une famille de négociants de Nimes (XVII^{e}-XIX^{e} siècles)*, Nimes, 1987 (relations familiales entre les Fornier et les Gilly : pp. 13-15, document A 5, relations d'affaires avec les Seimandy : document B 4) ; Carriere (C.), *Négociants marseillais au XVIII^{e} siècle*, Marseille, 1973, 2 vol. ; Lûthy (H.), *La Banque protestante en France de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, S.E.V.P.E.N., Paris, 1959-1960, 2 vol. ; Dermigny (L.), *Naissance et croissance d'un port. Sète de 1666 à 1880*, Montpellier, 1955.

90) Bertrand-Fabre (D.) et Chamboredon (R.), *op. cit.*, p. 15.

91) Carriere (C.), *op. cit.*, pp. 277 note 138, 372, 935.

92) A.D. Pyrénées-Orientales, 2 AHP 1295, achats à Pézenas : 16 décembre 1758, 15 novembre 1759..., achats à Marseille, cf. *supra.*

93) *Ibid.*, achats au baron de Noëll de Saint-Laurent-de-Cerdans (11 juin 1760, 532 toisons ; 21 juillet 1761, 520 toisons ; 8 octobre 1761...), au comte de Ros, au chevalier d'Ortaffa, au président de Collarès, à monsieur de Sagarriga... ; à la communauté des prêtres de Saint-Jean...

94) *Venance Dougados et son temps, André Chénier – Fabre d'Eglantine*, Les Audois, Carcassonne, 1995, p. 141.

95) Carriere (Ch.), « Renouveaau espagnol et prêt à la grosse aventure. Notes sur la place de Cadix dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine, 1970*, p. 237 note n° 1.

96) *Ibid.*, 1J 74. Ils travaillaient avec les Roux de Marseille, cf. Carriere (C.), *op. cit.*, p. 372.

97) A.D. Hérault, E 342, convention du 17 juillet 1760, E 27, délibérations des 5 et 13 juin 1774.

98) Les références pour un nouvel établissement sont Narbonne, Annonay et Romans.

Heurs et malheurs des londrins carcassonnais au XVIII^e siècle

Claude MARQUIÉ

« En 1786, un abbé de cour, questionné sur ce qu'il avait vu à Carcassonne d'où il revenait, répondit : « *Londrin premier, londrin second ; pénitens bleus, pénitens noirs ; vent de cers et vent marin ; voilà tout Carcassonne.* » Maintenant il est beaucoup moins question de londrins, depuis que l'Angleterre s'est chargée seule d'approvisionner le Levant de ses mauvaises draperies : quant aux pénitens, ils ont disparu pendant vingt-cinq ans, et je doute qu'ils renaissent, quelque soin que l'on prenne pour en réchauffer la larve. Il ne reste de la description du grand-vicaire que le vent de cers et le vent marin ; la nature, moins pressée que les hommes, procède aussi moins brusquement à ses révolutions ; elle a le tems et les moyens à ses ordres ; ces deux vents continuent donc à exercer dans ces contrées la même influence sur la température, sur la santé, et par conséquent sur la conservation des habitans. »[1]

Ces observations d'un voyageur parisien du début du XIX^e siècle paraissent tout à fait pertinentes, mais les londrins ont si bien disparu aujourd'hui que peu de Carcassonnais connaissent la signification, voire l'existence de ce

terme. Pourtant, ce type de tissu avait fait connaître le nom de leur ville fort loin de la Cité et assuré pendant longtemps la fortune des fabricants.

Origines de la fabrique carcassonnaise

Philippe Wolff a montré l'importance qu'avait dès le XIII^e^ siècle la Bastide carcassonnaise, fondée en face de la Cité, « capitale d'une véritable région drapante » vers 1340 grâce à une cinquantaine de tisseurs. D'autre part, à la fin du XIV^e^ siècle, les tissus audois sont exportés, par l'intermédiaire du marchand Datini en Italie et même à Alexandrie ou à Rhodes[2].

Cette activité textile qui s'était maintenue jusqu'alors mais qui ne semble pas avoir eu beaucoup d'originalité par rapport à d'autres régions de l'ancienne France, change de caractère au début du règne de Louis XIV. Dans le cadre de sa politique de développement industriel, Colbert choisit le Languedoc et plus précisément Carcassonne pour encourager la production de draps de qualité destinés à l'exportation vers le Levant. Le cadre général est fixé le 2 septembre 1666 lors d'une réunion tenue à Carcassonne à laquelle participent les représentants locaux du roi, les consuls et les délégués des différents corps de métiers. Les conclusions sont reprises par un arrêt du Conseil du commerce du 26 octobre 1666[3].

Les normes à respecter sont fixées avec beaucoup de précision : il s'agit manifestement de concurrencer les produits étrangers en les imitant

« **VIII.**

> Parceque dans lesdites Villes de Carcassonne, Cité, Saptes et Conques on y travaille des Draps à façon d'Espagne et Hollande, et des larges communs de ladite Ville, de Seaus et Sezains, afin que chaqu'une desdites especes de Draperie se fassent dans la perfection qu'elles doivent être, aucun Marchand desdites Villes ne pourra à l'avenir faire fabriquer des Draps à la façon d'Espagne tres-fins, qu'ils ne soient composez de la plus fine laine, dite Refleurete de Segovie, et qu'ils n'ayent le nombre de trois mil six cens filets, ou du moins trois mil quatre cens de large, que la Laine dudit Drap soit filée au rebours et la

trame au droit, et l'étaille de treize pans mesure de Carcassonne, revenant en Drap parfait à une aulne et demie mesure de Paris : et la piece fera de vingt-fix à vingt-sept aulnes, parce qu'ellle fera mieux, et plus commodement foulonnée, en ce qu'elle ne fera si chancelante, qu'elle feroit étant plus petite.

IX.

Comme aussi qu'aucun Marchand ne pourra faire facturer aucun Drap à la façon d'Angleterre, qu'il ne soit de Laine de Segovie, fecondé toute pure, et du nombre de trois mil deux cens filets ou trois mil filets en chaine, la chaine filée à rebours, et la trame au droit, et l'etaille de douze pans et demi mesure de Carcassonne, revenant en Drap parfait à une aulne et un tiers mesure de Paris, et la piece fera de la longueur dite au precedent Article.

X.

De même, qu'aucun desdits Marchands ne pourra à l'avenir faire façonner aucun Drap à façon d'Hollande, qu'il ne soit composé de Laine de Segovie, Cavare ou Albarazin fin, et qu'il n'aît pareillement le nombre de trois mil deux cens fils, ou trois mil en chaine, la chaine et trame filée comme au susdit, l'étaille de douze pans, pour revenir en Drap parfait à une aulne, et un tiers aulnage de Paris, et la piece de la longueur susdite. »

Ces tissus, les plus beaux, doivent donc compter entre 3.200 et 3.600 fils de large et être réalisés uniquement à partir des meilleures laines d'Espagne, tandis que les laines locales sont réservées à des fabrications plus médiocres :

« **XI.**

Aucun desdits Marchands ne pourra faire facturer aucun Drap de Carcassonne commun, qu'il ne le compose de Laine de Béziers, ou Narbonne, de la plus fine, et du nombre de deux mil six cens, ou deux mil quatre cens filets en chaine, la chaine et trame filée comme les pre-

cedens, et l'étaille de douze pans, revenant à cinq quartiers, aulnage de Paris, et la piece de la longueur dite au huitième Article.

XII.

Ne pourra encore aucun desdits Marchands, faire facturer des Draps de Seau, qu'il ne les compose de la même Laine de Béziers, ou Narbonne, et du nombre de deux mil filets en chaine, la chaine et trame, filée comme les susdits et que l'étaille aye dix pans et quart, pour revenir en Drap parfait à une aulne entre deux lizieres, mesure de Paris, et la piece de la longueur cy-dessus.

XIII.

Finalement, il ne sera permis à aucun desdits Marchands de faire fabriquer des Draps fezains dudit Carcassonne, qui font les moindres qui se facturent, qu'ils ne soient composez de Laine du Diocèse de Carcassonne, Basse-Courbiere, et Migea, de Beziers, ou Narbonne, et du nombre de seize cens filets, la chaine et trame filée à l'ordinaire, et que l'étaille ait dix pans et quart, pour revenir à une aulne entre deux lisieres, aulnage de Paris, et la piece de la longueur que dessus. »

Manifestement, ce ne sont pas les ressources de la région qui ont motivé le choix de Carcassonne, si ce n'est peut-être le savoir-faire de sa main d'œuvre[4].

Caractérisriques des londrins seconds

Quant au terme de « londrins » ou plus exactement de « londrines », il apparaît seulement trente ans plus tard, dans des arrêts de décembre 1697, à côté de la dénomination tout aussi nouvelle de mahous ou « mahoux ». Ces appellations, confirmées en novembre 1708, deviennent dès lors définitives, tout comme les caractères des divers tissus ainsi baptisés : les mahoux devront compter 3.600 fils en chaîne et mesurer 1,57 mètre de large au retour du

foulon, les londrins seconds 2.600 fils et 1,25 mètre, tandis que les londrins premiers seront dans une situation intermédiaire (3.200 fils et 1,47 mètre).

« **I.**

Les Draps appellez Mahous ne pourront être fabriqués qu'avec la Laine Refin-Villecastin, Refin-Segovie, ou Refleurette-Segovie, tant en chaîne qu'en trame : ils auront au moins trois mille six cens fils en chaîne et seront montés dans des Rots de deux aulnes et un douze, pour revenir au retour du Foulon à la largeur d'une aulne et un tiers entre les deux Lizieres ; Et sera le mot Mahous marqué sur le chef ou premier bout de chacune Piece desdits Draps en la maniere qui sera cy-aprés expliquée.

II.

Les Draps appellez Londrins premiers seront faits avec la Laine Prime-Segovie, tant en Chaine qu'en Trame, et auront trois mille deux cens fils au moins en Chaine, dans des Rots de deux aulnes ; pour revenir au retour du Foulon à la largeur d'une aulne un quart entre les lizieres : Et seront les mots Londrins premiers marquez au chef ou premier bout de chaque Piece.

III.

Les Draps appellez Londrins seconds seront fabriquez de Laine Soria ou autres de pareille qualité en chaine, et de Seconde-Segovie en Trame, et auront deux mille six cens fils au moins en chaine, dans des Rots de deux aulnes moins un seize, pour revenir au retour du Foulon à une aulne un sixiéme de large entre deux lizieres : Et seront les mots Londrins seconds marquez au chef ou premier bout de chaque Piece.[5] »

L'étymologie de ces mots n'est pas établie : les plus beaux tissus étant destinés aux dignitaires de l'empire ottoman, certains auteurs ont affirmé que « mahous » dériverait du terme « mahométan » tandis que les londrins auraient leur origine dans l'imitation des tissus anglais. Mais nous avons vu que les

« draps à la façon d'Angleterre » devaient compter 3.200 fils ; or si les londrins premiers devaient bien atteindre ce nombre, les londrins seconds, les plus répandus, se contentaient de 2.600 fils.

En effet, les productions « haut de gamme » prévues en 1666 avec leurs 3.600 fils correspondent aux « mahous premiers » des textes ultérieurs. Mais les Carcassonnais, à l'exception des manufactures royales et de quelques fabricants, vont se consacrer aux londrins seconds qui représentent 86 % de la production carcassonnaise dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. L'explication de ce transfert est probablement fournie par Marcassus, directeur des manufactures toulousaines de La Terrasse et d'Auterive : fournisseur régulier de mahoux, il déclare que ces tissus réclament huit fois plus de temps pour leur fabrication qu'un londrin seond[6]. Les Carcassonnais durent juger que la faible différence de prix entre les deux tissus ne justifiait pas une telle dépense d'énergie supplémentaire, si bien qu'entre 1756 et 1789 mahoux et londrins premiers constituent seulement 6,2 % de la production de leur jurande[7](manufactures exclues). Or, si la qualité des londrins seconds est incontestable, elle est cependant inférieure à celle de leurs rivaux, produits essentiellement par les manufactures royales.

En tout état de cause, la fabrique carcassonnaise est étroitement contrôlée par trois inspecteurs qui officient successivement à Carcassonne même, puis à Montpellier et enfin à Marseille, mais elle est également sous la coupe des gardes-jurés choisis parmi les chefs d'entreprise et qui surveillent les autres corps de métier. Ces marchands-fabricants ont par conséquent un rôle déterminant dans la « politique » choisie et, en l'espèce, dans la primauté accordée aux londrins seconds.

La prospérité par les londrins seconds

En contrepartie des normes qu'ils devaient respecter et des contrôles qui leur étaient imposés, les marchands-fabricants carcassonnais percevaient diverses primes et aides financières. Elles encouragèrent des individus disposant de capitaux et attirés par l'appât du gain à se lancer dans le projet lancé par Colbert et relayé dans la région par des personnalités aussi importantes que Reich de Pennautier ou Guillaume III Castanier[8].

Ainsi furent mises en place les premières manufactures royales qui bénéficièrent du soutien financier des Etats de Languedoc : Les Saptes au Nord de Carcassonne et La Trivalle au pied de la Cité. La première reçut des prêts importants qui apparemment ne furent jamais remboursés, et chaque entreprise de ce type avait droit, en plus d'un « loyer » de 3.000 livres à une prime de 10 livres pour chaque drap produit. Ces manufactures apparurent rapidement comme un exemple à suivre, et jouèrent un rôle d'entrainement, au vu notamment de la fortune rapidement amassée par la famille Castanier. Les particuliers qui imitaient les manufactures encaissaient une prime de 5 livres par pièce, ce qui dut susciter bien des vocations chez des hommes fort éloignés jusque là de toute préoccupation industrielle.

Le succès de ces mesures fut tel qu'entre 1715 et 1763, la production languedocienne destinée au Levant fut multipliée par huit[9]. Or, selon T. J. Markovitch, Carcassonne représentait la moitié de ce total, soit environ 2.500.000 millions de livres en 1692 et 5.300.000 millions en 1732[10]. On comprend mieux les transformations de la ville au XVIII[e] siècle : construction d'un aqueduc de 7 kilomètres afin de disposer d'une eau moins douteuse que celle des puits, d'un grand hôtel-Dieu, de halles encore en service aujourd'hui, aménagement d'une promenade. A ces réalisations publiques s'ajoute la construction de divers hôtels particuliers qui embellissent également la cité. Tout cela a son origine dans les capitaux fournis par l'activité textile et les grosses fortunes qui en résultent[11].

Toute médaille a son revers : constatant la rapide croissance de la production dans le premier tiers du siècle, les Etats de Languedoc estimèrent bientôt qu'il était inutile de suventionner une activité qui réussissait si bien. S'ils obtinrent complète satisfaction seulement en 1756, dès 1732 ils réussirent à moduler les sommes versées en fonction de la qualité des tissus : désormais, un drap mahoux donna droit à une prime de 12 livres contre 10 pour un londrin premier, et seulement 2 livres 10 sous pour un londrin second. Or, malgrè cette forte différence, les fabricants carcassonnais restèrent impertubablement cantonnés dans cette dernière catégorie : entre 1756 et 1789, la jurande locale produisit en moyennne 12.169 londrins seconds soit, au prix de 9 livres 7 sous l'aune, qui est le prix habituel durant cette période, une somme de 3.600.000 livres[12].

Ce sytème, qui consiste en quelque sorte à payer « à guichet ouvert » les fabricants, entraine une surproduction, qui est bientôt évidente aux yeux de tous. A partir de 1735, divers systèmes baptisés « fixations » sont mis en place pour juguler cette inflation de draps qu'il est de plus en plus difficile d'écouler au Levant. Il s'agit d'un système de quotas déterminant pour chacune des trois villes privilégiées (Carcassonne, Clermont et Saint-Chinian) et pour les manufactures royales le nombre d'entrepreneurs autorisés à produire des draps fins et attribuant à chaque cité un contingent en fonction de la production des années précédentes. Cette quantité était à son tour répartie entre divers fabricants au prorata de leur importance antérieure. En 1741, Carcassonne pouvait ainsi produire 1435 ballots sur les 3.000 du Languedoc, ses drapiers obtenant des quotas variant de 3 à 48 ballots[13].

Le vent de libéralisme qui souffle dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle fait disparaître ce système le 12 octobre 1756, à la demande notamment des marchands-fabricants carcassonnais. La même année, les primes ou « gratifications » allouées pour chaque pièce sont supprimées, et subsistent seulement des anciennes aides les « loyers » de 3.000 livres attribués à chaque manufacture. Cette somme est accordée pour dédommager les propriétaires des bâtiments qu'ils mettent à la disposition de l'activité textile, mais aussi parce que chaque manufacture doit entretenir au moins 30 métiers battants[14].

En contrepartie sans doute de la suppression des aides qu'ils percevaient jusqu'alors, les fabricants obtiennent en 1766 un assouplissement du règlement de 1708, puisqu'ils pourront désormais employer les meilleures laines du Narbonnais et du Roussillon, sous réserve qu'elles n'exèdent pas 50 % du poids total : par rapport aux laines d'Espagne, cela représente une économie de 50 à 60 livres par drap, soit près de 2 % du coût total[15].

Le rôle des londrins seconds dans la crise du textile carcassonnais

Seulement, cette dérèglementation progressive comporte un volet qui se retourne bientôt contre les Carcassonnais. La plupart des jurandes qui, jusqu'à cette époque ne pouvaient produire que des tissus de qualité inférieure, tels les seizains (1600 fils) ou les londres (entre 1800 et 2400 fils) purent à dater de 1758 se lancer dans la fabrication des londrins seconds. Tel fut notamment le

cas des régions de Limoux, de Bédarieux et de Saint-Pons, mais aussi celui de la « Montagne carcassonnaise ». Cette dernière zone s'étendait sur le versant sud de la Montagne Noire, le rebord occidental des Corbières et l'Est de la Malepère ; elle était divisée entre quatre jurandes qui se lancèrent derechef dans les tissus « haut de gamme » que constituaient pour elles les londrins seconds. C'est le cas surtout du Mas-Cabardès : la production de ce type de tissus y est multipliée par 17 en quelques années, tandis que la quantité de londres larges baisse tout aussi rapidement pour s'arrêter en 1774. Ce changement se comprend aisément lorsqu'on sait que les londres semblent valoir entre 6 et 8 livres l'aune, les seizains moins de 6 livres et les londrins seconds plus de 9 livres[16].

Les conséquences de ces diverses mesures, facilement prévisibles, ne tardèrent pas à se développer sur deux plans : forte augmentation de la production et baisse de la qualité entrainèrent des difficultés croissantes au Levant pour écouler les marchandises et des crises de surproduction de plus en plus sévères à partir de 1764 à Carcassonne. Les entrepreneurs locaux regrettèrent bientôt la fixation et s'en prirent aux autres villes languedociennes, accusées de leur faire une concurrence déloyale. En fait, les principaux rivaux étaient à faible distance de la Cité.

Pour l'ensemble du Languedoc, les londrins seconds passent de 66,6 % de la production en 1747-1757 (dernière décennie de la règlementation) à 83,6 % pour 1758-1764 et à 93 % entre 1773 et 1782. Leur importance diminue légèrement entre 1783 et 1789, mais ils représentent cependant 90 % du total. Or, la production carcassonnaise qui dans le total se situait à 38 % sur la période 1747-1757 augmente jusque vers 1782, puis régresse au profit de nouveaux producteurs, comme le montre le tableau suivant :

En prenant la base 100=1760-1764, on obtient en effet les résultats suivants :

	1760-64	**1765-72**	**1773-82**	**1783-89**
Languedoc	100	94,5	120	77
Manufactures	100	76	98,5	88,5
Carcassonne	100	99,3	143	73
Clermont	100	82	90	73
Saint Chinian	100	107	68	38
Bédarieux	100	120	170	180
Montagne carcassonnaise	100	151	340	0
Saint Pons	100	166	189	167

On voit que les Carcassonnais, qui accusent constamment Saint-Chinian de faire de la mauvaise qualité, oublient Bédarieux et Saint-Pons, mais surtout leurs voisins immédiats, les producteurs de « la Montagne ». Il est vrai que de nombreux liens existent entre la campagne et la ville. Cette dernière fait réaliser une partie de sa production en milieu rural parce que la main d'œuvre y est moins chère, les fabricants en sont souvent originaires, ils y ont des parents avec lesquels ils font des affaires et ils possèdent souvent des métairies, voire des châteaux autour de Carcassonne. Dans ces conditions, mettre en cause la zone de production autour de la ville les obligerait à se remettre eux-mêmes en question, alors que la mauvaise qualité des tissus est fréquemment due aux Carcassonnais, comme l'attestent de nombreux rapports d'inspection et divers mémoires[17].

En fin de compte, dans le contexte que nous venons de passer en revue, la question essentielle nous semble être celle-ci : pourquoi les Carcassonnais, dans une conjoncture de plus en plus défavorable, puis dans une crise sans précédent à partir de 1783, se sont-ils obstinés à produire toujours des londrins seconds en refusant pratiquement toute autre fabrication ? Cela paraît d'autant plus étrange que la situation n'est pas la même sur le plan national. Si la consommation du Levant ne semble pas avoir augmenté dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, à la différence de la production languedocienne qui y trouvait son débouché essentiel, la production française au XVIII^{e} siècle a

augmenté de 41 % en quantité et de 160 % si on prend en compte la valeur des tissus. Mieux : la France méridionale dans son ensemble a progressé, et c'est la part du Languedoc qui a régressé au profit des généralités de Montauban, de Pau, de Perpignan et d'Auch[18].

Expansion d'un côté, récession de l'autre... En fait, l'explication de ces différences entre régions si proches semble facile à trouver. Le Languedoc a longtemps bénéficié du « marché captif » en quelque sorte que constituait le Levant pour ses draps de qualité, d'où les sérieux problèmes qu'entraina la saturation de ce débouché. Les autres provinces travaillaient éventuellement pour l'exportation, mais surtout pour l'intérieur du royaume, un marché en expansion au XVIII[e] siècle du fait de la croissance démographique et de la relative amélioration du niveau de vie.

D'ailleurs, alors que la plupart des fabricants carcassonnais ont les pires difficultés à vendre leur production, la famille Pech fait de florissantes affaires en diversifiant sa production et en recherchant des débouchés dans tout le royaume[19]. L'entreprise fondée en 1779 par Jean-Jacques Pech et ses deux fils vend ses londrins et ses londres au Levant, mais aussi en France grâce à la foire de Beaucaire et à des « tournées » c'est-à-dire en démarchant les clients dans tout le Midi. Ces entrepreneurs originaux sont personnellement en contact avec leurs clients qu'ils veulent conserver en s'adaptant à leurs désirs et aux changements de la mode. Les tissus « draps façon d'Elbeuf » semblent être des londrins rebaptisés mais moins soignés dans les finitions et utilisant largement la laine locale, moins chère d'un tiers que la laine espagnole. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires de la maison Pech triple entre 1781 et 1787, et les ventes à l'intérieur du royaume représentent à la seconde date 87 % du total. On peut ajouter que les affaires traitées à Beaucaire quadruplent en valeur et que les prix à l'aune augmentent de 20 à 50 % selon les qualités, à l'inverse de ce qui se passe au Levant. Paradoxalement, cette expansion pourrait s'expliquer par la crise de la fin de l'Ancien Régime étudiée par E. Labrousse : ces draps méridionaux plus légers et moins couteux que ceux fabriqués par exemple à Abbeville, à Sedan ou à Louviers auraient pu se substituer à leurs concurrents nordiques en période de difficultés économiques.

Quelques fabricants essayèrent comme les Pech de diversifier leurs débouchés, en prospectant pour les uns la France, pour les autres la Guinée,

l'Amérique ou les Indes orientales. De 1757 à 1776, l'ensemble aurait représenté 10 % seulement des pièces passées au bureau de Carcassonne selon L. Dutil[20]. Cette fabrication « hors Levant » semble avoir augmenté aux approches de la Révolution, Limoux et Chalabre ayant d'ailleurs montré la voie en abandonnant dès 1770 le Moyen-Orient au profit de l'Espagne et de l'Italie, mais aussi du royaume. Cette tendance est encouragée par l'intendant Ballainvilliers et par son subdélégué Dat[21] mais elle ne concerne qu'une infime minorité du total produit.

Cette obstination à produire presque exclusivement toujours le même type de draps frappe les voyageurs étrangers à la région, comme l'économiste de Gournay qui écrit en 1753 :

« J'ai cru qu'un fabriquant de Clermont de Lodève était un fabriquant de draps, mais j'ai appris sur les lieux qu'il n'étoit qu'un fabriquant de Londrins Seconds et que les autres qualités lui étaient interdites... c'est un malheur pour nos fabriques, et pour nos fabriquants, d'avoir si fort subdivisé les différentes parties de leur profession qu'on les a pour ainsi dire renfermés comme dans un etuy... »[22]. Certes, ce propos vise les Lodévois, mais l'auteur était passé à Carcassonne et avait dû faire le même constat.

Un texte de 1777 ébauche une explication bien éloignée des préoccupations industrielles. Les députés de Carcassonne aux Etats de Languedoc réclament une déviation du Canal Royal qu'ils voudraient voir traverser leur ville car les habitants de cette dernière ne savent quoi faire de leurs capitaux : le commerce est handicapé par l'absence de port, « les terres des environs sont en culture et possedées par des gens qui n'ont pas le vouloir et le pouvoir de s'en défaire » si bien que si on entend bien les requérants, la fabrique textile a été un pis aller pour faire fructifier l'argent disponible[23].

Il est vrai que les responsables sont souvent montrés du doigt : il s'agit des ouvriers incapables de modifier leurs habitudes pour produire un autre type de tissu. C'est le raisonnement que tient l'inspecteur Pailhoux à l'intendant, affirmant que les Carcassonnais ne peuvent reprendre les anciennes fabrications « par le dérangement de la main d'œuvre de la fileuse et au reste des ouvriers auxquels il faudrait un temps pour pouvoir les remettre à travailler à la perfection »[24].

Mettre en cause la responsabilité des ouvriers en oubliant celle des entrepreneurs qui les dirigeaient, c'était aller vite en besogne et un texte anonyme met directement en cause les seconds :

> « ... L'Ozera ton dire, il semble que les trois quarts des fabricans ne travaillent que par instinct... Mais on sevira contre eux ? on les forcera à bien faire ? et quelle justice de punir des misérables qui seront plus dignes et pitié que de chatiment. Sujets fideles, negociants industrieux et utilles à l'Etat qui n'auront fait d'autre crime que de sacrifier leur honneur et leur industrie à la fureur de faire des draps »[25].

Le 12 avril 1780, l'inspecteur Cazaban décrivait à l'intendant un problème technique qui obèrait le rendement des presses carcassonnaises, mais il doit avouer son impuissance à changer cet état de fait, Vaucanson lui-même n'ayant pu convaincre les fabricants de le faire, dix-huit ans auparavant :

> « Il y environ dix huit années que le celebre Sieur de Vaucanson passant a Carcassonne et ayant eu occasion de le voir, je le priai d'Examiner quelques unes de ces Presses pour savoir sil ni trouverait pas quelque changement utile a y faire. En consequence il me montra plus clair que le jour que le talon du vis étant placé sur le manteau de la presse, leur forsement mutuel empéchait la forte pression, et que pour éviter cet inconvénient on pourrait placer au talon du vis un Pivot fait en forme de piramide renversée placé dans une grenouille de Bronze ajoutée sur le dit manteau, il me dit même quil avoit fait construire des Presses suivant cette manière, mais je ne me rappelle pas de l'Endroit.
>
> Je proposai ce changement a faire aux principaux fabricants et maitres Presseurs, mais aucun ne voulut le faire, de crainte que les Ouvriers de ce païs cy ne sussent point construire le tout d'une façon solide »[26].

Conclusion

Certes, il serait exagéré de rendre les seuls londrins seconds responsables de la grave crise que connaît la draperie carcassonnaise aux approches de la Révolution. Il convient de mentionner d'autres causes : le désintérêt progressif des Marseillais pour le Levant et le textile, les guerres au Moyen-Orient, la hausse du prix des laines espagnoles ont joué un rôle non négligeable. On peut cependant estimer que « la fureur de faire des draps », en l'espèce toujours les mêmes, sans se soucier des changements de modes et de l'engorgement du marché levantin a eu une importance décisive dans l'écroulement de cette activité qui avait apporté une certaine prospérité et dont on devait toujours espérer, contre toute reflexion sérieuse, qu'elle donnerait une nouvelle richesse à la région.

NOTES

1) *L'Hermite en province* par M. de Jouy, Paris, 1819, p. 144-145.

2) Ph. Wolff, Réflexions sur l'histoire médiévale de Carcassonne, dans *Carcassonne et sa région*, Actes des XLI[e] et XXIV[e] congrès d'études régionales tenus par la F.H.L.M.R. et par la F.S.A.S.L.P.G. en 1968 à Carcassonne, Gabelle, 1970.

3) *Manufacture de Carcassonne. Arrêts, édits, règlements et ordonnances pour la jurande de Carcassonne*, Coignet, 1746. B.M. de Carcassonne, p. 3-23.

4) Sur les laines espagnoles et les relations transpyrénéennes, voir le récent article de A.M. Azcona Guerra, « Une entreprise navarraisse dans le réseau commercial de la France méridionale : les Vidarte (1754-1823) », *Annales du Midi* t. 108, n° 216, oct.-déc. 1996, p. 479-503.

5) *Manufacture de Carcassonne... op. cit.*, p. 98.

6) A.D. Aude, IX C 31.

7) Ibid., visites par les inspecteurs des manufactures.

8) R. Cazals, D. Fabre, *Les Audois. Dictionnaire biographique*, Carcassonne, Amis des Archives, FAOL, SESA, 1990.

9) Ch. Carrière, M. Morineau, « Draps du Languedoc et commerce du Levant au XVIII[e] siècle », *Revue d'Histoire économique et sociale,* 1968, p. 108-121.

10) T. J. Markovitch, *Histoire des industries françaises,* Paris Droz 1976, t. 1.

11) Cl. Marquié, « Le financement de la fabrique carcassonnaise au XVIII[e] siècle », dans : *L'argent dans la France méridionale à l'époque moderne, Actes du colloque de 1995 du Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditérranéenne et de ses périphéries,* Université Paul Valéry, Montpellier, 1996.

12) A.D.Aude, IX C 31 et Cl. Marquié, *L'industrie textile carcassonnaise au XVIII[e] siècle,* Carcassonne, S.E.S.A., 1993, p. 45-81.

13) A.D. Hérault, C 2039.

14) A.D. Aude, IX C 25.

15) *Ibid.*, IX C 22 et 23.

16) *Ibid.*, IX C 31.

17) *Ibid.*, IX C 27.

18) Ch. Carrière et M. Morineau, art. cit., et T. J. Markovitch, *op. cit.*

19) M.-F. Arnaud, *Entreprise prospère et crise économique dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle : la maison Pech Frères (1779-1781)* D.E.S. Aix-en-Provence, 1970.

20) L. Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime* (1750-1789), Paris, Hachette, 1911.

21) M.-F. Arnaud, *op. cit.*, et A.D. Hérault, C 47.

22) A.D.Aude, IX C 20 : Résultat de la tournée de M. de G. en Languedoc.

23) Texte cité dans J. A. Mahul, *Cartulaire et archives de l'ancien diocèse de Carcassonne* (1867-1882), t. VI, 2[e] partie, p. 259-260.

24) A.D.Aude, IX C 20 ; « Mémoire aux Etats » par Paul Pailhoux.

25) *Ibid.*, IX C 22, « Mémoire pour les fabricants de draps de Carcassonne ».

26) A.D. Hérault, C 2569.

Hommes et doléances en 1789 : le textile languedocien

Jean-Pierre DONNADIEU
Université Paul Valéry, Montpellier

Laine, coton, soie, procédés de fabrication, activité manufacturière ou paysanne, la convocation des États généraux en 1789 permet aux paysans, aux entrepreneurs et aux ouvriers des textiles languedociens, à quelque place où ils se situent, de s'exprimer dans leurs réunions et leurs doléances, sur les questions qui se posent à eux tous les jours. Les organes institutionnels, comme les États et les commissaires du roi, notamment l'Intendant, les personnels intermédiaires, tels les subdélégués et les inspecteurs, les corps constitués, comme les conseils de ville ou de communautés, les corporations, avaient leur mot à dire, dans les formes autorisées, chaque fois qu'un problème apparaissait. Mais le mode de convocation des habitants du royaume et la liberté de parole qui leur est donnée apporte soudain un autre éclairage à l'activité de tous et de chacun, et à la manière de dire ce qui ne va pas.

Depuis 1782, l'impression des procès-verbaux[1] des Assiettes diocésaines de la province de Languedoc permet aux quelques notables privilégiés qui en disposent de se faire une idée des travaux publics engagés localement et

de leur coût, ainsi que des indemnités demandées par les communautés qui ont souffert quelques dommages casuels, mais non de l'activité économique de ces circonscriptions administratives. Ceux des États provinciaux, depuis 1776[2], dont la diffusion est également restreinte, donnent une certaine place au rapport de la Commission des manufactures qui analyse la production et le commerce des douze manufactures royales et des jurandes languedociennes, mais critique le rôle des inspecteurs chargés de veiller à la qualité de la draperie ; cette Commission s'intéresse aussi aux plantations de mûriers, de chanvre, au coton, à la soie, aux colorants, aux machines susceptibles d'apporter une amélioration aux procédés de fabrication. Bertin, du Bureau du Commerce, n'écrivait-il pas déjà en 1762 : « C'est principalement aux États... que semble dévolu le rôle de protecteur de l'industrie ». Pendant la session des États, le 18 février 1789, la commission des manufactures se lamente sur la situation de la province, dans ces domaines, en écho aux plaintes générales qui lui parviennent de toutes parts et demande la suppression des bureaux d'inspection des draps de Montpellier et de Marseille qui, trop souvent, « revêtent d'un sceau public des étoffes défectueuses ». Au mois d'avril de la même année, publiant pour la première fois un *Compte-rendu des impositions et des dépenses générales de la province de Languedoc* [3], les États expliquent de quelle façon ils gèrent les problèmes de la laine et de la soie, reprenant une nouvelle fois leurs réflexions antérieures, telles qu'ils les décrivaient lors de leurs sessions annuelles. Elles trouvaient leur place dans le cahier de doléances[4] de la province, emporté chaque année à Versailles et présenté au roi et à ses ministres : ainsi, celui de 1789, dans son article huit, s'intéresse à la production locale des soies et des soieries et à la nécessité de les protéger en favorisant les importations de soie grège et en imposant les produits ouvrés. Depuis 1780, année où ils avaient publié un *Mémoire* en réponse à des observations venues de Versailles, les États justifient leurs dépenses en se retranchant derrière les ouvrages utiles qu'ils commandent ou les activités économiques qu'ils encouragent[5]. Les nombreuses attaques qui les assaillent depuis 1788 ne modifient pas leur façon d'être et de se défendre, alors même que leurs ennemis, cours supérieures, nobles, robins, municipalités diocésaines, villes et communautés, se plaignent de leur gestion et demandent leur suppression, en attendant que les assemblées électorales de mars et d'avril

1789 prennent le relais de la critique générale, tout en redisant, dans la plupart des domaines qui touchent au textile, la même chose que les États[6].

Les intendants de la province, depuis Basville, se sont intéressés à l'activité économique du Languedoc, se faisant envoyer des rapports circonstanciés par leurs subdélégués ; c'est ainsi que le baron de Ballainvilliers, arrivé à Montpellier au début de 1786, reçoit de ceux-ci, dans les mois qui suivent, les renseignements qui lui sont nécessaires pour appréhender la réalité languedocienne : le haut-Languedoc, par diocèses, le bas-Languedoc, par subdélégations, répondent entre 1786 et 1788 aux demandes de l'intendant qui, dans les mois qui suivent, rédige des « Mémoires sur le Languedoc » et un « Traité sur le commerce en Languedoc », se fondant en tout ou en partie sur les informations recueillies par son administration[7]. Historien de la province, Léon Dutil, en 1911, se base sur ce document essentiel pour présenter l'économie languedocienne à la veille de la Révolution[8]. Plus récemment, Georges Frêche accepte « l'empirisme » des conclusions de Ballainvilliers, tout en analysant de façon quantitative les chiffres de ce dernier[9]. L'ouvre de Léon Dutil est en revanche une référence pour tous ceux qui étudient cette période. Plus récemment, Claude Marquié[10] Line Teisseyre-Salmann[11], et Gilbert Larguier[12] ont apporté tous leurs soins à étudier la laine de Carcassonne, la soie de Nîmes, et le poids de la laine à Narbonne jusqu'au XVII^{e}.

Si les « Mémoires », selon la qualité des rapports des subdélégués locaux, informent, entre autres choses, sur les matières premières de l'industrie, qu'elles proviennent de l'animal ou de la plante, et sur leur mise en œuvre dans les manufactures, ils donnent une place importante au contexte de la crise générale que connaît le textile languedocien depuis des années, de ses conséquences sociales – le chômage se développe – et des causes politiques possibles de cette décadence : les traités avec l'Espagne et l'Angleterre[13]. Le « Traité » tend à la synthèse, tout en essayant d'engager une réflexion prospective. Un tableau – une « balance »[14] – résume la valeur de la production : 300000 livres de production de laine, 15950000 livres de draperie, 400000 livres de couvertures, 17800000 livres de soies et de rubans, 5150000 livres de bonneterie et de dentelles, 4000000 livres de cotonnades, 200000 livres de toiles, auxquelles il convient d'ajouter 400000 livres de flanelles, et 1000000 de mousselines et toiles des Indes. Cette quarantaine de millions de livres

représente plus de la moitié de l'économie languedocienne ; il ne faudrait pas laisser de côté, bien que ce soit difficile à chiffrer, la part que représentent le chanvre, le feutre des chapeaux, les papiers et cartons, les savons, l'amidon, ainsi que les colorants qui entrent pour tout ou partie dans les fabrications. Un « Mémoire » sur le commerce de Sète –non publié– fait sa part au monopole de Marseille sur les exportations des produits des manufactures de Languedoc, vieille plainte du port créé au XVII^{e} siècle ; un autre « Mémoire » de la Chambre de Commerce de Montpellier –non publié– reprend cette critique, universelle dans la province à la fin de l'ancien régime.

Plus de six cents liasses de la série C, aux Archives départementales de l'Hérault, concernent les produits textiles, de la draperie à la soie, à la bonneterie et aux toiles peintes languedociennes au XVIII^{e} siècle. On peut y étudier l'évolution de la production des diverses fabriques, mais aussi les changements de politique économique et de gestion administrative décidées à Versailles durant le dernier siècle de la monarchie absolue. On passe continuellement de la liberté au contrôle, du rejet des inspections à la nécessité d'apposer des plombs pour attester de la qualité des produits, de la responsabilité des fabricants aux conditions de travail et de rémunération qui portent les ouvriers à la misère, au vol, voire à l'émigration. Les lettres et mémoires de l'inspecteur Tricou fils, en résidence à Saint-Chinian, sont très éclairants sur la fabrication et le commerce des « laineries » à la veille de la convocation des États généraux. Le plus intéressant est certainement celui qu'il adresse à l'intendant sous le titre « Observations sur les manufactures de Languedoc, principalement celles pour le Levant », le 15 décembre 1788 : il y examinait d'abord l'équilibre des ressources agricoles et industrielles qui nourrissaient les habitants, bien qu'il fût rompu à cette date[15]. La misère qui en résultait ne devrait pas être soulagée par la distribution gratuite de grains, mais par la création d'ateliers, c'est-à-dire la mise en route par les États provinciaux de travaux publics qui donneraient salaire et subsistance. Cependant, l'encouragement aux fabricants de produits lainiers semble primordial, puisque la confection de la draperie est si complexe qu'elle nécessite beaucoup de main-d'œuvre : il faut donc remédier au ralentissement des affaires dû à la guerre entre la Russie et la Sublime Porte, qui gêne les exportations mais aussi les « retours » de matières premières utiles à la fabrique cotonnière et au

lanéfice, et tenir compte de la mode des produits anglais qui se répandent en France après la signature du traité d'Eden : « L'anglomanie est le goût dominant ». Pourquoi ne pas accepter dans cet instant la mise sur le marché de productions de moins bonne qualité qui peuvent cependant apporter un bénéfice immédiat –quitte à peser sur les ventes futures– ? Pourquoi le gouvernement ne ferait-il pas « fabriquer pour son compte », et ne chargerait-il pas la nouvelle Compagnie des Indes de trouver un débouché en Amérique septentrionale ? Un « tableau du nombre d'ouvriers qui peuvent être inoccupés l'hiver prochain... » est dressé par Tricou, qui craint une dizaine de milliers d'ouvriers réduits au chômage dans les jurandes des trois départements de Carcassonne, Saint-Chinian et Clermont, notamment « les tisseurs, les épinceuses, les foulons, les pareurs, les affineurs, les teinturiers, etc... » des villes, alors que « les embriseurs, les cardeurs, les fileurs », qui vivent plutôt à la campagne, trouvent dans l'agriculture une occupation complémentaire. Mais il ne pouvait se douter, en décembre 1788, de ce que serait l'hiver durant les semaines suivantes[16].

A la veille de la réunion des États généraux, les États de Languedoc, l'intendant Ballainvilliers, les bureaux qui ont à connaître de la production des manufactures, paraissent unanimes dans le diagnostic porté sur la situation difficile qu'elles vivent et sur l'importance des réformes à accomplir pour redonner à la province le dynamisme et l'inventivité qui avaient enrichi ses habitants tout le long du siècle. Le 7 février 1789, le roi applique au Languedoc le règlement général décidé le 24 janvier pour la convocation de ses sujets, inscrits au rôle des contributions[17] : les élections auront lieu par sénéchaussées, le Tiers devant députer par communautés à la campagne, mais avec deux degrés d'assemblées pour chaque ville inscrite sur un tableau particulier : corporations d'abord –article 26–, municipalité ensuite. Pour les arts et métiers –presque toujours les seuls électeurs sont les maîtres–, il y aura un député pour moins de cent présents à l'assemblée de la corporation d'arts et métiers, mais deux pour moins de cent présents dans la bourgeoisie non corporée, les arts libéraux et autres activités ; ces chiffres augmentent dans la même proportion au-dessus de chaque centaine.

En Languedoc, certaines villes sont considérées comme devant voter à deux degrés et envoyer à l'assemblée de la sénéchaussée plus de quatre dépu-

tés : Agde, Béziers, Clermont, Lodève, Pézenas et Sète, dans la sénéchaussée de Béziers ; Ganges, Lunel, Montpellier et Saint-Hippolyte, dans celle de Montpellier ; Alès, Anduze, Beaucaire, Nîmes, (Pont) Saint-Esprit, Saint-Gilles et Uzès dans celle de Nîmes ; Albi, Carcassonne et Narbonne, dans celle de Carcassonne ; Castres ; Limoux ; Castelnaudary ; Le Puy et Yssingeaux, dans celle du Velay ; Castelsarrazin, Gaillac, Lavaur et Toulouse dans la sénéchaussée de Toulouse ; (Bourg) Saint-Andéol dans celle de Villeneuve-de-Berg. Une ville : « Têmе », qui aurait dû envoyer 6 députés à une assemblée de sénéchaussée, pose problème à tous les chercheurs... personne n'a jamais réussi à la localiser ! La plupart des 30 villes de cet « état » du 7 février sont des villes de fabriques ou de manufactures : on devrait donc avoir des procès-verbaux des corps et corporations qui s'y sont réunies, mais il n'en reste que pour 10 villes, jamais dans leur totalité[18] : Béziers, Lodève, Pézenas, Sète, Montpellier, Beaucaire, Nîmes, Pont Saint-Esprit, Limoux, Carcassonne, et des épaves dans quelques autres comme Agde, Clermont, Lunel, Toulouse.

Selon la ville où l'on se trouve, les ouvriers ou artisans sont réunis ou séparés, ce qui dépend des lettres patentes érigeant les diverses corporations, et l'interprétation du règlement royal par l'autorité municipale : par exemple, à Lodève[19], ville de 1675 feux, les encardasseurs, embriseurs, cardeurs, laveurs balleurs des laines et autres travaillant à la laine sont rassemblés en un seul corps, qui ne réunit que 25 électeurs pour un seul député, les fabricants de bas et teinturiers sont 29 ; mais quand est convoquée l'assemblée de la ville, il y a 3 représentants des maîtres tisserands –ce qui permet d'imaginer une assemblée de corporation de presque 300 personnes, puisque les arts et métiers avaient un député pour 100 électeurs–, 1 retorseur, 1 maître tailleur d'habits...mais les encardasseurs et fabricants de bas ne sont pas présents, pas plus que la plupart des corps dont restent les délibérations ! Cependant, lorsque le Conseil de ville doit payer les journées de voyage et de séjour des 8 députés à la sénéchaussée, il s'efforce d'y échapper, le 20 mai, en prétendant que cette députation n'a pas été faite par les contribuables à la taille, mais « par certaines corporations non autorisées qui se sont formées d'elles mêmes, y ayant admis en les formant indifféremment les étrangers non domiciliés, les mineurs, les enfants de famille sous l'autorité paternelle, les domestiques, garçons et apprentis de métier, garçons embriseurs, cardeurs, fileurs, portefaix,

journaliers et autres qui ne payent aucune imposition... ». Il est vrai que le corps de ville n'avait aucun représentant à Béziers et que la plupart des députés de Lodève sont « des riches bourgeois ou négociants, qui se sont nommés eux-mêmes ou fait nommer par des personnes qui sont presque toutes sous leur dépendance ». On peut, par cet exemple, imaginer dans quelle tension ont pu se dérouler les élections pour certaines villes.

En revanche, à Montpellier, les contremaîtres, ourdisseurs et tisserands en coton se réunissent[20] à plus de 600, envoyant à l'assemblée de la ville 8 députés, mais 7 seulement sont présents selon le procès-verbal de cette réunion : on leur a à l'évidence appliqué le Règlement ; sont également appelés à l'assemblée de la ville les marchands-drapiers, les tisserands de couvertes, les tisserands de toile, les cartiers et cartonniers, les fabricants de bas, les cordiers, les fabricants de filoselle, les fripiers, les marchands chapeliers, bordeurs, garnisseurs, boutonniers et bonnetiers, les pareurs de couvertes –mis avec les taffetassiers, moliniers de soie et passementiers ! –, les teinturiers en laine –2 fois–, les fabricants de couvertes de laine, les fabricants et facturiers en coton, les taffetassiers – ? –, les tondeurs, les tapissiers, les tailleurs d'habits, les fabricants de flanelle : ils sont 21 sur 93 corps convoqués, mais ils ne sont plus que 15 sur 69 à l'assemblée municipale : ce ne sont pas toujours les mêmes que ceux qui ont été convoqués : tisserands de toile, marchands, cordiers, fabricants de filoselle, fabricants de flanelle, tapissiers ont disparu des présents. En revanche apparaissent les 7 députés du commerce, les 2 entrepreneurs des manufactures de toiles et mouchoirs de coton et de teinture de coton en rouge (l'un d'eux est Joseph Cambon fils, dont le père avait rédigé un projet de cahier), et les 7 députés des contremaîtres, ourdisseurs et tisserands de coton, réunis en présence de 5 de leurs patrons dont 260 avaient signé le procès-verbal ! – D'ailleurs, le Règlement du 24 janvier, dans son article 26, permettait il aux patrons –leur cahier de doléances est remarquable– et ouvriers du coton d'être là ? N'ayant pas été convoqués par la municipalité, ils ont dû exercer une pression très forte pour obtenir une représentation que l'organisation corporative ne leur donnait pas.

A Limoux, les élections, qui ont fait l'objet d'une analyse de Gilbert Larguier, montrent bien les hésitations du corps de ville pour la tenue des assemblées de corporations et leurs droits lors de l'assemblée de la ville :

fallait-il, lors du choix des députés de la ville pour la sénéchaussée, tenir compte de la hiérarchie des classes représentées au Conseil de ville : apparemment, les arts et métiers ont choisi cinq notables et un maître-artisan plutôt que les personnalités proposées par les consuls ; il est probable que les personnes les plus actives dans les réunions qui s'étaient tenues à l'automne ont joui d'un préjugé favorable chez les électeurs[21]. La remarque limouxine s'impose à Sète[22], où les assemblées des corps tenues toutes à l'hôtel de ville, écartent volontairement le corps municipal de la députation, et à Pézenas[23], où sont les députés des négociants, marchands dapiers, merciers et chaussetiers, des marchands bordeurs, des maîtres tisserands et cotonniers, des maîtres cordiers et des maîtres tailleurs, dont on connait les votes puisque les choix des électeurs nous ont été heureusement conservés dans les archives, et montrent bien le succès des notables engagés dans la lutte pour le doublement du Tiers et le rejet des États de Languedoc.

Agde n'a qu'un tailleur pour représenter le textile à l'assemblée de la ville[24]. A Béziers[25], « l'état » des corps qui doivent délibérer appelle 50 corps, parmi lesquels les marchands drapiers, merciers et toiliers, les marchands bordeurs, les tapissiers, les fabricants de bas et passementiers, les moliniers de soie, les tisserands, les cordiers, parmi lesquels une veuve de maître, les tailleurs d'habits, soit 8 sur 45, mais 4 procès-verbaux sont perdus. Le 15 mars, lorsque se réunit l'assemblée de la ville, fort houleuse, sont enregistrés les 2 députés des marchands drapiers, le député des tisserands, celui des fabricants de bas, celui des tailleurs et celui des cordiers, mais les tapissiers et les moliniers de soie ne sont pas représentés ; quant aux négociants, ils sont rejetés, comme « non autorisés ». Le procès-verbal de Ganges, incomplet, ne donne pas les professions des « comparants » et n'est donc pas utilisable[26]. Lunel garde un procès-verbal des 6 fabricants de bas, mais à l'assemblée de la ville, il y avait 2 députés des négociants en drap et en toile, 1 des cordiers, 1 des bordeurs, celui des fabricants de bas, 1 des tailleurs et 1 des fabricants d'amidon, soit 6 sur 41 corps représentés[27]. Dans les deux sénéchaussées qui seront la base du département de l' Hérault, la prédominance de Montpellier est évidente, avec la domination du coton ; Béziers a une structure plus variée : c'est un lieu d'échanges ; à Lodève, la laine domine, comme ce devait être le

cas à Clermont, dont on ne possède qu'un procès-verbal de corporation, et qui avait à ses portes la manufacture royale de Villeneuvette.

A Nîmes[28], à l'assemblée qui choisit les députés de la ville, sont représentés les marchands drapiers, les marchands de soie et faisant fabriquer des étoffes de soie, les marchands toiliers et clinquaillers, les marchands de bas, les fabricants de bas, les marchands fabricants de burats et de bourettes, les fabricants d'étoffes de soie et dessinateurs (avec les taffetassiers) qui ont 8 représentants pour environ 800 électeurs, les marchands de filoselle (avec les cardeurs de filoselle) qui ont 3 représentants, les chapeliers, les teinturiers en soie, les mouliniers de soie (avec fileurs et ovaleurs), les teinturiers en laine, les tapissiers, les tailleurs d'habits, les fripiers, les tisserands de toile, les tondeurs (calendeurs) et les cordiers : 18 corps sur 55. A Beaucaire, étaient représentés marchands et bordeurs, facturiers de laine, tailleurs d'habits, chapeliers, cordiers, négociants – certainement nombreux pour le textile–, marchands tanneurs et coloristes – c'est-à-dire teinturiers –, et tisseurs de toile : 7 corps sur 37[29] ; on compte à Pont Saint-Esprit[30], les maîtres tailleurs, les tissiers en soie, les tisserands, les marchands, 4 sur 16 procurations. Saint-Gilles[31] n'a que 4 corps sur 34 en relation avec ce type d'activité : certains négociants, les marchands drapiers, les tailleurs d'habits et les chapeliers. A Anduze[32], aux portes des Cévennes, dont Rabaut Saint-Etienne est l'un des députés – il sera aussi élu à Nîmes –, 9 corps sur 31 : négociants en gros, marchands fabricants, marchands en détail, fabricants de laine, teinturiers, tondeurs et tanneurs, chapeliers, tailleurs, faiseurs de bas, cordiers Dans la même sénéchaussée, dont le textile est une des principales activités, à Uzès, chef-lieu de diocèse, participent à l'assemblée municipale les négociants, marchands, fabricants de bas, fabricants (4 députés, ce qui représente environ 400 électeurs), tailleurs d'habits, tisserands, chapeliers : 6 sur 29 corps, ce qui est peu[33]. Au contraire, à Alès, on retrouve presque les mêmes chiffres qu'à Anduze, 10 sur 31 : les négociants, les marchands détailleurs, les fabricants de bas, les facturiers, cardeurs, peigneurs, tisserands et burétaires, les mouliniers de soie, les teinturiers et tondeurs, les passementiers, les tailleurs d'habits et tapissiers, les chapeliers, les cordiers[34]. La soie domine évidemment, mais la laine reste présente partout.

A Carcassonne[35], selon le procès-verbal de l'assemblée de la ville, étaient présents les députés du corps des manufactures, des négociants fabricants de draps, des négociants marchands drapiers en gros et en détail, merciers et clinquaillers, des marchands bordeurs et boutonniers, des marchands teinturiers, des maîtres pareurs et affineurs de draps, des maîtres rentrayeurs, des maîtres cordiers, des maîtres tailleurs d'habits, des maîtres tisserands de drap, des maîtres cardeurs, des maîtres retorseurs, soit 12 sur 41 corps ; à Limoux, on possède les procès-verbaux[36] des fabricants, des tailleurs, des tailleurs pour hommes et pour femmes (corps Sainte Lucie), des tisserands, des cardeurs, des retorseurs, des escardasseurs, des marchands chapeliers, des pareurs, des négociants en drap et des marchands teinturiers, soit 11 corps sur 32 représentés à l'hôtel de ville pour le choix des députés à la sénéchaussée. De Castelnaudary[37], nous n'avons pu consulter les documents existants. Narbonne[38] n'a pas gardé trace de ces élections, qui se seraient déroulées entre le 8 et le 14 mars. Albi députait à Carcassonne : on doit pouvoir les étudier pour cette ville, chef-lieu de diocèse, dans ses archives, ou dans celles du département de l'Aude[39]. Naturellement, la laine prédomine dans cette partie de la province, et souffre donc de la crise qui frappe l'exportation des draps : cela explique la forte présence des différents corps liés à l'industrie textile dans les assemblées, notamment à Carcassonne et à Limoux. Le 5 mars 1789, l'inspecteur Tricou avait informé[40] l'intendant Ballainvilliers de la prochaine tenue d'une réunion de toutes les jurandes de son département à l'invitation des fabricants de Clermont ; ainsi, le 9 mars, s'assemblaient à Narbonne « les députés des fabriques de draps du Languedoc », représentant les jurandes de Carcassonne, Montoulieu, Limoux, Saint-Chinian, Saint-Pons, Clermont de Lodève et Bédarieux : leur *Arrêté*[41] est un vrai cahier de doléances sur les thèmes communs à ces notables, qui s'étaient réunis en dehors de toute convocation légale, mais certains de leurs articles seront rejetés par le Tiers de la sénéchaussée de Carcassonne. Le brouillon du cahier de Clermont l'évoque. Le Tiers-État de la sénéchaussée de Béziers l'annexe aux cahiers qu'emportent à Versailles ses députés.

Dans la sénéchaussée de Castres, seul le chef-lieu avait une élection à deux degrés[42] où, bien évidemment, le textile avait sa place ; c'est le cas aussi à Mazamet, alors en plein élan manufacturier[43], mais cette ville n'est pas

soumise au même type d'élection. Dans la sénéchaussée de Toulouse, qui regroupait plusieurs diocèses civils en entier ou en partie, Castelsarrazin avait à son assemblée municipale[44] des représentants des négociants, chapeliers, peigneurs de laine, tailleurs, tisserands, fabricants, 6 sur 31 corps représentés. Lavaur avait, comme Gaillac[45], une partie de son activité dans le textile ; mais le 10 mars 1789, la ville de Toulouse[46], sur 97 corps, en avait 20 liés à cette production ou à son commerce : le corps de commerce en premier, les teinturiers en laine, les boutonniers et garnisseurs, les faiseurs de bas, les ouvriers en soie, les tailleurs, chaussetiers et rhabilleurs réunis, les brodeurs, les passementiers, les maîtres tapissiers, les tondeurs de draps, les maîtres sergeurs, les couverturiers, les maîtres chapeliers, les maîtres fripiers, les tisserands de lin, les cardiers, peigneurs et faiseurs de cardes réunis, les maîtres cordiers et les épingliers. A propos des conditions politiques locales, il ne faut pas négliger la période antérieure à cette assemblée électorale : le Corps de commerce, après trois réunions, bientôt rejoint par les corporations, avait été à l'origine de deux assemblées, qui mettaient en cause les capitouls et les États de Languedoc, dans leurs délibérations sur la représentation du Tiers État : le 19 janvier 1789[47], le Corps lui-même avait à ses côtés les corporations qui seront présentes le 10 mars, sauf les tisserands de lin et les fripiers, et l'assemblée nommait un teinturier, un tapissier et un tailleur chaussetier parmi ses 12 commissaires ; le 17 février[48], manquent les teinturiers et les sergeurs, mais on compte le tapissier, le tailleur et un fabricant de couvertures dans les 41 membres de la Commission intermédiaire mise en place ce jour-là. Dans ces trois listes, l'ordre suivi est presque toujours le même, ce qui renforce encore la légitimité corporative des arts et métiers selon les règles observées à Toulouse[49].

Dans la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, seul, Bourg Saint-Andéol avait droit à des réunions de corporations précédant l'assemblée municipale, mais nous n'en connaissons pas la composition, pas plus que, dans la sénéchaussée du Velay, celles du Puy[50] et d'Yssingeaux. Cependant, on sait que, le 31 décembre 1788, 6 rubanniers et 6 passementiers de Saint-Didier se trouvent signataires –parmi 100 autres– de l'adhésion à l'*Arrêté des trois Ordres du Pays du Velay*[51], délibéré le 22 décembre précédent.

En dehors de ces procès-verbaux de corporations liées aux différentes formes des métiers du textile, les liasses d'archives de la série C des différents

dépôts départementaux et, parfois, des séries BB et HH d'archives communales, peuvent apporter les compléments nécessaires à l'étude de cette période. L'utilisation de l'*Encyclopédie*, de Diderot et d'Alembert, les glossaires ou index qui accompagnent les éditions de cahiers de doléances, et naturellement les ouvrages consacrés aux diverses productions et aux métiers qui les façonnent, à l'échelon d'une ville ou de la province, permettent de suivre les étapes de la fabrication et donc d'appréhender l'importance de telle ou telle corporation dans le corps électoral d'une ville manufacturière. Il est plus difficile de connaître le poids de ces différents métiers quand on s'attache à la production des campagnes. L'élevage des moutons, la plantation de mûriers, le fait de filer la laine ou de la tisser, les opérations nécessaires à obtenir la soie et les travaux nécessaires pour les autres matières premières, sont évoqués par l'intendant Ballainvilliers, suivant la qualité des informations transmises par ses subdélégués. Léon Dutil analyse ces données en les confrontant à d'autres sources. Mais, quand il s'agit de savoir combien de Languedociens qui se consacraient à ces productions ont participé aux assemblées électorales des communautés, on ne peut en connaître le nombre et la spécificité que très rarement. La plupart des procès-verbaux d'élection des bourgs et villages –environ 1800– de la province de Languedoc sont perdus ou n'ont pas fait l'objet de publications. Ainsi, les sénéchaussées de Nîmes[52], Castres[53], Carcassonne, Limoux, Castelnaudary, d'Annonay, de Villeneuve-de-Berg, de Mende et du Puy n'ont pas de procès-verbaux édités.

Pour un certain nombre de communautés du diocèse de Toulouse, MM. Pasquier et Galabert publient[54] les procès-verbaux, mais ne peuvent pas toujours donner le métier des comparants, sauf pour Blagnac où ils signalent 1 tisserand, 1 passementier et 3 tailleurs – 5 sur 74–, et Saint-Jory : 6 tisserands et 1 tailleur – 7 sur 58– ; en revanche, ils s'efforcent, quand cela leur est possible, de donner les cotes de capitation et le personnel au service de certains habitants. Dans la même sénéchaussée, des procès-verbaux existent peut-être encore dans un fonds privé inaccessible, joints aux cahiers de doléances du diocèse de Lavaur, publiés[55] en 1889 par Ch. Pradel : peut-être les découvrira-t-on un jour !

Les procès-verbaux d'élection des communautés des diocèses de Narbonne, Carcassonne et Albi existent dans les liasses des archives de

Carcassonne, mais ne sont pas publiés, sauf ceux des communautés du diocèse de Saint-Pons[56] qui ont député dans cette sénéchaussée : leur examen est assez décevant puisqu'ils ne mentionnent pas la profession des électeurs sauf dans trois cas sur vingt et un : le tailleur de Rieussec –36 comparants, 11O feux–, le cardeur, le « traficant », les 2 négociants du Soulier – 19 comparants, 160 feux–, ne sont pas caractéristiques des métiers du textile en Minervois. Georges Fournier[57] évoque les 195 procès-verbaux des villes et communautés représentées à la sénéchaussée en se référant à G. Larguier, J. Raffanel et M.-R. Viala qui ont étudié[58] ces assemblées primaires de la sénéchaussée de Carcassonne, mais ont privilégié l'examen de la participation des habitants par rapport à leur charge fiscale : « S'en tenir aux qualités et professions des comparants, données par les procès-verbaux de réunion et d'élection des députés, comptabiliser le nombre de représentants de chacune des catégories socio-professionnelles, ne donne en effet pas les éléments nécessaires pour répondre à la question principale...en quoi étaient-elles représentatives de la société villageoise et dans quel sens a joué le taux de participation plus ou moins élevé ? ». C'est donc une analyse politique à laquelle se livrent ces auteurs, mais les quelques exemples de groupes sociaux pris dans un petit nombre de localités ne citent pas de métiers liés au textile. On peut imaginer que, parmi les ménagers, les brassiers, se trouvaient des possesseurs de troupeaux, mais ce n'est qu'à Fleury –41 pasteurs, majourals et aides– et Canet –3 pasteurs– qu'apparaît avec évidence l'élevage. Sur ce sujet, il faut évoquer Guillaume de Barthez[59], seigneur de Marmorières à Armissan, aux portes de Narbonne, qui, après avoir collaboré à l'*Encyclopédie* –article troupeaux–, et publié plusieurs ouvrages sur l'agriculture de « la côte de la Méditerranée », avait en janvier 1788 envoyé à Versailles un Mémoire manuscrit[60], où il développait ses vues sur les moyens de concurrencer les plus belles laines d'Espagne par l'amélioration des troupeaux du terroir narbonnais « devenu l'un des plus pauvres du Languedoc », où il faudrait « établir comme une pépinière royale de bêtes à laine ».

La sénéchaussée de Montpellier est décevante quant à l'information[61] qu'elle aurait pu apporter : sur environ 200 communautés, une quinzaine, du diocèse de Montpellier, donne des listes sans professions, 3 n'ont pas de représentants du textile ; seules 3 –du diocèse de Nîmes–, méritent l'examen :

Logrian –37 feux– a, sur 21 électeurs, 1 fabricant de bas, 1 facturier, 2 facturiers de laine. Marsillargues –580 feux–, a 2 fabricants de bas, 8 faiseurs de bas, 1 tisserand, 3 tailleurs d'habits, 1 faiseur de mouchoirs et 1 cardeur de laine, sur 89 comparants. Sommières – 604 feux–, ville du molleton –, rassemble 143 votants, avec une extraordinaire variété de métiers : il y a 17 fabricants, 2 cordiers, 4 tondeurs, 1 fripier, 3 tisserands, 1 tapissier, 2 tailleurs, 1 matelassier, 1 chapelier, 1 teinturier, 1 marchand de savon et 2 cardeurs. On attendrait des communautés des diocèses d'Alès et d'Uzès qui députaient à Montpellier des éléments statistiques importants, mais il ne reste aucun procès-verbal d'élection de cette quarantaine de petites villes et de communautés, en partie cévenoles, comme Saint-Hippolyte, Sauve, Monoblet, Quissac, où la soie dominait. Il n'y a pas davantage d'archives utilisables des communautés du diocèse de Béziers qui dépendaient de Montpellier.

Dans la sénéchaussée de Béziers, il y a plus de richesse[62] : le petit diocèse d'Agde – 21 villes et communautés– avait 3 villes dont les élections se faisaient à deux tours ; pour les 6 communautés qui ont laissé un procès-verbal, Bessan a 1 tailleur et 1 berger, Bouzigues, 2 tailleurs, Mèze, 1 tailleur, Montagnac, 3 tailleurs et 1 fabricant de bas. Il ne reste de procès-verbal ni du diocèse de Saint-Pons –23–, où se trouvaient les importantes cités manufacturières de Saint-Chinian et Saint-Pons, ni de celui de Castres –4–. Le diocèse de Lodève, sur 53 villes et communautés, ne conserve que 4 procès-verbaux de communautés : 2 d'entre elles n'ont personne dans le textile, mais il y a 1 fabricant de bas à Saint-Guilhem –180 feux–, pour 17 électeurs, mais sur les 81 de Saint-Jean-de-Fos –325 feux–, 2 tailleurs, 2 fabricants de bas de laine, 2 fabricants de bas de soie, 1 tisserand et 2 fabricants de savon. 10 communautés du diocèse de Narbonne députaient à Béziers, sur trois procès-verbaux, seul celui de Poilhes mentionne après une liste de noms la présence de diverses professions dont celle de berger. Une des trois communautés du diocèse de Montpellier est finalement plus riche : Puéchabon[63], qui a 1 fabricant de bas, 1 fabricant de bas de soie et 1 fabricant de savon. Quant aux 17 communautés –sur 90– du diocèse de Béziers, elles proposent plus de données que dans le reste de la sénéchaussée : 1 traficant à Boussagues, 3 tailleurs à Fontès, 1 facturier à Gignac, 2 tisserands au Mourcairol, 7 bergers, 2 tisserands de toile et 1 tisserand à Nizas, 2 tailleurs à Sérignan, mais le procès-verbal le plus inté-

ressant est celui de Roquebrun –240 feux– qui contient les noms de 8 tisserands, 27 tisseurs, 1 marchand fabricant, 1 traficant et 1 tailleur sur 199 comparants, alors qu'on ne sait rien de Bédarieux, qui avait prétendu à plusieurs reprises au titre de manufacture royale.

Comment tirer des conclusions de cette information fragmentaire, qui devrait être recoupée avec celle fournie par les liasses de l'Intendance et celles des États de Languedoc dans les différents dépôts départementaux d'archives pour aboutir à une certaine exhaustivité, bien qu'il faille tenir compte de la disparition de nombreux documents ? On peut cependant par l'examen des assemblées particulières ou générales des villes distinguer l'existence ou non de dominantes, comme la soie à Nîmes, le coton à Montpellier, la laine à Lodève, Carcassonne, Limoux, Castres, mais aussi la résistance d'activités anciennes, nécessaires à la vie quotidienne de cités, soit pour leur consommation propre, soit pour celle des habitants des bourgs et villages voisins qui viennent s'approvisionner à leurs marchés ou à leurs foires, ce qui paraît être le cas de Béziers ou de Toulouse. Peuvent apparaître aussi, mais à un degré moindre, les spécificités de communautés, avec parfois des différences entre les métiers qui démontrent leur richesse et leur variété : ainsi la distinction des tisserands et des tisseurs à Roquebrun, le fait que l'on se définisse ailleurs comme fabricant de bas, de bas de laine ou de bas de soie, la présence des bergers dans le narbonnais

Si l'on possèdait beaucoup plus de procès-verbaux d'assemblées de communautés, on verrait bien évidemment la présence d'ouvriers et d'artisans préparant la matière première ou le tissu nécessaire aux fabricants, commissionnaires ou traficants qui apportent aux patrons, marchands et négociants de la ville de quoi fournir à leur industrie, à leurs ventes ou à leur spéculation. Enfin, si le monde des maîtres artisans apparaît dans sa variété de service en ville et à la campagne, comme les tailleurs, les chapeliers, les tapissiers, les fripiers, les cordiers, et même les matelassiers, celui des ouvriers des ateliers et manufactures est parfois tenu en lisière par les règlements des corporations, ou par une lecture stricte des Lettres de convocation : soit on diminue, comme à Montpellier, le nombre des députés des ouvriers du coton, acceptés quoique non corporés...mais sous l'égide de leurs patrons, soit on conteste leur présence et leur vote à l'assemblée générale, comme à Lodève, soit on écarte

de l'élection les ouvriers « en chambre », chambrelans ou chambellans des faubourgs, comme ceux d'un quartier de Montpellier[64] situé hors des murs de la commune clôture de la ville, avant de les dénoncer dans les cahiers de doléances, à Montpellier, à Pézenas et à Béziers, soit on s'inquiète des bagarres continuelles des compagnons, ce qui est le cas un peu partout entre Gavots et Dévorants. Mais, compte-tenu du contexte des réunions, des délibérations et des innombrables brochures qui demandaient le doublement du Tiers et une représentation plus fidèle du peuple des villes et des campagnes aux États-généraux, les documents qui existent encore permettent de se faire une bonne idée des hommes qui participaient aux activités économiques des provinces du royaume en général, et du Languedoc en particulier[65]. Sauf dans de rares cahiers de doléances, n'apparaît nulle part le « quatrième état », de loin le plus nombreux, celui des malheureux qui ne travaillent que certaines saisons, celui des femmes –si importantes pour le textile à la campagne–, écartées de l'élection, et des enfants, et aussi la part apportée au revenu familial par un travail temporaire des paysans, qu'évoquait dans son Mémoire de 1788 l'inspecteur Tricou : ceux-là n'ont pas voté, ou ne peuvent être identifiés comme travaillant pour le textile dans les procès-verbaux.

Lors des assemblées de sénéchaussées, les quelques représentants de ce monde choisis dans les villes n'étaient que des négociants ou des marchands, et il n'y avait pas d'élu de ce type d'activités dans les communautés. Quel que soit le poids de cette économie dans la richesse du Languedoc, comme l'indiquait si bien l'intendant Ballainvilliers, les dizaines de députés du Tiers-État de la province ne viennent ni de la laine, ni de la soie, ni du coton. De Roque, négociant de Saint-Pons, élu à Béziers, de Dupré[66], négociant-fabricant de Carcassonne, de Monneron aîné, d'une famille engagée dans le commerce des Indes, à Annonay, de Roussilhou, négociant en draps de Toulouse, futur maire de la ville en l'an III, seuls trois peuvent être liés avec certitude au textile. On les trouvera d'ailleurs, après la transformation des États-Généraux en Assemblée nationale, membres des comités qui s'occupent du commerce et des finances de la nation. Quant à la ville de Montpellier, frustrée de n'avoir aucun de ses habitants dans la députation par la faute des députés de la campagne, qui préfèrent un avocat et un riche propriétaire, elle en avait choisi deux « sous

le bon plaisir de Sa Majesté », au cas où sa représentation aurait été doublée : le négociant Allut fils aîné et Joseph Cambon le fils, dont les productions de toiles peintes faisaient, à côté de son père et de ses frères, un véritable industriel montpelliérain. Malgré le refus du roi, puis de l'Assemblée nationale, qui l'avaient empêché de siéger aux États Généraux, il devait quand même accompagner les députés à Paris, correspondre avec son père et ses compatriotes, agir dans l'intérêt de sa ville au moment de la création du département de l'Hérault, en attendant de trouver sa place à la Législative, puis à la Convention, et d'ouvrir le Grand Livre de la Dette publique.

Si la publication des procès-verbaux d'élection est incomplète, parfois imprécise, et leur collecte probablement impossible aujourd'hui, on dispose de séries de cahiers, mais soumises aussi aux mêmes aléas d'existence et de publication. Les cahiers généraux du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État sont connus[67] depuis le siècle dernier, et les liasses d'archives, à Paris ou dans les chefs-lieux de départements, en conservent les manuscrits, parfois mêmes les éditions du temps, sauf les cahiers de la Noblesse du Velay et du Tiers de Béziers qui ont disparu. Des cahiers de corporations et des assemblées des villes –sous réserve d'inventaire–, on possède d'ensembles plus ou moins complets à Limoux, Carcassonne, Béziers, Pézenas, Montpellier. Nîmes possède presque la totalité des cahiers de communautés, Carcassonne n'a conservé qu'une partie des cahiers des diocèses qui avaient participé à l'assemblée de la sénéchaussée, Béziers et Montpellier en gardent quelques uns. L'Ardèche –plus à Villeneuve-de-Berg qu'à Annonay– en a une collection[68] ; la Lozère, la Haute-Loire en ont probablement, mais sans publication, Limoux et Castelnaudary n'ont pratiquement rien. Castres a une publication du siècle dernier, faite des choix du marquis de la Jonquière, érudit de l'époque, Toulouse a la publication de F. Pasquier et Fr. Galabert, et l'ouvrage de Ch. Pradel, sans vérification possible, fondé sur une liasse héritée d'un député du Tiers. Il faut dire ici que les députés des sénéchaussées de Béziers et de Montpellier ont emporté à Versailles les cahiers des communautés, afin de les utiliser éventuellement, mais que la suite des événements en a rendu l'usage inutile et ils ont disparu. Si l'article 49 du Règlement du 24 janvier avait été parfaitement exécuté[69], on disposerait pour les cahiers comme pour les procès-verbaux de la totalité des fonds. Les

archives de Nîmes et de Carcassonne semblent donner la preuve que cela avait été compris par les sénéchaux de ces deux ressorts. Les dernières lignes du procès-verbal[70] de l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Béziers allaient dans le même sens : « Nous avons ordonné que l'original de nos procès-verbaux, et les pièces qui y ont été annexées, demeureront déposées dans notre greffe... », disait Gleises de Lablanque, lieutenant-général en la sénéchaussée, qui venait d'être élu député de la Noblesse de Béziers, tout en confiant les cahiers aux députés.

Il est possible, par une lecture cursive, de dresser une liste des plaintes qui sont communes aux administrateurs de la province et aux électeurs de 1789, à quelque échelon qu'ils se situent. Pour les manufactures, le charbon devrait remplacer le bois : c'est pourquoi les États de Languedoc ont encouragé la recherche de mines de charbon de terre –ou de pierre–, mais l'expropriation des paysans qui les exploitaient de façon traditionnelle au profit d'entrepreneurs tels que Giral dans les environs de Bédarieux, Tubeuf en Cévennes ou le chevalier de Solages à Carmaux crée des problèmes, de même que la hausse des prix qu'ils provoquent par esprit spéculatif met en difficulté les artisans et les divers fabricants qui, à un moment ou l'autre, ont besoin de chaleur pour autre chose –notamment le lanéfice– que la verrerie industrielle qui fait ici ses premiers pas. Le bois et l'eau, seules autres sources d'énergie jusqu'alors, suscitent aussi des plaintes. Les défrichements des paysans diminuent les espaces boisés, la « dent venimeuse des bêtes à laine » broute les rejetons des jeunes plantations –surtout après le gel des oliviers– qu'il faut protéger...contre les bergers. L'exportation des laines et des moutons, l'émigration des ouvriers vers l'Espagne, pèsent sur la production, qui a moins de matière première, sur la qualité des produits, et sur les salaires de ceux qui restent, parce qu'ils devraient augmenter et que la crise des débouchés ne le permet pas. Les inspecteurs, les plombs, les marques gênent les fabriques en voulant les protéger : à quelque niveau qu'ils se trouvent, les languedociens font cette même doléance. La nécessité administrative d'exporter la draperie du Levant par Marseille excite une réclamation universelle contre un privilège, qu'expriment aussi bien les basses classes que les « capitalistes » des villes commerçantes. Le terrible hiver qui s'achève au moment des élections n'a pas seulement détruit les oliviers –ils sont à la base du savon–, mais aussi des mû-

riers, et raréfié les grains à un tel point que les municipalités sont obligées d'en vendre à fonds perdus, que des associations patriotiques se créent un peu partout : par exemple à Nîmes et à Montpellier ; les donateurs trouveront dans cette bienfaisance la paix sociale –on sent monter la violence qui éclatera dans certaines villes en avril– mais peut-être aussi des électeurs à ce moment précis, voire plus tard. De plus le froid avait accru le chômage, et les ouvriers de Lodève ou de Béziers ne pouvaient plus travailler dans leurs ateliers glacés.

Ces doléances peuvent rencontrer les plaintes exprimées dans l'ensemble du royaume. Les conséquences des traités avec l'Espagne (1779) et l'Angleterre (1786) pèsent lourd, en fermant le premier de ces états à certaines soieries françaises, et lui donnant envie, par l'accueil d'ouvriers français de bon niveau, de développer une industrie lainière de qualité, d'autant plus que les troupeaux de mérinos sont rares en-deçà de la frontière et abondants au-delà, et en ouvrant les frontières françaises à la production –déjà– industrielle de la draperie anglaise, comme le sentait si bien l'inspecteur Tricou, et concurrençant les produits français sur les marchés étrangers. La demande générale en France de la liberté du commerce est le vœu des négociants et des marchands : la conséquence en est la demande de supprimer les leudes et les péages intérieurs, et de « reculer les douanes et les traites aux frontières » : naturellement se pose ici le droit de propriété de quelques uns, c'est-à-dire principalement de la noblesse, mais aussi des fermes générales qui ont le monopole de certains droits dans un certain espace : durant la dernière dizaine d'années de l'ancien régime, il a été plusieurs fois tenté de les règlementer différemment. On demande souvent l'uniformité des poids et mesures : par exemple, il faut se dire que les communautés de diocèses voisins n'avaient pas toujours les mêmes façons de mesurer ou de peser, et qu'elles pouvaient varier d'un village à l'autre ! C'était partout pareil dans la province, et les échanges entre provinces voisines en souffraient évidemment. Les vingtièmes d'industrie écrasent aussi bien les artisans des villages que les corporations des villes, et on en demande la modération, sinon la suppression. La levée de la milice, sous ses différentes formes, que ce soit à la ville ou à la campagne, suscite la jalousie envers ceux qui en sont exemptés, et le désespoir des familles auxquelles on enlève des bras nécessaires pour gagner le pain. Le rachat des droits à payer pour obtenir les lettres patentes qui permettaient de créer les corpora-

tions d'arts et métiers, afin d'assurer la protection des travaux des maîtres, pesait lourdement sur certains corps : ils souhaitent donc l'extinction des dettes qui permettent d'acquitter ces droits. Le luxe, si nécessaire à l'écoulement de produits de qualité, est sévèrement critiqué quand, comme le veut la mode du temps, il se porte sur des articles importés, le plus souvent d'Angleterre. Il y a donc là des doléances communes à maintes régions du royaume, mais le Languedoc s'y joint avec sa spécificité propre qu'une étude détaillée et exhaustive des cahiers rend souvent passionnante, par la richesse ou la maladresse de l'expression comme par la mesquinerie ou la précision et l'intelligence des contenus.

En quelques mois, la plupart de ces demandes générales allaient être exaucées grâce aux décrets de l'Assemblée Nationale : les privilèges exclusifs tombaient dès le 4 août 1789, la suppression des bureaux d'inspection de Montpellier, demandée[71] le 20 novembre au nom des quatre vingt quatre députés de la province par le fabricant de Saint-Pons Roque, député du Tiers de Béziers, est effective en 1790, la création de nouveaux tribunaux de commerce intervient à partir de 1790, la suppression des maîtrises et des jurandes en 1791 : les libertés tant réclamées au printemps de 1789 par les villes et les sénéchaussées étaient rapidement obtenues. Parmi d'autres, le député du Tiers de Carcassonne, Dupré, intervenait aussi en 1790, publiant[72] un *Mémoire sur le commerce en général et celui du Languedoc, dans ses rapports avec les Echelles du Levant, la Compagnie des Indes, les colonies et la traite des noirs.* C'est le 29 juillet 1791 que l'Assemblée Nationale décrétait[73] que « Le commerce des Echelles du Levant et de Barbarie est libre à tous les français » –art. 1–. Qu'en a-t-il été des différentes productions textiles languedociennes ? L'enquête de l'an IX, décidée par Chaptal –lozérien, puis montpelliérain–, ministre de l'Intérieur, peut apporter quelques réponses par des comparaisons entre 1789 et le moment où elle a été faite[74]. En 1802, les médecins nîmois, Vincens et Baumes, consacrent plusieurs pages de leur ouvrage[75] sur Nîmes à la population –notamment ouvrière– qu'il étudient depuis de longues années. Le préfet de l'Hérault[76], Creuzé de Lesser, celui de l'Aude[77], le baron Trouvé, donnent le bilan économique de leurs départements, mais toujours en référence à 1789, et les études récentes permettent de mieux comprendre les données brutes que les archives apportent[78]. Mais la lecture des cahiers de doléances,

qu'ils proviennent des communautés, des corporations, des villes ou des sénéchaussées, donne à ce que les observations scientifiques ou économique pourraient avoir de sec, la vie des hommes, les problèmes de leur métier, que l'on soit berger, consul de village, ouvrier, négociant ou homme politique. De Toulouse au Puy, c'est la province de Languedoc qui s'exprimait : l'oubli des plaintes particulières explique peut-être certains des événements qui ont marqué la Révolution française dans les nouveaux départements.

NOTES

1) La collection la plus complète se trouve aux Archives départementales du Tarn, C 168-193.

2) Arch. dép. Hérault, procès-verbaux manuscrits et imprimés, C7585-7648. Dans le *Procès-Verbal de l'Assemblée de Nosseigneurs des États-Généraux de la Province de Languedoc*, Montpellier, Martel, 1789 : séance du 19 février. Michel Peronnet, « Les procès-Verbaux imprimés des États du Languedoc : leur importance dans la formation d'un parti politique, 1776-1785 ».

3) Bibl., mun. Montpellier, *Compte-Rendu des impositions et dépenses générales de la Province de Languedoc, d'après les départements et les états de distribution...*, imprimé et publié par ordre des États, Montpellier, Martel, 1789 : 2^{e} partie, deniers provinciaux, section II, articles IV à XIV, p. 215-229, articles XVII & XVIII, p.234-239.

4) Arch.dép. Hérault, C 7682, cahier de doléances de 1789, article VIII ; Arch. Nat., H 942 1, Observations sommaires sur les articles du cahier de Languedoc « ...envoyer copie de l'article à M. de Tolosan, en l'invitant à consulter le Comité du Commerce ».

5) Bibl. mun. Montpellier, *Mémoire que l'Assemblée des États-Généraux de la Province de Languedoc a délibéré le 31 décembre 1779 de présenter au Roi sur l'article vingtième des Instructions de Sa Majesté à MM. ses Commissaires auxdits États*, Montpellier, Martel, 1780, p.44-49.

6) Jean-Pierre Donnadieu, *États Généraux de 1789 Sénéchaussées de Béziers et Montpellier (Procès-verbaux et cahiers de doléances)*, Montpellier, Archives départementales de l'Hérault, 1989, p. 21-23.

7) *Mémoires sur le Languedoc suivis du Traité sur le commerce en Languedoc de l'Intendant Ballainvilliers*, publiés pour la première fois et présentés par Michel Peronnet..., Montpellier, Entente bibliophile, 1989. Les Mémoires existent en deux manuscrits, à Montpellier (Bibl., mun., ms.48), et à Carcassonne (Bibl.mun., ms. 81), le Traité seulement à Carcassonne (ms.82), où se trouvent aussi les Mémoires sur Sète et sur le Commerce.

8) Léon Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime*, Paris, Hachette, 1911.

9) Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières*, Paris, Cujas, 1973.

10) Claude Marquié, *L'industrie textile carcassonnaise au XVIII^e siècle*, Carcassonne, Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, 1993.

11) Line Teisseyre-Salmann, *L'industrie de la soie en bas-Languedoc*, XVII^e-XVIII^e siècles Paris, Ecole des Chartes, 1995.

12) Gilbert Larguier, *Le drap et le grain en Languedoc : Narbonne et Narbonnais, 1300-1789,* Paris, Presses Uni. de Perpignan, 1996.

13) Arch.dép. Hérault, C.47, les commentaires sur les rapports des subdélégués peuvent être cruels, ainsi Ballainvilliers commente celui d'Alais : « Je laisse au rédacteur à prendre ce qu'il y aura d'utile au milieu de la confusion et de galimatias de ce mémoire... ce mémoire n'est bon à rien... » ; celui remis par le subdélégué du Vigan reçoit un meilleur accueil : « Ce mémoire est bon, et il faut seulement le mettre en français, lui donner la forme qui peut concourir à un ouvrage suivi ».

14 *Mémoires sur le Languedoc, op. cit.*, p. 389.

15) Arch.dép. Hérault, C 2191, ms., 19 p.

16) Jean-Pierre Donnadieu, « Météorologie languedocienne : 1788-1789 », *Actes du colloque 1992, Météorologie et catastrophes naturelles*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1993.

17) Arch.dép. Hérault, arch. com. Lauroux, portefeuille : *Lettre du Roi pour la convocation des États-généraux à Versailles, le 27 avril 1789*, 11 p.

18) Il suffit de comparer les procès-verbaux de corporations qui subsistent dans les liasses d'archives locales, et la liste des représentants de ces mêmes corporations lors de l'élection des députés des villes aux assemblées des sénéchaussées.

19) Cf. J.-P. Donnadieu, *op. cit.*, ville de Lodève, p. 331-341.

20) *Ibid.*, ville de Montpellier, p. 594-708.

21) Gilbert Larguier, *1789 dans la sénéchaussée de Limoux...*, Comité limouxin du bicentenaire de la Révolution Française et de la Déclaration de Droits de l'Homme, 1989, p. 52-61.

22) J.-P. Donnadieu, *op. cit.*, ville de Sète, pp. 183-197. 3 corps relèvent d'activités liées au textile : une partie des négociants et marchands, les maîtres-tailleurs et une partie des maîtres bourreliers, cordiers et charrons, sur 36.

23) *ibid.*, ville de Pézenas, pp. 126-181. Claude Alberge, « Le Tiers-État et les États Généraux de 1789 », *Etudes sur Pézenas et sa région*, V, n°1, 1974, pp. 26-47.

24) J.-P. Donnadieu, *op. cit.*, ville d'Agde, p. 108-110.

25) *ibid.*, ville de Béziers, p. 206-277.

26) *ibid.*, ville de Ganges, p. 583. Une brochure : *Documents relatifs à la période révolutionnaire tirés des Archives de la commune de Ganges*, n°1, Le Vigan, 1889, contient, p. 4-9, la copie – intégrale ? – du procès-verbal du 8 mars, mais n'apporte pas les précisions attendues.

27) J.-P. Donnadieu, *op. cit.*, ville de Lunel, p. 585-591.

28) Michel Naudin, « Les élections aux États-Généraux pour la ville de Nîmes », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 258, 56e année, oct.-déc. 1984, p. 495-513. Edme Bligny-Bondurand, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes pour les États généraux de 1789*, t. II, Nîmes, Chastanier, 1908 : Nîmes, t. I, p. 564-565. Bernard Moreau, *Voter en 1789, l'exemple de la sénéchaussée de Nîmes*, Paris, Publisud, 1995.

29) *Répertoire numérique des Archives de Beaucaire...*, par Yves Chassin du Guerny, Nîmes, 1970, AA 16, « États généraux. Etablissement des cahiers de doléances. Délibérations corporatives ». Cf. E. Bligny-Bondurand, *op. cit.*, t. I, p. 107-108.

30) *Répertoire...Pont Saint-Esprit*, par Marcel Gouron, Nîmes, 1947 : AA 5, « Procurations des députés des différentes corporations... » Cf. n. 25, E. Bligny-Bondurand, *op. cit.*, t. II, p. 17.

31) E. Bligny-Bondurand, *op. cit.*, t. II, p. 225.

32) *ibid.*, t. I, p. 40-41.

33) *ibid.*, t. II, p. 455.

34) *ibid.*, t. I, p.16-17, et les « Documents historiques sur Alais pendant la Révolution », in *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, tome XIX, année 1887, Alès, 1888 : « Convocation des ordres et corporations de la ville d'Alais », p. 86-100.

35) Gilbert Larguier, et alii, *Cahiers de doléances audois*, Carcassonne, Amis des Archives de l'Aude, 1989, p. 4.

36) G. Larguier, *op. cit.*, 1789 dans la sénéchaussée de Limoux..., p. 53, n.11.

37) Arch. com. Castelnaudary, BB 28 (1785-1790) : il semble que l'on y garde le procès-verbal de l'assemblée municipale du 12 mars 1789.

38) Gilbert Larguier, Marie-Rose Viala, « Processsus électoral et rédaction des cahiers de doléances », *Mémoires du centenaire de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 1989, pp. 99-106 : « A Narbonne, on ne connait pas les cahiers de corporations », p. 103.

39) Arch. com. Albi, BB 45 (1783-1790), et AA 56, liasse (1788-1789)

40) Arch.dép. Hérault, C 877.

41) J.-P. Donnadieu, États généraux de 1789, *op. cit.*, p. 455-458.

42) Arch. com. Castres, BB 24, réunions des 13 et 15 mars 1789 ; sur 25 corps et communautés, 5 sont liés au textile : les cardeurs et peigneurs de laine (2 députés, donc plus de 100 participants) les tisserands (ils ont 4 députés pour plus de 300 participants), les tailleurs, les fabricants (2) et les marchands-drapiers.

43) Rémy Cazals, *Les révolutions industrielles à Mazamet*, Paris, Maspero, et Toulouse, Privat, 1983.

44) F. Pasquier et Fr Galabert, *Cahiers paroissiaux des sénéchaussées de Toulouse et de Comminges en 1789*, Toulouse, Privat, 1925-1928, p. 110.

45) Joël Cornette, « Gaillac, la ville *au bon vin*, économie et société à la veille de la Révolution », *Revue du Tarn*, 1983, p. 459-481. Il y est dressé un tableau des indices socio-professionnels du registre de capitation de Gaillac : sur 20 classes de capitables, on trouve des tailleurs et tapissiers, des tisserands, des chapeliers ; les métiers manuels du textile représentant 34 cotes sur 609.

46) F. Pasquier et Fr. Galabert, *op. cit.*, p. 68-71.

47) *Procès-verbal de l'assemblée générale de tous les ordres et corporations formant le Tiers-état de la ville et banlieue de Toulouse*, 1789, 23 p.

48) *Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ordre du Tiers-État de toutes les villes, bourgs, paroisses, succursales ou annexes formant le diocèse de Toulouse, et de tous les ordres et corporations formant l'Ordre du Tiers-État de la ville et banlieue de Toulouse réunis, du 17 février 1789,* Toulouse, Desclassan, 1789, 29 p.

49) Pierre-Henri Thoré, « Le Tiers État de Toulouse à la veille des élections de 1789 », *Actes du Congrès régional des Fédérations historiques du Languedoc...*, Carcassonne, mai 1952. id., "Essai de classification des catégories sociales à l'intérieur du Tiers État de Toulouse », *Actes du 78e Congrès des Sociétés savantes*, Toulouse, 1953.

50) Arch. com. Le Puy, AA 4, Procès-verbal rédigé à l'occasion de la rédaction du cahier de remontrances de la ville du Puy et de la nomination de ses députés.

51) *Arrêté des trois ordres du Pays du Velay*, Le Puy, Clet, s.d., 16 p.

52) E. Bligny Bondurand n'a pu, compte-tenu de l'importance de sa publication, donner autre chose que le choix des députés locaux.

53) Des extraits des cahiers de la sénéchaussée de Castres ont été publiés par le marquis de la Jonquière, *Les cahiers de 1789 dans la sénéchaussée de Castres en Languedoc*, Paris, 1867.

54) F. Pasquier et Fr. Galabert, *op. cit.*

55) *Cahier de doléances du Tiers-État, villes, villages et bourgs du diocèse de Lavaur, 1789*, Albi, 1889 (publiés par Ch. Pradel).

56) J.-P. Donnadieu, *op. cit.*, p. 463-493.

57) Arch. dép. Aude, WB 2062 & 2063, B 100 & B 101.

Georges Fournier, *Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIIIe au début du XIXe siècle*, Toulouse, Association des amis des archives de la Haute-Garonne, 2 t. 1994.

58) Gilbert Larguier, Jean Raffanel, Marie-Rose Viala, « Les assemblées primaires de la sénéchaussée de Carcassonne, typologie et composition sociale », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. LXXXIX, 1989, p. 1-20.

59) Jacques Proust, *L'Encyclopédisme dans le bas-Languedoc au XVIIIe siècle*, Montpellier, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1968. Baron Nadal de Barthès de Montfort, « La famille de Paul-Joseph Barthez (1734-1806), chancelier de la faculté de médecine de Montpellier », in *Hommage à Jacques Fabre de Morlhon, Mélanges...*, rassemblés par Jean-Denis Bergasse, Albi, 1978. Rémy Cazals et Daniel Fabre, *Les Audois, dictionnaire biographique*, Carcassonne, 1990, p. 55.

60) Arch.Nat., Ba 2.

61) J.-P. Donnadieu, Etats généraux de 1789, *op. cit.*, p. 557-749.

62) *ibid.*, p. 99-361.

63) Arch. com. Puéchabon, BB 11.

64) Arch. Nat., Ba 55 : « Les habitants de la partie antique de Montpellier... ». Cf. n. 6, J.-P. Donnadieu, *op. cit.*, p. 706-708.

65) Jean-Pierre Donnadieu, « Les procès-verbaux d'élection aux États-généraux de 1789 dans la sénéchaussée de Béziers », *Actes du colloque Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française*, septembre 1987, Montpellier, Université Paul Valéry, 1988, p. 39-61.

66) Rémy Cazals et Daniel Fabre, *op. cit.*, Dupré est l'auteur d'un *Mémoire pour les manufactures de drap du Languedoc*, d'un autre ouvrage *Moyens d'exciter l'industrie nationale et de détruire la mendicité*, et en 1790, d'un *Mémoire sur le commerce*, et d'un *Mémoire sur la traite des noirs.*

67) Ils ont été édités dans les premiers volumes des Archives Parlementaires. Ceux des trois ordres des douze sénéchaussées du Languedoc par Ernest Roschach, dans les *Etudes historiques sur le Languedoc* (pièces justificatives de l'*Histoire générale de Languedoc*, par dom Devic et Vaissete), t. XIV, Toulouse, Privat, 1876, col. 2522-2644 – Clergé–, 2645-2746,– Noblesse, 2746-2870 – Tiers-État –.

68) Arch. dép. Ardèche, série B, microfilmée, (2 Mi 76 R 1, 2 Mi 76 R 2, 2 mi 78).

69) Armand Brette, *Documents relatifs à la convocation des États Généraux*, Paris, 1894, p. 86, t. I, art. 49 : « Toutes les élections graduelles des députés, y compris celles des députés aux États généraux, ainsi que la remise qui leur sera faite tant des cahiers particuliers que du cahier général, seront constatées par des procès-verbaux qui contiendront leurs pouvoirs ». Note « Les cahiers des paroisses doivent être remis aux députés qui en étaient porteurs pour les remettre à leurs communautés. Le cahier général de votre bailliage doit être remis aux députés du bailliage principal avec le procès-verbal de votre nomination et vous être rapportés ensuite pour être déposés dans votre greffe » (Lettre du Garde des sceaux au lieutenant général de Beaune, 7 avril 1789, B III 6, p. 505).

70) J.-P. Donnadieu, États généraux de 1789, *op. cit.*, p. 446.

71) Arch. dép. Hérault, C 2191.

72) *Mémoire...*, par M. Dupré, député de Carcassonne et représentant des manufactures de Languedoc, Paris, Imprimerie Nationale, 1790, 35 p.

73) *Loi relative au commerce du Levant et de Barbarie*, 12 articles, et tarif pour les entrées et les sorties, Paris, Imprimerie royale, 1791, 15 p.

74) Arch. dép. Hérault, série M, l'enquête sur l'arrondissement de Saint-Pons.

75) Jean-César Vincens, et Baumes, *Topographie de la ville de Nîmes et de sa banlieue*, Nîmes, 1802.

76) *Statistique du département de l'Hérault*, par Mr. Hippolyte Creuzé de Lesser, Montpellier, 1824.

77) *Description générale et statistique du département de l'Aude*, par le baron Trouvé, Paris, Didot, 1818.

78) Tihomir J. Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution, Histoire des industries françaises,* Genève, Paris, Droz, 1976. Serge Chassagne, « L'industrie lainière sous la révolution et l'Empire (1790-1810) », *Voies nouvelles pour l'histoire de la Révolution française*, Paris, 1978. Serge Chassagne, *Le coton et ses patrons ; France, 1760-1840,* Paris, E.H.E.S.S., 1991.

L'introduction des mérinos en Ardèche au début du XIX^{e} siècle

Eric TEYSSIER
Université Paul Valéry, Montpellier

Dans le Vivarais, à la fin de l'Ancien Régime, la fabrication des étoffes de laine occupe une population importante tant dans les campagnes que dans les villes. Dans de nombreux villages, cette activité constitue un apport de revenu très appréciable dans un pays où la production de grain ne suffit pas aux besoins de la population. Cependant, par manque d'outillages, ces ateliers ruraux dispersés ne fournissent que des draps de « petite étoffes » de qualité assez médiocre. Cette production qui absorbe toute la laine des troupeaux du Vivarais[1] est essentiellement réservée à l'habillement des paysans de la région. En dehors des métiers à tisser ruraux, le Vivarais a déjà commencé sa « concentration industrielle ». A la veille de la Révolution, trois manufactures royales installées dans le Bas-Vivarais fournissent des étoffes plus fines et plus estimées. La plus importante de ces manufactures est implantée à Aubenas. Dans cette ville, où les différentes branches de l'industrie textile sont représentées[2], le travail de la laine est l'activité la plus importante. Les draps fabriqués en grande quantité sont notamment produits par la manufacture de Mathieu Verny[3], qui fournit chaque année aux négociants marseillais 3 à 400 pièces de draperies fines destinées aux Echelles du Levant. Pour réaliser ces

produits de qualité Mathieu Verny ne peut utiliser les laines médiocres de la région mais doit importer 300 quintaux de laine fine d'Espagne. A la veille de la Révolution, la manufacture Verny produit également des étoffes plus communes destinées à la clientèle du Vivarais et des provinces voisines depuis le Velay et le Dauphiné et jusqu'à Genève. C'est cette capacité d'adaptation qui fait dire, en 1788, à l'intendant Ballainvilliers que « *le sieur Verny a su se préserver par son intelligence et son application des secousses et des crises que ce genre de commerce a éprouvé en différentes circonstances...La finesse des matières et la beauté des apprets ne laissent rien à désirer* »[4]. Là encore, pour ces draps de qualité moyenne destinés au marché intérieur, Verny ne peut compter sur les laines du Vivarais mais doit utiliser de grosses quantités de laine produites dans l'Uzérois et le Roussillon. Ainsi, en 1788, le Vivarais qui possède 250000 bêtes à laine, ne peut produire qu'une partie de la matière première nécessaire aux fabricants de draps. De plus, cette laine médiocre ne répond pas aux besoins des manufactures les plus dynamiques qui doivent s'approvisionner ailleurs. De ce fait, dès la fin de l'Ancien Régime, l'amélioration des troupeaux languedociens est une mesure qui apparait comme essentielle pour encourager le développement des fabriques locales.

La Révolution et les bouleversements qu'elle entraîne vont retarder cette entreprise. En effet, la guerre, la fermeture de certains débouchés extérieurs et le marasme économique ont pour conséquence la chute rapide de la production textile. En nivôse an III la production n'est plus que le tiers de celle de 1788[5]. Sous le Consulat, la situation des manufactures de draps de l'Ardèche est loin d'être florissante. Dans l'annuaire de l'an X[6], Robert, nouveau préfet de l'Ardèche parle au passé du grand commerce des étoffes de laine qui existait dans le département. Selon lui les établissements situés surtout à Aubenas et Vernoux sont peu nombreux et risquent de disparaître[7]. Dans l'annuaire de l'an XI, le préfet de l'Ardèche souligne la gravité de ce déclin : « *on peu pressentir dès-à-présent une grande diminution dans le produit de cette branche précieuse du revenu territorial que le Gouvernement cherche à améliorer par l'introduction des bêtes à laine d'Espagne* »[8]. L'annuaire décrit les bêtes élevées en Ardèche comme étant de petite taille, chargées d'une laine grossière, impropre à fabriquer des draps de qualité. Par contre, la laine des moutons espagnols mérinos peut fournir une laine fine susceptible de rendre

aux manufactures d'Aubenas leur ancienne réputation. Ainsi, le préfet Robert encourage les « *propriétaires sages* » à acheter des bêtes d'Espagne sur le troupeau que le gouvernement a « *extrait* » de ce pays[9].

Cette amélioration de la race ovine va être réalisée en Ardèche par une famille de notables enrichie pendant la Révolution, les Bernardy[10]. Grâce aux archives privées que les descendants de cette famille ont versées aux archives départementales de l'Ardèche[11], il nous est possible de retracer l'histoire de ces notables ardéchois. Au XVIII[e] siècle les Bernardy sont avocats et résident dans de petites villes du Haut-Plateau vivarois telles que Burzet ou Montpezat[12]. En 1770, Jean Bernardy épouse Marie Louise Aubert de la Mogère, fille de Pierre Aubert, inspecteur des domaines du Roi. Suite à ce mariage, Jean Bernardy s'installe à Aubenas au domaine de Fontbonne qui appartient à son épouse. En 1771 il rachète la seigneurie de Saint-Cirgues et le titre de Baron des Eperviers, au marquis de Chanaleilles. Le marquis sera cette même année le parrain de Jean Pierre Auguste, fils unique de Jean de Bernardy. Lors de la réunion de l'assemblée de Villeneuve-de-Berg en mars 1789, Jean Bernardy siège sur les bancs de la hoblesse. La présence de Bernardy dans cette assemblée ne fait pas l'unanimité et pour se faire admettre, Bernardy doit recourir à l'appui du Comte d'Antraïgues alors au faîte de sa popularité. De juin à septembre 1790 Jean de Bernardy, qui se dit encore « seigneur de Saint-Cirgues », est membre du directoire du district d'Aubenas mais dès la fin de 1790, il abandonne ses titres, sa particule et ses activités au sein des administrations du nouveau département pour se consacrer à l'acquisition de biens nationaux. Par l'achat de seize domaines ecclésiastiques, il devient le plus important acheteur de biens de première origine en Ardèche. En effet, dès que la première vente est organisée, le 29 décembre 1790, il se porte acquéreur, à Aubenas, du domaine du Cheilar, qui voisine son propre domaine de Fontbonne. Il est intéressant de noter qu'à l'occasion de cette vente, Bernardy se déclare « négociant » sur l'acte de vente[13]. Après ce premier achat, quinze autres domaines de première origine lui sont adjugés dans le district du Tanargue. Comme on peut s'en douter, Bernardy n'a pas acheté seul près de mille hectares de terre. En fait la plupart de ces domaines sont revendus presque immédiatement à d'autres personnes qui souhaitent rester dans l'ombre. Parmi ces acheteurs en « sous-main » les plus importants sont les frères Verny qui occupent des posi-

tions haut placées ce qui explique peut-être leur discrétion. Thomas Verny[14] est avocat et député de Montpellier à l'Assemblée Constituante tandis que son frère Mathieu, est directeur de la principale manufacture de draps d'Aubenas[15]. Les frères Verny rachètent discrètement la majeure partie des domaines acquis par Bernardy qui apparaît seul au grand jour. Cependant, Bernardy n'est pas un simple homme de paille. Ses reventes et le profit qu'il tire de la dévaluation de l'assignat lui permettent de conserver plus de 200 hectares de terres situés sur le plateau ardéchois et dans la plaine d'Aubenas. De 1791 à sa mort, en 1806, l'activité de Jean Bernardy semble en grande partie consacrée à ses domaines où il développe l'élevage du mouton. Cette activité s'explique en effet par la répartition des terres de Bernardy entre la plaine d'Aubenas située à 200 mètres d'altitude et les domaines du plateau ardéchois qui sont aux environs de 1000 mètres. Durant la mauvaise saison, les bêtes sont gardées à Aubenas, dans le domaine familial de Fontbonne et le domaine national du Cheylar, situés tous deux sur les bords de l'Ardèche. C'est pendant cette période que les Bernardy se consacrent à l'amélioration de leur troupeau. Ensuite, durant la saison chaude, lorsque la nourriture devient rare en basse Ardèche, les moutons gagnent le plateau pour rejoindre les pâturages des anciens domaines des moines. Le patrimoine constitué par Jean Bernardy va surtout être mis en valeur par son fils Jean Pierre Auguste qui apparaît, dès le début du Consulat, comme un spécialiste de l'élevage et de l'amélioration de la race ovine. Ses connaissances sont d'abord livresques puisqu'il se réfère aux écrits de Daubanton, de Gilbert, de Lasteyrie[16], ainsi qu'aux publications de la bibliothèque britannique et aux rapports annuels de l'établissement national de Rambouillet. Cependant, ses compétences reposent aussi sur les expériences qu'il mène sur ses bêtes en expérimentant différents remèdes et en disséquant les animaux morts. Ainsi, les domaines exploités avant la Révolution par les fermiers routiniers des moines, sont valorisés par Bernardy qui acquiert rapidement une réputation d'éleveur éclairé. Cependant, le problème sur lequel butte les éleveurs entreprenants de la région demeure toujours la mauvaise qualité des laines issues des brebis indigènes. En comparaison, le mérinos, également appelé « *bête à laine superfine de race espagnole* », est plus robuste, moins délicat pour la nourriture et s'acclimate à toutes les températures. De plus, le

mérinos vit plus longtemps, et une brebis de seize ans donne encore de beaux agneaux.

Dans ce contexte, il est facile de comprendre que Bernardy ait réagi très vite aux encouragements du préfet de l'Ardèche. Dès le mois de floréal an XI, Bernardy père demande, par l'intermédiaire du préfet, à acquérir 50 bêtes du troupeau de 1000 têtes qui vient d'être « *extrait* » d'Espagne. Le ministre de l'Intérieur sollicité répond que cette affaire concerne à présent la société du citoyen Delessert auprès duquel la demande de Bernardy est renvoyée[17].Le 10 messidor an XI, Bernardy réussi à s'entendre avec Delessert pour acquérir un troupeau de 50 bêtes au prix de 60 francs la tête[18]. Les mérinos qui ont déjà quitté la frontière, arrivent le16 thermidor an XI, à Pont-Saint-Esprit[19]. De là, un berger espagnol va conduire une partie du troupeau vers le nord, à destination d'Aubenas pour Bernardy, mais aussi pour deux éleveurs de la Drôme, Godin et Blanchard et pour un dernier acheteur, Bigard de Lyon. En fructidor an XI, Bernardy entre en possession de son premier troupeau composé de cinq béliers, 41 brebis et un mouton « chef de bande ». Le voyage s'est bien déroulé puisque seulement trois brebis ont été perdues[20].

Deux ans plus tard, en l'an XIII, Bernardy fils fait imprimer une double feuille destinée à informer le public de l'acquisition du troupeau et des premiers résultats obtenus[21]. Dans ce « *prospectus* », Bernardy fait valoir qu'il a été « *secondé* » par monsieur Robert, préfet de l'Ardèche. En fait le préfet n'a eu qu'un rôle d'encouragement assez modeste, mais il est néanmoins habile de la part de Bernardy de placer son entreprise sous un patronage officiel. Il souligne d'ailleurs que les 50 bêtes qu'il a acquis viennent d'un troupeau « *tiré d'Espagne... sous la direction de monsieur Delessert en vertu du traité de Bâle...* ». Si Bernardy fait presque de son entreprise une affaire d'Etat, il ne veut pas non plus minimiser ses mérites puisqu'il souligne aussi que de Saint-Jean-Pied-de-Port à Fontbonne, le trajet des 50 mérinos a été fait à charge et péril de messieurs Bernardy père et fils. Bernardy, qui a déjà procédé aux premières tontes de l'an XII, a pu obtenir quatre kilos de laine très fine par brebis qui peut se vendre « *telle que tondue* » de 50 sous à un écu la livre. De plus les premiers croisements entre béliers mérinos et brebis de race commune ont été couronnés de succès car le bélier mérinos à la principale influence sur la toison de l'agneau métis. En outre, cette influence se renforce à chaque

génération de telle sorte qu'à la trois ou quatrième génération, il n'y a plus de différence entre bélier de race pure et bélier métis sur la qualité de la laine et à la quatrième génération le bélier métis peut remplacer le bélier pur. Les personnes intéressées sont d'ailleurs invitées à visiter l'établissement de Fontbonne afin de constater que le troupeau d'Espagne est bien gardé dans les enclos de Bernardy pour éviter toute altération de la pureté de la race. En nivôse an XIII, le troupeau de Mérinos de Bernardy compte déjà 113 têtes dont 67 agneaux premier métis. Au mois de prairial an XIII, alors que le chiffre de cent brebis est dépassé, Bernardy propose aux éleveurs de la région de venir acquérir aux enchères une partie de ses brebis et de ses béliers. Ainsi les éleveurs trouveront à se pourvoir facilement lui, alors que Bernardy « *a couru tous les risques d'une extraction lointaine* ».

Pour renforcer sa réputation d'agronome et inciter les éleveurs de la région à recourir au mérinos, Bernardy fait paraître en 1805 un petit manuel de 88 pages intitulé *Notice sur le croisement du mérinos*[22]. Cet ouvrage lui donne l'occasion de développer les arguments en faveur de la race espagnole qu'il a précédemment exposés. Outre les qualités propre à la race mérinos, Bernardy précise les avantages économiques qu'offrent ces bêtes. Tout d'abord la toison est plus abondante, en moyenne 4 kilos pour les mérinos contre moins de 2 kilos pour les bêtes de race indigène. Ensuite la laine, plus fine se vend plus cher, 5 francs le kilo pour une laine mérinos contre 3 francs pour une laine ordinaire. Ce postulat étant posé, Bernardy démontre ensuite, au moyen de nombreux tableaux, qu'un propriétaire d'un troupeau de 145 bêtes de race commune peut espérer un revenu de 1067 francs par an. Avec l'achat d'un seul bélier mérinos, ce même propriétaire obtiendra un revenu de 2033 francs au bout de quatre ans, 6247 francs la neuvième année et 13700 francs la douzième année. Il aura alors un troupeau constitué de 145 bêtes de pure race mérinos. Les chiffres proposés par Bernardy sont sans doute un peu optimistes. Les différentes maladies pouvant frapper le troupeau ne sont prises en compte qu'en intégrant 10 % de perte. De même, les prix indiqués pour la vente des laines, soit 20 francs pour une toison de bélier mérinos, ne tiennent pas compte des inévitables variations du marché sur douze ans. Néanmoins, la démonstration n'en demeure pas moins intéressante. Elle est d'autant plus crédible que Bernardy s'appuie sur sa propre expérience et sur toute une série d'ouvrages

traitant de la question, cités à la fin du livre. Le but avoué de Bernardy est de permettre le renouvellement des ovins de race indigène au profit de la race mérinos. Il s'adresse d'ailleurs prioritairement aux riches propriétaires qui « *seuls peuvent faire quelques sacrifices pour obtenir un mieux, tandis que le pauvre ne peut en faire aucun* ». Pour faire reculer les préjugés et les craintes, il conseille d'ailleurs, non sans humour, aux curés des paroisses rurales de convaincre leurs « *brebis trop routinières* » d'adopter les béliers mérinos. Ce conseil n'est sans doute pas seulement philantropique. Selon Bernardy, un des obstacles qui rend difficile l'introduction de la nouvelle race en Ardèche provient du fait que les brebis mérinos risquent d'être couvertes par des béliers de race commune lorsqu'elles se trouvent en montagne. Il a donc tout intérêt à convaincre tous les éleveurs des communes du plateau d'adopter des béliers mérinos, afin que cette amélioration puisse réussir pleinement.

Ce petit livre est diffusé dans les librairies d'Aubenas, Le Puy, Nimes, Mende, Avignon, Rodez, Saint-Flour et Clermont-Ferrand. En janvier 1806, madame Huzard, imprimeur-libraire de la société d'Agriculture du département de la Seine, lui demande douze exemplaires de sa brochure pour la placer et la faire connaître. Grâce à l'habile promotion qu'il a su mettre en place, les premières ventes de béliers et de brebis mérinos organisées à Fontbonne sont des succès. La notoriété de ces ventes dépasse d'ailleurs rapidement le cadre de l'Ardèche. Pour cela, Bernardy profite de sa fonction de maire d'Aubenas, qu'il occupe depuis 1804, pour faire afficher des avis par les préfets des départements voisins.

Etablie à partir de la correspondance de Bernardy[23], la carte n° 1 montre la répartition géographique des acheteurs de béliers et de brebis mérinos. En tout, vingt-six éleveurs s'adressent à Bernardy pour acquérir des mérinos de race pure. Comme le montre la carte ce sont surtout des éleveurs ardéchois qui ont été sensibles aux arguments de Bernardy. Dans ce département seize éleveurs, résidant dans dix communes, ont acquis un ou plusieurs béliers mérinos accompagnés le plus souvent de brebis elles aussi de race pure. Si l'entreprise de Bernardy connaît un succès certain, il est important de noter qu'en dépit de ses efforts, aucun éleveur du canton d'Aubenas, ni des cantons du plateau ardéchois où Bernardy est propriétaire, n'adopte le mérinos. Aussi, Bernardy risquera à tout moment de voir ses brebis de race pure montées « accidentelle-

ment » par des béliers de race indigène, ruinant ainsi ses efforts d'amélioration[24].

S'il n'est paæ prophète en son pays, Bernardy reussit à nouer des contacts avec dix éleveurs, contribuant ainsi à propager le mérinos dans les six départements voisins de l'Ardèche. Ainsi, de 1805 à 1812, Bernardy vend 58 béliers et 77 brebis de race pure destinés à la reproduction.

Dans la plupart des cas, ces acheteurs sont des notables, souvent maires de leur commune, qui souhaitent faire fructifier leurs propriétés. C'est le cas, par exemple, de Ladreyt, maire de Coux (canton de Privas), qui est propriétaire d'un troupeau de cent têtes de race indigène qu'il compte régénérer par l'introduction de béliers mérinos. Parmi ces acheteurs se trouvent aussi certains personnages importants. C'est notamment le cas du grand papetier d'Annonay, Barou de Canson, qui achète deux béliers dès l'an XIII. De même, Bernardy compte parmi ses clients Augustin Charles Perier de Grenoble[25].

Comme les Bernardy ces deux personnages importants sont des acquéreurs ou des fils d'acquéreurs de biens nationaux. Ils appartiennent donc à ce monde des notables ayant su tirer profit de la Révolution et cherchant à faire fructifier leur patrimoine. Néanmoins, Bernardy compte aussi des membres de l'ancienne aristocratie parmi ses acheteurs. Ainsi madame de Suffren, établie à Saint-Ambroix, lui commande des mérinos en 1806. La même année, le comte Charles de Vogüé, achète deux béliers pour les terres qu'il possède à Gourdon. Ce dernier cas est particulièrement intéressant. En effet, les Vogüé, très ancienne famille de la noblesse du Vivarais, ont été les principales victimes de la vente des biens nationaux puisque l'essentiel de leur patrimoine, soit 1500 hectares, a été vendu. Cela ne les empêche pas pour autant d'entretenir des relations d'affaires avec le fils du principal acheteur de biens nationaux de l'Ardèche[26]. Bien plus, l'année suivante, en 1808, Jean Pierre Auguste Bernardy, devenu veuf, se remarie avec Caroline de Blou, fille de Marie Madeleine Barbe de Vogüé. Ainsi, une famille malmenée par la Révolution ne craint pas de déroger en s'alliant à un notable dont la fortune récente s'est faite grâce à l'acquisition de biens d'Eglise. Désormais l'argent autant que la naissance fixe la place d'un individu dans la société.

Carte N° 1 Communes dans lesquelles Bernardy a vendu ses béliers et ses brebis mérinos de 1805 à 1812.

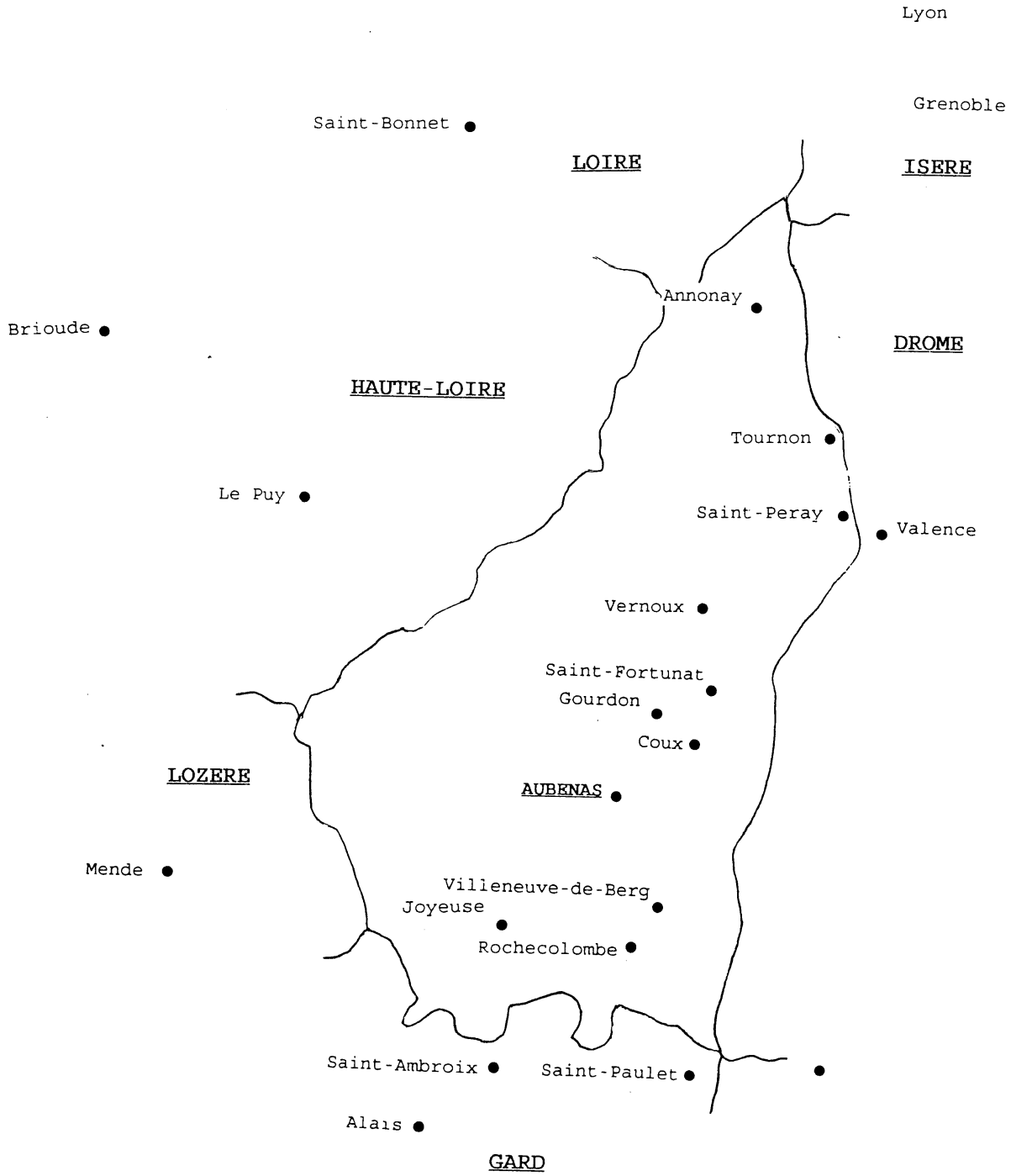

Dans la majorité des cas, les clients de Bernardy ont connu son entreprise grâce à son prospectus ou par son livre. Presque tous demandent en plus des bêtes, des renseignements sur leur entretien, sur les remèdes à prodiguer en cas de maladie. Perier de Grenoble demande même à Bernardy de lui fournir un bon berger « *auquel il ferait une condition fort avantageuse* ». Madame de Suffren de Saint-Ambroix profite de sa correspondance avec Bernardy pour échanger avec lui des avis sur les expériences agronomiques qu'ils mènent chacun de leur côté, sur l'introduction de l'arachide ou sur les blés plantés suivant la méthode anglaise. Malgré le succès des ventes et la satisfaction dont témoignent les premiers acheteurs, les difficultés ne vont pas tarder à apparaître. Tout d'abord, les différentes maladies du mouton frappent aussi les mérinos. Dès 1806, des bêtes vendues par Bernadi à un éleveur d'Annonay sont atteintes du « claveau » et de la « morve ». L'année suivante des brebis vendues à Joyeuse meurent atteintes d'un parasite appelé « le papillon ». Toujours en 1807, c'est la « pourriture », « *une humeur dans la tête* » qui tue des bêtes vendues à Vernoux et à Annonay. Face à ces maladies[27], Bernardy prodigue des conseils, propose des remèdes. Il préconise de soigner la « pourriture » avec un mélange de kina, gentiane, genièvre et sel marin et de donner de l'huile de cade aux bêtes atteintes du papillon. Dans l'ensemble, ces maladies, qui frappent aussi le troupeau de Bernardy, ne semblent pas altérer la confiance des acheteurs. D'ailleurs, Bernardy propose d'échanger les animaux morts par des agneaux de race et va même jusqu'à reprendre les animaux malades afin de les soigner dans son domaine. Dès 1810, Bernardy n'a plus de pertes dues à la maladie dans son troupeau et un seul cas de pourriture lui est signalé par un client.

Un autre problème rencontré rapidement est celui de la concurrence. En effet, Bernardy n'est pas le seul à proposer des mérinos. Dès 1806, dans la Drôme, d'autres éleveurs proposent aussi des béliers. Si cette concurrence ne gêne pas trop Bernardy dans l'Ardèche et dans la Gard, départements où sa réputation est solide, une autre concurrence lui est également faite par la Bergerie Impériale d'Arles. Cet établissement public, crée en 1806, propose, dès 1807, des mérinos venus d'Espagne. Cependant, ces bêtes ont la gale et l'établissement ne propose qu'un nombre assez limité d'animaux à des prix proches de ceux de Bernardy, c'est-à- dire entre 300 et 400 francs pour un bélier. Aussi

la réputation de Bernardy fait que nombre de ses clients lui restent fidèles. Une troisième source de concurrence va apparaître en janvier 1808 avec l'arrivée dans le Gard de 200 animaux de contrebande venus d'Espagne. Ce fait est signalé par un acheteur du Gard qui affirme que la laine de ces bêtes de contrebande est très fine et que les espagnols les vendent moitié moins cher que Bernardy. Malgré le risque d'acheter des animaux qui ne sont peut être pas de race pure, beaucoup d'acheteurs du Gard se laissent tenter par l'occasion. Parmi ces acheteurs de bêtes entrées en fraude se trouvent d'ailleurs un député au corps législatif. A partir de 1808, le prix des mérinos va considérablement chuter. Cette baisse est en partie due à la multiplication de cette race depuis l'an XI mais également aux difficultés d'écoulement de la « laine superfine ».

Dès l'an XIII, se pose le problème de la vente de ce produit de qualité. En effet, le déclin des manufactures de draps d'Aubenas, fait que Bernardy et ses clients ne peuvent guère compter sur l'industrie locale pour écouler leur laine. En effet, la production sur place de cette laine de qualité n'a pas permis de relancer la production de draps fins de la manufacture de Verny. Face à la concurrence d'établissements plus modernes et plus importants, la manufacture Verny se contente de produire des draps de médiocre qualité fabriqués à partir des laines de la région[28]. Aussi, dès le début de son entreprise, Bernardy va devoir s'employer à trouver des débouchés pour sa propre laine mais aussi pour celle que commencent à produire ses clients à partir de 1807 (Carte n° 2). Au début du Premier Empire, la laine des mérinos se vend assez mal dans le Midi. Le commerce de ce produit semble contrôlé par des marchands de Genève installés dans la région d'Arles où ils achètent à bas prix la laine brute des petits producteurs. Les genevois lavent ensuite la laine avant de la vendre aux manufactures qui en ont besoin. Ces intermédiaires entre les producteurs et les fabricants maintiennent ainsi la laine à très bas prix. Pour remédier à cela les producteurs doivent pouvoir laver et vendre eux-mêmes aux manufacturiers. Dès l'an XIII, Bernardy va s'atteler à ce projet. A cette date il envoie des échantillons de laine de son premier troupeau aux manufacturiers de Marvejols. La maison Giscard juge sa laine de très bonne qualité et accepte d'acheter sa production. Malheureusement, les affaires ne semblent pas florissantes en Lozère, la commande sera annulée car la manufacture abandonne la production

Carte N° 2 Manufactures auprès desquelles Bernardy a vendu ou tenté de vendre la laine de ses mérinos.

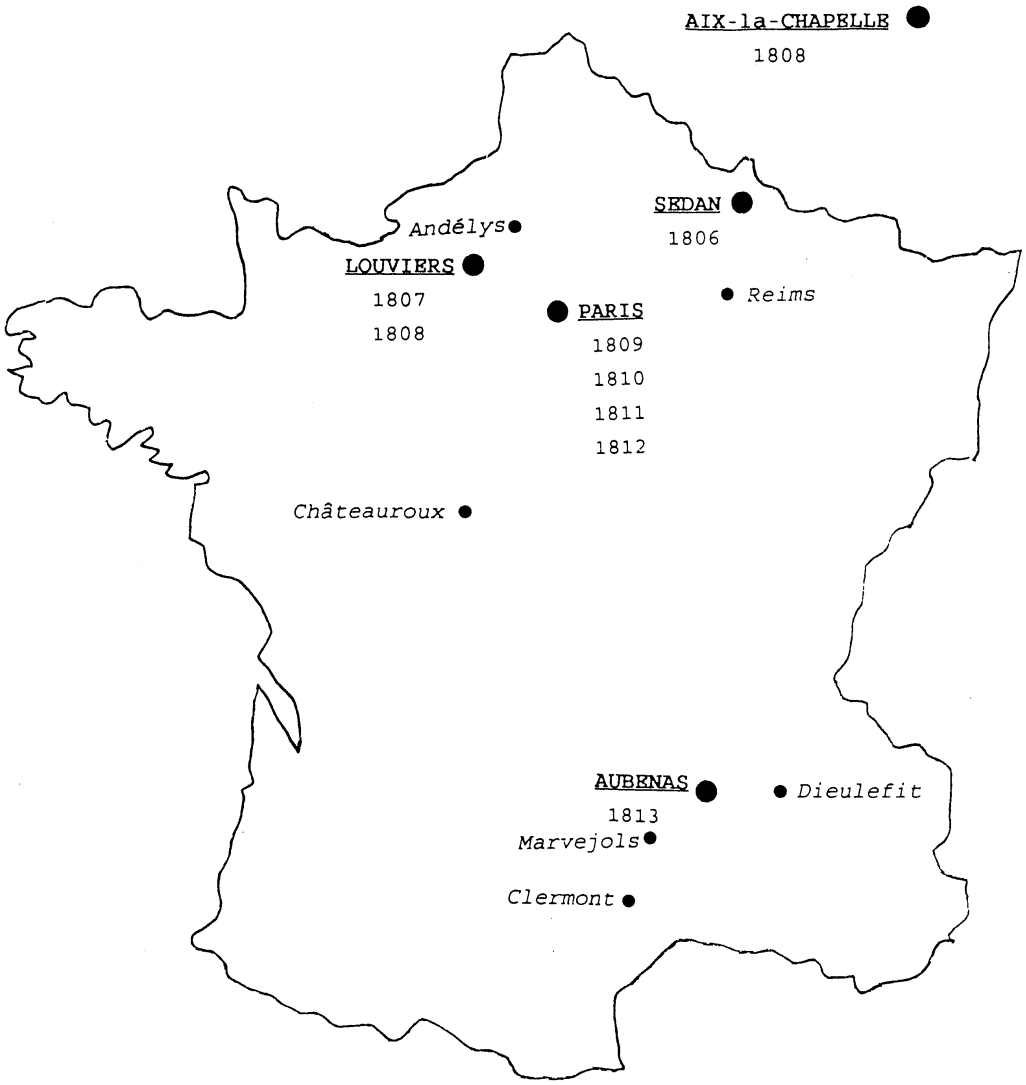

Châteauroux : Ville où Bernardi a proposé sa laine sans pouvoir conclure de transaction

SEDAN : Ville où Bernardy a pu vendre sa laine

de draps fins dès 1806[29]. Si Bernardy échoue avec les fabricants lozériens, il va réussir à vendre sa laine, en 1806, aux manufacturiers de Sedan. Le plus important d'entre-eux, Poupart de Neuflize l'encourage dans son entreprise car sa laine « *s'approche des plus belles laines d'Espagne* ». Grâce à son entremise, Bernardy peut vendre sa laine non lavée à des manufacturiers qui lui en donnent 5.40 francs le kilo, soit deux fois et demi plus cher que les négociants genevois.

Pour faire connaître la laine de ses mérinos, Bernardy envoie des échantillons de sa production à Paris à l'occasion des fêtes de mai 1806[30]. Il expose à cette occasion un tableau où sont comparées les laines des troupeaux indigènes avec la laine de ses mérinos purs et de ses métis. A Aubenas, ville dont il est maire, Bernardy profite de la foire organisée chaque année en juillet pour rassembler et vendre la laine fine produite dans la région. Cette initiative permet à Bernardy d'offrir un débouché pour la laine de mérinos que ses clients commencent à produire. Il dispose ainsi de quantités suffisamment importantes pour pouvoir intéresser des manufactures éloignées de l'Ardèche.

En 1807, Bernardy propose ses laines à Dieulefit dans la Drôme, mais la manufacture Morin décline l'offre car son établissement n'utilise pas de laine fine. Devant ce nouvel échec sur le marché local, Bernardy va offrir sa production aux manufactures de Reims, de Chateauroux, d'Aix-la-Chapelle, des Andelys et de Louviers. C'est dans cette dernière ville que Bernardy peut finalement traiter, après plusieurs envois d'échantillons, avec le manufacturier Lesaunnier qui prend la récolte à 5 francs le kilo. A cette époque, avec le blocus continental, le marché de la laine est incertain. Lesaunnier en fait part à Bernardy : « *avec les nouveaux décrets si les anglais ne peuvent plus prendre leur laine en Espagne elle refluera en France et fera baisser les prix* ». De même, un éleveur qui a acheté des mérinos à Bernardy, s'inquiète de la situation en Espagne. Il lui écrit en janvier 1808 à ce sujet : « *Ne croyez vous point que l'occupation du Portugal ne nuise aux spéculations en mérinos, il y en a de beaux dans ce pays et le gouvernement pourra peut être permettre l'exportation* ». En fait la campagne d'Espagne qui débute en 1808 ne semble pas porter préjudice au commerce de Bernardy. Cette année là, il partage sa production de laine lavée[31] entre deux acheteurs. Il envoie pour 2652 francs de laine à Louviers et pour 2506 francs à Aix-la-Chapelle. Dans cette dernière

ville, le manufacturier Ulric Elser achète la production de Bernardy pour 6.35 francs le kilo[32]. Malheureusement, cette offre était sans doute trop belle pour être très solide, Elser, déjà très endetté ne peut pas payer. Un an plus tard Bernardy qui n'a reçu que 1000 francs devra prendre un avocat pour tenter de récupérer sa créance. En 1809, la guerre en Espagne tend à favoriser les affaires de Bernardy. Les difficultés rencontrées par les manufacturiers pour s'approvisionner dans ce pays les incitent à se rabattre sur les producteurs français. Dans cette conjoncture, Bernardy tente de placer sa laine auprès des manufacturiers de Clermont dans l'Hérault. Là encore Bernardy subit un échec, car ces manufacturiers n'utilisent que de la laine du Roussillon. Par contre les manufacturiers de Sedan félicitent Bernardy pour sa laine qui « *égale ou surpasse la prime Ségovianne d'Espagne* » et se déclarent intéressés. En fait, peut être à la suite de sa mésaventure avec le manufacturier d'Aix-la-Chapelle, Bernardy abandonne la vente directe de son produit après des fabricants pour traiter avec de gros négociants parisiens. En 1809 c'est avec la maison Berard de Paris que Bernardy fait affaire sur la base de 10 francs le kilo[33]. Berard est un négociant qui concentre la laine dans ses entrepôts avant de la revendre aux grandes manufactures de Normandie, de Champagne et des Ardennes. En 1810, Bernardy renouvelle l'opération avec Berard qui prend ses laines à 9 francs le kilo, mais l'année suivante tout s'effondre. En 1811 la crise économique entraîne une chute des cours de la laine mérinos, qui tombent à 2 francs le kilo. En fait, les raisons de cette chute brutale sont nombreuses. Tout d'abord la récolte de 1811 est mauvaise et la crise agricole entraîne une crise industrielle qui touche durement les manufactures. Cependant, pour un produit comme la laine mérinos l'essentiel n'est pas là. La cause la plus importante provient de la saturation du marché en laine fine. En effet, la crise ayant entraîné la faillite d'une maison de commerce d'Orléans qui détient 3000 balles de laine d'Espagne, la vente forcée de son stock fait baisser les prix. Plus grave encore, la confiscation par Napoléon de 20000 balles de laine en Espagne et leur vente sur le marché francais en 1810 a aggravé la chute des cours. En fait, en 1811, seuls les manufacturiers travaillant pour les draps de troupe tirent leurs épingle du jeu. Par contre les productions de qualité ont du mal à écouler leurs stocks, ce qui entraîne un effondrement des cours de la laine mérinos. Pourtant, dès le début de 1812, les cours semblent reprendre et Bernardy qui a

attendu pour vendre, réussit à placer une partie de sa production à 7 francs le kilo, ce qui lui rapporte 2700 francs.

Malgré cela, la crise et les difficultés rencontrées pour écouler la laine semblent détourner Bernardy de son entreprise. En 1812 c'est à Delesssert, celui-la même qui lui a fourni son premier troupeau, que Bernardy vend ses laines pour 9F30 le kilo. Delessert a lui aussi continué l'élevage du mérinos au point qu'il a installé un grand lavoir sur les bords de la Seine à Paris pour laver ses laines et les revendre ensuite. Pour amortir cet investissement important, il achète les laines d'autres petits producteurs, tel que Bernardy. Delessert profite de ses échanges de correspondances avec Bernardy pour lui donner quelques conseils. D'après lui, Bernardy a trop de béliers et devrait en vendre pour les dépôts impériaux. La création de ces dépôts de béliers mérinos a été décidée par la loi du 8 mars 1811. Devant les difficultés rencontrées par les éleveurs privés pour généraliser l'usage du mérinos en France, Montalivet, ministre de l'Intérieur, met sur pieds soixante dépôts de béliers mérinos. Chaque établissement, composé de 150 à 250 têtes, sera entretenu par des propriétaires privés qui profiteront des toisons et toucheront, si il y a lieu, une indemnité. En échange ils permettront aux éleveurs de leur région de faire monter gratuitement leurs brebis de race commune par les béliers mérinos. Pour créer ces établissements, les inspecteurs des dépôts utiliseront des béliers issus des bergeries impériales ou de troupeaux extraits d'Espagne. Ils pourront également acheter, de gré à gré, des béliers mérinos auprès d'éleveurs français[34]. La création de ces dépôts, qui doivent être portés à 500 en cinq ans, montre la volonté de l'Etat de revenir, avec davantage de moyens[35], à la politique initiée sous le Consulat. Malgré les désastres militaires accumulés à partir de 1812, la loi sera appliquée en Ardèche. Pourtant, en 1813, contre toute attente Bernardy, qui est président du jury pastoral de l'Ardèche, ne se propose pas pour recevoir un des deux dépôts de béliers mérinos prévus dans le département. Au contraire, Bernardy qui semble vouloir abandonner progressivement son entreprise, propose de vendre ses propres béliers à Dupont, inspecteur principal des dépôts de béliers du Midi. Au mois de juin 1813, les deux dépôts de l'Ardèche sont installés chez deux éleveurs ardéchois. Le premier, Juventin de La Voulte, qui avait acheté ses premiers mérinos à Bernardy dès l'an XIII, reçoit 130 béliers. Le second, Laville éleveur à Sceautres de moutons de race indigène, se voit

confier 105 béliers de race mérinos. En fait, cette intervention de l'administration dans l'élevage ovin est mal venue car la laine mérinos trouve de plus en plus difficilement preneur. Cette même année 1813, Bernardy vend sa laine à Aubenas pour la première fois. La manufacture Verny lui achète sa récolte de laine superfine à 2.80 francs le kilo, soit à peine plus que le prix de la laine ordinaire. Dans ces conditions, dès le 24 septembre 1814, le gouvernement royal supprime les dépôts de béliers mérinos créés par Napoléon. Dans les deux dépôts ardéchois, où beaucoup de bêtes sont mortes de maladies, les béliers restant doivent être donnés aux propriétaires qui tentent encore d'améliorer la race. Les Cent-jours ne tenteront pas de sauver cette initiative impériale. Le 22 juin 1815 le ministre de l'intérieur confirme la dislocation des deux dépôts de Juventin et de Laville.

Avec la Restauration, la situation du mérinos ne s'améliore pas. Bernardy vend encore quelques bêtes entre 1815 et 1818 à d'anciens clients, mais le prix des béliers étant tombé à 35 francs il abandonne définitivement son troupeau de mérinos en1823[36]. A cette époque la laine superfine des mérinos se vend au même prix que la laine ordinaire des moutons indigènes, c'est-à-dire moins de deux franc le kilo, ruinant ainsi toute volonté d'amélioration de la race. En 1828, les moutons mérinos, mélangés avec les autres troupeaux, ont disparu du département de l'Ardèche. A une enquête entreprise à ce sujet les services de la préfecture apportent plusieurs réponses[37]. Tout d'abord, les laines espagnoles et saxonnes revenues normalement sur le marché en 1814, sont moins chères que les françaises, et malgré les demandes des éleveurs, les droits de douane ne sont pas assez élevés pour limiter cette concurrence. Ensuite, le manque de manufactures employant la laine fine dans le Midi a empêché de vendre ce produit sur place. Cette carence qui apparaissait déjà au début de l'entreprise de Bernardy est due à l'incapacité des fabricants de draps à moderniser leurs outils de production, se condamnant ainsi au déclin et à la disparition. Sur ce point l'exemple de la manufacture Verny d'Aubenas est symbolique. Cette manufacture, très dynamique à la fin de l'Ancien Régime, ne profite pas de l'entreprise de Bernardy pour se moderniser. Durant l'Empire la fabrique se maintien notamment grâce à la fabrication de draps de troupe. La fin des guerres accélère son déclin jusqu'à sa fermeture au début de la Restauration et sa transformation en papeterie. Ce phénomène était d'ailleurs prévi-

sible dès 1812. A cette date une enquête effectuée par la préfecture de l'Ardèche sur les manufactures de l'Ardèche notait déjà que les manufactures de draps avaient presque toutes disparu « *remplacées par les manufactures de soie qui sont plus lucratives* ».

Enfin, condamnés à vendre aux grandes manufactures du nord de la France, les producteurs méridionaux ont subit la suppression du dépôt de laine fine de Paris qui concentrait les laines mérinos pour les laver à peu de frais avant de les revendre. La disparition de ce dépôt, qui permettait d'écouler les laines fines de l'Ardèche, département éloigné des grands centres manufacturiers, mettait désormais les producteurs à la merci des fabricants.

Ainsi, malgré son échec, la tentative de Bernardy marque le passage des physiocrates du XVIII[e] siècle aux agronomes du XIX[e] siècle. Du siècle des lumières Bernardy garde cette volonté de donner l'exemple en appliquant de nouvelles méthodes qui rompent avec les routines ancestrales[38]. Dans le même temps, Bernardy est aussi un homme de la Révolution industrielle, par sa capacité à lancer un produit nouveau et à lui trouver des débouchés même éloignés. Son échec est essentiellement dû au décalage de son entreprise avec les réalités industrielles de la région. En 1780, les manufactures du Languedoc, orientées vers des productions de qualité destinées à l'exportation avaient un grand besoin de laines fines importées à grand frais d'Espagne. Au début du Consulat, après dix ans de Révolution l'industrie lainière du Midi est déjà en déclin par rapport aux industries du nord de la Loire. Cet écart, et les nouvelles orientations industrielles du Midi, notamment en direction de la soie, expliquent l'échec de l'entreprenant Bernardy. En effet, c'est certainement l'absence de débouchés locaux qui empêche la majorité des éleveurs routiniers de se lancer dans l'aventure[39]. Dans le département de l'Eure-et-Loir, la même tentative initiée au même moment par d'anciens acheteurs de biens nationaux sera couronnée de succès[40]. La raison en est que la Beauce bénéficie alors de la proximité des grandes manufactures de Louviers dans le département voisin de l'Eure, assurant ainsi un débouché facile aux laines mérinos.

Bernardy qui n'a pas pu faire d'émules dans son environnement direct témoigne donc des lenteurs inhérentes à toute tentative de « Révolution agricole », chaque nouveauté étant d'abord longuement observée dans les cam-

pagnes avant d'être adoptée. Ainsi, son échec constitue sans doute une occasion manquée pour le développement économique de la région, dans une période de profondes mutations.

NOTES

1) La production lainière du Vivarais ne suffit pas à cette activité et il faut encore acheter de la laine dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc.

2) Le travail du coton et de la soie font également partie de l'activité d'Aubenas. De plus, la ville possède un atelier pour imprimer les indiennes et une fabrique de teinture.

3) Mathieu Verny est né à Lodève en 1744, il achète en 1777 la manufacture de draps la plus moderne d'Aubenas à son beau-père, François Ruelle. En 1789, Mathieu Verny est le personnage le plus imposé de la ville.

4) Ballainvilliers, *Mémoires sur le Languedoc suivis du traité sur le commerce en Languedoc de l'intendant Ballainvillier*, éd. par M. Péronnet, Montpellier, Entente Bibliophile, 1989, p. 343.

5) Abbé Jolivet, *La Révolution en Ardèche (1788-1795).* Apremont, Curandera, 1988, p. 235 (1re éd. 1930).

6) A.D.A., *Annuaire du département de l'Ardèche pour l'an X.* Privas, Imprimerie Fagard, An X, p. 68.

7) D'après l'annuaire de l'an XI, la crise a également touché durement les ateliers ruraux qui travaillaient aux petites étoffes à la fin de l'Ancien Régime.

8) A.D.A. *Annuaire du département de l'Ardèche pour l'an XI.* Privas, Imprimerie Fagard, an XI, p. 53.

En vertu d'une clause du traité de Bâle, la France a pu acquérir en Espagne près de 5000 mérinos entre 1800 et 1804

9) A.D.A., *Annuaire de l'Ardèche pour l'an X, op. cit.* p. 65.

10) L'orthographe de Bernardy varie entre la Révolution et l'Empire passant de Bernardi à Bernardy.

11) A.D.A., 26 J 1 à 26 J 68. Fonds Bernardy.

12) A.D.A., 26 J 1. Fonds Bernardy.

13) A.D.A., Q 226 : Canton d'Aubenas, ventes des biens de première origine (1-118) du 10 septembre 1790 au 2 juin 1792.

14) Thomas Verny, est né à Clermont-Lodève en 1727.Avocat, député du Tiers de la sénéchaussée de Montpellier.

1) Mathieu Verny possède un important domaine à Aubenas sur les bords de l'Ardèche qui est voisin du domaine des Bernardy.

16) Sur ces agronomes de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle à l'amélioration de l'élevage ovin en France voir la thèse d'André Bourde, *Agronomie et Agronomes en France au XVIII[e] siècle.* Paris, SEVPEN, 1959, p-p. 797-891.

17) A.D.A., 26 J 43. Correspondances de la famille Bernardy au sujet des moutons mérinos. Lettre du ministre de l'intérieur du 27 floréal an XI.

18) Ce prix est véritablement un prix destiné à encourager les éleveurs entreprenants. La même année, à la bergerie nationale de Rambouillet, un bélier mérinos se vend entre 315 et 615 francs tandis que les brebis se vendent pour environ 300 francs.

19) Le troupeau parti de Saint-Jean-Pied-de-Port, est passé par Tarbes, Auch, Toulouse, Castres, Lodève, Ganges, Saint-Hyppolite du-Fort et Bagnols en couvrant trois à quatre lieues par jour.

20) L'acheminement du troupeau depuis l'Espagne coûte 474 livres à Bernardy, soit un coût total de l'opération de 3474 livres.

21) A.D.A., 12 M 71. Statistiques des productions animales. Avis sur le troupeau de Mérinos de Fontbonne, an XIII, 4 p., imprimé au Puy-en-Velay par J-B Lacombe pour monsieur Bernardy.

22) A.D.A., Bibliothèque, fonds anciens, 955 Bernardy Jean Pierre Auguste : *Notice sur le croisement de Mérinos avec les espèces communes de bêtes à laine.*Le Puy, 1805, 88 p. Par monsieur Bernardy propriétaire du troupeau de mérinos de Fontbonne, près d'Aubenas.

23) A.D.A., 26 J 43. Correspondances de la famille Bernardy au sujet des moutons mérinos.

24) C'est pour cette raison que Bernardy laisse ses mérinos dans ses bergeries, alors que Daubanton et les agronomes anglais préconisent l'élevage en plein air.

25) Augustin Charles est le fils ainé de Claude Perier, l'un des fondateurs de la banque de France.

26) Il est vrai que Jean Bernardy a seulement acquis des biens d'Eglise et n'a jamais participé aux ventes de seconde origine.

27) Ces maladies tuent 28 bêtes adultes entre 1806 et 1807.

28) A.D.A., 14 M 6. Enquête sur les manufactures en Ardèche.

29) Dès l'an XIII, Bernardy a également envoyé des échantillons de laine à des manufacturiers de Rouen, ainsi qu'à un négociant de Paris. Cependant, ces contacts n'ont débouché sur aucune commande.

30) A.D.A., 14 M 2. Statistiques industrielles.

31) Suivant les conseils des manufaturiers qu'il a contacté, Bernardy fait laver sa laine et celle d'autres producteurs par la manufacture Ricard d'Aubenas. Ce traitement réduisant le poids de la laine permet de diminuer le coût du transport tout en rivalisant avec les producteurs espagnols qui procèdent de cette manière.

32) Cette même année 1808, Bernardy semble ne pas avoir donné suite à une proposition d'un manufacturier de Châteauroux qui proposait 4.10 francs du kilo.

33) Ce prix ne comprend pas la commission de Bérard et différents frais qui s'élèvent à peu près à 10 % du prix de vente.

34) La loi de 1811 interdit d'ailleurs aux éleveurs français de castrer leurs béliers mérinos sans l'autorisation des inspecteurs.

35) De 1811 à 1813, 900 000 francs sont consacrés à cette opération ambitieuse voulue par Napoléon.

36) Bernardy, qui s'est rallié aux Bourbons en 1814, refuse toute fonction durant les Cent-jours, Louis XVIII le remercie pour sa fidélité en reconnaissant le titre de noblesse acquis par son père. Abandonnant son poste de maire en 1816, il brigue plusieurs reprises un mandat de député avant de l'obtenir en 1830. Après la dissolution de 1831 il ne se représente pas et retrouve son siège de maire d'Aubenas en 1837, il occupe ce poste jusqu'à sa mort en 1846.

37) A.D.A., 14 M 6. Statistiques agricoles. 1828.

38) Bernardy continuera néanmoins ses expériences en introduisant de nouvelles variétes de blé et de nouveaux cépages dans son domaine d'Aubenas et le Mélèze dans ses forêts du plateau.

39) En 1813, l'Ardèche qui produit 2670 quintaux de laine ordinaire ne produit que 20 quintaux de laine mérinos.

40) Jean-Claude Farcy : *Les paysans beaucerons au XIX^{e} siècle*. Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1989, 2 vol., 1129 p.

La fabrique carcassonnaise au début du XIX^{e} siècle

Christine MARTY

La fabrique carcassonnaise, après une époque glorieuse où elle rivalisa avec les grands centres drapiers du Nord et de l'Est de la France[1], traversa une période difficile. La production chuta fortement, les bénéfices se firent rares et les faillites nombreuses. Cependant, les fabricants gardaient espoir et, dès les premières années du XIX^{e} siècle, tout fut mis en œuvre pour redorer cette industrie qui avait fait les beaux jours du grand centre carcassonnais. Un fait nouveau apparut au cours de cette période : l'émergence de l'industrialisation. Carcassonne dut s'adapter aux techniques nouvelles, se tourner vers la mécanisation. Ce fut l'euphorie. Tout laissait à penser que cette ville réussirait le pari de la modernisation. La reprise se laissa même entrevoir. Cependant, ces progrès, qui déferlaient si rapidement en terre audoise, remettaient en question une tradition vieille de plusieurs siècles. Des réactions d'hostilité au modernisme se développèrent, car celui-ci laissait en marge toute une frange de la population, celle qui vivait du travail de la laine. Celle-ci connaissait, dès lors, des conditions d'existence insupportables, souvent proches de l'indigence. Carcassonne avait, cependant, toutes les cartes en main pour redevenir une région phare de la France grâce à son industrie. Elle n'y parvint pas. Qu'est-ce qui, en fait, explique ce triste constat ?.

I. La fabrique carcassonnaise au debut du XIX[e] : les suites d'une croissance brisée

A) Etat des lieux

1) La situation dans le carcassonnais : un repli durable

La draperie avait fait de Carcassonne une des plus grandes villes industrielles du royaume y apportant la richesse. « La ville de Carcassonne n'est à proprement parler qu'une manufacture de toutes sortes de draps (...). Tous les habitants sont occupés les uns à filer, les autres à carder, ceux-là à faire des étoffes (...). Et comme ce travail se répand encore dans les paroisses voisines, presque tout le diocèse s'en ressent », ainsi s'exprimait l'intendant du Languedoc, M. de Basville[2] en 1698. Il en fut ainsi pendant la majeure partie du XVIII[e] siècle qui a été véritablement le grand siècle industriel de Carcassonne, l'âge d'or. Les draps de cette ville circulaient dans la Turquie, dans la Grèce, sur les rivages de l'Egypte. En peu d'années, ce pays avait atteint un grand essor, on n'y connaissait peu la misère, les vices et l'oisiveté étaient bannis. C'était bien le temps de la prospérité. Encore en 1787, le voyageur anglais Arthur Young[3] définissait Carcassonne comme étant « une des places manufacturières les plus considérables de France ». Les fabricants voyaient dans cette industrie une source intarissable de profits. La plupart ne se remettaient pas en cause et continuaient à produire comme le faisaient leurs ancêtres. La fragilité de la fabrique drapière audoise apparut au grand jour. Des signes avant-coureurs avaient laissé entrevoir, dans le courant du XVIII[e] siècle, de réels malaises. Une série de crises stoppa net l'enthousiasme débordant, l'euphorie qui s'étaient emparés des producteurs. Le commerce de ce centre si florissant quelques décennies plus tôt, tomba en décadence à la fin du XVIII[e] siècle. Les fabricants, préoccupés par l'appât du gain, firent des étoffes de mauvaise qualité pour y trouver un bénéfice éphémère.

Ils économisaient sur la laine, sur le nombre de fils. Ils produisaient des draps de qualité inférieure, alors que la tradition de l'industrie française depuis Colbert était de fabriquer des produits de choix, capables de s'imposer au

dehors par leur qualité. La mévente s'installa durablement à Carcassonne entraînant à sa suite une importante et inquiétante surproduction. De retentissantes faillites éclatèrent au grand jour. En effet, à la fin du siècle, les manufactures, qui avaient été le symbole de la réussite de cette région, fermèrent leurs portes, comme celles des Saptes à Conques, et de Cuxac-Cabardès, dont le propriétaire le sieur Fraissinet ne put résister au fardeau des engagements. Il en a été de même de la Trivalle, dont les propriétaires, les Fornier, ne purent rien pour la sauver. Ainsi, le nombre des fabricants passa de soixante et dix-sept à trente-trois pendant les dernières années du XVIII[e] siècle.

> « Tout est dans un état des plus déplorables, écrivait l'inspecteur Cazaban. Il y a environ les deux tiers des fabricants qui ont fait faillite et le tiers restant fait peu de chose »[4]

Pour la classe laborieuse, les difficultés étaient encore plus réelles. Quand la mévente survint, il y eut d'importantes réductions de salaire. Les cahiers de doléances des travailleurs, foisonnant à l'approche de la Révolution, rendent bien compte de la précarité de leurs conditions de vie. « L'ouvrage n'est pas payé à sa juste valeur (...). Les denrées augmentent, nos ouvrages baissent. Comment vivre ? »[5]. La plupart des ouvriers carcassonnais connurent à la fin du siècle misère et mendicité. Le début du XIX[e] siècle n'a pas marqué de changement majeur dans la situation du textile de la région. Les fabricants continuaient à produire des draps de mauvaise qualité qui ne se vendaient pas. Leurs ouvriers côtoyaient bien souvent l'indigence. La situation demeurait préoccupante. C'est ce qu'il ressort de la lettre du Conseil Général du département de l'Aude[6], envoyée au ministre de l'Intérieur au début de l'Empire. Un aperçu des manufactures de Carcassonne y est dressé. « Pour quatre vingt manufactures qui activaient l'industrie, on en compte à peine dix qui luttent avec courage contre les malheurs des circonstances (...). L'immense quantité d'ouvriers autrefois alimentés par l'industrie ont été dévorés par la misère et le désespoir. De toutes les manufactures répandues dans la ci-province de Languedoc, il n'y a que celle de Montolieu et de Bize qui soient en activité et sur plus de cent fabricants établis dans l'arrondissement de Carcassonne, on en compte à peine trente qui continuent à fabriquer des draps ». Depuis 1789, il

n'a pas été fabriqué annuellement au-delà de huit à dix mille pièces de draps et depuis l'an X, la fabrication a éprouvé une forte baisse à cause des malheurs des circonstances. On observe que les femmes seules se sont occupées du triage des laines, de la filature et bien souvent du tissage. Les hommes ont été, en grande majorité, sollicités pour travailler à la reconstruction du canal du Midi et au dessèchement de l'étang de Marseillette[7], ainsi ils firent face à la famine qui menaçait.

Les fabriques, autrefois si florissantes et qui occupaient un grand nombre de bras, étaient dans un état de langueur très préoccupant[8]. Leurs difficultés paraissaient insurmontables.

2) Le Levant : un débouché perdu

Le principal problème que rencontra la draperie carcassonnaise fut celui des débouchés.

A l'apogée de la fabrication, la majeure partie des draps se vendait dans les Echelles du Levant[9], ports de la Méditerranée orientale dans lesquels étaient installés des négociants languedociens. C'était la principale source de prospérité du centre carcassonnais[10]. Les draps destinés au Levant avaient des qualités exceptionnelles. Ils étaient fabriqués selon des règles très strictes, interdisant tout défaut. Des inspecteurs royaux surveillaient scrupuleusement les fabricants. La perfection, depuis Colbert, restait la préoccupation majeure. Si quelqu'un allait à l'encontre de ces règles, il était sévèrement puni. Il semble bien que l'industrie textile carcassonnaise tira profit de cette réglementation car tant que celle-ci persista elle connut une période faste. Ces draps rendaient admiratifs les étrangers de passage dans la région, à l'image d'Arthur Young[11]. « Je dois remarquer, nous confie cet auteur, que les londrins (...) sont des draps légers, superbes, d'une belle teinture et brillants qui ont obtenu, et à bon droit, à cause de leur qualité et de leur prix, le plus grand succès au Levant ». Ainsi, « les Turcs achetaient des draps sans les voir, tellement ils avaient confiance »[12], Or, ce fructueux trafic ne dura pas. Il fut paralysé par les effets de la Révolution Française et par les guerres maritimes qu'elle suscita pendant vingt cinq à trente ans. Lorsque la paix, attendue par tous avec impatience, revint, elle fut accueillie avec beaucoup de joie et d'espérance par les

fabricants qui espéraient retrouver leur ancien débouché et ainsi recouvrer la prospérité perdue. Ils se mirent tous, très vite, à produire pour le Levant. « La fureur de faire des draps » les envahit à tel point qu'ils ne s'aperçurent pas que ce marché était saturé et qu'une interruption de plus de vingt ans avait fait oublier les draps audois dans les Echelles. Les draps anglais et belges les avaient supplantés[13]. Ceux-ci étaient proche de la perfection et n'admettaient aucun défaut. La production audoise était loin d'atteindre la qualité qui avait fait sa renommée. Cela discrédita grandement l'industrie drapière carcassonnaise[14]. En effet, les fabriques anglaises et plus particulièrement les belges avaient inondé de draps toute la Turquie, à tel point qu'il n'était pas rare de voir expédier dans la seule Echelle de Constantinople quatre mille ballots (quarante-huit mille) de draps belges chaque année. La consommation de draps français y fut très insignifiante. Il en était de même partout ailleurs[15].

Le désarroi des producteurs carcassonnais fut à son comble et les faillites, encore une fois, nombreuses. Celle de la manufacture de Montolieu, en 1807, brillante jusque là, laissa son propriétaire Pascal Thoron dans une grande gêne[16].

Ainsi, la fabrique carcassonnaise, au début du XIX[e] siècle, fut anéantie par la perte de son principal débouché. La gravité de la situation s'expliquait par le fait que les producteurs de draps, ceux qui avaient tant bien que mal résisté aux crises, n'eurent d'autres vues que de reprendre coûte que coûte leur ancien commerce alors que celui-ci n'était plus prometteur[17].

3) La production carcassonnaise devancée par les centres du limouxin

En peu de temps, Carcassonne perdit sa suprématie au profit des centres voisins, Limoux et Chalabre, qui surent mieux s'adapter aux exigences nouvelles. La petite ville de Limoux était depuis longtemps occupée à la fabrication de draps. Au milieu du XVIII[e] siècle, alors que le centre textile carcassonnais était à l'apogée de sa gloire, elle connut un repli certain puis sa production reprit sa courbe ascendante. Son industrie s'étendit peu à peu et s'accrut, à tel point que cette petite localité est devenue une des plus importantes du département par sa fabrication[18]. Tout en produisant pour le Levant, elle travaillait aussi pour le marché intérieur. Ainsi, lorsque celui-ci ne fut plus

avantageux, elle l'abandonna pour s'adonner entièrement à la production de draps de couleur pour le marché national. L'Italie, la Suisse et le Piémont lui offrirent encore d'importants débouchés[19]. « On fabriquait des vingt-quatrains, façon de Hollande, d'une longueur de cinq quarts d'aune et particulièrement des vingt-deuxains, dits draps de montagne, de même largeur »[20]. Elle employa comme matière première la laine du pays, des Corbières, du Roussillon, de la frontière d'Espagne. Parmi les plus importantes fabriques, on citait la manufacture Homps père et fils et la manufacture Mouisse.

A côté de Limoux se trouvait un autre centre drapier, Chalabre[21], petit par sa superficie mais grand par l'importance de sa production.

Au cours du XVIII^e siècle, il a également connu, à l'image du centre voisin, de nombreuses péripéties. En effet, après avoir travaillé pour le Levant, il côtoya la misère. Il abandonna cette fabrication et se mit à produire pour le marché intérieur. C'est ce qui favorisa la prospérité de ces deux petites localités qui progressèrent au détriment de Carcassonne, qui cessa, au début du XIX^e siècle, d'être la première ville manufacturière du département. Ces deux petites localités ont vu s'épanouir des fortunes rapides parmi les fabricants de draps, tels que Baichis-Jeantil pour Limoux[22], Viviès frères, Chaubet père et fils pour Chalabre[23]. Le peuple utilement occupé y jouissait de l'aisance[24] pendant que celui de Carcassonne se heurtait à de graves difficultés. Grâce à l'étude d'Etienne Baux[25] nous avons un aperçu de la production drapière des centres carcassonnais et limouxins pendant le début du XIX^e siècle. Celle-ci a connu des hauts et des bas. Entre l'an X et l'an XI, elle augmenta à Carcassonne. Une fois la paix retrouvée, les fabriques, au repos depuis plusieurs années, se remirent vaillamment au travail. Cependant, cette euphorie dura peu. Les guerres recommencèrent, stoppant toutes relations maritimes. La production s'en ressentit grandement. En l'an XII et XIII, les fabriques carcassonnaises ne produisaient pas plus de trois mille pièces par an. Ensuite, une progressive remontée eut lieu jusqu'en 1809. Après quoi, le déclin s'amplifia jusqu'à la fin de l'Empire. Pendant ce temps, les centres textiles du limouxin prospéraient. Ils continuèrent à accroître leur production alors que leur rival était en plein crise.

B) Vers un possible redémarrage après 1806 ?

Dès cette époque, un début de reprise se laissa pourtant entrevoir. Les carcassonnais, devant la réussite des grandes manufactures du Nord de la France, qui, stimulées par les encouragements de Napoléon Bonaparte, commençaient à prendre l'avantage sur le Languedoc, et par celle des fabriques drapières du limouxin, décidèrent de relever la tête.

1) Les politiques au secours de la fabrique carcassonnaise

Après 1806, nous constatons la résurgence de la fabrique lainière dans l'Aude. Devant l'ampleur de la crise qui les assaillaient, les manufacturiers audois cherchèrent des solutions pour résoudre leurs problèmes.

C'est ainsi qu'ils s'adressèrent aux plus hauts dignitaires du pays. Ils en attendaient une aide salvatrice. Ceux-ci étaient conscients des difficultés que connaissait alors cette industrie, et s'en inquiétaient. L'aide se manifesta, tout d'abord, par la création d'organismes nouveaux, destinés à porter secours aux fabricants. A Limoux et à Chalabre, en l'an XII, furent créés deux « chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers ». A Carcassonne, ce fut la chambre de commerce qui en remplit les fonctions. Elles devaient, avant toute chose, protéger les intérêts des manufacturiers et limiter les abus qui s'étaient multipliés à cause du laisser-aller de la Révolution. Les fabricants suivirent assidûment les réunions qui étaient toutes présidées par le préfet de l'Aude. La série 14M9 renferme de multiples lettres de producteurs carcassonnais, en grande difficulté, qui demandent assistance au préfet. Ils se sont également adressés à des personnes qui détenaient davantage de pouvoir. Le Mémoire du Conseil Général du département sur le Commerce[26] nous en fournit un bon exemple. Adressé au Ministre de l'Intérieur, nous y apprenons que le Conseil Général s'inquiétait du sort des fabricants carcassonnais qui se trouvaient confrontés à de sérieux problèmes. Il mit tout en œuvre pour aider à la reprise de la fabrication. Il restait convaincu que le département avait été appauvri par la suspension presque totale des manufactures. Pour rendre cette vérité plus sensible à la sollicitude du gouvernement, il lui présenta un tableau comparatif de leur prospérité avant la Révolution et de leur situation présente.

Cet aperçu de l'état des manufactures de la ville, qui par leur activité suppléaient à l'insuffisance de l'agriculture pour donner au département vie et prospérité, devait convaincre le Ministre de l'Intérieur et le gouvernement de la nécessité de soulager les contribuables en diminuant le fardeau de leur imposition. La missive du citoyen Barante[27], préfet de l'Aude à Carcassonne, destinée au Ministre de l'Intérieur Chaptal, témoigne, encore une fois de la volonté des plus hauts dirigeants de l'Etat français de s'occuper de l'industrie textile audoise malade. L'empereur souhaitait être en possession, tous les ans, d'un tableau complet, général sur la situation de l'industrie de son empire. Ainsi, chaque mois, parfois chaque trimestre, le préfet de l'Aude devait envoyer un état complet sur la situation de l'industrie textile de son département, au Ministre des Manufactures et du Commerce, ce ministère ayant vu le jour en 1812. Il arrivait souvent que le Ministre intervint plusieurs fois auprès du préfet pour lui réclamer cet état de l'industrie. Les fabricants hésitaient à divulguer la situation de leur manufacture.

Ainsi donc, l'intérêt des dirigeants pour la fabrique carcassonnaise était bien réel.

2) Les moyens d'un nouveau départ

Ces dirigeants ne constatèrent pas seulement l'ampleur des dégâts. Ils y apportèrent des solutions. A l'image des fabricants du textile[28], ils estimaient qu'une fois la paix revenue, le commerce des draps repartirait. « Il est facile de voir que c'est de la paix et de la liberté des mers que doivent s'écouler les diverses sources de prospérité du commerce des manufactures ».

Ils voulaient rétablir les règlements car il s'étaient aperçus que l'abandon des règles, des maîtrises et jurandes, des inspecteurs et des contrôleurs d'Ancien Régime, avait entraîné une trop grande liberté qui avait bien vite dégénéré en licence. Barante[29] avait écrit au Ministre de l'Intérieur pour lui faire part des moyens les plus propres qui, selon lui, ramèneraient la prospérité à Carcassonne et, ainsi, empêcheraient les ouvriers de déserter la ville pour les centres voisins. La réponse du Ministre[30], nous éclaire sur ses intentions. Il souhaitait ardemment que la fabrique audoise retrouve sa gloire passée, car il avait conscience que l'industrie textile était un atout pour le développement

d'une région, et bien plus pour la France entière. Pour cela, écrivait-il, « il faut qu'elle recommence à fabriquer de beaux draps. C'est vers cette perfection qu'il convient d'appeler tous les efforts des fabricants de Carcassonne ». Il estimait que cette perfection ne serait réellement atteinte que lorsque les règlements seraient rétablis. Ainsi, les audois pourraient mieux faire que leurs concurrents[31]. « Ce qui a fait tomber notre commerce de draperie avec le Levant, c'est que nos manufactures ont abandonné les règles de la vraie fabrication pour se livrer à un système d'indépendance et de liberté indéfinie qui les a perdues, et auquel la fabrique de Carcassonne doit attribuer l'état de langueur et de misère où elle est réduite depuis quinze ans. Les levantins reconnurent des défections nombreuses dans les draps qu'ils achetaient de nous, et dirigèrent leurs commandes ailleurs ». Ainsi ils pouvaient dès lors lutter efficacement pour empêcher que ne se commettent les vols des laines[32], trop fréquents, au début du XIX[e] siècle, dans les manufactures de soie de Lyon et de draps de Sedan, mais également dans celles de Carcassonne. Ces ouvriers, qui, abusant de la confiance que l'on avait en eux, se permettaient de retenir une partie des matières premières qu'on leur délivrait pour être mises en œuvre, faisaient des draps de mauvaise qualité qui discréditaient l'industrie drapière. La Chambre de Commerce de Carcassonne, effrayée par l'ampleur des vols de laine, écrivit au Conseil Général du Commerce, à Paris en réclamant, une réglementation pour leur répression. Elle désirait qu'un organisme surveille les ouvriers et qu'il ait le droit de les punir. Le 22 Octobre 1808, Carcassonne eut son Conseil des sept prud'hommes, Limoux le 15 Octobre 1809. C'est ainsi que, vers 1812, les vols de matières premières se firent plus rares, les draps avaient davantage de consistance et contenaient une quantité égale de laine. Les fabricants voulaient faire de ces conseils, les gardiens d'une réglementation analogue à celle de l'Ancien Régime. Cependant, l'ancienne façon de fabriquer ne put être réellement remise au goût du jour car de nombreuses manufactures, telles celles de Verviers, d'Aix la Chapelle, d'Eupen, s'étaient développées et avaient remplacé les carcassonnais dans le commerce du Levant. Elles n'entendaient pas se laisser déposséder. Une réglementation trop sévèrement appliquée leur porterait préjudice. Ainsi, les audois ne purent restaurer pleinement les vieilles réglementations dont ils gardaient la nostalgie.

Le Ministre de l'Intérieur[33], en 1807, suggéra au préfet de l'Aude de s'inspirer de ce qu'il avait vu dans les fabriques de draps de Louviers, de Sedan et de Belgique. Celles-ci avaient adopté un nouveau système de fabrication des draps. Elles utilisaient des mécaniques, et il estimait que l'Aude devait l'adopter. Il consentait même à prêter de l'argent pour l'achat de machines. C'était une idée qui pouvait révolutionner la fabrication. Il ne restait plus aux fabricants qu'à écouter ses conseils.

3) Les incitations à bien produire

Il n'y avait pas que les hauts dignitaires de l'Etat qui souhaitaient voir redémarrer l'industrie drapière, les fabricants eux-mêmes le désiraient ardemment. Dans une lettre[34] au préfet, datée de l'année 1819, ils lui firent connaître combien il était urgent de venir au secours de leur industrie, mais surtout ils lui énumérèrent les moyens susceptibles de lui faire retrouver son ancienne prospérité. Pour cela, d'après eux, il était urgent de restaurer les règlements qui rétabliraient ainsi l'ordre, la discipline au sein de la fabrication. « C'est par ses manufactures que Carcassonne fut riche et influente. C'est par elles qu'elle doit le redevenir lorsque éclairés par les leçons du passé, nous aurons réparé nos fautes (...). Le moyen le plus sur pour rétablir nos fabriques c'est de leur donner de sages règlements », ainsi s'exprimait en 1807 le fabricant de draps Joseph Rolland. Ils proposaient également de primer et de récompenser les fabricants de draps, et surtout ceux d'entre eux qui parviendraient à imiter et à surpasser les draps de la Belgique. Leur production devait être réalisée à des prix qui permettraient de lutter avec avantage contre cette nouvelle concurrence qui était inconnue avant la Révolution. Ces fabricants furent largement entendus. Durant tout le XIX^{e} siècle, il y eut à intervalle régulier dans la capitale, des expositions générales et publiques des produits de l'industrie française. Elles avaient pour mission de montrer, à la France entière, le perfectionnement de son industrie textile et surtout de la fabrication des tissus de laine. Les manufacturiers de Carcassonne y concoururent en y envoyant leurs meilleurs draps. Des récompenses étaient attribuées à ceux dont les produits se distinguaient de ceux des autres. La série 14M des archives abonde de documents sur les différentes expositions du XIX^{e} siècle. Nous y prenons connaissance,

entre autre, des fabricants audois qui s'y sont distingués et des récompenses qu'ils ont obtenues[35]. C'était, en fait, un moyen efficace pour favoriser l'émulation au sein des drapiers carcassonnais. L'an IX marqua le début de ces expositions. Un arrêté des consuls du 13 Ventôse an IX signifiait qu'il y aurait, chaque année, à Paris, pendant cinq jours, une exposition publique des produits de l'industrie française. Des récompenses et des distinctions étaient remises aux artistes et manufacturiers dont les productions avaient été jugées les meilleures et les plus utiles. Le document ci-joint[36] est riche d'enseignements.

Sept fabricants de ce département avaient adressé plusieurs pièces de draps pour être soumises à l'examen du Jury Départemental en vue d'être admis à l'exposition générale qui eut lieu le 25 Août 1819. Parmi ces hommes, un seul était originaire de Carcassonne, tous les autres résidaient dans les centres du limouxin. Il est regrettable qu'il manque aux archives la liste des fabricants audois récompensés. Nous avons, cependant, ces renseignements pour les expositions de 1823, 1827 et 1839[37]. Les médailles obtenues, d'argent et de bronze, nous permettent d'appréhender la reprise de la fabrique drapière audoise à partir de ce moment, Limoux et Chalabre supplantant, dès lors, le centre carcassonnais.

Une résurgence significative du travail du draps dans le département se laissa entrevoir.

II. Le second souffe du centre carcassonnais à la fin de l'empire

A) La production redémarre

Après une période très sombre dans laquelle les malheurs s'étaient succédé, l'embellie de la fin de l'Empire vint récompenser les tentatives des drapiers pour redorer une industrie multiséculaire, et leur permit de croire en l'avenir. Ainsi, en mai 1813, le rapporteur de la troisième commission du Conseil Général analysait bien la situation en déclarant : « L'industrie manufacturière a repris depuis quelques années une certaine activité, et son état peut paraître assez prospère si on ne le compare pas à ce qu'elle était avant la Révolution »[38].

1) Les nouveaux marchés

La nouvelle orientation de la production se mit en place pendant l'Empire. Si au début, les draps pour le Levant l'emportaient de peu sur les autres, nous avons vu que les carcassonnais ne désespéraient pas de rétablir ce trafic rémunérateur, la proportion se renversa très vite. Les plus gros fabricants de Carcassonne, tels les Rolland, Dupré, Thoron, Pech, Castel, Laperrine..., comprirent que la concurrence éliminait, peu à peu, des pays méditerranéens les draps français et qu'ils devaient dès lors, s'ils voulaient survivre, produire des étoffes pour le marché national. En l'an XI, la ville fabriquait encore vingt cinq à vingt six mille pièces pour l'Orient ; quelques années plus tard, en 1807, sur seize à dix-sept mille pièces, deux à trois mille seulement y étaient destinées et en 1810, mille deux cents sur dix-huit mille ; le reste était réservé au marché intérieur et à l'Italie. Les manufacturiers abandonnèrent donc, avec beaucoup de regret, ce qui avait fait la réputation de leur ville. Cette transformation radicale de l'industrie drapière les toucha fortement ; certains durent cesser la fabrication. Les draps fins diminuèrent au profit des draps communs, de qualité inférieure car les grandes manufactures du Nord de la France occupaient ce terrain depuis déjà pas mal d'années, et inondaient le pays d'étoffes d'excellente qualité. Les centres du limouxin, qui n'avaient, nous l'avons déjà mentionné, jamais exclusivement produit pour le Levant, eurent moins de peine à modifier leur production. Ils s'accrurent au détriment de Carcassonne qui dut se résoudre à trouver de nouveaux debouchés.

En 1809, le préfet de l'Aude Trouvé constatait que la plus grande aisance régnait à Limoux et à Chalabre qui produisaient, désormais, pour le Piémont, l'Italie, la Suisse et la Savoie, ainsi que pour les différents départements du royaume, notamment Lyon et pour les foires de Beaucaire, Pézenas, Toulouse et Bordeaux. La vente des produits se faisait en partie par les fabricants eux-mêmes et en partie par l'intermédiaire de commissaires entreposeurs établis à Paris, au Havre, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Limoges et à Marseille. Ce n'était donc plus la ville de Marseille qui détenait le monopole du commerce des draps du Midi comme ce fut le cas pendant tout le XVIII^{e} siècle pour les expéditions au Levant. Ainsi donc, le carcassonnais Jean-Louis Fages fabriqua des draps, en 1820, qui étaient destinés en général au commerce

de l'intérieur du royaume. Les laines qu'il employait, provenaient des premières qualités du département de l'Aude, de celles du Roussillon et des extra-fines, mi-fines et supérieures d'Espagne. Vers 1825, la fabrique carcassonnaise travailla à soixante-dix pour cent pour le territoire national.

2) Les nouveaux lieux de production

Après la Révolution, les manufactures royales avaient disparu. Apparurent de nouveaux établissements de grandes dimensions, aux environs de 1810, les filatures mécaniques, premières véritables usines. Dans le paysage, se lisait une nouvelle époque de l'histoire de Carcassonne. Cette ville s'adaptait, peu à peu, aux mutations, aux transformations qui allaient révolutionner la fabrication. Le grand centre textile audois semblait sur la bonne voie pour reussir sa résurrection.

Les anciens bâtiments, qui avaient abrité les glorieuses manufactures royales, furent abandonnés, à l'exception toutefois de la Trivalle qui allait connaître une seconde vie au début du XIX[e] siècle, au profit d'unités modernes. De nos jours, il reste très peu de traces dans le paysage, ainsi que dans les mémoires collectives, pour nous rappeler que dans ces lieux, la production drapière avait été très importante, il y a deux siècles. Nous avons eu quelques difficultés pour les retrouver car aucun panneau ne les indique, comme c'est le cas à Montolieu qui a su tirer profit de sa gloire passée. Actuellement, une partie des anciens ateliers est devenue un important centre d'exposition et de vente de livres anciens ou rares dans le cadre de la reconversion communale « Montolieu, Village du Livre et des Arts Graphiques ». Les habitants de ces villages ne semblent pas avoir souvenir du passé brillant de leur village à l'exception, toutefois, de certaines personnes âgées qui l'ont évoqué avec une nostalgie non feinte. Seule, la Trivalle, comme je l'ai déjà mentionné, a recommencé à confectionner des draps. « Une société reprit les bâtiments de l'ancienne manufacture, qui avait fermé ses portes en 1783 du à la retentissante faillite de ses propriétaires les Fornier de la Trivalle[39], pour en faire une filature le 13 Mai 1813 ». Elle sera érigée en société anonyme quelques années plus tard, et portera le nom de « Compagnie de la manufacture de la Trivalle ». Une autre fut réalisée, en 1817, près du moulin farinier et du foulon à Ma-

quens, petit village jouxtant Carcassonne. Le propriétaire du moulin du roi construisit dans l'Ile, en 1818, un bâtiment tout neuf destiné à devenir une filature mécanique : on l'appela pendant longtemps la Mécanique de l'Ile[40].

Ces trois établissements, ainsi que quelques-uns plus petits installés dans les secteurs de Conques et de Saissac, fonctionnaient au moteur hydraulique, à la roue verticale. Ils annonçaient une ère nouvelle, tournée vers la modernité, vers le progrès, pour le centre carcassonnais. Tous les espoirs semblaient permis.

3) L'euphorie

La série 14M10, qui renferme des tableaux statistiques sur les industries textiles de 1816 à 1829, nous renseigne sur la production drapière carcassonnaise. Il est regrettable que cette documentation ne soit pas très homogène ; elle est même parfois contradictoire. De plus, il manque des tableaux pour certaines années. Il aurait été judicieux de les comparer afin de réaliser une synthèse de leurs informations. Les chiffres, qui sont en notre possession, vont bien dans le sens d'une reprise de l'activité drapière dans cette ville au début du XIX^{e} siècle. Elle produisait, bien sûr, bien moins que lors du temps heureux du commerce levantin, au XVIII^{e} siècle, mais elle se remettait petit à petit en état de marche. La fabrication de draps était toujours la principale industrie de la ville de Carcassonne et des communes environnantes.

Il y avait, à cette époque, quarante trois maisons de fabriques dans la ville et cinq dans les environs. Les fabricants qui y travaillaient étaient, à nouveau, nombreux. Besaucèle, Castel frères, Cathala, Laperrine, Pech, Sicre..., étaient parmi les plus célèbres[41].

La préparation des laines, le lainage et la tonte des draps se réalisaient en général chez le fabricant, toutes les autres opérations se faisaient au domicile des ouvriers soit à la ville, soit à la campagne[42]. Il apparaît que le système protoindustriel, qui était une réalité à Carcassonne pendant l'Ancien-Régime, se soit maintenu pendant la première moitié du XIX^{e} siècle. L'artisanat rural a coexisté avec les filatures modernes dans lesquelles la concentration humaine devint la règle. Nous nous appuyons notamment sur le travaux de Léon Dutil et de Denis Woronoff[43] pour affirmer que l'organisation protoindustrielle de la

production, dominante en 1780, survécut dans la région audoise pendant près d'un siècle. Mieux, elle a servi de support à l'industrialisation textile. Le travail dispersé, domestique, loin d'être un frein au développement, en a été l'un des moyens, au moins jusqu'en 1860.

B) L'entrée dans la modernité : les prémices de l'industrialisation

> « Le travail éparpillé et épisodique, l'atelier domestique étaient les traits familiers de la protoindustrialisation telle qu'elle s'est prolongée au XIX[e] siècle. La concentration de la main-d'œuvre et des machines caractérise l'autre visage de la production marchande, celui de la grande industrie[44] ».

Cette citation de Denis Woronoff résume exactement ce qu'a connu le centre carcassonnais pendant la première moitié du XIX[e] siècle, à savoir la coexistence de la protoindustrie et de l'industrie moderne.

1) Nouveaux procédés de fabrication : la mécanisation

Tant que leur commerce fut florissant, les fabricants carcassonnais ne se préoccupèrent pas de moderniser leur outillage. Pourtant, un changement important se produisit dans la production textile au XIX[e] siècle : l'apparition des machines.

Le centre textile audois eut un choix à faire : se moderniser ou disparaître. Devant les difficultés grandissantes qu'il connaissait, depuis la fin du XVIII[e] siècle, (perte du principal débouché, concurrence extérieure, mauvaise fabrication, mévente, faillites...) sa modernisation fut une question de survie. Certains fabricants l'attendaient avec impatience car ils y voyaient un moyen efficace pour mettre fin à la crise, d'autres la redoutaient car ils n'étaient pas disposés à remettre en cause un système de fabrication, vieux de plusieurs siècles qui avait fait ses preuves. En avaient-ils d'ailleurs les moyens ?. Il semble que non car cela nécessitait un apport conséquent d'argent qu'ils n'avaient généralement pas. L'esprit d'entreprise leur faisait aussi cruellement défaut. Cependant, quelques uns comprirent que c'était là leur seule chance de

réussite, même s'ils durent s'associer parfois pour faire face aux coûts élevés qu'exigeaient les nouveaux équipements, comme ce fut le cas, par exemple, à la filature de la Trivalle qui regroupa huit négociants carcassonnais. Il s'agissait notamment des Fages, Roustic, Darles, Sicre, Besaucèle... pour Carcassonne, des Bels-Sicard, Gabarrou fils, Mouisse, Poulhariez pour Limoux, des Cazalens, Anduze, Gaudy, Chaubet, Viviers... pour Chalabre[45]. Le constat fut flagrant. Parmi ceux qui passèrent à côté du progrès, peu réussirent. La plupart firent faillite et abandonnèrent la production textile. Cela décida les autorités à s'intéresser à la mécanisation qui se développait depuis quelque temps déjà, en Angleterre et en Belgique. L'anglais Douglas et le Belge Cockerill avaient inventé des machines pour carder et filer la laine. Ainsi, dès l'an IX, Chaptal, qui fut favorable à leur introduction sur le territoire national, avait créé des prix pour récompenser les fabricants qui inventeraient des machines. « Il sera pris, dit-il, sur les fonds d'encouragement du ministère de l'Intérieur, une somme de soixante mille francs pour former deux prix, dont l'un, de quarante mille francs, sera donné à l'auteur des machines qui seront reconnues les plus propres à ouvrir, peigner, carder et filer les différentes espèces de laine dans tous les degrès de finesse pour chaine et trame. Les second prix de vingt mille francs sera accordé à celui qui, après le premier, aura fait faire le plus de progrès de ce genre à l'art des machines. Les prix ne seront décernés qu'aux auteurs dont les machines présenteront les résultats les plus avantageux au commerce, tant par la quantité, que pour la qualité du produit »[46].

En l'an XII, le ministre de l'Intérieur écrivit au préfet de l'Aude[47] pour lui annoncer que « depuis deux ans il s'est formé, à Paris, une société qui compte des membres sur presque tous les points de la surface de l'Empire, pour répandre la connaissance et l'usage des meilleures machines, des méthodes les plus sûres et les plus expéditives, pour assurer à nos manufactures une supériorité constante sur les manufactures étrangères ». Pour cela, elle accordait des récompenses aux auteurs des inventions, découvertes et perfectionnements. Tous les mois, elle rendait public ce que le génie des artisans avait créé, et ce qui lui paraissait le plus propre à contribuer au développement et au progrès de l'industrie. Nous possédons la liste des fabricants qui ont contribué à améliorer l'industrie en inventant ou en perfectionnant des machines pour la période 1791-1820[48]. Nous n'avons cependant aucune mention

concernant les manufacturiers audois. C'est bien la preuve qu'ils n'étaient pas encore préoccupés par la modernisation. Ce fut surtout les producteurs du Nord et du Nord-Est de la France qui se mirent en valeur dans ces années là. Le ministre de l'Intérieur[49], en 1807, désirait ardemment que le département de l'Aude adopte « le nouveau système de fabrication des draps déjà établi dans les fabriques de Louviers, Sedan, et de Belgique ». Il était résolu à consentir un prêt pour qu'un ou deux fabricants achètent des machines.

L'article de Louis Bergeron[50], sur les origines de la mécanisation en France, expose bien que la mécanisation s'était introduite, d'abord, dans les départements textiles du Nord et atteignit, avec plusieurs années de retard, le Midi languedocien. Nous y trouvons de nombreux renseignements sur les innovations techniques sous Napoléon Bonaparte et sur leur diffusion à travers toute la France. En 1802, le fabricant anglais James Douglas, qui le premier nous fit découvrir les machines à ouvrir, à carder et filer la laine, à garnir et à tondre les draps, avait proposé au ministre de l'Intérieur d'établir, à Paris, un atelier de construction de machines. A son tour, Ternaux, le premier manufacturier en draps de France disait, en 1802, à Chaptal, dans une lettre du 25 floréal an XII : « je regarde leur application (il s'agit des machines Douglas) non seulement comme très utile, mais comme indispensable à nos fabriques de draperie qui sans cela se verront primées (?) de plus en plus dans les marchés étrangers par celles d'Angleterre ». En Frimaire an XIII, Douglas annonça avoir fabriqué quatre vingt mécaniques en un an. A partir de 1811, surtout dans les années 1812-1813, une poussée d'industrialisation affecta l'ensemble des régions françaises traditionnellement adonnées à la filature et au tissage de la laine. Peu à peu, elle attint l'Aude. Dès 1809, le sieur Cockerill de Liège, qui avait beaucoup contribué à répandre les machines dans les divers lieux de fabrique, reçut d'un fabricant de Chalabre, la demande du prix des machines nouvelles ; en octobre 1810, c'était une demande de renseignements techniques d'un fabricant de Limoux.

Le sieur Vernes de Chalabre avait, le premier, installé un établissement de filature avec moteur hydraulique. Messieurs Desaucèle et Darles de Carcassonne achetèrent au sieur Douglas le premier assortiment qui ait été placé dans le département audois et en obtinrent de bons résultats. Ils furent imités par messieurs De Casteras, Germain Joli.... Les cantons de Limoux et de Chalabre,

dont l'activité connaissait un essor certain, pendant cette période, se mécanisèrent les premiers et les plus vite. A la fin de l'Empire, ils possédaient à eux deux plus de machines que Carcassonne. Au total, en 1813, il y eut trente et un assortiments dans l'arrondissement de Limoux, douze dans celui de Carcassonne[51].

Nous pouvons prendre connaissance de l'étude des élèves du collège Le Viguier[52] à Carcassonne. Ils ont détaillés minutieusement l'apparition des machines dans le grand centre textile audois.

Le préfet de l'Aude[53], le 24 Juillet 1819, dressa un bilan de la pénétration des mécaniques dans son département. Il y recensa en 1819, cent vingt-deux assortiments de machines à carder et à filer la laine qui occupaient environ mille six cents ouvriers, tant hommes que femmes et enfants et qui pouvaient travailler huit mille quintaux métriques par an de laine lavée. Il faudrait à peu près huit mille ouvriers pour faire le même travail selon les anciens procédés de cardage et de filature, même il serait d'une telle imperfection que les produits resteraient sans acheteur tant que les procédés pas mécaniques seraient en usage dans les fabriques.

Peu à peu, les ouvriers du pays imitèrent ces machines, et les ont même perfectionnées[54]. Si bien que cette industrie se développa dans le pays et l'on ne s'adressa plus au dehors pour se procurer des machines, à l'exception des plaques que l'on fit venir du Nord de la France. La série 14M9 nous renseigne sur ces mécaniques, désormais, construites à Carcassonne[55]. Le maire de la ville expliquait, qu'en 1825, les ouvriers les fabriquaient et « qu'on pouvait porter à cent le nombre de machines de diverses espèces introduites dans les filatures ». « Nous sommes très contents, affirmaient les fabricants, des machines françaises, elles fonctionnent parfaitement bien, à Carcassonne, on n'a rien à envier aux étrangers, et aux habitants du Nord de la France pour la perfection de filature ».

Ainsi donc, peu à peu, l'Aude rattrapa son retard et se lança dans la modernisation.

2) La révolution dans les techniques : l'accélération du progrès

Les nouveaux systèmes de fabrication entraînèrent de grandes transformations dans l'outillage et dans l'organisation du travail. Ils permirent à la draperie audoise de résister sur les marchés, à la concurrence redoutable des départements textiles du Nord et du Nord-Est de la France. Ces grandes inventions textiles ont, pour l'essentiel, consisté à mécaniser le travail manuel pour aboutir, peu à peu, à une production de masse. L'usine moderne apparut donc avec sa concentration d'ouvriers, en particulier dans la filature. Cette opération était, de plus en plus, réalisée dans de grandes bâtisses où s'entassaient hommes, femmes et enfants. L'industrie archaïque de 1804 était devenue, à la fin de la première moitié du XIX^{e} siècle, une industrie moderne, plus concentrée avec une main d'œuvre permanente, en partie mécanisée. Mr Reboulh, adjoint au maire de Carcassonne, remarquait en 1830, que « depuis l'introduction des mécaniques presque tous les moyens de fabrication sont réunis à Carcassonne ». Cette introduction en territoire audois, s'était, à l'image de la France entière, faite progressivement, mais de façon continue. La draperie connut une lente évolution, plutôt qu'une grande révolution.

Cependant, en 1830, même si les mécaniques n'avaient pas complètement éclipsé le travail artisanal, la fabrique carcassonnaise ne ressemblait plus à ce qu'elle était un siècle auparavant. La définition que proposa l'*Encyclopédie* de Diderot donne une idée juste de ce qu'était l'industrie, à cette époque, « à la fois le simple travail des mains » et « les inventions de l'esprit en machines utiles aux arts et métiers ».Pour Marx, le signe du changement, c'était l'aliénation de l'individu à la machine, c'est-à-dire la perte de la liberté résultant de l'asservissement à la machine. Paul Mantoux, lui, a limité l'apparition de la grande industrie à l'utilisation intense de la machine, « mécanisme, qui, sous l'impulsion d'une force motrice simple, exécute les mouvements composés d'une opération technique, effectuée auparavant par un ou plusieurs hommes ». C'est ce qui, peu à peu, se laissa entrevoir à Carcassonne, au milieu du siècle.

Nous constatons, qu'en 1840, l'industrie textile existait toujours dans ces centres drapiers, mais aussi que tous les fabricants, désormais appelés « industriels » étaient équipés en machines.

3) Des avantages certains

Les machines, à ourdir, carder, filer la laine, à tondre et à brosser les laines présentaient des atouts incontestables. Tout d'abord, elles permettaient une meilleure exécution des étoffes car elles épuraient mieux les laines et elles produisaient un fil plus uni que ne le faisaient les opérations à la main[56]. La perfection des draps, qui avait fait la renommée de la fabrique carcassonnaise, durant une grande partie du XVIII[e] siècle, semblait reprendre, dès lors, tout son sens. Les fabricants y virent ensuite un moyen d'économie considérable, puisque cela leur permettait de diminuer, à la fois, la main-d'œuvre et son prix de revient[57]. Elles occupaient, à la fois, les femmes, les enfants, les vieillards, les estropiés... et multipliaient ainsi, au sein d'une même famille, les sources de l'aisance ; elles firent également contracter l'habitude du travail, seul principe des vertus et des bonnes mœurs[58].

L'objet final de l'emploi des mécaniques fut de n'exiger qu'une portion de la force physique dont tout homme est capable, (elle le délivra des tâches pénibles et ingrates), et de borner la nécessité de l'instruction, dans le peuple, à la classe de ceux qui firent des machines ou qui les gouvernaient et d'aplanir toutes les difficultés d'apprentissage[59].

La plupart des fabricants furent donc favorables à leur introduction. Pourtant, celles-ci éprouvèrent, malgré tout, beaucoup d'obstacles ; leur avancée en terre audoise fut souvent difficile. On craignait qu'en rendant le travail plus facile et plus prompt, elles ne condamnent beaucoup de bras à l'inaction[60].

III. L'espoir brisé après 1830

A) Les laissés pour compte du progrès

La conjoncture économique, mauvaise depuis la fin du XVIII[e] siècle, ne s'améliora pratiquement pas au cours de la période suivante. A l'exception de courtes périodes, pendant lesquelles la prospérité sembla réapparaître à Carcassonne, la misère fut le lot de la masse laborieuse qui côtoya bien souvent, surtout après 1835, l'indigence.

1) Les travailleurs du textile : nouvelles conditions de vie et de travail

Leurs conditions d'existence furent, dans l'ensemble, assez précaires. Le plus souvent, ils trouvaient difficilement à se nourrir. Les fabricants, pour obtenir quelques bénéfices, diminuaient leurs salaires. Cela contribuait à aggraver les tensions sociales. Ainsi, certains travailleurs, pour améliorer leur sort n'hésitaient pas à abuser de la confiance des manufacturiers et retenaient une partie des matières premières que ceux-ci leur fournissaient pour être mises en œuvre. Ces vols étaient fréquents dans les fabriques de Carcassonne. Des plaintes parvinrent, en 1807, au ministère de l'Intérieur[61]. Les ouvriers tisserands furent également accusés, quelques années plus tard, de vols de laine[62]. C'était bien la misère des temps et la famine qui les rendaient coupables de ces débordements frauduleux. Ils demandèrent au préfet de l'Aude, puis au ministre de l'Intérieur une augmentation de salaire, puisque l'argent qu'ils gagnaient ne pouvait leur donner les moyens de nourrir correctement leurs familles[63]. En 1831, quelques travailleurs s'étaient adressés aux autorités pour obtenir des augmentations de salaire[64].

Les rémunérations des ouvriers ont fluctué, au cours de la première moitié du XIX[e] siècle, entre un et deux francs. D'après le docteur Villermé, qui séjourna à Carcassonne, au début des années 1830, pour les besoins de son enquête sur l'état physique et moral des ouvriers du textile en France[65], le salaire par ouvrier d'une usine, en 1836, était de un franc cinquante par jour de travail. Les femmes gagnaient soixante et quinze pour cent de moins que les hommes. L'enquête de 1848 estime elle que la moyenne des salaires des ouvriers était de un franc par journée, de cinquante centimes pour les femmes et de trente centimes pour les enfants. L'insuffisance du revenu familial poussaient les ouvriers à faire travailler leurs enfants qui s'activaient toute la journée pour une somme dérisoire. En effet, dès huit à dix ans, ils effectuaient des journées aussi longues que celles de leurs parents, c'est-à-dire douze à treize heures de labeur harassant par jour. La plupart de ces jeunes n'étaient évidemment jamais allé à l'école. Il faudra attendre la fin du XIX[e] siècle et les lois de 1881-1884 pour que les enfants prennent le chemin de l'école et non plus de l'usine. L'instruction, chez leurs parents, fut également négligée.

« parmi les femmes, il n'en est presque pas une qui sache lire. Chez les hommes, le quart à peu près lit et écrit passablement mal et pas un des ouvriers ne sait parler français, ceci tient à l'usage continuel du patois que les patrons eux-même emploient habituellement dans leurs relations avec les ouvriers. La morale et la religion sont profondément blessées par la cohabitation des hommes et des femmes dans les mêmes ateliers. Les hommes n'emploient pas dans leurs expressions toute la réserve nécessaire ; et les femmes dans les fabriques constituent une espèce de sérail à la disposition des commis ou du chef d'atelier »[66]. Leur nourriture resta très fruste. Il arrivait souvent qu'ils n'aient pas assez d'argent pour acheter « du pain blanc » dont le prix augmenta très fortement et consommaient du pain fait avec une farine de deuxième qualité, le « pain bis ». La grande majorité ne mangeaient pratiquement pas de viande car elle était trop chère. La base de leur alimentation se résuma, pendant longtemps, à du pain bis, à de la farine de maïs bouillie dans de l'eau et des légumes[67]. Leurs logements, sales, obscurs, étroits, éloignés de leur lieu de travail, étaient presque toujours insalubres. Le docteur Villermé en donne une idée juste dans son enquête[68]. « Les logements d'ouvriers, écrit-il, m'ont paru, en général, passables dans la ville basse et les faubourgs (de Carcassonne), mais très mauvais dans l'ancienne ville, la ville haute ou la cité. On se ferait difficilement une idée, si on ne l'avait vue, de la misère qui règne dans ce quartier de Carcassonne, où sont réunis beaucoup de tisserands et les autres ouvriers les plus pauvres de la fabrique ».

La pauvreté était donc bien, dans cette première partie du XIX^{e} siècle, pour les travailleurs du textile qui passèrent à côté des progrès qui se laissaient entrevoir dans l'industrie, une réalité. Des institutions, tels les bureaux de bienfaisance, les hospices communaux, et les services des enfants trouvés et abandonnés, se multiplièrent pour leur porter secours.

Leurs conditions de travail étaient aussi très dures. Le travail subit des changements radicaux. La confection des draps ne ressemblait, petit à petit, plus à ce qu'elle était pendant l'Ancien Régime. Les travailleurs assistaient, impuissants, à l'avènement « d'un mode de vie dans lequel la majeure partie de chaque jour et les six septièmes de l'année sont « neutralisés » par un labeur nouveau dans sa régularité mécanique, sa densité, ses fatigues, ses risques et inconvénients de toutes sortes »[69]. Ainsi, avec l'apparition des machines, la

main-d'œuvre fut désormais regroupée dans de grands bâtiments désignés, peu à peu, sous le nom d'usine. Ces travailleurs du textile, devenus des ouvriers au sens propre du terme, devaient, dès lors, se soumettre à des règles et à une discipline très strictes. Le travail n'était plus perçu comme un moyen d'épanouissement de l'individu mais au contraire comme un moyen de servitude, la rentabilité devenant la principale priorité. L'introduction des machines modifia également la vie en milieu rural en supprimant, peu à peu, le type si répandu alors de l'ouvrier-paysan. Cela provoqua une baisse de la main-d'œuvre rurale qui filait pendant la mauvaise saison. La fileuse à la main, personnage jusque là omniprésent dans les campagnes, disparut ou devint marginale[70]. Dans la région de Limoux et de Chalabre, depuis 1812, presque tout se filait mécaniquement. Les habitants des campagnes se plaignirent de la disparition de cette importante ressource.

2) Le chômage : une réalité de plus en plus présente

L'apparition des mécaniques ne fut pas perçue favorablement par les travailleurs. Ils étaient, dans l'ensemble, hostiles à la mécanisation. Ils redoutaient de se voir réduits à l'inaction par ces machines qui employaient vingt fois moins de personnel. Les ouvriers de Carcassonne furent sans doute les plus à plaindre. Beaucoup se trouvèrent sans travail en l'an XII et XIII, quand la production pour le Levant déclina fortement. Un certain nombre émigra alors vers Limoux. L'évolution défavorable de l'industrie se traduisit, à l'exception de l'année 1809, « au cours de laquelle le prix des denrées de première nécessité fut très modéré et où le travail ne manqua pas »[71] par un chômage élevé et par la compression des salaires. L'enquête de 1848 vient appuyer ces dires : « les ouvriers qui produisent des draps n'en ont pas pour se vêtir, ils sont la plupart sans souliers et ne vivent presque que de légumes arrosés d'un peu de mauvaise huile d'œillette et de la farine de maïs bouillie dans l'eau »[72]. En 1837, la situation fut très grave. Le préfet de l'Aude écrivit au ministre de Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commerce pour lui faire part de ses inquiétudes et pour lui demander de porter secours à la population carcassonnaise.

> « J'ai, dit-il, vu avec peine que les fabriques de ce département avaient subi l'influence de la crise actuelle et que, par suite de leur état de gêne la classe nombreuse des ouvriers qui y étaient occupés se trouve privée de travail »[73].

De nombreuses lettres attestent de l'état de langueur et de souffrance dans laquelle se trouvait l'industrie textile carcassonnaise à cette époque. Ainsi, le maire de Chalabre estimait que la misère de la classe ouvrière était à son comble. « La plupart des pères de familles, nous dit-il, ont vendu ou engagé jusqu'aux meubles les plus nécessaires pour obtenir du pain pour leurs enfants et quoique les personnes aisées ou riches aient beaucoup fait pour venir au secours de tout le monde, les souffrances des malheureux ouvriers que la rigueur de la saison a privé de travail sont encore bien grandes, aussi y-a-t-il beaucoup à craindre »[74]. En Juin 1837, les autorités décidèrent de mettre en place des ateliers, sur une route de Chalabre, pour occuper des ouvriers du textile sans travail pendant l'hiver. En Juillet, l'état de souffrance atteignit la manufacture de draps de Carcassonne. La mévente fit cesser tous les travaux et réduisit les fabricants à la fâcheuse nécessité de congédier presque tous les ouvriers. Le maire de Carcassonne, à l'image de celui de Chalabre, dut secourir ces ouvriers. Il créa des ateliers de charité pour assurer du travail à ceux d'entre eux que l'agriculture ne pourrait employer[75]. Le grand négociant carcassonnais, Laperrine, en Juillet 1837, expliquait au préfet que tout reposait sur la foire de Beaucaire. « Si la vente a lieu, lui écrivait-il, le travail est assuré pour l'année pour nos ouvriers qui ont beaucoup souffert de l'interruption des travaux. Jamais depuis leur existence, les deux grands établissements de Carcassonne n'avaient éprouvé un chômage si prolongé »[76], Cependant, le ministre des Travaux publics répondit par la négative à la demande d'aide que lui fit parvenir le préfet de l'Aude « pour enrayer l'état de gêne et de souffrance où se trouvait la fabrication des draps et porter secours (...) aux ouvriers que le manque de travail maintenait dans la misère »[77].

Pendant longtemps, ces ouvriers malheureux, misérables, ne protestèrent pas et restèrent silencieux.Cependant se dessina, peu à peu, une prise de conscience. Des mouvements de révolte, d'insubordination, virent le jour.

3) Les formes de protestation

Le mécontentement des ouvriers se manifesta par des flambées de violence. Les cas de luddisme ne furent pas plus rares dans l'Aude qu'en Angleterre où ils étaient bien connus. On signala des mouvements, contre les machines à carder et filer la laine à Lodève en 1818 et contre les tondeuses en 1831, qui eurent des ramifications jusqu'à Carcassonne, Limoux et Chalabre.

En 1828, à Maquens, la fabrique fut prise d'assaut par des ouvriers au chômage qui détruisirent une machine. A Chalabre, en 1837, au plus fort de la crise, une émeute se produisit. Elle aboutit à la destruction d'une mule jenny, la nouvelle machine à filer. Ce mouvement de révolte culmina entre 1845 et 1851 du fait de la double crise, économique et politique.

La récession perdurait dans l'industrie textile audoise. Les années prospères avaient été trop peu nombreuses, au cours de la première partie du XIX[e] siècle, pour espérer une reprise durable. Des lendemains difficiles se laissaient entrevoir.

B) Le déclin

L'espoir généré par l'apparition des machines fut de courte durée. La reprise de l'activité drapière carcassonnaise ne fut pas au rendez-vous. Qu'est ce qui explique que cette ville, qui était au XVIII[e] siècle un des plus grands centres textiles du royaume, ne put au XIX[e] réussir sa reconversion ?

1) Les aléas de la production

La période de prospérité terminée, la fabrique carcassonnaise eut du mal à faire face à la crise qui la toucha de plein fouet à la fin du XVIII[e] siècle et qui se prolongea au début du XIX[e]. Elle devait impérativement s'adapter aux nouveaux enjeux économiques qui se laissaient entrevoir, se reconvertir comme le fit avec succès l'Angleterre. Pour cela, il était nécessaire qu'elle s'équipe de matériel moderne, les fameuses machines qui commençaient à révolutionner la fabrication, et qu'elle tourne définitivement la page d'un passé irrémédiablement terminé. Sa survie était là. Bien sûr, cela n'était pas sans

poser des problèmes car acquérir des mécaniques n'était pas chose facile. Cela nécessitait de posséder des fonds nécessaires à leur achat ; les machines à laver, à ourdir, à filer la laine... étaient très onéreuses. Il fallait apprendre leur maniement et faire face aux troubles que leur apparition provoqua au sein de la classe laborieuse. Or, les manufacturiers eurent tendance à regretter le passé plutôt qu'à croire en l'avenir. Ils étaient persuadés pouvoir reconquérir le marché extérieur qui était à l'origine de leur réussite. Certains le crurent encore en 1825. Mais ce débouché était saturé, et la reprise de l'activité drapière ailleurs. Les fabricants, qui le comprirent, furent malheureusement trop peu nombreux.

Le centre carcassonnais fut irrémédiablement distancé, dès cette époque, par des centres textiles nationaux mais aussi par ceux d'Angleterre. Si les années de reprise restauraient la confiance, celles de repli et de marasme, qui se succédèrent à un rythme régulier au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle, anéantissaient tout espoir. Les documents de la série 14M11 sont là pour attester des hauts et des bas que connut la draperie carcassonnaise pendant cette période bien sombre de son histoire. Dans les années qui suivirent l'Empire, la production sembla repartir. Mais aux alentours de 1825, les difficultés réapparurent. En 1830-1832, le commerce et l'industrie reprirent une certaine activité dans un grand nombre de villes de l'Aude. « Il reste en ce moment, disaient en cœur les membres de la Chambre de Commerce de Carcassonne au préfet de l'Aude, une assez grande activité dans les manufactures de draps ». En 1833, le ministre de l'Intérieur était satisfait car « la confiance, disait-il, renaît chaque jour dans le département ». Ce fut le cas, en 1835, dans les fabriques de Limoux et de Chalabre. Mais encore une fois, cette période ne dura pas. Quelques années plus tard, la crise fut générale et très grave. Les autorités constatèrent que l'industrie drapière était dans un état de langueur et de souffrance de la plus grande importance. La classe ouvrière de Carcassonne, de Limoux et de Chalabre se retrouva sans travail et plongea dans une grande détresse.

2) Le drap supplanté par la vigne

En 1840, date à laquelle s'arrête notre étude, la situation s'aggrava encore. Nous le constatons grâce à la statistique de France pour l'industrie[78] ; Nous avons toutefois remarqué que de nombreux chercheurs[79] se sont intéressés à un phénomène nouveau : l'apparition de la vigne en terre audoise. Le déclin de l'industrie textile s'explique, selon eux, par l'essor de la viticulture. Ainsi, R. Dugrand écrit sévèrement que « le vignoble a tué la véritable industrie (...). La transformation du bas Languedoc en usine à vin est donc en grande partie à l'origine de la désindustrialisation régionale ». D'autres vont plus loin[80]. Ils affirment que celui-ci a d'autres causes, car lorsque la vigne prit son essor l'industrie textile avait disparu de la région. L'arrivée du chemin de fer en terre audoise et le traité de libre-échange avec l'Angleterre, en 1860, jouèrent, pensent-ils, un grand rôle dans l'anéantissement de cette industrie carcassonnaise, vieille de plusieurs siècles.

L'élaboration des draps, tous les témoignages des chercheurs[81] le prouvent, disparaît bien du paysage carcassonnais au cours de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Plusieurs raisons, mentionnées précédemment, évoquent cet état de fait.

Au cours de cet exposé, nous avons vu que les centres textiles carcassonnais et limouxins avaient mis tout en œuvre pour sortir de la crise et pour repartir sur des bases nouvelles. Avec l'introduction des mécaniques nouvelles, l'espoir semblait permis et la reprise, à un certain moment, se laissa même entrevoir. Une question revient sans cesse aux lèvres : pourquoi son redémarrage n'a-t-il pas pu réussir ? Qu'est-ce qui l'en a empêché ? L'industrie textile n'avait-elle plus sa place en terre audoise ? N'aurait-elle pas pu se développer en accord avec la viticulture et ainsi favoriser plus encore la croissance, l'expansion de ce territoire pour devenir une région phare de la France comme à l'époque, pas si lointaine, de l'industrie textile ?.

Affaiblie, diminuée, la fabrique carcassonnaise subsistait encore en 1830-1840. Les voyageurs de passage dans la région, à l'image de L. A. Millin, décrivaient Carcassonne comme une ville « entièrement occupée à carder, à filer et à préparer la laine ». L'industrie textile pouvait paraître assez active. Cependant, une étude plus attentive entraînait un constat sévère : elle ne

ressemblait plus à ce qu'elle était un siècle plus tôt. Elle n'arrivait pas à retrouver son rayonnement du XVIII[e] siècle. Le temps de la prospérité semblait s'être évanoui avec la fin de l'Ancien Régime. A partir de 1780, elle s'affaiblit par étapes successives, malgré les efforts entrepris par les autorités, par les négociants et par les fabricants eux-mêmes qui ne souhaitaient pas perdre une ressource qui avait procuré des sommes immenses à la province. L'industrie du drap nous laisse, en 1840, l'impression d'une industrie malade, en perte de vitesse. Qu'est-ce qui empêcha sa guérison ?. La concurrence anglaise qui élimina, peu à peu, des pays méditerranéens les draps français, la fermeture progressive des marchés extérieurs, l'archaïsme de l'outillage, l'hostilité des ouvriers à la modernisation sont autant de raisons valables pour expliquer cette incapacité de la fabrique carcassonnaise à repartir sur de nouvelles bases au XIX[e] siècle.Pourtant, elles ne semblent pas suffisantes. Des signes de renouvellement se laissaient entrevoir dès la fin de l'Empire. La série M des Archives Départementales et plus précisément la sous série 14M, que nous avons longuement étudiées, montrent bien que le textile était toujours important durant la majorité de cette période. Qu'est-ce qui entrava réellement son nouveau départ et qui l'empêcha de devenir une grande ville industrielle du XIX[e] siècle, « l'Elbeuf du Sud » pour reprendre une expression de Rémy Cazals. Pourquoi n'arriva-t-elle pas à réussir son redémarrage ?. Des villes voisines de l'Hérault et de l'Ariège, qui n'avaient pourtant pas une longue tradition textile derrière elles, prirent le pas sur le centre audois et continuent même de nos jours à se vouer à la draperie. Carcassonne possédait pourtant tout pour cela : des infrastructures propres à la fabrication textile, une population nombreuse, spécialisée dans l'élaboration des draps, des fabricants désireux de s'adapter aux nouvelles donnes économiques. Peut-être était-elle poursuivie par un passé trop glorieux qui l'empêchait de se tourner pleinement vers l'avenir ?

Nom des fabricants	Lieu où sont situées les fabriques	OBSERVATIONS
FAGES Jean-Louis	Carcassonne	Le sieur Fages a fabriqué 1300 pièces de 13 qualité, mesurant de 17 à 18 aunes métriques pendant 1818. Il a occupé de 250 à 280 ouvriers en 1817. Il en avait fabriqué 1500 pièces dont 1000 furent expédiées dans le Levant. Mais il a ralenti sa fabrique à cause du peu de demandes qui sont faites soit à l'étranger, soit de l'intérieur. Les produits de l'industrie de cet habile et industrieux citoyen sont destinés en général au commerce à l'intérieur du Royaume. Les laines employées par Mr Fages proviennent des 1ères qualités du département de l'Aude, de celles du Roussillon et des extra-fines et supérieures d'Espagne.
BAICHIS Jeantil	Limoux	Maire de Limoux et l'un des plus riches habitants comme propriétaire et comme fabricant. Il fabrique environs 25000 aunes métriques par an pour l'intérieur du Royaume et partie dans l'Italie et dans la Suisse. Il emploie 300 ouvriers. Les laines qu'il emploie proviennent du département de l'Aude et de celui des Pyrénées.
VIVIER Frères	Chalabre	Les sieurs Viviers fabriquent annuellement 400 pièces de draps.
CHAUBET Père et fils	Chalabre	Les sieurs Chaubet fabriquent annuellement 500 pièces de draps.
PATOL Jean-Baptiste	Chalabre	Le sieur Patol fabrique environs 400 pièces de draps par an.
CLERC Jean	Chalabre	Le sieur Clerc fabrique annuellement environs 400 pièces de draps.
ANDUZE Frères	Chalabre	Les sieurs Anduze fabriquent 1000 coupes environs par an.

Carcassonne le 19 juillet 1819 – Le préfet de l'Aude

(36)

Extrait du rapport du jury pour désigner ceux des produits susceptibles d'être admis à l'exportation générales de la présente année, fixée au 25 août par l'ordonnance royale du 13 janvier 1819.

NOTES

1) De nombreuses études ont été réalisées sur ce sujet, notamment celle de Claude Marquié : *L'Industrie textile carcassonnaise au XVIII^e siècle. Etude d'un groupe social : les marchands-fabricants*. Carcassonne, 1993, S.E.S.A. 450 p. et celle de Rémy Cazals et de Jean Valentin : *Carcassonne. ville industrielle au XVIII^e siècle*. CDDP, 1984, qui font le tour de la question en ce qui concerne le XVIII^e siècle.

2) M. de Basville, *Mémoire de la province de Languedoc*. 1698, 2 t..

3) Arthur Young, *Vovages en France dans les années 1787, 1788 et 1789*. Paris, UGE, 1988, 310 p.

4) Sous la direction de Jean Guilaine et de Daniel Fabre, *Histoire de Carcassonne*. Toulouse, Privat, 1984, 323 p., cf. p. 131 à 195.

5) *Ibid.*

6) A.D.A., 14M2, Mémoire du Conseil Général sur le Commerce.

7) A.D.A., 14M2 Notices sur les fabriques de draps de l'arrondissement de Carcassonne en réponse au circulaire de son Excellence le Ministre de l'Intérieur (22 février 1806) adressée à Monsieur Trouvé préfet du département de l'Aude. Signé Rolland, Fourtou, Dupré, fabricants à Carcassonne.

8) A.D.A., 5M16 Rapports au Ministre de l'Intérieur à la suite des comptes-rendus sur la situation du département, an IX, Lettre du Ministre de l'Intérieur Chaptal au citoyen Barante préfet de l'Aude.

9) Communication de J.-P. Farganel *Les négociants francais et le commerce international du coton dans les Echelles d'Acre et de Seyde : un empire économique et politique (1650-1789)*, infra, p. 385-412.

10) Joseph Rolland *Mémoire sur le commerce de Carcassonne ; ancien et moderne*.1806, 74 p.

11) Arthur Young, *op. cit.* (3).

12) A.D.A., 131M8 8 juillet 1809.

13) A.D.A., 14M9. Série de lettres sur le commerce de draps du Languedoc dans les Echelles du Levant, 1815, 1830.

14) A.D.A., 14M2 Lettre du Ministre de l'Intérieur Champagny à Monsieur le préfet du département de l'Aude (20 avril 1807), dans laquelle il lui révèle que des plaintes lui sont parvenues sur l'infidélité des ouvriers de quelques fabriques carcassonnaises qui commettent des vols et sur les mauvaises qualités des draps qui discréditent la production de cette ville dans le Levant mais également dans la France entière.

15) A.D.A., 14M10. Renseignement sur les industries, fournis en exécution de la lettre de Monsieur le préfet de l'Aude, en date du 4 février 1825, par le maire de Carcassonne.Le 13 Mars 1825.

16) Etienne Baux : « Les Draperies audoises sous le Premier Empire », *Revue d'Histoire Economique et Sociale.*, Vol XXXVIII^e n° 4, p. 418 à 432.

17) A.D.A., 14M9 Lettre de la Chambre de Commerce de Carcassonne sur les moyens présentés par la Chambre de Commerce de Marseille pour rendre au commerce du Levant son ancienne activité.

18) A.D.A., 14M34, Lettre du préfet de l'Aude, 19 juillet 1819, Observations sur les fabriques de la région carcassonnaise.

19) *Ibid.*

20) Léon Dutil, *L'Etat économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789)* Paris, Hachette, 1911, 961 p.

21) A.D.A., 14M9, Lettre du maire de Chalabre, datée du 30 Août 1822, à Monsieur le sous-préfet de Limoux. Nous y apprenons que sa ville est prospère à cette époque.

22) A.D.A., 14M9, Lettre du Maire de Limoux au préfet de l'Aude,datée du 31 Août 1822, dans laquelle il constate que le commerce de Limoux était plus considérable qu'à aucune autre époque et qu'il faisait circuler dans toutes les classes plus d'aisance que par le passé. Il n'y avait presque pas d'artisan qui n'eut son travail assuré. Les femmes, les enfants, trouvaient un salaire journalier et on n'en voyait pas se plaindre d'une oisiveté forcée.

23) « Mémoire sur quelques manufactures importantes du département de l'Aude »., In « *Annales de l'Industrie* », Vol II, s.d. (1821), une brochure, pp. 262 à 278.

24) Joseph Rolland, voir supra n. 10.

25) Etienne Baux, voir supra n. 16.

26) A.D.A., 14M9 Mémoire du Conseil Général du département sur le Commerce au Ministre de l'Intérieur datant du début du règne de Napoléon.

27) A.D.A., 14M2 Lettre du préfet de l'Aude Barante au Ministre de l'Intérieur Chaptal, datée du 27 Germinal an IX de la République.

28) A.D.A., 14M2 Rapport présenté au Conseil Général du département par le deuxième arrondissement, sur la situation du commerce, an X.

29) A.D.A., 14M2, voir supra n. 27.

30) A.D.A., 14M2 Lettre du Ministre de l'Intérieur au citoyen Barante, préfet de l'Aude, 27 Germinal an IX de la République.

31) A.D.A., 14M9 Observations sur le commerce de draps en Languedoc.

32) A.D.A., 14M2, voir supra n. 27.

33) A.D.A., 14M2 Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet de l'Aude, 24 Septembre 1807.

34) A.D.A., 14M9 Observations sur le commerce de draps, Lettre de Messieurs les fabricants de draps à Monsieur le préfet de l'Aude, 1819.

35) A.D.A., 14M34 Exposition des produits de l'industrie francaise du 25 Août 1823, du 1 Août 1827 et du 1 Mai 1839.

36) Tableau ci-joint, A.D.A., 14M32, Extrait du rapport du jury pour désigner ceux des produits susceptibles d'être admis à l'exposition générale de la présente année, fixée au 25 Août par ordonnance Royale du 13 Janvier 1819.

37) A.D.A., 14M34, voir supra n. 35.

38) A.D.A., IN9, 21 Mai 1813.

39) Ruffas : *Une Famille de manufacturiers au XVIII^e siècle à Carcassonne. Les Fornier de la Trivalle.* Maîtrise, Toulouse, 1975.

40) Sous la direction de Jean Guilaine et de Daniel Fabre, *op. Cit.* (4).

41) A.D.A., 14M9 Laines, draps, 1815-1830.

42) A.D.A., 14M10, voir supra n. 15.

43) Léon Dutil : *L'Etat économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime* (1750-1789), Paris, Hachette, 1911, 961 p. Denis Woronoff : *Histoire de l'industrie textile en France du XVI^e siècle à nos jours.*, Paris, Seuil, 1994, 66 p.

44) *Ibid.*

45) A.D.A., 14M2 Tableaux statistiques des manufactures (1840-1843) qui nous renseignent sur les fabricants de Limoux, de Carcassonne et de Chalabre, entrepreneurs, et manufacturiers dont les établissements occupent une vmgtaine d'ouviers, 1840.

46) A.D.A., 14M32 Programme des prix, proposés, par le ministre de l'Intérieur pour le perfectionnement des machines à ouvrir, peigner, carder et filer la laine, An IX.

47) A.D.A., 14M32 Le ministre de l'Intérieur envoie une circulaire à Mr Trouvé, préfet de l'Aude, le 14 Messidor an XII.

48) A.D.A., 14M45 Brevets d'invention et listes de brevets délivrés. 1791-1820.

49) A.D.A., 14M2 Le ministre de l'Intérieur à Mr le préfet du département de l'Aude, 24 septembre 1807.

50) Louis Bergeron, Douglas – Ternaux – Cockerill : aux origines de la mécanisation de l'industrie lainière en France. *Revue Historique*, t. 247, cf. p. 67 à 80.

51) Etienne Baux : « La Vie économique du département de l'Aude sous le Premier Empire ». Mémoire présenté à la faculté de Lettres de l'Université de Toulouse, 1954, 154p, Brochure dactylographiée.

52) Collège Le Viguier *L'Industrie textile et la condition ouvrière à Carcassonne au XIX^e* siècle. Exposition réalisée dans le cadre du P.A.E., « Archéologie Industrielle », Carcassonne, 1982, Le Viguier, 28 p.

53) A.D.A., 14M34, voir supra n. 18.

54) A.D.A., 14M9 Lettre réponse du sous-préfet de Limoux aux questions adressées par le ministre de l'Intérieur à Mr le préfet de l'Aude sur les industries, 18 Juin 1825.

55) A.D.A., 14M9 Lettre du 6 Septembre 1825 sur la fabrication et l'usage des machines à Carcassonne par le ministre de l'Intérieur. Réponse le 25 Janvier 1826 du maire de Carcassonne.

56) A.D.A., 14M10, voir supra n. 15.

57) A.D.A., 14M9, voir supra n. 55.

58) A.D.A., 14M32, voir supra n. 46.

59) *Ibid.*

60) *Ibid.*

61) A.D.A., voir supra n. 7.

62) A.D.A., 14M10 Les tisserands de draps de Carcassonne au préfet de l'Aude, le 4 Février 1835 pour l'avenir de leur malheureuse situation.

63) A.D.A., 14M10 Plaintes des tisserands de draps du département de l'Aude, le 9 Février 1835, au ministre de l'Intérieur et du commerce.

64) A.D.A., 14M2 Lettre du ministre du Commerce au préfet de l'Aude.

65) Mr le Dr. Villermé : *Tableau physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Paris, Jules Renouard et Cie, 1840, 448 p.

66) A.D.A., 14M14 Enquête sur le travail agricole et industriel dressée en application du décret du 25 Mai 1848.

67) *Ibid.*

68) Dr. Villermé *op. cit.*

69) Louis Bergeron *: L'Industrialisation de la France au XX^{e} siècle*. Paris, Hatier, 1979, (Profil Dossier n° 525) 80 p.

70) Ouvrage collectif : *L'Industrie de la laine en Languedoc depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*. Rouffiac, APLAR, Les Audois, 1995, 79 p.

71) Etienne Baux : *op. cit.*

72) Enquête de 1848, voir supra n. 66.

73) A.D.A., 14M2 Lettre du préfet de l'Aude au ministre des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce.

74) A.D.A., 14M10 Lettre du maire de Chalabre, président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, Mai 1837.

75) A.D.A., 14M10 Renseignements sur la manufacture de draps de Carcassonne, 10 Juillet 1837.

76) A.D.A., 14M10 Lettre de Laperrine au préfet de l'Aude, 14 Juillet 1837.

77) A.D.A., 14M10 Réponse du ministre des Travaux Publics au préfet de l'Aude, 16 Août 1837.

78) A.D.A., 14M10 Renseignements demandés par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce sur les fabricants entrepreneurs et manufacturiers, 10 Février 1840.

79) Claude Fohlen : « Vigne contre draperie ». *Annales ESC.* Juillet/Septembre 1949, n° 3, p. 290 à 296. Raymond Dugrand : *Villes et campagnes en Bas-Languedoc. Le réseau urbain du Bas-Languedoc méditerranéen*.Paris, PUF, 1963, 639 p.

80) Claude Marquié : « A propos d'archéologie industrielle : le textile carcassonnais au XIX^{e} siècle ». Carcassonne, 1982, *Bulletin de la SESA*, Tome LXXXII, pp. 77 à 89.

81) *Ibid.* ; Claude Fohlen : *art. cit.* Jean Guilaine et Daniel Fabre, *op. cit.*

Les conditions de travail des femmes dans les manufactures de l'Hérault de 1848 à 1913

Nathalie JOFRE

Introduction

De 1848 à 1913, la France s'est dotée d'un nombre grandissant d'établissements industriels utilisant des procédés mécaniques ; les conditions de travail se modifièrent et apparut une nouvelle classe, celle des travailleurs industriels. Des structures originales se mirent en place ; pour Claude Fohlen, c'est la « *capitalisation d'une industrie restée jusque-là familiale et artisanale* »[1]. Les principales mutations observées reposent sur : le commerce des produits textiles, la concentration financière, la concentration technique et géographique dans la filature et les tissages.

La mécanisation et le manque de personnel qualifié ont vu l'emploi massif des femmes et des enfants dans les industries modernes. Le nombre des femmes employées dans les établissements industriels, surtout dans la branche textile, ne cessa de croître tout au long du XIX^{e} siècle. Le travail de l'ouvrière et sa place dans la société suscita dès lors un intérêt grandissant : « *La travailleuse est observée, décrite, étudiée, avec une attention sans précédent, au moment ou les contemporains discutent de l'opportunité, de la moralité et*

même de la légalité de ses activités salariées. La travailleuse est un produit de la révolution industrielle.. »[2].

Le XIX[e] siècle a représenté pour les femmes un bouleversement dans leur vie quotidienne, avec le passage du travail à domicile au travail en usine. L'entrée des femmes dans le prolétariat s'est répercutée sur l'organisation de la famille, du travail et par conséquent sur la société elle-même. Voilà pourquoi le XIX[e] siècle est souvent décrit comme « siècle de l'ouvrière » et au-delà, siècle de mutation pour les femmes.

Mais les multiples transformations du travail féminin ont très vite introduit de vives controverses. Il s'agissait avant tout de préciser ou de repréciser le rôle des femmes dans la nouvelle société, en répondant à diverses questions : une femme devait-elle travailler ? quelle était l'influence du travail salarié sur le corps d'une femme et sur sa capacité à remplir son rôle de mère de famille ? ; quelle sorte de travail était « convenable » pour une femme ? ; le travail des femmes ne concurrençait-il pas celui des hommes ?. Autant de questions que de problèmes soulevés par l'entrée des femmes dans le salariat.

Afin de mieux comprendre le rôle de la femme et sa participation à la production dans la France du XIX[e] siècle, il est nécessaire de s'attacher aux particularismes régionaux. Pendant longtemps, les draps du Languedoc, de bonne qualité, furent achetés à bon prix par la clientèle levantine. Mais à la fin du XVIII[e] siècle, apparurent les prémices d'une crise sous-jacente : les Ordonnances de Colbert limitant la quantité n'étaient plus observées ; beaucoup de nouveaux industriels, dotés d'un outillage plus perfectionné, produisaient plus vite et davantage ; la concurrence étrangère (anglaise et hollandaise) devenait redoutable.. Dans ce contexte, le XIX[e] siècle apparut comme un tournant ; l'industrie textile de l'Hérault devait faire un choix : s'adapter, se moderniser afin de faire face à la concurrence ou demeurer telle quelle et sombrer dans une décadence irréversible.

Après les guerres de la Révolution et de l'Empire, ce fut grâce à l'action tutélaire du gouvernement impérial que les centres industriels de l'Hérault retrouvèrent leur activité, de plus en plus orientée vers la fabrication des draps de troupe. Mais à partir de 1850, la crise de l'industrie drapière pour le Levant s'aggrava ; l'économie du département tendit alors à se reposer progressivement sur le vignoble, et c'est peut-être ce qui fit dire à Dugrand que « *le*

vignoble a tué la véritable industrie.. La transformation du bas Languedoc en usine à vin est donc en grande partie à l'origine de la désindustrialisation régionale.. »[3]. L'industrie textile abordait le Second Empire en pleine crise.

La décadence se poursuivit et vers 1875, le bilan était sombre : fin de la primauté de l'industrie drapière languedocienne (la spécialisation des régions textiles s'étant accentuée durant le Second Empire, la laine était désormais la principale production de Roubaix-Tourcoing, aux dépens des fabriques anciennes), concentration des divers centres industriels (ce qui entraîna la ruine des institutions locales comme la foire de Beaucaire), accroissement de la concurrence intérieure entre les différents centres de production.. La nouvelle répartition de la production textile a tenu l'Hérault à l'écart des zones industrielles récemment définies, et les industries du département ne se sont pas adaptées aux conditions et aux normes modernes de production. En conséquence, l'unification du marché national, la révolution technique et l'élaboration des réseaux de transport ont contribué à faire des industries de l'Hérault des industries marginales.

A la fin du siècle, le Languedoc était une province à l'économie fragile. La grande époque de la draperie était terminée, même si, en 1909, certains pensaient que les activités pourraient reprendre : « *Il serait à souhaiter que de nos jours, le but des industriels de l'Hérault puisse être d'entrer en concurrence avec les centres industriels du Nord pour la fabrication des étoffes fines, au lieu de se cantonner dans la fourniture militaire [.. Il serait à regretter que la décadence de cette branche de l'industrie vint à s'aggraver, car l'Etat pourra peut-être trouver ailleurs du drap plus élégant pour vêtir ses troupes, mais pas de meilleure qualité, ni à meilleur compte que dans les usines de l'Hérault* »[4].

Dans ce contexte et grâce à l'analyse de certaines archives, il s'agissait de suivre pas à pas les mutations décisives qui ont pu être effectuées en matière de condition de travail des femmes dans l'Hérault. Cette recherche devait permettre de fournir des éléments de réponse aux questions suivantes :

* le département de l'Hérault se rattachait-il, en matière de condition de travail des femmes, à l'ensemble des autres régions manufacturières connues et étudiées (le Nord, la région parisienne, la région lyonnaise..) ? ;

* le travail industriel (ses conditions, ses salaires..) a-t-il représenté pour les femmes un alourdissement de la tâche quotidienne ou bien une étape sur la voie de l'émancipation par le biais du salaire ? ;
* en conséquence : l'entrée des femmes dans le salariat (jusque-là surtout masculin) a-t-il modifié les rapports entre salariés et patronat ? et quel rôle les femmes ont-elles tenu dans les crises industrielles ?

I. Les femmes, forces vives de l'industrie textile de l'Hérault

A) La féminisation du travail

A l'ère préindustrielle, les femmes travaillaient à des tâches spécifiques, mais rien d'inhérent à celles-ci ne les préparait au travail industriel. Les employeurs ont souvent qualifié de travail des femmes des opérations mécaniques et répétitives, contribuant ainsi à véhiculer l'image de l'ouvrière d'usine, prototype de la salariée. Le XIX^{e} siècle est souvent décrit comme « siècle de l'ouvrière » car la manufacture est apparue et, avec elle, la concentration d'une main-d'œuvre féminine antérieurement éparse. Sans instruction, sans formation professionnelle, sans protection légale, les femmes ont souvent été livrées à l'arbitraire du patronat ; elles ont eu à subir également la concurrence et l'agressivité de leurs compagnons. Mais le travail féminin à la manufacture était souvent intermittent, qui témoignait que l'ouvrière était aussi épouse et mère.

En France en 1838, 242 000 femmes étaient employées dans le textile[5] ; elles représentaient 56,5 % de la main-d'œuvre dans l'industrie du coton, 69,5 % dans celle de la laine et 70 % dans celle de la soie. En 1847, les statistiques effectuées dans 63 départements donnaient les résultats suivants[6] : 254 000 femmes contre 672 000 hommes employés dans l'industrie, avec une précision : la proportion de main-d'œuvre féminine apparaissait forte surtout dans l'industrie textile. En 1851, 531 457 femmes employées, soit 39 % du total de la main-d'œuvre. En 1893, dans le tissage des textiles, les femmes représentaient plus de 57 % du nombre total[7] ; dans ceux de la soie : 80 % ; dans les diverses filatures : 75 %. Le nombre des femmes dans l'industrie ne cessa de progresser, et passa de 529 178 en 1894 à 600 408 en 1897. Ainsi, en

trois ans, le chiffre total des ouvriers n'augmentait que de 91 288 pendant que celui des femmes croissait de 81 230, la progression était toute à leur profit, puisqu'elle atteignait près de 90 % du nombre total. Enfin, en 1901, le recensement effectué par l'Office du Travail donnait les chiffres suivants[8] 825 383 ouvriers employés dans le textile, dont 393 134 hommes et 431 249 femmes. Dans ce contexte, émerge bien une classe ouvrière féminine, même si la réalité du travail féminin n'est pas encore acceptée.

Dans l'Hérault, l'industrie lainière emploie un nombre grandissant de femmes, avec néanmoins des disparités suivant les établissements industriels. D'après les chiffres fournis par l'état-civil des principaux établissements manufacturiers de l'Hérault, en date du 12 décembre 1849, il a été possible d'établir le graphique suivant, concernant 11 manufactures[9] :
1. Vitalis frères à Lodève ; 2. Teisserenc à Lodève ; 3. Barbot-Fournier à Lodève ; 4. Donnadille à Bédarieux ; 5. Sicard à Bédarieux ; 6. Vernazobres Jean à Bédarieux ; 7. Vernazobres frères à Bédarieux ; 8. Lugagne Delpon à Clermont-l'Hérault ; 9. Maistre à Villeneuvette ; 10. Fourcade à Saint-Chinian ; 11. Granier à Montpellier.

Les femmes dans l'industrie lainière de l'Hérault -1849-

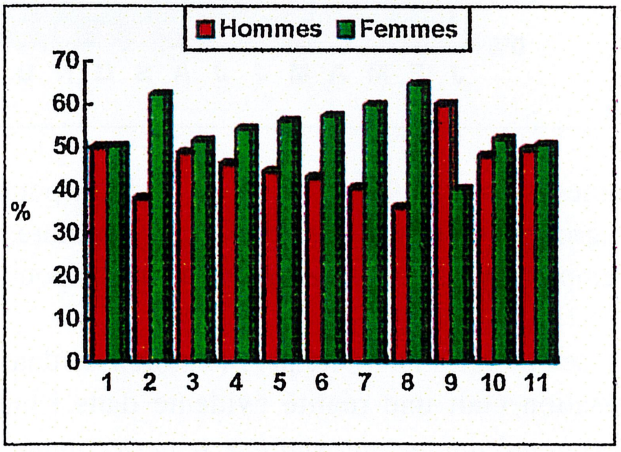

A cette date et en règle générale, les femmes représentaient toujours plus de 50 % de la population industrielle dans le textile. Et cette tendance s'accentue au fil des années. Une manufacture employait plus d'hommes que

de femmes : Villeneuvette. A ceci, une principale raison : les femmes qui travaillaient dans les ateliers étaient souvent célibataires, veuves ou sans enfant à charge. La plupart des mères de famille restaient chez elles, comme le précisait Maistre : « *au lieu de faire travailler toutes les mères de famille dans les ateliers, on donne du travail à un certain nombre d'entre elles, dans leur domicile, afin qu'elles puissent rester toute la journée à la tête de leur ménage..* »[10].

Dans l'industrie de la soie, le même constat est de rigueur. L'analyse des feuilles du personnel de l'usine Paul et Emile Carrière de Ganges pour l'année 1893 donne les résultats suivants[11] :

Personnel employé à l'usine Carrière -1893-

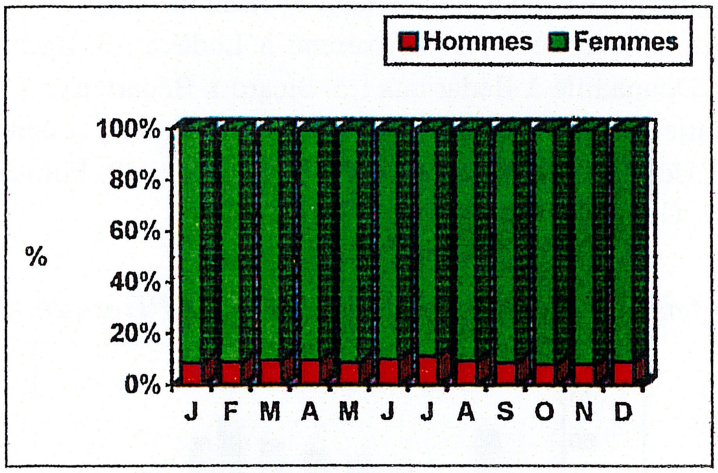

Les femmes représentaient plus de 80 % de la population employée dans les quatre groupes de travail : les cadres de la filature, les batteuses, les fileuses et les remplaçantes. Ce constat est aussi valable pour les années précédentes.

Bien que les femmes aient été plus nombreuses dans l'industrie de la soie, la féminisation était une réalité évidente dans l'industrie textile de l'Hérault : « *Plus la mécanique automatique se perfectionne, plus le rôle de la femme dans l'industrie prend d'importance. L'ouvrière succède ainsi au simple manœuvre du début de l'ère des machines, car la femme est généralement plus agile, son intelligence est susceptible d'une plus longue attention, et son caractère est plus soumis. Toutes ces qualités expliquent l'expulsion pro-*

gressive de l'homme hors des usines où, récemment encore, il était seul à travailler.. »[12]. Mais la répartition des tâches entre hommes et femmes était effective, et les femmes n'occupaient pas tous les postes.

B) Les travaux féminins dans l'industrie lainière

Seize opérations principales étaient nécessaires pour la fabrication des draps : dégraissage, lavage, battage, triage, droussage, filage, ourdissage, encollage, tissage, épotoyage, foulage, garnissage, tondage, teinture, équarissage et mise en presse. Les femmes ne participaient pas à tous les travaux, certains exigeant une grande force physique. Les ouvrières étaient surtout employées à la filature, au tissage, au triage ou encore à la surveillance de certaines machines. Les travaux essentiellement masculins étaient en général : la teinturerie, les presses, le foulon et les apprêts.

Répartition des travaux à Villeneuvette -1868-

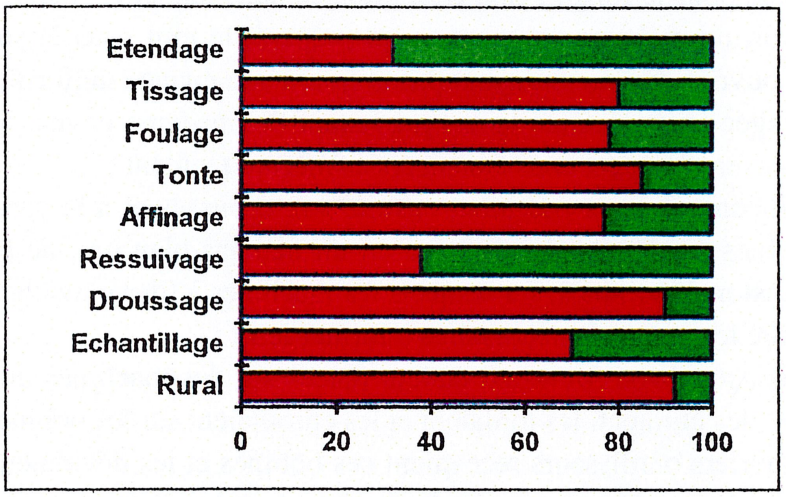

A Villeneuvette, des listes de femmes employées à la manufacture ont été établies le 2 juin 1868 et en mai 1898[13]. A chaque nom et prénom, correspondent la profession et l'âge. Il a donc été possible d'établir un certain nombre de statistiques, d'après les information recueillies. En 1868, Villeneuvette comprenait 235 habitants ; 213 travaillaient à la manufacture ou aux travaux agricoles. Les femmes représentaient 23,4 % de la population totale et

25,8 % de la main-d'œuvre employée. Dans les travaux mixtes, elles se répartissaient comme il suit :

En 1898, Villeneuvette comptait 279 habitants ; les femmes représentaient 34,05 % de la population totale. Les ouvrières constituaient 24,74 % de la population totale et la main-d'œuvre féminine dans la manufacture s'élevait à 63,3 %. Les femmes occupaient toujours des postes bien définis dans les diverses étapes de la fabrication des draps.

Parmi les opérations, voici les plus importantes, suivant leur place dans la fabrication :

* assortissage ou triage : pratiqué par les femmes, à la main ; elles prenaient la toison telle qu'elle avait été enlevée du mouton, la séparaient en petits flocons et faisaient des tas suivant la couleur et la qualité ;
* une fois bien triée, la laine était plongée dans un bain chaud, afin de lui ôter le suint. Elle était ensuite passée à l'eau froide et séchée ;
* la laine en flocons était prête à recevoir la teinture (indigo pour le bleu et garance pour le rouge). Elle était plongée dans une cuve, dans laquelle se trouvait un mélange soigneusement préparé, le tout sous la surveillance d'un ouvrier. La laine n'ayant pas toujours une nuance uniforme, elle était mélangée avec d'autres laines provenant de plusieurs cuves. Soumises à un nouveau battage, elles étaient triées mécaniquement ;
* les flocons de laine passaient ensuite aux drousses et à la cardeuse. Ces machines transformaient la laine en un matelas bien uni, de poids et de dimension déterminés, sur lesquels les machines à filer n'avaient plus qu'à prendre les quantités nécessaires à former le fil ;
* les fils, réunis en rouleaux, étaient placés sur des machines qui les dévidaient, les étiraient, les tordaient et les enroulaient sur les bobines, sous la
* les ouvriers ourdisseurs recevaient ces bobines et les dévidaient pour former la chaine. Venait ensuite le tissage, dont les diverses parties avaient été perfectionnées. Les métiers étaient mus mécaniquement, surveillés par des femmes ou des enfants ;
* après le tissage, les draps étaient débarrassés des corps étrangers ; cette opération, appelée époutillage, épontiage ou épaillage, autrefois faite par les femmes, fut remplacée à la fin du siècle par l'épaillage mécanique ;

* le drap, remis aux foulonniers, avait besoin d'être feutré pour acquérir une certaine consistance. Il passait ensuite aux apprêts (garnissage et tondage). L'étoffe, ayant acquis un aspect uni et brillant, était encore imprégnée d'humidité. Elle était alors mise à sécher au soleil. Elle était enfin brossée, pliée et soumise à la presse, avant d'être livrée.

C) Les travaux féminins dans l'industrie de la soie

En 1855, la ville de Ganges et quelques localités voisines ne comptaient pas moins de 50 établissements grands ou petits, contenant depuis 10 jusqu'à 150 bassines. Dans l'arrondissement de Lodève, Saint-André-de-Sangonis s'était transformé en une ville manufacturière par l'installation successive de plusieurs filatures très bien outillées. En l'espace de dix ans, des progrès considérables ont été réalisés. L'ensemble de toutes les filatures du département possédait alors environ 2 000 bassines, occupait au moins autant d'ouvriers et pouvait filer plus de 50 000 kg. D'après les renseignements fournis par Camille Saintpierre pour 1865[14], des disparités existaient entre les diverses filatures :

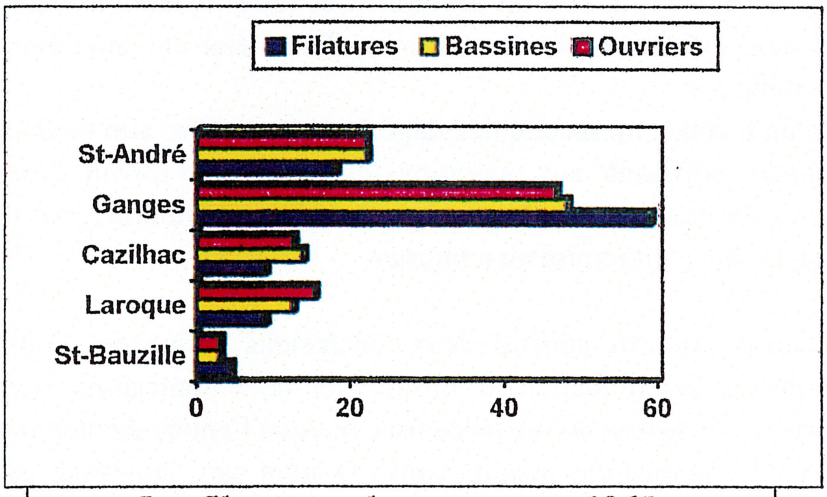

Les filatures et leurs moyens -1865-

Ganges apparaît comme la première filature du département. La feuille du personnel de l'usine Carrière[15] mentionnait quatre catégories de travaux :

les cadres de filature, le battage, la filature et les remplacements. La proportion des femmes employées variait notablement d'un groupe à l'autre. Cadres : trois femmes et trois hommes présents toute l'année ; battage : de 13 à 16 femmes et de 5 à 7 hommes ; filature : nombre variable de femmes ; remplacements : de 9 à 21 femmes (suivant les mois et le travail) et de 1 à 5 hommes.

La production du fil de soie comportait trois opérations successives :

* la sériciculture, qui comprenait la culture du mûrier et « l'éducation » du ver. Les femmes étaient présentes dès ce premier stade : « *les éducations exigent la présence d'une main-d'œuvre nombreuse, habile, bien formée par une longue tradition, et qui doit être peu coûteuse, presque gratuite, et par conséquent, composée surtout de femmes et d'enfants* »[16] ;
* la filature, qui comprenait le tirage (ou battage) et la filature proprement dite. Dès son entrée dans la filature, le cocon était étouffé (par immersion dans l'eau chaude ou par action de la vapeur d'eau dans des appareils spéciaux) et séché pour pouvoir être conservé. Le tirage s'exécutait par le tour, composé d'une bassine d'eau chaude, d'une filière, d'un appareil destiné à croiser et unir le fil, et d'un dévidoir. Ces rudes opérations étaient essentiellement effectuées par les femmes, dont l'état de santé était souvent déplorable ;
* après un battage, un second dévidage était nécessaire, afin de donner au fil la ténacité suffisante aux opérations du tissage. Ce travail s'exécutait au moyens de moulins, machines légères. Après ce moulinage (ou organsinage), la soie était remise au teinturier.

Dans ce contexte général, deux conclusions s'imposent. D'une part, le mode industriel de production se substitue au mode domestique et en cela, la croissance de l'industrie textile mécanisée marque l'entrée des femmes dans la main-d'œuvre salariée des manufactures. D'autre part, la période industrielle affirme la ségrégation sexuelle des tâches, et les femmes sont toujours associées à un savoir-faire limité ; elles sont soumises aux travaux les plus archaïques ou sont contraintes de surveiller les machines. Mais quelles ont été les conditions de travail des femmes dans les manufactures de l'Hérault ?

II. Les femmes au rythme manufacturier

A) Les sources

Le 24 février 1848, la République était proclamée. En août, le socialiste Wolowski, en réponse à une proposition de créer un ministère du travail, avait obtenu que l'Assemblée nommât une commission extraordinaire de 36 membres pour faire une enquête sur la situation des ouvriers. Dès lors se formèrent un comité local par arrondissement et un comité central par département, chargés d'étudier les questions relatives au travail. L'Assemblée réduisit ce plan aux proportions d'une simple enquête, dont fut chargé le comité du travail. Les principaux renseignements portaient sur le nombre d'ouvriers employés dans chaque industrie, l'importance des fabriques, l'état des salaires, la durée moyenne du travail, les conditions d'existence des ouvriers.. et enfin quels seraient les moyens susceptibles d'améliorer la condition des travailleurs. Autant de questions intéressantes mais qui restèrent hélas sans réponse.

Le 4 septembre 1870, la République était à nouveau proclamée, et les questions sociales semblaient être remises à l'honneur. En 1872, l'« *Enquête sur les conditions de travail en France* » portait sur trois points : la grande industrie, la petite industrie et l'agriculture. Les résultats pour l'Hérault ont été adressés le 5 septembre 1872 à la Commission d'enquête. Mais les informations restent très floues : « *..il est très difficile d'établir avec quelque précision le nombre d'ouvriers employés pour ces grandes industries.. on peut cependant estimer d'une manière approximative..* »[17].

Des lacunes identiques existent dans l'enquête mise en place par la circulaire ministérielle du 24 décembre 1880. Les renseignements demandés portaient sur le travail des adultes dans les manufactures et usines ; un questionnaire-type sous forme de tableau devait être rempli par chaque sous-préfet pour son arrondissement. Mais aux questions posées correspondent, dans la plupart des cas, des réponses « oui » ou « non », sans explication[18].

Les rapports préfectoraux, quant à eux, nous renseignent sur la condition des ouvriers, les salaires, le travail dans l'industrie, la situation en période de crise.. Mais les inspections des manufactures étant fort rares, les informa-

tions fournies doivent être prises avec précaution. Cet état de fait changea avec la circulaire ministérielle du 18 septembre 1860.

A partir de cette date, un rapport préfectoral devait être adressé au commencement de chaque année au ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Les renseignements devaient porter sur l'exécution dans chaque arrondissement de chacune des lois qui régissaient l'industrie, et concernant 5 points : le travail des enfants dans les manufactures ; la durée du travail des adultes, les contrats d'apprentissage ; le tissage et le bobinage ; les conseils de Prud'hommes. Ces rapports sont beaucoup plus révélateurs de la situation industrielle qui prévalait dans le département, surtout entre 1861 et 1869[19]. Mais rien n'indique qu'une inspection ait été effectuée à chaque rapport demandé. Il faut attendre la création de l'inspection du travail.

La loi de 1874 prévoyait la nomination d'inspecteurs divisionnaires, secondés par des inspecteurs du travail. Mais les difficultés ont vite surgi : nombre des inspecteurs (et donc des inspections) insuffisant, carences du contrôle des dispositions légales dans les ateliers, usines et manufactures : « *..on note, par trop, des indulgences ou des tolérances, ou des fraudes..* »[20].

La loi du 2 novembre 1892 porta création d'un réel service d'Etat d'inspection du travail. La loi visait principalement les industries textiles et prévoyait (fait nouveau) l'intervention effective de l'Etat dans les usines et manufactures. Mais les inspecteurs étaient encore en nombre insuffisant, comme nous le précise Vallier[21] : en 1894, sur 256 744 établissements industriels, 106 735 ont été visités ; en 1895 : 109 486 visités sur 286 763 ; en 1896 : 117 539 visités sur 296 797 ; en 1897 : 125 775 visités sur 290 305. L'inspection ne s'exerçait que dans 30 à 40 % des établissements soumis à sa surveillance. Or, pour assurer l'application de la loi, il fallait au moins doubler le nombre des fonctionnaires chargés de veiller à son exécution. Néanmoins, cette loi, assortie de l'inspection du travail, annonçait la politique sociale de la France, en protégeant surtout les femmes, soumises à des conditions de travail souvent dures.

B) Le travail quotidien des femmes

La loi du 9 septembre 1848 fixait à 12 heures la durée maximum du travail des adultes dans les établissements à moteur mécanique ou à feu continu. D'après les lettres préfectorales[22], la durée du travail dans l'industrie lainière était identique pour les ouvriers des deux sexes (stabilisation et unification à 10 heures de travail effectif en 1879 à Lodève, Bédarieux et Saint-Pons). Les seuls changements concernaient les types de travaux effectués, le contexte (périodes d'activité ou de « morte-saison ») et le nombre de femmes employées : « *..les industries qui emploient des femmes et des enfants révèlent une situation fâcheuse ; non seulement elles appliquent le régime des douze heures, mais la durée du travail dans les industries s'élève à 13, 14 ou 15 heures..* »[23].

Ceci se vérifie dans l'industrie de la soie. En 1852 eut lieu une inspection des filatures de Ganges[24] : les ouvrières travaillaient de 3 heures et demi ou 4 heures du matin, jusqu'à 8 heures et même 8 heures et demi le soir. Les travaux du moulinage débutaient à 4 heures du matin pour finir à 7 ou 9 heures le soir. Le 14 juillet 1861, une plainte fut déposée par les pères ou maris des ouvrières occupées dans les filatures de Saint-André-de-Sangonis ; la durée du travail imposée à leurs femmes ou filles avait été pendant la saison d'été de 15 heures. En 1881, une amélioration semble avoir eu lieu, la durée moyenne du travail de l'ouvrière dans les filatures de Ganges étant de 11 heures.

Il semble qu'en 1891 à l'échelon national, 3 949 femmes veillaient d'une manière permanente. Les informations sur ce sujet sont très restreintes pour l'Hérault : Le travail de nuit était-il inconnu ou les inspecteurs fermaient-ils les yeux ? Le 23 novembre 1850, le bilan dressé par le sous-préfet de Béziers sur l'activité nocturne des manufactures est révélateur : « *Dans les manufactures de cet arrondissement, il n'y a jamais eu de travail de nuit [..] L'inspection des manufactures, faite d'abord avec beaucoup de bienveillance, a pourtant donné lieu à 18 procès-verbaux de contravention..* »[25] Il apparaît donc que des fraudes ont été commises, mais il est impossible de déterminer dans quelles proportions.

Sur le plan national, de nombreuses descriptions ont révélé l'état de santé précaire des ouvrières employées dans les manufactures. Dans l'Hérault,

après lecture des arrêtés établis par le Conseil d'hygiène publique et de salubrité[26], il apparaît que les établissements industriels concentrés autour de Ganges n'avaient pris aucune mesure d'hygiène pour améliorer la salubrité des lieux de travail. Dans ce cadre, les conditions de travail étaient déplorables.

Dans l'industrie lainière, lors de l'enquête de 1872, à la question « *quelle est la condition des ouvriers dans l'industrie* ? », la réponse du Président de la Chambre de Commerce de Montpellier fut brève : « *La condition des ouvriers dans les différentes industries est généralement bonne* »[27] Mais en 1873, Leroy-Beaulieu publia une enquête sur le travail des femmes ; d'après lui, il était impossible de dénombrer les cas d'avortements spontanés, d'accouchements avant terme, d'intoxications, d'ophtalmies, de phtisies 'cotonneuses', de dérèglements de la menstruation, de scolioses.. Et il ne s'étonnait pas que ces maladies du travail n'aient pas été reconnues officiellement. A Lodève, « *trieuses et épotoyeuses respirent constamment des corpuscules de laine et sont sujettes à des bronchites* »[28] Outre cet exemple, les questions d'hygiène ne sont vraiment connues que pour Villeneuvette. En effet, deux médecins étaient attachés en permanence à l'établissement et donnaient des soins journaliers à ceux qui les réclamaient[29]. De plus, Maistre fit venir en 1871 Armand Gautier, professeur d'hygiène à l'école de Médecine de Montpellier afin qu'il donne des conseils d'hygiène aux ouvriers[30].

La situation différait complètement dans l'industrie de la soie, comme le confirmait en 1859 le préfet de l'Hérault : « *dans l'industrie de la soie, les conditions d'hygiène sont très mauvaises* »[31]. Les cardeuses succombaient aux maladies de la poitrine (surtout à la phtisie pulmonaire) ; pour les ouvrières qui tiraient la soie des cocons, c'étaient les fièvres putrides, les catarrhes, les congestions humorales, les clous, les panaris, des bouffissures du visage.. ; pour les tourneuses, c'étaient en plus le vomissement, les tournoiements de tête, le crachement de sang, les enflures de jambe et des pieds, les douleurs dans les bras et les articulations.. Toutes ces maladies étaient produites par un travail forcé, le manque de repos, le défaut de soins, l'insuffisance de la nourriture et sa mauvaise qualité..

Avec l'introduction des machines, un autre danger guettait les ouvrières : les accidents du travail. Déjà en 1840, le Docteur Villermé[32] observait des blessures aux mains et aux doigts, des os brisés, des membres arrachés.. En

1852, une enquête sur les accidents du travail dans les manufactures est menée dans l'Hérault[33]. Les accidents étaient plus nombreux dans les manufactures de draps que dans les ateliers de soie (les machines mécaniques de Ganges fonctionnaient à basse pression et les travaux s'effectuaient encore de manière 'archaïque')

Les accidents étaient dus aux diableuses, batteuses, tondeuses, drousseuses et foulons. C'étaient souvent des mains écorchées, des bras meurtris, des doigts disloqués.. Mais il est impossible de savoir avec exactitude le nombre de femmes accidentées (il aurait au moins fallu disposer des observations des médecins). Avec l'article 15 de la loi du 2 novembre 1892, la situation changea : « *tout accident ayant occasionné une blessure à un ou plusieurs ouvriers sera l'objet d'une déclaration par le chef de l'entreprise dans les 48 heures..* »[34]. Mais les déclarations d'accident sont rares, sauf pour Villeneuvette. Dans un contexte souvent dur, fallait-il imposer des limites au travail des femmes ?

C) Des limites au travail féminin

Au premier rang des questions sociales, était inscrit l'examen de la place que la femme occupait dans l'industrie, du rôle qu'elle y jouait, des modifications qu'il convenait d'apporter à son travail. Cette question touchait non seulement aux intérêts individuels de l'ouvrière (préservation de sa santé, meilleure rémunération de son travail), mais aussi aux intérêts généraux de la Nation (sa santé fragile entraînait, comme certains parlementaires l'affirmaient, « l'abâtardissement de la race »). Ce problème donna lieu à un débat enflammé.

Pour les conservateurs, le travail était pour les femmes une violation de leur nature ; un seul remède : le retour de la femme au foyer. Les libéraux reconnaissaient que la condition des ouvrières de l'industrie était déplorable, mais que le temps et la générosité des patrons devaient l'améliorer ; imposer à la femme une protection réservée alors aux mineurs, c'était la faire descendre au rang social de l'enfant. Entre les deux, les législateurs désiraient l'intervention de l'Etat ; c'était à la législation ouvrière d'atténuer les inégalités entre

hommes et femmes, entre forts et faibles.. Une entreprise de longue haleine était en marche.

La loi limitant le travail des femmes dans les établissements industriels, (2 novembre 1892) stipule, parmi les principaux points : la limitation des heures de travail (la journée des femmes adultes devait être de 11 heures, article 3) ; le travail de nuit était interdit aux femmes (article 4) ; l'hygiène et la sécurité (interdiction aux femmes d'être employées dans des établissements insalubres ou dangereux, où elles étaient exposées à des manipulations ou à des émanations préjudiciables pour leur santé, article 13). Des modifications furent apportées par les lois du 12 juin 1893 (les machines devaient se conformer à des normes de sécurité définies) et du 30 mars 1900 (institution de la journée de 10 heures).

Outre ces lois, le décret du 28 décembre 1909[35] fixait la limite des charges qui pouvaient être imposées aux femmes et aux enfants de tout âge employés à porter, traîner ou pousser des fardeaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements industriels. Des efforts ont été faits, mais qu'en était-il réellement ?

Par une circulaire du 24 décembre 1880, le ministre du Commerce invitait les préfets à dresser un rapport sur l'exécution de la législation. Les renseignements pour l'Hérault sont très rares, et la lecture des quelques rapports contenus dans les archives indique que les chefs des établissements industriels ont appliqué à la lettre la loi de 1848. Mais les inspecteurs ont-ils procédé à une surveillance stricte dans chaque atelier ou manufacture avant d'aboutir à de telles conclusions ? La situation diffère avec la loi de 1892.

La principale contravention observée est le non-respect des heures de travail (de jour comme de nuit). La première plainte date du 19 avril 1898, enregistrée par le sous-préfet de Béziers : « *J'ai l'honneur de vous transmettre la plainte ci-incluse concernant le travail de nuit qui serait imposé aux jeunes ouvrières d'un certain nombre d'ateliers de cette ville* »[36] Parmi les autres contraventions à la législation : la protection des machines. Le 28 mars 1905, un inspecteur visita la filature Rouanet à Ganges : les parties dangereuses des machines n'avaient pas été recouvertes, alors que les femmes les actionnaient à la main.

Le travail entrepris par les législateurs était loin d'être terminé à la veille de la Première Guerre Mondiale. Cependant, la manufacture avait ouvert aux femmes la perspective d'un salaire auquel elle n'aurait osé aspirer auparavant.

III. Le salaire, nerf de l'insertion sociale

A) Femmes et salaires au XIX^e siècle

Le travail salarié était pour bien des femmes une nécessité. Dans les premiers temps, comme elles acceptaient n'importe quel travail, le patronat se servait d'elles pour s'opposer aux revendications de salaire ou d'horaire des travailleurs masculins. Dans une telle situation, le salaire de la femme apparaissait comme un complément de ressources pour la famille. Il avait le caractère d'un salaire d'appoint, cela d'autant plus qu'elle n'en était pas la propriétaire (articles 215 et 217 du Code Civil en vigueur à l'époque).

Dans un second temps, la main-d'œuvre féminine élimina progressivement la main-d'œuvre masculine. Cet emploi massif retentit sur les salaires des hommes ; les femmes concurrençaient ces derniers sur le terrain économique dès lors qu'elles prenaient leur place dans les établissements industriels. « *La femme en se jetant dans l'industrie a fait concurrence à l'homme et a contribué à la diminution de son salaire* »[37]. Mais l'apparition d'une 'concurrence économique' était uniquement due à l'évolution et aux mutations intervenant dans l'organisation sociale ; les femmes n'étaient pas responsables des changements des salaires ouvriers. De plus, les salaires masculins restaient de loin supérieurs aux salaires féminins.

Dès que la question salariale est abordée, il est nécessaire d'établir une distinction entre le salaire nominal (envisagé en lui-même) et le salaire réel (par rapport au coût de la vie). C'est le rapport entre les deux qui renseigne exactement sur l'état et le degré de bien-être des ouvriers.

En 1847, la Statistique industrielle[38] offrait un caractère général des salaires ; pour 63 départements, elle évaluait le salaire moyen des hommes à 2F, des femmes à 1,03F. Le salaire variait suivant les métiers et les localités de 1F à 4F pour les hommes et de 0,75F à 2,50F pour les femmes. En 1848, une

enquête sur les salaires donna des moyennes inférieures : les hommes avaient un salaire moyen de 1,78F, les femmes : 0,77F. Pour la période 1851-1870, Levasseur estime que le salaire masculin s'est élevé de 15 % contre 8 % pour celui des femmes. En 1872, le salaire moyen industriel des femmes représentait 43 % du salaire masculin. Il est possible de multiplier de tels exemples, afin d'aboutir à une conclusion : les salaires variaient suivant l'âge et le sexe, et l'homme gagnait toujours deux fois plus (voire davantage) que la femme. Pourquoi ?

Trois 'causes' peuvent expliquer le salaire des femmes : la théorie du salaire d'appoint, le défaut d'instruction des femmes et l'inégalité des travaux effectués.

Jusqu'à la fin du siècle au moins, le salaire féminin était perçu comme un salaire d'appoint. Il ne devait être considéré que comme un salaire de surcroît pour la famille ; l'homme gagnait l'indispensable, la femme y ajoutait le complément, le 'superflu'. Les hommes étaient donc responsables de la production. De plus, la femme avait moins de besoins que l'homme, alors pourquoi aurait-elle gagné plus ?.

Le sous-paiement de l'ouvrière était aussi légitimé par sa sous-qualification. Dans les métiers où elle avait accès, la femme ne pouvait se livrer qu'aux opérations les plus simples, celles qui demandaient le moins d'étude et d'apprentissage : « *la femme ne peut compter que sur son habileté instinctive* »[39].

En dernier lieu, les femmes étaient associées à l'idée d'un travail bon marché ; elles étaient employées à des 'travaux de femmes', adaptés à leurs compétences physiques, les plaçant ainsi au bas de la hiérarchie professionnelle. Cette situation avait un effet : le peu de débouchés ouverts à l'activité des femmes. Malgré les perfectionnements apportés aux engins mécaniques, les travaux de force jouaient encore un rôle important dans beaucoup d'industries. La femme ne pouvait y trouver qu'un emploi restreint. En conséquence, la production des femmes n'avait pas de valeur économique réelle. Qu'en était-il de la situation dans l'Hérault ?

B) Les salaires féminins dans l'Hérault

D'après les chiffres contenus dans l'*Annuaire de l'Hérault*[40]. Voici la situation salariale qui prévalait dans le département en 1849 dans les diverses industries textiles :

Les salaires dans l'Hérault -1849-

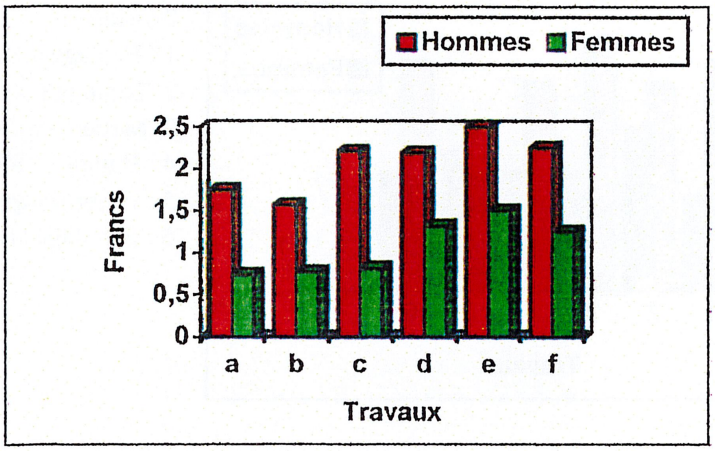

Par rapport aux salaires masculins, les salaires féminins représentaient :

a : Tissage des draps : 42,2 % du salaire masculin ;
b : Filatures de laine : 49 % ;
c : Coton : 37,1 % ;
d : Soie (cocons, filatures et soie grège) : 60,2 % ;
e : Soie grège : 60 %,
f : Filatures de Ganges : 53,3 %.

Une constatation s'impose : l'écart entre les salaires était plus faible dans l'industrie de la soie (l'industrie est essentiellement féminine), mais les quelques hommes employés touchaient des salaires plus élevés que dans l'industrie de la laine. Il est donc nécessaire d'établir une comparaison, en s'appuyant sur deux exemples précis : Villeneuvette et Ganges.

La condition matérielle des ouvriers de Villeneuvette a souvent été meilleure que celle de leurs collègues de Lodève, de Clermont-l'Hérault ou de

Bédarieux. Après analyse des feuilles de paie, je ne présenterai ici qu'une partie des résultats. Les salaires ordinaires dans les travaux mixtes étaient les suivants[41] :

Les salaires à Villeneuvette

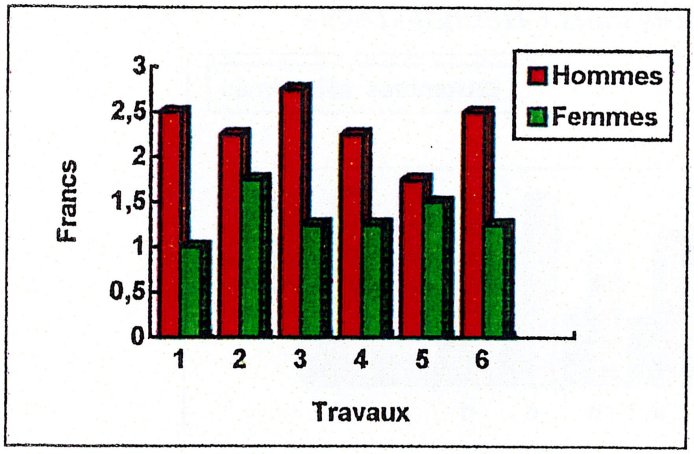

Travaux :
1 : Foulage (1874) ;
2 Tonte (1874) ;
3 Métiers mécaniques (1881) ;
4 : Battage (1894) ;
5 : Assortissage (1894) ;
6 : Etendage (1894).

Les augmentations de salaire étaient rares : de 1873 à 1882, les salaires féminins pour le foulage et la tonte ont stagné. Pour les métiers mécaniques, il s'est élevé à 1,50F par jour à partir du 28 juillet 1884. Pour le battage, l'assortissage et l'étendage, le salaire des femmes représentait plus de 50 % de celui de l'homme. L'écart entre les salaires avait tendance à se réduire pour certains types de travaux. Qu'en était-il à Ganges ?

L'analyse des salaires à Ganges a posé des difficultés, dues à la rareté des sources. En effet, les archives ne contiennent aucune feuille de paie 'complète', comme ce fut le cas pour Villeneuvette, c'est-à-dire indiquant le nom des ouvriers, leurs journées de présence, leur rémunération et leur emploi ou qualification. Pour Ganges, les données sont d'autant plus incomplètes que certaines années manquent. Il est seulement possible d'analyser l'évolution du salaire des fileuses, de janvier à décembre 1849[42] :

Evolution du salaire des fileuses à Ganges

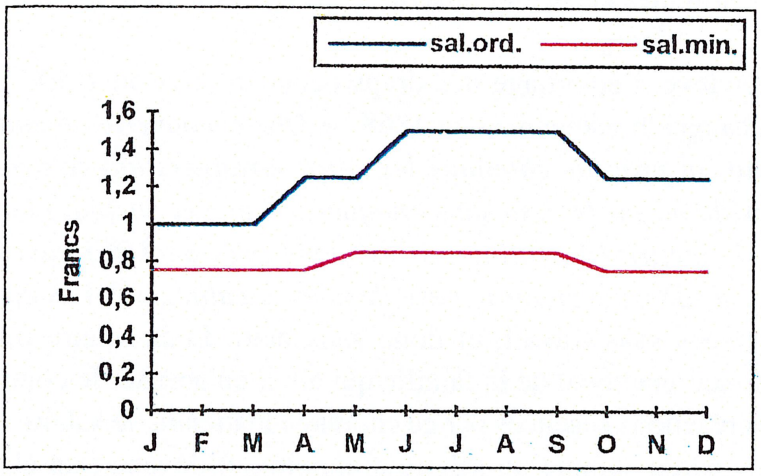

Ce graphique est valable de 1849 à 1859. Le salaire des fileuses variait suivant les mois de l'année, c'est-à-dire suivant l'importance des travaux à effectuer. Les opérations de la soie se faisaient à la lumière du jour, et donc les fileuses touchaient un salaire plus important en été, les jours étant plus longs. Il faut attendre encore une vingtaine d'années pour que les salaires féminins augmentent, sous l'impulsion de divers mouvements sociaux.

C) Salaires, crises et conflits : une évolution ?

Les crises industrielles ont toujours eu de fâcheuses répercussions sur l'économie familiale ou individuelle, et les conséquences étaient désastreuses, surtout lorsqu'elles touchaient des femmes seules. Dans l'Hérault, les femmes ont été durement touchées en 1865 et en 1868-1869.

En mai 1865, l'usine Barbot-Fournier de Lodève ferma. La suppression complète et inattendue du travail toucha particulièrement les femmes seules, qui, dès lors, ne pouvaient plus subvenir à leurs besoins quotidiens. Le préfet de l'Hérault était assuré que : « *la misère y est des plus affligeantes, que la plupart des femmes de 20 à 30 ans vont chaque jour demander l'aumône..* »[43]. Le lendemain, le maire de Lodève démentit ces informations. Rien ne nous prouve en effet que les femmes aient été contraintes de faire l'aumône, mais il

est fortement probable que les célibataires et les femmes seules, soutiens de famille, aient toutes côtoyé la misère. Trois ans plus tard, les femmes étaient contraintes au chômage.

A Lodève, l'épontiage des draps occupait environ 1 500 femmes. La situation changea brusquement en 1868 : « *Une découverte récente permet de détruire par un procédé chimique les corps étrangers qui se trouvent sur la matière textile ou sur le tissu sans attaquer la laine et quelques hommes suffisent pour le mettre en pratique. C'est donc près de 1500 ouvrières que le nouveau procédé va jeter sur le pavé de notre localité..* »[44]. Les épontieuses se sont retrouvées sans travail, et donc sans pain. Leur salaire disparaissant, c'était le fonctionnement de la famille qui allait en accuser le contrecoup. A la lecture des réactions suscitées par ce chômage inattendu, le salaire de la femme n'était plus perçu comme un salaire d'appoint, et devenait un élément indispensable de l'équilibre budgétaire familial. Dans ce contexte, tout fut mis en œuvre afin que les ouvrières puissent retrouver du travail ; elles furent employées dans l'industrie du déflochage des chiffons, la création d'une manufacture de tabac fut demandée.. Mais rien n'indique dans les archives si la situation s'est améliorée par la suite pour ces ouvrières. Néanmoins, la prise de conscience de la nécessité d'un salaire féminin marquait le début d'un changement des mentalités.

Le 3 mai 1880, les fileuses en soie de Ganges se mirent en grève ; leur mouvement prit de l'ampleur et dura un mois : « *cette grève n'avait d'autre but qu'une augmentation de 10 centimes du salaire par jour, demandé par les ouvrières fileuses à leurs patrons respectifs..* »[45]. Dès le 10 mai, 100 fileuses reprirent le travail après avoir obtenu gain de cause. Les autres poursuivirent la grève et au 22 mai, huit établissements étaient touchés. La reprise du travail devint effective quelques jours plus tard.

En 1890, le phénomène se reproduisit. A Lodève, deux grèves eurent lieu en 1890, dans les travaux d'effilochage des chiffons : 6 femmes se mirent en grève du 23 au 28 juin et 27 femmes du 28 août au 15 septembre. Dans les deux cas, elles contestaient la diminution de leur salaire. Mais rien n'indique si les ouvrières ont obtenu gain de cause.

Du ler au 8 août 1892, deux grèves ont touché l'industrie de la soie[46], à Saint-Bauzille de Putois ; l'une était due aux 85 fileuses travaillant dans la

filature de Bertrand Justin, et l'autre aux 50 fileuses de la filature Clavel. Les ouvrières demandaient que leurs heures supplémentaires soient rémunérées au même prix que les heures 'normales'. Dans les rapports préfectoraux, il est précisé que les ouvrières se sont suffises à elles-mêmes, et n'ont eu besoin de l'intervention d'aucun comité. Le travail reprit, sans aucun incident.

Mais toutes les revendications des ouvrières n'aboutirent pas. En décembre 1906, les dévideuses de cocons de Saint-Bauzille et de Ganges se mirent en grève. La totalité des filatures étaient concernée : 150 grévistes (110 femmes et 40 enfants) à Saint-Bauzille et 708 grévistes (613 femmes et 95 enfants) à Ganges. Les ouvrières demandaient une augmentation de salaire de 0,50F (elles voulaient être payées 2F au lieu de 1,50F). Les patrons proposèrent le maintien de la journée à 1,50F. En fin de compte, le travail reprit, le salaire étant fixé à 1,60F.

A la fin du XIX^{e} siècle, le salaire des ouvrières est de moins en moins un salaire d'appoint ; elles osent enfin demander des hausses de salaire et n'hésitent pas à se mettre en grève. Le relèvement du salaire féminin n'augmente pas le nombre des travailleuses ; il augmente le bien-être de celles-ci, mais en même temps, il concourt à arrêter la tendance des patrons à ouvrir leurs ateliers aux femmes. Aussi bien que l'homme, la femme avait droit au travail et à la liberté. Obtenir un salaire égal à celui de l'homme, c'était pour elle l'émancipation..

Conclusion

Dès leur entrée dans le salariat, les femmes, tout comme les enfants, ont été l'objet d'une exploitation systématique, dans la plupart des cas, elles furent maintenues dans des emplois mal payés, non qualifiés. Les partisans de la famille et de la femme au foyer ont invoqué sa faiblesse physique, son absence de spécialisation, et le fait que la femme avait moins de 'besoins' que l'homme, puisque son salaire n'était qu'un salaire d'appoint. Dans ce contexte, la travailleuse posait un problème, car « elle représentait une anomalie dans un monde où le travail salarié et les responsabilités domestiques étaient devenus des activités à plein temps et séparées dans l'espace »[47].

C'est dans le passage d'une activité intérieure au cadre familial à une activité extérieure que résidait la profonde nouveauté du XIX^e siècle. La place de la femme dans la société était ambiguë : fonctions maternelles et familiales ou rôle économique ? De tous les débats du XIX^e siècle, celui du travail des femmes a sans aucun doute hâté l'éclosion de la question sociale.

Dans l'industrie textile de l'Hérault, les femmes travaillaient souvent dans des conditions pénibles, notamment dans l'industrie de la soie (ateliers humides, suffocants et poussiéreux, odeur nauséabonde, chaleur..), et les conséquences sur la santé étaient désastreuses. Jusqu'au 2 novembre 1892, la législation qui limitait le travail des femmes était mince ; grâce à cette loi, le sort des femmes était pris en considération.

Aux vues des problèmes soulevés et des analyses effectuées, une question peut se poser : les femmes ont-elles permis à l'industrie textile de l'Hérault de se développer ? Sans aucun doute, elles ont été un facteur humain non négligeable dans l'évolution et l'expansion industrielle. Dès le début, le patronat a eu à sa disposition une main-d'œuvre nombreuse et à bon marché dont il a su se servir pour améliorer le rendement de son établissement industriel. Les femmes ont donc participé de manière active à la production textile régionale et locale.

De manière générale, bien que chacune des principales villes manufacturières du département possédât une physionomie tranchée, soit sous le rapport des applications industrielles, soit sous celui des mœurs et de l'état d'esprit, il semble que l'application des lois sociales n'ait pas posé de problèmes majeurs, contrairement à d'autres régions industrielles où les conditions de travail des femmes étaient pires que dans l'Hérault. Voilà peut-être pourquoi Armand Audiganne affirme que « *ce qui manque aux ouvriers du Midi, c'est un contact plus fréquent avec le reste de la France* »[48].

De manière générale, l'entrée des femmes dans le salariat a eu des répercussions positives sur l'organisation du travail.

D'une part, la législation, formulée au départ pour les femmes et les enfants, s'est étendue aux conditions de travail des hommes. Ces derniers ont en effet bénéficié des principales dispositions prises (fixation de la durée maximum du travail quotidien, repos hebdomadaire, salubrité des établissements industriels..). Au fil des lois, ils ont vu eux aussi leur sort s'améliorer.

D'autre part, le salaire des femmes a eu des incidences sur le taux salarial des hommes. Dans un premier temps, ils ont vu leur salaire baisser, les femmes s'employant à n'importe quel prix. Mais vers la fin du siècle, les ouvrières se mirent en grève et demandèrent des augmentations. Il s'ensuivit dès lors une hausse du salaire masculin. Le travail des femmes était indispensable à l'industrie ; en s'employant à bon marché, elles ont au départ servi l'économie ; en demandant des hausses de salaire, elles ont 'renversé' la situation et ont fait de leur salaire une source de profit individuel.

Pour la femme dans l'Hérault et par-delà en France, les cent dix ans qui séparent le Code Civil de la Première Guerre Mondiale ont vu se transformer profondément leur situation matérielle et morale. La femme de la première moitié du XIX^{e} siècle était avant tout attachée au foyer, dépendante de l'homme par de nombreux liens économiques et juridiques.

L'évolution est loin d'être achevée, mais la Grande Guerre précipite les réformes, « *en faisant brutalement comprendre l'urgence d'une participation générale des femmes au r responsabilités et aux combats de la Nation* »[49].

NOTES

1) Claude Fohlen, *L'industrie textile au temps du Second Empire*, Thèse de Doctorat, Paris, Plon, 1956, 534 p., p. 441.

2) Georges Duby et Michelle Perrot, *Histoire des femmes en Occident*, t. IV, Paris, Plon, 1991, 627 p., p. 419.

3) Cité par Philippe Wolff, *Histoire du Languedoc*, Paris, Privat, coll. Univers de la France, 1990, p. 501.

4) Fulcran Teisserenc, *L'industrie lainière dans l'Hérault*, Thèse de Doctorat, Paris, 1908, p. 124.

5) Fernand Braudel et Ernest Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France*, t. III, Paris. PUF, Quadrige, 1993, 1089 p., cf. p. 776.

6) Henri SEE, *Histoire économique de la France*, t. II, Paris, Colin, 1942, 459 p., p. 177.

7) Joseph Vallier, *le travail des femmes dans l'industrie française*, Thèse de Doctorat, Grenoble, 1899, 187 p., cf. p. 34.

8) Charles Poisson, *Le salaire des femmes*, Thèse de droit, Montpellier, 1941, 126 p., cf. p. 15.

9) A.D.H., 9M5.

10) A.D.H., 9M5.

11) A.D.H., 22J 368.

12) Joseph Vallier, *op. cit.*, p. 42.

13) A.D.H., 11J 57.

14) Camille Saintpierre, *L'industrie du département de l'Hérault : études scientifiques. économiques et statistiques*, Montpellier, 1865, 281 p., cf. p. 219.

15) A.D.H., 22J 368.

16) Pierre Clerget, *Les industries de la soie*, p. 9.

17) A.D.H., 10M 1.

18) A.D.H., 9M 124.

19) A.D.H., 10M 33.

20) William Grossin, *La création de l'inspection du travail. La condition ouvrière d'après les débats parlementaires de 1881 à 1892*, Paris, l'Harmattan, Logiques juridiques, 1992, 256 p., cf. p. 199.

21) Joseph Vallier *op. cit.*, p. 150.

22) A.D.H. Côtes : 10M 33 et 10M 37.

23) William Grossin, *op. cit.*, p. 16.

24) A.D.H., 10M 32.

25) A.D.H., 10M 32.

26) A.D.H. Série 5 M.

27) A.D.H., 10M 1.

28) Alain Hortus, *L'industrie de la laine dans le Lodévois (1789-1851)*, Mémoire de Maîtrise, Montpellier III, juin 1968, 217 p., cf. p. 185.

29) A.D.H., 11J 40.

30) A.D.H., 11J 57.

31) A.D.H., 10M 33.

32) Docteur Louis Villerme, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton. de laine et de soie*, Paris, Renouard, 1840, 2 vols., 458 p. (T. I) et 451 p. (T. II).

33) A.D.H., 10M 154.

34) A.D.H., 10M 35.

35) A.D.H., 10M 35.

36) A.D.H., 10M 66.

37) William Grossin, *op. cit.*, p. 5.

38) Henri See, *op. cit.*, p. 179.

39) Joseph Vallier, *op. cit.*, p. 46.

40) *Annuaire administratif, historique, statistique et commercial de l'Hérault*, Montpellier, 1849, 420 p.

41) A.D.H. Côtes : 11J 845 à 11J 848.

42) A.D.H. Côtes : 22J 57, 22J 74 à 22J 81.

43) A.D.H., 10M181.

44) A.D.H., 10M 181.

45) A.D.H., 10M 170.

46) A.D.H., 10M 170.

47) Georges Duby et Michelle Perrot, *op. cit*, p. 420.

48) Armand Audiganne, *Les populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du XIX^e siècle*, t. II, Paris, Capelle, 1854, cf. p. 114.

49) Pierre Grimal, *Histoire mondiale de la femme. Sociétés modernes et contemporaines*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1974, 606 p., cf. p. 167.

L'industrie textile dans l'Albanie contemporaine : un enjeu politique

Gabriel JANDOT
Université Paul Valéry, Montpellier

Définissons en premier lieu les champs historique et géographique de notre propos. Pour un pays aussi mal connu, et avant de développer celui-ci, encore faut-il définir le second et justifier du premier.

Qu'est-ce que l'Albanie ?

Certainement pas une « expression géographique » selon la boutade de Bismark à la Conférence de Berlin, mais un espace et une nation qui émergent de cinq siècles d'occupation turque au début du XX^{e} siècle, après une histoire d'une extrême complexité. Ainsi ce peuple, l'un des plus anciens de notre continent puisqu'il est le descendant des Illyriens et que sa langue, originale, constitue à elle seule un rameau de l'Indo-européen, fut régulièrement dominé et envahi. Les seules émergences de relative autonomie s'inscrivent dans un contexte conflictuel. De 1443 à 1468, avec l'éphémère épisode de Skander Beg en lutte incessante contre l'avancée ottomane vers l'occident ; puis depuis 1913, après son accession à l'indépendance. Cette dernière période est elle-même marquée par la Grande Guerre, où l'Albanie devient champ de bataille, puis par la domination de fait italienne sous l'égide de la S.D.N., puis par

l'emprise mussolinienne, puis par l'occupation allemande, pendant laquelle l'Abanie devient à nouveau champ de bataille. La Lutte de Libération nationale amène un régime communiste rigoureux, de 1944 à 1985 ; lequel se délite peu à peu jusqu'à l'explosion de 1991, après laquelle cet espace glisse lentement vers une « démocratie » libérale proche de l'anarchie.

Mais quel espace, quel peuple ?

Un document digne de foi[1], une remarquable illustration de la qualité de nos états-majors de la fin du XIX^{e} siècle, qui avaient emmagasiné un ensemble considérable de données concernant un terrain éventuel de campagne, permet de se faire une idée précise de ce pays qui ne connaît guère d'évolution marquée – si ce ne sont des destructions – entre le début du XX^{e} siècle et 1944.

Ses limites et configuration :

> « ... L'Albanie n'est pas à proprement parler une province, c'est une région ethnographique. Ses limites sont celles de la langue que parle le peuple albanais. Au Nord, elle confine au Monténégro, à la Bosnie et à la Serbie ; à l'Est à la Macédoine ; au Sud-Est à la Thessalie ; au Sud, à la province grecque d'Arkananie ; à l'Ouest, elle est baignée par la mer Ionienne, le Détroit d'Otrante et l'Adriatique.
>
> « ... L'Albanie est un pays de montagnes ; on ne trouverait pas dans le pays, à part sur la côte, une plaine un peu étendue. »

Cet espace, était-il potentiellement tout au moins, riche de ressources ?

> « ... Bien que la configuration de l'Albanie ne favorise pas beaucoup l'extension des cultures, les productions de cette contrée, moins abondantes, sont cependant plus variées que celles de la Macédoine les variations du climat se prêtant suivant l'altitude aux conditions de la culture des plantes les plus diverses et à l'élevage de grands troupeaux de moutons et de chèvres.
>
> Toutes les parties basses de l'Albanie peuvent produire des céréales de bonne qualité, et en abondance ; du riz, de l'orge, de l'avoine, et du maïs ; (...) Rendue à la civilisation, cette contrée deviendrait un Eden : tout y pousse... »

Un espace qui peut donc apparaître comme privilégié, s'il n'était enclavé et très attardé :

> « ... Il n'existe pas de façon générale de routes entretenues... par le fait des mœurs, des habitudes sédentaires des habitants, de leur défaut de besoins, et de l'absence de moyens de transports... On ne construit pas la route ou on ne continue pas celle commencée ; c'est ce qui explique comment à l'entrée de certains villages ou villes on rencontre des amorces de 2 à 3 km de chaussées pavées, chaussées qui se perdent bientôt dans les terres et font place à ces pistes vagues qu'on décore en Turquie du nom de routes, larges tantôt de 1 m. tantôt de 200 m. suivant le terrain qu'elles traversent, défoncées en toutes saisons, mais souvent absolument impraticables en hiver... (...) »

Quels hommes sur cet espace ?

> « ... La race albanaise se partage en deux grandes tribus : les Toskes et les Ghèghes, séparées par le Shkumbin, à hauteur du lac d'Okhrida.
>
> Les Ghèghes et les Toskes diffèrent également de religion ; certains Albanais du Nord ou du Sud se sont faits musulmans par calcul ; les autres sont restés chrétiens ; mais tandis que les chrétiens du Nord se rattachent à l'Eglise latine, ceux du Sud appartiennent à l'Eglise grecque ; et l'on sait quelle antipathie, pour ne pas dire quelle haine, séparent ces deux communions.
>
> « ... Les Albanais sont divisés en tribus.
>
> « ... L'Albanais appartient à la plus belle race de la Turquie ; figure ovale, nez long et fin, corps plutôt maigre que gras, formes élancées ; marcheur intrépide escaladant les montagnes à l'instar de ses chèvres, le fusil sur l'épaule, joignant à une vivacité et à une gaieté méridionales une perspicacité extraordinaire et instantanée.... »

Arrivons-en au costume :

« ... La magnificence du costume albanais est proverbiale ; justaucorps étincelant de boutons dorés et de broderies de soie de toutes couleurs descendant du cou à la ceinture, jupe courte.

C'est un foisonnement de broderies, de couleurs et de dessins. Ces derniers ont une signification connue d'eux seuls et servent surtout à reconnaître l'appartenance à la tribu.

La coiffure ordinaire est le fez de feutre rouge ou blanc, souvent orné et toujours d'une grande saleté car l'Albanais ne le quitte jamais...

« ... La chaussure est la guêtre de drap, garnie d'agrafes ; elle descend du genou au pied qui est recouvert, tantôt d'un soulier de maroquin rouge, tantôt d'un simple morceau de cuir noir tanné, attaché comme une sandale autour de la jambe avec des cordons.

Il serait certes passionnant de réfléchir sur cet artisanat textile albanais jusqu'à la Seconde guerre mondiale, mais les sources me manquent ici. Les relations décrivant l'Albanais du XIX^{e} siècle ne s'attachent gère à son artisanat, sinon pour en signaler l'omniprésence dans les bazars comme dans les bourgs ruraux. Il en est de même pour la première moitié du XXè siècle.

Il s'agit en fait d'une histoire qui reste à écrire, à l'aide des archives, fort riches au demeurant, mais éparpillées entre Venise, Vienne, Prizren, Elbasan, Tirana, Istambul et Salonique, pour ne citer que les principales, et rédigées en Albanais, Turc, Serbe, Bulgare et Grec... pour ne citer que les principales langues.

Les limites historiques choisies pour cette étude sont ainsi celles du régime communiste instauré par Enver Hoxha, le national-marxisme, caractérisé par un nationalisme soucilleux, appuyé sur la mise en œuvre rigoureuse d'une doctrine internationaliste, le marxisme[2].

Que devient donc cet artisanat traditionnel sous le national – marxisme, entre 1945 et 1985 ?

Une observation tout d'abord. De 1973 à 1985 –période où j'ai personnellement parcouru et observé ce pays– le costume albanais peut se définir en deux ensembles quasi géographiques. Le Nord, ancien pays guègue, où per-

siste ponctuellement le costume traditionnel issu de l'Empire ottoman, mêlé au vêtement uniforme qui habille seul le Sud ; le reste du pays, plaines et ancien pays tosque, où une remarquable uniformité vêt les habitants de médiocres productions variant du gris au marron et au bleu, avec quelques écarts de noir et de blanc, avec pour seule couleur chaude la tache de rouge du brassard des partisans et des « pionniers d'Enver », les enfants les plus méritants.

Ce double aspect correspond en tous points à la théorie hoxaïenne, comme à sa praxis, lesquelles reposent sur une doube préoccupation. D'une part, conserver les « racines » natinales, la référence au passé, le modèle artisanal issu du travail de l'homme, devenant ainsi l'image d'une histoire devenant « nationale », dont le pouvoir tire sa légitimité. D'autre part la nécessité idéologique tout autant qu'économique de doter le pays d'une base industrielle dite « avancée », image du progrès partagé, image d'un avenir « radieux » sur lequel le pouvoir fixe ses objectifs.

1. Le vêtement devient le moyen de conserver les racines d'une nation

Il est fondamental, dans la conception politique hoxhaïenne, de restaurer et magnifier la Nation. Mais quelle nation ? Celle de CE peuple qui occupe CET espace depuis les temps les plus reculés. Celle du labeur au quotidien, moyen majeur de mettre en valeur la travail de l'individu, qui devient ainsi LE prolétaire dont a besoin la théorie.

Le vêtement traditionnel albanais devient ainsi un enjeu : il conserve dans son dessin, sa composition, son image, le témoignage d'un passé devenant glorieux, puisqu'il exalte l'effort et la qualité de l'artisan qui le créa, artisan devenant dans le discours le prolétaire bien évidemment exploité, et l'aïeul méritant, rappelant ainsi l'origine laborieuse de ce peuple. Mieux encore. L'archéologie et l'ethnologie restituent les motifs décoratifs du vêtement en usage dans l'Illyrie, puis dans l'espace albanais médiéval, puis dans l'Albanie du XVII^{e} au XIX^{e} siècle. Ces motifs se conservent, *ne variatur,* au cours des siècles.

Le vêtement traditionnel albanais, original par son ornementation –original au point que les encyclopédies et dictionnaires du début du XX[e] siècle parviennent à le différencier[3]– devient ainsi le « fil conducteur » qui relie l'Albanais d'aujourd'hui à ses ancêtres illyriens. Le vêtement traditionnel, comme d'ailleurs l'objet quotidien, pallient la rupture historique. En effet, on « perd » la trace de l'Albanais entre le VII[e] et le XI[e] siècles. Elle est attestée jusqu'au VII[e] par sa permanence de l'Illyricum[4] oriental, attestée ensuite à partir du XI[e] par sa participation à la révolte de 1043 menée par Maniakès contre Constantinople[5].

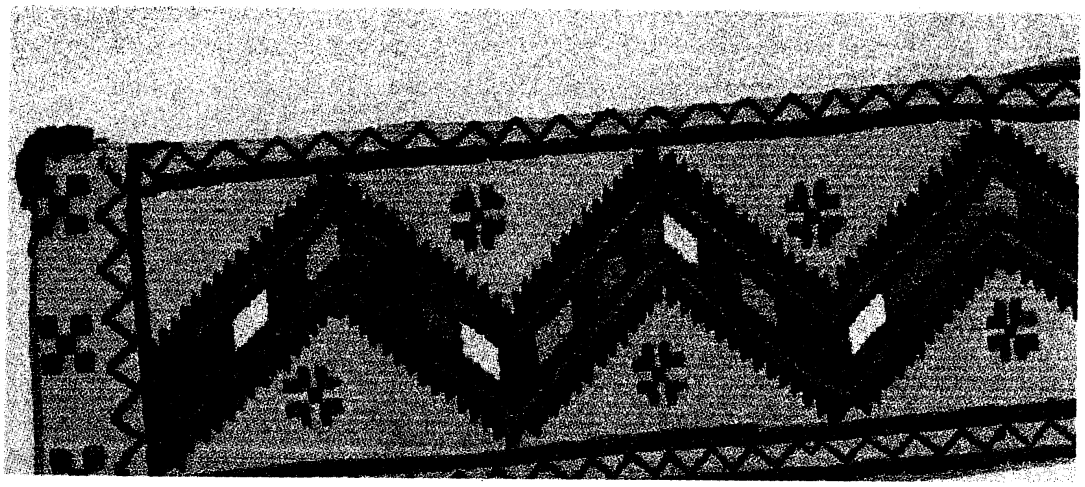

Heureusement, il y a la « fripe » ! Le vêtement traditionnel, par la permanence des **mêmes** motifs dans les **mêmes** aires de peuplement témoigne de la pérennité de l'occupation de CE sol par CE peuple, donc de sa légitimité historique. Le vêtement traditionnel devient ainsi bien plus qu'une parure ou qu'un sordide élément de protection des éléments naturels : il est le témoignage de l'appartenance à un groupe national, il est la certitude de la permanence de l'occupation de ce sol par ce groupe national. Il devient donc un enjeu politique majeur.

Le premier corollaire politique à ce raisonnement est évident : il *faut* étudier, conserver, reproduire, cet élément majeur de la continuité historique.

C'est ici que toute l'Ecole scientifique albanaise est mobilisée, derrière le mot d'ordre lancé par le Guide suprême, Enver Hoxha.

Dès 1969, une « Session sur les Illyriens et la Genèse des Albanais », tenue à Tirana pour les 25 ans de l'Albanie socialiste, démontre, entre autres travaux, la permanence des motifs et décorations du vêtement de fête albanais, donc de la permanence souhaitée, donc de la légitimité historique de l'occupation de cet espace par ce peuple. Par déduction, le pouvoir politique du moment retire sa propre légitimité de cette continuité, puisque la persistance d'un peuple « laborieux » est la justification dialectique de l'apparition du communisme.

Le second corollaire est tout aussi évident : il FAUT faire perdurer cet élément majeur des origines. Un « combinat » artisanal restaure ces motifs, les diffuse très officiellement, afin de parer les habitants les jours de fête officielle où l'on commémore le souvenir de la nation « multiséculaire ». La « fripe » offre ainsi un magnifique exemple de vertu nationaliste, l'histoire de la pérennité et du labeur d'un peuple restauré au travers de ses vêtements.

Au Nord, en parallèle, la fabrication artisanale, familiale même de ces vêtements perdure en liaison avec un catholicisme conservateur des traditions ; ils sont ainsi portés au quotidien dans les montagnes de la Mirditë. Mais ce n'est ni la région, ni la religion préférée des communistes au pouvoir, ni surtout une raison acceptable, « politiquement correcte ». Ces conduites peu en rapport avec la théorie deviennent donc « obscurantismes » et « attitudes archaïques » dans leurs propos. Elles sont tolérées, mais moquées. La même « fripe », mais portée mal à propos, devient ainsi la cible des railleries et ricanements. Elle est ici « antipopulaire » puisque son port ne correspond pas à la célébration des racines, mais à la permanence de coutumes estimées rétrogrades.

Le vêtement, image du passé, est ainsi donc porteur d'une identité politique, celle des racines d'une nation, porteur d'une valence politique, celle de la pérennité de l'occupation d'un espace. Mais le vêtement ne doit-il pas aussi être le vecteur d'un autre aspect de l'idéologie, celui de la réussite égalitaire de la théorie marxiste, celui de la modernité « progressiste », dans un espace

exclusivement rural, où la « classe ouvrière » n'est en 1945 encore qu'un concept ? Le vêtement doit alors, dans le cadre de cette acception politique, être le porteur d'un concept, l'image de la réussite industrielle d'une nation.

2. Le vêtement est le moyen politique de doter le pays d'une base industrielle, image élémentaire d'une politique volontariste

Industrialiser est nécessaire dans la praxis de cette idéologie, pour des motifs évidents. Il s'agit d'une part de développer la production locale dans un contexte difficile – nous sommes au lendemain de la seconde guerre mondiale et le plan Marshall n'arrive pas jusqu'ici !

Il s'agit d'autre part d'un objectif plus politique au sens littéral du terme : doter le pays de moyens plus modernes, de – et je cite ici Enver Hoxha faisant référence à l'artisanat traditionnel des bazars urbains – « dépasser une base matérielle et techniquement arriérée et surannée »

Mais le développement de l'industrie répond ici, en Albanie, à d'autres critères, et notamment doit assumer un apparent paradoxe. D'une part, la volonté politique de développer une industrie lourde – à l'image du « grand frère stalinien », d'autre part la volonté politique de développer une industrie disséminée dans les zones rurales, afin de diffuser dans ces espaces et dans ces esprits un savoir technologique, un état d'esprit de productivité, et surtout l'image du prolétariat ouvrier, qui fait ici cruellement défaut.

L'industrie textile répond à cette double exigence. C'est donc la mise en œuvre de gigantesques combinats textiles. Le premier est le combinat « Staline » de Tirana, inauguré dès le mois d'août 1950, équipé de vieilles machines soviétiques, et qui produit dès 1952. Des cotonnades essentiellement, employant plus de 7 000 ouvriers des deusx sexes.

Qu'importe que ce tissu soit de piètre qualité, puisqu'il est produit sur place, donc ne coûtant pas de devises, puisqu'il est produit par les Albanais eux-mêmes, et prélude donc à la création de cette « classe ouvrière » dont la théorie a tant besoin. Fierté du régime, ce combinat montré à tous les visiteurs devient objet de fixation idéologique, au point d'apparaître dans tous les dis-

cours, tous les « bilans », au point d'^être chanté dans les écoles. L'industrie textile prend ici sa place politique : elle revêt le « prolétaire » d'aujourd'hui du vêtement « radieux » des « lendemains qui chantent »

Mais le pays importe encore trop de coton en fil, depuis l'URSS à laquelle ce pays est lié au travers de l'amitié qui unit Enver Hoxha à Staline. De ce fait, entre 1951 et 1955, et dans le droit fil de la théorie qui doit lier dans l'unification des modes de vie la ville et la campagne, cette première implantation « lourde » –même si elle est répertoriée statistiquement comme une industrie « légère » par rapport à la sidérurgie ou à la chimie– est complétée d'une mise en culture de champs immenses de coton dans les terres bonifiées de la Myzeqë[6].

La ferme d'Etat complète l'industrie tant dans la pratique que dans la théorie : la réussite de l'une et de l'autre sont liées. Dans le même élan, deux usines d'égrenage du coton sont édifiées à Fier et Rrogozina, près de ces fermes d'Etat qui unissent l'industrie et l'agriculture. Parallèlement, de nombreux ateliers de confection essaiment dans tous les districts du pays, taillant et cousant ces textiles uniformes en modèles uniformes.

Après 1953, et lors de la déstalinisation de l'Union soviétique, l'autonomie de l'approvisionnement en textiles, vêtements et articles de bonneterie n'est pas encore atteinte en Albanie. La volonté de poursuivre politiquement dans le droit-fil de la théorie oblige alors à d'autre amitiés. C'est ainsi le rapprochement avec la Chine, qui permet l'édification et l'équipement du Combinat « Mao Tsé Toung » de Berat, doté d'immense rangs de machines d'origine chinoise, aussi gigantesque et complet que celui de Tirana. De la fibre de coton ou de laine au tissu, toutes les opérations y sont effectuées : filage, teinture, tissage. Fierté encore que cet immense espace industriel consacré au textile : il resserre le Sud grécophile autour de la légitimité national-marxiste. Il unit une fois encore industrie et agriculture puisque sa mise en œuvre est l'occasion concomitante d'une gigantesque opération de création de terrasses de culture sur les collines environnantes. La théorie, comme l'économie sortent grandies de cette double réalisation ; et les dizaines de milliers de jeunes fermement

invités à venir travailler sur ce double chantier reçoivent par la propagande liée la certitude d'œuvrer pour le « progrès » et pour la grandeur de leur nation.

Les machines chinoises équipent aussi le combinat textile de Korçë, dont le nom évocateur, « La faucille et le marteau », rappelle l'attachement indéfectible à la théorie marxiste. De là sortent des articles de bonneterie, tricotages et sous-vêtements. en coton, laine et soie. Remarquables d'uniformité et d'une qualité très moyenne, il permettent cependant de vêtir, sinon de revêtir, tout un peuple. Quant aux fibres, elles sont désormais toutes produites intégralement dans le pays, et exclusivement « par nos propres forces ». Lorsque l'édification d'usines chimiques permet d'ajouter à ce triptyque les fibres synthétiques, issues du pétrole extrait d'Albanie[7], la fierté devient orgueil.

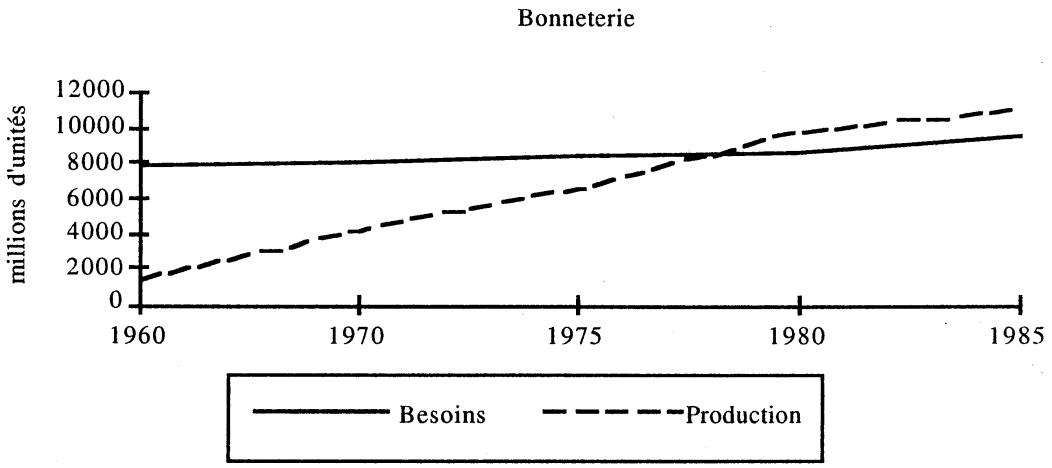

Mieux encore : à partir de 1978, l'Albanie devient exportatrice de tissus de coton, de tricotages et articles de bonneterie, voire d'articles textiles finis (chemises, vestes et pantalons, pyjamas). Quels sont les pays destinataires ? Le bloc de l'Est essentiellement, peu regardant sur la qualité et l'élégance des productions, mais aussi les magasins à très bas prix des démocraties occidentales qui trouvent là des produits d'une qualité à peine correcte, mais suffisante pour leur clientèle peu aisée.

Les statistiques [à usage interne des cadres du Parti[8]] expriment d'ailleurs clairement cette progression de la production.

La théorie est ainsi, plus encore que la balance commerciale, le véritable vainqueur de cet enjeu : l'Albanie, état agricole et arriéré, quasi médiéval en 1945 devient dans le discours sinon dans la réalité un pays moderne exportateur de produits finis.

La fripe est ainsi devenue porteur d'une identité politique, celle de la fierté d'une nation autrefois arriérée, devenue exportatrice de produits industriels finis.

Parallèlement, tous les chefs-lieux de districts possèdent leur atelier de confection. Le chercheur ne doit surtout pas esquisser une remarque sur la pérennité de la fonction de tailleur et couturier dans les bazars turcs, puisque la théorie politique voit dans cette extension qualifiée d'industrielle le passage d'une société « rurale » à une société « industrielle avancée »... On lui offre même, lors d'une visite qui se doit d'être admirative, un exemplaire de la production). Dans les yeux émus de l'ouvrière d'élite –porteuse du brassard rouge du « punëtor i merituar » (le travailleur le plus méritant)– il y avait toute la fierté du travailleur portant sur lui la réussite industrielle de tout un peuple.

La boucle de la théorie politique a rejoint les boucles de laine des moutons des plateaux albanais ; la fibre et la fripe, traditions ancestrales dans ces montagnes des Balkans sont devenues par la volonté du guide l'une des symboles de la réussite d'une politique nationale et internationale, l'un des symboles de la réussite du national marxisme albanais.

La chute programmée du second élément de ce binôme, le marxisme, aboutit par vagues successives, entre 1985 et 1991, à l'abandon progressif de cet outil.

La révolution culturelle de 1991, le passage immédiat à l'économie libérale aboutit à la destruction complète de cet appareil industriel, certes vétuste et suranné, mais productif. Le vandalisme et les barres de fer, le pilla-

ge, le feu, détruisirent ce symbole d'une politique qu'il devenait politiquement correct de rejeter.

Il ne reste dans l'Albanie de 1997 que les vêtements importés de l'Asie du Sud Est au moyen de l'aide internationale, pour les plus démunis, que les productions occidentales pour les plus aisés, et les costumes chamarrés de toujours que les artisans de la montagne tissent et décorent toujours, de façon immuable, avec la laine de leur immuables troupeaux.

NOTES

1) *Notice descriptive et statistique sur la Turquie d'Europe*, Service géographique, État-major de l'Armée, Ministère de la guerre, 1899 [14 ans avant que n'apparaisse cet État], Archives d'Elbasan, déposée à la Bibliothèque Nationale de Tirana, cote 87^{b} A 36.

2) Cf. Gabriel Jandot, *Albanie 1944-1985 : l'édification du national-marxisme*, Thèse Doctorat d'Etat ès Lettres, Montpellier, 1992.

3) Cf. les planches des dictionnaires et encyclopédies ; pour la France, l'*Encyclopédie Larousse* notamment.

4) Claude Ptolémée, géographe alexandrin, fixait l'aire des *Albanoi*, l'une des principales tribus illyriennes, dans l'espace qui correspond au centre actuel de l'Albanie (vallées et massifs montagneux occupant les interfluves Drin-Skumbin-Vjosa).

5) Signalée par l'historien byzantin Michel Attaliate.

6) Plaine centrale de l'Albanie, de part et d'autre de l'embouchure du Shkumbin, fleuve qui partage l'Albanie en deux ensembles. Espace autrefois marécageux et insalubre, sa bonification et la mise enculture de ses riches terres vaso-marneuses revêt un triple symbole politique : réussite de la politique d'aménagement du territoire, unification des terres guègue et tosque par la mise en valeur de la plaine qui autrefois les séparait, défi de productivité lancé aux « occidentaux » [défi dont la mise en œuvre, et ce n'est pas le moindre aspect de l'enjeu, est célébrée par l'intermédiaire de géographes français « invités » invités à venir en apprécier les résultats].

7) Champs de pétrole entre Fier et Ballsh, raffinerie de Ballsh, industries chimiques de Vlorë, Fier, Durrës.

8) Source : Komisioni i planit të shtetit, Drejtoria e statistikave, Tirana : *Vjetari statistikor i R.P.S. Sh*, « Për përdorim të brëndshem » [Commission d'Etat à la planification, Direction de la statistique : Annuaire statistique de la R.P.S. d'Albanie, « pour l'usage interne »] Editions annuelles, 315 pages environ pour chaque édition, à diffusion rigoureusement interdite à partir de 1973.

Sources et bibliographie indicative

Akademia e shkençave të Shqipërisë : *Fjalori encyclopedik shqiptar* [Dictionnaire encyclopédique albanais], Tirana, 1985, 1245 p. [la « bible » de l'hoxhaïsme !].

Anonyme : *Notice descriptive et statistique sur la Turquie d'Europe*, Service géographique, État-major de l'Armée, Ministère de la guerre, 1899, Archives d'Elbasan, déposée à la Bibliothèque Nationale de Tirana, 256 p.

Archives centrales de l'Albanie, Tirana.

Archives de l'Institut d'Histoire, Académie des Sciences d'Albanie, Tirana.

Archives de l'Institut du Folklore, Académie des Sciences d'Albanie, Tirana.

Archives des Musées historiques de Elbasan, Gjirokastër, Shkodër.

Archives régionales du Kosovo, Pristina et Prizren.

BANJA H. et TOCI V. : *L'Albanie socialiste sur la voie de l'indistrialisation*, Editions « 8 Nëntori », Tirana, 1978, 211 p.

BANJA Hasan, *La construction de la base économique du socialisme et son perfectionnement en RPS d'Albanie*, Tirana, 1982.

BIANCONI, Carte commerciale des Provinces d'Albanie et d'Epire, Paris, 1883.

BOUÉ, Ami, La Turquie d'Europe, Paris, 1840.

BOURCART, Jacques, *Les confins albanais administrés par la France (1916-1920)*, Paris, Delagrave, 1922.

DEGRAND, *Souvenirs de la Haute Albanie*, Paris, 1901.

DUCELLIER, Alain, *La façade maritime de l'Albanie au moyen-âge*, Salonique, 1981.

GEÇO, Pandi, *Shqipëria, pamje fiziko-economike* [Albanie, aspects physiques et économiques], Tirana, 1959.

GJERGJI Andromaqi, *Veshjet popullore [L'Habillement populaire], Ethnografia shqiptare [Ethnographie albanaise]*, 1981-11, p. 60-78, Institut de culture populaire, Tirana.

GODART, Justin, *L'Albanie en 1921*, Fond. Canergie, Paris, 1922.

HOXHA, Enver, *Œuvres choisies*, Tirana, 6 vol., 1974 à 1987.

HOXHA, Enver, *Për shkencën*, [Pour la Science],1957, Tirana.

Institut d'histoire, *Les Illyriens et la genèse des Albanais*, Université de Tirana, 1971.

JANDOT, Gabriel, *Albanie 1944-1985 : l'édification du national-marxisme*, Thèse pour le Doctorat d'Etat ès Lettres, Montpellier, 1992, 996 p.

KOLÇE, Valentina, « Industria në Shqipëri gjatë viteve 1921-1924 (L'industrie en Albanie dans les années 1921-1924) », *Studime historike*, Tirana, 1988-4, p. 59-74.

Komisioni i planit të shtetit, Drejtoria e statistikave, Tirana : *Vjetari statistikor i R.P.S. Sh* [Commission d'Etat à la planification, Direction de la statistique : Annuaire statistique de la R.P.S. d'Albanie].

NAÇI, Stavri, « Les facteurs convergents et divergents dans l'évolution du peuple albanais au cours des XVI^{e}-XVIII^{e} siècles » dans *Problèmes de la formation du peuple albanais, de sa langue, et de sa culture*, Tirana, 1985

OMARI et POLLO, *Histoire de la construction socialiste en Albanie*, Tirana, 1988.

ONUZI, Aferdita, *L'Utilisation des colorants naturels et chimiques sur nos tissus populaire, Ethnographie Albanaise*, 1988-16, p. 161-180, Institut de culture populaire, Tirana.

ONUZI, Aferdita, *Les pièces de soie et de coton dnas l'Albanie centrale et l'ouest côtier, Ethnographie Albanaise*, 1986-14, p. 191-228, Institut de culture populaire, Tirana.

SHEHU, Mehmet, *Rapport sur les directives du VIIème congrès du parti relatives au VIème plan quinquennal (1976-1980)*, Tirana, 1976.

SHKODRA, Zija, *La Ville albanaise au cours de la Renaissance nationale (1831-1912)*, Académie des Sciences, Institut d'histoire, Tirana, 1988, 201 p.

SHKURTI, Spiro, *Një vështrim mbi veshjet popullore të zonës së Vurgut në fund të shek. XIX fillimi i shek. XX [Aperçu sur l'habillement populaire de la zone de Vurg aux XIX^{e} et XX^{e} siècles], Ethnografia shqiptare* [*Ethnographie albanaise*], 1981-10, pp. 140-168, Institut de culture populaire, Tirana.

SHPUZZA, Gazmend, *Aspekte nga gjenda ekonomikë dhe shoqërore e Shqipërisë ne fillim të shekullit XX (Aspects économiques et sociaux de l'Albanie au début du XX^e siècle)*, dans *Studime historike*, Tirana, 1977-1.

II. LE CIRCUIT DES ÉTOFFES

Un second Pérou des Francais : la fabrique de bas nîmoise et son débouché hispano-américain

Robert CHAMBOREDON

A la fin du mois de septembre 1773, le négociant nîmois Barthélemy Fornier écrivait à ses cousins de Marseille Jean et Jacques Fornier : « plusieurs fabricants de bas de cette ville réunis entre eux ont projeté d'adresser leurs caisses au capitaine Mourenc et d'aller à Marseille pour l'engager à mettre à la voile pour Cadix du 10 au 15 octobre afin que leurs marchandises arrivent avant la fermeture des registres des vaisseaux pour le Sud »[1] ; un peu plus d'un mois après, au début novembre, ayant appris l'incendie qui détruisit « L'Heureux clairon » du capitaine Foucart, dont l'embarcation effectuait la navette entre le port franc susnommé et Cadix, le même B. Fornier estimait, à l'intention des gérants du comptoir andalou auquel il faisait commandite, qu'il devait y avoir, à vue d'œil, de 200 à 300 000 livres-tournois de bas de soie de Nîmes « chargés à bord »[2].

Une dizaine d'années plus tôt, à la fin de l'été 1762, à la suite du dérangement de la maison Feyt à Cadix –il s'agissait d'un établissement d'origine nîmoise– on dénombrait, au dire de Simon Fornier, un des deux frères de B.

Fornier installés en Andalousie, onze fabricants de bas nîmois dont les créances s'élevaient à près de 110 000 livres-tournois.[3]

Lorsque fut connue à Nîmes la faillite de la maison flamande De Somers Va Rechen et Cie qui suspendit ses paiements en septembre 1766, Boisset, associé de Bourguet et Derosy pour faire fabriquer des bas à Nîmes, s'embarqua précipitamment pour l'Andalousie, ce qui laissait supposer un fort intérêt avec un établissement qui tirait beaucoup de marchandises de « toutes les fabriques de l'Europe », parmi lesquelles des bas confectionnés dans les cités nîmoise et lyonnaise[4].

Ce faisant, ledit Boisset rejoignait la longue liste des fabricants de bas qui se rendirent sur les bords de l'Atlantique à la recherche de commissionnaires susceptibles de procurer des débouchés substantiels à leurs productions dans les Amériques espagnoles pour l'accès auxquelles Cadix était alors le passage obligé ; nombreux furent ceux qui effectuèrent une vuelta via l'Andalousie, à commencer par les fabricants qui fondaient ou recréaient une société –Feyt en 1766, Martin en 1774, Belon en 1777... – ou ceux qui y établirent, à l'image des frères Bruguière, un correspondant à demeure.

Inversement, la principale ville industrielle du Languedoc accueillit nombre de visiteurs caditains ou latino-américains venus visiter ses fabriques et passer ou non quelques commandes, comme le fit le Péruvien Bernardo Membrilla qui, revenant de Lyon, sur le chemin du retour pour Lima, fit une courte halte dans la cité de J.-F. Séguier au début 1766.[5]

Ces quelques exemples suffisent pour témoigner de l'importance des liens entre ce lieu de fabrique languedocien et l'empire ibérique sur l'article des bas de soie, au point qu'on peut se demander si, à l'image des toiles bretonnes, volontiers qualifiées de « Pérou des Français », en raison des rentrées d'argent qu'elles procuraient dans le royaume, la fabrique nîmoise n'a pas été un second Pérou, et ce d'autant que les rivages de la Mer du Sud furent la principale destination des bas confectionnés.

Léon Dutil en 1905, Marcelin Defourneaux en 1966, à travers deux articles publiés dans l*es Annales du Midi*[6] et Line Teisseyre Salmann, dans sa thèse sur l'industrie de la soie en Bas Languedoc[7], ont attiré notre attention sur cette question traitée par leurs soins à partir des fonds de l'Intendance ou des Archives nationales principalement ainsi que des liasses et registres des corps de métiers. Travaillant sur un fonds privé d'une exceptionnelle richesse, nous n'avons d'autre ambition que d'apporter un rang de mailles supplémentaire sur un sujet dont la légèreté n'échappe à personne[8].

On chercherait en vain dans le mémoire de Patoulet rédigé en 1686 par l'Intendant de la Marine, la trace de bas de soie d'origine nîmoise. Ce document, publié par les soins de Michel Morineau[9], mentionne uniquement des articles de ce type d'origine anglaise ou génoise principalement –mais aussi quelques envois de Milan, Naples et Messine– dont les chargements sur les flottes et galions représentaient, selon ses dires, 108 000 et 900 000 livres-tournois respectivement.

A la faveur de la conjoncture de guerre, dont il n'est plus besoin de souligner l'importance au siècle des Lumières, la fabrique nîmoise allait parvenir à s'emparer de ce marché dans la seconde moitié du siècle.

Au printemps 1749, à la demande de l'inspecteur des manufactures Reverony qui leur avait remis trois paires de bas de soie pour femmes fabriqués à Gênes en leur demandant s'il serait possible d'en fabriquer au prix de 5 livres tournois la paire avec 60 % de couleur fine en incarnat et cramoisi, les frères Castanet répondirent que les bas d'origine génoise étaient confectionnés avec des soies levantines et calabraises moins chères de 25 % que celles employées en Languedoc, tout en faisant observer que les bas fabriqués à Nîmes étaient de meilleure qualité et plus légers, ajoutant qu'ils revenaient à 5 livres 5 sols. Toutefois, étant donné que les produits de la riviera étaient mal travaillés, réalisés dans de « mauvaise matières », et que les Indiens consommant cette marchandise préféraient celle qui était légère, pourvu qu'elle soit bien fabriquée et qu'elle ait de l'apparence, il y avait bien là un marché à conquérir,

à preuve ces quelques propos de l'un des interlocuteurs de Reverony : « vous sentez de quelle importance il serait pour cette province et pour la ville de Nîmes en particulier que nous puissions enlever entièrement cette partie du commerce à la ville de Gênes »[10].

L'interdiction des produits anglais décrétée en Espagne à l'occasion de la guerre de succession d'Autriche (1739-1748) ne laissait plus comme rivaux que les produits italiens qu'il s'agissait désormais d'évincer, profitant des difficultés des métiers dans la péninsule, de la faveur croissante des soieries, cette manifestation de la redistribution de l'excès aristocratique chère à D. Roche. La fabrique nîmoise qui s'était progressivement orientée de la laine vers la soie dans le premier quart du XVIII[e] siècle, ainsi que l'a bien établi L. Teisseyre-Sallmann, releva ce défi, conservant les couleurs et les dessins des bas de laine et de filoselle expédiés outre-Atlantique antérieurement.

Tirant argument de la concurrence internationale, ses marchands-fabricant s'opposèrent à l'arrêt du 16 juillet 1743 qui entendait imposer des normes de fabrication à l'ensemble du royaume. Après avoir rappelé les précédents arrêts de 1717 et 1721 autorisant la fabrication de bas de soie, de laine, de filoselle, de fil et de coton plus légers – deux fils, moins de huit brins – les députés de la province de Languedoc au conseil de commerce rappelèrent que la consommation des pays méridionaux, à commencer par l'Italie et l'Espagne, et celle des Iles de l'Amérique et des Indes occidentales, nécessitaient de tels produits, obtenus à un coût inférieur à ceux confectionnés à Paris ou Lyon, 7 à 9 livres-tournois contre douze à quinze[11]. Le souci de garantir la qualité, prétexte invoqué par l'administration centrale qui fit état du « désordre général » et du « décri universel » dans lesquels la fabrique de Nîmes était tombée, en se basant sur des avis en provenance des Antilles[12], ne pesa pas bien lourd en face de la fronde des marchand-fabricants nîmois qui obtinrent gain de cause et partirent à la conquête du marché hispano-américain. La conjugaison mondialisation-dérèglementation n'est pas une nouveauté...

Plusieurs indices concordants laissent à penser que c'est au début de la décennie 1760, en pleine guerre de sept ans, que prirent faveur les bas de soie

d'origine nîmoise, alors qu'étaient effectivement décriés ceux en laine et en filoselle précédemment exportés et dont les maisons de Cadix éprouvaient maintes difficultés pour s'en défaire[13], tant leur réputation était mauvaise[14], au point que les acheteurs, rebutés par les articles de Nîmes, estimaient qu'on n'y faisait que de la « drogue »[15], ce que purent constater les émissaires des fabricants venus prospecter en Andalousie et obligés d'en rabattre pour s'y procurer des ventes[16].

A compter de 1758, les passages se rapportant aux bas de soie sont plus nombreux dans la correspondance échangée entre Cadix et Nîmes ; en octobre de cette même année, S. Fornier invitait son frère à expédier ces articles par la voie de Bayonne, à l'instar des maisons de Lyon[17] ; en février 1760, il écrivait au représentant de la société de Cadix à Paris, Gilly de Montaud, pour l'inviter à trouver des intéressés aux envois de bas de soie nîmois[18] ; nous apprenons, en juillet de la même année, qu'un commis du comptoir andalou préposé aux magasins, était revenu de Lima, prélude à l'envoi d'un assortiment de bas ordinaires et superfins à faire confectionner à Nîmes[19], et, le mois suivant, les gérants de Cadix vantaient les mérites des envois de bas superfins avec des coins à dentelles dont raffolaient les Péruviennes[20]. A la fin de l'année 1762, au plus fort du conflit maritime qui avait vu les Anglais s'emparer successivement de la Martinique et de la Havane, le même S. Fornier estimait qu'il serait possible de vendre 2 à 3 000 douzaines de bas de soie[21]. L'espace de quatre années, cet article semblait avoir pris faveur et les perspectives étaient prometteuses, au poids que les gérants de la factorerie caditaine informaient la maison de Nîmes qu'ils fournissaient des lettres de recommandation à tous les « riches Indiens » devant passer par le Languedoc.[22]

Si le précédent conflit avait permis d'écarter la concurrence des bas anglais, la guerre de sept ans permit aux bas d'origine languedocienne de supplanter ceux de Gênes, ne serait-ce qu'en raison de la prohibition des articles de cette république décidée par la Cour d'Espagne en 1758[23] ; dès juin 1759, les associés du comptoir caditain observaient la demande croissante des productions nîmoises consécutive à l'interdiction de celles de Gênes, tandis que

les articles de Lyon étaient trop onéreux[24]. Le maintien de la prohibition et le moindre coût de la bonneterie nîmoise autorisèrent la conquête de ce marché, restaurant par là même l'image quelque peu ternie de l'industrie des pays gardois[25].

Une quinzaine d'années durant, de 1763 à 1778, les bas de soie nîmois jouèrent un beau rôle à la faveur des expéditions vers l'empire espagnol d'Amérique ; s'adressant à Trudaine, en 1774, le fils Holker estimait à 2 000 000 le nombre de bas de soie vendus annuellement à Cadix pour Lima ; M. Defourneaux, qui utilisa cette information, évaluait à 10 000, pour le Languedoc, le nombre des métiers produisant 200 000 douzaines par an[26], les deux-tiers en soie et en filoselle, la ville de Nîmes s'en réservant « à peu près » la moitié, autrement dit 60 à 70 000 douzaines, soit l'équivalent de la consommation totale de l'Amérique espagnole telle que l'avait estimée l'abbé Béliardi, lequel fixait à la moitié la part des manufactures du royaume de France. Pour la période allant de 1756 à 1778 l'intendant Ballainvilliers estimait à près de 102 000 douzaines de paires la production nîmoise réalisée sur 4 500 métiers, les deux-tiers étant destinées aux Indes espagnoles[27].

En novembre 1772, Jacques-Arnail Fornier, l'autre gérant de la maison de Cadix, après avoir souligné combien le commis J. Miramon excellait dans l'article des bas de soie, fixait entre 2 et 3 000 douzaines la quantité de bas à préparer pour l'année suivante, observant que la maison de Cadix aurait pu, au cours de l'année qui s'achevait, en vendre plus de 10 000 douzaines[28].

Si nous nous en tenons aux seuls envois où elle fut intéressée et pour lesquels nous possédons des renseignements fiables, nous constatons que la maison de Cadix, sous la direction des Fornier, importa, d'octobre 1768 à février 1785, un peu moins de 15 000 douzaines, ne dépassant les 2000 douzaines annuelles qu'au cours des exercices 1774-1775 et 1775-1776. Ce constat lapidaire doit être complété par quelques rappels : dans le courant des années 1770, on comptait aux alentours de 80 sociétés de commerce françaises dans le port andalou, dont une vingtaine brassaient d'amples affaires[29], chiffres

auxquels il convient d'ajouter les établissements des autres « nations » étrangères et les achats effectués directement dans les lieux de fabrique par les négociants espagnols qui tentaient, de la sorte, de court-circuiter les maisons étrangères de Cadix, phénomène qui n'avait pas échappé à la sagacité de B. Fornier, prompt à s'inquiéter d'une concurrence potentielle lourde de conséquences à terme, et à laquelle il avait, il est vrai, contribué[30].

Si nos sources nous livrent les noms d'une quinzaine de marchands-fabricants qui écoulaient tout ou partie de leur production à Cadix, on peut estimer à une trentaine le nombre de ceux qui parvinrent à se procurer des débouchés sur les rives espagnoles de l'Atlantique et leurs prolongements américains[31]. Pour ce qui est de la maison que dirigèrent successivement à Cadix les Gilly et les Fornier, après avoir testé les produits de plusieurs d'entre eux[32], et à l'invite de la société de Nîmes, le dévolu fut jeté sur Meinadier, en 1765, un fabricant auquel B. Fornier fit commandite, s'assurant de la sorte un fournisseur affidé, entièrement dévoué, auquel il était loisible d'opposer, si besoin était, un ou plusieurs concurrents. Ainsi, les négociants demeuraient les maîtres du jeu, se réservant la possibilité de contrôler, de faire évoluer la fabrication, afin de répondre aux sollicitations du marché et, parfois, de s'efforcer d'en infléchir les tendances.

« Nous fournissons à Meinadier la matière, ils nous donnent un compte de claec à maître de l'emploi, nous leur bonifions une provision proportionnelle à la longueur, aux embarras, aux faux frais et aux vols d'ouvriers inévitables dans cette fabrication minutieuse, chaque paire de bas passant au moins par dix mains avant de nous être livrée »[33] ; en quelques mots, B. Fornier rend bien compte du contrôle complet du processus de production, de l'achat de la matière première à partir du printemps, à la visite des bas, à leur emballage et à leur expédition à compter, dans le meilleur des cas, de la fin de l'été[34].

En écrivant, au début mai 1770, que les gérants devaient s'y prendre de plus bonne heure pour adresser leurs mémoires de bas, B. Fornier mettait en évidence l'importance du facteur temps et la course de vitesse qui s'engageait

alors afin que la marchandise puisse être acheminée en Andalousie pour l'automne et le début de l'hiver, époque des ventes et des départs des vaisseaux à destination du Pérou ; l'année précédente, il avait invité ses frères à se décider sans tarder pour le même objet le 10 avril, ses lettres laissant percer quelque impatience... En 1772, le retour tardif des bâtiments, revenus des mers du sud au début de l'été, lui laissait présager l'impossible exécution des commandes pour les époques ordinaires d'envoi[35].

L'achat de la matière première, sa teinture, l'ovalage, laissaient quelques semaines de sursis durant lesquelles des modifications dans les assortiments et les quantités à fabriquer restaient dans l'ordre du possible[36] ; une fois les métiers montés et la soie distribuée aux ouvriers, arrêter la production était impossible, les travailleurs au métier fabriquant les bas, d'autres confectionnant les coins que les brodeuses décoreraient en attendant que les couturières les assemblent et que les enformeurs et autres apprêteurs leur donnent leur aspect définitif. Cinq mois n'étaient pas de trop pour mener à bien une fabrication volontiers qualifiée de « longue et pénible »[37], faisant intervenir plus de quatre cents personnes sous l'autorité de Meinadier et de son commanditaire[38].

Le commis de confiance de B. Fornier, Belon, surveillait la conduite des opérations, se rendant quotidiennement chez les ouvriers afin de les tenir en haleine, d'observer leur façon de travailler et le produit de leur labeur[39]. Chaque article étant numéroté, il était aisé de repérer les responsables d'éventuelles malfaçons ; si les menaces proférées à la première incartade restaient sans effet, un renvoi s'ensuivait[40]. Parvenir à concilier qualité d'exécution et quantité n'était pas chose aisée, à fortiori pour les broderies, lorsque de nouveaux dessins devaient être réalisés.

Ce d'autant qu'une fois les bas achevés et rassemblés, l'emballage nécessitait de très grands soins, chaque paire étant emballée dans un papier particulier afin de préserver le lustre des articles, et les douzaines devant être précisément assorties en conformité avec les mémoires adressés depuis Cadix[41]. Au fur et à mesure qu'une caisse ou un ballot était prêt, elle ou il était

envoyé par la maison de Nîmes à ses commissionnaires marseillais chargés d'en assurer l'embarquement sur un bâtiment en partance pour Cadix.

Restait alors à courir le risque de mer, les caprices des vents, sans oublier le comportement des capitaines qui n'effectuaient pas toujours un voyage à droiture ; ainsi, en décembre 1774, alors que le « Notre Dame du Rosaire » était en passe de voir ses registres fermés et qu'il risquait de larguer les amarres sous peu, quatre bâtiments transportant des bas pour le compte de la maison de Cadix depuis la cité phocéenne risquaient d'arriver trop tard en Andalousie. Le capitaine Marin avait relâché à Alicante et le capitaine Levens à Rosas, tandis que les bâtiments sous les ordres de Loudieu et Mourenc étaient retenus par des vents contraires[42]. Un seul jour de retard et une année pouvait être perdue, tant en Espagne que dans les Indes occidentales, à l'aller comme au retour. Voilà qui ne pouvait qu'être dommageable pour des articles ayant nécessité des soins particulièrement attentifs.

Longueur et largeur des bas, assortiment des couleurs, taille, broderie, emplacement des coins, épaisseur et qualité du cordon, soins apportés à la confection de la couronne, qu'il s'agisse de bas pour femmes, hommes, enfants ou pages, à fortiori s'ils doivent être superfins et non fins, mi-fins ou ordinaires, se conformer strictement aux mémoires et recommandations adressés de Cadix à Nîmes en fonction des nouvelles venues de Lima pour l'essentiel s'avérait indispensable et les gérants de Cadix n'eurent de cesse de le répéter[43].

Un bleu trop azuré, un vert trop foncé, pouvaient nuire à la vente, une ficelle trop grosse et de qualité inférieure risquait de rendre impossible l'écoulement d'un article[44], ne pas placer le coin exactement au milieu du bas était une faute capitale et l'enformeur devait veiller à ne pas trop le tirer sur la forme afin de ne pas provoquer un allongement excessif. Parce que les Espagnols qui effectuaient ce commerce étaient bons connaisseurs en la matière, et du fait de la concurrence acharnée que se livraient les négociants pour écouler ces produits, veiller à la bonté de la qualité était fondamental, les moindres défauts étant susceptibles de faire capoter une affaire.

En sus des modifications inhérentes aux changements de goût, il fallait compter avec le fait que les commissionnaires venant des Amériques avaient leur propre façon de penser, indiquant des assortiments conformes à leur goût, lequel ne coincidait pas toujours avec celui des consommateurs[45]. Au printemps 1766, la maison de Cadix relevait : « Maintenant, on veut partout des coins à dentelles avec broderie extérieure et intérieure au coin, et presque tout en bas superfins »[46] ; six ans après, le son de cloche était différent : « Continuez à demander des bas ordinaires, peu chargés en broderies, sur lesquels il y a plus à gagner que sur les superfins brodés en dedans et au dehors, dont les façons coûtent beau coup »[47]. Les changements pouvaient être plus brutaux, voire même surprenants en octobre 1760, constatant que les bas à pied court se vendaient très difficilement, S. Fornier écrivait : « Il faut supposer que les pieds se seront allongés dans une année ; vous direz que c'est comique »[48].

Autant dire que répondre à la demande n'était pas une sinécure, mais on peut aussi voir les fabricants s'efforcer d'orienter le goût en proposant des modèles de leur cru, ce que révèlent maints indices glanés dans la correspondance. En 1766, il y est question de bas de femmes superfins, brodés et unis, d'un goût nouveau, avec une broderie qui venait d'être inventée, d'où sa cherté, dont sept douzaines furent adressées à Cadix à titre d'essai[49] ; dix ans plus tard, Meinadier Belon et Cie y expédièrent de nouveaux modèles[50], quatre ans après y avoir envoyé des échantillons de bas avec des coins peints, une nouveauté dont B. Fornier déplorait la laideur non sans espérer voir perfectionner cette invention[51]. Les fabricants ne se cantonnaient pas au simple rôle d'exécutants, il prenaient des initiatives dont ils espéraient qu'elles seraient profitables.

Pour les seuls envois dans lesquels la maison de Cadix était intéressée, entre la fin 1768 et le début de 1783, et dont les comptes furent soldés, le profit moyen retiré s'éleva à 7,46 %. Si nous prenons en compte les résultats annuels moyens, ils vont d'un profit de 22,3 % pour l'exercice 1781-1782, à une perte de 8,6 % enregistrée en 1773-1774, perte causée par l'incendie de « L'Heureux Clairon » dont il a précédemment été question[52]. Si nous prenions pour objet d'analyse chaque caisse de bas isolément, la dispersion serait sans commune

mesure plus grande, le bénéfice pouvant atteindre 80 %[53]. Il s'agit là, bien évidemment de profits bruts ne prenant pas en compte la dimension temporelle.

Si un profit moyen donne un ordre de grandeur, on sait combien chaque affaire en particulier est aléatoire, et les nombreuses précautions dont nous avons fait état n'avaient d'autre objet que d'en réduire les risques. Manquer une occasion de vente, ou le départ des vaisseaux de la Carrière des Indes, et les bas, conservés dans les magasins, étaient exposés aux piqûres, aux tâches, s'ils étaient entreposée dans une partie trop humide des magasins[54], ou au flétrissement des couleurs[55], ce qui nuisait au résultat final.

La longueur des remises des commisionnaires résidant dans les ports latino-américains y concourait également. En 1772, les comptes des bas consignés à Termeyer et Tressiera de Lima, cinq ans auparavant, n'avaient pas encore été soldés[56], quant à ceux que Dionisio Galvès avait emportés à la Havane, leur règlement restait en souffrance lorsque la maison sombra en 1786. On comprend la répugnance des gérants et des commanditaires à effectuer des chargements pour les Indes et leur préférence pour vendre à Cadix en évitant les longs termes ce qui s'avérait particulièrement difficile au vu des conditions qui présidaient au commerce des Indes dans la cité andalouse[57]. Compter sur un laps de temps de deux à trois ans pour être réglé ne contribuait pas peu à réduire les bénéfices annuels. Recourir au troc contre des fruits des Indes pouvait à l'occasion permettre de s'en tirer avec un moindre mal faute de mieux[58].

Si les profits étaient aléatoires, la faute en incombait aussi au prix de revient dont les divers paramètres étaient sujets à des variations d'objet.

D'après les mémoires rédigés par les inspecteurs des manufactures ou les représentants des marchands-fabricants, les trois-quarts du produit des bas revenaient à la main d'œuvre[59] ; il convient de ne pas perdre de vue que la plupart de ces documents, rédigés au lendemain de la fermeture des marchés américain et ibérique, visaient à amener les autorités à faire pression sur la

Cour d'Espagne afin qu'elle revînt sur ses décisions, d'où la mise en avant des dommages sociaux occasionnés en l'occurence. L'examen des journaux et mains-courantes des grands-livres de compte de la maison Fornier de Nîmes, en autorisant la ventilation des coût de fabrication, nous conduit à des résultats sensiblement différents, même s'ils confirment, sauf exception, que la main d'œuvre représentait le poste de dépense le plus élevé[60]. Ainsi, en 1765-1766, années marquées par une grande cherté des soies, la matière première représenta entre 40 et 55 % du prix de revient global, et la concurrence entre négociants et fabricants pour se la procurer était également, comme il advint au début de 1773, cause de renchérissement (+ 25 %)[61] ; inversement, comme ce fut le cas en 1778, une abondante récolte ramenait le coût de la soie à moins de 40 % du prix de revient total. Avec des variantes selon les années, les prix des façons représentaient de 25 à 35 % du coût final, ceux des broderies de 8 à 12 %, le dévidage, l'ovalage, la teinture et la couture entre 8 et 10 %[62]. Les négociants, les marchands-fabricants se trouvant dans l'impossibilité de prévoir l'évolution du cours de la soie, c'est sur le prix des façons qu'ils s'efforcèrent d'agir, tachant d'économiser sur la main d'œuvre afin de compenser la cherté de la fibre les années de flambée des cours[63].

Plusieurs fabricants, parmi lesquels Meinadier et Bruguière, estimant la consommation de l'article des bas « assez sûre et suivie » firent travailler à la fin de l'automne et durant tout l'hiver, à la confection des bas les moins sujets aux caprices de la mode, dans les qualités les plus courantes, ce afin de profiter des bas prix de la main d'œuvre en cette période de l'année, choisissant les meilleurs ouvriers qu'ils fidélisaient par la même occasion, s'assurant une production de qualité[64]. Lorsqu'affluaient les commandes, à partir du printemps ils pouvaient espérer y répondre et éviter les inconvénients de la presse qui transformait la fabrique nîmoise en industrieuse ruche.

Estimant, au plein cœur de l'été 1773, qu'il faudrait trois fois plus d'ouvriers pour satisfaire l'empressement des fabricants[65], B. Fornier mettait en évidence combien répondre à une demande croissante était difficile et malaisé ; l'année précédente déjà, il notait : « cette fabrique est tellement occupée pour Cadix qu'on ne pourra sûrement pas exécuter toutes les commissions

malgré des augmentations inévitables des façons, ce qui nuira à la fois aux prix et aux qualités »[66].

Surchargés de commandes, les fabricants ne parvenaient pas à livrer les articles à temps et se voyaient dans l'obligation d'en refuser, tandis que les ouvriers devenaient moins attentifs et plus exigeants pour leur rémunération. Des marchés risquaient d'être perdus.

« Il n'est pas possible de vous dire combien les fabricants de bas courent sur les brisées les uns des autres pour multiplier leurs ouvriers, et il est impossible qu'aucun puisse achever les commissions reçues », observait le même B. Fornier au début de l'été 1774, prenant l'exemple du marchand-fabricant Sahuc dont il déplorait la cherté et la mauvaise qualité des produits, non sans remarquer qu'il n'avait pu satisfaire que la moitié des ordres qui lui avaient été passés[67].

Assurément, la mauvaise qualité de la marchandise, parfois « taillée à la hache »[68], risquait fort de nuire à la réputation de la fabrique et de provoquer pour les bas de soie le même éloignement qui s'était produit vingt-cinq ans plus tôt pour ceux de laine et de filoselle. Ainsi, l'année suivante, les Gremios de Madrid qui figuraient parmi les principaux chargeurs de la Carrière des Indes, se disaient fort mécontents des envois d'Ailhaud[69], et Prasca et Arboré de Cadix ne devaient pas tarder à faire de même dans la mesure où leurs commandes avaient été passées à de mauvais fabricants[70].

Au fil des années 1776 et 1777, nous relevons de nombreux signes d'un malaise provoqué par la diminution des demandes, les nouvelles peu encourageantes venues de Lima et Cadix, et quelques faillites intervenues dans le port andalou, qui laissaient apparaître combien les fabricants, du fait de la concurrence impitoyable à laquelle ils se livraient s'exposaient à des déconvenues majeures, faute d'avoir été très regardants sur le choix des débiteurs[71]. Trop d'abondance avait fini par nuire à la fabrique et au négoce.

Ce d'autant que les goûts évoluaient. Au début des années 1770, le commanditaire nîmois, après avoir vu des bas de Chabanel aîné destinés à David Rivet et Cie, une autre maison caditaine d'origine gardoise, constatait que les broderies s'étendaient à l'arrière du bas, de chaque côté de la couture, entre les deux coins, ce qui ne contribuait pas peu à l'aspect « pesant », pour ne pas dire criard, de l'article[72]. Comparant avec les productions de Meinadier et Defague, les seuls fabricants auxquels la maison Fornier passait commande, il soulignait la qualité de leurs produits dont les larges coins, en laissant moins d'espace derrière, évitaient de surcharger la décoration déjà observable sur les coins brodés[73].

Lesdits coins, aux couleurs vives, paraissaient « très extraordinaires » au consul de Cadix, Mongelas ; dans une lettre écrite en janvier 1787, il relevait la préférence de plus en plus marquée pour les articles unis, allant jusqu'à qualifier les bas « à la péruvienne » d'espèces « ridicules et antiques »[74]. Le temps des exubérances baroques et rococo s'éclipsait, le néo-classicisme s'installait. Fragonard était passé de mode, le verrou était tiré.

La fermeture des marchés américains et ibériques s'opéra en plusieurs temps du fait de la volonté néo-mercantiliste des autorités madrilènes désireuses de développer les manufactures de la péninsule et, plus particulièrement celles produisant des articles de soie. En 1778, tandis qu'était promulgué le règlement pour le commerce libre entre l'Espagne et l'Amérique qui sonnait le glas du monopole de Cadix, une liste des produits étrangers dont l'exportation vers le nouveau monde était prohibée fut publiée avec, parmi eux, les bas de soie qui figuraient en bonne place.

Si l'année 1782 vit une aggravation des droits de douane frappant les étoffes de soie ou mêlées de soie, qui passèrent de 6-10 % à 20-25 % en moyenne, l'interdiction d'entrée en Espagne des bas de soie pour femmes à coins brodés de fabrication étrangère, à partir de 1786[75], l'année même où le Portugal fermait ses frontières aux soieries françaises, allait durement atteindre la fabrique nîmoise en dépit des efforts accomplis pour amener les autorités espagnoles à revenir sur leur décision[76].

Parmi les nombreux mémoires rédigés pour la circonstance, l'un d'eux, au milieu des années 1780, fait état d'une diminution du nombre des métiers et de la valeur de la production ainsi que de la quantité d'articles de plus de 50 % tandis que la main d'œuvre employée était trois fois moins nombreuse[77]. Si le lamento fut général, il importe de ne pas forcer le trait et de prendre en considération des attitudes des négociants pour faire face à la fermeture de ces débouchés.

Inviter les pouvoirs publics à renforcer la surveillance pour empêcher la sortie des métiers et des ouvriers qualifiés fut une première parade ; sachant combien l'appareil de production de l'Espagne était incapable de faire face à la demande du marché colonial, une telle précaution était un préalable nécessaire.

Recourir à la contrebande, de concert avec les fabricants espagnols fut un second recours ; tant que la possibilité d'entrer en Espagne demeura, les producteurs et exportateurs nîmois poursuivirent leurs expéditions, de connivence avec leurs homologues transpyrénéens qui apposèrent leurs plombs sur les produits languedociens afin d'être en mesure de les charger pour les Indes occidentales. En 1786, Mongelas estimait à 12 000 douzaines la quantité de bas expédiée de la sorte[78] et lorsqu'en juillet 1788 les magasins et les entrepôts furent visités à Cadix par des préposés à la douane, on y découvrit pour plus d'un million de livres-tournois de « bas à la péruvienne ». Le transfert des manufactures à l'intérieur des terres andalouses décidé en 1791 devait réduire le commerce interlope qui avait prospéré, en particulier, à travers la Catalogne. Jusqu'à sa faillite, en mars 1786, la maison Fornier continua d'importer, bien qu'en moindre quantité, des bas de soie. Au moment de la paix de Bâle, en 1795, les fabricants de la cité nîmoise espérèrent encore le rétablissement du courant d'exportation que l'intervention napoléonienne dans la péninsule devait irrémédiablement tarir[79].

Ce n'était plus le Pérou...

En écrivant, dans le courant de l'année 1773, que la toilerie était sans contredit la branche la plus solide et la plus lucrative du commerce de Cadix, deux des principaux commis de la maison Fornier étayaient leur point de vue sur le fait qu'il s'agissait d'un article peu sujet aux variations de mode, à la

vermine, et d'une vente assurée. Autrement dit, un produit de large consommation dont la faveur allait croissant, tant en Espagne qu'en Amérique[80]. Inversement, les bas de soie, et plus particulièrement ceux à la péruvienne s'adressaient à un marché étroit, fort dépendant des caprices du goût et des nombreux paramètres dont nous nous sommes efforcés de donner un aperçu succinct. Miser sur un tel produit revenait à s'exposer à des risques majeurs et la fabrique nîmoise le constata à ses dépens ; les débouchés extérieurs, à eux seuls, ne sauraient fonder une prospérité durable, à plus forte raison pour un article destiné à une clientèle réduite en nombre. B. Fornier lui même, s'il s'intéressa aux envois de bas locaux, investit bien davantage dans les expéditions de toiles, qu'elle fussent bretonnes, normandes, brabançonnes ou silésiennes et, dès 1774, il cessait de commanditer Meinadier. Les bas de soie ne furent donc qu'un Pérou éphémère, une vingtaine d'années tout au plus. Qu'elles les eussent ou non portés à l'aide de jarretelles ornées de diamants[81], les femmes de Lima, si nous en croyons Holker junior, avaient coutume de jeter leurs bas après usage, dédaignant d'en porter une paire qui avait été lavée une seule fois[82]. Si une telle pratique assurait un renouvellement des débouchés, elle était aussi la preuve d'un certain détachement vis à vis d'objets qui, somme toute, n'étaient que des emballages dont il convenait de se séparer une fois leur contenu consommé.

Abréviations

F.F.C. : Fonds Fornier de Clausonne.
B.F. : Barthélemy Fornier.
S.F. : Simon Fornier.
J.A.F. : Jacques Arnail Fornier.
SAF et Cie : Simon et Arnail Fornier et Cie.
A.N. : Archives nationales.
A.D. : Archives départementales.
1. : lettre.

NOTES

1) F.F.C. 367, 1. de B.F. à Jean et Jacques Fornier de Marseille, du 29 sept. 1773.

2) Ibid., id. à SAF et Cie de Cadix, du 4 nov. 1773.

3) F.F.C. 388, 1. de S.F. à B.F. du 7 sept. 1762.

4) F.F.C. 360, ls de B.F. à André frères et Cie de Lyon, des 6 et 24 oct. 1766.

5) F.F.C. 359, ls de B.F. à Gilly frères et Fornier frères de Cadix, des 4 janv. et 26 mars.

6) L. Dutil, « La fabrique de bas à Nîmes au XVIII^{e} siècle », *Annales du Midi*, 1905, p. 218-251. M. Defourneaux, « Les « bas à la péruvienne » et les manufactures du Languedoc au XVII^{e} siècle », *Annales du Midi,* 1966, p. 271-282.

7) L. Teisseyre-Sallmann, *L'industrie de la soie en Bas-Languedoc (XVII^{e}-XVIII^{e} siècles)*, Paris, 1995.

8) R. Chamboredon, *Fils de soie sur le théâtre des prodiges du commerce. La maison Gilly-Fornier à Cadix au XVIII^{e} siècle (1748-1786),* Toulouse, 1995, thèse de doctorat, 3 vol.

9) M. Morineau, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVI^{e}-XVIII^{e} siècle)*, Paris, 1984, p. 326-351.

10) A.D. Hérault, C 2644. Par « Indiens », il convient de comprendre les créoles principalement.

11) Ibid., C 2637.

12) Ibid., C 2636.

13) F.F.C. 386, ls de S.F. à B.F. des 17 août 1757, 14 mars et 1er août 1759.

14) F.F.C. 387, idem du 18 juil. 1760.

15) Ibid. idem du 2 oct. 1760.

16) F.F.C. 386 idem du 13 août 1754.
F.F.C. 387 idem du 10 oct. 1760.

17) F.F.C. 386 idem du 4 oct. 1758. La route de terre, utilisée en cas de conflit maritime, ici pendant la guerre de sept ans, en raison des droits plus élevés, ne convenait qu'aux articles de valeur en priorité.

18) F.F.C. 387, 1. de S.F. à Gilly de Montaud, de Paris, du 6 fév. 1760. Installé à Paris l'oncle des frères Fornier faisait office de facteur, recherchant des intéressés pour les prêts à la grosse aventure, les envois de pacotille ou les opérations d'armement ; ainsi étaient financées les expéditions vers les Indes occidentales.

19) F.F.C. 387, 1. de S.F. à B.F. du 18 juil. 1760. Le commis en question, Jean Miramon, devint le magasinier affidé de la maison de Cadix jusqu'en 1786.

20) F.F.C. 387, 1. de S.F. à B.F. du 22 août 1760.

21) F.F.C. 388, idem du 23 nov. 1762.

22) F.F.C. 387, idem du 17 mars 1761.

23) F.F.C. 386, idem du 12 juil. 1758.

24) Ibid. idem du 27 juin 1759.

25) F.F.C. 387, ls de S.F. à B.F. des 4 juin et 2 août 1760.

26) M. Defourneaux, art. cit., p. 272-273.

27) Idem, p. 273 n. 8.

28) F.F.C. 394, 1. de J.A.F. à B.F. du 6 nov. 1772.

29) D. Ozanam, « La colonie française de Cadix au XVIII[e] siècle, d'après un document inédit (1777) », *Mélanges de la Casa de Velasquez*, t. IV, 1968, p. 259-348.

30) R. Chamboredon, *Fils de soie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 216-252.

31) A.D. Hérault, C 2799. Répartition du 22 nov. 1786.

32) F.F.C. 389, ls de J.A.F. à B.F. des 10 avril et 22 déc. 1767.
F.F.C. 390 idem du 8 mars 1768

33) F.F.C. 359, 1. de B.F. à Gilly frères et Fornier frères du 9 avril 1766.

34) F.F.C. 362, 1. de B.F. à SAF et Cie du 8 juin 1769.

35) F.F.C. 366, idem des 23juin et 6 juil. 1772.

36) F.F.C. 363 idem du 21 juin 1769.

37) Ibid. idem du 20 nov. 1769.

38) F.F.C. 364, idem du 5 fév. 1771.

39) Ibid. idem du 6 août 1770.

40) F.F.C. 366, idem du 23 mars 1773.

41) A.D. Hérault, C 2634.

42) F.F.C. 368, 1s de B.F. à SAF et Cie des 6, 14 et 20 déc. 1774.

43) F.F.C. 387, 1. de S.F. à B.F. du 2 août 1760

44) Ibid. idem du 12 août 1760.

45) F.F.C. 386, idem du 14 mars1759.

46) F.F.C. 359,1. de B.F. à Gilly frères et Fornier frères du 9 avril 1766.

47) F.F.C. 365,1. de B.F. à SAF et Cie, du 7 avril 1772.

48) F.F.C. 387,1. de S.F. à B.F. du 10 nov. 1760.

49) F.F.C. 360,1. de B.F. à Gilly frères et Fornier frères du 10 juil. 1766.

50) F.F.C. 370,1. De B.F. à SAF et Cie du 3 avril 1776.

51) F.F.C. 366, idem du 24 nov. 1772.

52) Ces résultats ont été calculés à partir des pièces jointes aux bilans et résumés des profits et pertes expédiés annuellement par les associés-gérants du comptoir de Cadix aux commanditaires. On peut également se référer aux grands-livres de la maison de Nîmes pour les envois dans lesquels elle était partie prenante.

53) F.F.C. 387,1. de S.F. à B.F. du 6 juil. 1764.

54) F.F.C. 364, ls de B.F. à SAF et Cie des 27 août et 3 sept. 1770.

55) F.F.C. 366, idem du 23 juin 1772.

56) F.F.C. 366, idem du 19 nov. 1772.

57) F.F.C. 388,1. de S.F. à B.F. du 12 mars 1765. R. Chamboredon, *Fils de soie op. cit.*, t. 2, p. 407-457.

58) F.F.C. 363,1. de B.F. à SAF et Cie du 30 avril 1770.

59) A.D. Hérault, C 2383. Tableau des manufactures et du commerce de Nîmes par Tricou du 10 juil. 1786.

60) R. Chamboredon, *Fils de soie... op. cit.*, t. 3, p. 497.

61) F.F.C. 366,1. de B.F. à SAF et Cie du 18 fév. 1773.

62) R. Chamboredon, *Fils de soie... op. cit.*, t. 3, p. 497, n. 2788.

63) F.F.C. 359,1. de B.F. à Gilly frères et Fornier frères du 9 avril 1766.

64) F.F.C. 365,1. de B.F. à SAF et Cie du 21 avril 1772.

65) F.F.C. 367, idem du 16 août1773.

66) F.F.C. 366, idem du 6 juil. 1772.

67) F.F.C. 368, idem du 21 juin 1774.

68) F.F.C. 359,1. de B.F. à Gilly frères et Fornier frères du 1er août1765.

69) F.F.C. 368,1. de B.F. à SAF et Cie du 4 avril 1775.

70) Ibid. idem.

71) F.F.C. 372, idem du 8 juil. 1772.

72) F.F.C. 364, idem du 13 août 1770.

73) Idem idem du 10 sept. 1770.

74) M. Defourneaux, art. cit. p. 279.

75) A.N. A.E. B I 291, R. Chamboredon, *Fils de soie... op. cit.*, t. 3, p. 501-504.

76) A.D. Gard IV E 23.

77) A.D. Hérault, C 2383, Note sur l'état des fabriques de Nîmes.

78) M. Defourneaux, art. cit., p. 277.

79) A.N., A.E. B III 339. La permission donnée par les autorités espagnoles d'embarquer pour les Indes des bas, chaussettes, rubans de fil et bas de soie étrangers à condition que ces objets soient accompagnés d'une quantité double de marchandises semblables provenant des fabriques espagnoles ne fut pas étendue aux bas à coins brodés.

80) F.F.C. 395, 1. de Kientzell à J.A.F., à Paris, du 31 août 1773.

Ibid. Miramon à J.A.F., à Paris, du 14 sept. 1773. J. A. Fornier se trouvait alors à Paris chez son frère aîné pour y soigner une maladie vénérienne qui l'emporta en septembre 1773 précisément.

81) J. Descola, *La vie quotidienne au Pérou au temps des Espagnols 1710-1820*, Paris, 1962, p. 147 ; l'auteur cite les témoignages de Jorge Juan et Antonio de Ulloa.

82) M. Defourneaux, art. cit., p. 272-273.

Draperies languedociennes expédiées par Fornier et Cie, Commissionnaires de la Compagnie des Indes (1764-1769)

Danielle BERTRAND-FABRE

Des londrins seconds quittant Carcassonne en direction de Bordeaux par le Canal du Midi, voilà une image atypique des exportations de la production locale de draps. Tous ne quittaient pas le royaume par Marseille. L'intendant du Languedoc signait en effet des laissez-passer pour les ports de l'Atlantique. Parmi eux, le port de Lorient, terminal entre le royaume et les Indes[1]. Ainsi dans les années 1750, la Compagnie envoie un passeport au marchand-fabricant qui écrit à l'intendance. L'intendant signe le formulaire préimprimé, l'inspecteur des manufactures de Carcassonne fait sa visite et signe, puis celui de Montpellier, suivi de celui de Lorient. Enfin le Directeur de la Compagnie à Lorient certifie la signature du précédent et renvoie le tout à Montpellier... où quelques feuillets sont gardés. Pendant quelque temps, on tient une statistique à l'intendance, mais qu'y mettre ? Les ordres d'achat de la Compagnie, ses contrordres, les expéditions effectuées ? Ces états ne sont pas tellement plus fiables que les lots de passeports. Quant à l'inspecteur, il se préoccupe des ballots : longueur et largeur des draps parfois non conformes aux ordonnances, étoffes pour essai sans nom, et qui seront sans plomb. Où placer la marque ? Il

finit par la faire mettre sur la corde, à l'extérieur. La Compagnie, elle, veut des essais, envoie des échantillons, choisit ses fournisseurs. Protestations, demandes de fabricants non retenus. L'intendance archive l'exceptionnel (années 1740 et 50), qui sert de jurisprudence pour les dérogations à la réglementation. Le contrôle se desserre un peu par la suite et la mention des destinations se fait plus rare. Où trouver alors le détail des 5 à 8000 pièces ou 800 ballots expédiés en temps de paix par la Compagnie, que signalent deux sources locales ?[2] Parmi les archives de la Compagnie des Indes, subsistent celles du port de Lorient. Les marchandises étaient contrôlées à l'arrivée, avec les états envoyés par les commissionnaires. Toutefois l'homme de la Compagnie des Indes pour les draps du Languedoc, entre 1764 et 1769, a été Barthélemy Fornier, de Nîmes. Ses archives commerciales sont également conservées à partir de 1765, pour la société Fornier et Cie. En négociant organisé, il gardait trace de ses envois.[3] De 1762 à 1764, avec la paix, c'est l'effervescence. Le commerce va repartir, autre forme de combat contre « l'Anglais ». Le ministère mobilise son administration qui doit stimuler négociants et fabricants. Il pousse à investir, il promet des aides. Entre 1765 et 1769, Fornier et Cie deviennent commissionnaires de la Compagnie des Indes, s'engagent dans l'amélioration de petites draperies du Languedoc qu'ils font fabriquer, ce qui représente une partie de leurs activités de négoce international. Puis la suspension du privilège en 1769 remet en question les investissements qu'ils venaient de faire.

A la fin de la guerre de Sept Ans, le commerce reprend avec l'Inde et la Chine. L'Angleterre restitue les comptoirs et les loges. Un accord est conclu entre le roi et la Compagnie des Indes qui peut reprendre ses expéditions. Les actionnaires avaient trouvé de l'argent, puisque les bénéfices du commerce dans l'Océan Indien étaient auparavant élevés. Le retour à l'équilibre des comptes est envisagé pour 1770.[4] Une nouvelle direction se forme où siègent des banquiers, comme Jacques Necker. Pour les Fornier, il représente un appui possible, car son frère était apparenté à Barthélemy Fornier par sa femme Suzanne André dont il avait épousé la cousine.[5] Les conditions définies pour les achats à Carcassonne prévoient un commissionnaire qui reçoit la commande et se charge des expéditions. La place est convoitée. Dans un mémoire présenté en juillet 1764, Fornier et Cie argumentent sur le fait qu'ils sont déjà commissionnaires pour les londres ordinaires. En effet, François Fornier, alors

en activité, est dit « *correspondant* » de la Compagnie des Indes dans une lettre au sujet d'un essai d'étoffe en 1752.[6] La nomination effective n'intervient que le 16 avril 1765. Un autre argument, financier, a certainement joué. Fornier et Cie se proposaient de faire à la Compagnie « *toutes les avances qu'elle décidera moyennant 1/2 % par usance* » pour le paiement des fabricants.[7] Cependant, cette société peut se dire aussi « *fabricants pour les serges, sempiternes, perpétuanes, etc, etc, parce qu'ils achètent des marchandises en toilles, les font fouler, teindre et apreter* ». La raison de leur insistance est ici, dans des investissements commencés dans les apprêts. De 1762 à 1764, après l'édit sur la liberté de l'industrie rurale, le ministère fait procéder à des enquêtes sur les lieux et techniques de fabrication qui seraient les plus appropriés pour des bayettes, sempiternes et chalons. Il recherche à quel endroit « *l'usage des anciens* » se rapproche de ces tissus. Il faut les vendre à des prix et des qualités au moins comparables à ceux des Anglais. Les lieux de destination évoqués sont l'Espagne, mais les préoccupations de la Compagnie des Indes sont voisines, puisque la marchandise exportée est la même. Des notes de synthèse de l'intendance, il ressort que les sempiternes du Gévaudan sont de bonne qualité. Si l'on veut exactement le nombre de fils des Anglais, écrit dans un rapport l'entrepreneur Colson, de Mende , il faut pour les négociants du bas-Languedoc, c'est-à-dire de Montpellier et Nîmes, « *faire faire des mestiers neufs, ce que les ouvriers ne veulent pas faire* [à leurs frais] ». Sinon, d'autres améliorations sont possibles au niveau des finitions : s'équiper d'une machine à brûler le poil jarre, améliorer les teintures, comme à Carcassonne, utiliser des presses à chaud munies de vis métalliques pour les apprêts. L'administration sollicite son inspecteur des manufactures étrangères, John Holker, d'origine anglaise, pour qu'il vienne en Languedoc et qu'il recherche aussi des ouvriers et ouvrières dans son pays. Elle diffuse largement ses mémoires imprimés sur le fonctionnement de l'outillage que, par ailleurs, il s'engage à procurer.[8] Ces dépenses d'investissement, Fornier et Cie vont les réaliser à Nîmes dans leur atelier de tondeurs. En 1764, ils se préparent pour les premiers armements de navires de la Compagnie pour l'Inde et la Chine. A Carcassonne, ils louent un local chez le fabricant Arnaud Gallinier pour entreposer les draps qu'on leur livre.

Comment ont-ils obtenu ce rôle de pivot de la Compagnie en Bas-Languedoc ? Par leur persévérance, leur compétence dans le domaine de la banque et de la draperie, et leurs relations. Au cœur du système, Simon III Gilly, député du commerce , directeur de la Compagnie des Indes. Résidant à Paris, il fait fonction de banquier. Deux sociétés à capitaux Gilly s'occupent de draperies. A Montpellier, Vve Jacques Gilly et Dechan, devenue Gilly et Dechan, puis Laurent Dechan et Cie en 1758, expédient à Gilly Frères et Fornier Frères à Cadix. Ces activités supposent une présence dans le circuit des lettres de change. Laurent Dechan diffuse les prospectus sur les ventes à Lorient, reçoit les paiements anticipés des acheteurs languedociens de denrées de la Compagnie.[9] Il s'agit des fonctions de correspondant-caissier depuis 1736. En retour, selon les termes du contrat, il peut être amené à payer les fabricants après la livraison. François Fornier, père de Barthélemy et Arnail, est le gendre Gilly, époux de Catherine. Venu en apprentissage de Nîmes, il épouse en 1727 la fille de son employeur. Homme de talents retiré en principe des affaires, il gère en 1764 une importante fortune et dépense son énergie à surveiller les activités de draperie de la maison de ses fils, Fornier et Cie.[10] A Montpellier, il a établi une société particulière avec Laurent Dechan et Cie en 1758. Prenant le relais des Gilly, éloignés ou décédés, il sert de caution à Dechan, à la demande de la Compagnie, en cas de défaillance financière. Ce qui arrive en 1767. En quelques semaines, François Durand et fils, de Montpellier, prennent la succession de caissier en liaison avec les Fornier de Nîmes, toujours caution.[11] Après le Languedoc, Paris. S'y trouvent Simon Gilly, un des directeurs de la Compagnie, ainsi qu'Arnail Fornier, banquier, l'oncle ayant formé le neveu. Un nîmois se trouve également dans la place, Aldebert Fabre, chef du Bureau des Achats, capable de fournir à la demande une note détaillée sur les perpétuanes anglaises.[12] Cependant, des contacts existent aussi directement avec la Chine. Arnail Fornier se lie avec les subrécargues de la Compagnie à Canton qui le tiennent informé du marché des tissus de laine. « *Il faut éviter tout ce qui approche du blanc et du bleu céleste* », couleur du deuil, écrit Michel en décembre 1766. Les londres larges et les londres ordinaires se sont bien vendus, mieux que les londrins seconds, car ce sont les « *marchandises communes* » qui se vendent le mieux. Il commente : « *ce qui est naturel, le nombre de riches étant partout le plus petit* ». Il expédie égale-

ment à Fornier et Cie une caisse contenant quatre draps anglais qu'il a pu acquérir auprès de marchands chinois.[13] Sur le territoire français, le réseau est articulé autour de trois lieux : Lorient, Paris et le Languedoc. En Languedoc, Fornier et Cie organisent la fabrication et la collecte en s'adaptant aux conditions du marché. Mais cette délégation de pouvoir par la Compagnie à des commissionnaires a un coût, supportable seulement si des bénéfices suffisants sont au rendez-vous dans l'Océan Indien.

Pour quelles destinations, les draperies, et pourquoi embarquer des draperies ? Il ne vient pas que des lainages du Languedoc, il vient aussi du miel de Narbonne.[14] Laurent Dechan continue peut-être d'acheter « *liqueur, médicaments, eaux de vie, vins, etc, etc* », comme quelques années auparavant.[15] Fornier et Cie envoient des bas de coton blanc en 1766 et 1767, pour l'Ile de France et l'Ile Bourbon : 50 % de bas pour homme, 25 % pour femme et 25 % pour enfant.[16] Les marchandises étaient destinées soit aux équipages, soit au personnel des comptoirs, soit à la vente en Asie. La draperie s'inscrit dans une circulation mondiale de marchandises et de capitaux, pouvant s'étaler sur deux ou trois ans, parfois plus. Depuis Colbert, il s'agissait d'exporter, hors du royaume, de la draperie et de bonne qualité dans sa catégorie. Cela faisait autant de piastres en moins à se procurer à Cadix ou en Asie, un fret d'aller en marchandises d'Europe étant particulièrement peu abondant et difficile à trouver pour la Chine. Ce commerce s'est modifié au cours du XVIII^{e} siècle, la Compagnie cherchant de nouveaux produits, de nouveaux marchés. Par exemple, elle avait commis en 1740 à Jean Mouton de Montpellier la fabrication, pour essai, de serges rouges pour la loge de Patna. La Compagnie, avec Dupleix, venait d'installer un entrepôt sur le Gange pour acheter du salpêtre à meilleur prix, un peu d'opium et des cotonnades. La couleur rouge des draperies n'y marcha pas aussi bien qu'à Chandernagor. Fin de l'expérience. Il en reste les échantillons.[17] Entre 1765 et 1768, d'après les tableaux de Ph. Haudrère, le commerce au-delà du Cap comportait en valeur entre 1/4 et 1/2 de marchandises.[18] Les cargaisons emportaient un assortiment de draperies assez varié où les draps du Languedoc étaient assez bien représentés, un bon cinquième des marchandises en valeur et un dixième de la cargaison. En Languedoc, étaient achetées les draperies de qualité et prix moyens, surtout des londrins seconds (7 à 10 L.t. l'aune) et principalement des lainages de faible

valeur, les londres (5 à 7 L.t.) et les perpétuanes (à peine 2 L.t. l'aune). Les perpétuanes, appelées aussi sempiternes dans la région, doivent leur nom à leur longue durée. Elles arrivent tard dans les cargaisons, car les perpétuanes anglaises se vendaient bien à Canton, 30 % de profit dans les années 1750.[19] Il fallait en imiter suffisamment bien la fabrication. D'après les sources de l'intendance du Languedoc, la Compagnie commandait des draps en 1732. Une série de permissions de sortie par le port de Bordeaux pour les années 1750 indique les lieux de fabrication des londrins premiers, londrins seconds et londres larges : Carcassonne, Bédarieux, Saint-Pons et Lodève.[20] Il manque les londres ordinaires, peut-être des draps expédiés par François Fornier. A partir de 1765, elle prend Fornier et Cie pour commissionnaire moyennant 2 %, pour tous les draps du Haut-Languedoc. Ce qui leur procure par exemple une provision de 24000 L.t. 15 s. en 1768. Pour les perpétuanes, ils sont fabricants. Il n'y a pas de commission. D'autres avantages financiers sont à signaler : vendre de la cochenille aux fabricants de Carcassonne, pour teindre les pièces commandées en rouge, gagner au change des traites et remises entre Montpellier et Paris, le cas échéant, et utiliser le privilège de la Compagnie pour expédier pour leur compte sur ses vaisseaux. Avec le subrécargue à Canton Thimotée le Cadet, Fornier de Paris met au point les techniques de « *la pacotille* » avec un officier du *Beaumont*. Thimotée lui conseille de placer des piastres à la grosse aventure, en fait un prêt à intérêt à 18 % l'an, consenti à des marchands chinois. Ce qu'il fait.[21]

De Nîmes, Fornier et Cie expédient des bas de coton, des perpétuanes et une fois des serges 3/4 (3/4 d'aune de largeur). Les bas de coton blanc sont fabriqués au Vigan, à Aulas et surtout à Bez, signe de la vigueur du coton dans les Cévennes. Fornier et Cie paraissent être les seuls fournisseurs de perpétuanes pour la Chine, si l'on compare la comptabilité et les chiffres cités par L. Dermigny pour 1768.[22] Les serges 3/4 résultent de la modification de la commande. Il y avait trop de perpétuanes invendues, selon les nouvelles parvenues entre temps, et la composition optimale semblait en être de 1 200 par an. Les 2 000 sont donc devenues 880 en 1768. En Languedoc, on est convaincu de la supériorité des perpétuanes ou sempiternes, les plus fines des impériales, depuis l'enquête de 1762, supériorité sur celles tissées en Angleterre. Ce n'était pas le cas à Canton, pour le Conseil de Direction. La supério-

rité des camelots français y est indiscutée, mais les perpétuanes n'ont pas l'apparence souhaitable. « *Nos marchandises ne sont pas aussi bien parées que celles des Anglois, nous économisons jusque sur les emballages. Cependant l'experience a prouvé plus d'une fois que toutes ces bagatelles influent sur la vente des marchandises* ».[23] Il suffisait, disait John Holker, d'améliorer les conditions de teinture et d'apprêt.[24] Fornier et Cie pouvaient investir eux-mêmes puisque François Fornier, le père, possédait un tiers de l'atelier de tondeurs et d'apprêts de Jalabert Cousins, de Nîmes. Le processus de production des perpétuanes pour la Chine relève du partage des activités entre ville et campagne.[25] Entre la plaine du bas-Languedoc et le sud du Massif Central. Pour le Gévaudan, le secrétaire de l'intendance, Noël Daru, estime que les laines de pays, qui entrent pour moitié dans la production des lainages locaux, sont « *très belles en général* ».[26] Un rapport de Colson, de Mende, apporte des éléments d'information. En Gévaudan, les troupeaux sont nourris l'hiver, par moitié de paille et de foin, ce qui donne une belle laine, « *plus longue* » et « *moins bouchoneuse* ». Plus chère aussi. Au contraire, sur les Causses du Rouergue, le foin est plus rare et la paille est donc l'aliment principal de l'hiver. La laine est de moins bonne qualité. S'opposent ainsi un massif granitique et un massif calcaire, sans eau. Les impériales demandent également des soins particuliers à la filature, qui est « *l'objet le plus considérable et peut aller a 12 ou 15 sols la livre* ».[27] Ce tissu croisé a une trame en laine cardée, que l'on file « *un peu torse* » pour l'empêcher de « *draper* ». Cependant, si le tisserand mélange des laines de différentes origines, des barrures apparaissent, qui déprécient la marchandise.[28] L'aspect brillant du lainage n'est plus assez attractif en lui-même. La surveillance des fileuses et des tisserands s'avère de ce fait nécessaire. Fornier et Cie ont un commissionnaire exclusif à Marvejols, Compains et fils, depuis plusieurs décennies chargé de tous leurs achats dans le Gévaudan, à 1,5 % de provision comprenant le foulage sur place. En Rouergue, l'achat d'impériales est commis à Joseph Vernhet et Persegol, de Saint Géniez d'Olt et pour les Cévennes, à Pierre Belon de Meyrueis, père de leur teneur de livres. Les perpétuanes préparées pour la Compagnie constituent plus de la moitié des achats d'impériales, parmi les autres productions locales revendues en Espagne et Italie (fig. 1). Compains tient les foires et les marchés toute l'année, les autres s'activent davantage seulement quand la commande de

la Compagnie est arrivée et double les besoins habituels. Barthélemy Fornier supervise le commissionnaire. « *Il importe beaucoup (...) de solliciter sans cesse les fabriquants à leur donner la largeur qu'elles doivent avoir, les faire caner exactement, et etre fort rigide à leur faire payer tous les courtiges que vous trouverés* » écrit-il à Vernhet et Persegol de Saint-Géniez. Quinze jours plus tard : « *puisque chaque ouvrier fait une pièce par semaine vous vous contenterés pour le moment d'occuper les 10 ou 12 meilleurs et vous aurés soin de les surveiller de manière qu'ils ne s'écartent point de nos observations* ». Autre courrier à Pierre Belon de Meyrueis : « *nous nous réjouissons que vous ayés conclu un marché avec le Sr Maurin et nous souhaitons qu'on se mette à fabriquer un plus grand nombre d'impériales, ce qui faciliteroit nos achats et en modereroit le prix* ».[29] Quand la Compagnie réduit sa commande de perpétuanes de plus de moitié, Fornier veut ralentir le processus de fabrication. Rendant compte de la réception de cent pièces d'impériales, il écrit à Saint Géniez d'arrêter les achats et de prendre seulement les pièces faites ou commencées « *de façon que ce restant nous parvienne promptement, afin qu'il ne reste pas dans nos magasins. Vous pouvés en même tems assurer vos fabriquants que nous commencerons l'année prochaine nos achats plus a bonne heure et que nous leur en consomerons beaucoup* ». Quinze jours plus tard : « *nous ne nous plaignons pas de l'activité que vous avés porté à l'achat des Impériales, puisque nous vous l'avions recommandé. Mais lorsque nous avons donné des ordres contraires, nous ne nous attendions pas qu'il en restat autant sur les métiers* ». La nouvelle consigne est donc d'acheter les plus belles, à bas prix et de ne pas encombrer les magasins de Nîmes.[30] L'organisation du travail ici décrite présente des avantages financiers pour le « fabricant » de la ville, elle lui permet de faire face aux à-coups des commandes. Quant à la Compagnie, elle constate seulement la défection de certaines commandes de dernière minute. Le lavage et foulage sont faits à Marvejols et Saint-Geniez, sur place. Il n'y a pas, semble-t-il, de moulin à foulon à Meyrueis. Pierre Belon envoie donc faire fouler les impériales à Ganges et à Anduze sous le contrôle de Fornier et Cie. Pour ces étoffes de faible valeur, il préfère le foulage à la terre (8 sols par pièce) et non au savon, plus cher. Le foulage demande de l'eau courante abondante l'été, ce qui est le cas à peu près assuré dans cette zone montagneuse granitique, malgré la latitude. Les teintures se font à Nîmes et

Fornier peut fournir à Sadoul ou Vve Robert et fils les colorants, cochenille, indigo, bois de campêche et alun, en général achetés par la société Simon et Arnail Fornier et Cie de Cadix, leur commandite. Les apprêts, en particulier tonte, lustrage et pressage, sont faits par eux-mêmes, c'est-à-dire Jalabert Cousins, puisque François Fornier possède une part de capital.[31] A prix égal, à qualité égale, une étoffe se vendait mieux si elle présentait mieux. Il fallait donc s'attaquer à ces dernières faiblesses pour progresser dans l'Océan Indien. Ce n'était pas une chimère ; entre 1736 et 1765, cette maison de commerce avait conquis des parts de marché en Espagne, surtout à Valence. A lire le *Mémoire imprimé sur la fabrique, les apprêts, dégraissage et blanchissage des bayettes et autres lainages anglois par le S. Holker, inspecteur général des Manufactures Etrangères* que Trudaine envoie à l'intendant Saint Priest en 1764 en précisant qu'il peut en demander autant qu'il veut « *pour les fabriquants qui s'occupent de cette fabrication* », on remarque à quel point les conseils techniques d'Holker servent de guide. Par exemple, pour éliminer le maximum de poil jarre, qui prend mal la teinture, et pour donner « *beaucoup de lustre et de fermeté à l'étoffe qui reste cependant douce au toucher* ». Opération essentielle « *puisque les marchandises d'aussi bas prix ne tirent tout leur mérite que du brillant de la teinture et des apprets que les Anglois y donnent si bien* », avaient fait observer les marchands de Nîmes à l'intendant par l'intermédiaire de l'Inspection en 1762.[32] La comptabilité et la correspondance active avec John Holker, à Rouen, indiquent les investissements successifs de Fornier et Cie avec leurs associés de Jalabert Cousins. D'abord, dès le passage d'Holker, ils font l'acquisition d'une machine à brûler le poil jarre, poil du jarret particulièrement saillant. Ce serait la seule du bas-Languedoc, l'autre étant chez Colson, à Mende. Puis ils achètent chaque année des *cartons anglais,* à défaut *à l'anglaise* pour le pressage. 400, 600, 700 par an, pour un prix moyen d'environ 3x300 livres. Si Holker ne tient pas ses engagements, ils les achètent à Gentil, comme Colson, à Lyon ou tentent de les faire venir en contrebande d'Angleterre, car l'exportation en est interdite. Ils finissent par faire l'acquisition de deux presses anglaises avec deux vis de fer et leurs écrous, 1 500 livres en 1767 pour le tiers de Fornier et Cie. Les associés de Jalabert Cousins ont investi environ 10000 L.t. en presses et cartons sur cinq ans, sans compter la machine à brûler le poil jarre. Ces chiffres sont compa-

rables au montant des subventions obtenues par Colson, l'entrepreneur de Mende, qui s'était spécialisé dans la fabrication de malboroughs, autres lainages imités des Anglais.[33] Mais il faut aussi savoir installer ces machines et les faire fonctionner. Au cours de la réunion de 1762, à la demande du ministère, les négociants en laines avaient tenu à rappeler quelques engagements passés : « *on regarde donc comme très important que le ministre qui avait autrefois annoncé à la ville de Nismes un apreteur anglois y en envoya un pour quelques mois* (...) ». D'où une série de lettres avec Trudaine, Holker, Colson. Celui-ci n'accepterait de montrer le fonctionnement de ses presses qu'avec une gratification de Trudaine. Colson, très solliciteur, s'était déjà vu attribuer une fileuses anglaise, dans le cadre d'aides à une entreprise concentrant verticalement, du tissage à l'apprêt dans la zone de production.[34] Fornier et Cie ne demandent pas de subventions, mais que l'on paie le séjour d'un ou deux ouvriers. L'apprêteur anglais arrive en 1770. Louis Gasquet, qui « *travailloit autrefois dans notre atelier de tondeur* », a donné des conseils, a aussi promis des cartons anglais, comme Holker. La lettre de 1767 à l'Intendant des Finances n'aura pas été écrite en vain puisque « *l'établissement des presses anglaises qu'il a fait à ses frais* » est mentionné en 1774 dans l'acte d'anoblissement de François Fornier, pour fait de commerce, plutôt d'exportation.[35]

Acheter des draps à Carcassonne pour la Compagnie est une simple activité de commissionnaire. Entre 1765 et 1768, Barthélemy Fornier passe des commandes à Carcassonne, dans sa montagne et à Toulouse, à Marcassus de Puymaurin. A lui, ainsi qu'à la manufacture de Montolieu, sont commises les commandes à soigner particulièrement. Il était réputé pour la beauté de ses draps, ce qui justifiait des prix plus élevés pour des londrins seconds de belle qualité (7 L.t. 10 s. pour la qualité ordinaire en 1764, sans escompte). Fornier évitait de ce fait une visite jusqu'à Toulouse, faisant confiance à un ami. Les achats se faisaient suivant le calendrier propre à la Compagnie des Indes. Ainsi en 1765. En avril, les ordres d'achat arrivent à Nîmes. B. Fornier se rend à Carcassonne, fait le tour des quinze à vingt entrepreneurs ou fabricants fournisseurs, occasionnels ou habituels, de la Compagnie, répartit les commandes. Dans l'été ont lieu les teintures, apprêts et emballage par ballot de six pièces pour les londres ordinaires, sinon de dix pièces, avec les marques habituelles

sur la toile cirée : CDI, LS, PP, n°1, par exemple (Compagnie des Indes, londrins seconds, Pondichéry, ballot n°1). Visite par l'inspecteur de Carcassonne et par B. Fornier, qui se considère comme le deuxième inspecteur. En septembre, expédition des ballots de draps par le Canal du Midi jusqu'à Toulouse ou par des charrettes en cas de basses eaux. Les ballots ne venaient donc plus à Montpellier, pour la visite, ce qui était dérogatoire. Mais les contrôles s'étaient allégés à la fin de la guerre de Sept Ans. Ce qui d'ailleurs explique l'absence de traces dans les documents de l'intendance. Ensuite le transport s'effectuait par la Garonne jusqu'à Bordeaux. Ces ballots voyagent avec un passavant et un passeport de la Compagnie des Indes qui a le privilège de ne pas payer de péage et d'octroi jusqu'à Lorient. Toutefois les ballots pour Bassora, dans le Golfe persique, partent vers Agde pour Marseille où ils sont visités en tant que draps pour le Levant et vraisemblablement expédiés à ce moment-là par Joseph et George Audibert. Dans chaque port, ils sont réceptionnés par un correspondant de la Compagnie. En octobre, les ballots arrivent à Lorient, où ils sont visités pour la première fois depuis leur départ. Fornier et Cie peuvent alors tirer des traites payables au 30 mars 1766, à l'ordre de M. Fornier de Paris sur M. Demory, caissier général de la Compagnie des Indes, d'un montant de plus de 400 000 L.t. En mars 1766, les fabricants de Carcassonne peuvent présenter leurs lettres de change à Arnail Fornier, frère et associé de Barthélemy Fornier, banquier à Paris. En 1768, le maximum est atteint avec presque 800 ballots pour 1 100 000 L.t. L'administration était donc bien informée (note 2).

En utilisant les tableaux de production de draps de Carcassonne, on observe que 30 % de la production locale de 1768 a été achetée par Fornier et Cie pour le compte de la Compagnie des Indes.[36] Ces draps se vendaient bien en Asie car ils étaient assez légers, compte tenu du climat, et arrivaient facilement à Lorient par le Canal du Midi.[37] Ils avaient aussi de belles couleurs (fig. 2). Des teinturiers de Carcassonne et ceux de Marcassus savaient répondre aux nuances demandées, par exemple dans le mordoré pour Bassora.[38] Dans l'Inde, la demande pour le rouge écarlate était forte, de l'ordre de la moitié, suivie du vert. Venaient ensuite le violet et diverses teintes de rouge, brun, jaune et gris. Cas limite, les ballots des londres ordinaires, de la qualité la plus faible, étaient composés de deux tiers de rouge et un tiers de vert. Le prix plus élevé de la

teinture en rouge compensait le prix plus faible du drap. En Chine, le goût se portait sur le noir, pour moitié, puis l'écarlate, le bleu turc et un peu de violet. A Canton, les deux tiers des pièces de tissus expédiées étaient des perpétuanes, inexistantes dans les autres cargaisons, où les draps de qualité moyenne prédominaient, de 100 % pour Bassora à 66 % pour Pondichéry, en 1767 (fig. 3). Cette année-là, 37 % des pièces étaient envoyées à Chandernagor au Bengale et 29 % en Chine, le reste se partageant entre Pondichéry (21 %) et Bassora (12 %). Le comptoir de Mahé ne figure à nouveau dans les commandes qu'en 1768. Du point de vue de la variété des tissus, la prépondérance des londrins seconds apparaît, devançant de peu les londres larges et de très loin les londrins premiers et les mahoux seconds (douze draps pour la période, surtout roses), draps de bonne qualité mais chers (fig. 4). Cependant, pour ses achats de draps, la Compagnie réduit son pourcentage d'achat de londrins seconds au profit des londres larges. De 70 % et 20 % en 1765, elle passe progressivement à 50 % et 40 % en 1768. Signe d'une adaptation réciproque aux conditions de l'offre et de la demande. Fornier et Cie ont du mal à répondre aux commandes de londres ordinaires, que la Compagnie vendait bien, draps les moins chers à 5 L.t. l'aune. Il aurait fallu en relancer la fabrication, ce qui apparaît quelque peu dans les statistiques de production carcassonnaise. Pour les londres larges, dont il se fabriquait moins qu'autrefois à Carcassonne, B. Fornier doit traiter avec des marchands-fabricants qui passent accord avec des fabriques de la Montagne Noire, Cuxac, Les Ilhes par exemple. Fornier ne commande pas dans la région de Saint-Pons, Bédarieux et Lodève d'où étaient partis en 1755-1756 cent ballots de londres larges, soit le tiers des expéditions contrôlées ces années-là. Par manque de confiance peut-être dans les petits producteurs pas forcément bien intégrés dans les circuits de paiement, pouvant accepter d'être payés six mois à un an plus tard. B. Fornier se bornait donc à aller à Carcassonne deux fois l'an mais restait en contact par lettre avec un fabricant, Gallinier.[39] Cependant, le nombre total des fournisseurs est resté important, comparable à celui de 1750-55, entre 15 et 25 selon les années, car le nombre des draps à fournir et à teindre en quelques semaines était élevé.[40] La Compagnie des Indes payait ses fournisseurs plusieurs mois après la livraison. Tous les fabricants de Carcassonne et sa montagne n'avaient pas les moyens d'attendre les longs délais de paiement qu'elle demandait. En 1768, le paie-

ment des achats de 1767 devait se faire en octobre, à un an. Il est prolongé de trois mois. La Compagnie des Indes verse donc des agios de 1,5 % à treize marchands-fabricants, les plus en vue de la place. Dix autres avaient demandé à être payés plus tôt, entre mars et mai.[41] La situation financière malsaine apparaissait ainsi au grand jour, puisque la Compagnie ne pouvait pas payer ses fournisseurs dans les délais.

L'annonce de la suspension du privilège de la Compagnie ne se fait donc pas dans un climat serein. Les fournisseurs sont inquiets. Passé le mois de mars 1769, les expéditions sont compromises. Barthélemy Fornier tient informé Arnaud Gallinier, son correspondant à Carcassonne, du contenu des assemblées d'actionnaires, où son frère Arnail représente la société. Le 1er mars, il lui commande par anticipation cent pièces, mais « *il doit vous importer de ne pas presser votre fabrique et vos teintures afin d'avoir toujours double moyen de consommation, ne fut-ce que parce que nous ignorons le tems la quantité et les qualités qui seront nécessaires* ». Le 25 mars, B. Fornier lui donne son sentiment : il n'y aura pas de commande de draps, car ils arriveraient trop tard à Lorient. A Marcassus, il écrit le 15 avril : « *le ministre pour se déterminer avec plus de connaissance a authorisé un emprunt momentané par lotterie qui décide pour cette année le soutien de la compagnie* ». Avec François Durand, caissier de la Compagnie à Montpellier, le 10 mai, il évoque la « *suitte de cabales qui voudraient détruire son privilège. Cette question est encore indécise mais en attendant qu'elle soit décidée, l'emprunt momentané qui a été fait assure le sort de ses créanciers* ». Comme d'autres fournisseurs, les fabricants de Carcassonne essaient de faire pression. A Pierre Pinel et fils, de Carcassonne, le 13 mai, il mentionne l'action concertée de Jacques Pinel et Arnail Fornier, à Paris, qui avaient décidé que les fabricants de la ville adresseraient au ministre un mémoire « *à l'effet de luy prouver la nécessité d'exp.on de la compagnie pour l'employ de draps fabriqués pour cette destination. Sans doutte vous l'aurez executé et ce motif à l'appuy de tant d'autres pourra faire effet* ».[42] Soulagement d'être payé, mais doute sur la continuation de la Compagnie. Le débat est sur la place publique, à Paris où l'on se bat à coups de rapports et d'articles de journaux, mais aussi à Carcassonne ou Nîmes. Si les administrateurs souhaitent poursuivre les activités, un conseil réuni autour du roi le 22 et 23 juillet décide avec le Contrôleur Général la suspension du

privilège. Des rentrées d'argent trop peu importantes pour couvrir les dettes contractées pendant la guerre, un faible soutien de l'Etat, la pression des tenants de la liberté du commerce, autant de raisons pour expliquer des décisions provisoires devenues par la suite définitives.[43] L'arrêt du Conseil du Roi autorisant tous les armateurs « *à négocier dans les Indes, en Chine et dans les mers au-delà du Cap de Bonne Espérance en dérogation au privilège de la Compagnie des Indes* », daté du 3 août et du 13 septembre 1769, met fin au monopole d'exportation. Il faut cependant que la Compagnie achève de payer ses fournisseurs. Les fabricants de Carcassonne et Marcassus de Toulouse y figuraient pour plus d'un million de livres, soit 10 % des engagements, payables jusqu'en décembre 1969, Fornier et Cie pour 70 000 L.t..[44] Alors, il faut continuer à souscrire aux emprunts et loteries, comme avant. A la loterie de la Compagnie en 1769, Arnail Fornier achète pour 300 billets à 300 L.t., à revendre impérativement autour de soi (2 % de bénéfice annualisé). Il achète, en 1770, 25 actions (10 % de bénéfice annualisé). Les affaires continuent autrement, au coup par coup, pour faire revenir les capitaux investis à Canton. La société fait acheter des étoffes de soie et placer des piastres à la grosse aventure, sur *Le Beaumont*, vaisseau parti de Chine pour Lorient, en 1770, à 22 % de prime (profit) sur 15 mois (pour 1000 piastres). Quant aux draps, l'activité de commissionnaire s'est arrêtée d'elle-même. B. Fornier adresse quelques lettres de recommandation pour Arnaud Gallinier, constate que Thimotée le Cadet de Canton a un frère à Carcassonne qui va probablement proposer des draps aux armateurs des ports du Ponant. Une page est tournée en quelques semaines.[45]

La grande affaire consiste désormais à placer des perpétuanes dans les bateaux armés pour la Chine. Les Fornier constatent vite que c'est un article méconnu. Il faut décrire la texture, la longueur, la largeur. Donner les prix, la composition des assortiments pour les comptoirs de l'Inde et pour la Chine. Etait-ce un article peu sûr, trop nouveau ou produit trop loin de l'arrière-pays des armateurs de Lorient, Nantes ou Saint-Malo ?[46] Peu d'acheteurs se présentent. En 1772-73, ils se résignent à prendre un intérêt dans trois expéditions de Saint-Malo et La Rochelle, c'est-à-dire qu'il contribuent pour 10 000 L.t. sous forme de livraison de perpétuanes. Ils côtoyaient dans les montages financiers mis en place par les armateurs les grandes banques européennes et les importa-

teurs d'indiennes. Ces derniers recherchaient la fourniture de matières premières au meilleur prix.[47] La meilleure affaire rapporte 10 % sur quatre ans, mais « *il reste encore à rentrer* » en 1782. Pour trois envois, le bénéfice de leur participation est de 7,8 %, un bénéfice moyen. Mais avec des capitaux immobilisés pendant trois à quatre ans, il s'agit d'une perte. L. Dermigny indique 7,4 % pour les perpétuanes envoyées à Canton entre 1772 et 1778, à partir d'autres sources. Les perpétuanes produisaient moins de profit que les draps.[48] Les Fornier avaient depuis leurs premiers investissements des raisons d'espérer pour leur produit. L'amélioration de la qualité des perpétuanes avait été remarquée à Canton. Trudaine en avait été informé et avait fait descendre l'information par le canal de l'intendance. Il écrivait en 1769 que « *les sempiternes ayant été trouvées d'une qualité convenable, donnent à la Compagnie un profit honnête. Je m'empresse a vous annoncer cete nouvelle qui est trés satisfaisante (...)* ».[49] Pourtant, qu'est-ce que la qualité pour un lainage de la plus basse catégorie, à 2 L.t. l'aune ? Les Anglais réussissaient-ils mieux ? D'après L. Dermigny, depuis 1763, elles étaient vendues beaucoup moins cher qu'avant et presque toujours en dessous du prix de revient, donc une situation comparable aux nouveaux prix de vente des perpétuanes venues de France. Le mercantilisme en usage avec l'*East India Company* faisait remplir les cales des navires, pour aider des régions en difficulté, pour financer des importations de cotonnades ou de thé, par manque de piastres. 7 ou 10 % peuvent passer pour des bénéfices convenables au regard des ventes de la compagnie des Indes concurrente, mais pour un négociant, il s'agit bien d'une perte, les capitaux étant immobilisés pendant trois à quatre ans. Les Anglais avaient trop à vendre et les Chinois bien peu à acheter, les habitants de l'Empire du Milieu étant convaincus de trouver chez eux de quoi satisfaire leurs besoins. En 1769, au moment de la suspension du privilège, B. Fornier écrivait à Jarreau de Bordeaux, commissionnaire de la Compagnie comme lui : « *le tems nous aprendra si la liberté pour ce genre de comerce est préférable à une Compagnie bien administrée* ». En 1775, l'opinion est arrêtée après les premiers retours : « *en mon particulier, j'y ai renoncé, et je reste persuadé que ce comerce n'est convenable qu'à ceux qui dirigent les armements, et les ventes, ou aux Capitalistes, sans comerce, et qui n'ont pas la ressource de faire valoir eux-mêmes leur argent* ».[50] L'armateur retire toujours sa commission, le « capitaliste »

peut se contenter d'un profit proche de la rente. Barthélemy Fornier et ses frères ont d'autres possibilités... ou d'autres contraintes.

1774 est effectivement l'année des choix. Les associés de Fornier et Cie se séparent. Leur frère (Jacques-)Arnail, bon négociant à Cadix, vient de mourir. L'activité de draperies est cédée à Jean Pieyre de Nîmes. François Fornier père vend sa part de la boutique d'apprêts et cesse toute activité ; il était tout de même né en 1698. Le roi l'anoblit pour ses exportations de draps par la Compagnie des Indes, ainsi reconnue comme le service de l'Etat. Fornier de Paris continue des activités bancaires qui ne laissent pas de traces dans la comptabilité tenue à Nîmes. Barthélemy Fornier refuse des participations dans des établissements que des banques genévoises veulent installer aux Mascareignes, pour le commerce désormais libre dans l'Océan Indien. Il se recentre sur la société de Cadix, qu'il va en partie financer. Il y aura plus d'un million de livres investies en 1782. Jean Belon, le teneur de livres de la société, change d'attributions. Jusque-là chargé de la réception de toutes les marchandises parvenant aux magasins de Nîmes, il est promu à la direction d'une société en commandite pour la fabrication de bas de soie. Il surveille alors le travail du fabricant Meynadier pour le comptoir de Cadix.

« [Je n'ai pas] *un bon établissement à transmettre* », estimait Barthélemy Fornier en 1777.[51] Pour transmettre, il faut des héritiers, capables et intéressés. Dans le microcosme des négociants protestants d'Europe, en partie issus du Refuge, on accueille les adolescents en formation, on les observe au comptoir. Des réputations se font, pour longtemps. Des fils de Barthélemy, l'aîné était trop littéraire, le second trop militaire et le troisième trop jeune. Ils n'étaient pas autant orientés vers le commerce ou l'industrie que les générations précédentes, pour cause de religion. Pour transmettre, il faut aussi avoir des projets d'avenir. La Compagnie des Indes passait pour garder longtemps ses fournisseurs. Les ventes de certains lainages pouvaient bien rapporter un profit modeste, ce qui comptait aussi pour elle était de remplir les navires à temps à Lorient. Sans ce débouché assuré, fallait-il pour B. Fornier continuer à juxtaposer la draperie et les activités du négoce international ? D'autant qu'il devait écrire régulièrement plusieurs lettres par mois, pour suivre les ordres de fabrication et d'achat qu'il donnait à ses commissionnaires sur les lieux de production. Avec pour premier maillon de la chaîne, des fileuses difficiles à

contrôler, dont le comportement a tout pour inquiéter, par exemple, l'inspecteur des manufactures de Marvejols en 1778, dans le Gévaudan. Elles installent leur rouet à côté de leurs amies dans les rues du village et non pas à côté des autre fileuses de laine. Elles se moquent des ordres de l'intendant et de ses amendes. Et ainsi un « *duvet de coton* » se mêle à leur fil. Etoffe invendable, explique l'inspecteur, car la teinture ne prend pas bien sur le coton, alors que la pièce est déjà tissée. Elles prétendent « *qu'on ne peut point les forcer à seloigner les unes des autres, attendu que ce n'est point un attelier* ».[52] Colson, à Mende, surveillait les fileuses qu'il avait formées. A Nîmes, pour B. Fornier, Belon se chargeait désormais de contrôler le travail d'un fabricant de bas de soie.

Malgré un savoir-faire séculaire de négociant en laines et des investissements importants liés aux commandes de la Compagnie des Indes, Barthélemy Fornier, désormais seul, avait dû choisir de limiter son rayon d'action à ce qu'il faisait surveiller sur place, comme les bas de soie. Il ne pouvait pas à la fois superviser des activités dorénavant axées sur Cadix, pour des raisons de patrimoine familial, et assurer la gestion au quotidien d'une fabrique de lainages dispersée dans plusieurs massifs montagneux éloignés d'une centaine de kilomètres de Nîmes, son lieu habituel de résidence.

NOTES

1) G. Le Bouëdec, « Les approvisionnements de la Compagnie des Indes (1737-1770). L'horizon géographique lorientais », *H.E.S.*, 3, 1993, p. 411.

2) A.D. Hérault, C 2599, lettre de Dat, subdélégué à Carcassonne, en 1787. Mémoire daté de 1768 par Noël Daru, secrétaire de l'intendance, chargé du droit de marque des étoffes, archives privées, A.N., 138 AP/1. Sur la place de la marque, voir les essais de Mouton (1740) et François Fornier (1752), A.D. Hérault, C 2515 et C 2164.

3) On dispose deux fois des mêmes documents. G. Le Bouëdec, « Les approvisionnements... », art. cit., p. 388, utilise les archives du port de Lorient. Pour les archives privées du fonds Fornier de Clausonne, D. Fabre, *Une maison de commerce nimoise au XVIII^e siècle, Fornier et Cie (1762-1779)*, Mémoire de maîtrise, Montpellier, 1970, p. 87-109. D. Bertrand-Fabre et R. Chamboredon, *Les Fornier de Clausonne : archives d'une famille de négociants de Nîmes (XVII^e-XIX^e siècles)*, Nîmes, Archives départementales du Gard, 1987, p. 101-115.

4) Ph. Haudrère, *La Compagnie française des Indes au XVIIIe siècle (1719-1795),* thèse d'Etat, 1987, p. 1080-1093.

5) R. Chamboredon, *Fils de soie sur le théâtre des prodiges du commerce. La maison Gilly-Fornier à Cadix au XVIII^e siècle (1748-1786).*Thèse de doctorat, Toulouse, 1995, p. 662.

6) Archives privées du Fonds Fornier de Clausonne, A.D. Gard 73 J 351, f° 59. A.D. Hérault C 2164, lettre de Machault à l'intendant Saint-Priest, 16 juin 1752.

7) A.D. Gard, 73 J 351.

8) A.D. Hérault, C 2375. A. Rémond, *John Holker, manufacturier et grand fonctionnaire en France au XVIII^e siècle,* 1946, p. 145. P. Vayssière, « Un pionnier de la révolution industrielle en Languedoc au XVIII^e siècle : John Holker », *Annales du Midi,* juillet 1967, p. 269-285.

9) A.D. Gard, 73 J 350 et 73 J 372 f° 36. Prospectus des années 1750 et 1760.

10) Sur les Gilly, pour actualiser les données généalogiques de G. Chaussinand-Nogaret, *Les Financiers du Languedoc*, Paris, 1970, voir les actes notariés et papiers de famille dans A. Barthélémi, « Les Gilly », *Cercle Généalogique du Languedoc*, Montpellier, 1994, 63, p. 23-26. R. Chamboredon, *Fils de soie...*, p. 42-49 et p. 660. Ph. Haudrère, *La Compagnie...*, p. 150-151. Pour les Fornier, R. Chamboredon et D. Bertrand-Fabre, « De la 'marchandise' à la magistrature : l'ascension des Fornier de Clausonne au siècle des Lumières, sous la Révolution et l'Empire », *A.H.R.F.*, oct.-déc. 1984, p. 479-494. Les Fornier de Nîmes étaient apparentés à ceux de Marseille et Cadix, mais pas à ceux de Carcassonne. Deux frères se prénommaient Arnail.

11) A.D. Gard, 73 J 360 et 361 copies de lettres à F. Durand et fils, Montpellier, 16 mars 1767 et 3 octobre 1767. A.D. Hérault, 8 B 240 p. 24-25, Juridiction consulaire, Laurent Dechan déclare sa faillite le 2 janvier 1767 à la suite de la cessation de paiements de Gilly de Montaud, à Paris. Elle entraîne aussi la faillite de Gilly Frères et Fornier Frères à Cadix.

12) A.D. Gard, 73 J 385 copie de lettre à la Compagnie de Indes, 28 décembre 1767. 73 J 351 f° 28 note de Fabre sur la longueur, les couleurs, l'emballage, les prix, la composition des ballots et les marques diverses concernant les perpétuanes anglaises, vers 1765.

13) A.D. Gard, 73 J 351 lettre de Michel à M. Fornier de Paris, Canton, 18 décembre 1766. Echantillons de draps anglais dans 73 J 353.

14) G. Le Bouëdec, « Les approvisionnements... », art. cit., p. 406.

15) A.D. Gard, 73 J 351, mémoire de Fornier et Cie en juillet 1764. Un mémoire de Gilly de Montpellier à Gilly, directeur de la Compagnie des Indes, où il décrit longuement en 1753 le processus du négoce du vin de Languedoc, sans rapport avec les dates de départ des bâtiments, est reproduit dans D. Bertrand-Fabre et R. Chamboredon, *Les Fornier de Clausonne...*, p. 122-125.

16) A.D.Gard, 73 J 352 et 73 J 407, Grand-Livre « B » p. 8. 1836 paires en 1766 et 4206 en 1767.

17) A.D. Hérault, C 2515, C 2355 et C 2356. Ph. Haudrère, *La Compagnie ...*, p. 307-314 et p.409. Les Mouton étaient apparentés aux Gilly et avaient eu une société en commun au XVII^e siècle. Ceci explique peut-être une commande à un Mouton âgé et retiré apparemment du commerce. Toutefois Jean Mouton (1674-1750) était aussi en relation d'affaires avec les Castanier, à qui il avait acheté le château d'Assas, vers 1729. François Castanier était Directeur de

la Compagnie des Indes de 1723 à 1759 à l'époque où Guillaume V Castanier son neveu était propriétaire de trois manufactures de draps en Languedoc. A. Barthélémi, *Ascension et déclin d'une famille montpelliéraine aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : les Mouton de La Clotte*, Montpellier, dactyl., 1992, 90 p., A.D. Hérault, 11 F 134. Cl. Marquié, *L'industrie textile carcassonnaise...*, p. 89-92. A.D. Hérault, actes de Jean Mouton chez le notaire Vézian en 1738.

18) Ph. Haudrère, *La Compagnie...*, p. 1198.

19) L. Dermigny, *La Chine et l'Occident. Le commerce à Canton au XVIII^e^ siècle*, Paris, 1964, p. 720.

20) A.D. Hérault, C 2515, C 2103, C 2105, C 2172.

21) A.D. Gard, 73 J 407, Grand-Livre « B », p.362. 73 J 360 et 361, copies de lettre à F. Durand et Cie, caissier de la Compagnie des Indes à Montpellier, 16 mars 1767 et 25 juin 1767. 73 J 351 f° 69 lettre de Thimotée le Cadet, Canton, 25 décembre 1766. f°68 compte figuré de 2689 piastres pour principal et bénéfice prêtées à 18 % en 1766 et 1767 chez Chetkoa (Chetqua) et chez Tsamkoa et Sayoukoa (?), marchands chinois de Canton et membres du Co-hong. 20 000 L.t. avaient été confiées à Thimotée à Canton et 10 000 L.t. prêtés par Fornier de Paris, à 5 %. A lui d'en trouver le meilleur placement.

22) L. Dermigny, *La Chine et l'Occident..., op. cit.*, p. 713 note 1, citant A.N. col. C 1/11. Ne tient pas compte de la modification de commande ultérieure.

23) A.D. Gard, 73 J 351 f° 61 extrait de la lettre du Conseil de Direction de Canton à la Compagnie en date du 8 janvier 1767.

24) A.D. Hérault, C 2375.

25) Line Teisseyre-Sallmann, « Une croissance industrielle sous l'Ancien Régime : le textile en Bas-Languedoc au XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », *Etudes sur l'Hérault*, 1993, 9, p. 105-106, résumé de thèse de doctorat.

26) A.N. Archives privées, 138 AP/1, Mémoire de 1768 de Noël Daru.

27) A.D. Hérault, C 2375, lettre de Colson de Mende, 17 octobre 1762.

28) A.D. Hérault, C 2375, mémoire d'Holker, 1764. Rapports de Lafont, subdélégué à Mende, 1762.

29) A.D. Gard, 73 J 366, copies de lettre à Vernhet et Persegol de Saint Geniez, 16 et 29 janvier 1773. A.D. Gard, 73 J 360, copie de lettre à Belon de Meyrueis, 21 mai 1766.

30) A.D. Gard, 73 J 362, copies de lettre à Vernhet et Persegol de Saint Geniez, 20 juin et 4 juillet 1768.

31) Sur la technique des apprêts, R. Cazals (et coll.), *L'industrie de la laine en Languedoc depuis la préhistoire à nos jours*, Montpellier, APALR - Les Audois, A.D. Hérault, 1995, p. 31.

32) A.D. Hérault, C 2375.

33) A.D. Gard, 73 J 407, Grand- Livre « B », compte d'Holker entre 1765 et 1768, p. 177. Les sommes indiquées sont à multiplier par trois, puisque François Fornier ne passe que sa part en comptabilité.

34) A.D. Gard, 73 J 362, copie de lettre à Holker du 10 août 1768 à propos de Colson. A.D. Hérault, C 2187 et C 2375 dossiers Colson. L'intendant , après enquête à Mende, l'incite

fortement à chercher de préférence un partenaire financier, plutôt que de demander régulièrement des subventions des Etats du Languedoc et du Contrôleur Général. Colson lui annonce le 15 décembre 1767 qu'il a fait une société avec les négociants en laines montpelliérains Seimandy Farel fils aîné et Cie, qui ne le laissent pas manquer d'argent, dit-il. D'après ces dossiers de demande de subventions, il rencontrait avec ses quatre presses anglaises et ses cartons les mêmes difficultés que Fornier et Cie.

35) A.D. Gard, 73 J 363, copies de lettre à David André de Londres, son cousin, pour qu'il s'occupe de faire sortir les cartons en contrebande, en vain, et à John Holker, du 17 janvier 1770. A.D. Gard, 73 J 361, copie de lettre à Trudaine, 17 juin 1767, qui est reproduite avec les lettres de noblesse dans D. Bertrand- Fabre et R. Chamboredon, *Les Fornier de Clausonne...*, p. 102-104 et p. 301-203.

36) Cl. Marquié, *L'industrie textile carcassonnaise..., op. cit.*, p. 50-51.

37 Ph. Haudrère, « Les Compagnies des Indes (1660-1770) », dans *Histoire de Lorient*, dir. Cl. Nières, Toulouse, 1988, p. 36.

38) A.D. Gard, 73 J 399.

39) A.D. Hérault, C 2172 et C 2201 f°104. A.D. Gard 73 J 407 Grand-Livre « B », p. 88.

40) A.D. Gard, 73 J 407 Grand-Livre « B » p. 87, 249, 362.

41) A.D. Gard, 73 J 407 p. 88.

42) A.D. Gard, 73 J 385 copies de lettre à Gallinier, Marcassus et Pinel et fils.

43) Ph. Haudrère, *La Compagnie française des Indes..., op. cit.*, p. 1107-1142. Pour le débat d'idées dans le monde des gens de plume, en particulier, comment Diderot réagit aux différents rapports qui se succèdent en 1769, de l'abbé Morellet à Jacques Necker, voir G. Dulac, « Les gens de lettres, le banquier et l'opinion : Diderot et la polémique sur la Compagnie des Indes », *Dix-Huitième Siècle*, n° 26, 1994, p. 177-199.

44) A.D. Hérault, C 2696, affiche de l'arrêt. A.D. Gard 73 J 385, copies de lettre à Demory, caissier général de la Compagnie des Indes, 30 septembre et 7 octobre 1768.

45) A.D. Gard, 73 J 408, p. 241. A.D. Gard 73 J 363 copies de lettre à Thimotée et Gallinier de Carcassonne, 5 août et 21 octobre 1769. Thimotée, à Carcassonne, venait d'acheter la terre d'Auriac après la mort de Guillaume V Castanier (1702-1765).

46) A.D. Gard, 73 J 363 plusieurs correspondances avec des armateurs nantais, Jacquier ainsi que Deguer, entre septembre 1769 et mars 1770.

47) Description des consortiums financiers européens mis en place par les armateurs malouins pour ces destinations coûteuses et lointaines, dans G. Le Bouëdec, « L'inquiétude et l'espoir » (1769-1789), *Histoire de Lorient, op. cit.*, p.124-125.

48) A.D. Gard, 73 J Grands-Livres 409, 410, 411 et 412. *Le Brisson*, était armé par Admirauld et fils de La Rochelle, des alliés des Fornier, *Le Beaumont* et *Le Maréchal de Broglie* par Le Breton de Blessin et Dessaudrais Sébire, de Saint-Malo. L. Dermigny, *La Chine et l'Occident..., op. cit.*, p. 720.

49) A.D. Hérault, C 2185. Dossier comportant la lettre de Trudaine du 10 juin 1769, le brouillon de réponse et celui de la circulaire adressée aux inspecteurs des manufactures pour

diffusion auprès des fabricants. La date toutefois incite à la prudence. Ce peut être un moyen de pression au moment du débat sur le maintien de la Compagnie.

50) Sur l'E.I.C., L. Dermigny, *La Chine et l'Occident...*, *op. cit.*, p. 720-723. A.D. Gard, 73 J 363 copie de lettre à Jarreau du 30 septembre 1769. A.D. Gard, 73 J 369, copie de lettre à Dominique Jacquier, 25 novembre 1775.

51) A.D. Gard, 73 J 372 copie de lettre à David André de Londres, 28 juillet 1777.

52) A.D. Hérault, C 2574. Lettre de Le Queray de Boulanger, inspecteur des manufactures à Marvejols, à l'intendant, 22 janvier 1778. Il rend compte de l'application d'une ordonnance de l'intendant du 22 octobre 1777 sur les ateliers.

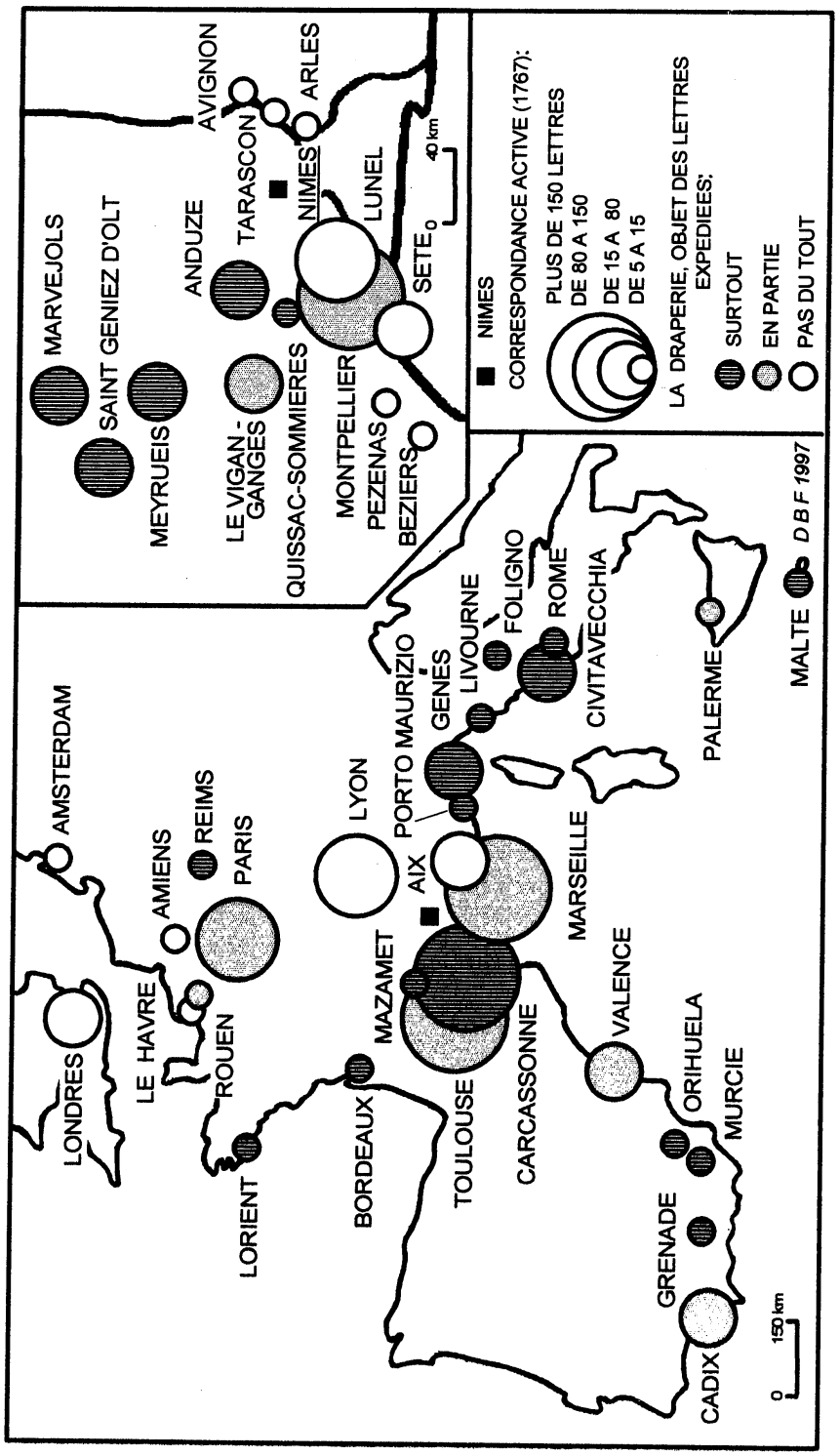

LE RESEAU DE CORRESPONDANTS DE FORNIER ET CIE, NEGOCIANTS EN LAINES DE NIMES (1767)

DES DRAPS ET DES COULEURS : LE GOUT EN ASIE

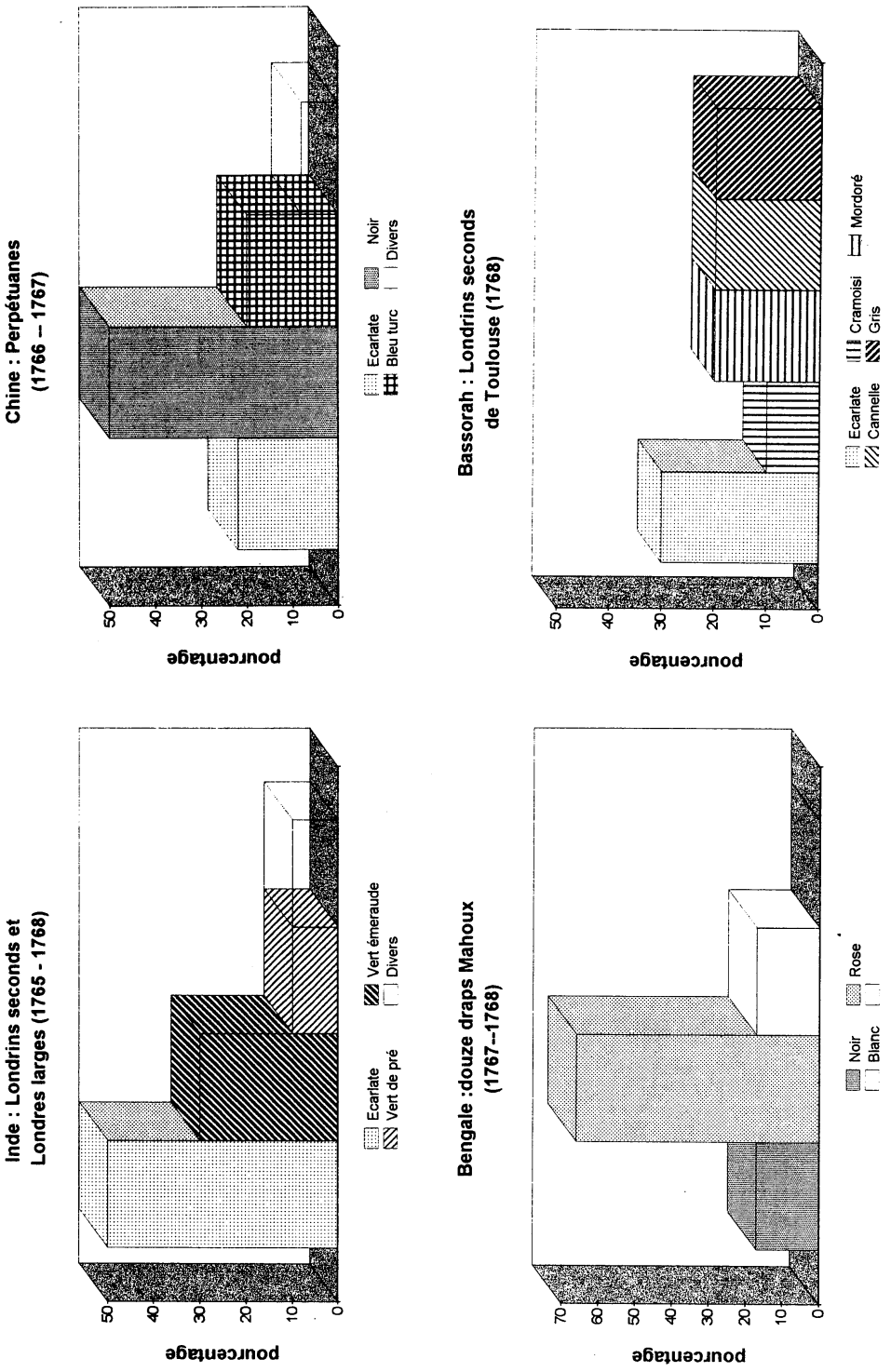

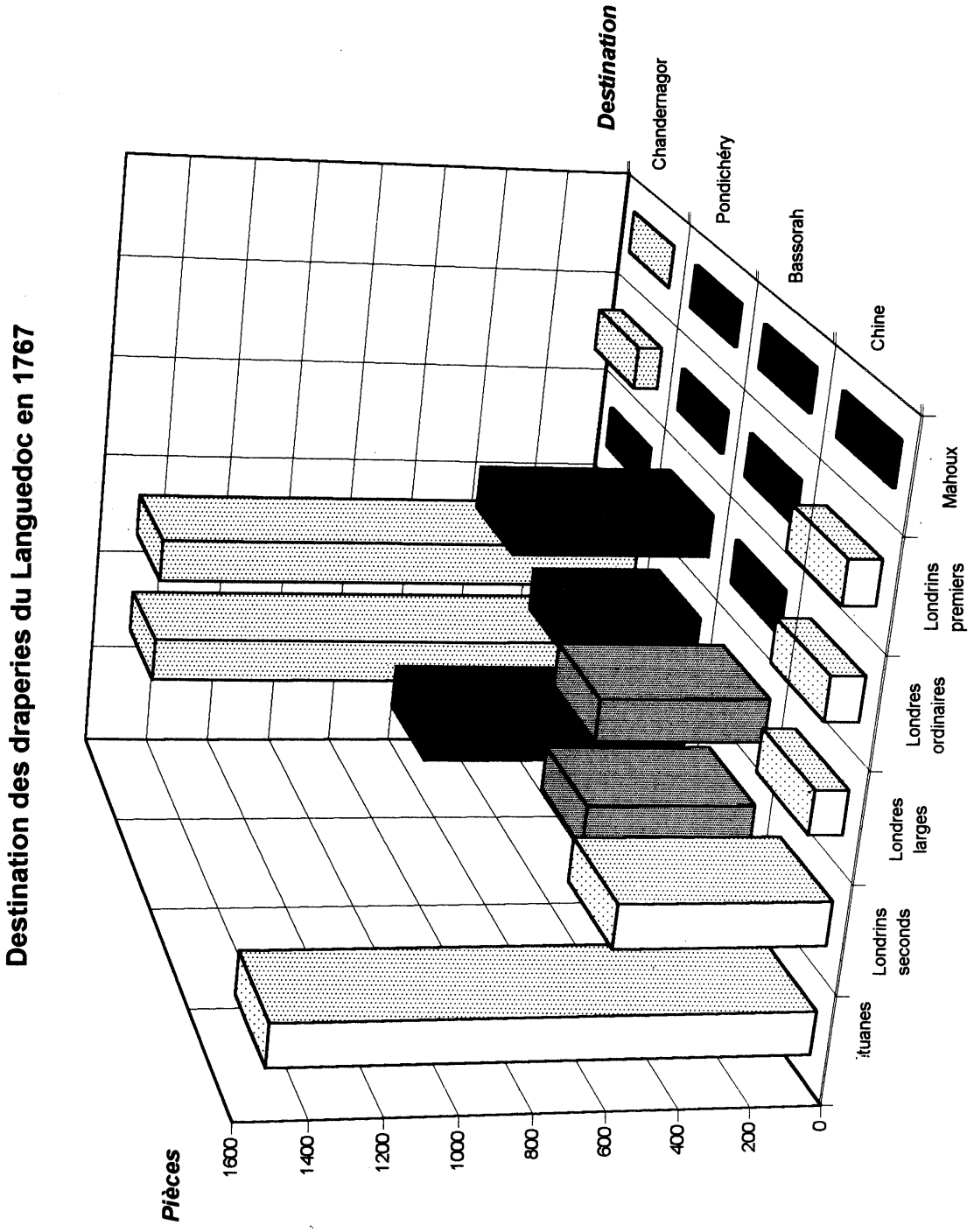
Destination des draperies du Languedoc en 1767
Pièces
1600
1400
1200
1000
800
600
400
200
0
Destination
Chandernagor
Pondichéry
Bassorah
Chine
ituanes
Londrins seconds
Londres larges
Londres ordinaires
Londrins premiers
Mahoux

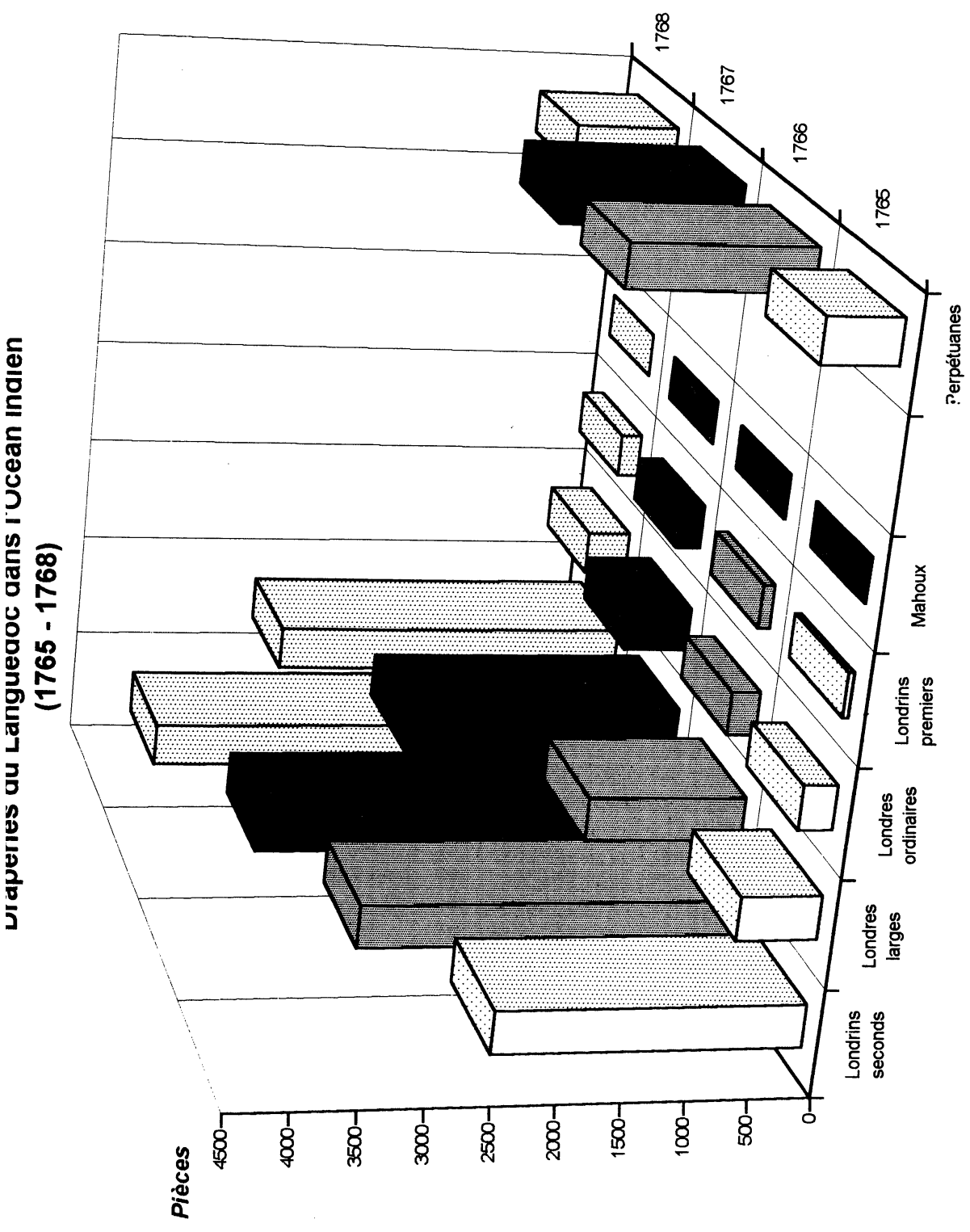
Draperies du Languedoc dans l'Ocean Indien
(1765 - 1768)
Pièces
4500
4000
3500
3000
2500
2000
1500
1000
500
0
Londrins seconds
Londres larges
Londres ordinaires
Londrins premiers
Mahoux
Perpétuanes
1765
1766
1767
1768

Les négociants français et le commerce international du coton : un enjeu économique et politique vu à travers l'exemple des Echelles d'Acre et de Seyde -1650-1789-

Jean-Pierre FARGANEL

Le commerce international du coton en Méditerranée pratiqué par les négociants français aux XVII[e] et XVIII[e] siècles a fait, de longue date, l'objet d'études sûres et approfondies par les historiens de l'économie, notamment de la part des spécialistes du commerce de Marseille. La moisson d'informations est abondante et les mouvements des exportations de coton depuis les Echelles du Levant vers Marseille ont été définis qualitativement et quantitativement par de grands prédécesseurs comme Paul Masson, Louis Bergasse, Robert Paris ou encore Charles Carrière. Aussi une approche, purement économique, du sujet n'apporterait, sans doute, que peu de chose. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé plus intéressant de nous pencher sur des aspects moins connus de cette acitvité : ceux des enjeux économiques et politiques que cette fibre cristallisait, à cette époque, dans les Echelles d'Acre (Akka) et de Seyde (Saïda). En effet, ce commerce qui était déjà pratiqué dans la seconde moitié du XVII[e] siècle explosa littéralement au siècle suivant et tint une place

croissante dans le commerce de la cité phocéenne. Ces deux Echelles qui furent, au cours de la période, d'importantes productrices et exportatrices de coton constituent un exemple type des mutations qui frappèrent le négoce du coton et de leurs conséquences économiques et politiques sur la vie des Orientaux et celle des nations françaises de ces établissements. La faim de coton occasionna de sourdes rivalités entre les négociants provençaux qui voulaient accaparer ce marché pour leur propre compte, ceux de Seyde cherchant à évincer leurs concurrents d'Acre à tout prix. Pour les Orientaux, ces mutations présentaient un double aspect. Le premier était le signe d'une modification des rapports économiques entre l'Orient et l'Occident et de la main-mise des Français sur l'économie locale. Le second, quant à lui, était lié à l'émergence en Syrie méridionale d'hommes forts, comme Daher et El-Djezzar, désireux de s'affranchir peu ou prou de la tutelle ottomane. Le commerce du coton était le fondement financier de leur puissance politique. Ainsi, des stratégies, souvent antagonistes, s'élaborèrent-elles pour s'assurer la maîtrise de cette précieuse denrée. La correspondance des députés de la nation et de la nation des Echelles d'Acre et de Seyde adressée à la Chambre de Commerce de Marseille restitue les péripéties de cette lutte pour le coton et la vision qu'en eurent les négociants français.

L'émergence du commerce du coton à Acre et Seyde 1650-1731

Le coton.

Le coton était cultivé aux Indes depuis la plus haute Antiquité, les auteurs anciens, comme Hérodote, Strabon ou Pline, le connaissaient et les Romains avaient coutume d'importer des cotonnades dans l'Empire. Des Indes, cette plante essaima en diverses parties du monde, ves l'Est, d'abord, elle arriva en Chine au X^e^ siècle, vers l'Ouest son cheminement fut plus rapide. Le coton atteignit le Turkestan au VI^e^ siècle, puis, la Mésopotamie au VII^e^ siècle ; de là, il se répandit en Cilicie, Syrie, Palestine, Egypte, Maghreb, Espagne et Sicile[1].

Le coton importé à Marseille se présentait sous deux formes : le coton brut ou coton en laine et les filés qui se répartissaient en différentes catégories en fonction de la qualité du filage et de la teinture, allant de la plus commune,

comme les filés blancs du Levant, à la plus précieuse, comme les filés rouges. Les premiers de texture grossière servaient à la fabrication de mèches pour les bougies, les chandelles et les lampes, les seconds, quant à eux, entraient dans le tissage des mouchoirs et des siamoises[2] dans les manufactures de Rouen, la qualité de leur teinture dont le procédé n'eut pas pendant longtemps d'équivalent en France les faisait rechercher[3].

Durant la première moitié du XVII[e] siècle, les exportations de coton vers Marseille connurent un essor important, elles doublèrent entre 1615 et 1636[4]. Elles provenaient exclusivement d'Asie mineure, de Chypre et de Syrie, Smyrne et Alexandrette étant les principaux centres d'expédition. Marseille était dès 1614 un centre de réexportation du coton brut vers l'Espagne et l'Italie, notamment vers Nice, Gênes, Livourne, Rome et Naples. Dans une moindre mesure, Marseille fournissait l'Allemagne, l'Angleterre et la Barbarie. Après 1647, l'on note la disparition des courants commerciaux vers l'Espagne et l'Angleterre en raison des tensions internationales. Entre 1648 et 1651, les Anglais et les Hollandais se rendaient maîtres des exportations de coton vers le Nord et l'Ouest de l'Europe, au détriment de Marseille qui, dans le même temps, augmentait son trafic vers les ports de Provence, du Languedoc et les ports français du Ponant. Durant cette période, les productions textiles liées au coton étaient peu développées en France. A Marseille, on produisait essentiellement des mèches et de la cotonine ou toile à voile, en revanche à Lyon, les filés de coton entraient dans le tissage des futaines et des basins[5].

Durant la seconde moitié du siècle, l'essor du commerce du coton se confirma et au début du XVIII[e] siècle les achats de coton constituaient plus de la moitié des affaires des négociants français d'Acre et de Seyde. Sur l'ensemble des Echelles, les filés représentaient, environ 80 % des achats français de coton en 1700-1702 avec 16 946 quintaux contre 4316 quintaux pour les cotons en laine[6]. Durant la première moitié du siècle, la quantité de filés resta relativement stable alors que la part du coton brut ne cessait d'augmenter en raison du développement progressif du filage en France, 15607 quintaux de filés contre 18944 quintaux de brut en 1717-1721, 14807 contre 30 789 en 1738-1740. En 1750-1754, la proportion du début du siècle était inversée : 20 % de filés pour 80 % de coton brut soit 13 853 quintaux

contre 52 550. En 1786-1789, les filés ne représentaient plus que 10 % du commerce du coton avec 10805 quintaux contre 95 979 quintaux de laines de coton . Si au XVIII[e] siècle des centres producteurs comme Alep et Chypre déclinèrent, en revanche les Echelles de Smyrne, Acre et Seyde connurent un essor important. Au milieu du siècle, les Echelles d'Acre et de Seyde totalisaient 68 % des achats français de filés de coton au Levant et 30 % de ceux de coton brut. A la fin du siècle, en raison de la situation en Syrie-Palestine, la plus grande partie du commerce du coton s'était repliée sur les Echelles de Salonique et surtout de Smyrne[7].

Les rivalités opposant les nations françaises d'Acre et de Seyde.

Les résidents français établis dans une Echelle au Levant ou en Barbarie formaient une communauté, la nation française. Ils étaient protégés par le régime des Capitulations qui leur octroyait de nombreux privilèges, notamment celui de bénéficier d'une totale exemption fiscale et de tarifs douaniers peu élevés et, celui encore, de ne relever que des autorités françaises pour ce qui concerne les affaires internes de la nation, dans un procès les opposant à un sujet ottoman, ils étaient assistés par les autorités consulaires. Les Echelles étaient organisées en consulats et vice-consulats, sous l'autorité des consuls et de leurs subordonnés les vice-consuls. L'Echelle de Seyde avait rang de consulat et celle d'Acre rang de vice-consulat.

Durant la première moitié du XVII[e] siècle, la grande affaire à Acre et à Seyde, même s'il commençait à prendre une importance croissante, n'était pas le commerce du coton, mais celui des cendres[8]. C'est au cours de la seconde moitié du siècle que l'Echelle de Seyde commença véritablement à entrer en conflit, au sujet des cendres d'abord et du coton ensuite, avec celle d'Acre dont l'étoile commençait à monter. La correspondance des députés de la nation et de la nation d'Acre et de Seyde témoignent de cette rivalité et des pratiques procédurières qui ont émaillé les relations entre les deux Echelles, chacune voulant tourner à son avantage la règlementation. Seyde avait tendance à accuser Acre de violer la législation, Acre protestait de sa bonne foi, de son souci pour l'intérêt commun et de l'impossibilité de procéder autrement aux achats de coton dans un contexte peu favorable au négoce.

La constitution d'une centrale d'achats des cendres comprenant les négociants des deux Echelles, en 1660, occasionna une violente polémique. Par une lettre à la Chambre de Commerce de Marseille, datée d'avril 1662, les négociants exposaient leurs griefs. Ils reprochaient à leur collègues de ne pas avoir respecté leurs engagements et de vouloir faire cavaliers seuls. En effet, selon les accords passés, une caisse commune était constituée et chaque négociant devait verser une cote-part de 200 l., mais, toujours selon eux, au bout de six mois cette somme leur fut remboursée sans qu'ils aient pu participer au commerce des cendres. Pour la nation de Seyde, les choses étaient claires, elle était victime d'une entente commerciale qui gonflait artificiellement les prix. Elle n'en voulait pour preuve que l'attitude des négociants d'Acre qui, en dépit de la grève du négoce décidée par le consulat de Seyde pour forcer l'aga des douanes à abroger ses décrets arbitraires augmentant les taxes[9], permettaient à Narcisse Contarini de continuer l'exercice du négoce. Naturellement, les négociants d'Acre protestèrent de leur bonne foi et du soin qu'ils avaient pris pour les intérêts de tous. Ils firent valoir à la Chambre de Commerce de Marseille, que selon la volonté de la nation de Seyde, ils avaient quitté l'Echelle ne laissant que le drogman ou interprète[10] et un jeune homme, ledit Contarini, qui devait liquider les affaires les plus pressantes de l'Echelle. Les négociants d'Acre, réfutant les arguments de leurs collègues de Seyde, affirmaient que leurs ordres avaient bien été observés malgré les inconvénients qui en résultaient.

> *Nous nous sommes donc incommodez pour le bien de la nation 3 années de suite, et nous avons souffert de gros interest et les dezertions, et ses messr en reconnaissance des intherests que nous avons souffert nous menacent d'une ruine entière par leurs menées et caballes...*[11].

Devant la décision d'imposer des achats globaux pour les cendres sous le contrôle d'un inspecteur nommé par Seyde, la nation d'Acre refusait de se soumettre aux conditions du nouveau règlement. Elle affirmait que ces nouvelles dispositions ne pouvaient avoir pour effet que de livrer le commerce de l'Echelle aux Anglais et aux Hollandais et de ruiner les deux établissements français. Elle soulignait, ensuite, la différence de traitement dont elle était

l'objet parce que, si elle était obligée de participer au paiement des avanies imposées à la nation de Seyde, l'inverse n'était pas vrai. Elle rappelait, enfin, qu'elle n'avait jamais empêché les négociants de Seyde de venir commercer à Acre et que les prix pratiqués n'étaient pas plus élevés que de coutume. Ainsi, il n'était pas question pour la nation d'Acre de passer par les conditions d'une nation qui, selon elle, n'avait d'autres buts que de l'exclure du commerce des cendres et même du coton.

> *Ils parlent comme s'ils éstoient souverains, disant nous voulons et entendons, et mesme nous as esté rapporté que quelques uns d'yceux, estant assemblez dans une chambre qu'ils prettandoient nous regler du mesme des couttons en laines et filetz et que sy il y avoit quelqu'un de nous qui sy vouleu opposer quy feroient un verbal et de mesmes temps nous faire embarquez comme de personnes infames...* [12].

Si l'on observe encore des conflits entre les deux nations à propos des cendres, comme en 1679[13], la question des cendres passe désormais au second plan. Le 13 janvier 1691, la nation de Seyde portait plainte auprès de la Chambre de Commerce de Marseille contre leur drogman, le sieur Révérend, qu'elle accusait de pratique illicite du commerce avec la complicité du consul et du marchand Guilhermy, député de la nation de Seyde. Les négociants de Seyde étaient persuadés qu'il y avait collusion entre ces personnages et les autorités ottomanes, un mémoire détaillé était joint à la lettre [14]. Naturellement, Guilhermy devait se justifier auprès de la Chambre et protester de sa bonne foi. A ses dires, s'il s'était adressé au pacha d'Acre, Ahmed Pacha, pour obtenir du coton, ce n'était qu'en raison des réticences des marchands d'Acre à lui vendre du coton. Ayant appris que le Pacha en détenait, il s'était résolu à traiter avec lui, le Sieur Révérend n'étant qu'un intermédiaire auquel il avait versé une commission. Il ajoutait que, si collusion il y avait, c'était entre les marchands d'Acre et le pacha[15]. L'affaire donna lieu à une abondante correspondance, l'ambassadeur trancha dans un sens peu favorable à la nation de Seyde, s'il fut interdit à Révérend de commercer en raison d'une nouvelle ordonnance, il n'en n'était pas moins maintenu dans ses fonctions[16].

En 1691, pour protéger les activités naissantes du filage en France, il fut instauré un nouveau tarif douanier qui frappait les produits textiles semi-ouvrés entrant dans le royaume, comme les filés du Levant, d'une taxe de 20 l. par quintal, soit 25 % de la valeur de la marchandise. L'exportation des filés de coton vers Marseille perdait une partie de son intérêt et il devenait plus avantageux de traiter avec d'autres nations européennes. Les marchands d'Acre profitèrent de leur situation prédominante pour procurer aux Anglais et Hollandais cette précieuse denrée moyennant de bonnes commissions, ce qui provoqua un tollé à Seyde et une lettre de protestation[17].

La nation de Seyde se montrait, une fois de plus, particulièrement procédurière et essayait tourner toutes les facettes de la législation à son avantage pour éliminer la concurrence. Une ordonnance, en effet, interdisait aux marchands résidents de l'Echelle de Seyde et de ses dépendances d'avoir recours aux autorités du pays pour se procurer du coton. Naturellement, la nation de Seyde écrivit à la Chambre pour lui faire part de son intention de déposer une plainte auprès de l'intendant de Provence contre une nation d'Acre irrespectueuse de la règlementation et son propre consul jugé trop passif.

> *Et quoy que nous ayons fait diverses instances à Mr Lempereur notre Consul de nous rendre justice en cette occasion en faisant supporter aux contrevenants portée par lesdittes délibérations et ordonnances et même de l'adoucir par la voye d'un accommodement a quoy chacun auroit mis la main, mais tout cela a esté inutile...*[18].

La concurrence acharnée entre les deux établissements n'était pas le seul facteur de désordres. Il fallait compter avec les fraudes commises par les capitaines et patrons qui, bien souvent, cherchaient à se soustraire aux différentes taxes qu'ils devaient acquitter dans les consulats. Les consuls, eux-mêmes, au lieu d'être des éléments modérateurs dans les conflits qui opposaient les deux nations semaient le trouble en faisant preuve de partialité ou encore en prenant des initiatives intempestives. Les abus des premiers, à la longue, provoquèrent de vives protestations de la part de la nation de Seyde qui soulignait que les capitaines honnêtes payaient pour les autres et les

fraudes n'avaient d'autre effet que de faire augmenter le coût des taxes. Certains capitaines embarquaient clandestinement leur marchandises, d'autres encore déclaraient un faux nolis pour Marseille alors que leur destination était un port italien ou maltais, échappant ainsi à la taxe qui frappait, au départ de l'Echelle, les cargaisons à destination d'un port étranger. La nation de Seyde citait notamment l'exemple de Joseph Martin de Cassis qui après avoir chargé du coton à Acre l'avait livré frauduleusement à Malte[19] .

Quant aux consuls, leur attitude pouvait constituer une entrave au commerce du coton. En effet, les réforme des consulats furent l'occasion de violentes oppositions entre la nation et les consuls, notamment dans l'Echelle de Seyde[20]. Les élections des députés de la nation constituaient un enjeu très important pour le Consul et la nation. Faire élire députés de la nation des prête-noms permettait au consul de touner l'interdiction de pratiquer le commerce. Dans cette même lettre du 13 janvier 1691, où nous l'avons vu précédemment, elle demandait des sanctions contre Révérend, son drogman, la nation de Seyde dénonçait les irrégularités dont son consul, selon elle, s'était rendu coupable en voulant faire élire des hommes de paille pour continuer à exercer illicitement le commerce sous le couvert du député de la nation Guilhermy.

> *Ce qui vous persuadera sans doute que luy meme (le consul) ne croit pas que le commerce luy soit permis s'est qu'il se couvre du nom du S. Guilhermy député ainsi qu'il est pleinement justifié par les lettres qu'ils ont ecrites de consert à Mess Arnaud et Brüed'Acre, desquelles nous avons veü les originauxd'où l'on a exxtrait les copies que nous vous envoyons...*[21].

En 1700, le consul tenta encore de faire élire ses candidats contre l'avis de la nation[22], par la suite, les effets des réformes aidant, ce genre d'incidents disparut, mais la nation n'en était pas, pour autant, à l'abri des lubies du consul qui pouvaient compromettre la bonne marche du commerce du coton, en prenant des dispositions intempestives susceptibles de priver la nation française de ses fournisseurs pour le plus grand profit de ses concurrents anglais et hollandais. Ce fut, par exemple, le cas en 1715, la décision du

consul d'interdire aux censaux[23] de passer la nuit dans le khan[24] avec leurs marchandises provoqua un tollé dans la nation. Une pétition fut envoyée le 20 mai 1715 à Marseille.

> *Messieurs.*
>
> *Nous avons l'honneur de vous écrire cette lettre en corps pour vous informer que Mr nôtre Consul c'est ravisé depuis quelques jours de ne plus laisser dormir dans le kan les Sensaux qu'ils nous apportent les parties des filets du pays d'ansar et comme se qu'il pretend faire est contre les usages nous luy avons fait représenter par Mrs nos députtés le préjudice que cella causoit au commerce puis que ces gens la ne dormant dans le kan que pour metre leurs biens en seuretté, outre cella que les filets ne viendrons pas sy abondamment attendu que les dits senseaux n'ayant plus d'azille dans le kan ny maison dans la ville leur argent seroit trop enrisque, toutes ces remontrances n'on produit auprès de Mr le Consul, ayant ordonné aux jannissaires de la Porte de ne point permetre que ces gens la couchassent dans le kan, nous vous prions Messieurs de représenter nos raisons auprès de Monseigneur le Comte de Pontchartrain afin qu'il ordonne à Mr le Consul de permettre que ces gens la couchassent dans ledit kan comme il c'est toujours pratiqué jusques a présent...*[25].

Après la mort de Louis XIV, les tensions entre Acre et Seyde s'atténuèrent, les sources ne font pas état de nouveaux conflits notoires, tout concourrait à cette accalmie, la politique plus libérale de la Régence, la reprise après la crise de 1715 était forte et tous les prix connurent une forte hausse, entre 1715 et 1720 le prix des cotons en laine doublèrent alors que celui des filés n'augmenta que de 50 %[26]. Le commerce n'était guère perturbé que par la course qui sévissait le long des côtes de Syrie. Plumer, un corsaire anglais au service de l'Empereur causa quelques désagréments aux marchands de Seyde, deux navires appartenant à des Français de Damiette et transportant du coton avaient été arraisonnés et Plumer avait tenté de revendre la cargaison dans une Echelle voisine au grand dam de ces messieurs[27].

Après 1720 jusqu'en 1723, la correspondace de la nation française se fait plus rare en raison de la grande peste de 1720 qui coupa, presque totalement Marseille des Echelles. La période suivante 1724-1726 se caractérisa par la restauration des liens entre les Echelles et la cité phocéenne et, en conséquence, par la régularisation de la situation des nationaux séjournant au Levant sans certificat de résidence. L'Echelle d'Acre continuait à prospérer et rien ne semblait pouvoir l'empêcher de supplanter Seyde, sa rivale. Toutefois, la reprise en main des Echelles à partir de 1726 et surtout de 1731 avec l'instauration du système Maurepas-Villeneuve devait raviver les tensions entre les deux établissements d'autant plus que celles-ci interféraient avec la politique du nouvel homme fort de la région, Daher, qui avait fait d'Acre sa capitale.

1731-1775 : les nouveaux enjeux.

Le système Maurepas-Villeneuve.

En 1731, ce qui restait de la relative libéralisation de la gestion des Echelles instaurée sous la Régence était balayé par le retour du dirigisme le plus étroit. Le ministre de tutelle du commerce du Levant, Maurepas, et l'Ambassadeur de France à Istanbul, Villeneuve, étaient persuadés que les négociants n'étaient que des éternels mineurs qu'il fallait discipliner et encadrer. Le système mis en place reposait sur une idée simple : la concurrence anarchique pratiquée entre des maisons de commerce trop nombreuses pour le volume des échanges était dommageable aux intérêts commerciaux de la France. Il fallait donc réduire le nombre des maisons de commerce et limiter la durée du séjour au Levant.

> *Sa majesté estant informée que la plus part de ses sujets résidans dans les Echelles du Levant et de Barbarie, y contractent souvent des habitudes & leur font perdre l'idée de revenir dans le royaume pour jouir du fruit de leur travail, ce qui prive l'Estat du bien & des personnes de ces François, sans diminuer le nombre de ceux qui vont journellement s'établir dans les Echelles, & joints à ceux qui y sont déjà, grossissent le nombre d'une manière trop disproportionnée au*

commerce qu'ils peuvent faire, & dont les avantages diminuent par l'espèce de confusion que tant de personnes dont les intrests sont différents produisent...[28].

Tout en reprenant les dispositions des Ordonnances de 1685, 1700, 1716, 1726 et 1728, l'Ordonnance de 1731 introduisait une nouveauté dans la législation : la limitation de la durée du séjour au Levant et en Barbarie à dix années. Les dispositions de l'ordonnance furent notamment complétées par une réglementation qui en précisait l'application, notamment la circulaire ministérielle du 23 mai 1731 inspirée par un mémoire rédigé par le Marquis de Bonnac, ambassadeur de France à Constantinople. La circulaire avait pour objectif de remédier aux effets « désastreux » de la concurrence en conseillant aux négociants de prendre, en toute liberté, des « arrangements » pour acheter les marchandises en commun et les répartir ensuite entre les différentes maisons de commerce. Il était seulement précisé que dans le cas où, au sein de l'assemblée de la nation, une majorité de négociants adoptait le système des arrangements, tous devaient s'y soumettre sous peine d'être renvoyé en France[29]. L'ambassadeur interpréta, toutefois, les voeux du ministre comme un ordre et le système des arrangements devint la règle dans les Echelles, il fut encore aggravé par les dispositions de 1737 qui instauraient la répartition des marchandises achetées dans l'Echelle au prorata du chiffre d'affaires de chaque maison de commerce [30].

Si les négociants furent unanimes à protester contre l'ordonnance de 1731 et les dispositions règlementaires qui en découlaient comme le montrent la mauvaise volonté à appliquer la législation et les pétitions et mémoires qui fleurirent à l'époque[31], en revanche sur le plan local des stratégies se développèrent pour tirer le meilleur parti de la législation pour évincer les concurrents. A Alep où le système des répartitions connut de nombreux heurs et malheurs entre 1737 et 1773, comme Katsumi Fukasawa l'a mis en évidence, c'était, l'occasion, un moyen de lutter contre l'hégémonie de certains négociants, comme ce fut le cas lors de la délibération de l'assemblée de la nation du 13 juillet 1769. *Il est visible que ce passage soudain à une répartition égale est une espèce de coup d'Etat mené par la majorité contre*

les deux maisons opulentes qui, ayant toujiurs de gros stocks dans leurs magasins, savent prévaloir sur les autres...[32].

A Seyde et Acre, il en allait tout autrement et la règlementation devait devenir l'instrument de la rivalité qui s'exerçait entre le consulat et son vice-consulat. La volonté de la nation de Seyde d'imposer le systéme des répartitions à ses dépendances n'eut d'égale que la mauvaise volonté de la nation d'Acre à s'y soumettre. La mise en oeuvre des nouvelles dispositions était particulièrement lourde et complexe et se faisait en plusieurs temps. En effet le règlement établi par l'assemblée de la nation devait obtenir l'aval des autorités avant d'être appliqué. Un projet était établi et, s'il était jugé conforme aux ordonnances après examen par l'ambassadeur et même le ministre, il revenait dans l'Echelle sous forme d'ordonnance. Par exemple le projet de règlement pour l'année 1741, daté du 24 décembre 1740, était adressé au ministre.

> *La nation assemblée ayant trouve de très grands inconvénients à Etablir pour l'Echelle d'Acre une répartition conforme à celle de Seyde et de Rame par la crainte de donner occasion aux nations Etrangère Etablies au dit Acre de faire leur commerce au préjudice de celuy des françois, elle a délibéré de prendre au préalable les avis des négociants de ladite Echelle sur les moyens qu'ils pourront y avoir de parvenir à une répartition solide & utile & sure. Comme réponse la nation statuera ce qu'elle trouvera de plus convenable au bien général du Commerce et elle rendra compte ensuite à Monseigneur le Ministre de ce qui aura été reglé en ladite Echelle.*
> *à Seyde le 24 Décembre 1740.*[33]

Les règlements, une fois approuvés par l'ambassadeur ou le ministre, étaient alors adoptés par l'assemblée de la nation.

Ils étaient généralement étoffés et tatillons. Celui du 6 avril 1737, établi pour les consulat de Seyde et ses dépendance Rame et Acre, comptait 21 pages et pas moins de 48 articles.

Les articles I à III traitaient de l'organisation générale du commerce et plus particulièrement de la façon dont les cotons devaient être emballés et

marqués en évitant tout mélange de qualité. Les articles IV à XV précisaient dans quelles conditions l'Echelle de Rame pouvait pratiquer le négoce du coton ainsi que les qualités et la provenance des fibres auxquelles elle avait droit. Les articles XVI à XXX étaient consacrés aux activités de l'Echelle d'Acre et à la nature et provenance des marchandises qui lui étaient dévolues. Les articles XXXI à XXXVIII concernaient de la même façon l'Echelle de Seyde. Les articles XXXIX et suivants comportaient des dispositions générales relatives aux achats de coton.et à leur expédition à Marseille. Il était prévu que les états des expéditions de coton devaient être envoyés tous les six mois pour les comparer avec les manifestes d'embarquement et vérifier ainsi qu'il n'y avait pas de fraude. Il était interdit premièrement d'acheter du coton aux négociants des nations étrangères, deuxièmement de réserver la récolte de certains villages ni directement ni indirectement. Il était encore défendu d'acheter les récoltes sur pied en payant sous forme d'avances ou au comptant en espèces ou avec des marchandises. Les prêts à intérêt aux producteurs de coton étaient aussi prohibés. L'article XXXIV, plus précisément, renouvelait la prohibition des relations avec les cheickhs du pays pour les achats directs de coton, les avances ou les prêts, pour éviter à l'avenir de telles pratiques chaque négociant devait établir un état des prêts et des avances versés aux dits cheikhs. Les avances ne pouvaient plus se faire qu'aux moment de la récolte et étaient limitées à 100 piastres. Les derniers articles prévoyaient d'une part la responsabilité des négociants vis-à-vis de leurs correspondants marseillais et l'obligation de rembourser les marchandises non conformes et, d'autre part, que les contrevenants au règlement étaient frappés d'exclusion du commerce de l'Echelle et renvoyés en France. Le règlement allait jusqu'à préciser comment les marchandises devaient être emballées, marquées et, transportées. Les abus, fraudes et leur prévention faisaient, donc, l'objet d'un souci constant. Toutefois, il faut noter que tout le monde n'était pas logé à la même enseigne. Douze articles étaient consacrés à Rame, quinze à Acre et seulement huit à Seyde. Il semble bien que l'on ait voulu particulièrement encadrer le négoce d'Acre, plus encore que celui de Rame.

Plus encore que les différentes dispositions du règlement et la longueur des rubriques dévolues à chaque échelle, le vocabulaire employé révèle les

tensions qui existaient entre Acre et Seyde. Les manquements aux règlements étaient qualifiés pour Rame d'abus et n'apparaissaient qu'à l'article X.

> *Pour parvenir à perfectionner la qualité des filés de rame et empêcher que les négociants de ladite ne fassent entrer dans les balles des filés de Jerusalem des filés d'une qualité inférieure, ordonnons que sur un emballage de douze balles, il pourra n'y en avoir que dix de fin Jerusalem....comme cela se pratiquoit.* [34]

Pour Acre, il n'est plus question d'abus mais de fraudes dès l'article XVIII.

> *Pour prévenir les fraudes qui peuvent se commettre par les négociants de cette Echelle en melant aux cottons d'Acre venus du païs de Saphet ceux de Naplouze qui sont d'une qualité inférieure, et passant les uns et les autres au même prix à leurs commettans ordonnons aux négocians d'emballer séparément les dits cottons, leur faisant déffense de confondre ceux de Saphet avec ceux de Naplouze sous le même emballage à peine de cinq cens piastres d'amende & d'etre en outre renvoyé en france en vertu de la présente ordonnance et sur la vérification qui aura été faite à Marseille des dites fraudes attestées par deux négociants...*[35]

La seule lourde peine, une amende de deux cents piastres et le renvoi en France, prévue pour les facteurs de Rame concernait l'inobservation de l'article XIV du règlement qui prévoyait que les facteurs de Rame devaient tenir deux registres destinés à être déposés à la chancellerie de Seyde au moment où ceux-ci quittaient leur emploi. Le premier registre faisait état des marchandises et des sommes qui étaient adressées au facteur depuis Seyde, et l'autre des cotons et autres denrées expédiées à Seyde, Acre, Tripoli, Alexandrette et Chypre. Un état des comptes devait être envoyé au consul de Seyde tous les trois mois. Il était précisé que les liaisons entre Rame et Seyde devaient se faire en voiture.

Pour les négociants de Seyde, il n'était pas question d'abus et encore moins de fraudes, il n'était prévu qu'une amende de cinq piastres pour le négociant de Seyde qui serait absent ou en retard de plus d'une demi-heure à l'assemblée de la nation sans excuse légitime. Il était bien entendu défendu d'entreposer dans les bazars d'autres filés que ceux de la qualité requise, de loger hors du khan ou d'y résider avec son épouse sans autorisation expresse du roi. Curieusement aucune sanction n'était prévue, comme si, à Seyde, le respect des règlements allait de soi. Les négociants de Seyde étaient-ils les parangons de toutes les vertus ? Les facteurs de Rame des gens indolents qu'il fallait encadrer ? Les négociants d'Acre des coquins à surveiller étroitement ?

Si l'on relit attentivement le chapitre consacré à Acre, celui-ci est de loin le plus tatillon de tous, non seulement en ce qui concerne la qualité et la provenance des cotons, mais aussi la nature des emballages et les conditions d'achat. On n'hésite pas à marteler ce qui est précisé par ailleurs dans les dispositions générales du règlement, comme si l'on voulait enserrer Acre dans un carcan et limiter ses activités. On peut aussi se demander pourquoi le mélange des qualités de cotons était plus répréhensible à Acre qu'à Rame. Il semble bien que l'explication se trouve là et la nation d'Acre ne s'y est pas trompée. Pendant toute la période du système Maurepas-Villeneuve, les négociants d'Acre refusèrent de se plier aux exigences de Seyde et protestèrent par le biais de mémoires et de pétitions, demandant la révision, dans un sens qui leur soit plus favorable, des règlements. Aux plaintes de leurs collègues de Seyde qui les accusaient de mauvaise volonté, de collusion avec le Cheikh Daher etc... ils opposèrent leurs arguments. Le discours des marchands d'Acre était fondé sur l'idée que la situation économique, sociale et politique de la région d'Acre ne permettait pas de pratiquer le négoce d'une autre façon que la leur sous peine de livrer le commerce du coton à leurs concurrents anglais et hollandais. L'ordre donné par le Marquis de Villeneuve de cesser les achats de cotons et autres marchandises à Acre fit l'objet d'une vive protestation des négociants d'Acre dans une lettre datée du 16 septembre 1751 adressée à ceux de Seyde. Elle résume les positions qu'ils ont toujours tenues depuis l'instauration du système.

Tel est l'article par lequel il nous est deffendu de faire des achats de cottons, bled ou autres danrées des marchandises du païs ce que la situation des affaires rend aujourd'hui moralement impossible, la quantité de marchandises d'europe que nous recevons et celles que vous voulés bien nous confier, resteroit éternellement dans nos magasins si nous les vendions aux marchands du Bazar presque toujours pour le terme. L'expérience nous a démontré l'impossibilité qu'il y avoit de s'abstenir de recevoir du cotton et du bled de ces mêmes marchands devenus nos débiteurs, chacun a toujours mieux aimé prendre ces marchandises en payement que de s'exposer à perdre son bien, mais encore celuy de ses amis, cette raison nous a paru si plausible qu'elle a prévalu sur le règlement et depuis quinze années qu'ils sont faits, nous ne voyons point qu'on ait trouvé à redire à ceux qui sauvoient leur bien de la façon la plus simple qui est celle de prendre du cotton et du bled au cours. L'on ne doit pas conclure que tous nos cottons nous viennent de cette voye, nous achettons à droiture des paysans de la campagne la plus grande partie & nous n'en retirons des gens de la ville que dans le cas où nous ne pouvons point retirer des gens de la ville du comptant pour le montant des marchandises qui nous sont dües.

Il est à observer que les gens icy sont exposés à de grosses avanies et que plus nous laissons notre bien entre leurs mains plus notre risque augmente. L'intérêt national est qu'un chacun retire le bien de ses amis le plutot qu'il peut et qu'il ne fasse pas naître des longueurs en voulant exiger un payement au comptant d'un debiteur qui le plus souvent n'est point en état de satisfaire. D'ailleurs quand même nous parviendrons à obliger ces gens à payer leur dette comptant. ils n'en diconstinuroient pas pour cela leur commerce avec les cheks & paysans de Saphet comme leur étant plus convenable et nous serions tous les jours dans le cas de nous voir enlevées par les étrangers ces mêmes marchandises après les avoir refusées ce feroit un grand vide à notre commerce....[36].

Au milieu du siècle, la situation dans les Echelles de Seyde et d'Acre avait radicalement changé depuis le siècle précédent. Le temps où les

négociants étaient accablés par les donatives et les avanies exigées par les officiers orientaux qu'ils ne pouvaient acquitter qu'en se soumettant aux taux usuraires imposés par leurs créanciers levantins, était révolu. Les rapports entre Orientaux et Occidentaux avaient changé de sens. Le Levant, du moins pour certaines Echelles, était devenu plus un fournisseur de matières premières que de produits finis[37] et les débiteurs d'hier étaient devenus les créanciers d'aujourd'hui. Dans une certaine mesure, une partie de l'économie locale devenait tributaire des Français, la pression était d'autant plus forte que les répartitions liées au système Maurepas-Villeneuve imposaient aux paysans et aux marchands du Bazar un seul interlocuteur commercial, la nation française, aggravant ainsi une situation déjà difficile. Les prêts aux Orientaux prohibés par les règlements mais jugés nécessaires par les marchands d'Acre, le troc étaient autant de signes d'une paupérisation en cours, même s'il est vrai que le troc a toujours tenu une grande place dans les Echelles en raison du manque de structures financières. Les années 1751-1754 furent le théâtre d'importantes tensions entre la nation française d'Acre et les Levantins.

Les raisons de la crise qui affecta l'Echelle étaient à la fois économiques et politiques. En effet au début des années 1730, Daher (Dahir Al-'Umar) un des cheikhs de la famille des Zaydani accrut sa puissance en s'appuyant sur son clan et sa fonction de collecteur des impôts. Il fit d'Acre sa capitale et encouragea la culture du coton afin de s'assurer des ressources financières indispensables à sa politique. En 1745, le Wâli, ou gouverneur de Seyde, lui octroyait l'iltizâm des douanes d'Acre, dès lors, Daher gouvernait la plus grande partie de la province, directement ou indirectement, bien qu'étant théoriquement subordonné au faible gouverneur de Seyde. Le coton était devenu un enjeu politique essentiel pour Daher, c'était le fondement de sa puissance, à ce titre il voulut s'assurer le monopole de la vente du coton et briser les ligues commerciales issues du système Maurepas-Villeneuve. Il s'efforça donc d'empêcher les négociants occidentaux d'entrer en contact avec les marchands et les paysans locaux. En 1746, un négociant français était arrêté et ne recouvrait la liberté qu'après avoir payé une amende de 1100 piastres, simplement pour s'être rendu au domicile d'un marchand indigène[38]. Si imposer des avanies aux négociants qui tentaient d'entrer en contact avec

les marchands du pays était relativement aisé malgré les protestations de la nation, en revanche mettre fin aux répartitions l'était beaucoup moins.

Depuis 1748, en effet, les producteurs de coton subissaient à la fois la pression de Daher et de la nation française. La pression fiscale et les exigences de Daher pour le commerce du coton avaient mis les producteurs de coton de la région et ceux qui en dépendaient en grandes difficultés financières, au point de ne plus être en mesure de rembourser leurs créanciers français. L'ordre du Marquis de Villeneuve de cesser les achats de cotons et autres marchandises à Acre devait mettre le feu aux poudres. Un lourd contentieux existait déjà entre Daher et les Français à propos d'une avanie de 2 000 piastres à la nation que le cheikh avait imposé en représailles des agissements du gouverneur de Seyde qui avait envoyé des bateaux à Sour pour y prendre les marchandises embarquées sur les navires occidentaux, frustrant Daher des taxes douanières qui lui étaient normalement dévolues. Si le consul de Seyde Verrayon obtint, par la suite, le remboursement partiel de l'avanie, les tensions demeurèrent. En réponse, à l'ordre de Villeneuve, Daher ordonnna aux paysans de cesser d'approvisionner les négociants français en coton et aux marchands du bazar de suspendre le remboursement en argent ou en nature de leurs dettes aux Français[39]. Dans les semaines qui suivirent, la nation d'Acre se plaignait du marasme des affaires. Loin de faire preuve de solidarité avec ses collègues d'Acre, la nation de Seyde vit dans cette affaire un moyen d'embarrasser ses concurrents. Le conflit entre Daher et les français d'Acre devait se doubler rapidement d'un autre entre les deux nations françaises.

La délibération de l'assemblée de la nation de Seyde du 6 février 1753 rendait les négociants d'Acre responsables de la situation et restreignait leur participation, au commerce des filés de coton à Seyde. Seuls les résidents d'Acre qui précédemment avaient eu part à la répartition organisée selon les termes du règlement de 1743, pouvaient continuer leur actvité.

> *Il m'a été représenté par les Sieurs députés de cette Echelle que la plus part des résidens d'Acre non contents de mettre obstacle aux arrangement que l'on avoit pris pour l'amélioration de Commerce de leur Echelle, par leur connivence avec le chek Daher ce qui en y interdisant le commerce vous occasionneroit un déjà un préjudice*

notable, se proposeroient encore d'envoyer icy leurs commis pour avoir part a la répartition de vos filets moins par les avantages qu'ils leur en reviendront, puisque l'objet partagé en un aussy grand nombre n'en vaut presque pas la peine, que pour vous forcer par la a vous unir avec eux pour demander la révocation des arrangements de leur Echelle...[40].

La nation d'Acre, au sujet de ce double conflit qui l'opposait à Daher et à Seyde, entretint avec Seyde une longue correspondance entre 1751 et 1754. Elle soutint, dès 1751, que la situation à Acre ne pouvait pas être règlée par les décisions de Seyde. En effet, selon les négociants d'Acre, Daher était parfaitement au courant des interdictions d'achats décrétées par Seyde et Villeneuve et des mesures de rétorsion qu'il avait prises à l'égard de Français, ils notaient encore que les quelques paysans et censaux étaient qui avaient tenu leurs engagements à l'égard des Français s'étaient vu confisquer leurs marchandises qui furent payées par le cheickh à la moitié de leur valeur[41]. Pour la nation d'Acre, la solution ne pouvait résider que dans une application plus souple du système, toutefois, les voeux de la nation devaient se heurter à l'intransigeance du consul.

L'affaire devait trouver son épilogue au printemps 1754, lorsque des troubles éclatèrent dans l'Echelle.

C'est certainement le coeur brisé de douleur que nous prenons la plume pour vous informer que nous nous trouvons de nouveau plongés dans les tracasseries et troubles. hier le Chek Daher a fait retirer Mr notre vice consul de cette ville sans luy vouloir donner le tems, d'en informer Mr le Consul en conséquence d'une émotion de peuple et des principaux de la ville qui s'assembloient tumultueusement à la doüane pour signifier à l'Aga qu'ils ne pouvoient plus supporter le poids et la gene que la répartition causoit à leurs propres affaires surquoy le Chek pour apaiser cette espèce de révolte demanda acte de leurs raisons devant le Cady et le Mufty....[42].

A cette lettre était jointe la traduction d'un ordre de Daher enjoignant la nation de mettre fin aux répartitions.

> *Nous vous écrivons le présent Ham ou ordre, et il est pour vous signifier que si vous nous écoutez favorablement notre conseil dans le cas présent nous tacherons d'apaiser la révolte de nos sujets contre vous. Car ils sont convaincus que tant que cettte ligue durera entre vous leur ruine sera certaine votre intention en la faisant subsister n'ayant d'autres vües que de les obliger à vous vendre leurs marchandises au prix que vous voudrez leur limiter, c'est ce à quoi ils ne veulent point être assujettis, si au contraire vous consentez a l'abolir ainsy que nous le souhaitons la tranquilité et la bonne armonie se rétabliront et nous vous accorderons a toute occasion notre protection et notre secours...*[43].

Le mécontement et les difficultés de la population d'Acre étaient sans doute réelles, la traduction d'un placet du cadi d'Acre à la nation, daté va dans le même sens.

> *De la part des pauvres rayas ou sujets qui habitent dans cette province et dans la ville d'Acre qui depuis l'année passée et celle ci, grands et petits, riches et pauvres, négocians artisans laboureurs tous ont souffert des grands dommages, n'ayant pas pu se servir du produit de leurs terres pour subvenir à leurs besoins personnels et encore moins à payer les impôts de mirry...*[44].

Les sources, les délibérations de la nation de Seyde et les protestations de celle d'Acre, laissent transparaître dans cette crise du printemps de l'année 1754 plusieurs aspects. Le premier est la dépendance dans laquelle l'économie locale est tombée vis-à-vis des Français. Ceux-ci sont devenus le principal débouché de la culture du coton, le phénomène est, selon toute apparence, semblable à celui mis en évidence à propos d'Alep par Bruce Masters, avec une différence de taille toutefois. D'une part, il n'y avait pas à Alep une nation qui occupait une place aussi prépondérante que la France et d'autre part, un

homme fort capable d'imposer sa volonté sur la région. les Anglais et les Hollandais, pour ne citer que les principaux étaient en mesure d'exercer une sérieuse concurrence économique à l'égard des français à Alep ce qui n'était pas le cas à Acre[45]. A Acre, le « libre jeu économique » était en partie faussé par les conditions imposées par le système Maurepas-Villeneuve et la volonté de Daher de monopoliser le commerce du coton. La conséquence en fut d'accroître le processus de dépendance et de paupérisation que connaissait la population levantine.

Progressivement, la situation se normalisa, après une tentative infructueuse de Daher pour se passer des Français en commerçant avec des négociants maltais. Daher qui éprouva de grandes difficultés à rentrer dans ses fonds[46], fut obligé de traiter à nouveau avec les Français et une sorte de modus vivendi, parfois tumultueux, s'instaura. Chacun avait trop besoin de l'autre. Il était impossible de faire le commerce du coton sans l'aval de Daher qui n'avait d'autres interlocuteurs, ou presque, que les Français, les autres nations étant trop peu représentées. Sur le plan financier, le cheikh était le seul à pouvoir honorer une lettre de change venue de Marseille ; de même, il avait besoin de ces mêmes lettres de change pour envoyer, en toute sécurité, le montant des taxes dues à La Porte [47].

Il y eut naturellement des récriminations contre les exigences de Daher, mais le temps des conflits était révolu. En revanche, Seyde essaya d'imposer à la nation d'Acre l'application du règlement de 1737 afin de regagner les parts de marché quelle avait perdues. Devant les réticences des négociants d'Acre, en 1764, elle alla juqu'à vouloir, dans un premier temps, nommer un préposé aux comptes de la nation d'Acre issu de celle de Seyde, puis, dans un second temps, supprimer le vice-consulat d'Acre afin d'instaurer un contrôle direct de l'Echelle. La Chambre de Commerce de Marseille, dans cette affaire, donna raison à la nation d'Acre[48].

C'était la dernière tentative que faisait Seyde pour s'imposer à sa rivale par le biais de la règlementation. En 1769, le système Maurepas-Villeneuve était abrogé et Acre devait continuer son développement au détriment de Seyde, au point que le siège du consulat y fut transféré en 1785. Entre-temps, la Nation d'Acre aura eu le temps de regretter l'ancien maître d'Acre, car son successeur El-Djezzar se montra beaucoup moins commode.

En guise de bilan : les temps difficiles 1775-1790.

La fin de la guerre russo-turque devait donner l'occasion à la Porte d'éliminer Daher. Pour ce faire, elle utilisa les service de Muhammad Bey qui avait succédé à Ali Bey en Egypte. L'expédition des armées de Muhammad Bey, en 1775, donna lieu à un épisode tragique, selon la relation[49] que la nation française en fit. Réfugiée dans ses khans au milieu d'une ville livrée au pillage et aux exactions de la soldatesque, elle ne dût la vie sauve qu'à la mort subite de Muhammad Bey. Ahmad el Djezzar, devint le nouveau maître d'Acre et de sa région. Après avoir éliminé le clan des Zaydâni auquel appartenait Daher, El-Djezzar devait se montrer particulièrement brutal envers les populations libanaises, notamment les chi'ites Metouali dont il brisa l'autonomie.

Il s'efforça, tout comme Daher, d'asseoir sa puissance sur le commerce du coton et d'en contrôler la production et la vente. Si, ses desseins furent en partie servis par les besoins croissants de Marseille en coton, à l'orée des années 1785 la conjoncture devait devenir défavorable, de mauvaises récoltes succédant à la trop abondante production de 1784 et le basculement des grands centres de production vers Salonique et Smyrne mettaient El-Djezzar dans l'impossibilité d'imposer les prix du coton. Il expulsa la nation française d'Acre, celles de Seyde et de Rame, par prudence, sans attendre quittèrent leurs établissements [50].

Comme l'a noté Thomas Philipp, Al-Djezzar n'avait pas compris que les temps avaient changé et qu'il n'était plus à même d'imposer les prix du coton. Acre et sa région ne comptaient plus en valeur que pour une part modeste dans les achats de coton au Levant, 69 000 livres selon Robert Paris contre les 6 923 000 livres pour Smyrne et 2 136 000 pour Salonique. L'afflux des cotons des Amériques (Brésil et Antilles), renforçaient encore cette tendance. Le coton qui, comme Charles Carrière l'a souligné, constituait un moyen pratique et plus avantageux que les lettres de change de rapatrier les revenus tirés du Levant, malgré une légère perte, n'était plus, en outre, échangé contre des draps du Languedoc mais contre des espèces métalliques, en raison de la crise des draps du Levant[51]. Charles Carrière, Robert Paris,

Fançois-Xavier Emmanuelli[52] sont d'accord pour estimer que la crise des draps de Languedoc trouve son origine dans le Levant.

Derrière ces péripéties qui ont marqué l'évolution du commerce international du coton à Acre et à seyde, on saisit des facteurs qui ont entraîné la modification des rapports économiques entre l'Europe et le Levant dont certaines régions étaient devenues essentiellement des pourvoyeuses de matières premières. Elles étaient tombées dans un rapport de domination « coloniale » provoquant une certaine paupérisation des populations locales et le rétricissement du marché. Cet aspect des mutations du commerce du coton et du drap, en général, a échappé en grande partie aux contemporains. Pour les Languedociens, le monopole du commerce du Levant et la vente des monnaies étrangères dans les Echelles, apanages marseillais, étaient la cause essentielle du recul de lindusrtrie du drap du Languedoc, pour les Marseillais la cause résidait dans la baisse de qualité des draps. Les deux comportements n'étaient que des réponses à une crise dont les racines se trouvaient ailleurs.

Il n'est pas étonnant que les rancoeurs se soient accumulées de part et d'autre au cours des années et qu'elles se soient cristallisées dans les députations des Députés extraordinaire du Commerce auprès du Comité d'Agriculture et de Commerce de l'Assemblée nationale constituante et que les premiers affrontements se soient déroulés entre Languedociens et Marseillais à propos du commerce du Levant et du port franc de Marseille..

NOTES

1) André MIQUEL, *L'Islam et sa civilisation. VII^e-XX^e siècle*, Paris, Colin, 1977, p. 130.

2) Siamoise : ancienne étoffe de soie et de coton tissée selon le mode utilisé pour la confection des étoffes que les ambassadeurs de Siam avaient offertes à Louis XIV.

3) Les procédés tinctoriaux permettant d'obtenir des filés de coton rouges furent longtemps l'apanage du seul Levant, la découverte de nouveaux procédés tinctoriaux en Europe devait mettre à mal le monopole levantin durant le dernier tiers du XVIII^e siècle. Cette innovation devait, encore, contribuer à la diminution de la part des filés dans les importations françaises de coton. Encore fournisseur, au XVII^e siècle, de produits finis ou semi-finis comme les filés rouges de coton, le Levant, au siècle suivant, aura de plus en plus tendance à devenir un exportateur de matières premières et un importateur de denrées manfacturées. L'inversion de la tendance,

instaurant un rapport de dépendance de type « colonial » a certainement été un facteur de paupérisation des populations levantines et une des causes de la crise du commerce des draps dans les Echelles. « *Depuis 1767 et surtout 1771, les cotons et filés rouges de Smyrne se débitent mal à Rouen., comme les alzaris à partir d'octobre 1772. En sont responsables les envois massifs, le développement dans l'Ouest de nouveaux procédés tinctoriaux, la concurrence des antilles (404), l'apparition de fabriques en Espagne et en Allemagne. Mais on se plaint aussi des prix des Marseillais (405) pour la laine, la cochenille et les papiers* ». François-Xavier EMMANUELLI, *La crise marseillaise de 1774 et la chute des courtiers.* Aix en Provence, 1974, p. 133.

4) Louis BERGASSE, *Histoire du commerce de Marseille. 1599-1660.* Paris, Plon, 1954, p. 148.

5) Futaine (anciennement fustanine ou fustaine) : tissu croisé dont la chaîne est en fil et la trame est en coton.

6) Robert PARIS, *Histoire du commerce de Marseille.* t. V, le *Levant 1660-1789*, Paris, Plon, 1957, p. 511.

7) Robert PARIS, *Histoire du commerce de Marseille. op. cit.*, p. 510-515.

8) Les cendres de roquettes et de salicot étaient utilisées par les savonneries marseillaises pour transformer l'huile en savon.

9) ACCM (Archives de la Chambre de Commerce de Marseille), Seyde, J 812, avril 1662.

10) Drogman ou truchement : à l'origine, les interprètes étaient des indigènes protégés par la nation française qui commerçaient sous couvert de leur situation privilégiés ; les nombreux abus dans l'exercice de cette fonction entrainèrent une réforme profonde du statut des drogmans. La réforme de Colbert de 1669, stipulait que les drogmans devaient être de nationalité française et prêter serment devant le consul, en 1691 une ordonnance leur interdit de pratiquer le commerce, les drogmans devenaient des officiers royaux. Un règlement de 1687 interdit aux marchands d'utiliser les services du drogman sans l'accord du consul. Pour pallier le manque de Français parlant couramment le turc ou l'arabe, on a créé en 1670 l'école des Enfants de Langues. Des jeunes Français étaient formés à Istanbul entre 9 et 15 ans par les Jésuites, après une formation initiale à Paris.

11) ACCM, Seyde J 812, 25 avril 1662.

12) ACCM, Seyde J 812, 25 avril 1662.

13) ACCM, Seyde J 812, 3 février 1679, 22 juillet 1679, 24 juillet 1679.

14) ACCM, Seyde J 814, 13 janvier 1791.

15) ACCM, Seyde J 814, 21 février 1691.

16) ACCM, Seyde J 814, 4 août 1691.

17) ACCM, Seyde J 815, 10 juin 1692.

18) ACCM, Seyde J 817, 31 juillet 1696.

19) ACCM, Seyde J 820, 28 juin 1716.

20) Au milieu du XVII^{e} siècle, la fonction de consul était encore une charge vénale et, souvent, les propriétaires des consulats ne résidaient pas dans l'Echelle. Ils en tiraient une rente et affermaient la charge de consul. Ce système occasionna de nombreux abus, comme la confusion

fréquente qui s'établissait entre les finances de l'Echelle et celles du consul, comme, encore, le négoce qui était pratiqué par le consul. Cet exercice était toléré certes, mais, souvent, il se faisait souvent abusivement sous le couvert de l'autorité consulaire au détriment des autres maisons de commerce. Les réformes du système consulaire menées de Colbert à Pontchartrain imposèrent successivement l'obligation de résidence pour les consuls, l'interdiction de commercer, le rachat des offices par la monarchie, enfin, fit des consuls des officiers royaux appointés qui n'étaient plus, désormais, rémunérés par les taxes prélevées sur le commerce de l'Echelle. Les finances de l'Echelle passaient sous le contrôle de la Chambre de Commerce et les consuls étaient ainsi privés d'une source importante de revenus. Les consuls perdaient une partie de leurs prérogatives au profit des députés de la nation et de l'assemblée de la nation. La Monarchie n'a pu accomplir la réforme des consulats qu'en s'appuyant sur les négociants. L'assemblée de la nation française et ses députés de la nation constituaient à l'origine une institution coutumière sans existence légale que la monarchie souhaitait supprimer. La nécessité de mettre au pas les consuls, lui donna sa légitimité et les prérogatives qu'on lui connait au XVIII[e] siècle. (On se reportera utilement à l'ouvrage de Robert Paris, *Histoire du commerce de Marseille, op. cit.*, p. 210-225, ainsi que la thèse de doctorat de J.-P FARGANEL, *Les marchands dans l'Orient méditerranéen aux XVII[e] et XVIII[e] siècles : la présence française dans les Echelle du Levant, Paris I - Panthéon* Sorbonne 1992, vol. II p. 558-567).

21) ACCM, Seyde J 814, 13 janvier 1691.

22) ACCM, Seyde J 818, 6 janvier 1702.

23) Les marchands occidentaux n'avaient pas le droit d'accéder au bazar, en conséquence ils devaient faire appel à des intermédiares pour acheter les marchandises nécessaires à leur négoce. Ces intermédiaires étaient appelés censaux et, moyennant commission, ils traitaient avec les marchands du Bazar. Ces censaux n'étaient pas, en général, musulmans mais chrétiens d'Orient (Orthodoxes grecs, Maronites, Arméniens...) ou Juifs. Souvent leur fonction les mettait sous la protection de la France, ils avaient alors un brevet ou barat attestant de cette protection, le statut de barataire était très recherché, car il accordait les mêmes libertés et exemptions fiscales qu'aux Français.

24) Intermédiaire entre le bazar et le caravansérail, le khan était une grande bâtisse rectangulaire aux murs hauts et épais, presque sans ouvertures mise à part la lourde porte de bois clouté ou de fer qui fermait le bâtiment. La construction s'organisait autour d'une vaste cour intérieure, au rez-de-chaussée se trouvaient les entrepôts de marchandises, à l'étage se situait une galerie couverte courant tout le long de la bâtisse et donnant sur les appartements des négociants et l'auberge où ils prenaient leurs repas.

25) ACCM, Seyde J 819, 20 mai 1715.

26) Robert PARIS, *Histoire du commerce de Marseile. op. cit.* p. 571.

27) ACCM, Seyde J 820, 7 octobre 1717.

28) ACCM, J 59 résidence des Français au Levant et en Barbarie : Ordonnance du 21 mars 1731.

29) ACCM, J 1928, 23 mai 1731. La circulaire avait tenté de ménager la susceptibilté des négociants prompts à se mobiliser pour leur liberté contre le dirigisme et les monopoles. La leçon de l'échec de la Compagnie du Levant avait été retenue ainsi que celle des protestations contre les ordonnances de 1685 et 1700, jugées à l'époque trop contraignantes par le monde du négoce.

30) Robert PARIS, *Histoire du commerce de Marseille. op. cit.*, pages 330-331.

31) Robert PARIS, *Histoire du commerce de Marseille. op. cit.*, p. 33é-334. Jean-Pierre FARGANEL, « *Négociants marseillais au Levant et dirigisme commercial : l'émergence d'une contestation nouvelle de l'autirté monarchique » (1685-1789).* Provence Historique, fascicule 183, janvier-février-mars 1996, p. 3-25.

32) Katsumi FUKASAWA, *Toilerie et commerce du Levant (d'Alep à Marseille).* C.N.R.S., Marseille 1987, page 91.

33) ACCM, Seyde J 823, 24 décembre 1740.

34) ACCM, Seyde J 823, 6 avril 1737.

35) ACCM, Seyde J 823, 6 avril 1737.

36) ACCM, Acre J 881, 16 septembre 1751.

37) Selon Robert Paris, au XVII^{e} siècle, les ponctions permanentes exercées sur le commerce par les donatives aux autorités ottomanes et les avanies engendrèrent le problème aigu et chronique de l'endettement des Echelles. Le problème fut résolu partiellement par l'instauration permanente de taxes sur le commerce dans les Echelles lors des différentes réformes. Même si l'endettement perdura au XVIII^{e} siècle, il perturba beaucoup moins le commerce qu'au siècle précédent (Robert PARIS, *Histoire du commerce de Marseille. op. cit.* p. 310-318). Bruce Masters note que l'horizon des années 1750 constitue un tournant dans l'économie de la Syrie du Nord, *The city had passed fron being a caravan entrepôt to being a producer of "colonial" goods. While this transition was not necssarily bad for Aleppo's merchants, it forced them into a more dependant role vis-à-vis Western purchasers than they had known previously... With their decreasing viability as competitors in the transit trade, Aleppo's merchants found themselves in a strange new relationship with the West. No longer middlemen for goods from outside syria, they had become sellers of locally produced agricultural products to the Europeans. Those who could or would not change lost out to others who understood that a new age was upon them* (Bruce MASTERS, *The origins of western Economic Dominance in the Middle East. Mercantilism and the Islamic Economy in Aleppo, 1600-1750.* New-York 1988, pages 32-33.).

38) Thomas PHILIPP, « *The rise and fall of Acre. Population and economy between 1700 and 1850 ».* p. 124-140. in Villes au Levant, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, 55-56, 1990/1-2.

39) ACCM, Acre J 881, 8 octobre 1751.

40) ACCM, Acre J 881, 6 février 1753.

41) A CCM, Seyde J 825, copie de lettre datée du 8 octob 1751.

42) ACCM, Acre J 881, 3 mai 1754.

43) ACCM, Acre J 881, 3 mai 19754.

44) ACCM, Acre J 881, 8 avril1754.

45) Bruce MASTERS, *The Origins of Western Economic Dominance in the Middle East... op. cit.*, p. 218-219.

46) ACCM, Acre J 881, 4 août 1760.

Thomas PHILIPP, *The rise and fall of Acre... op.cit.* p. 136.

47) Edhem ELDEM, *Structure et acteurs du commerce international d'Istanbul au XVIII^e siècle.* in Les villes dans l'Empire ottoman : activités et sociétés. C.N.R.S, Marseille, 1991, t. I, p. 243-271.

48) ACCM, Acre J 881, lettres... 6, 13, 23 février, 18 octobre 1764, 11 avril, 29 octobre 1765.

49) ACCM, Acre J 881, précis des révolutions d'Acre.

50) Thomas PHILIPP, *The rise and fallof Acre... op. cit.* 136-138.

51) Charles CARRIERE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle.* Marseille 1973, t. I, p. 410.

52) François-Xavier EMMANUELLI, *La crise marseillaise de 1774 et la chute des courtiers.* Aix en Provence, 1974, p. 137-154. Robert PARIS, *Histoire du Commerce de Marseille. op. cit.* p. 550-552.

Le textile de la maisonnée en Petite Camargue au XVIII^{e} siècle

Nathalie AGAMIS

Ma contribution à ces deux journées d'étude sur le textile vous emmène en petite Camargue, zone palustre du Bas-Languedoc oriental où se situent les villages d'Aimargues, Le Cailar et Saint-Laurent d'Aigouze, sujets de mes travaux pour le XVIII^{e} siècle.

Ces recherches m'ont, à un moment donné, orienté vers l'analyse d'un type de document bien précis : l'inventaire après décès.

Cet acte rédigé dans 100 % des cas rencontrés par le notaire royal du lieu concerné, propose une énumération descriptive de tous les objets et biens meubles et immeubles possédés par un individu. Jouant le rôle d'une sorte de base de données matérielles, l'inventaire après décès permet donc de connaître avec une certaine précision le cadre et les habitudes de la vie quotidienne.

Il était donc logique d'utiliser cette source pour étudier les caractéristiques et la place tenue par le textile dans la maisonnée de Petite Camargue.

Les registres notariés des lieux d'Aimargues, du Cailar et de Saint-Laurent d'Aigouze contiennent pour le XVIII[e] siècle, plus d'une centaine d'inventaires après décès consignés entre 1683 et 1792.

Mais seuls soixante et un de ces actes ont pu fournir le corpus nécessaire à cette analyse puisqu'ils indiquent, à la fois : la profession du villageois concerné (ce qui permet de le situer dans la hiérarchie sociale) ; et, surtout un inventaire « *d'abits et linges* », ici absolument indispensable.

Si l'on considère la répartition de ces inventaires retenus selon un classement par catégories socio-professionnelles, la nette supériorité du domaine agricole rappelle que nous sommes ici en milieu rural. En effet, les travailleurs journaliers, les métiers de la pêche ou de l'élevage (bergers ou gardiens de « *bestes à grosses cornes* ») ainsi que les ménagers représentent une part de 71,8 %.

Le domaine artisanal, de l'ordre de 19,5 %, est identifié dans les documents par les métiers du bois (menuisiers-tonneliers), du fer (charron et maréchal) mais aussi du textile avec un unique représentant de la profession de tisserand, localisé à Aimargues en 1734.

Une part de 8,6 % est finalement tenue par les « notables » tels que le viguier et juge du Cailar, le notaire de Saint-Laurent d'Aigouze et quelques « bourgeois »[1] aimarguois. Ils représentent cette partie de la population villageoise la plus aisée mais aussi la plus réduite.

Ces résultats concordent tout à fait avec ce que l'on peut obtenir après une analyse exhaustive des professions à partir des sources paroissiales, notariales ou fiscales des trois villages. En ce sens, les inventaires retenus ont donc le mérite d'être particulièrement bien représentatifs de la situation socio-professionnelle du milieu rural de Petite Camargue au XVIII[e] siècle.

Leur contenu nous permet, tout d'abord, de connaître la nature des différentes matières textiles utilisées dans la vie quotidienne (consulter à ce propos le graphique n° 1, p. 415 et le lexique p. 427) et regroupées selon trois catégories : le linge de maison, le tissu décoratif, le vêtement ; mais aussi et surtout de voir s'il y a de réelles disparités dans l'utilisation de ce textile entre les plus ou moins aisés de la société.

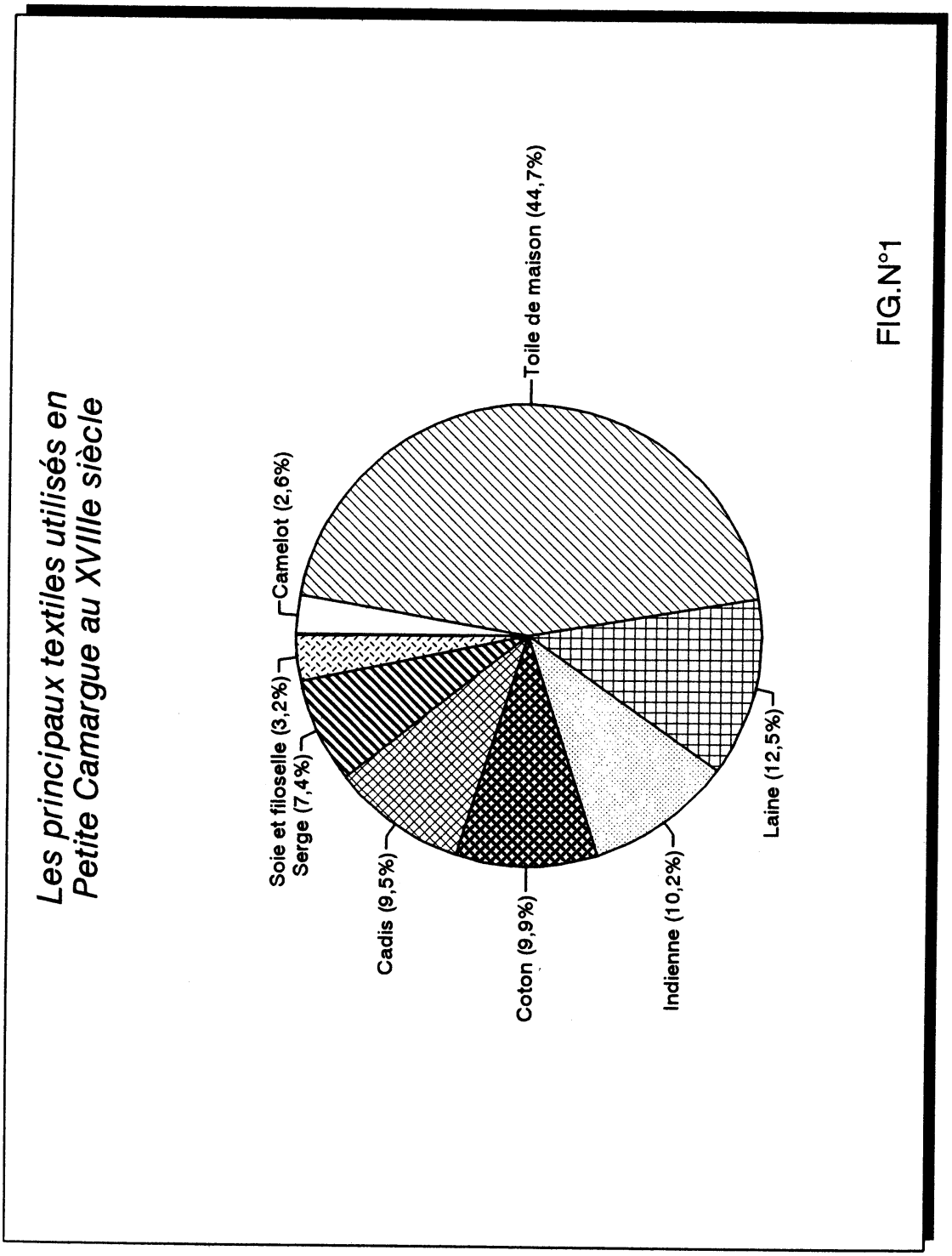
Les principaux textiles utilisés en Petite Camargue au XVIIIe siècle
Toile de maison (44,7%)
Laine (12,5%)
Indienne (10,2%)
Coton (9,9%)
Cadis (9,5%)
Serge (7,4%)
Soie et filoselle (3,2%)
Camelot (2,6%)

FIG.N°1

La nature du linge de maison

Dans la catégorie « linge de maison » se regroupent les pièces textiles à usage du couchage : les linceuls et les couvertures ; et à usage domestique avec les nappes, serviettes et « *essuiyemains* ».

A l'exception des couvertures, toutes ces pièces textiles sont, même dans les intérieurs les plus riches, confectionnées en toile de maison à base de chanvre, de laine voire de lin.

Ces matières animales ou végétales se retrouvent dans de nombreux inventaires sous la forme du produit brut laissé au hasard d'une pièce en paquets de quelques livres. Les fibres sont, en effet, filées et montées sur écheveau par les villageoises pour ensuite être confiées au tisserand local ou tissées sur le métier familial.

Les linceuls mais aussi les nappes, serviettes et essuie-mains composant le linge de table, sont donc de confection rustique et de couleur uniformément grise ; sauf, lorsque la toile est dite « blanchie », ce qui la rend alors moins rêche à l'emploi.

On blanchit surtout le linceul, pièce textile la plus courante, absolument indispensable à tous.

En effet, le bon matelas de laine du plus riche ou la « *marfegue* » (la paillasse) remplie de paille du plus pauvre ne seraient rien sans ce fameux drap de lit. 100 % des inventaires étudiés mentionnent ainsi la présence au minimum d'un linceul ; ce nombre pouvant aller jusqu'à une cinquantaine comme en 1683, chez un certain François Irissac, ménager au Cailar[2].

A contrario, seuls 80 % des inventaires mentionnent la présence d'au-moins une serviette et une nappe.

Ces dernières, appartenant au linge de table, peuvent parfois être possédées en très grand nombre : en 1747, Jacques Baguet, bourgeois d'Aimargues totalise ainsi à lui seul cent quatre vingt serviettes et une quarantaine de nappes[3].

Ces pièces enregistrent dans la répartition du linge par catégorie socio-professionnelle, l'écart minimum-maximum le plus important.

Ainsi, comme nous le montre le tableau n° 1, l'exemple le plus significatif concerne la quantité de serviettes puisque le travailleur en détient en moyenne 2,8 contre 110 pour le « notable », soit environ quarante fois plus !

Tableau n° 1

Distribution du linge de maison par catégories socio-professionnelles.
(moyennes effectuées à partir de 61 inventaires).

	Travailleurs	Pêcheurs/ Gardiens	Ménagers	Artisans	"Notables"
Linceuls	5	16	16,8	18,7	21,5
Couvertures	1,4	1,7	1,7	5,1	11,5
Nappe	1	7,3	8,8	8,8	22
Serviette	2,8	7,8	11,9	19,8	110
Essuie-mains	2	5	7,6	6,5	12
"Garnimens"	0,5	0	0,4	0,7	2

Aux linceuls, composants essentiels du couchage, s'ajoute dans 82 % des cas étudiés, la mention d'une couverture appelée aussi couverte ou « *couhette* ».

Comme nous l'indique toujours le tableau n° 1, d'une à deux pièces par inventaire lorsqu'il s'agit des professions agricoles, nous passons à une moyenne de cinq couvertures chez l'artisan et à plus de onze pour le « notable ». La possession de plusieurs couvertes est donc un signe indéniable d'aisance voire de richesse dans la société rurale de Petite Camargue.

La couverture la plus courante est dans 66 % des cas faite de laine. Interviennent ensuite et respectivement : l'indienne, le drap de toile ou la plume.

La couverture piquée, la courte-pointe ou « *vane* » (terme dérivé du languedocien « *vâno* ») est, elle-aussi, le plus souvent en laine sur laquelle on coût des pièces d'étoffes teintées telles que le basin, le damas, le taffetas et surtout l'indienne.

Cette pratique permet de rompre avec la monotonie grise de la toile de maison en introduisant la couleur dans le cadre de la maisonnée.

François Marthe Mazauric, viguier et juge du Cailar, possède ainsi en 1785 :

> *une couverte damassée à fond jaune et blanc ainsi qu'une couverture d'indienne piquée blanche et rouge*[4].

Ainsi, le lieu de couchage apparaît dans le cadre de la maison, comme l'endroit où la variété des textiles et le choix des couleurs sont les plus recherchés à condition, bien entendu, d'en avoir les moyens. Les « *garnimens* » de lit que l'on trouve essentiellement chez les plus aisés, en sont le meilleur exemple.

En effet, cette garniture de lit correspond, comme son nom l'indique, à tout ce qui peut enjoliver la couche ; elle se compose :
– d'un « surciel » ou ciel de lit,
– d'une série de rideaux,
– d'une courtine (tissu volanté qui court tout autour du sommet du lit) – et, d'une têtière (sorte de housse mise à la tête du lit).

Confectionné chez les moins riches, dans de la simple toile de maison à la couleur terne, le « *garnimen* » peut aussi revêtir dans les intérieurs aisés, un choix varié de tissus aux divers coloris : du cadis en passant par la serge « *avec franges de soye* » à la satinade, « *coutonine* » ou indienne « *en bandes* ».

Barthélémy Lautier, bourgeois d'Aimargues dispose ainsi, en 1684 :

> *d'un garnimen de cadis couleur de feuilles mortes, d'un garnimen de serge et d'un autre de coutonine afleurs rouges*[5].

De son côté, Jean Poureau d'Aimargues posséde, en 1758 :

> *un garnimen de lit satinade rouge et jaune, un garnimen de toille peinte avec ses pointes rouges fond blanc et un autre de cotona àflâme blû et blanc, les courtines brodées de galon defilozelle jaune*[6].

Les coloris choisis pour ces tissus sont dans la majorité des cas très clairs et peu diversifiés.

Le graphique n° 2 offre ainsi la palette des principales couleurs relevées dans les inventaires de Petite Camargue. L'importance du blanc et du gris, qui tiennent à eux seuls une part de 50 %, est à mettre ici en relation directe avec l'usage prépondérant de la toile de maison naturellement grise ou blanchie.

Dans les teintes employées, le noir prédomine (11,3 %) puis le rouge (10,8 %), uni ou conjugué au vert (8 %), au bleu (5,6 %) ou au jaune (5,2 %). Les autres coloris comme le marron, « couleur de feuilles mortes », ou encore les imprimés sont déjà plus rares.

Y-a-t-il une explication à ce choix relativement restreint des couleurs ?

Sans aucun doute et, en ce qui concerne ici le cadre naturel de Petite Camargue, nous rattachons à l'usage de cette petite gamme de coloris, l'utilisation par la population locale d'un certain nombre de plantes ligneuses ou herbacées propres à cette zone semi-palustre du Bas-Languedoc.

Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes : *la gaude* est un arbuste à la tige feuillée comme les saules, dont la graine est employée pour teindre en jaune les tissus. *Le garou* est un arbuste toujours vert, dont les feuilles ressemblent à celles de l'olivier et dont la racine donne une teinture aux tons verdâtres. *La morelle* ou *maurelle* est une plante qui fournit, quant à elle, une couleur rougeâtre ; les graines du *tamaris* rendant une teinture plutôt brune[7].

Ces arbustes et herbacées si caractéristiques d'un pays composé d'étangs et de marais, viennent donc enrichir l'éventail des plantes utilisées traditionnellement pour la teinture des étoffes comme la garance, par exemple, qui fournit la couleur rouge.

Le textile décoratif

L'usage de la couleur nous emmène tout naturellement à l'utilisation décorative du textile dans le cadre de l'habitation.

Peu d'indications sont disponibles dans les inventaires ; la recherche décorative étant, bien entendu, réservée aux plus riches. Ainsi, les seuls exemples dont nous disposons, ont été relevés dans une douzaine d'actes appartenant à quatre « notables », cinq artisans et trois ménagers.

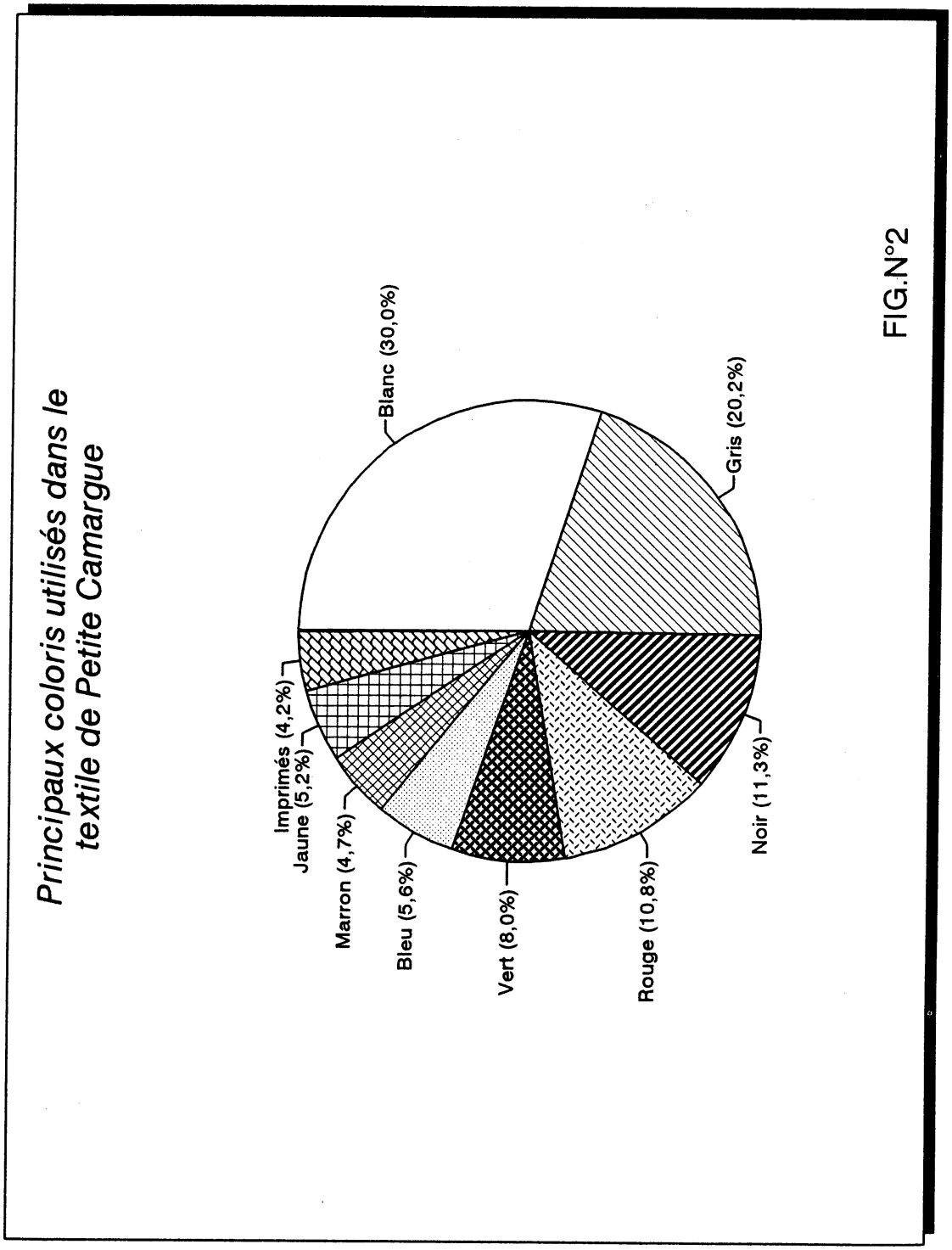
Principaux coloris utilisés dans le textile de Petite Camargue
Blanc (30,0%)
Gris (20,2%)
Noir (11,3%)
Rouge (10,8%)
Vert (8,0%)
Bleu (5,6%)
Marron (4,7%)
Jaune (5,2%)
Imprimés (4,2%)

FIG.N°2

L'utilisation du textile dans l'ameublement intérieur sert, en priorité, à la pose de rideaux aux ouvertures des fenêtres ou des portes, on parle alors de « portières ».

Sur une quarantaine de mentions relevées dans les inventaires, l'indienne est le textile le plus couramment utilisé, suivie par la toile de maison et, dans une moindre mesure, de la « *coutonine* ».

De la même façon que pour les « *garnimens* » ou les couvertures piquées, les couleurs utilisées sont très claires, ce qui favorise une meilleure luminosité dans les pièces : le rouge, le vert olive, la « *couleur aurore* » ou la « *couleur de mer* » distinguent ainsi de l'extérieur les maisons les plus cossues.

Bien entendu, chez les plus riches, cette utilisation de pans de tissus pour masquer les ouvertures, manifeste un goût pour la décoration, la recherche du confort. Mais, il faut aussi y voir un aspect plus pratique, car la pose de rideaux et de portières, chez celui qui peut se l'offrir, permet aussi de lutter contre le froid de l'hiver, la chaleur de l'été et surtout contre le vent qui, tout au long de l'année, amène poussières et courants d'air dans l'intérieur des maisons.

Dans ce contexte, le tapis, objet de confort si ce n'est de luxe, est utile pour isoler du froid ou lutter contre l'humidité des sols pendant la saison des pluies.

On note ainsi la présence d'au-moins un tapis, le plus souvent placé dans la pièce qui sert de chambre, chez les « notables » ou les artisans.

Il est alors en toile de maison ou tissé dans du fil grossier, ceci pour un usage au sol, car le tapis peut aussi être purement décoratif : posé sur un coffre ou une petite table, il est alors en serge, en indienne ou « *coutonine* » de couleurs vives.

Pour terminer ce tour d'horizon sur l'utilisation décorative du textile, il reste à mentionner l'emploi de certaines matières comme la laine, le coton, le cadis ou la serge pour le garnissage des chaises ou des fauteuils.

Jean Ginane, notaire à Saint-Laurent d'Aigouze, posséde en 1696, par exemple :

six chaises bois noier sans bras garnies de cadis (...) deux grands fauteuils bois de saule rembourés de laine[8].

Bien entendu, la perfection dans la recherche du confort et du luxe est atteinte lorsque l'on parvient à décorer des mêmes tissus et couleurs l'intérieur de toute une pièce.

Les exemples sont très peu nombreux dans ce milieu rural de Petite Camargue ; mais la description de l'intérieur de la maison de François Marthe Mazauric, viguier et juge du Cailar, signale notamment toute une salle du rez-de-chaussée (certainement destinée à recevoir) meublée par :

un sopha bois de saule couvert d'une cotonat bleue et blanc avec deux coussins laine couvert du même cotonat, deux grands carraux plume avec leurs fouraux cotonat bleue et blanc ainsi que de deux rideaux de fenêtre du même cotonat[9].

L'utilisation vestimentaire du textile

Très curieusement, sur l'ensemble des inventaires étudiés, un seul et unique acte enregistré en 1790 à Aimargues, propose une énumération de pièces de costume féminin. Aucun autre n'en mentionne la présence même lorsqu'il s'agît, par exemple, d'un inventaire concernant les biens d'une veuve ; seuls, les effets de son époux sont alors pris en compte.

Notons de plus, que pratiquement aucune allusion n'est faite à propos du vêtement féminin dans les contrats de mariage ou les testaments de Petite Camargue.

En raison de ce manque total de représentativité, nous nous autorisons donc ici à ne formuler que des remarques sur les différentes composantes de la garde-robe masculine.

La composition de base du costume masculin commence par la chemise, pièce de vêtement la plus couramment rencontrée dans les inventaires.

Indispensable, car utilisée de jour comme de nuit, la chemise est tissée, dans 91 % des cas, en toile de maison grise ou blanchie. On trouve aussi par-

fois la « *coutonine* » ou le cadis, plus rarement des « *chemizes à la Venize* » : terme qui identifie un style de broderie sur fond de toile.

La paire de culottes joue le second rôle, correspondant au pantalon actuel mais en plus court, jusqu'aux genoux.

Les culottes sont, elles-aussi, le plus souvent tissées en toile de maison, ou bien en serge, cadis ou coton.

Chez les plus riches, elles peuvent être cousues dans des tissus plus onéreux comme le camelot mi-soie ou la satine, par exemple. Mais de façon générale, la culotte (comme la chemise d'ailleurs) reste un élément simple quelle que soit l'appartenance sociale.

A ces deux pièces essentielles du costume, s'ajoute la paire de bas qui recouvre la partie de la jambe dévoilée par la culotte courte.
Ces bas sont élaborés traditionnellement dans de la laine de mouton ou du coton.

Chez les plus aisés, ces matières sont plutôt réservées à l'usage de la maison, car pour les sorties, on enfile de préférence les paires de bas en soie, filoselle ou cadis de coloris blanc ou noir.

Ces trois pièces de base : chemise, paire de culottes et paire de bas se complètent dans la composition du costume par la veste, qui peut être droite, croisée, longue ou courte, coupée dans du drap, du camelot, de la cotonine, du cadis ou de la serge. Sa doublure est le plus souvent en toile.

Et, pour coiffer l'ensemble, ajoutons le chapeau, qui réalisé en laine, est (comme nous le montre le tableau n° 2) plus particulièrement apprécié en Petite Camargue par les gardiens de bestiaux et les pécheurs qui se protègent ainsi du vent et des intempéries.

Tableau n° 2 :
Distribution des principales pièces de vêtement masculin par catégories socio-professionnelles.
(moyenne effectuée à partir de 61 inventaires).

	Travailleurs	Pêcheurs/ Gardiens	Ménagers	Artisans	"Notables"
Chemise	2	5,6	9	11	16
Culotte	1	1,2	1,5	2	2,5
Bas	0,5	1,3	2	5,5	14
Veste	0,8	1,3	2	4,6	0
Chapeau	0,5	1,2	0,9	0,6	2
Habit	0,4	0,5	1	0,4	6

Le port du chapeau a donc ici un rôle pratique à la différence du « notable », par exemple, qui par un chapeau de feutre, signe son appartenance à une catégorie sociale aisée.

Pour terminer cette revue sur la composition des principales pièces du vestiaire masculin, il reste à parler de « *l'abit* », vêtement plutôt réservé aux occasions familiales ou aux sorties à la ville.

L'habit se compose d'une veste et d'une paire de culottes, généralement taillées pour les moins aisés, dans une matière sobre comme le drap de laine ou le cadis.

Pour les plus riches, les textiles employés sont au contraire d'une plus grande diversité et de qualité plus onéreuse. On retrouve ainsi le plus souvent : le camelot mi-soie, la filoselle, la satinade, voire la flanelle, qui composent intégralement l'habit ou lui servent de doublure sur une base de drap ou de serge.

Ce costume peut ensuite être agrémenté de galons, de broderies, de garnitures diverses comme le « brandebourg », qui permettent une fois de plus de distinguer socialement celui qui les portent.

Certains « notables » poussent parfois l'aisance jusqu'à disposer dans leur garde-robe d'habits d'hiver et d'habits d'été en matière plus légère comme la popeline, la flanelle, la mousseline ou le voile.

En 1785, François-Marthe Mazauric (toujours lui !) dispose ainsi de :

quatre habits de draps dont un noir, deux habits de camelot l'un couleur de mer et l'autre de vin ; ainsi que de quatre habits d'été dont deux noirs l'un étan de voile et l'autre popeline[10].

De l'indispensable chez le travailleur de terre, nous passons donc vite au superflu chez les plus riches.

Le tableau n° 2 indique qu'en moyenne, les deux chemises en toile de maison du travailleur (qui dans 90 % des cas sont usées et de peu de valeur) font place à neuf chemises chez le ménager, onze chez l'artisan et seize chez le « notable ».

Traduites en clair, ces indications signifient : que le travailleur doit en règle générale faire très attention à ses chemises alors que le ménager peut se changer chaque jour. Le « notable », quant à lui, a tout loisir de le faire quand il le désire.

De la même façon, si l'on considére la possession en paires de bas : le « notable » reste le mieux nanti avec en moyenne quatorze paires contre 0,5 pour un travailleur de terre. Ce dernier doit donc être plus qu'économe et ne réserver l'usage de bas que pour les grandes occasions.

En conclusion de cette analyse, il apparaît que la diversité des textiles employés, le nombre de pièces de tissus utilisées ainsi que l'usage de couleurs vives et variées dans le cadre de la vie quotidienne, sont inévitablement un signe de distinction sociale en Petite Camargue comme du reste partout ailleurs.

Que ce soit pour le linge de maison, l'aménagement de l'espace de vie ou la garde-robe, le nécessaire est acquis par tous, en toile de maison ou en laine. Le superflu dans le linge de table, la recherche de confort intérieur et d'élégance dans le vêtement, par l'emploi de tissus variés et onéreux, ne sont les attributs que d'une minorité : celle des plus aisés.

NOTES

1) Au sens ancien du terme.
2) ADG, II E 75/157.
3) ADG, II E 3/148.
4) ADG, II E 75/174.
5) ADG, II E 3/129.
6) ADG, II E 3/150.
7) Di Pietro F. Em., *Histoire d'Aigues-Mortes*, Nimes, Lacour/Rediviva, 1849, rééd.1995, p.421-423.
8) ADG, II E 59/48.
9) ADG, II E 75/174.
10) ADG, II E 75/174.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

LARGUIER Gilbert, « Hiérarchie des espaces. Les villageois narbonnais du temps de la Fronde d'après les inventaires après décès », *Bulletin de la Société Scientifique de l'Aude*, t. XCIV, 1994, pp. 129-136.

NORMAND Sylvie, *Le décor et la vie quotidienne dans le pays des Vans et ses environs au XVIII^e siècle d'après les inventaires après décès*, mémoire de maîtrise sous la dir. d'A. Jouanna, Montpellier, Univ. Paul Valéry, 1987, 206 p.

PARDAILHE-GALABRUN Annik, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVII-XVIII^e siècles*, Paris, Puf, 1988, 523 p.

PASCAL Odile et Magali, *Histoire du costume d'Arles*, tome I : *Les formes sous l'Ancien Régime*, Arles, Chez l'Auteur, 1993, 220 p.

PELAQUIER Elie, *De la Maison du père à la maison commune. Saint-Victor-De-La-Coste en Languedoc rhodanien (1661-1799)*, Montpellier, Univ. Paul Valéry, 1996, 2 vol. 585 et 581 p. (Thèse d'Etat).

ROCHE Daniel, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, 571 p.

Petit lexique sur différents termes textiles rencontrés dans les inventaires de Petit Camargue pour le XVIII[e] siècle

Basin (broché) : toile très forte à chaîne de lin et trame de coton formant des dessins divers.

Bourrette : déchet de soie.

Brandebourg : galon formant des dessins des plus divers.

Burate (bure) : étoffe de laine grossière de couleur brunâtre.

Cadis : toile de laine mi-fine.

Camelot : étoffe de laine et poil de chèvre.

Damas : tissu de soie ou de laine formant des dessins.

Droguet : étoffe de soie, de laine ou de coton sur une trame de chanvre ou de lin.

Filoselle : étoffe de soie terne et solide tirée du cocon.

Flanelle : tissu fait de laine cardée, tirée à poil, et peu foulé.

Indienne : toile de coton peinte et imprimée.

Mousseline : toile de coton très fine.

Popeline : tissu à chaîne de soie et trame de laine.

Satin : étoffe de soie, de laine ou de coton fine et brillante. Elle est utilisée pour confectionner les damassés.

Serge : étoffe légère de laine ou de soie.

Taffetas : étoffe de soie mince et tissée comme la toile.

"Toile de maison" : toile à la trame grossière de laine, de chanvre ou de lin.

De quelques boutiques de marchands de tissus à Lyon et en Beaujolais aux XVII^e et XVIII^e siècles

Françoise BAYARD
Centre Pierre Léon
Université Lumière Lyon 2

A côté de garde-robes et armoires bien pourvues en vêtements et en linge de maison, de nombreux inventaires établis après le décès de personnes aisées attestent la possession de coupons de tissus variés. En janvier 1656, à Lyon, chez Jeanne Jannorey, veuve de l'ancien consul Janton Boinel[1], deux coffres à bahut renferment « cinq aunes de taffetas changeant, une aune et demi de brocatelle à fond argent, une aune un quart d'estamine de Romans bleue, deux aunes un tiers de drap de Berry noir façon d'Espagne, deux aunes et demi de drap de Berry écarlate rouge, une aune trois quarts d'écarlate, une aune trois quarts de ratine de Beauvais rouge, sept aunes un tiers de cadis vert du Puy et quatre de Nîmes, deux aunes de sargette de Chartres minime et deux de Beauvais blanche, 34 aunes de toile d'Allemagne et 28 de toile façon de Troyes », l'ensemble atteignant plus de cent mètres (93,5 aunes à 1,118 mètre l'aune) et valant 184 livres.

Cette accumulation de tissus introduit au cœur de la consommation à l'époque moderne. Si une telle demande existe, quelle est, en regard, l'offre qui est proposée ? Avec ses 50 à 150.000 habitants et ses activités textiles variées, le Lyon moderne est un terrain d'enquête idéal et les inventaires après décès, quoiqu'on ait pu en dire, une source indispensable. Des sondages ont donc été exécutés de 25 ans en 25 ans depuis 1625 dans les archives de la sénéchaussée pour découvrir ceux de vendeurs de tissus[2]. Cependant, pour ne pas se figer sur la consommation d'une grande cité, d'autres, beaucoup moins fructueux, ont été réalisés dans les archives des petites justices du Beaujolais, dans de petites villes aussi productrices d'étoffes : Beaujeu, Thizy et Cublize où une déclaration de vols a suppléé l'absence d'inventaires.

Au total, dix-neuf boutiques d'ampleurs diverses permettent d'apprécier comment se pratiquait la vente, sur quels tissus elle portait et à quels prix elle s'effectuait.

Vendre des tissus

Dans la région lyonnaise, la plus grande prudence est nécessaire pour identifier – avec une certitude relative – ceux qui vendent des tissus aux particuliers. En aucun cas les termes de boutiques et de marchands ne sauraient suffire. En Beaujolais comme en Lyonnais, la « boutique » est l'endroit où l'on fabrique les étoffes. Chez Jean-François Plasse, marchand toilier à Saint-Bonnet-le-Troncy, elle ne comporte que trois métiers de « tixiers » avec leurs apprêts montés – deux pour faire 60 aunes de toile et un pour en faire 30 – dix écheveaux de fil marchand avec leurs dévidoirs et deux métiers en métal pour tenir du chanvre[3]. Il en va de même à Thizy, chez Étienne Pelletier et Claudine Deschelette : la boutique située au dessous de la maison ne contient qu'« un métier de tisserand vide, un dévidoir ou tramanoir, un rouet à filer du coton, une mauvaise chaise et un mauvais panier »[4]. François Bordeaux et André Boyal, qualifiés de « marchands et maîtres ouvriers en draps de soie et en draps d'or, d'argent et de soie », ne sont, en réalité, que des tisserands. Leurs inventaires montrent les métiers, dont certains sont montés en « persienne courante », les rouets, les tramanoirs, les balances et les lisses[5], les soies or-

gansin et bergame et les pièces de satin et de taffetas produites[6], mais rien n'indique qu'ils se livrent à un commerce de détail dans l'atelier.

Officiellement, les métiers lyonnais sont placés sous l'autorité du consulat et se dotent de règlements au cours du XVII[e] siècle s'ils ne s'en sont pas donnés auparavant comme les tenants de la soierie. Ceux des drapiers drapants datent de 1669[7] et ceux des marchands merciers et colporteurs de 1686[8]. En 1777, quand les métiers se reconstituent après leur suppression par Turgot, une première communauté regroupant les marchands merciers, clinquailliers, marchands de soie en détail et joailliers est établie. Quelques années plus tard, le corps des toiliers est réuni à ce premier ensemble. En 1784, enfin, des lettres patentes lui adjoignent les marchands drapiers « attendu le rapport de leurs genres de commerces »[9]. Avant tout attentifs à la qualité de la production et aux possibles conflits d'un métier à l'autre[10], les règlements initiaux portent peu attention à la vente. Mais, ici comme ailleurs, et plus particulièrement dans la soierie, la répartition du travail se clarifie progressivement. En ville comme à la campagne, le tissage s'opère dans de petits ateliers familiaux; la matière première leur est confiée par un marchand fabricant qui se charge d'écouler la production. Pierre de Brioude, chez lequel on trouve de la soie, des chaînes pour fabriquer du taffetas et des pièces de satin et de persienne, faisait ainsi travailler dix-sept ouvriers. Au décès du marchand, les tisserands rapportent la matière première ou le travail terminé, ainsi chez Pierre Ovize, à Thizy. Toutefois, au moins à Lyon, les résistances à la mise en place du système sont grandes. La révolte de 1744 revendique la possibilité pour les maîtres d'ateliers de vendre leur production. En 1725, Pierre-François Mignot, « marchand en détail d'étoffe d'or et d'argent de soie de Lyon » confectionne les persiennes, taffetas et damas qu'il vend : sur un métier, seize aunes de damas vert sont achevées sur les vingt que produira la pièce. En 1775, chez Claude Bournet, cinq métiers destinés à tisser de la soie noire sont montés dans la boutique et les pièces de tissus s'alignent dans le magasin.

Ainsi, trois types de ventes sont possibles. On peut, comme n'importe quel artisan, vendre sa production. On peut, comme le font Jérôme de Cotton ou François-Marie Doverge, débiter dans un magasin ce que l'on n'a pas fabriqué mais acheté à un tisseur ou à un marchand-fabricant. On peut aussi ne pas avoir de boutique et aller à la rencontre des clients en faisant du colportage.

Jacques Brun, maître-fabricant d'étoffes de soie remet deux pièces de taffetas noir à un colporteur[11]. Au moment où la mort le surprend, le logis de Pierre Arnaud, marchand colporteur de Lyon, renferme 27,5 aunes de mousseline rayée, 18,5 aunes de mousseline unie, 9 aunes un tiers de linon rayé et 13 aunes de mousseline unie bengale.

Dans le deuxième cas, les étoffes peuvent avoir été achetées par le marchand ou être seulement déposées chez lui par d'autres marchands ou des tisserands. Le premier reçoit une commission s'il réussit à écouler leur stock. Dès 1625, Pierre Giron agit ainsi avec Boné pour 17 pièces de drap, bure et serge, Noël de Costa pour 21 autres, Fiacre et Christophe Dupuy pour 8 autres et une balle et Louis le Noble pour 114 tapis de Lorraine. En 1696, le magasin de Louis Durand renferme sept pièces de serge « façon de Londres » appartenant au sieur Poyet, une balle de raz de Châlons qui est la propriété des sieurs Guérin et Jacquesson, six pièces de mi-ratine qui sont celles de la veuve Bullot, sept autres, celles de Froment, quatorze d'étamine, celle des sieurs Hébert, sept celles des père et fils de la Salle et 9 celles de Jean-Baptiste Rozier. En 1750, les successeurs de Pierre Decultieux, toilier de Panissières, viennent rechercher 54 pièces de toile cordat, 9 pièces de toile étoupière et 3 pièces de toile pour faire des serviettes, valant au total 750 livres, qui sont chez le marchand toilier Lacombe, dans un bas servant de magasin, petite rue Longue[12] à Lyon.

Dans la capitale des Gaules, les boutiques, rarement détachées de l'habitation du propriétaire, sont situées au centre de la ville, dans les rues les plus actives de la presqu'île – rue Mercière (Noël Fourrier; Louis Durand; François-Marie Doverge), rue Grenette (Jérôme de Cotton; Claude Marchand), rue Longue (Antoine Brussin), rue Lanterne (Jean-Baptiste Dury), rue de la Gerbe (Pierre de Brioude), rue des Feuillants (François Martin) – et de la vieille ville – rue Tramassac (Pierre-François Mignot), boucherie Saint-Paul (Jean-Pierre Levrat) – et aussi dans les plus chics comme le nouveau quai de Retz (Jean-Claude Flachat). Cette localisation est confirmée par les adresses des maîtres-gardes et membres des bureaux des métiers données pour les almanachs[13]. Les tissus sont déposés sur « des ais servant de rayons en sapin » (8 chez Noël Fourrier), « des rayons » (2 chez François Martin; 4 chez Claude Bournet; 15 chez Pierre de Brioude) et « des ampilloirs » (32 chez Louis

Durand). Une ou plusieurs « banques » en sapin ou en noyer (1 chez Claude Bournet; 2 chez Noèl Fourrier; 3 chez Louis Durand) ou une simple table comme chez François Martin, permettent de dérouler les pièces. Parfois, cependant, le seul magasin ne suffit pas à recevoir les étoffes : à Beaujeu, en 1730, Jacques Deshayes entrepose sept ballots dans l'arrière-magasin de Clavière et Rignon.

Les marchands peuvent être spécialisés dans la vente des étoffes. C'est le cas de Jérôme de Cotton, Louis Durand, Antoine Brussin et François-Marie Doverge. En ville, la plupart ajoutent quelques autres produits ayant trait aux tissus ou aux fibres dont ils sont faits. Chez Pierre Giron, on trouve des tapis; chez Noèl Fourrier, des bourses de velours ou de taffetas, des cordons de crêpe, des houppes, des filets. Chez Pierre Geoffrey, les tissus voisinent avec des chapeaux, des gants, des rubans, des dentelles, des collerettes, des boucles de baudriers ou de jarretières, des franges d'argent, des masques de velours, des étuis à lunettes, des bas de laine, des paires de chaussons de laine, des jupes et des baudriers. Chez Jean-Claude Flachat, ils sont mêlés aux fils. 446 paires de manchettes d'une valeur de 3.198 livres sont inventoriées avec les pièces de mousseline, de batiste et de toile de Jean-Baptiste Dury. Chez François Martin, les textiles côtoient des flots de rubans, des garnitures de boutons et des vestes de satin brodées. Chez Jean-Pierre Levrat, il est vrai marchand mercier, les bonnets, coudes, cravates, rubans, dentelles, bourses à cheveux, chemisettes d'enfants, corsets, tabliers, coiffes, gants, galons, tresses et fils submergent les étoffes.

A la campagne, la cohabitation s'étend à toutes sortes de produits n'ayant aucun rapport avec les tissus. Quand Philibert Goyne, marchand de Cublize, déclare, en 1709, les objets qui lui ont été volés, on trouve des coupons de cadis, de droguet, de basin, de serge et de toile aussi bien que des pots à huile, du poivre « et plusieurs autres marchandises mais aussi les paires de bas, la soie en écheveaux et des pièces de dentelles »[14]. Vingt ans plus tard, à Beaujeu, la boutique de Jacques Deshayes est une véritable caverne d'Ali Baba. Outre des étoffes, on peut s'y procurer un tour de lit, des chiffons, des poches de peaux, des gants, des couteaux, des boucles, des peignes en corne, des lacets, des fils de toutes origines, des brassières d'enfants, des bas, des bonnets, des bandes, des guêtres, des boutons, des bagues de laiton, des

épingles, des aiguilles, des dés, des chapelets, des *heures*, des rubans, des dentelles et un moulin à poivre. A Thizy, en 1758, les barils à huile, le suif, la poix, le sucre, les raisins confits, la poudre, la fleur de soufre, le mercure, la soie de sanglier, les peaux de mouton, l'amidon, le riz, les épices, les chapelets, les petits scapulaires à image, les *heures dédiées au roi* font bon ménage avec le fil, la bourre de coton, le coton filé et les pièces de siamoises, de basin, de « diablefort » et de « coton à la régence ».

Naturellement, les stocks de tissus sont de volumes et de valeurs divers. Sur les dix-huit commerçants dont on peut évaluer les quantités qu'ils possèdent, trois (Fourrier, Mignot, Arnaud) ont moins de 100 aunes de textiles, six (Cotton, Geoffrey, Marchand, Martin, Goyne, Ovize) de 100 à 500 aunes, deux (Giron, Levrat) de 500 à 1.000 et quatre (Brussin, Flachat, Bournet, Brioude) de 1.000 à 2.000. Avec 2.310 aunes, 5.060 aunes (et 62 pièces et 4 ballots non mesurés) et 11.099 aunes, Jacques Deshayes, Louis Durand et François-Marie Doverge disposent des réserves les plus importantes. Cette hiérarchie est quelque peu modifiée si l'on considère la valeur de leurs étoffes. Seules celles de Fourrier sont estimées à moins de 100 livres. Celles de Geoffrey, Ovize, Arnaud, Marchand, Martin sont comprises entre 100 et 500 livres; celles de Mignot et de Brussin entre 500 et 1.000 livres et celles de Cotton, Dury, Bournet, Levrat et Deshayes entre 1.000 et 5.000 livres. Les plus riches sont Pierre Brioude (5.278 livres), Jean-Claude Flachat (5.513 livres), François-Marie Doverge (10.284 livres) et Louis Durand (15.228 livres).

Les manières de vendre sont donc très variées à l'époque moderne à Lyon et dans sa région. On y voit cependant disparaître l'artisan écoulant sa production, se maintenir les colporteurs et naître les « magasins à tout vendre » (drugstores américains) – surtout dans les campagnes – les « boutiques de mode », où les tissus ne sont qu'un élément parmi d'autres articles de nouveautés, et les commerces spécialisés, surtout en ville, chaque vendeur disposant d'un stock de tissus plus ou moins important, selon sa plus ou moins grande spécialisation, et de qualités variées.

Tissus à vendre

Dans les deux siècles considérés, une multitude de textiles sont entreposés dans les boutiques. Généralement expertisées par des hommes de l'art – Claude Jacquier et Claude Catillon, marchands drapiers, pour le stock de Jérôme Cotton en 1650; Claude Bruyas et Claude Murat, maîtres et marchands fabricants de gaze, pour celui de Claude Marchand en 1789 – les pièces sont, sauf exceptions, remarquablement décrites. Le nom du textile figure en premier lieu. Comme partout, ils dévoilent les techniques-armures (toiles, serges, satins); nombre de fils de chaîne (seizain : seize cents; vingtain : deux mille) – et une géographie plus ou moins imaginaire – gros de Tours; serge d'Aumale; londrins; « façon Hollande »; gaze nankin – chacun sachant que le lieu cité indique plutôt un art de faire qu'une localisation précise. Les *Lettres patentes du Roi portant règlement pour la fabrication des toiles et toileries dans la généralité de Lyon* du 30 septembre 1780 mentionnent, par exemple et entre autres, les Auxonnes, les Montbéliardes et les Siamoises[15]. Le fait n'induit cependant pas que les étoffes ne voyagent pas : Jacques Poirot, marchand de Lorraine, mort dans un accident aux Chères, transportait deux pièces de toile grise, une de toile blanche, une d'étoupe, treize paquets de toile et coton de Troyes, vingt-huit pièces de serviettes communes, neuf pièces de nappes et trois pièces de serviettes larges[16]. La couleur suit (mais elle n'est pas toujours relevée) : minime, lavande, nacarat (rouge tirant sur l'orange), belle de jour. Dans certains cas, ainsi chez François-Marie Doverge, les experts indiquent la largeur : demi-aune, cinq-huitièmes, trois-quarts, deux-tiers, sept-huitièmes, une aune un tiers. Les « bouts » sont examinés[17] et les numéros des pièces répertoriés (ainsi chez Giron et François Martin). L'étoffe est ensuite mesurée en aunes. Le prix à l'aune étant annoncé, la valeur globale de la pièce est immédiatement connue. Ainsi se vérifie l'application des règlements nationaux ou locaux fixant les normes de production de chaque étoffe dont E. Hardouin-Fugier, B. Berthod, M. Chavent-Fusaro et H. Baret livrent une partie[18].

Classer les 131 tissus dont le nom apparaît dans les inventaires n'est pas chose aisée. Spontanément, on pense au critère que constitue la fibre végétale (lin, chanvre, coton) ou animale (laine, soie) qui est utilisée. La plupart du temps, toutefois, elle ne figure pas dans les inventaires, les experts se servant

d'un terme générique – drap – de l'armature – le sergé, la toile – ou du nom consacré par l'usage local – sardis (drap commun fabriqué en Bourgogne), cordillat (grosse étoffe fabriquée en Languedoc, Provence et Dauphiné). Par ailleurs, à l'époque moderne, il n'est plus interdit de mélanger les fibres : la tiretaine est en laine et en fil; le basin en fil et coton. Enfin, certains textiles ne sont pas tissés avec les mêmes matériaux d'une région à l'autre – à Lyon comme en Avignon, l'étamine est uniquement en soie quand elle est en laine à Reims et en laine et soie à Alençon, Angers, Amiens et Bazancourt – et d'une période à l'autre – au Moyen Age la futaine est un mélange de coton et de laine ou de lin; du XVII^{e} au XIX^{e} siècle, elle ne comporte que du coton –. Aussi, le double classement des textiles présenté dans l'annexe 2, p. 448, (fibre et armature) ne saurait-il être considéré comme définitif.

Bien que les documents utilisés ne soient nullement exhaustifs – on ne fait un inventaire après décès que lorsque des contestations s'élèvent entre les héritiers ou lorsque la succession s'annonce difficile – ils permettent néanmoins de montrer de profondes variations d'une boutique à l'autre, d'une région à l'autre, d'un siècle à l'autre et d'un textile à l'autre. Sans être spécialisés, certains magasins offrent plutôt certaines catégories de tissus. C'est naturellement vrai des fabricants : Pierre-François Mignot, marchand d'étoffes d'or, d'argent et de soie dispose de quatre pièces de soie; Claude Bournet, maitre fabricant en étoffes de soie, de treize pièces de taffetas, d'une pièce et de sept coupons de Florentine (taffetas léger), de trois pièces de gros de Naples (intermédiaire entre le taffetas et le pou de soie) et de quarante aunes de coutil de soie en plusieurs coupons. Claude Marchand, fabricant en gaze de 62 mouchoirs de gaze, 36 aunes un quart de gaze lavée, 19 aunes de gaze nankin (taffetas léger), 71 aunes de gaze quadrillée, 30 de gaze crémée, 18 de gaze commune et 62 de Marli (gaze très légère dont le nom rappelle le bord des assiettes dites Marli). Mais le fait se vérifie aussi pour ceux qui ne sont que marchands : chez Pierre Giron, on ne trouve que des draps, des serges, de la bure, des bayettes (sortes de flanelles grossières et lâches) et de la revêche (toile en laine grossière, peu serrée, dont le long poil est parfois frisé d'un côté); chez Pierre Geoffrey, que du velours de panne, du satin, du damas, du taffetas, de la toile batiste et de la toile; chez François-Marie Doverge que des toiles. La dénomination précise de leur métier indique parfois ce que l'on peut

acheter dans leurs magasins. Louis Durand est qualifié de marchand drapier : les draps (2.110 aunes) et d'une manière générale les étoffes de laine dominent dans sa boutique (96,38 %de la valeur générale des étoffes qui y sont serrées). Antoine Brussin, marchand d'estoupilles (tissus de très mauvaise qualité) ne vend que de la toile cirée de pays, de la toile cordat (grosse serge drapée en laine destinée à confectionner des vêtements ordinaires ou des emballages) et de la toile étoupière (toile grossière confectionnée avec des déchets de lin ou de chanvre). Dans d'autres cas, la qualité des experts implique celle du défunt : des marchands drapiers visitent le magasin de Jérôme Cotton; il contient 326 aunes de draps divers; 79 aunes de ratine de Hollande et de Beauvais et 20 pièces de serge de Châlons ou de sergette de Chartres.

Entre la ville et la campagne, de profondes différences existent aussi. Dans les trois magasins beaujolais, les étoffes sont moins diversifiées qu'à Lyon : un seul tissu de soie chez Pierre Ovize au lieu de vingt, encore est-il mélangé de coton (siamoise); un seul aussi où entre le coton (le basin), il est vrai cité chez les trois marchands, au lieu des six lyonnais (basin; boucassin; finette; futaine; indienne; mousseline); sept tissus de laine en dehors des draps au lieu de neuf; sept toiles de chanvre ou de coton au lieu de trente; neuf sergés au lieu de dix-sept; deux draps au lieu de treize. Certains textiles sont propres au monde rural[19] : le droguet (drap de laine mince, chaîne en fil, trame en laine), le sardis, le camelot (étoffe d'armure toile, tout en laine ou mélangé), la ferrandine (étoffe en laine fabriquée en Limousin, parfois mêlée de soie, ou en fleuret et coton), le diablefort[20]. Les fins linons, les légères batistes et mousselines, les délicats taffetas brodés n'y parviennent pas. Ici, la clientèle a besoin d'étoffes solides pour ses vêtements de travail et fabrique les toiles qui lui sont nécessaires pour le linge de corps et de maison.

En ville, quelques mutations sont perceptibles au cours du temps. Les draps ne sont présents qu'au XVII^{e} siècle[21]. Parmi les étoffes de laine, la bayette et la revêche d'Angleterre et la bure de Bercy n'apparaissent que chez Pierre Giron en 1625, le cordillat, la tiretaine et le baracan (étoffe dont la laine est teinte en fil, avant peignage et la trame moins épaisse que la chaîne) que chez Louis Durand, en 1696, et la ratine vendue en 1650 et 1696, ne l'est plus au XVIII^{e} siècle[22]. En revanche, le molleton (tissu de laine parfois de coton, doux, chaud, moelleux, le plus apprécié étant fabriqué en Languedoc et qui,

teint en bleu roi, habille les marins de la marine marchande et, blanchi, est utilisé pour les camisoles, les sous-vêtements et les doublures), présent à Beaujeu en 1730, figure chez Jean-Pierre Levrat en 1789 et la prunelle (étoffe épaisse, serrée, dont la chaîne est en belle laine de pays fortement tordue et la trame en soie de Languedoc, inventée avant 1778 par Joiron Maret et qui a obtenu un très grand succès) chez François Martin la même année. Seul ou mélangé, le coton ne triomphe vraiment, sous des appellations variées, qu'au XVIII[e] siècle. La finette de Saint Lô (de coton, lainée à l'envers grâce à une trame plus grosse que la chaîne) et la futaine ne sont mentionnées à Lyon qu'en 1696, chez Louis Durand. Le basin cité à Cublize dès 1709, se retrouve à Lyon à partir de 1750, comme la mousseline (toile de coton transparente) chez François-Marie Doverge, Jean-Baptiste Dury (1775) et Jean-Pierre Levrat (1789). Mais le boucassin (toile de coton raide teinte de différentes couleurs) et les indiennes (toiles de coton peintes) n'apparaissent que chez Jean-Pierre Levrat, à la veille de la Révolution. Il en va de même de la batiste qu'on ne voit guère que chez Pierre Geoffrey en 1675 et Jean-Baptiste Dury en 1775 et surtout du linon (chez Pierre Arnaud, 1750; chez Jean-Pierre Levrat, 1789).

La serge persiste durant les deux siècles mais connaît une nette évolution. Au XVII[e] siècle, elle porte des noms géographiques variés. Celles qu'on inventorie chez Pierre Giron portent les qualificatifs de « fine », de « Beaumont » (vraisemblablement Beaumont-en-Véron en Indre-et-Loire où se tissent des étoffes de qualité – notamment de la serge – avec la laine de la Sologne et du Berry), « croisé d'Angleterre » (armure sergé de 2), « sergette » (sergé de laine mince, étroit) et de « cadis » (serge en laine bon marché). Chez Jérôme Cotton (1650), la serge est dite « de Chalons » et la sergette de Chartres. Chez Louis Durand (1696) la serge est de Romans, de Valence, de Nîmes, d'Alès, d'Uzès, de Châlons, de Caen, d'Aumale (en laine de pays à trame mouillée pour lui donner du moelleux, à croisure apparente, unie ou imprimée) et « façon de Londres ». Mais on répertorie aussi chez lui du cadis de Nîmes ou de Sommières et du ras de Malô (armure sergé, croisée dont le poil ne paraît pas, en laine ou en soie). Au XVIII[e] siècle, cette diversité a disparu. Chez François-Marie Doverge (1750), seul existe le cordat (serge drapée). Jean-Pierre Levrat y ajoute la serge fine.

L'évolution des toiles est à l'inverse de celle des serges. Elle est peu présente dans les magasins lyonnais au XVII^e siècle, la seule mention retrouvée étant celle de sept coupons (27 aunes) de toile chez Pierre Geoffrey, en 1675. En revanche, les boutiques du XVIII^e siècle la présentent sous toutes ses qualités. Elle est cirée (enduite de cire et de résine, imperméabilisée), cordat et étoupière chez Antoine Brussin (1725). A partir de 1750, le coton cohabite avec le chanvre. Chez François-Marie Doverge, sont en chanvre les différents treillis (de Saint-Rambert, de Saint-Jean, de Chazelles), le canevas, le coutil (toile de chanvre), les toiles rousses, de Saint-Rambert, de Saint-Jean, d'Auxonne, de Montbéliard, de Saint-Gall et les toiles pour faire des serviettes. Sont vraisemblablement en coton les toiles blanches, de Flandres, de Troyes, de Rouen et de Suisse blanches, les toiles pour faire des nappes et, naturellement, la toile coton. Les toiles de Laval ont toute chance d'être en lin. Si le choix n'est pas aussi grand chez Jean-Claude Flachat (1775), la juxtaposition du chanvre et du coton s'y maintient puisque le coutil, le treillis et la toile rayée voisinent avec la toile blanche, la toile de couleur et la toile de coton. Et il en va ainsi jusqu'à la Révolution : chez Jean-Pierre Levrat, la toile rousse, étoupière, de Saint-Rambert, d'Auxonne, de Voiron, et la toile à matelas font place à la toile coton, de Rouen, de Troyes, de Paris, à la cotonne et à la toile de lin.

La soie traverse les deux siècles en s'enrichissant de nouvelles productions. En 1625, Noël Fourrier ne fournit que des velours et des taffetas. Cinquante ans plus tard, Pierre Geoffrey ajoute le velours de panne (étoffe veloutée à poils plus longs que le velours et plus courts que la peluche, en soie, en organsin, en soie cuite ou en laine, en poils de chèvre ou en coton), le satin et le damas (sur une armure sergé ou satin, des effets alternatifs de chaîne et de trame déterminent, par inversion des zones tantôt brillantes, tantôt mates). Vingt ans plus tard, chez Louis Durand, on trouve du crépon (soie à surface irrégulière) dont la technique a été introduite dans la cité au milieu du XVII^e siècle et des étoffes mi-soie. Au début du XVIII^e siècle, paraît la persienne (étoffe de soie façon perse) chez Pierre-François Mignot et Pierre de Brioude. En 1775, le batavia (velours sergé) broché, piqué et quadrillé est chez Jean-Claude Flachat, le gros de Naples, le coutil de soie, et la florentine chez

Claude Bournet. En 1789, le satin d'Avignon et la gaze sont vendus chez François Martin et Claude Marchand.

Ces quelques inventaires autorisent-ils à affirmer qu'en ville, au XVIII[e] siècle, les gros lainages sont délaissés au profit d'étoffes de coton plus légères ou de tissus de soie plus riches et que le linge y triomphe tandis que les campagnes restent fidèles aux tissus plus lourds et aux toiles grossières qu'elles produisent ? Il faut, naturellement, être prudent et poursuivre l'enquête. On ne peut, cependant, manquer de constater que, dans le même temps, le nombre des pièces de laine contrôlées au bureau des manufactures de la ville est inférieur à celui des pièces de coton et de toiles : en 1788, 8.658 sont visitées contre 56.206 de coton et 33.845 de toiles[23]. Les drapiers lyonnais se plaignent alors « de la visible et continuelle décadence de leur négoce depuis plus de vingt ans en sorte que quatre de leurs anciennes et plus fortes maisons faisaient plus d'affaires que soixante dont leur corps est à présent composé soit en gros ou en détail » et que « il y a trente ans, quarante marchands ne vendaient qu'en gros et envoyaient à l'étranger pour douze à quinze millions de draperies »[24]. Ils valorisent cependant « la petite draperie de Dauphiné, Vivarais, Languedoc », « l'une des principales branches du commerce de Lyon » particulièrement prisée par « les marchands de Tours qui fréquentent les foires de Bretagne et font à Lyon des achats considérables »[25]. D'autres sources utilisées à Paris[26] et en Avignon[27] ayant mis en évidence une semblable évolution, on peut raisonnablement penser qu'il y a là plus qu'une hypothèse.

Cet allègement des textiles va de pair avec leur éclaircissement. Ce n'est pas que les draps, serges et autres lainages soient tous sombres à l'époque moderne. Chez Louis Giron, en 1625, le drap, la bayette et la serge peuvent être noirs, musc, minime, gris de bure mais aussi noisette, gris lavande, bleus, blancs, pourpres, violets, roses, bigarrés et le cadis zinzolin (violet rougeâtre). Chez Louis Durand, le drap et la serge sont « nacarat de garance », verts, bleus et le coton, écarlate. A l'inverse, la soie, qu'on imagine souvent claire, peut être noire – ainsi du crépon de Louis Durand, du velours de Jean-Claude Flachat, de la mousseline de Jean-Baptiste Dury, du taffetas et du gros de Naples de Claude Bournet et du taffetas de François Martin. Il est évident cependant, que dès le début du XVII[e] siècle, l'invention du métier à tisser « à la grande tire » par Dangon autorise plus de fantaisies dans la soierie grâce à la

production des façonnés. Chez Pierre Geoffrey en 1675, deux aunes de satin sont « blanc à fleurs » et 15 aunes de taffetas « peint à fleurs ». Chez Pierre de Brioude (1725), le taffetas et le satin sont « rayés » et la persienne « brodée soie ». Chez Pierre-François Mignot (1725), le taffetas est broché et chez Jean-Baptiste Dury (1775), la mousseline « quadrillée ».

La quantification de l'évolution pose un double problème : d'une part, tous les inventaires après décès n'ont pas relevé les couleurs; d'autre part, quand elles sont mentionnées, elles portent tantôt sur des coupons ou des pièces dûment mesurées, tantôt sur des textiles qui ne le sont pas. Il a donc été décidé de ne compter que les couleurs citées, qu'elles portent sur deux ou soixante aunes, les toiles comptant pour du blanc, sauf indications contraires. Les résultats sont patents[28]. Globalement, les unis et les fantaisies se répartissent de manière semblable durant les deux siècles (95,78 %; 4,21 % au XVII^e siècle; 95,90 %; 4,09 % au XVIII^e siècle). Mais il y a moins de diversité au XVII^e siècle (fleurs; deux couleurs) qu'au XVIII^e siècle (camaïeu, raies, carreaux, broderies, broché). Dans les unis, la palette des couleurs est plus variée au XVII^e siècle qu'à l'époque suivante. Mais elle est effectivement plus sombre : les bruns divers (13,50 % contre 4,98 %), les noirs (13,35 % contre 3,73 %) et les gris (12,65 %; 1,06 %) dominent. Toutefois, ces trois nuances ne représentent que 39,5 % de l'ensemble des coloris. Le blanc (26,16 %) est la couleur la plus fréquente. Le rouge (8,43 %), le violet (3,37 %), le bleu, le jaune (1,26 %) et le vert teintent également quelques pièces. Si toutefois, la gamme du XVIII^e siècle paraît plus claire c'est uniquement à l'énorme présence du blanc (66,19 %) et au doublement de celle du rouge (16,72 %) qu'elle le doit.

Les étoffes offertes à la vente conditionnent cette prépondérance : au XVII^e siècle, les draps et les lainages mais non les serges sont plus sombres que les toiles et les soies du XVIII^e siècle. A la campagne aussi le blanc l'emporte à cause des toiles (37,28 %). Mais les bruns (22,03 %) et le noir (6,77 %) sont beaucoup plus présents qu'en ville, même si le violet (8,47 %), le bleu (8,47 %), le vert (3,38 %) et les raies des siamoises (3,38 %) ne sont pas délaissés. On note cependant l'absence totale du rouge.

Dans le domaine des couleurs, les leçons parisienne et avignonnaise semblent donc se confirmer. Mais – caractéristique locale liée à la composition

sociale de la cité ou hasard des inventaires – il n'existe pas à Lyon de véritable « explosion » des couleurs.

Le prix à payer

Naturellement, toutes les étoffes ont un prix. Il est bien évident que celui qui aurait été demandé aux clients comme celui que ces derniers auraient effectivement payé après marchandage restent inconnus. Seules figurent sur les documents officiels les valeurs données par les experts et sur lesquelles on peut légitimement s'interroger. S'agit-il du prix de vente de l'étoffe constaté sur le marché local ? du prix d'achat ? ou d'un prix fictif analogue aux estimations faites par les notaires pour d'autres biens mobiliers ? Rassembler ces prix est cependant indispensable pour qui veut apprécier le coût de la vie quotidienne et évaluer ses variations. Ici cependant quatre obstacles se dressent. En premier lieu, il conviendrait de savoir si les étoffes pour lesquelles on connaît les valeurs à différentes dates sont bien identiques. En second lieu, certaines estimations sont faites à l'aune, d'autres à la pièce ou au coupon (dont on ignore le métrage). En troisième lieu, un certain nombre d'étoffes ne sont pas appréciées, par exemple quand les pièces sont en dépôt et n'appartiennent pas au défunt, ou par oubli. Enfin, il conviendrait de tenir compte, pour le XVII^{e} siècle, des variations monétaires.

Malgré toutes ces incertitudes, le choix a été fait de livrer tous les prix nominaux dont on dispose grâce aux inventaires urbains et ruraux, pour chaque catégorie d'étoffes[29]. Une triple hiérarchie les distingue les unes des autres. Les fibres utilisées opèrent un premier tri. Les toiles – dont les diverses variétés sont comprises entre 10 et 60 sols l'aune – les serges (de 8 sols 6 deniers à 59 sols l'aune selon la qualité) et les lainages (de 10 à 65 sols) sont les textiles les moins chers. Les draps – dont aucun ne descend à moins de 29 sols et qui peuvent atteindre 12 livres l'aune –, les étoffes de coton (de 14 sols à 24 livres), de lin (16 sols à 5 livres) et de soie (de 5 sols à 17 livres) sont les plus coûteux. A l'intérieur de ces premières catégories, les textiles se paient différemment selon leurs qualités. Dans les toiles, les toiles étoupière, rousse, de Saint-Jean, de Saint-Rambert, de Montbéliard, d'Auxonne, et les treillis, tissées avec du chanvre de la région sont les moins dispendieuses (de 10

à 32 sols). En revanche, les toiles de coton, de lin, de Cholet, de Rouen, de Flandres, de Troyes et les damassés servant à faire des nappes coûtent des sommes plus élevées (de 11 à 70 sols). Parmi les serges, le bourrat, le cadis, le cordat, les serges d'Auxerre et de Pierrelatte sont peu onéreuses (de 8 sols 6 deniers à 22 sols 6 deniers) alors que celles de Nîmes, d'Aumale, Valence et Uzès le sont davantage (de 40 à 59 sous). Dans les lainages, les camelot, droguet, ferrandine et sardis (10 à 30 sous) sont écrasés par les ratines dont la moindre (celle de Crest) vaut 48 sols et la plus belle (celle de Hollande), 10 livres 10 sols. Parmi les draps, ceux du Dauphiné sont les moins prisés (29 sols) quand ceux de Lodève, de Ségovie, de Berry façon Elbeuf et de Seau peuvent atteindre jusqu'à 12 livres. Le basin et le boucassin sont les moins coûteuses des étoffes de coton, à l'inverse de la finette et, naturellement, de la mousseline, qui, brodée, peut s'élever à 24 livres. Le lin ordinaire (16 à 44 sols) n'a rien à voir avec le linon (5 livres) et le crépon, le batavia, la siamoise et la gaze (5 à 50 sols) avec le velours, le satin, le taffetas, la persienne et le damas, surtout lorsqu'ils sont brochés (jusqu'à 17 livres 6 sols). Enfin, quand des comparaisons sont possibles, et autant qu'on peut l'appréhender, il appert que les prix pratiqués à la campagne sont inférieurs à leurs homologues urbains : à Beaujeu, la toile blanche se vend 10 sols; celle de Cambrai 20 et 25 sols, celle de coton 11 et 20 sols; et celle de Troyes de 22 à 30 sols; à Lyon, les mêmes valent de 18 à 35 sols, 30 sols, 15 à 44 sols et 32 à 60 sols. En Beaujolais, le molleton est estimé 38 et 39 sols quand il l'est à 55 sols à Lyon. Il en va de même pour le cadis (15 sols au lieu de 18 sols 6 deniers) ou la serge de Valence (39 à 50 sols au lieu de 58 sols). Il est difficile, en revanche, de déceler une évolution chronologique des prix. Là où des rapprochements peuvent être opérés, il semble qu'on puisse conclure à une stabilité nominale. La mousseline rayée se monte à 3 livres 5 sols l'aune chez Pierre Arnaud en 1750 et chez Jean-Pierre Levrat en 1789; unie elle est à 4 livres chez les deux marchands. La ratine de Crest est prisée 3 livres 5 sols l'aune en 1696 et 60 sols en 1730. La toile l'est à 15 sols en 1675 et à 16 en 1750. Quelques légères variations laissent cependant penser que les valeurs les plus faibles ont tendance à baisser et les plus fortes à s'élever : la toile étoupière qui valait 10-12 sols en 1725, de 10 à 30 sous en 1750 n'en coûte que 8 en 1789; le damas, qui était à 4 livres en 1675, se hausse jusqu'à 17 livres en 1725; le velours, qui

était payé 5 livres en 1625, est estimé à 4 en 1775 et à 9 en 1789. Mais il faudrait d'autres données pour conforter cette hypothèse.

Ces diverses appréciations renvoient à la clientèle potentielle de ces magasins. En rappelant qu'un ouvrier gagne environ 100 livres par an selon Vauban, et plus de 200 au XVIII[e] siècle, et que la livre de pain (on en mange alors une livre et demie par jour) revient à 3 sols en temps normal et beaucoup plus en période de pénurie, on comprend que les clientèles soient différentes selon les étoffes présentées à la vente, que les achats des plus simples ne puissent se renouveler que rarement[30] mais davantage au XVIII[e] siècle du fait de l'augmentation des salaires et de la diminution des prix des textiles les plus humbles.

Elles interrogent aussi sur les moyens d'existence de ces marchands de tissus. Sans doute sont-ils divers et l'on ignore tout de l'ensemble de ces professionnels et de ceux qui ont fait faillite. Au total, cependant, les inventaires consultés attestent une bonne aisance, tant à la ville qu'à la campagne. L'exercice du métier autorise même, au moins au XVII[e] siècle, l'accès à l'échevinage lyonnais. Les prix pratiqués et la fidélité de la clientèle paraissent donc être sources de bons revenus.

*

L'examen du contenu de quelques boutiques de tissus à Lyon et dans la région permet d'apprécier les méthodes de la vente au détail et l'éventail des textiles présenté aux particuliers. Derrière sa variété, les principales mutations constatées ailleurs, pour la même époque, sur l'allègement, l'éclaircissement et la diminution du prix des étoffes se dégagent nettement. Mais l'enquête doit être poursuivie pour apprécier si l'offre faite par les marchands a été, ou non, et dans quel laps de temps, acceptée par la clientèle potentielle. Dans l'acte de consommation en effet, l'offre et la demande se nourrissent l'une de l'autre.

NOTES

1) Voir la liste des inventaires utilisés dans cette communication en annexe 1 p. 447. On ne donnera en note que les références à d'autres documents.

2) L'année 1700 n'en comportant pas, 1696 a été préféré.

3) Arch. Dép. Rhône 4 B 85, 15 novembre 1783.

4) *Ibid.* 4 B 244, 20 septembre 1766.

5) *Ibid.* BP 2107, 18 juin 1725.

6) *Ibid.* BP 2044, 2 septembre 1700.

7) Arch. Comm. Lyon, HH 80, 5 octobre 1669.

8) *Ibid.*, HH 16, 1686.

9) *Ibid.*, HH 16, 1777, 1784, 1787.

10) *Ibid.*, HH 80, 1777 : les marchands drapiers défendent à tout autre particulier « de vendre à Lyon, en gros ou en détail, recevoir ou expédier des draperies ou toileries et autres articles regardant la communauté », cette défense s'adressant plus particulièrement aux fripiers.

11) *Ibid.*, BP 2184, 22 décembre 1750.

12) *Ibid.*, BP 2184, 6 août 1750.

13) Ils ont été consultés pour les années 1750, 1775 et 1790.

14) *Ibid.*, 4 B 171, 5 mai 1709.

15) H. Baret, *Histoire du travail dans l'ancienne généralité de Lyon : Lyonnais, Forez, Beaujolais*, 1939, 167 pages, p. 133.

16) Arch. Dép. Rhône, 2 B 108, 15 mai 1769.

17) C'est au début et à la fin (« le chef et la queue ») des pièces d'étoffe que sont indiqués le nom et l'adresse des tisserands et fixés les plombs de fabrique et du contrôle (Arch. Comm. Lyon, HH 80, Mémoire au sujet des manufactures, non daté).

18) *Les Étoffes, dictionnaire historique*, éditions de l'amateur, Paris, 1994, 416 pages, p. 50 à 54. H. Baret, *op. cit.*

19) Ce qui ne veut pas dire qu'on n'en trouve pas, à Lyon, dans d'autres boutiques que celles qui ont été inventoriées : en 1669, le règlement des drapiers drapants lyonnais prévoit qu'ils fabriquent « des draps, des serges, des cordillats, des sardis, des couvertes, des droguets et autres ». Arch. Com. de Lyon, HH 80, 5 octobre 1669.

20) On dit aussi « forts en diable ». Le tissu est fabriqué en Beaujolais et à Lyon sans que sa fabrication ait été réglementée avant février 1753 par ordonnance de l'intendant Rossignol. La chaîne est de fil ; la trame est de coton. Deux ou quatre fils sont passés dans chaque dent. Dans le premier cas, la largeur compte 1.086 fils (0,5 aune) ; dans le second 1.440 fils (0,5 aune et 16 lignes).

21) Cela ne signifie nullement une disparition totale. Dans une lettre au gouverneur du début du XVIII^{e} siècle, les marchands drapiers établissent la liste des droits qui pèsent sur leurs draps : les qualités sont les mêmes qu'au XVII^{e} siècle.

22) Elle est cependant présente dans d'autres boutiques puisque Antoine Giraud, marchand drapier rue des Trois carreaux dans la paroisse Saint Nizier se plaint, le 28 mai 1756, que

l'inspection des manufactures du bureau de la draperie de Lyon a saisi une pièce de ratine de la fabrique d'Antoine Salu de Privas que lui a envoyée Louis Rigod et compagnie marchands de Crest (HH 80, 28 mai 1756) et qu'en 1788 le bureau des manufactures examine des pièces de ratine (HH 373, 1788).

23) Arch. Comm. Lyon, HH 373, bureau des manufactures de Lyon, 1788.

24) *Ibid.* HH 80, s.d.

25) *Ibid.*, HH 80, 9 janvier 1775.

26) D. Roche, *Le peuple de Paris*, Paris, Aubier, 1981, et *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1989.

27) M. Ferrières, *Le peuple et son patrimoine à Avignon (1610-1790)*, Mémoire d'habilitation, Aix-en-Provence, 1995, 3 volumes.

28) Voir Annexe 3 p. 458.

29) Voir Annexe 1 p. 447.

30) Sur les différences de consommation, voir D. Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation. XVII^e-XIX^e siècles*, 1997, 329 pages, particulièrement le Chapitre III « Consommation ordinaire et consommation de luxe », p. 67 à 95.

Annexe 1

Liste des inventaires après décès utilisés aux Archives Départementales du Rhône

BP 1895	– 25 février 1625 – 19 mars 1625	Pierre Giron marchand de Lyon Noël Fourrier marchand de Lyon
BP 1921	– 12 décembre 1650 – 10 janvier 1656	Jérôme de Lotton ex-consul de Lyon Jeanne Jannorey veuve de Janton Boinel ex-consul de Lyon
BP 1692	– 12 octobre 1675	Pierre Geoffrey marchand de Lyon
BP 2035	– 12 janvier 1696	Louis Durand marchand drapier à Lyon
BP 2106	– 22 février 1725	Antoine Brussin marchand d'escopillances et autres grosses toiles en détail de Lyon
BP 2107	– 12 juillet 1725 – 1er octobre 1725	Pierre-François Mignot marchand en détail d'étoffes d'or et d'argent de soie de Lyon Pierre de Brioude marchand de Lyon
4 B 58	– 15 mai 1730	Jacques Deshayes marchand drapier à Beaujeu
BP 2183	– 9 mars 1750 – 10 avril 1750	François-Marie Doverge marchand à Lyon Pierre Arnaud marchand colporteur de Lyon
4 B 242	– 1er mai 1758	Pierre Ovize marchand à Thizy
BP 2261	– 1er septembre 1775 – 21 octobre 1775 – 2 décembre 1775	Jean-Claude Flachat marchand à Lyon Jean-Baptiste Dury marchand de Lyon Claude Bournet maître fabricant en étoffes de soie
BP 2305	– 28 septembre 1789 – 27 octobre 1789 – 2 décembre 1789	Claude Marchand fabricant en gaze de Lyon François Martin négociant à Lyon Jean-Pierre Levrat marchand mercier à Lyon

Annexe 2

Qualités et prix des étoffes (Lyon XVII^{e}-XVIII^{e} siècles)*

COTON

	1696	1709	1730	1750		1758	1775	1789
ÉTOFFES	**L.D.**	**P.G.**	**J.D.**	**F.M.D.**	**P.A.**	**P.O. Thizy**	**J.B.D.**	**J.P.L.**
BASIN		non précisé	14s	17s 18s 20s-6d 26s 55s		24£ pièce	non indiqué	16s
BOUCASSIN								17s
FINETTE	8£ 10s							
FUTAINE	25£ la pièce							
INDIENNE								30s-55s
MOUSSELINE rayée					3£ 5s		2£ 6s à 8£	3£ 5s
unie					4£			3£-4£
noire							4£ 10s à 18£	
unie bengale					4£ 5s			
quadrillée							11£	
brochée							24£	10£
fine							20£	

* s est mis pour sol – d pour denier – £ pour livre.

LIN

ÉTOFFES	1675	1750	1775		1789
	P.G.	P.A.	J.B.D.	J.C.F.	J.P.L.
LIN ordinaire rouge				30s 16s-18s-20s 28s-30s-38s 44s	
LINON		4£			5£
TOILE BATISTE	3£ 10s		non précisé		

DRAPS

	1625	1650	1696	1730
ÉTOFFES	**P.G.**	**J.C.**	**L.D.**	**J.D. Beaujeu**
DRAP de BERRY	non précisé			
DRAP de BERRY façon ELBEUF		10 £ 10s		
DRAP du DAUPHINE			29s	
DRAP ESPAGNOL			40s	
DRAP D'ETINAY large (?)			5£ 10s-6£-8£ 10s	
DRAP FALLIN[1]	non précisé			
DRAP de LODÈVE			8£ 15s	
DRAP de MONTAGNE large			6£ 5s	
DRAP du POITOU	non précisé			
DRAP de ROMANS				3£
DRAP de SAINT-CHINIER (?)			4£ 10s	
DRAP de SEAU[2]		6£ 5s-6£10s 7£-7£ 15s 8£-9£-12£		
DRAP de SÉGOVIE			7£ 10s-9£	
DRAP de SEZAIN		8£ 10s 9£ 15s	3£ 15s 4£ 10s	
DRAP VINGTHUITAIN			7£ 10s	

1. ou Fellin ou Ferlin : étoffe de laine légère importée d'Angleterre.
2. ou Sceau. Gros drap tissé en Dauphiné. L'expression peut se comprendre comme l'abréviation «drap du Sceau de...» suivi du nom du bureau reponsable de l'appellation. Le *Dictionnaire historique des Étoffes* ne mentionne ces types de draps que pour le XVIII[e] siècle. Les archives lyonnaises les retrouvent au XVII[e] siècle.

LAINAGES divers

	1625	1650	1696	1709	1730	1789	
ÉTOFFES	**P.G.**	**J.C.**	**L.P.**	**P.G. Cublize**	**J.D. Beaujeu**	**FM**	**J.P.L.**
BARACAN			35£ pièce				
BAYETTE	non précisé						
BURE de BERRY	non précisé						
CAMELOT d'AUVERGNE					10s-15s		
CORDILLAT			33£ pièce		36s		
DROGUET de Cluny du Puy					 18s-22s 18s		
ÉTAMINE d'Amiens de Reims			14£ pièce 7£-10S 26£ pièce 29£ 32£-33£				
FERRANDINE					30s		
MOLLETON					38s-39s		55s
PRUNELLE						40s	
RATINE deBeauvais de Crest de Hollande Mi-ratine		5£ 10£ 10s	 3£ 5s 18s 6d		48s-50s-60s		
REVÊCHE d'Angleterre	non précisé						
SARDIS					30s		
TIRETAINE			non précisé				

SERGES

	1625	1650	1696	1709	1725	1730	1750	1758	1789
ÉTOFFES	P.G.	J.C.	L.D.	P.G. Cublize	A.B.	J.D. Beaujeu	F.M.D.	P.O. Thizy	JPL
BOURRAT						8s6d-11s			
CADIS de Nîmes de Sommières	non précisé		18s 6d-28s 21s-22s 6d	non précisé		15s			
CORDAT					19s		pièce : 8£ 10s-11 £ 12£ 10s-15 £ 18£-20£ 21£ 10s 24£ 10s aune : 14s-19s		24s
CROISÉ d'Angleterre	non précisé								
RAS de Chartres			42£ pièce 44£ pièce 38s l'aune						
RAS de Malo			43s						
SARGE						50s			
SERGE d'Alès			29s-31s-35s						
SERGE d'Aumale			42s						
SERGE d'Auxerre						20s			

SERGE de Beaumont	non précisé								
SERGE de Caen			38s						
SERGE de Châlons		60£ pièce 17£ 10s pièce							
SERGE FAÇON de Londres			39s-2£ 3£-8£	non précisé					
SERGE FINE	non précisé								
SERGE de Nîmes			40s-3£						
SERGE de Pierrelatte						22s			
SERGE RÉGENCE[1]						12£ le coupon	non précisé	non précisé	
SERGE de Romans			35£pièce-50£ pièce						
SERGE d'Uzès			59s						
SERGE de Valence			58s			39s-48s-50s			
SARGETTE ou SERGETTE	non précisé								
SERGETTE de Chartres		21£ pièce							
SARGETTE du Vivarais				non précisé					

1 Sergé à côtes longitudinales situées à l'endroit du tissu comme le reps, mais les flottés de trame se situent à l'envers. Les fils sont teints en écheveau.

SOIE

	1625	1675	1696	1725		1758	1775		1789	
ÉTOFFES	**N.F.**	**P.G.**	**L.D.**	**P.F.M.**	**P.B.**	**P.O.**	**J.C.F.**	**C.B.**	**C.M.**	**F.M.**
BATAVIA quadrillé broché fond bleu ou gris broché à deux lacets							30s 35s 36s 40s 3£ 5£			
COUTIL de soie								3£		
CRÉPON mi-soie			15s							
DAMAS		4£		7£-17£						
FLORENTINE								50s 3£		3£
GAZE commune crémée quadrillée lavée nankin marli mouchoir (la pièce)									5s 6s 5s-6s 20s- 36s-40s 30s-36s 8s 20s-50s	

GROS de NAPLES								3£ 10s 8£ 10s		4£
PERSIANE				17£	14£					
SATIN d'Avignon		20s-40s			3£ 3£ 10s 3£ 15s 6£ 10s 8£					 30s
SIAMOISE						20s				
SOIE (mi)			33s							
TAFFETAS broché rayé	4£ 10s 5£ 8s	30s-40s		 12£ 17£ 6d				3£ 3£ 5s 3£ 15s 4£ 5s 4£ 10s-5£		2£ 3£
VELOURS	5£						4£ 4£ 10s			9£
VELOURS de PANNE		4£								

TOILES

ÉTOFFES	1675	1696 L.D.	1709 P.G. Cublize	1725 A.B.	1730 J.D. Beaujeu	1750 F.M.D.	1758 P.O. Thizy	1775 J.C.F.	1775 J.B.D.	1789 J.P.L.
CANEVAS						10s-12s				
COUTIL		8£ 10s			18s-23s	22s 6d		30s		
COUTIL de Flandres						7£ 10 s				
DIABLEFORT							16s 5d 16s 6d			
SERPILLÈRE		6£ le ballot								
TOILE	15s					16s				
TOILE d'Auxonne				14s-16s 24s		19s				22s
TOILE blanche			non précisé		10s	18s-23s- 28s-35s		26s		21s
TOILE de Cambrai					20s-25s		30s			
TOILE CIRÉE du Pays				20s						
TOILE COTON					11s-20s	32s		15s		34s-44s
COTONNE										36s-50s
TOILE de Cholet					20s-21s- 24s					
TOILE COULEUR								20s		
TOILE ÉTOUPIÈRE				10s-12s		10s-11s- 12s-15s- 30s 17£ pièce				8s
TOILE façon de Hollande			non précisé							
TOILE de Flandres						50s			non précisé	
TOILE de Laval						28s				
TOILE de lin										40s
TOILE à matelas										20s
TOILE de Montbéliard						11s-13s- 18s-20s- 30s				

TOILE de nappes						29£ 10s pièce 3£ 10s l'aune				
TOILE de Paris										20s
TOILE rayée								32s		
TOILE de Rouen blanche						30s-32s-36s				
TOILE ROUSSE						14s-15s-20s-22s-23s-26s-32s				
TOILE de Saint-Gall						18s				
TOILE SAINT-JEAN						13s 14s 6d 16s-17s-18s-19s-20s				
TOILE de Saint-Rambert						11s-12s-13s-15s-18s-22s-24s				20s-21s
TOILE de Romans					13s					
TOILE de Troyes					22s-28s-30s	32s-37s-60s				40s
TOILE de SERVIETTES						24s 13£ 10s pièce 16£ 10s pièce				
TOILE de Voiron										36s
TREILLIS						12s-13s 5£ pièce		30s 1£ 11s 2£ 12s		
TREILLIS de Chazelles						21s				
TREILLIS de Saint-Jean						19s				
TREILLIS de Saint-Rambert						14s				

Annexe 3

Couleurs des étoffes (Lyon XVII^e-XVIII^e siècles)

	Draps		Serge		Divers lainages		Toiles		Coton		Soie		Lin		Total				Total	
	17e	18e	17e	18e	17e	18e	17e	18e	17e	18e	17e	18e	17e	18e	17e	%	18e	%		%
UNIS																				
Blanc	26		15		14	1	7	359		10		1		1	62	26,16	372	66,19	434	54,31
Gris divers	13		16		4	1		1				3		1	30	12,65	6	1,06	36	4,50
Noir	10		23		3	1		10		1	1	9			37	13,35	21	3,73	58	7,25
Brun divers	7		9		7			28			9				32	13,50	28	4,98	60	7,50
Bleu	3											2			3	1,26	2	0,35	5	0,62
Rouge divers	5		7		7				1					94	20	8,43	94	16,72	114	14,26
Rose			2									2			2	0,84	2	0,35	4	0,50
Violet			8												8	3,37			8	1,00
Jaune			3												3	1,26			3	0,37
Vert			1									3			1	0,42	3	0,53	4	0,50
Belle de jour												1					1	0,17	1	0,12
Non précisé										2	29	8			29	12,33	10	1,77	39	4,88
TOTAL 1	64		84		35	3	7	398	1	13	39	29		96	227	95,78	539	95,90	766	95,86
DIVERS																				
Camaïeu										1							1	0,17	1	0,12
Rayé								2		4		3		1			10	1,77	10	1,25
Quadrillé										1		3					4	0,71	4	0,50
Fleurs	1										4				5	2,10			5	0,62
Brodé										2		1					3	0,53	3	0,37
Broché												5					5	0,88	5	0,62
2 couleurs							4				1				5	2,10			5	0,62
TOTAL 2	1						4	2		8	5	12		1	10	4,21	23	4,09	33	4,13
TOTAL 3	65		84		35	3	11	400	1	21	44	41		97	237	100	562	100	799	100

Le commerce de vêtements en vieux à Lyon au XVIII^{e} siècle : la friperie

Gilles CAILLAT

Chacun sait que dans la France d'Ancien Régime, les plus humbles ne peuvent se faire faire souvent des vêtements neufs. Cette impossibité entraîne le nécessaire recours à des pratiques variées relatives aux habits déjà portés : vols, dons des maîtres aux domestiques ou achats. C'est ce dernier trafic qui sera évoqué ici pour Lyon au XVIII^{e} siècle. L'étude des réglements des métiers et de seize inventaires après décès de fripiers, permet d'y apprécier l'originalité du métier et l'importance variée des boutiques, la diversité des vêtements rassemblés et les pratiques de vente et d'achat.

I. Originalité et diversité des fripiers

Les fripiers de Lyon font partie de la communauté des maîtres tailleurs d'habits . En 1743, on dénombre 43 maîtres fripiers, 3 veuves de maîtres et 13 compagnons[1]. A la même date, le commerce de la fripe est aussi animé en marge de cette communauté, par 86 revendeurs de vieux meubles, nippes et hardes. Les membres de cette profession libre parcourent les rues en achetant

et en revendant des vêtements mais ils ne peuvent tenir de boutique à l'instar des fripiers.

Durant tout le XVIII[e] siècle, le métier des tailleurs d'habits est toujours réglementé par les statuts de 1667. Seuls les tailleurs sont autorisés à vendre et fabriquer des vêtements neufs (article 27)[2].

Contrairement aux fripiers parisiens qui pouvaient, selon Savary des Bruslons, vendre des vêtements neufs et même en fabriquer à la condition que ces derniers : « ne passent pas le prix de dix livres »[3], les fripiers lyonnais sont contenus exclusivement dans le commerce des vieux vêtements (article 28)[4]. Toutefois, la lecture des différentes sources, montre une situation beaucoup moins nette que ne le disent les réglements. C'est pourquoi après six années de procédures entre les différents maîtres de la communauté, un arrêt de la cour du parlement de Paris de 1756, tente de remettre en vigueur par l'intermédiaire des réglements de 1667 la distinction franche et précise entre tailleur et fripier[5].

Malgré tout, dans l'esprit des tailleurs comme dans celui de l'ensemble de la population, une image péjorative s'attache à la profession des fripiers à cause du recel possible des vêtements volés. Les délibérations de la communauté des tailleurs ainsi que l'article 26 de leur réglements, illustrent le mépris dans lequel on les tenait[6]. Il déchoit tout maître tailleur de sa maîtrise s'il fait commerce de fripes et le relègue à l'état de fripier. De nombreux maîtres tailleurs et des fripiers exercent indifféremment les deux commerces du vieux et du neuf. Cette confusion n'a pas facilité la recherche des fripiers dans les archives départementales du Rhône. Malgré tout, entre 1715 et 1789, seize inventaires après décès de fripiers ont été répertoriés[7]. Dans un certain nombre de cas, le défunt est qualifié de maître tailleur. Cependant, la présence de fripiers pour l'expertise des marchandises, la dénomination de celles-ci sous le terme de « fripe » ou « friperie » comme la présence dominante de vieux vêtements dans les stocks, nous a conduit à les inclure dans cette étude.

Leurs richesses mobilières se situent entre 141 livres pour Joseph Chastaing décédé en 1789 et 6936 livres pour Odet Berthier en 1740[8]. Cependant la moitié des fripiers étudiés possèdent une fortune mobilière comprise entre 800 et 2000 livres. L'estimation des boutiques représente dans les trois quarts des inventaires plus de 40 % de la fortune mobilière estimée.

La boutique immobilise ainsi une part importante des liquidités dont disposent ces artisans, c'est aussi leur bien de production. Les outils ne sont présents que dans six inventaires, leur valeur est faible et varie entre 3 et 8 livres[9]. Ce sont des paires de ciseaux et des carreaux de tailleurs dont l'usage sert à rabattre les coutures des vêtements.

Le mobilier, quant à lui, ne représente que 1 à 10 % de la valeur des boutiques estimées. Il se compose généralement d'un établi sur lequel on retaille les vêtements et surtout de rayonnages de rangement des marchandises à l'instar du mobilier de la boutique de Claude Duvernay qui se compose en 1715 de : « onze rayons bois sapin autour de ladite boutique » et d'« un establier bois noyer »[10].

La marchandise en revanche représente plus de 80 % de la valeur estimée de la boutique pour l'ensemble des fripiers de l'échantillon. Le stock de fripes est le nerf du commerce des fripiers. Le nombre médian de vêtements par boutique est de 160 pièces, le maximum de vêtements inventoriés se trouve dans l'inventaire d'Odet Berthier en 1740, où l'on dénombre 947 pièces[11].

II. La diversité des vêtements

L'étude a porté sur les 4036 vêtements qui figurent dans ces inventaires de boutiques. Parmis toutes ces pièces, cinq catégories se distinguent .

Le vêtement dit « d'homme » est dans toutes les boutiques et y domine (87 % de l'ensemble des pièces de l'échantillon). Deux fripiers en 1780 et 1789 sont spécialisés exclusivement dans le commerce du vêtement d'homme[12]. Toutes les pièces du vestiaire masculin se retrouvent dans les boutiques : de la culotte à l'habit en passant par la redingote, les manteaux et la veste.

Le vêtement dit « de femme » n'est quant à lui présent que dans le quart des inventaires. Il représente 2,2 % du nombre total des vêtements inventoriés. Cette présence discrète s'explique peut-être par le détournement d'une partie de la fripe féminine par une économie domestique de rapiéçage et de couture et peut-être indirectement par la concurrence des couturières. Toutefois, on remarque chez trois fripiers que la part du vêtement de femme dans leur boutique est comprise entre 40 et 51 % du nombre des pièces, et que cette part s'équi-

libre avec celle des vêtements d'homme[13]. Les pièces du vestiaire féminin qui composent ces stocks sont des jupons, des robes et quelquefois des corsets.

Le vêtement dit « d'enfant » est présent dans onze inventaires de fripiers. Il forme 7 % du total des vêtements inventoriés. Un seul fripier, Jacques Gérentel, est spécialisé dans ce commerce en 1788[14]. Si le nombre de ces vêtements est important (64 % du stock), leur valeur est très faible. Ce vestiaire se compose d'habits, de justaucorps, de culottes, de matelotes, de robes et de corsets ou de corps baleinés.

On distingue différentes tailles : le vêtement dit « du premier âge » ou « d'enfant »,[15] les vêtements « pour jeunesse »[16] et enfin ceux dits « de jeune homme »[17]. La fripe permet de vêtir les enfants à moindre coût d'autant que la croissance de ces derniers oblige à un renouvellement peut être plus accru des garde-robes.

On trouve aussi, de façon minoritaire, des vêtements « spécialisés » c'est-à-dire attachés à une fonction comme des vêtements d'ecclésiastiques qui représentent 0,7 % du total des pièces recensées. Ce sont des soutanes ou des soutanelles de campagne qui ne descendent que « jusqu'au dessous du genou »[18]. Ces vêtements sont présents dans six boutiques en petite quantité (3 à 5 pièces)[19].

Dans cette même catégorie d'objets, se trouvent des habits de militaires dans la boutique de Jean Guy Canet, en 1787,où l'on estime entre autre à 24 livres : « six habits de soldat, gros drap, vieux et usés »[20]. Ces habits ne représente que 4 % des pièces contenues dans le stock de ce fripier, c'est un commerce annexe à son activité.

Enfin, on distingue chez deux fripiers des costumes de bal. En 1787 chez Jean Guy Canet, on estime à 18 livres : « six habits de mascarade de différentes étoffes »[21], François Villon quant à lui en 1727 est spécialisé dans la vente ou la location de vêtements de bal costumés[22]. On recense chez ce fripier 17 dominos (vêtements amples à capuche qui recouvrent tout le corps, généralement portés avec un masque). On distingue des costumes à tendance « exotique » comme des habits de Turcs, des habits « d'Arméniens » dont la doublure est fourrée en hermine, des habits d'Espagnols. D'autres costumes proviennent de la comedia dell'arte comme les « habits d'arlequins de différentes couleur »[23]. Enfin, certains costumes sont inspirés de ballets ou pièces

de théâtre. On trouve toujours chez François Villon un « habit à la romaine », des costumes de bergers, de paysans et de paysannes [24].

Tous ces vêtements sont fabriqués dans de beaux tissus tels que des damassés, du velours, des taffetas et dans la brillance des satins. Si la moitié des costumes sont de couleur noire, l'autre partie est très colorée, le rouge représente 24 % des mentions, le bleu 13 %, les marrons et les gris quant à eux sont totalement absents. Ces costumes de fête sont aussi agrémentés de galons d'or et d'argent qui réhausse leur éclat.

Toutefois, la caractéristique essentielle des vêtements inventoriés reste leur état : ceux-ci ont déjà été portés.

Si 28 % des 4036 vêtements recensés dans les boutiques ne comportent pas de mentions qualitatives, 9,7 % des pièces inventoriées dans les boutiques sont des vêtements neufs (le neuf est présent dans 7 inventaires) et 61 % sont qualifiés de vieux ou usés. On constate aussi la présence chez six fripiers de vêtements tournés ou retournés, au total 467 pièces[25]. Des opérations de recyclage et de transformation s'effectuent dans les boutiques des fripiers, ainsi chez Jean Rolland en 1762, on décrit entre autre : « six justaucorps et deux vestes de différente étoffe très usé et en partie desfaits »[26]. Les vêtements sont décousus, retournés ou simplement retaillés pour les ajuster à la taille du client. On les défaisait aussi pour les réparer et rafraîchir la coupe. Chez Jean Baptiste Vincent en 1763, on estime : « vingt cinq vieilles vestes refaittes de différentes étoffes d'été et d'hiver »[27]. Le nombre de ces vieux vêtements retaillés et de faible valeur, représente chez ce fripier plus de la moitié (54 %) de sa marchandise et cotoie des vêtements neufs.

La friperie comporte une activité importante de recyclage et de transformation du vêtement, elle propose au client une diversité de produits et une variété de qualités. Ces marchandises en friperie varient selon les habitudes et les comportements liés aux modes : les stocks ont évolué au cours de la période étudiée.

En réalité, la seule mutation concerne les formes des pièces d'habillement. La roquelaure n'est estimée que dans les inventaires de la première moitié du XVIII[e] siècle. Ce manteau très à la mode sous le règne de Louis XIV est ainsi défini par l'Encyclopédie : « sorte de manteau à manches larges qu'on se jettoit sur les épaules & qui se boutonnoit du haut en bas. Les redingotes ont

succédé aux roquelaures »[28]. La redingote apparait pour la première fois dans les boutiques des fripiers en 1732 et se maintient ensuite durant toute la période[29].

La circulation des vêtements dans les boutiques est liée aux modes et usages vestimentaires. A l'instar des fripiers parisiens étudiés par Daniel Roche, les fripiers lyonnais voient la disparition progressive de leur stock du justaucorps à la fin des années 1760 et son remplacement définitif par l'habit[30]. De nouveaux vêtements tels que le gilet et le frac apparaissent à la fin de la période à partir des inventaires de 1780[31], (les sources ne comportant pas d'inventaires pour les années 1770, il est malheureusement impossible d'être plus précis). Ces apparitions de nouveaux vêtements marquent certainement un seuil dans la diffusion de ces pièces dans la société, la friperie en accélère la circulation.

En revanche, si l'on examine les tissus et les couleurs des vêtements, aucun changement n'est lisible. Sur l'ensemble des 2794 vêtements de l'échantillon dont on connait la composition textile, plus de la moitié (51 %) sont en drap, avec de nombreuses variétés et qualités (drap de Lodève, Montauban, Silésie...). Les vêtements coupés dans des étoffes de laine ou laine mélangée comme les droguets, la ratine, le camelot et autres représentent 15,8 % des stocks. Ce sont généralement des habillements d'hiver. Les serges et les étoffes de laine plus légères représentent à peu près la même proportion (13,8 %). Ce sont donc près de 80 % des fripes contenues dans les boutiques qui sont en drap ou étoffes de laine. Ils sont suivis par divers textiles de soie : velours (4,4 %), taffetas, satins, damassés (4,6 %) puis par la toile (7 %) qui entre aussi dans la composition des doublures des vêtements.

Parmi les velours présents sur l'ensemble de la période, des modifications apparaissent : à partir de l'inventaire après décès de François Gaillard en 1780, on mentionne des habits en « velours de coton »[32]. Mais les étoffes de coton (cotonnes), sont minoritaires : elles ne représentent que 2,3 % des mentions textiles. Les indiennes quant à elles sont quasiment ignorées. Elles apparaissent dans les stocks seulement en 1789 dans deux inventaires et ne concernent au total que six vêtements[33]. Cette situation surprend alors que ce tissu est en vogue depuis longtemps à Paris.

La lecture des estimations des fripes laisse transparaître une certaine sobriété dans la nature des tissus qui composent les vêtements. Les tissus riches ou plus confortables comme le coton sont minoritaires. La prépondérance des draps, de la laine, des tissus sergés et des étoffes croisées dont le tissage est plus résistant semblent répondre à un impératif d'ordre utilitaire de la clientèle : la solidité. Cette résistance est sans doute une des raisons de la longévité et du recyclage de ces vêtements par l'intermédiaire des fripiers.

Il en va de même pour les couleurs, en réalité liées le plus souvent aux textiles. Il est possible à partir d'un bon tiers des vêtements inventoriés (36 %) d'étudier leurs coloris. Comme les vêtements détenus dans les boutiques des fripiers parisiens, ceux de la fripe lyonnaise sont de couleur « majoritairement sombre »[34]. En effet, le noir (34,5 %), le marron (25,4 %) et le gris (20,2 %) représentent à eux trois 80 % des coloris recensés. Cependant, le marron et le gris se déclinent chacun en une dizaine de nuances. On distingue parmi les marrons, trois teintes dominantes : le musc (17 %), la couleur de cannelle (20 %) et le brun (23 %)

A l'inverse en ce qui concerne les gris, aucune nuance ne semble être prépondérante. A la suite de ces trois couleurs principales viennent par ordre décroissant : le vert (5,8 %) majoritairement « vert olive », le blanc (4,4 %), les rouges, le bleu (2,3 %) et les violets (2,2 %). La forte proportion de vêtements de couleur noire (plus du tiers des coloris mentionnés) s'explique par la clientèle et l'usage de la fripe.

III. La pratique de la friperie

Les fripiers s'adressent à une clientèle locale dont l'utilisation des inventaires après décès ne peut vraiment rendre compte. Il apparaît seulement qu'elle est populaire et a recours à la fripe soit de manière régulière, soit plus particulièrement lors des deuils de deux manières. La première par la revente aux fripiers des vêtements d'un défunt. Comme l'indiquent en général de nombreuses veuves dans les inventaires après décès, cette vente permet d'obtenir rapidement des liquidités pour faire face aux dettes contractées durant la maladie du défunt et aux frais d'enterrement.

La deuxième manière, en tant que client pour se vêtir. On achète ou on loue des vêtements de deuil. La veuve du fripier François Rang l'indique bien lors de la description des papiers : « des nottes servant de mémoire au défunt, des habits et manteaux qu'il louait et des marchandises qu'il achetoit et qu'il ne luy est dû aucune chose, ainsy que ladite veuve nous l'as déclaré. D'autant que l'usage est que lorsque l'on rend des habits et manteaux loués pour deuille l'on paye comptent le prix du louage »[35]. La location des vêtements de deuil permet lors de ces circonstances aux personnes qui n'ont pas les moyens et une garde-robe suffisante de ne pas déroger aux usages. La durée de la location nous est cependant inconnue ainsi que les tarifs alors en vigueur.

L'aire du commerce des marchands fripiers lyonnais ne s'étend pas seulement à une clientèle urbaine de proximité mais aussi à une clientèle régionale : lors de l'inventaire de Jean Guy Canet en 1787, sa veuve déclare : « que son mary envoya quelques jours avant sa mort plusieurs males, deux balles de marchandises de son commerce de friperie à la foire de Montmerle à l'effet de les vendre, que son fils est actuellement à cette ville »[36]. La ville de Montmerle se situe le long de la Saône à une quarantaine de kilomètres au nord de Lyon. Cependant l'étendue de ce commerce est difficile à appréhender, les descriptions des papiers des défunts contenues à la fin des inventaires après décès restent lacunaires et nécessitent un recoupement avec d'autres sources pour une étude plus précise.

En conclusion, les fripiers lyonnais animent principalement un commerce de revente de vêtements d'occasion, même si une partie d'entre eux bravent les interdits en vendant du neuf. Malgré la diversité des pièces, les habillements demeurent majoritairement masculins et de couleur sombre. Toutefois, une étude complémentaire sur les doublures, les galons et les boutons des vêtements décrits dans les boutiques permettrait de nuancer l'impression de sobriété dégagée par la nature des étoffes qui les composent.

La pratique de la fripe s'effectue de façon régulière pour une partie de la clientèle. Mais celle-ci a aussi recours à la friperie dans des circonstances particulières comme le deuil par le biais de la location de vêtements ou la revente d'effets personnels. Les fripiers offrent à une population économiquement fragile, la possibilité d'obtenir rapidement des liquidités durant des

périodes difficiles. La fripe de par son activité de retaille et rapiéçage, reste le lieu privilégié du recyclage vestimentaire. Elle accélère la circulation des vêtements dans la société et la diffusion de nouvelles coupes. Les fripiers par la diversité des vêtements d'occasion et la variété des niveaux d'usure et de qualité, permettent à une population modeste, un accès plus rapide au renouvellement vestimentaire que le circuit du neuf ne pourrait lui proposer.

NOTES

1) Notes : A.D.R : Archives départementales du Rhône. A.M.L : Archives municipales de Lyon. A.M.L, HH185.

2) A.M.L, HH 185, Réglemens des maistres tailleurs d'habits de la ville de Lyon, 1667, (article 27)

3) A.M.L, HH 185, Id., (article 28).

4) Jacques Savary des Bruslons et l'abbé Louis Philémon Savary, *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde,* Paris, Estienne, 1723, vol 1,

5) A.M.L, HH 185, Arrest de la Cour de Parlement de Paris, Paris, 24 mai 1756.

6) Ibid., *Réglemens des maistres tailleurs d'habits*, Lyon, Laurens, 1708, (article 26).

7) A.D.R, B.P. 2078, Duvernay-1715 ; B.P. 2097, Faure-1722 ; B.P. 2109, Cornu Saint-Front-1726 ; B.P. 2111, Villon-1727 ; B.P. 2126, Garsillon-1732 ; B.P. 2134, Biolay-1734 ; B.P. 2153, Berthier-1740 ; B.P. 2177, Rang-1748 ; B.P. 2198, Dumontet-1754 ; B.P. 2224, Rolland-1762 ; B.P. 2226, Vincent-1763 ; B.P. 2273, Gaillard -1780 ; B.P. 2298, Canet-1787 ; B.P. 2301, Gérentel-1788 ; B.P. 2305, Sanlaville-1789 ; Chastaing-1789.

8) A.D.R, B.P. 2305, Chastaing-1789 ; B.P. 2153, Berthier-1740.

9) A.D.R, B.P. 2126, Garsillon-1732 ; B.P. 2177, Rang-1748 ; B.P2198, Dumontet-1754 ; B.P. 2298, Canet-1787 ; B.P. 2301, Gérentel-1788 ; B.P. 2305, Sanlaville-1789.

10) A.D.R, B.P. 2078, Duvernay-1715.

11) A.D.R, B.P. 2153, Berthier-1740.

12) A.D.R, B.P. 2273, Gaillard-1780 ; B.P. 2305, Sanlaville-1789.

13) A.D.R, B.P. 2097, Faure-1722 ; B.P. 2198, Dumontet 1754 ; B.P. 2305, Chastaing-1789.

14) A.D.R, B.P. 2301, Gérentel-1788.

15) A.D.R, B.P. 2126, Garsillon-1732 ; B.P. 2298, Dumontet-1754.

16) A.D.R, B.P. 2134, Biolay-1734.

17) A.D.R, B.P. 2126, Garsillon-1732.

18) Denis Diderot et d'Alembert (sous la dir.) *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Neufchâtel, Samuel Faulche & cie, 1765, t. 15.

19) A.D.R, B.P. 2078, Duvernay-1715 ; B.P. 2109, Cornu Saint-Front-1726 ; B.P. 2126, Garsillon-1732 ; B.P. 2153, Berthier-1740 ; B.P. 2177, Rang-1748 ; B.P. 2226, Vincent-1763.

20) A.D.R, B.P. 2298, Canet-1787.

21) A.D.R, B.P. 2298, Canet-1787.

22) A.D.R, B.P. 2111, Villon-1727.

23) A.D.R, B.P. 2111, Villon-1727.

24) A.D.R, B.P. 2111, Villon-1727.

25) .A.D.R, B.P. 2078, Duvernay-1715 ; B.P. 2109, Cornu Saint-Front-1726 ; B.P. 2126, Garsillon-1732 ; B.P. 2134, Biolay-1734 ; B.P. 2153, Berthier-1740 ; B.P. 2298, Canet-1787.

26) A.D.R, B.P. 2224, Rolland-1762.

27) A.D.R, B.P. 2226, Vincent-1763.

28)Denis Diderot & d'Alembert, *op. cit.*, t. 14.

29) A.D.R, B.P. 2126, Garsillon-1732.

30) Daniel Roche, *La culture des apparences*, Paris, Seuil, 1991, p. 339.

31) A.D.R, B.P. 2273, Gaillard-1780.

32) A.D.R, B.P. 2273, Gaillard-1780.

33) A.D.R, B.P. 2305,Sanlaville-1789 ; Chastaing-1789.

34) Daniel Roche, *op. cit.*, p. 339.

35) A.D.R, B.P. 2177, Rang-1748.

36) A.D.R, B.P. 2298, Canet-1787.

Le circuit de la fripe à Avignon

Madeleine FERRIERES
Université d'Avignon

« Après dîner nous visitâmes la rue des juifs, fermée par deux portes à ses extrêmités. Ils sont environ 500, faisant le commerce des habits, des bijoux, des draperies, des armures, etc., en un mot de tout ce qui sert à vêtir l'homme. Si un objet demandé leur manque, ils ont un tel crédit que les marchands s'empressent de le leur fournir secrètement : ils payent ce qu'ils emploient et rendent le reste. Il ne leur est permis d'acheter ni maison, ni jardin, ni champ, ni pré, dans ou hors de la ville ; il leur est également interdit d'exercer une autre industrie que celle que j'ai dit, sauf le change. Ils donnent un bon prix des vieux vêtements, et les payent au-delà de ce qu'on aurait osé demander, mais comme ils vendent très cher ce qu'ils vous fournissent, il en résulte que les vieux leur reste pour rien. Ils les réparent ensuite et les raccommodent –presque tous sont tailleurs– et finissent par les revendre comme s'ils étaient neufs, car leurs boutiques étant toutes au rez-de-chaussée et sans autre jour que celui venant des ciels-ouverts, il y fait si sombre qu'on y voit à peine »[1].

Ainsi s'exprime Thomas Platter, qui va s'habiller de neuf –ou plutôt de vieux– dans la Carrière d'Avignon un beau jour de 1595. Son témoignage est

célèbre et il est précieux : on sait peu de choses sur le commerce de la fripe. Depuis la fulmination de la bulle Cum nimis absurdum en 1555, la friperie est devenue une spécialisation forcée pour les juifs,et on aperçoit mal quelle est la part des revendeurs chrétiens. Ni les uns ni les autres n'ont laissé de traces directes de leur activité. Dix ans après le séjour de Thomas Platter, la liberté du travail est officiellement proclamée dans la ville, et aucun corps, aucune confrérie de revendeurs n'existe, qui aurait laissé quelque archive. Entrer dans le secteur de la fripe, c'est entrer dans un domaine où, le texte de Platter le suggère fortement, règnent le secret et l'obscurité : quelle est la nature des liens qui unissent le fripier juif et ces marchands chrétiens qui apparaissent comme des entremetteurs ? La vente en boutique n'est-elle pas l'aboutissement de trafics mal connus, qui constituent comme une vaste zone d'ombre dans l'économie fripière ? Bref, bien mal armé, l'historien se sent en affinité avec le voyageur : « il y fait si sombre qu'on y voit à peine ».

Pourtant, la documentation disponible permet d'éclairer une partie de cette énigme : celle qui concerne la collecte des hardes. Encore ne s'agit-il pas du ramassage auprès des particuliers : ces transactions font partie de ce qu'on a pu justement appeler le « clandestin quotidien », et elles sont sans doute destinées à y demeurer. Les informations portent sur des achats massifs effectués dans deux établissements de la ville, l'hôpital et le mont de piété. Tous deux apparaissent comme des centres d'approvisionnement majeurs en fripes La vente des hardes des malades décédés représente un revenu d'appoint classique des hôpitaux d'ancien régime. Sainte-Marthe, le grand hôpital d'Avignon, n'échappe pas à la règle. Entre 1642 et 1737, 107 obligations et 30 acquits, passés devant notaire, attestent de cette activité. Entre 1650 et 1800, 32.528 objets engagés au mont de piété n'ont pas été retirés par leur propriétaire au terme des trois ans – durée maximum du prêt. Ces gages ont été mis en vente aux enchères, et le produit de chaque opération a été consigné dans les livres des encans.. Exploiter ces informations, c'est donner un premier coup de projecteur sur les activités amont de la vente, en fait sur un petit segment de la filière d'approvisionnement. Il restera, dans un second temps, à tenter de sonder l'ensemble de la filière[2].

A Sainte-Marthe,la façon de fixer le moment des enchères permet d'apercevoir d'entrée de jeu combien les acheteurs potentiels sont ciblés : les ventes ont lieu à plusieurs reprises dans l'année, un jour de la semaine, mais jamais le samedi- qui est pourtant un jour ouvrable pour la direction de l'établissement ; il n'y a pas de dates fixes pour la vente, les recteurs la décident en fonction de la quantité de hardes accumulées dans les vestiaires, mais ils peuvent aussi prendre en compte l'intérêt des acheteurs. En septembre 1696, le bureau délibère de « vendre les hardes des morts à l'occasion des vendanges, les Juifs ayant occasion de les vendre aux vendangeurs »[3]. Quand la date des enchères est fixée, le trompette de ville est chargé d'en faire la « publication dans la Juiverie le matin dudit jour » : c'est la criée la plus courte de toute la ville, les autres annonces publiques requièrent un parcours beaucoup plus long et sinueux, jalonné de 45 proclamations. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas de trouver un quasi-monopole des fripiers juifs à l'hôpital.

Dans le grand vestibule de l'établissement où s'entasse un tas de hardes, le trompette juré, dans le rôle du commissaire priseur, « incante et réincante ». Des chrétiens sont là, ouvriers du textile : cardeur, taffetassier, ou boulanger, boucher, ou vigneron. Apparemment, leurs chances sont réduites. L'enchère du 19 juin 1663 met en présence Mossé Ravel et Georges Fauconnet, c'est ce dernier qui perd. Le 22 mars 1661, Etienne de Vèze perd au profit de Jacob Naquet. Neuf fois sur dix, le dernier enchérisseur est juif, et il remporte la vente. Pour être plus précis : sur 137 ventes enregistrées, 14 concernent des chrétiens. L'analyse de chaque enchère, jusqu'à « la dernière chandelle », ne fait que confirmer ce que Platter nous avait appris :le fripier juif est prêt à acheter plus cher les vieux vêtements.

L'étude de la clientèle du Mont nous révèle un cas de figure tout à fait différent. : les acheteurs juifs y sont en minorité et même une minorité bien plus écrasée que celle des chrétiens à l'hôpital : ils achètent en moyenne sur 150 ans 3 % des gages de caisse : des anneaux,des bagues, des tours de perles, mais aussi des médailles, des poignées d'épée, des croix en or... : Pour les gros gages leur part est aussi minuscule : 4 %. Pour les deux tiers, il s'agit du linge de maison ; pour un tiers, d'habits, y compris des habits en sac et même, une soutane..

Cette distorsion entre deux établissements pourtant proches par les distances certes, mais aussi par leur mission et par le recrutement de leur direction, l'une comme l'autre para-municipale, nous pousse à voir dans le détail comment s'organisent les ventes aux enchères, si elles donnent lieu à des dérives commerciales, et finalement quel public les recteurs favorisent, ou bien tolèrent.

A l'hôpital les hardes sont vendues en vrac et en un seul lot : c'est une montagne, une carrière de chiffons qui est mise à l'encan, aussi les enchères atteignent-elles plusieurs centaines de livres. Ce n'est pas un achat à la portée d'un récupérateur isolé, même si le trésorier accorde toujours des délais de paiement : à deux ou trois mois généralement. Aussi n'y a-t-il pas d'acheteur individuel. Les chrétiens ont recours au pleige : deux ou trois personnes se portent garant de l'acheteur. Les Juifs utilisent systématiquement un autre système de caution, mais qui met en jeu la communauté toute entière. Au moment de la signature du contrat de vente interviennent les baylons de l'aumône, –ils sont trois et ce sont les personnages les plus éminents de la Carrière–. « ..tous trois ensemble l'un pour l'autre et le seul pour le tout sans division d'action ni ordre de discussion ont confessé et confessent de debvoir et être légitimement tenus de payer au grand hôpital Sainte-Marthe alias Messire Bernard Rascas dudit Avignon » le montant de la vente. L'obligation consentie à un seul fripier est une fiction. C'est la carrière, collectivement et solidairement, qui se porte acquéreur. On devine la suite des opérations – qui échappe à nos sources : la masse de chiffons transférée au planet de la juiverie, au cœur du ghetto, pour y être ventilée entre différentes échoppes, et réglée trois mois plus tard, sans coup férir.

Et c'est bien cela qui détermine la gestion commerciale des recteurs : la garantie de solvabilité présentée par les Juifs[4]. A cela s'ajoutent d'autres avantages : une procédure écourtée, un enlèvement qui s'opère en une seule fois. En adoptant, systématiquement à partir de 1716 la traite à 90 jours, en permettant le 28 novembre 1720, alors même que la peste menace, aux fripiers de la Carrière d'acheter les hardes des morts, l'administration hospitalière prend le parti délibéré d'une politique de la fripe uniquement commerciale : du même coup elle semble privilégier les revendeurs juifs. Nul ne lui en fait grief

pourtant, et voici pourquoi : les Chrétiens ont aussi une part du marché – mais en dehors du système des enchères.

Dans la masse des vêtements récupérés-ce que l'on appelle aujourd'hui le chiffon d'œuvre et qu'on appelle alors les estrasses, un tri préalable est effectué : d'abord, on élimine ce qui pourrait être infesté, et on l'envoie au feu ; ensuite on sépare les hardes d'avec les nippes,les vêtements sont mis d'un côté, « les pates et les linges des morts » de l'autre. Jusqu'à présent, ce sont des hardes dont nous avons parlé. Pates et linges ne sont pas vendus aux enchères : l'Hôpital les vend au comptant, et au poids.

Les acheteurs de chiffons et de chemises en lambeaux sont chrétiens. Entre 1702 et 1720, deux noms reviennent sans cesse : Jean Goufret, qui achète du mauvais linge et des vieux papiers, et Payen, qui est marchand cartier. Ils sont les agents d'un recyclage des chiffons, soit comme matière première à destination de la douzaine de moulins à papier de la région, soit comme chiffons d'essuyage : les imprimeurs comme les fabricants de cartes en sont gros consommateurs.

Le marché de la fripe hospitalière comporte donc deux branches : l'une, le recyclage, semble aux mains des artisans de la ville ; l'autre, la récupération, aux mains des juifs. Cette spécialisation semble définitivement entrée dans les mœurs quand, en 1734, le bureau décide que les encans des hardes n'auront plus lieu dans l'hôpital, mais sur une place aux portes de la Carrière : simple transfert du centre de collecte vers le centre de revente.

Au mont les recteurs ont une gestion complètement différente. Ils sont mal à l'aise avec les lois du commerce et les paradoxes d'une économie caritative, et cherchent une réponse morale à des problèmes économiques. Le problème du taux d'intêret en est un[5]. La fripe en est un autre, de moindre envergure certes, on se dispense de consulter sur cette question un casuiste, mais commerce et charité vont-ils de pair ? Par la vente des vêtements non repris, il s'agit de récupérer une mise de fonds : peut-on aller au delà et vendre plus cher qu'on a prêté ? Peut-on vendre en bloc, en simplifiant la procédure des enchères ? A ces deux questions la réponse est non[6].

Si on met en balance le cout des prêts et des intêrêts échus non payés et ce que rapportent les encans, dans la totalité des cas le Mont a perdu de l'ar-

gent. Quand l'hôpital fait des bénéfices, le mont affiche un manque à gagner de 1 % en moyenne.

Aussi illustratif de l'inefficacité économique, l'organisation lourde de la mise à l'encan : il n'y a pas de lots, tout est « vendu pièce à pièce, et chaque gage qui souffre division est vendu au détail »[7]. En 1647, on procède à 107 encans, le chiffre de 200 est atteint en 1656, 300 en 1706, 400 en 1786 : soit en moyenne 225 objets par an. Ce sont des enchères-spectacle qui s'ouvrent chaque année à la mi-août : elles commencent le lendemain de la Saint-Roch,, s'étalent sur plusieurs jours, parfois jusqu'au 3 ou 4 septembre. Le public est nombreux, sa motivation différente : on vient acheter pour soi, non pour revendre. Ici, les monopole masculin est battu en brèche : les femmes sont majoritaires, elles « disent et redisent ». Parmi elles, quelques juives : des habituées sans doute, on ne consigne que leur prénom ou leur surnom : Finette, Doucette, Petite juifve, belle juifve, gentile, Blanchette, Cagnote, Poupoune, Noune, ma Naquette...Mais tout est fait pour que la communauté, en tant que telle, ne puisse intervenir dans le marché.

On serait tenter d'opposer, peut-être de façon un peu caricaturale, la gestion sans complexe des administrateurs de l'hôpital à celle de leurs confrères du mont, prisonniers d'une lecture scrupuleuse de leurs statuts et partisans d'une économie morale. De cette attitude différente résultent deux marchés, l'un destiné à des professionnels, tenu par un oligopole, l'autre plus « libre », mais totalement atomisé. Il serait naïf cependant de s'en tenir à ce que nous apprennent les contrats notariés et les registres comptables et de croire à un marché de la fripe prospère et également partagé entre récupérateurs des deux religions. Les bons chiffres des trésoriers ne font pas les bons comptes, et ils laissent dans l'ombre un certain nombre de pratiques. Certes, il n'y a pas de querelles de chiffonniers, en revanche des accords à l'amiable, tel celui-ci : un certain Antoine remporte une enchère en 1709 ; le même jour, il la cède devant notaire, et pour le même prix : –127 livres grosse monnaie– à Elie de Millau dit Candillon. Le même cas de figure s'observe entre Pierre Patricot et Candillon en mai 1710, entre Jean-Joseph Grenier et Jacob Crémieu en 1712. Selon le contrat, Antoine est marchand, Patricot taffetassier, Grenier rebeyrier : c'est en fait leur premier métier. Ils jouent ici un autre rôle : celui

d'intermédiaire, de courratier. Grâce à ces courtiers, c'est en fait la totalité des hardes hospitalières qui sont dirigées vers la Carrière.

L'activité de ces intermédiaires apparaît comme un élement-clé de l'économie fripière. Mais s'ils rallongent le circuit de la récupération, en même temps ils le rendent plus opaque, et on ne peut tenter que quelques coups de sonde à l'intérieur de ce circuit parallèle.

Si l'on s'en tient aux preuves comptables des registres notariés ou bien des livres de compte des trésoriers, on n'aperçoit qu'une partie du circuit de la fripe : celui où les fripiers interviennent directement sur le marché. Or, après 1710-1715, et surtout après la peste de 1721-22, le marché de la fripe se développe, les activités de la Carrière se redéploient, et commencent des tournées commerciales dans le Royaume, en Bourgogne, en Languedoc[8]. Cette expansion commerciale est assez bien connue, il faudrait réfléchir sur ce qu'elle induit pour le fripier : comment pourrait-il gérer à la fois la collecte des estrasses, leur remise en état, la vente dans la boutique, l'activité de colportage ? En fait pour le ravitaillement sur place il me semble que se développe un réseau plus complexe, basé sur le courtage.

Le courtage, ou courratage comme l'on dit à Avignon au XVII^e siècle, est une activité à la fois parfaitement visible pour les contemporains mais presque occulte pour l'historien. Les courtiers et les courtières courent les rues, littéralement[9]. Toute transaction, ou presque donne lieu à un courtage rémunéré[10]. Si l'activité des courtiers est reconnue dans les statuts de la ville, néanmoins, elle n'est ni réglée, ni même contrôlée par le conseil de ville : ce n'est pas un métier, ce n'est pas un « état mercantile ». Les statuts d'Avignon de 1689 définissent les courtiers comme « participans des achapts, ou médiateurs »[11]. Ils évoquent toute une gamme de transactions, qui va des mariages (article 5) au commerce des épices, des provisions de bouche, du vin, de l'huile, des céréales, et des balles de textile brut, et du change. Ce sont là des activités rémunérées – les statuts ont pour objet de fixer le droit de courtage, ou salaire –, et éxercées principalement par les hommes, chrétiens ou juifs.

Les statuts ne font pas allusion à deux autres branches du courtage : le commerce des hardes, des nippes et le commerce de la soie. Ces deux secteurs ont la double caractéristiques d'être très dynamiques au XVIII^e siècle, et à peu

près entièrement investis par les femmes. Mais leur activité faite de multiples contacts, d'allées et venues échappe par nature aux règlements et aux contrôles.. Parfois, une plainte en justice permet de les repérer. Ainsi en 1674 le sieur Perrache, médecin, confie à la courtière Chabert le soin de vendre une paire de bas de soie. Trois mois après, elle lui rapporte les bas, invendus et « ils ont été mis hors d'usage par une de ses aînées à qui elle les avait fait porter. » La femme Chabert est condamnée à payer dix livres d'amende[12]. Le mont leur ouvre un champ d'activités nouveau. et elles sont présentes le jour des ventes au enchères, mais aussi tout au long de l'année, pour effectuer des engagements ou des retraits : là elles jouent pleinement leur rôle d'intermédiaire. Mais intermédiaire pour le compte de qui ? Il est impossible de le savoir directement : la courtière ne se présente jamais ès qualité, et comme elle est une habituée qui revient plusieurs fois dans le mois, on se contente d'enregistrer son prénom ou son nom féminisée : Reynaude, Magnane, Féraude, Beissone.. Mais nous savons qu'un double soupçon pèse sur elle : celui de faire du recel, et pire, d'engager des effets des juifs, c'est-à-dire en fait des vêtements déjà déposés en gage dans la Carrière.

Les statuts du mont, imprimés en 1625, ne disent rien à propos des juifs. Mais en 1631, les administrateurs décident « qu'il ne se recevra aucun gage sous le nom de juif et autres personnes impures et qu'il ne leur sera presté aucun argent au préjudice des pauvres »[13]. Dès lors, l'interdiction rend le recours aux courtiers obligatoire. Cette stratégie de contournement fonctionne à plein à partir de la fin du siècle, quand des clientes « assidues » sont de plus en plus visibles. L'une d'elles, Gabrielle Delpuit, reconnaît même devant les recteurs que la garniture de lit en 7 pièces qu'elle a engagée en décembre 1714 lui avait été confiée par le couple Astruc, à qui elle a remis le billet, c'est-à-dire le reçu du mont. On peut évaluer la part des courtières dans les engagements à 12 % en 1696, et 27 % en 1729. Infiltration douce qui, si elle est aperçue, n'est pas dénoncée, sauf exception. Il faut attendre 1750 pour trouver dans les registres ce vœu très pieux : « on ne reçoit point ce qui peut appartenir aux juifs et on est attentif aux gages qui pourroient avoir été volés » Quelques années plus tard, les explications qui justifient un emprunt pour remplir la caisse de l'œuvre sont assez explicites pour laisser entrevoir un pan de ce circuit parallèle. Les recteurs sè félicitent d'être, grâce à l'emprunt, « parvenus

à soustraire à l'avidité des usuriers les malheureux obligés de recourir à cette triste ressource, alors que (dans le cas contraire), on était forcé de suspendre les engagements tandis que les magasins se remplissaient des gages que les usuriers y faisaient déposer par des intermédiaires »[14].

Ce n'est donc pas les seules hardes vendues aux encans qui entreraient dans la filière de la fripe, mais bien tous les dépôts, et tout au long de l'année, pas seulement pour la vente rituelle de la Saint-Roch. Si l'hypothèse pouvait se vérifier, elle permettrait sans doute de rendre compte d'une spécificité avignonnaise : la très faible proportion d'objets vendus à l'encan par rapport aux objets déposés. Ce rapport varie d'une année à l'autre, mais dans une fourchette très étroite : de 4 à 12 % au XVII^{e} siècle, de 5 à 11 % au siècle suivant. C'est très peu, au regard de ce qui se passe dans d'autres établissements. Exemple : à Salon, les non-remboursements sont très importants[15]. Il est difficile d'imaginer qu'à Salon les situations de détresse sont si absolues qu'elles empêchent le remboursement et la récupération des hardes déposées, tandis qu'à Avignon la détresse serait provisoire dans 90 % des cas. N'y a-t-il pas eu rachat subreptice du billet par un prêteur ? Nous en avons retrouvé la trace une fois... et chez un usurier chrétien[16]. Ce sont sans doute les achats et surtout les rachats de professionnels qui assurent la circulation des fripes et qui agissent comme un régulateur du marché.

On peut imaginer le circuit de la fripe comme un réseau de relations économiques complexes. Le rôle de la courtière serait double : approvisionner les fripiers juifs en vêtements d'occasion, achetés chez des particuliers de la ville, ou bien lors des encans du mont. mais surtout, apporter ces vêtements au Mont et les retirer à la demande du marchand. A ce circuit complexe répond un circuit non moins complexe du billet du mont, qui passe de main en main, au point de devenir comme une monnaie supplétive.

On aperçoit bien quels avantages les courtières et les fripiers installés peuvent tirer de ce circuit. Les courtières touchent un salaire, c'est à dire un droit de courtage. Un tarif de 1778 fixe le taux, un taux officiel affiché dans le bureau du mont et aux carrefours de la ville : un sol sur 3 livres, 2 sous sur 6 livres, 3 sous sur 12 livres. En 1779, Louise Allier fait trois engagements au mont en mars, en juin Honorade Cornillione s'y rend 3 fois, en août Rose Bresse est présente 3 fois, Marguerite 4 fois, Jeanne Faure 4 fois, en septembre

Margot Picarde 5 fois : chaque lot déposé comprend plusieurs pièces de vêtement et de linge, sans doute le résultat d'une collecte auprès de trois ou quatre clients à chaque fois, à moins qu'il ne s'agisse de gages déjà confiés à un fripier-usurier. En 1779, le prêt moyen consenti sur ces dépôts est de 13 livres. Cela signifie, si le tarif est respecté, que chaque allée et venue au mont rapporte 4 ou 5 sous – un appoint après une journée de travail en atelier, car la plupart de ces entremetteuses travaillent dans les ateliers de taffetassier ou de passementier.

Pour le fripier, ce réseau de ramassage est d'abord une façon de se procurer de l'argent à bon compte : un prêt à 2 %, alors que lui-même prête sur gages à 7 ou 9 %.C'est d'autant plus intéressant que, Platter le dit bien, dans le commerce de la fripe le crédit est un atout considérable. Mais là n'est pas l'essentiel. Le récupérateur d'aujourd'hui, engagé dans la « fripe connection » travaille sous la devise des trois P : Place, Profit, Patience : de la place pour stocker des centaines d'articles qui ne sont pas immédiatement vendables, de la patience pour attendre cette échéance, du profit pour pouvoir acheter en temps voulu un produit qui sera mis plus tard sur le marché. Cette règle qui régit le monde actuel de la récupération textile pourrait aussi bien s'appliquer, me semble-t-il, au fripier d'hier. Or pour le fripier juif, la place est un problème majeur, confiné qu'il est à l'intérieur de la Carrière, c'est-à dire dans un ilôt d'une surface maximum de 8000 m^2, où « les rues sont fort étroites et les maisons fort élevées, presque toutes à 5 étages »[17].

Or le mont est un bâtiment formidable qui se dresse tel une coffre-fort de pierre à deux pas de la Juiverie, qui occupe un îlot à lui seul, et qui offre à partir de 1670 les grandes capacités de ces trois magasins construits sur étages, et la sécurité à l'abri de ces murailles. C'est pour la fripe un endroit de stockage idéal. Dans sa boutique étroite et sombre le fripier ne conserve que les vêtements pour le débit immédiat ; surtout il accumule les billets du mont, comme un vestiaire de papiers. Il y a une spécialisation de l'espace, et si les fripiers avignonnais agissent à l'instar de leurs confrères romains, il se peut que leur vestiaire de papier soit 10 ou 12 fois plus important que leur stock en boutique[18].

Au milieu du XVIII^{e} siècle, la filière d'approvisionnement apparaît comme un réseau commercial en constellation, dont l'échoppe est le centre de

commandement et de débit, le mont l'entrepôt et le centre secondaire d'échanges, et les courtières et les colporteurs les sous-traitants....

Mais cette organisation du marché est profondément mise en cause au moment de l'occupation française (1768-1774). Les nouvelles autorités avancent cet argument : il faut assurer une meilleure police du commerce de la ville. Par là, elles répondent à l'attente de certains fabricants en soie victimes d'abus de confiance de la part des courtiers. C'est toute une partie de la bourgeoisie avignonnaise et pro-française qui demande et qui obtient la création d'un Corps de Conservation, chargé de réglementer les métiers et le commerce dans la ville, avec pour cible principale les courtiers et les juifs. Lutter contre les circuits parallèles, c'est avant tout remettre en question le marché de la fripe. Mais la vraie raison de la réforme à contre-courant du libéralisme ambiant n'est-elle pas dans l'efficacité de cette organisation et son dynamisme commercial, qui se manifeste jusqu'à Montpellier par exemple ? Ainsi en « organisant « le marché de la fripe à Avignon on pense sans doute protéger les intérêts des revendeurs du Languedoc ou du Dauphiné.

Quelles que soient les arrière-pensées, une crise profonde –« une grande alarme »– secoue les Avignonnais.

L'édit publié à la fin de l'année 1769 « portant réglementation pour les courtiers de marchandise de la ville d'Avignon » entend introduire dans la ville le modèle en vigueur à Nîmes : on « se conformera à la pratique de Nîmes »[19]. Dans un premier temps, en application de l'édit, le corps de conservation procède à la nomination d'un certain nombre de courtiers, courtières et agent de change : 22 pour les soieries et les cocons, (dont 5 hommes, 17 femmes), 5 courtiers pour les provisions de bouche, 2 courtières pour les vieux meubles, hardes et nippes, 2 agents de change. Une autre mesure vise plus particulièrement les trafics au mont, elle dispose que « les juifs qui empruntent au Mont sous des noms interposés et les courtières seront punis »[20].

Ces mesures semblent difficiles à appliquer, sinon impossibles, et les plaintes s'accumulent contre » les intrus, les personnes non autorisées », qui se mêlent de faire du courtage sans en avoir le droit. Ces intrus sont souvent des intruses, telle Louise Bonnet (mais son mari, Esprit Fert, est courtier en soie, reconnu et assermenté : l'épouse ne peut-elle pas s'autoriser de ce droit ? En

fait le mari est révoqué). Le mont refoule une fille, servante des Juifs, puis une certaine Lassale et son mari, venu engager des effets des Juifs[21].

La loi n'est pas respectée, et loin d'assouplir la réglementation, l'administration tente de la durcir. En 1773 le corps de conservation établit une autre liste de courtiers, en opérant une seconde réduction. Ainsi les courtiers en soie ne seront plus 22, mais 16, et on n'admettra « que des hommes littérés en état de tenir un registre journal » : mortelle décision, dans un secteur où, d'une part, le travail se fait beaucoup en couple, d'autre part où un partage implicite a toujours régné : aux hommes les transactions nobles : courtiers en alimentation, agents de change, aux femmes le textile, neuf ou vieux. Les femmes d'Avignon sont en émoi, leurs plaintes sont relayées par le conseil de ville, trop heureux de s'immiscer dans un débat dont on l'a tenu écarté.

Pour le coup, les protestations sont violentes, elles sont exposées par l'avocat de la ville. Il prend haut et fort la défense des fripières, d'abord au nom de la liberté du travail, traditionnelle à Avignon : « jamais la vente de vieux meubles ou habits ne fut considérée pour un véritable état mercantile ». Mais les arguments qui suivent sont d'ordre social. La réduction laisse sans ressources beaucoup de familles, » une foule de familles dont le chef exerçaient le courtage et n'avaient pas d'autre état ». Faut-il rappeler que beaucoup de ces chefs sont des veuves ? En fait, le grand débat entre travail libre et travail réglé tourne court : en 1774, quelques mois après, l'occupation française prend fin. Les troupes du roi se retirent, et avec elles l'offensive réglementaire de l'administration française, appuyée par une partie de la bourgeoisie d'affaires locale.

On en revient donc au système antérieur. Mais le débat de 1773 nous a permis de saisir que son efficacité n'est pas seulement économique, mais sociale : le commerce de la fripe est un commerce intégrateur, qui associe étroitement femmes avignonnaises et commerçants juifs. La force de frappe commerciale des fripiers est constituée par ces deux secrets éventés par Platter : un prix d'achat élevé qui dissuade la concurrence, un art consommé de la rénovation ; ajoutons la capacité à faire travailler dans son orbite tout un peuple de femmes impliqué dans la production textile, et qui commerce dans le vieux et le neuf. Comme ces femmes sont à l'interface de la production du

neuf, et du débit de neuf et de vieux, elles sont des intermédiaires par excellence.

On peut donc terminer sur deux interrogations : le fripier est populaire, les plaintes que nous avons entendues monter du public sont en sa faveur. Pourquoi le juif si honni est-il l'usurier, le banquier, mais rarement le fripier ? Ce sont là pourtant deux fonctions licites. On peut risquer une première réponse, à titre provisoire : la friperie n'est pas une métier solitaire, un profit non partagé, mais c'est une activité dont les retombées sont multiples et les participants nombreux. Elle repose sur la division du travail, et implique des femmes en tant que productrices, mais aussi consommatrices.

Si les femmes s'investissent dans ce secteur, est-ce simplement parce que le commerce est le prolongement naturel de leur activité dans l'atelier, ? La fripe est pour elles un revenu d'appoint, certes, mais aussi c'est l'occasion de sortir de l'atelier, d'aller dans la rue, de nouer des contacts – bref, de produire de la sociabilité. Il y a encore ceci, qui me semble important : échanger des hardes c'est aussi l'opportunité d'acheter, l'occasion d'assouvir ses désirs, le moyen de participer au plus près à cette « révolution des apparences » qui se manifeste partout, et à Avignon, et donc dans les milieux populaires[23]. L'entremetteuse de hardes est aussi consommatrice de ces mêmes hardes et le marché semble répondre parfaitement à la demande. Un fait est significatif : aux demandes des fripiers languedociens, furieux de la concurrence avignonnaise, à celles des négociants de la ville, l'intendant Lenain et le conseil de ville répondent chacun à leur façon, mais l'argument de fond est le même : on ne peut rien changer, on ne veut rien changer, pour la commodité du public. Au final, c'est l'intérêt du consommateur qui l'emporte[24].

En résumé, on ne peut voir la face cachée de l'économie fripière que par le petit bout de la lorgnette, à l'occasion de faits divers, de plaintes en justice, elle ne laisse soupçonner son ampleur qu'au moment où on veut lui substituer un circuit contrôlé, encadré. C'est la tentative avortée d'établir une économie visible qui, par réfraction, démontre la solidité de l'économie occulte. Du même coup, elle révèle que ce marché parallèle est un marché d'ancien type où les relations humaines, les composantes sociales tiennent dans les échanges une place centrale.

NOTES

1) *Félix et Thomas Platter à Montpellier,1552-1559. 1595-1599. Notes de voyage de deux étudiants bâlois,* Montpellier, 1892, p. 251.

2) A.M Avignon, fonds du mont-de-piété, livres des encans, 1613 – an II, non côtés.

3) A.D Avignon, E 14 à E 23, attestations des actes et des contrats de l'hôpital Sainte-Marthe. La comptabilité de l'hôpital a été en partie étudiée par C. Baumann, *Les juifs et le commerce de la fripe à Avignon aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, T.E.R dactyl., Université d'Avignon, 1996.

3) A.D du Vaucluse, livre de délibérations 1692-1696, E7.

4) L'obligation « pour prix des hardes des pauvres décédés au grand hôpital contre les beilons de la juiverie d'Avignon », datée du 8 octobre 1698, stipule que les deux baylons en exercice, Jasquet de Sassia et David Naquet, s'engagent à respecter les clauses du contrat. Jasquet de Sassia meurt, sans qu'il y ait rupture de contrat : trois mois plus tard, en janvier 1699, le paiement (180 livres) est effectué. Sur le rôle des baylons de l'aumône, connus surtout pour leurs fonctions caritative et cultuelle, R. Moulinas, *Les juifs du Pape en France,* Toulouse, 1981, p. 131-135.

5) M. Ferrières, « L'évêque, l'usurier et le banquier charitable », dans *De la charité à l'action sociale : religion et société*, Paris C.T.H.S, 1995, p. 17-29.

6) Les livres des encans se présentent en partie double : le coût pour l'œuvre du lot non dégagé, c'est-à-dire le montant du prêt plus la pension, est équivalent au prix de la vente aux enchères. Parfois, on signale une perte sur un gage.

7) Mémoire anonyme, B.M Avignon, ms 3162, fol. 6.

8) Cf. R. Moulinas, *op. cit.*, p. 300 et sq.

9) Selon Furetière,le mot de courtage vient de courre ou courir, parce que le courtage se fait par plusieurs allées et venues.

10) Un exemple : le 4 décembre 1660, Samuel Rougé est payé 24 livres pour 12 linceuls vendus à l'hôpital, et 5 sous pour son courratage.

11) Statuts de la cité d'Avignon, 1696. B.M Avignon, ms 2453, n° 24.

12) B.M Avignon, ms 2453, n° 34.

13) B.M Avignon, ms 3162, fol. 46.

14) B.M Avignon, ms 3163, fol.

15) L. Mora, *Une gestion charitable, le mont-de-piété de Salon au XVIII^e^ siècle,* mémoire de maîtrise, ss. dir. Fr.-X. Emmanuelli Université d'Aix-en-Provence, 1982.

16) Le 21 octobre 1777, Marguerite Bourge, veuve de Pierre Comtat, reconnaît devoir à Antoine Peyrol, négociant, 34 livres monnoye de France. Peyrol déclare avoir en main en garantie un billet du mont contenant un jupon bourette rayée et un tablier indienne. P. Prévot, *Artisans d'autrefois. Antoine Peyrol.* Avignon, 1933, p. 29.

17) Témoignage du médecin Gastaldy, en 1768. R. Moulinas, *op. cit.*, p. 89.

18) A Rome, en 1794, une perquisition chez les fripiers donne des résultats extrêmement intéressants : on répertorie beaucoup de gages et une quantité « vraiment prodigieuse » de billets du mont, soit 756 gages et 10.359 billets. Chez l'un d'eux, ainsi, on trouve 187 gages et 4.256

billets. C. M. Travaglini, « Rigattieri e società romana nel settecento, » *Quaderni storici,* 80, n° 2, 1992, p. 427.

19) B.M Avignon, ms 2437, n° 70.

20) P. Charpenne, *Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France,* Paris, 1986, vol. II, p. 200.

21) Livre des délibérations, 15 juillet 1772 et 15 février 1778.

22) Mémoire de la ville d'Avignon contre le corps de conservation de la ville, 1773. B.M Avignon, ms 2453, n° 34.

23) Sur la « Révolution des apparences », voir en particulier D. Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^{e}-XVIII^{e} siècle),* Paris, 1997, 323 p.

24) Conseil du commerce, plainte des marchands fripiers de Montpellier contre les juifs de cette ville. Publié dans B. Blumenkranz, *Documents modernes sur les Juifs en France, XIII^{e}-XX^{e} siècles,* Paris, 1979, p. 676-678.

Evolution des tissus et des modes, fin XIX^{e} siècle début XX^{e} siècle, dans les Pyrénées-Orientales

Danielle TIXADOR

Les Pyrénées-Orientales ont une tradition textile ancienne. Au XIX^{e} siècle dans la plupart des régions l'activité textile atteint son apogée ; ici, c'est l'inverse, le département apparaît peu industrialisé. Pourtant cette activité n'est pas éteinte. L'évolution des modes, des tissus va-t-elle renouveler ou faire chuter cette activité ? Comment expliquer la localisation de l'industrie dans des lieux précis du département ? Les métiers du textile sont très diversifiés et ils représentent une part non négligeable des emplois industriels. Dans diverses régions très industrialisées, le travail des enfants dans le textile est une plaie qui couvre tout le siècle. Que représente le travail des enfants dans l'industrie textile dans une région où l'activité agricole demeure fondamentale ?

I - La localisation de l'industrie textile au XIX^{e} siècle est très disséminée mais quatre pôles majeurs existent.

C'est surtout en Cerdagne, dans le Vallespir, dans le canton de Saint-Paul et à Perpignan que se situe l'essentiel de l'industrie textile. Il existe une disparité entre la ville de Perpignan et le reste du département. Tandis qu'à

Perpignan le travail du textile s'organise autour de petits métiers, avec surtout les tisserands travaillant pour des particuliers, ailleurs subsistent des fabriques. Les fabriques de draps essaiment surtout en montagne, en Cerdagne[1] dans le Vallespir[2] mais aussi à Saint-Paul. La Cerdagne a des bonneteries de laine.

Les fabriques installées en montagne travaillent avec des éleveurs pour la laine. Les archives communales de Prats de Mollo ont des registres de circulation des laines depuis 1826[3], avec le nombre de bêtes, le nom des propriétaires, leur profession, leur domicile ainsi que la quantité de laines vendues. Pour l'année 1827, le nombre total d'animaux s'élève à 20.634 (moutons – brebis – agneaux). Les troupeaux peuvent atteindre cinq cents bêtes, ou à peine dix. Guillaume Roget, métayer, a 100 moutons, 318 brebis et 110 agneaux. Joseph Nou, journalier, a un très petit troupeau de 6 moutons et 4 brebis.

Sur 109 personnes qui ont des troupeaux 50 % sont des métayers[4]

Avant l'utilisation de la vapeur et faute de charbon, l'eau est la source d'énergie essentielle. Son usage est réglementée dans l'agriculture mais aussi dans l'industrie où très tôt les moulins sont affermés.

L'Abbé Gibrat, dans son article sur les tisserands de Prats de Mollo[5] et Rachel Rodriguez dans son mémoire sur les métiers du textile en Roussillon[6] évoquent les trois moulins de Prats de Mollo qui appartenaient jadis à la Confrérie de Saint-Michel. Deux moulins sont à la « Font del Mau » et le troisième près de la chapelle Sainte-Lucie.

Vers le milieu du XIX^{e} siècle, le Tech est très utilisé pour l'industrie textile. En 1861, trois fabricants de drap, Pierre Arquer, Jean Guisset et Michel Roger demandent l'autorisation de se servir de machines hydrauliques pour des usines de drap situées sur les rives droite et gauche du Tech. Dans ces deux derniers cas, ils ont déjà un moulin à farine. Toutes les demandes sont acceptées[7]. Un plan du Tech et de l'usine à filer et à carder la laine de Michel Roger est conservé dans la série 13 S 21 des archives départementales des Pyrénées-Orientales[8]. L'usine est située à droite du plan entre le Tech avec une dérivation de la rivière.

> « Le sieur Roger est propriétaire d'un moulin à farine mis en mouvement par une dérivation du Tech, moulin et dérivation qui existent depuis un temps immémorial. Dans le courant de l'année 1847,

> Monsieur Roger a établi dans le bâtiment même du moulin une filature et une machine à carder la laine qui sont mises en jeu au moyen d'une roue hydraulique sur laquelle est dirigée par une vanne située à côté de la vanne motrice du moulin une partie des eaux du canal d'amenée. Après avoir servi au roulement de l'usine à filer et à carder les eaux retombent dans l'ancien canal de fuite du moulin »[9].

En 1921, l'usine du Tech supérieur d'Ernest Guin a des turbines hydrauliques malgré l'utilisation de la vapeur[10]. La crue du Tech a mis un terme, en 1940, à ses activités textiles souvent fort anciennes[11].

A Prats de Mollo, dès le Moyen-Age et plus précisément au XIII^{e} siècle les sources attestent la fabrication de draps.D'après l'Abbé Gibrat, dès 1245, le roi d'Aragon favorise le développement de cette industrie par la charte de Poblacio[12]. Une corporation des métiers du textile s'organise avec les tondeurs de laine, les fileurs, les tisserands[13].

Le développement des transports et les circuits commerciaux nouveaux ont eu une influence sur cette production proche de la frontière espagnole. Les industries textiles existent de part et d'autre des Pyrénées. Le passage clandestin de draps et de machines s'est manifesté ici comme dans d'autres zones frontalières[14].

En 1818, le sieur Jomard est arrêté pour faire passer en Espagne des machines à fabriquer des draps. Un an plus tard, c'est le sieur Barrera qui fait circuler frauduleusement des machines dans deux caisses de 800 kg[15]. Les machines achetées en France passent par Toulouse pour rejoindre Ripoll. Des ouvriers spécialisés dans le travail du velours de coton viennent des manufactures d'Amiens pour aller en Espagne[16].

Le développement du chemin de fer favorise les relations entre la montagne et la plaine. Les ports créent l'activité commerciale.

En 1921, Ernest Guin qui dirige la société des tissages du Tech supérieur envisage de faire venir le coton d'Egypte, d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale par Port-Vendres et Marseille puis par le chemin de fer. Ainsi, un axe commercial nouveau se dessine favorisé par les ports de la Méditerranée et indépendant de l'approvisionnement en coton américain du Havre. Mais dix neuf ans plus tard, la crue du Tech devait démolir l'usine.

II – Les types d'établissements

Il n'existe pas de manufacture mais une multitude de petits métiers disséminés.

Les petits ateliers de fabrication locale confectionnent un drap grossier. Les petites filatures de montagne travaillent avec les propriétaires de troupeaux qui apportent leur laine tous les ans. Ceci se retrouve à Prats de Mollo, mais aussi dans les cantons de Mont-Louis et de Prades.

Nombreux sont les tisserands qui créent à partir des commandes des particuliers qui donnent le fil et paient le tisserand au mètre. C'est le cas le plus répandu surtout à Perpignan où la production s'individualise et demeure locale. Enfin, le travail du textile à la maison subsiste et nombreux sont les bas confectionnés aux aiguilles en Cerdagne. Les petits métiers isolés sont spécialisés dans la bonneterie et le tissage.

Situées dans le Vallespir ou en Cerdagne, les filatures n'ont pas le même parcours. Prats de Mollo qui a au milieu du siècle une petite filature de dix à douze métiers fabrique un drap appelé pagnet, des bonnets rouges, des ceintures et assure une production locale mais vend aussi aux départements de l'Aude et du Tarn. L'industrie s'adaptera, utilisera la force de l'eau. On y trouvera aussi dès 1900 le coton. Le journal *L'Indépendant des Pyrénées Orientales* donne en 1923 la description de la salle de tissage de l'usine du Tech supérieur :

> « Abondamment éclairée par de larges verrières de la toiture en dent de scie. Les métiers s'alignent, par larges files régulières et ils seraient bien sympathiques, avec leur minuscule moteur individuel, s'ils ne remplissaient l'immense salle d'un bruit qui exclue toute conversation... admirables machines modernes, ces métiers automatiques de la maison Lederlin, de Paris, machines qui se « nourrissent » elles-mêmes en ce sens que les canettes qui portent la trame se remplacent l'une, l'autre, au fur et à mesure de leur épuisement, sans que le surveillant ait à intervenir. Un homme surveille douze à seize machines ».

En 1857, l'arrondissement de Prades compte huit filatures, mais l'industrie ne saura pas se moderniser. Pendant longtemps, cette activité industrielle a constitué pour beaucoup la source de revenus complémentaires.

Nous avons des données précises à partir d'une statistique sur la situation de l'industrie dans les Pyrénées-Orientales. En 1858, en Cerdagne, sur trente-cinq établissements, le nombre d'ouvriers en hiver est de cinq cents et deux cent quatre-vingt-dix en été, soit une chute de 42 %. Comment expliquer cette chute ? Ils occupent des travaux agricoles et le textile n'est qu'un appoint. 1858 est en Cerdagne une année prospère pour le textile. En un an, de 1857 à 1858, le nombre d'établissements passe de trente et un à trente-cinq et le nombre d'ouvriers de soixante et un à cinq cents. Cette augmentation est due aux commandes du ministre de l'Intérieur pour l'armée d'Orient[17]. Puis, ces chiffres chutent considérablement en Cerdagne. En 1858, deux filatures de Saillagouse connaissent une prospérité. Les autres industries de la laine périclitent dans l'arrondissement de Prades. De 1857 à 1859, les expéditions sont réduites de 31 %[18].

Cela est lié à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les machines ne sont pas adaptées et il n'y a pas d'utilisation de la vapeur ; ensuite, il existe de nombreux concurrents et les commandes de Bordeaux, Lyon et Marseille chutent[19].

Au XIX^{e} siècle, le textile est peu répandu. Il reste traditionnel et peu modernisé essentiellement lié aux besoins locaux.

III – Le travail des enfants dans le textile

Au début du XIX^{e} siècle, la fréquentation scolaire est faible dans les Pyrénées-Orientales. Les fluctuations saisonnières sont liées aux activités économiques de la région.

En 1833, au moment de l'enquête Guizot, la chute des effectifs entre l'été et l'hiver est de 19,2 % pour l'ensemble du département mais atteint 28,2 % en montagne.

L'étude des registres des conscrits de 1843 à 1849 a permis d'établir des données précises sur le pourcentage d'illettrés par professions. Les artisans n'ont que 30,2 % d'illettrés. Les professions agricoles atteignent 67,2 % d'illettrés. Ce sont les commerçants qui ont le pourcentage le moins élevé avec

20,7 %. Sur ces six ans d'étude des registres des conscrits, nous avons relevé 89 tailleurs d'habits dont 37,1 % sont illettrés et 76 tisserands plus rarement illettrés (21 %). Quel est le pourcentage de scolarisation dans les cantons où se développe l'industrie textile ? C'est le canton de Prats de Mollo qui a le plus d'illettrés[20] suivi par Perpignan et Prades[21], Saillagouse[22] et enfin Mont-Louis[23] a le pourcentage le plus faible. Il faut attendre l'application des lois Ferry pour voir les taux de scolarisation progresser. La plupart des enfants sont employés dans des activités agricoles.

Plusieurs sources renseignent sur le travail des enfants, mais les données sont irrégulières et parfois insuffisantes. Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales établit un bilan par année. La série 19 W 13 – inspection divisionnaire, inspection départementale – travail des enfants, donne un compte rendu détaillé sur la situation en 1878 à propos de l'inapplication dans les Pyrénées-Orientales de la loi du 19 mai 1873 sur le travail des enfants et des filles mineures employées dans l'industrie. Cette enquête est menée par l'inspecteur divisionnaire, résidant à Toulouse, M. Delaissement.

Vingt ans plus tard, une nouvelle enquête est publiée en 1897 sur le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels. La série T, par la richesse de ses sources, apporte des informations supplémentaires sur l'absentéisme scolaire.

Avant la création d'inspecteurs surveillant la durée du travail[24], les inspecteurs primaires étaient chargés de cette tâche. Dans les Pyrénées-Orientales, une querelle s'installe pendant plusieurs années entre l'inspecteur divisionnaire de Toulouse, M. Delaissement et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales. M. Delaissement souhaite la création d'un inspecteur départemental sur le travail des enfants. Le Conseil Général rejette ce projet. Et il le refusera jusqu'au départ de M. Delaissement. En 1878, dans une lettre écrite au Préfet, M. Delaissement qualifiait le département des Pyrénées-Orientales comme étant « le plus en retard de la douzième circonscription dont j'étais chargé »[25].

L'inspecteur Delaissement insiste sur l'inapplication de la loi du 19 mai 1974 relative au travail des enfants qui interdit le travail avant 12 ans et plus de 6 heures par jour pour les moins de 15 ans qui n'ont pas de certificat d'instruction[26]. Lors d'une visite dans les Pyrénées-Orientales, il trouve des enfants et filles mineures employés dans 239 ateliers sur 462. Le nombre de personnes

protégées s'élève à « 622 ainsi réparties : enfants 332 dont 211 garçons et 121 filles, filles mineures 290 »[27]. Il donne peu de précisions sur les ateliers textiles. Il pense qu'il y a 1.000 à 1.200 enfants et filles mineures qui devraient être suivis.

Dans une statistique établie par le Conseil Général pour l'année 1879, le nombre d'établissements ou d'ateliers est de 954 qui occupent 278 enfants et filles mineures. Mais 676 autres établissements seraient susceptibles d'en recevoir et le nombre des personnes à protéger serait de 812 dont 586 enfants et 226 filles mineures – chiffres inférieurs de ceux évalués par l'inspecteur Delaissement.

L'enquête de 1897 sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels demandée par le ministre du Commerce et de l'Industrie, Henry Boucher, aux préfets permet d'établir des données plus précises[28]. 113 établissements textiles emploient 559 personnes dont une majorité de filles mineures 439, soit 78,5 %, puis des femmes 77, soit 13,8 % et des enfants masculins dont le nombre est de 43 et qui représente 7,7 %.

Si on compare les résultats obtenus par le travail dans le textile avec les autres emplois industriels, les enfants de sexe masculin occupent 16 % des emplois du textile, les filles mineures 52,7 % et les femmes 29,5 %. Le nombre de garçons demeure très faible. Ils sont surtout employés dans les fabriques de tissus et chez les marchands de tissus[29]. La grande majorité des filles travaillent dans les ateliers de couture qui forment d'ailleurs la majorité des emplois signalés par l'enquête[30]. Elles sont les seules en broderie.

Les établissements textiles représentent 44,3 % du total des établissements industriels. La plupart de ces centres étudiés par l'enquête sont des ateliers de couture qui sont au nombre de 93, puis les tailleurs 15, deux ateliers de confection, une fabrique de tissus et un marchand de tissus. Les industries où sont employés les enfants se situent à Perpignan, Elne, Saint-Laurent de la Salanque, Prades, Ille, Céret, Le Boulou, Amélie les Bains.

La loi du 2 novembre 1892 fixe l'âge d'admission des enfants dans les ateliers industriels à 13 ans. Entre 12 et 13 ans, ils doivent être munis du certificat d'études.

449 livrets sont notés dans l'enquête. Ce ne sont pas des livrets ouvriers qui avaient été créés sous le Consulat en 1803, puis rendus obligatoires le 22

juin 1854 et enfin supprimés en 1890 et qui s'adressaient aux ouvriers travaillant en usine ou dans les ateliers. Ici, ce sont des livrets d'identité. Un rapport du 20 mars 1881 explique leur rôle :

> « Enfants et filles mineurs doivent avoir des livrets d'identité faisant connaître exactement leurs nom, prénoms, la date et le lieu de leur naissance leur domicile, etc... Les industriels doivent tenir un registre spécial pour l'inscription des enfants qu'ils occupent »[31].

En 1897, les enfants sont soumis à la loi du 28 novembre 1892[32]. La loi du 30 mars 1900 confirmait l'âge de 13 ans et limitait la durée de travail à 10 heures entre 13 et 16 ans.

Dans toutes les écoles de filles, les cours de couture et de tricot sont assurés très souvent à la place de la gymnastique. Ils correspondent à un besoin précis, celui de savoir créer ses vêtements, de savoir broder son trousseau. Les travaux d'aiguille ont un rôle essentiel dès le plus jeune âge. En 1869, lorsque M. Mattes[33] inspecte une école libre de filles à Vinça, il découvre :

> « Toutes les enfants, mêmes celles qui n'ont que 4 ans, tricotent ou font de la couture et cela fait du bien. Les grandes font même des chemises pour les pauvres. Le soir, l'école communale et l'école libre se transforment en ouvroir »[34]. Elles confectionnent aussi des bas ou rapiècent des vêtements usagés. L'inspecteur et les parents privilégient la couture dans l'enseignement des filles.

En 1875, à Corneilla, les habitants « ne demandent qu'une chose, c'est que les filles apprennent en classe à coudre et à tricoter afin qu'elles se rendent utiles le plus tôt possible à la maison. Quant à l'instruction, ils la considèrent comme nuisible du moins comme peu utile »[35]. Ces travaux s'adressent en priorité aux filles les plus pauvres.

Parfois, des ateliers sont rattachés aux établissements. Ainsi, à l'école communale de filles de Claira tenue par une sœur du Saint-Sacrement, on fabrique des espadrilles en 1859 :

> « Un nommé Sobriet, breveté pour avoir trouvé le moyen de rendre imperméable la chaussure de chanvre, attiré par M. le Curé, qui est un véritable père pour ses paroissiens, va se fixer à Claira. Un atelier sera établi au couvent, sous la surveillance d'une sœur, et les filles de l'école, les plus grandes, y seront employées plusieurs heures dans la journée. Elles gagneront ainsi non seulement de quoi payer leur école et les objets classiques qui leur sont nécessaires, mais encore de quoi venir en aide à leurs parents »[36].

Des travaux d'aiguille faits en classe sont souvent vendus. C'est ainsi le cas en 1862, à l'école communale de Prades[37] :

> « Ainsi 9 brodent des tulles qui sont vendus. Chacune d'elles gagne en moyenne 35 centimes par jour, environ 10 F. par mois. Leurs familles en profitent – 7 autres font de la dentelle, les autres tricotent, ou cousent ».

Ces exemples ne sont pas isolés. Il faudra attendre les lois Ferry et la scolarisation obligatoire et gratuite des filles pour voir cette situation évoluer.

Quant aux enfants qui restent à l'hospice, ils sont employés dans des ateliers qui fabriquent les draps et des vêtements nécessaires pour l'hospice. Ils sont rémunérés et leur argent est placé sur un compte de la Caisse d' Epargne[38]. Ce sont souvent les enfants qui ne sont pas placés, qui assurent ces travaux.

En 1819, six enfants travaillent, mais on leur fait confectionner aussi des travaux pour l'étranger : « Des fabricants étrangers nous ont confié des laines pour les faire carder, filer et tisser, ainsi nos enfants ont été tenus en haleine, ils ont eu le moyen d'exercer leur adresse et de s'instruire tous les jours davantage, en procurant à la maison les justes indemnités qui doivent être le prix de l'emploi de leurs tenues »[39].

En 1819, la Miséricorde a un métier. Elle en aura neuf en 1822 et onze en 1824. En 1819, les draps de l'hospice ont une mention honorable lors d'une exposition au Louvre.

A la fin du siècle, un rapport sur les contrats d'apprentissage des enfants assistés de la Miséricorde[40] montre que presque tous les enfants sont placés dans les métiers du textile avec un contrat de trois ans.
Les enfants sont initiés très tôt au travail du textile. Confection et réalisation de vêtements divers font partie de la vie des populations.

Conclusion

L'industrie textile est peu développée, mais les métiers liés à l'activité textile demeurent essentiels. La couture est un élément important de la formation des filles. Le travail des enfants dans les métiers du textile est présent tout au long du siècle.

Les Pyrénées-Orientales n'ont pas su s'adapter à la révolution industrielle, à la mutation entre le travail de la laine et celui du coton et du lin. Un seul centre demeure actif : celui de Prats de Mollo.

NOTES

1) Osséja – Angoustrine – Err – Llo – Odeillo – Villeneuve des Escaldes – Saillagouse – Latour de Carol – Porta -

2) Prats de Mollo où on fabrique un drap appelé, Pagnet et Saint-Laurent de Cerdans.

3) A. C. de Prats de Mollo, 124 E D T 185.

4) Par ordre décroissant : métayers – propriétaires – journaliers – deux bergers – un boucher – un meunier.

5) Abbé Gibrat, « Les tisserands de Prats de Mollo », *Revue hist. du diocèse de Perpignan*, 1922.

6) Rachel Rodriguez, *Les métiers du textile en Roussillon au XVIII^e siècle*. Mém. de Maîtrise, Université de Perpignan, 1996.

7) Arquer Pierre veut établir une usine à fouler. Jean Guisset veut maintenir une usine à filer, carder, fouler la laine.

8) Michel Roger souhaite conserver une usine à filer et à carder.

9) A. D. des Pyrénées orientales, 135 P 21.

10) « Les tissages du Tech supérieur ». L'Indépendant, 1923.

11) Destruction de moulins – Moulin Lafaille, de Can Flassia, de la Pouillangarde et de la Société des tissages du Tech supérieur.

12) Abbé Gibrat, art. cit., p. 125.

13) Respectivement les abaxadors, les parayres et les texidors.

Au XVIII[e] siècle et au XIX[e] siècle, c'est un centre textile pour la laine. Au début du XX[e] siècle, une usine y travaille le coton. C'est celle de la Société des tissages du Tech supérieur d'Ernest Guin.

14) En 1754, John Holker fait passer en France des machines et des ouvriers, cf. M. Daumas, *Histoire générale des techniques*, Paris, P.U.F., 1968, t. III, p. 658.

15) La Jenny.

16) A. D. des Pyrénées orientales, I M 298 – quelques années plus tôt un sieur Barrera de Ripoll demandait d'installer sa filature à Prades, A. D. des Pyrénées orientales, 9 M P 2.

17) A. D. des Pyrénées orientales, 6 M P 459.

18) Voir annexe n° 1, p. 496.

19) A. D. des Pyrénées orientales, 9 H P 6 – 1860 – 1902.

20) Canton de Prats-de-Mollo, 60 à 64 %.

21) Perpignan – Prades, 45 à 49 %.

22) Saillagouse, 40 à 44 %.

23) Mont-Louis, 35 à 39 %.

24) Entre 1883 et 1892.

25) A. D. des Pyrénées orientales, 19 W 13 – Voir un extrait de la lettre en annexe n° 2.

26) D'après la loi de 1841, le travail était interdit avant 8 ans et limité à 8 heures par jour entre 8 et 12 ans et 12 heures par jour entre 12 et 16 ans dans les manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique ou à feu continu et dans les fabriques de plus de 20 ouvriers.

27) Lettre de M. Delaissement au Préfet le 31 mars 1878. Inspecteur divisionnaire de 1875 à 1881, M. Delaissement est remplacé par M. Hegelbacker. En 1883, Lucien Le Roy est nommé, et en 1892, arrive M. Pey.

28) Voir les tableaux en annexes n° 3 – 4 – 5, p. 498 sq.

29) Voir annexe n° 5, p. 501.

30) Couture – tailleur – atelier de confection – fabrique de tissus – marchand de tissus – broderie.

31) A. D. des Pyrénées orientales, 19 W 10.

32) Travail à partir de 13 ans, sauf ceux qui ont le certificat d'études ou qui travaillent dans des établissements de bienfaisance.

33) Jean Mattes – Il est professeur à l 'Ecole normale de garçons de Perpignan puis inspecteur. Il est très favorable à l'enseignement de la couture.

En 1872, à Corneilla il dit « on leur apprend à lire, à écrire, à coudre, et à tricoter, ce qui est quelque chose ». Le père de Jean Mattes était ouvrier tisserand.

34) A. D. des Pyrénées orientales, 1 T 447.

35) Ibid, Ecole congréganiste des Filles de Jésus de Corneilla du Conflent (Prades).

36) Ibid.

37) Tenue par sœur Louise, ibid.

38) En 1819, 1/3 des revenus du travail leur est fourni et les 2/3 sont pour l'hospice.

39) A. D. des Pyrénées orientales, 9 MP 10, 1[er] juin 1819.

40) Année 1888-1889, alors que peu d'enfants sont placés dans le textile de 1879 à 1889.

ANNEXE I

ENQUETE DU 26 JANVIER 1860 à PRADES

« Les industries qui emploient la laine consistent en quelques filatures en activité dans les cantons de Saillagouse, de Prades et de Mont-Louis. Dans le premier de ces cantons les industries de la lainerie sont plus considérables que celles placées dans les autres cantons. Ces industries ont subi de notables réductions ainsi que le prouvent les chiffres ci-après :

– En 1857 l'expédition a été de		21,864 kilos
– En 1858	" "	15,276 kilos
– En 1859	" "	14,978 kilos

Cette réduction considérable a porté principalement sur les grandes maisons ; elle a très peu atteint les petits fabricants ; elle a été causée par le défaut de commandes autrefois faites par des maisons de Bordeaux, de Lyon et de Marseille qui, probablement s'approvisionnent aujourd'hui ailleurs à de meilleures conditions.

J'ajouterai qu'il y a dans le canton de Saillagouse deux filatures qui sont dans de bonnes conditions de prospérité depuis le ler juillet 1857. Cette prospérité tient à ce que les propriétaires de ces deux filatures sont de riches capitalistes ayant de nombreux correspondants à l'intérieur de la France, et à ce que les habitants du canton de Mont-Louis y apportent les matières premières.

Dans les cantons de Mont-Louis et de Prades, il y a des filatures de laines, mais d'une importance exiguë. Ces filatures sont alimentées par les propriétaires de troupeaux de bêtes à laine qui y apportent tous les ans la laine qu'ils jugent indispensable soit pour le tricotage des bas, soit pour la fabrication du drap destiné à leur usage personnel. Le restant de la laine est ensuite vendu par eux pour être livré au commerce. A côté de ces propriétaires, il y a quelques fabricants de draps, mais d'un drap grossier, qui font aussi le commerce de la laine et s'adressent aux filatures pour mettre en mouvement leur modeste industrie... Il n'y a aucune industrie qui mette œuvre le coton ».

Signé le Sous-Préfet (1).

(1) A. D. des Pyrénées orientales, 6 MP 459.

ANNEXE II

LETTRE de L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE de TOULOUSE, DELAISSEMENT, au PREFET sur le TRAVAIL des ENFANTS DANS LES MANUFACTURES - 1878 -

« Il m'a semblé Monsieur le Préfet, qu'il y a là un malentendu, que L'ancienne loi de 1841 sur le travail des enfants dans les *manufactures* avait pu être confondue avec la loi actuellement en vigueur du 19 mai 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures employées dans *l'industrie*. La première, en effet, ne s'appliquait qu'aux grandes usines et manufactures qui sont rares dans les Pyrénées-Orientales ; tandis que la loi nouvelle s'applique non seulement aux grands établissements industriels, mais encore à tous les *ateliers* et *chantiers*, même *les plus petits, et ils sont nombreux dans le département.*

Je viens de faire une tournée de trois semaines et j'ai visité 462 ateliers et chantiers à Perpignan, Saint-Estève, Baixas, Rivesaltes, Prades, Ille et Pia. Dans 239 de ces ateliers, j'ai trouvé des personnes protégées au nombre de 622 ainsi réparties : enfants 332 dont 211 garçons et 121 filles ; filles mineures 290. Les industries que j'ai inspectées consistent en fabriques de papier à cigarettes, chaniers de maçonnerie, ateliers de serrurerie, ferblanterie, menuiserie, tonnelerie, bijouterie, cordonnerie, sculpture, fabriques de voitures, repassage, confection de robes, vêtements ou lingerie, briquetteries,chappellerie, mégisseries, filatures de laine, hauts-fournaux,etc... Les chiffres indiqués ne représentent pas tous les ateliers soumis à la loi qui existent dans les sept localités ci-dessus désignées, car j'en ai certainement omis un certain nombre dont les adresses étaient ignorées de mon service, surtout à Perpignan.

Je n'ai pu voir dans cette tournée les industries analogues qui existent dans les autres parties du département, non plus les filatures et fabriques de tricots de la Cerdagne et du Capcir, les fabriques de bouchons du Boulou, Maureillas, Port-Vendres, la fabrique de dynamite de Paulilles, la salaison de Collioure et industries qui en dépendent, les fabriques d'espadrilles, de clous de Saint-Laurent de Cerdans, Coustouges, Prats-de-Mollo, Arles-surTech, les carrières, moulins de plâtre de Palalda, Montbolo., les mines, etc... »

« Je suis persuadé que ce nombre s'élève de 1.000 à 1.200.. » (1)

(1) A. D. des Pyrénées orientales, 19 W 13, Inspection divisionnaire. Inspection du travail des enfants.

ANNEXE III

ENQUETE 1897 - TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FEMMES TRAVAILLANT DANS LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

COMMUNES	Total établissements industriels	Nombre d'établissements textiles	%	Livrets
Cantons de Perpignan				
Perpignan	84	33	39,2	37
Elne	11	9	81,8	–
Canton de Latour				
Estagel	8	6	75	30
Canton de Millas				
Pézillas	1	0	0	6
Canton de Rivesaltes	1			
Rivesaltes	11	3	27,2	50
Claira	1	0	0	–
St-Laurent de la Salanque	15	11	73,3	–
Canton de Saint-Paul				
Saint-Paul	5	3	60	75
Canton de Thuir				
Llauro	8	0	0	–
Arrondissement de Prades				
Canton de Prades				
Prades	21	14	66,6	100
Campome	2	0	0	–
Casteil	1	0	0	–
Fillols	1	0	0	–
Molitg	1	0	0	–
Ria	1	0	0	2
Vernet	1	0	0	–
Canton de Mont-Louis	rien			
Canton d'Olette				
Escaro	2	0	0	–
Sahore	3	0	0	–
Canton de Saillagouse	rien			
Canton de Sournia	rien			
Canton de Vinça				
Vinça	2	2	100	–
Ille	8	7	87,5	–
Rodès	2	0	0	–

Arrondissement de Céret				
Canton de Céret	11	8	72,7	18
Le Boulou	8	6	75	45
Maureillas	2	0	0	0
Reynès	1	0	0	–
Canton d'Argelès				
Banyuls sur Mer	11	3	27,1	14
Port-Vendres	7	4	57,1	43
Canton d'Arles				
Arles	4	0	0	8
Amélie	3	3	100	1
Montferrer	1	0	0	
Palalda	3	0	0	1
Canton de Prats de Mollo				
Prats de Mollo	3	0	0	–
Lamanère	2	0	0	1
Saint-Laurent	10	1	10	18
TOTAL	255	113	44,3 %	449

ANNEXE IV

ENQUETE 1897 - TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FEMMES DANS LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

COMMUNES	Enfants sexe masculin			Filles mineures			Femmes		
Arrondissement de Perpignan	Autres métiers	Travail textile	% textile	Divers métiers	Travail textile	% text.	Divers métiers	Travail textile	% text.
Perpignan	114	11	9,6	483	173	35,8	175	45	25,7
Elne	4	1	25	39	39	100	0	0	0
Estagel	0	0	0	29	24	82,7	3	3	100
Rivesaltes	13	0	0	10	10	100	0	0	0
Pézilla	2	0	0	0	0	0	0	0	0
St-Laurent de la Salanque	3	0	0	42	40	95,2	0	0	0
St-Paul de Fenouillet	0	0	0	9	9	100	5	0	0
Llauro	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Arrondissement de Prades									
Prades	22	5	22,7	43	41	95,3	8	2	25
Molitg	0	0	0	0	0	0	2	0	0
Ria	2	0	0	0	0	0	2	2	100
Sahorre	16	0	0	3	0	0	2	0	0
Vinça	0	0	0	13	13	100	22	100	
Ille	0	0	0	6	6	100	3	3	100
Arrondissement de Céret									
Céret	2	2	100	33	27	81,8	0	0	0
Le Boulou	13	0	0	26	19	73	6	0	0
Maureillas	3	0	0	0	0	0	3	0	0
Reynès	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Banyuls/Mer	8	0	0	28	7	25	3	0	0
Port-Vendres	4	1	25	16	11	68,7	16	0	0
Amélie-Les-Bains	0	0	0	8	8	100	0	0	
Palalda	9	0	0	0	0 0	0	0	0	
Prats de Mollo	2	0	0	6	0	0	4	0	0
Lamanère	0	0	0	1	0	0	5	0	0
St-Lauren de Cerdan	54	25	46,2	35	10	28,5	0	0	0
TOTAUX	279	45	16 %	832	439	52,7 %	260	77	29,5 %

ANNEXE V

ENQUETE DE 1897 : MÉTIERS ET TRAVAIL DANS LE TEXTILE

Total département %

1 : couture
2 : broderie
3 : tailleur
4 : ateliers
5 : fabrique tissus
6 : marchand tissus

T : Total
M : enfants masculins
f : filles
F : femmes

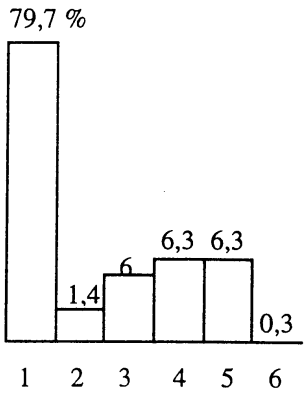

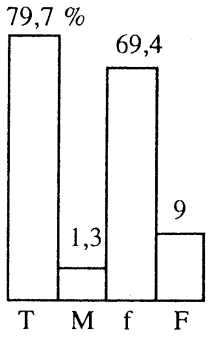

COUTURE

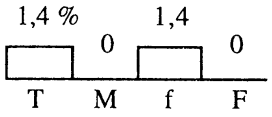

BRODERIE

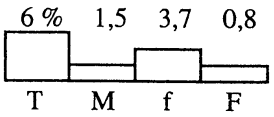

TAILLEUR

ATELIER DE CONFECTION

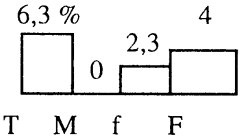

FABRIQUE DE TISSUS

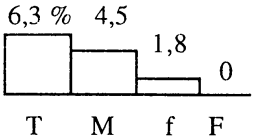

MARCHAND DE TISSUS

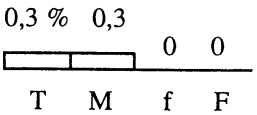

ÉPILOGUE

La marque de l'industrie lainière sur le paysage languedocien

Rémy CAZALS
Université de Toulouse-Le Mirail

Etudier les rapports entre industrie et paysage au cours de l'histoire serait une œuvre immense. Dans le cadre de cette brève communication, je limiterai le sujet au textile, et même au seul travail de la laine, à l'espace languedocien et à la période allant du XVIII[e] siècle à nos jours. Je laisserai de côté le paysage intérieur des usines ainsi que les marques indirectes que sont les habitats patronaux et ouvriers[1]. Même ainsi défini, le champ d'action reste énorme. Certains de ses aspects ont été montrés dans ma communication orale[2] ; je ne pourrai livrer ici que l'esquisse superficielle de quelques directions de recherche. Les sources de l'étude, abondantes et variées, seront présentées d'abord. Il faudra ensuite réfléchir sur l'évolution générale du paysage de l'industrie selon les époques, en liaison avec le contexte économique et le progrès technique. Je me pencherai enfin sur quelques aspects particuliers.

Les sources

Le terrain

Il est évident que le paysage actuel de l'industrie lainière vivante se découvre en allant sur le terrain. Mais une observation attentive fait apparaître quantité de marques anciennes. A Mazamet, au pont de Caville, sur l'Arnette, la vue est bouchée par les sheds et la cheminée de l'ancienne usine intégrée Casimir Escande, abritant aujourd'hui les services techniques municipaux ; près de la gare, sur la façade d'un long bâtiment reconverti pour divers usages non industriels, on voit encore une série de clefs de tirants métalliques en forme de T, pour Tournier, qui avait là ses bureaux et ses entrepôts de laine. Remarquons, avec Jean-Loup Marfaing, que ce procédé quelque peu ostentatoire, était fréquent : « En offrant aux chefs d'entreprises une estampille aux initiales de la société, les ateliers de charpenterie métallique jouaient sur le velours d'une technologie moderne dont les avantages dans le domaine de la construction industrielle sont, il faut l'admettre, incontestables[3]. » Franchissant la Montagne Noire, voici, à Montolieu, le bâtiment étroit et allongé du Moulin Bas, ancien tissage ; en aval, sur la grande porte de la manufacture royale, se voient encore les mots « manufacture » et « de Montolieu », l'adjectif ayant été martelé pendant la Révolution. Sans multiplier ici les exemples, on constate que, grandes masses ou détails, l'industrie lainière morte a laissé des marques dans le paysage actuel.

Les signes de vie existent aussi parfois : fumée sortant des cheminées, mouvement de camions, stationnement des véhicules du personnel. Telle usine peut juxtaposer des bâtiments vétustes du XIX^{e} siècle, quasiment abandonnés, dont la cour est envahie d'herbes folles, et des parties récentes, remplies de l'animation du travail. Les aspects du paysage vivant de l'activité lainière languedocienne seront repris plus loin, ainsi que les nouvelles techniques de construction des usines.

Signalons encore ici la nécessité d'aller sur le terrain avec des cartes. Celles de l'IGN au 25000^{e} sont précieuses pour découvrir le paysage industriel ancien, en portant grande attention à la toponymie. Une statistique de 1845

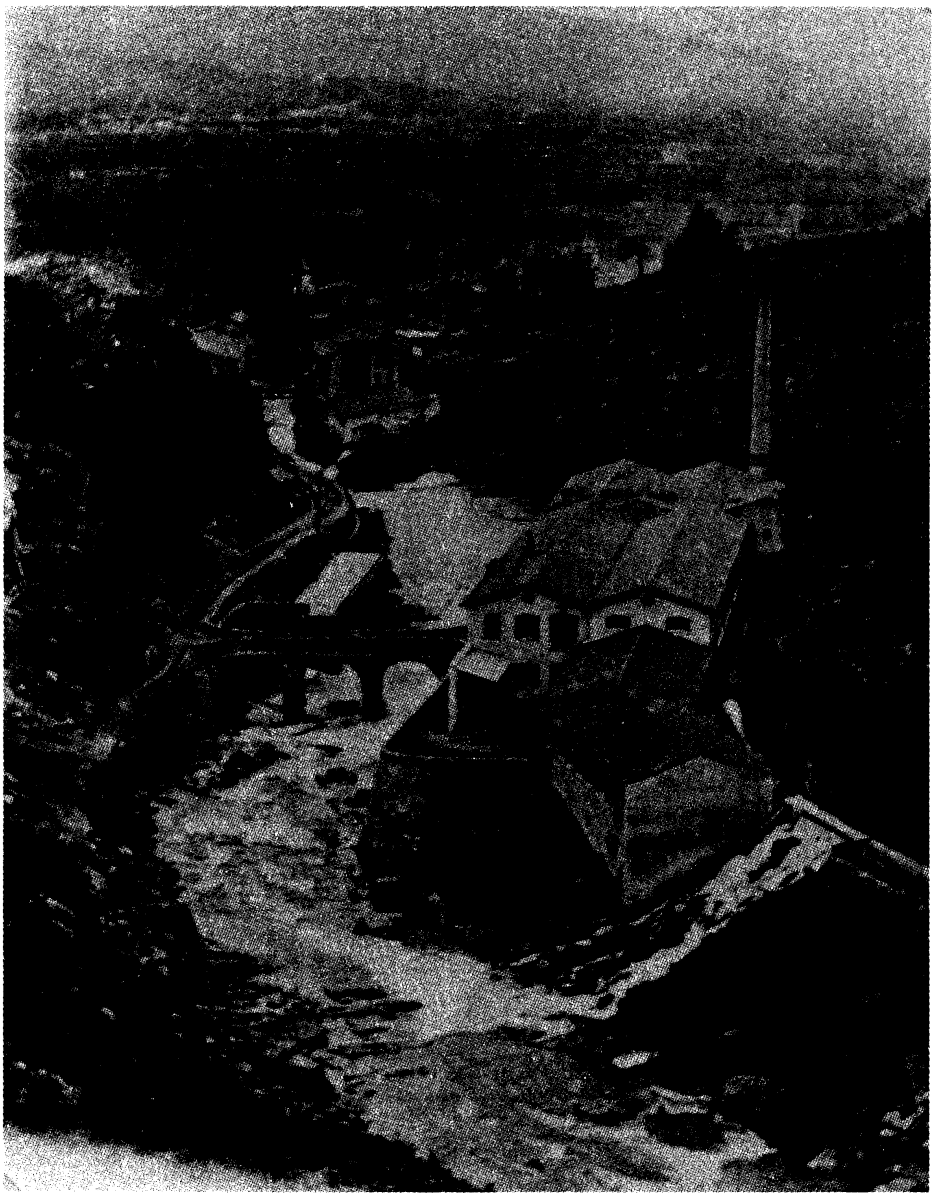

Carte postale début XX^{e} siècle. Bâtie sur l'Arn en 1900, l'usine de délainage de Montlédier avait un moteur hydraulique (on voit canal d'amenée et déversoir) et un moteur thermique (cheminée). (Cliché Labouche)

Photo de l'album Boudou, fin XIX[e] siècle. Groupe de tisseuses. (Coll. part.)

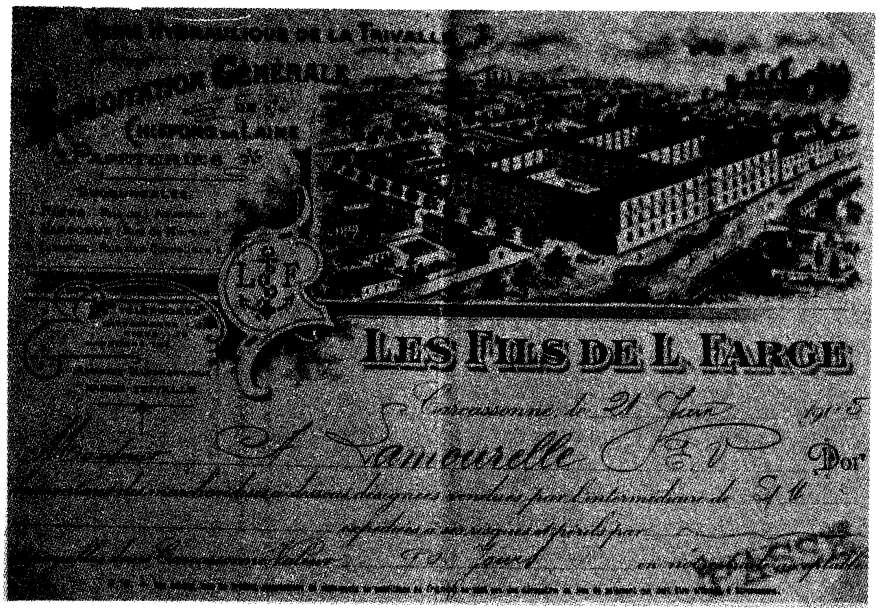

En-tête de facture, 1905. Les bâtiments sont ceux de la manufacture royale du XVIII[e] siècle. (Coll. part.)

mentionne 51 moulins et usines hydrauliques (pas seulement textiles) dans la vallée de la Dure, sur le versant Sud de la Montagne Noire. Aujourd'hui, un seul fonctionne encore (le moulin à papier de Brousses, remis en marche dans un cadre associatif, culturel et touristique), mais la carte permet d'identifier 29 autres sites.

Les documents anciens

Plus familiers à l'historien, les documents anciens sont innombrables. Des textes décrivent le paysage de l'industrie, parfois longuement et spécialement, parfois par de brèves mentions : rapports officiels, guides, reportages de journalistes, récits de voyageurs, romans... Quelques citations seront utilisées dans la deuxième partie.

Les images ne manquent pas non plus. La carte postale a connu un âge d'or au début du XX^{e} siècle, alors que l'industrie lainière marquait encore fortement Lavelanet, Castres, Mazamet, Labastide-Rouairoux, Cenne-Monestiès, Bédarieux, Lodève... Plusieurs maisons, dont la plus connue est Labouche à Toulouse, éditèrent des séries comportant vues d'usines et aspects du travail. Des industriels, faisant appel à un photographe local, constituèrent des albums. A Mazamet, par exemple, l'album d'Albert Boudou, que l'on peut dater des dernières années du XIX^{e} siècle, donne le portrait du patron, les photos de ses usines textiles, des divers groupes de ses ouvriers, le tout complété de quelques vues de la ville et des environs. A l'occasion de l'exposition de Tourcoing en 1906, la Chambre de Commerce de Mazamet prépara un album de photos de la plupart des usines de délainage de la place.

Dix ans plus tôt, une maison spécialisée avait proposé aux industriels la réalisation d'un « plan monumental de Mazamet » sur lequel seraient dessinées leurs usines. La plupart des patrons du textile et du délainage acceptèrent, offrant ainsi à l'historien, sinon le paysage du bassin industriel, du moins ses éléments les plus marquants[4]. De même facture sont les dessins d'usines qui ornent parfois les en-têtes de lettres des entreprises. Un ami collectionneur m'a laissé photographier de tels documents provenant de Labastide-Rouairoux (tissage mécanique Crouzet-Pagès, mars 1900), Carcassonne (usine hydraulique de La Trivalle, juin 1905), Castres (épaillage, teinture, effilochage Albert

Amen, septembre 1907), Laroque d'Olmes (draperies nouveautés Léon Fonquernie, novembre 1911), etc. Il existe vraisemblablement d'autres représentations d'usines sur des documents publicitaires. Je ne les ai pas cherchés de façon systématique. Dans une autre branche, la fabrication de pâtes alimentaires, la célèbre entreprise Brusson Jeune offrait aux épiciers des calendriers, servant aussi de sous-mains et de buvards, illustrés de quelques formules de publicité et du dessin de ses usines[5]. Par le plus grand des hasards, j'ai trouvé dans un cahier de combattant de 1914-1918 un buvard de la fabrique d'engrais Jules Vidal représentant son usine de Carcassonne[6]. Je mentionnerai enfin dessins et peintures réalisées par le personnel de l'usine, la famille du patron... J'ai pu voir ainsi l'usine et la cascade de Linoubre, près de Mazamet, sur une gouache de 1895, que l'on peut aisément comparer au paysage actuel en se plaçant à l'endroit même où le peintre amateur avait posé son chevalet[7].

Comme tous les documents, les photos ou dessins d'usines ne sont pas neutres. La plupart ont pour but de célébrer la puissance de l'entreprise (ou de la place industrielle dans le cas des séries). On aura donc choisi les meilleurs cadrages et angles de vue ; le dessin publicitaire aura tendance à agrandir les proportions de l'usine. Cependant, c'est plutôt dans le cliché d'intérieur que le photographe, à la demande du patron, sélectionnera ce qui est prestigieux et oubliera ce qui l'est moins[8].

Dans les archives publiques, un ensemble passionnant, riche en illustrations, se trouve dans la série S des Archives départementales (ou F-14 des Archives nationales). Il s'agit des dossiers établis par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, chargés depuis l'an VI d'enquêtes très précises lorsqu'un particulier entend construire un moulin ou une usine sur un cours d'eau, ou en modifier l'alimentation. Ces documents nous fournissent des descriptions (d'une vallée, d'une usine, d'un moteur), des plans (d'ensemble, de détail), des coupes, des profils. Le dossier d'une usine ne renseigne pas seulement sur elle-même au moment de l'enquête, mais sur le passé du site hydraulique (par exemple : ancien moulin à grains transformé en filature) et sur les unités de production voisines, en amont, en aval.

A titre d'illustration, voici le plan de la filature des Planques à Mazamet en 1859, sur le canal de la Nogarède[9]. On y voit canal, chaussée, réservoir, déversoir, grande roue verticale (2 m de largeur, 4,70 m de diamètre). Le

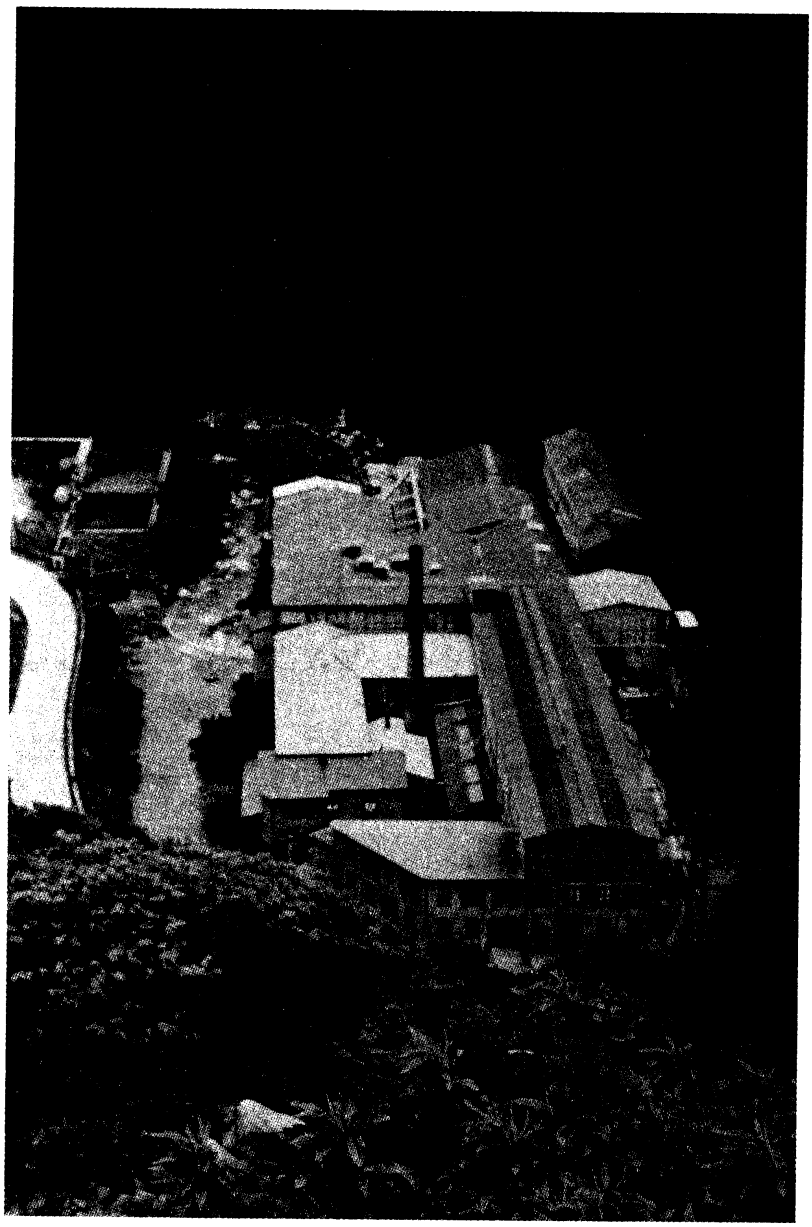

L'usine de Saint-Sauveur à Mazamet, encore en activité en 1977.
Marque ancienne sur le paysage, elle a connu reconversions et transformations avant de disparaître en 1955. (Cliché RC)

même plan montre, immédiatement en amont, le lavoir du sieur Bastié, lui-même équipé d'une roue au fil de l'eau de 3,30 m de diamètre. Ainsi, ce plan et d'autres de la même époque font apparaître, à côté des 13 usines disposant sur le canal de la Nogarède d'une chute autorisée, une série d'ateliers plus petits, intercalés, tirant une énergie limitée de roues sans chute. Entre voisins, éclataient des conflits qui intéressent l'historien à plus d'un titre[10]. Ici, ils nous apportent de précieuses informations sur la localisation des usines, l'aspect des barrages, des canaux d'amenée et de fuite, des moteurs, etc.

La même série S donne parfois des statistiques générales. Dans l'Aude, on connaît ainsi, en 1845, l'existence et la localisation de 610 moulins et usines hydrauliques, dont 404 moulins à blé et minoteries, 96 usines pour diverses opérations textiles (filatures, foulons, établissement d'apprêts), 41 scieries à bois et 4 à marbre, 30 forges, martinets ou laminoirs, 15 moulins à huile et 10 à plâtre, 10 papeteries ou cartonneries[11]. Une carte réalisée à partir de ce document permet de distinguer deux territoires marqués par le textile : Carcassonne et le versant méridional de la Montagne Noire, entre Cenne-Monestiès et l'Orbiel ; le triangle Limoux-Chalabre-Sainte-Colombe.

La terrible crue de 1930 ayant donné lieu à indemnités, les dossiers constitués à cet effet contiennent photos d'usines, plans et coupes (avec indication du niveau atteint par les eaux), lettres à en-tête[12]. Les factures de réparations évoquent aussi tout un réseau local de petites entreprises de charpente métallique, de construction de roues hydrauliques, de fabrication de machines et d'outils, indispensables à la grande industrie et qui font partie intégrante du paysage d'une place lainière.

Parmi les documents plus anciens, enfin, on peut signaler quelques plans, souvent imprécis. Les Archives de l'Hérault possèdent un croquis de la région textile de Carcassonne en 1720. Il localise les manufactures royales des Saptes, de Cuxac et de Pennautier ; à juste titre, puisqu'elle ne reçut ses lettres patentes qu'en 1734, le plan ne mentionne pas celle de Montolieu ; mais il oublie celle de la Trivalle. Le plan indique encore le « canal tiré de la rivière d'Orviel pour faire aller les foulons » de Conques (or, dans un mémoire de l'inspecteur des manufactures en 1725, on peut lire : « tous les draps qui se fabriquent à Carcassonne se foulent aux moulins à foulon de Montolieu et Conques où les eaux y sont parfaitement bonnes »)[13]. Les compoix peuvent

témoigner de l'ancienneté d'un site industriel (il y avait, par exemple, 9 foulons sur le territoire de la commune de Mazamet en 1597) ; ils aident à la localisation ; ils renseignent sur l'importance relative des unités de production.

Quelques confrontations

Pour clore cette première partie sur les sources de l'enquête, confrontons quelques documents.

Le croquis de 1720, signalé ci-dessus, indique la position de la manufacture royale des Saptes, mais n'en donne pas la représentation. On dispose, par contre, d'un inventaire de 1700 qui, en 19 pages, décrit par le menu les différents ateliers (lavoir, battage, filoirs, petite et grande tisseranderie, foulon, etc.)[14]. En 1850, un plan de la série S montre que le foulon des Saptes a été transformé en moulin à blé à trois roues horizontales[15]. L'enquête sur le terrain en 1985 a permis de photographier canal d'amenée, réservoir et canal de fuite, mais le site hydraulique séculaire ne fournissait plus aucune énergie.

Juste en amont de Mazamet, voici l'usine de Saint-Sauveur. Au XVIII^{e} siècle, c'est un moulin à papier. On n'en a pas de représentation figurée, mais on sait qu'il est en 1775 le mieux équipé du secteur, avec 4 roues hydrauliques, 24 piles et 2 cuves. Il est porté sur la carte de Cassini et sur un plan des environs de 1800, conservé aux Archives du Tarn[16]. Dernier survivant de la papeterie locale, il est transformé en filature en 1835, en délainage vers 1890. Sa première représentation précise date de 1896 (« plan monumental de Mazamet »). Dès lors, photos et cartes postales nous font bien connaître ses dimensions imposantes (70 ouvriers au début du XX^{e} siècle) et son aspect dont certains éléments vont subsister jusqu'à la destruction de 1995. J'ai photographié cette usine en pleine activité dans les années 1970 ; partiellement incendiée et abandonnée en 1986 ; rasée en 1995.

Et ceci conduit à cette remarque : lorsque l'historien est sur le terrain et prend des photos depuis 25 ans, ses premiers clichés deviennent documents anciens, particulièrement précieux lorsque des destructions sont intervenues. Si le terrain est débarrassé de toute marque de l'industrie lainière, il restera dans la collection de photos l'aspect des bâtiments, une cheminée de briques, la cloche qui sonnait le début et la fin du travail.

Au XVIII[e] siècle, la dispersion du travail :
atelier d'apprêts à Pennautier. (Cliché RC, 1985)

Foulon pour les draps de Lodève, XVIII[e] siècle (AD Aude, 1-Fi-299)
[Voyez dans *L'ind. de la laine en Lang. depuis la préhist. jusqu'à nos jours*, p. 30.]

Trois époques

Depuis le XVIII[e] siècle, le paysage de l'industrie lainière languedocienne est passé par trois grandes phases. Au temps de la dispersion a succédé celui des usines. Celles-ci n'ont pas disparu de notre présent qui connaît cependant un réel bouleversement.

Le temps de la dispersion

Au XVIII[e] siècle, les seules entreprises qui concentraient le travail dans de vastes bâtiments étaient les manufactures royales. Les 12 grandes manufactures royales de draps pour le Levant marquaient fortement le paysage à La Terrasse et Auterive, au sud de Toulouse ; à Carcassonne (La Trivalle) et dans ses environs (Pennautier, Montolieu, Cuxac, Les Saptes) ; à Bize, Saint-Chinian (deux), Villeneuvette et Aubenas. Dans certains cas, le paysage actuel en reste marqué[17].

La dispersion était la règle générale dans tout le Languedoc jusqu'au début du XIX[e] siècle. Les diverses opérations du travail de la laine se faisaient à la main en de petits ateliers et au domicile des ouvriers et des paysans, ce qui ne modifiait pas le paysage architectural. On trouve cependant quelques sculptures de dessus de portes évoquant l'activité qui se faisait à l'intérieur : des outils d'apprêts et la date de 1728 sur une maison de Pennautier ; des forces de tondeur de draps et la date de 1750 sur une maison de Carcassonne. Des ateliers se distinguaient des simples maisons de tisserands, c'étaient les moulins foulons, immédiatement reconnaissables : proximité de la rivière ; système hydraulique avec barrage, canal d'amenée, déversoir, canal de fuite ; roue verticale souvent visible de l'extérieur ; étendoirs où séchaient les pièces de draps, comme on peut le voir sur une gravure concernant Lodève[18].

Pour comprendre le changement radical entre le temps de la dispersion et celui des usines, examinons le cas de la communauté (puis commune) de Mazamet. En 1780, sur son territoire, on comptait 12 moulins à grains, localisés aussi bien en ville que dans la plaine et la montagne, 5 moulins à papier et 8 foulons, ces derniers installés en ville et à proximité immédiate, constituant ainsi une ébauche de paysage industriel. En 1860, le nombre d'unités textiles

est passé, sur le même territoire, de 8 à 36, par reconversion de 2 moulins à grains et de 4 moulins à papier, et par construction de nouveaux bâtiments. Le canal de la Nogarède est devenu une rue d'usines textiles ; il en est de même de l'Arnette en amont de Mazamet, où 19 établissements se succèdent sur moins de 4 km de cours.

Le temps des usines

Le passage de la dispersion à la concentration commença avec la mécanisation du filage de la laine au cours de la décennie 1810-1820. L'usine de filature apparut. La multiplication des machines à garnir et à tondre provoqua l'agrandissement des anciens foulons, transformés en usines d'apprêts. Une seule phase du travail de la laine resta dispersée jusque bien avant dans le XIX^{e} siècle, c'est le tissage. Mais, là aussi, la mécanisation et la concentration progressèrent, et le tisserand à domicile était devenu l'exception en 1900. Filatures, tissages, apprêts mettaient leur empreinte sur le paysage, avec, parfois, quelques grandes usines intégrées comme Alba-Lasource à Payrin et Teisserenc à Lodève[19]. Mentionnons enfin les établissements polyvalents dans lesquels plusieurs moteurs actionnaient les meules à moudre le grain ou à écraser le gypse, une scie à bois, un foulon, une forge[20].

Les moteurs des établissements lainiers languedociens restaient hydrauliques. Le paysage industriel épousa donc le cours des rivières, les seules différences avec le passé étant les dimensions plus grandes des usines et leur nombre plus élevé. De véritables rues d'usines marquèrent le paysage, telle la vallée de l'Arnette à Mazamet, ainsi décrite par l'écrivain Albert Vidal : « Ils étaient dans la gorge. La route montait avec la rivière, d'un vert sale, blanchie çà et là de chutes, et les usines, longues et minces, collées à la montagne, se suivaient à deux ou trois cents mètres. A peine délivrée, l'eau, de nouveau canalisée, disparaissait pour laver encore, encore tomber sur des turbines. On voyait, taillées en étages dans les rochers, d'étroites terrasses où l'on fait sécher, verticalement tendues, des pièces entières de flanelle ; quelques cheminées, grosses et rondes comme des tours, portaient haut leur faîte culotté ; au bout d'un canal, sous une vanne, un jet pissait loin[21]. »

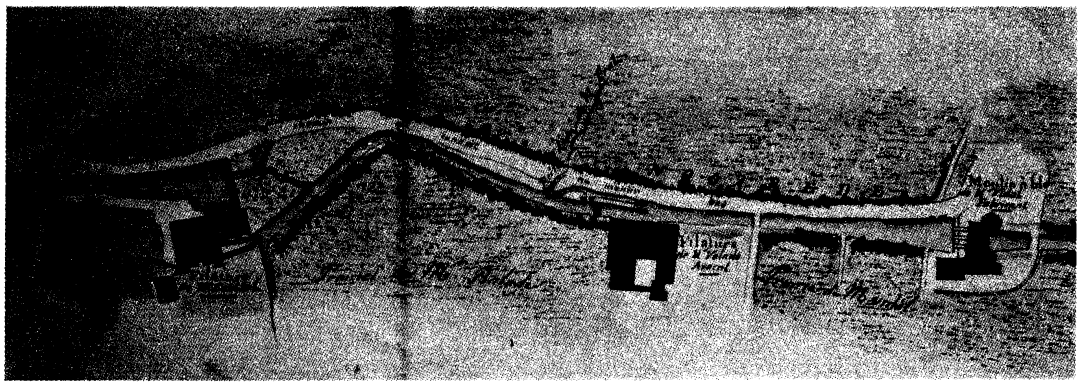

Les premières filatures de Mazamet sur un plan du canal de la Nogarède en 1820.
(AD Tarn, S3-656)

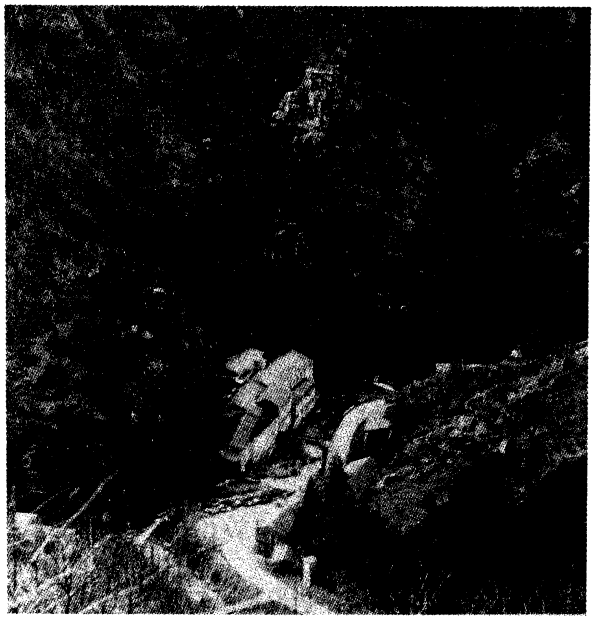

Usine de délainage « incrustée dans la montagne », selon l'expression d'Albert Vidal.
Vallée de l'Arnette en amont de Mazamet. (Cliché RC, 1982)

Permanence des aménagements hydrauliques et cheminée.
Usine de délainage de Linoubre, Mazamet. (Cliché RC, 1952)

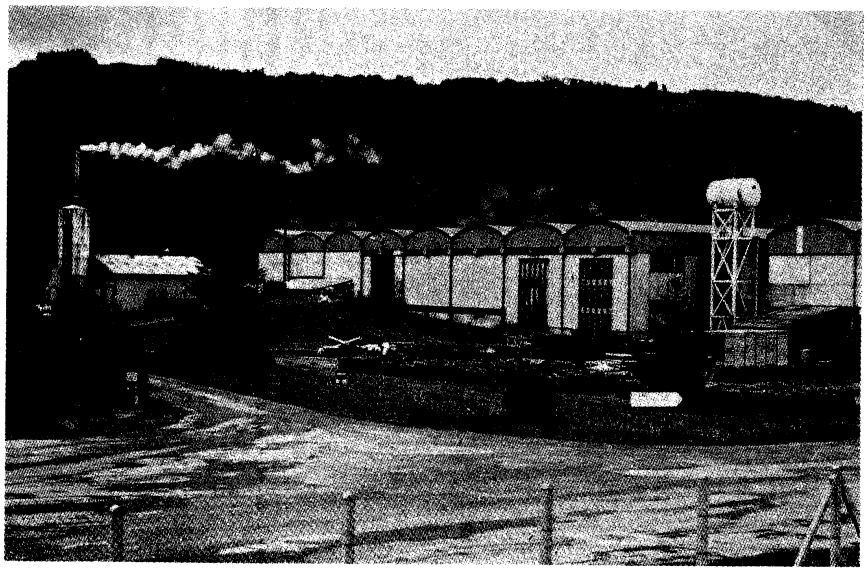

La fumée, marque de vie de l'industrie. Délainage de Solferino sur le Thoré, près de Saint-Amans-Soult. L'industriel a quitté un site d'accès malaisé dans la gorge de l'Arnette pour construire une usine moderne (années 1970). (Cliché RC, 1995)

A Carcassonne, à proximité de l'ancienne manufacture royale de la Trivalle, devenue filature, se dressaient plusieurs établissements, visibles sur les plans de la série S, et qui stimulaient, vers 1820, l'imagination du jeune Jean Terson, futur propagandiste de la doctrine de Saint-Simon : « A mes yeux de petit paysan, le vieux Carcassonne, avec ses remparts si pittoresques étagés sur une colline profilant sur l'azur du ciel au-dessus de la nouvelle ville ces tours gothiques dorées d'une teinte ardente et jaune, l'Aude coulant entre les deux villes, unies par un pont de pierre, les minoteries, les usines aux grandes roues hydrauliques, tout me montra Carcassonne comme une de ces splendides cités du vieil Orient dont j'avais lu les poétiques descriptions[22] »...

A Mazamet, on voyait des usines accrochées au rocher. Lisons encore Albert Vidal : « Depuis quelques années, les affaires étaient bonnes et toutes les usines de la gorge s'étendaient ainsi au fur et à mesure des besoins, sur pilotis au-dessus de la rivière, incrustées dans la montagne. » Des industriels achetaient 50 cm de chute à leur voisin d'amont, demandaient aux pouvoirs publics l'autorisation de rehausser leur barrage ou se plaignaient du voisin d'aval qui avait eu la même idée. Tel autre, propriétaire d'une usine d'épaillage de laine créée près d'un ancien moulin à grains, utilisait le moteur de ce dernier pour se fournir en énergie. Un vieil homme, interrogé en 1981, se souvenait de ce détail du paysage industriel : « Il y avait un câble qui prenait la force là-bas, à l'ancien moulin, et qui allait transmettre la force peut-être à 50 à 60 mètres plus haut, à l'usine Carayol actuelle. [...] J'étais gafet, je m'en rappelle comme si je le voyais. Je passais dessous quand j'allais à l'école à Mazamet [vers 1920]. Le câble était à un mètre à un mètre cinquante au-dessus de nos têtes, c'est tout. On passait vite[23]... »

Moteur d'appoint, la machine à vapeur réclamait une cheminée. Les établissements textiles languedociens, établis sur les cours d'eau, marquaient aussi le paysage par ce signe distinctif universel de l'usine.

Dans le bassin industriel de Mazamet, une reconversion d'activité se produisit à partir des années 1870. On abandonna en partie le textile pour le délainage plus lucratif, mais on restait dans une activité lainière, et cela ne modifia en rien la localisation sur les cours d'eau. On vit même de nouvelles constructions d'usines et l'extension du paysage industriel vers l'amont. A Carcassonne, le XIX^{e} siècle vit le déclin inéluctable de la fabrication textile,

relayée par l'effilochage de chiffons pour produire une laine de récupération dite « renaissance ». Les bâtiments vénérables de la manufacture royale abritèrent cette nouvelle activité, également présente à Montolieu, Cenne-Monestiès, Castres, Lavelanet, etc.

Aujourd'hui

En cette fin de XX^{e} siècle, quelques usines lainières fonctionnent encore, mais le déclin industriel a entraîné réhabilitations et destructions.

Lorsque je vais à Mazamet, j'ai l'embarras du choix pour garer ma voiture sur l'emplacement d'anciennes usines : derrière le Grand Balcon (il y avait là le vieil établissement lainier des Casernes) ; en bas de la rue Périé (c'était l'usine des Planques, moulin foulon dès le XVII^{e} siècle) ; près du palais des Congrès (sur le site d'un moulin à papier du XVIII^{e}, où Cabibel créa la première filature mécanique de la place en 1816)... En 1995, j'ai constaté la destruction de l'usine d'Inkermann, dans la gorge de l'Arnette, filature construite après la guerre de Crimée ; de l'usine de Saint-Sauveur qui avait connu les deux reconversions lucratives de l'industrie mazamétaine, de la papeterie au textile, et du textile au délainage.

Dans certains cas, on a conservé les bâtiments et on les a affectés à d'autres usages. Des entrepôts de laine de Mazamet et Aussillon ont été réaménagés en appartements, hôtel, gymnase, centre culturel. Le Moulin de la Ville, à Narbonne, dans lequel fonctionnait encore un foulon de bonneterie en 1826, abrite aujourd'hui la bibliothèque et les archives municipales[24]. Symbole de l'évolution de Carcassonne, une cité administrative occupe les bâtiments de la manufacture royale.

En pays d'Olmes, à Vielmur, Castres, Roquecourbe, Mazamet, Labastide-Rouairoux, des usines lainières de textile, bonneterie, délainage vivent encore dans le paysage. Certaines occupent des bâtiments anciens. Mais des entrepreneurs ont préféré abandonner les sites traditionnels d'accès malaisé pour les camions. Ils sont allés poser un parallélépipède de métal et de béton sur une zone industrielle plate et viabilisée. Les temps changent, le paysage aussi, en partie. On détruit des pans entiers de l'architecture ancienne ; on en respecte certains ; on ajoute des formes nouvelles.

De quelques aspects particuliers

L'aspect architectural du paysage industriel, aux diverses époques, est sans doute ce que les documents révèlent le plus directement. L'animation du paysage actuel se découvre sur le terrain. Peut-on percevoir l'animation du paysage du passé ? Je donnerai ici quelques éléments de réponse, très fragmentaires, en guise d'incitation à la recherche.

Déplacements

Au XVIII[e] siècle et encore largement au XIX[e], de nombreux textes évoquent les déplacements des tisserands des villages venant à la ville apporter la pièce de drap et prendre le fil destiné à fabriquer la suivante : depuis les rapports des inspecteurs des manufactures jusqu'aux témoignages en justice[25]. Au tout début du XX[e] siècle encore, Mme Guiraud a vu à Mazamet des tisserands de la montagne, coiffés d'un bonnet de bure, venir avec leur âne chercher des ensouples[26].

Les témoignages oraux, enregistrés dans les années 1970 à Mazamet, décrivent souvent le déplacement des ouvriers vers les usines. Je n'en citerai que deux. Albin Vidal, né en 1894, qui était lui-même coiffeur, me disait : [Ici, aux Bausses,] c'était un quartier ouvrier, mais pas d'usines sauf la filature de Laprade et Bellerive. Les ouvriers du délainage devaient aller dans les gorges ou à La Richarde ou au Pont-de-l'Arn. Il y en a qui allaient loin. Je me rappelle, nous avions quelques clients qui partaient à pied d'ici et qui allaient jusqu'à l'usine de Monsieur Guilhou, dans les gorges, là-haut. Ils avaient une heure ou une heure et demie de chemin à pied à faire, matin et soir. Ils passaient par les raccourcis de la Jamarié. Ils ne suivaient pas la route des Usines. Ils prenaient le sentier de la Jamarié qui raccourcissait. Ils partaient le matin à 5 heures, ou à 4 heures et demie, avec leur panier. » Et Emma Abrial, née en 1890, ouvrière du délainage qui habitait un hameau de la montagne : « J'allais à l'usine Cèbe, là-bas, presque à Mazamet. On partait avec Berthe, de La Ragné. On partait le matin à 5 heures d'ici, enveloppées dans un tartan, en plein hiver, qu'il y avait de la neige souvent, et une lanterne avec une longue bougie dedans pour s'éclairer. »

Pour avoir une idée du transport des marchandises d'une usine à l'autre, vers les entrepôts, vers la gare, nous disposons des cartes postales du début du XX^{e} siècle. Elles représentent charrettes (à un essieu) et camions (à deux essieus) tirés par des chevaux, parfois par des vaches, avant que ne vienne le temps du moteur à essence.

Bruits, odeurs, couleurs

Il n'est pas toujours nécessaire d'imaginer les bruits de l'activité industrielle du passé. Des textes mentionnent le fracas des charrois, le claquement des navettes de tisserands. J'ai photographié, avant sa disparition, la cloche qui appelait les ouvriers de l'usine de Saint-Sauveur sur l'Arnette. Audiganne a entendu le tambour à Villeneuvette vers 1850 : « La place est entourée de murailles crénelées avec des redoutes de distance en distance ; on y sonne la retraite et on y bat la diane comme dans une ville de guerre ; une fois le pont levé et la poterne close, on ne saurait plus y entrer[27]. » Et voici encore Mazamet, contemplée par un voyageur depuis la route de Carcassonne : « Au fond du ravin que la route surplombe, il aperçoit le cours sinueux de l'Arnette qui fait mouvoir par de nombreuses chutes ressemblant à autant de cascades, des moulins, des usines, des filatures. Tout est riant et frais dans cette jolie vallée. On jouit de la fraîcheur des arbres, le tic-tac régulier des grandes roues se mêle au bruissement des feuilles ; la voix de la nature adoucit le bruit monotone du travail de l'homme[28]. »

En dehors des ingrédients de teinture et du savon de dégraissage, la fabrication textile n'est pas excessivement polluante pour les rivières. Restent les odeurs fortes... Quant au délainage, pour rendre plus facile l'arrachage de la laine, la méthode mazamétaine produit un début de putréfaction de la peau. Il est encore temps, aujourd'hui, d'aller sentir l'odeur caractéristique d'ammoniac qui s'en dégage.

Beaucoup de documents figurés sont en noir et blanc, gravures, photos, cartes postales. Il n'est pas toujours aisé de restituer les couleurs du paysage réel. C'est quelquefois possible, par la confrontation de documents. Ainsi, sur une gravure représentant la Cité et la ville basse de Carcassonne au XVIII^{e} siècle, on distingue des pièces de draps séchant en plein air. Ce ne sont que des

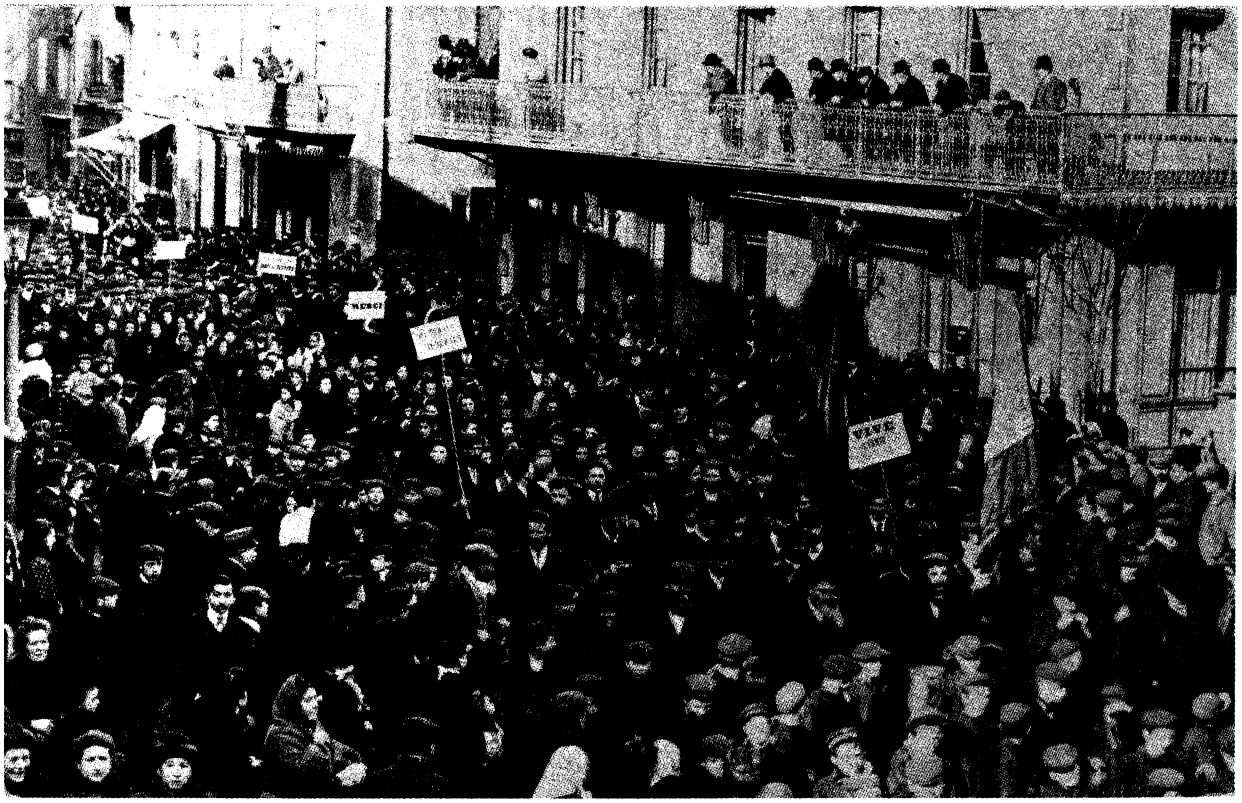

Grève des délaineurs à Mazamet en 1909. Manifestation « en noir et blanc ».
Dans la réalité, un drapeau était rouge, l'autre tricolore. (Photo Hector Bourguignon)

rectangles blancs, tranchant à peine sur les gris des prés, des arbres et des maisons. Mais nous avons la chance de disposer d'un tableau en couleurs sur lequel les draps occupent presque le même emplacement, et montrent diverses nuances de bleus et de rouges[29]. Les échantillons conservés aux Archives de l'Aude, de l'Hérault, etc. donnent encore plus de variété dans les teintes. Enfin, des voyageurs peuvent être appelés à témoigner. L'un est passé à Carcassonne en 1774 : « Tous ses environs, ainsi que la plupart des jardins, sont, dans le beau temps, bordés ou tapissés de draps teints de diverses couleurs fines, étalés en plein air pour les faire sécher, ce qui forme un spectacle ravissant. » L'autre, au début du XIX^{e} siècle : « Aux environs, l'œil est récréé par la variété des couleurs des pièces de drap suspendues : de loin on croit voir des prairies flottantes[30]. »

Animation et couleur : le cas particulier de la grève

Les troubles de Chalabre en 1837 et de Lodève en 1845, la grève de Mazamet en 1909 animent le paysage industriel d'une façon insolite. Ils arrêtent, au moins en partie, la marche des usines. Ils suscitent rassemblements et cortèges ouvriers. Ils attirent gendarmes et soldats, fantassins et cavaliers, aux uniformes chamarrés, qui patrouillent dans les rues, gardent les usines, escortent des charrettes de balles de laine, et quelquefois chargent la foule.

A Mazamet, lors du mouvement des délaineurs de 1909, la grève n'est plus illicite. Les manifestations ouvrières peuvent sillonner les rues, derrière deux drapeaux qui, sur les cartes postales, apparaissent en gris, l'un en trois nuances, l'autre uni. Grâce à la presse régionale et aux témoignages oraux, on peut reconstituer l'ambiance sonore, slogans, cris et chants. Grâce à un romancier qui avait observé le cortège, les gris des vêtements des manifestants reprennent leurs couleurs : « Les hommes portaient la casquette grise, beige ou marron sombre, et le veston de drap gris ou beige différent du pantalon, le tout d'un bariolage de couleurs et de dessins surprenant ; l'ancien uniforme, la blouse bleue, ne se porte plus que chez les charretiers, et les sabots de bois se font rares ; les souliers ferrés les ont remplacés. Au contraire, les femmes semblent vêtues à l'uniforme, d'une robe de couleur sombre, en serge noire, qui leur donne un aspect discret ; elles marchent tête nue, les jeunes du moins ;

d'autres, plus âgées, ont jeté sur leur tête un fichu en laine noire qui couvre aussi leurs épaules jusqu'à la ceinture ; les plus vieilles gardent la tenue d'autrefois, le foulard noir posé à plat sur la tête, noué au menton, et dont la pointe retombe sur la nuque : çà et là, quelques foulards à carreaux bleus, derniers vestiges du passé[31]. »

On se souvient du chiffon gris sombre arraché par le vent au chargement d'un camion dans le film *Les temps modernes*. Lorsque Charlot le ramasse et le brandit pour attirer l'attention du camionneur qui l'a perdu, il entraîne immédiatement derrière lui un flot d'ouvriers revendicatifs. Le contexte transforme à nos yeux le gris sombre en rouge. Alors, le drapeau d'une seule teinte, gris sombre, à la tête de la manifestation des délaineurs doit être un drapeau rouge. En effet. J'en ai retrouvé les lambeaux au fond d'un placard, à la Bourse du Travail de Mazamet, en compagnie du drapeau tricolore du syndicat des délaineurs et de quelques autres encore[32].

Les drapeaux syndicaux constituent autant de marques textiles qui venaient colorer et animer le paysage de la ville industrielle en temps de grève, dans les cortèges du 1er mai, ou encore lors des obsèques d'un camarade. Cette évocation d'un aspect très particulier de la question que j'avais à traiter permet un retour sur les notions de sources et de sauvetage du patrimoine qui ont été au cœur de ma tentative de mieux connaître l'histoire du paysage de l'industrie lainière en Languedoc depuis le XVIII^{e} siècle.

NOTES

1) Sur ce dernier point, on peut voir, par exemple : Claude Marquié, *L'industrie textile carcassonnaise au XVIII^e siècle. Etude d'un groupe social : les marchands-fabricants*, Carcassonne, SESA, 1993, pour l'implantation urbaine et rurale des drapiers ; Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, coll. 10/18, p. 155, pour l'habitat ouvrier dans la Cité de Carcassonne en 1836 ; Joëlle Marsili, *Les demeures d'industriels à Mazamet (1880-1930)*, DEA d'histoire de l'art, Université de Toulouse-Le Mirail, 1992 ; *CIL Mazamet – 50 ans – Témoignages*, 1996, pour les formes du logement social.

2) Elle s'appuyait sur la projection de diapositives tirées de : collection personnelle ; clichés RC dans série 4-Fi des AD Aude ; *Une grève à la « Belle Epoque ». Mazamet 1909*, Carcassonne, FAOL, coll. « Dossiers-Diapos », n° 4, 1979 ; *Cours d'eau, moulins et usines, XIX^e siècle*, Carcassonne, Archives de l'Aude et FAOL, coll. « Dossiers-Diapos », n° 30, 1985.

3) Dans l'ouvrage collectif *La chanson des blés durs. Brusson Jeune 1872-1972*, Toulouse, CAUE Haute-Garonne et Loubatières, 1993, p. 144.

4) Album Boudou : coll. part. Album CCI : archives CCI. Plan monumental de 1896 : musée d'histoire locale et quelques entrprises. Reproduction de cartes postales, photos, dessins dans mes ouvrages : *Les révolutions industrielles à Mazamet (1750-1900)*, Paris, La Découverte, 1983 (désormais *Révol. ind. Mazamet*), et *Avec les ouvriers de Mazamet (dans la grève et l'action quotidienne 1900-1914)*, Paris, Maspero, 1978, 2e éd augmentée Carcassonne, CLEF 89, 1995 (désormais *Avec les ouvriers*) ; et ceux auxquels j'ai participé : *Le Tarn, mémoire de l'eau, mémoires des hommes*, Toulouse, Belle Page, 1991 (désormais *Tarn, mémoire*), et *L'industrie de la laine en Languedoc depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*, Montpellier, APALR, 1995 (désormais *Ind. laine Languedoc*).

5) Sur Brusson Jeune, voir *La chanson des blés durs..., op. cit.*

6) Cahier original de Xavier Chaïla. Texte publié dans la collection « La Mémoire de 14-18 en Languedoc », Carcassonne, FAOL, 1997, sous le titre *C'est à Craonne, sur le plateau...*

7) Reproduction du tableau et photo 1982 dans *Tarn mémoire, op. cit.*, p. 90.

8) A propos d'une ville textile hors du Languedoc, voir Jean-Claude Daumas, « La photographie de l'usine modèle : Blin et Blin, Elbeuf, en 1888 », dans *Archives sensibles. Images et objets du monde industriel et ouvrier*, Noëlle Gérôme dir., Editions de l'ENS de Cachan, 1995, p. 21-37.

9) A.D. Tarn, S3-657.

10) Voir des exemples dans *Tarn mémoire, op. cit.*, p. 82-83 ; dans *Révol. indust. Mazamet, op. cit.*, p. 93, 97, 101, etc.

11) A.D. Aude, S-414. Voir *Cours d'eau, moulins et usines*, pochette de diapositives, *op. cit.* et, sous le même titre, une plaquette des Archives de l'Aude, très illustrée, 1985.

12) Dans le Tarn : A.D., cote IV-M-30.

13) Croquis : A.D. Hérault, C2238 ; mémoire : A.D. Hérault, C5528, cité dans Rémy Cazals et Jean Valentin, *Carcassonne, ville industrielle au XVIII^e siècle*, Carcassonne, Archives de l'Aude et CDDP, 1984, p. 47.

14) A.D. Aude, 9-C-19. Extraits dans *Carcassonne ville industrielle, op. cit.*, p. 64-65.

15) A.D. Aude, S-552.

16) Statistique de 1775 : A.D. Hérault, C5701 ; plan des environs de 1800 : A.D. Tarn, 1-J-6.

17) Voir Claude Marquié, « Les manufactures royales de la région carcassonnaise, facteurs d'emprise urbaine au XVIII^e siècle », dans *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 1993, p. 57-76.

18) A.D. Aude, 1-Fi-299, « vue d'un moulin à foulon pour les draps de Lodève », reproduite dans *Ind. laine Languedoc, op. cit.*, p. 30.

19) Voir *Révol. ind. Mazamet* et *Ind. laine Languedoc, op. cit.* Sur Lodève et la famille Teisserenc, le passionnant livre de Christopher H. Johnson, *The Life and Death of industrial Languedoc 1700-1920. The Politics of Deindustrialization*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1995.

20) Nombreux exemples dans l'Aude : les Forges de Quillan, l'usine Debosque à Couiza, etc. Voir *Cours d'eau, moulins et usines*, plaquette et pochette de diapositives, *op. cit.*

21) Albert Vidal, « La Gorge », dans le recueil de nouvelles *La toile d'araignée*, Toulouse, SPE, 1903. Sur cet écrivain, voir A. Vidal et R. Cazals, *Le jeune homme qui voulait devenir écrivain*, Toulouse, Privat (avec collaboration de la FAOL), 1985.

22) J. Terson, *Mémoires d'un apôtre saint-simonien*, présentation de Daniel Fabre, Carcassonne, FAOL, 1979.

23) Témoignage d'Albert Lapeyre ; voir la représentation de ce câble sur le « plan monumental de Mazamet » en 1896, reproduite dans *Tarn mémoire, op. cit.*, p. 92.

24) Document des Archives municipales de Narbonne, reproduit dans la plaquette *Cours d'eau, moulins et usines, op. cit.*, p. 6.

25) Voir, par exemple, Rémy Cazals, *Autour de la Montagne Noire au temps de la Révolution*, Carcassonne, CLEF 89, 1989, p. 60-61.

26) Ensouples : cylindres sur lesquels est enroulée la chaîne. Témoignage enregistré en 1975.

27) Armand Audiganne, « Du mouvement intellectuel parmi les populations ouvrières. Les ouvriers des Montagnes Noires et l'industrie des draps », dans la *Revue des Deux Mondes*, octobre 1953, p. 360. L'auteur décrit aussi l'industrie et les ouvriers de Lodève, Bédarieux et Mazamet.

28) *Guide annuaire de Mazamet, 1898*, Mazamet, Gatimel, 1899.

29) Gravure reproduite dans Claude Marquié, *L'industrie textile carcassonnaise..., op. cit.*, p. 333 ; tableau exposé aux Archives de l'Aude ; le fragment qui nous intéresse est reproduit dans *Les Audois et l'événement révolutionnaire*, Carcassonne, Association des Amis des Archives de l'Aude, 1989, p. 17.

30) Fernand Razouls, « Carcassonne en 1774 », *Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, 3e série, tome VII, 1944-1946 (texte de M. Vandebrande) ; et, du même auteur, dans la même revue, 4e série, tome VI, 1968-1970, « Carcassonne et les environs au début du XIXe siècle » (texte d'Etienne Jouy).

31) Gaston Mercier, *Le feu sous la cendre*, Paris, Grasset, 1914. Ce roman est de faible valeur littéraire ; c'est un pamphlet hystérique contre le mouvement ouvrier (voir mon analyse dans *Avec les ouvriers, op. cit.*, p. 129-131). Mais il donne quelques descriptions utiles, dont celle des costumes.

32) Voir « Marques républicaines dans le syndicalisme mazamétain », dans *Cultures et folklores républicains*, Maurice Agulhon dir., Actes du colloque « Les marques républicaines dans la culture populaire en France », Paris, Editions du CTHS, 1995, p. 97-109 ; et *Avec les ouvriers, op. cit. ;* reproduction des drapeaux dans les deux ouvrages.

CONCLUSION

Conclusion

par Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE
Université PaulValéry, Montpellier

L'heure est au bilan. Deux journées d'études particulièrement riches et colorées sur le textile dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne aux XVII^{e}-XX^{e} siècles ont suffi pour actualiser le chantier de l'histoire industrielle moderne et contemporaine de nos contrées ; mais elles n'ont pas l'ambition de le clore. Cette histoire reste à écrire.

Quatre siècles d'histoire – et parfois plus – ont défilé sous nos yeux et attiré l'attention sur un espace suffisamment large de la Catalogne à l'Albanie en passant par la France méditerranéenne (étendue, via le Rhône jusqu'à Lyon, et via la Garonne jusqu'à Toulouse), les Etats italiens (Piémont, Vénétie, Toscane) pour permettre de mettre l'accent sur les grandes articulations de l'évolution multiséculaire des activités textiles dans le Sud de l'Europe. Et ceci, tout en mettant en garde contre une généralisation trop hâtive, généralisation qui gommerait toute spécificité locale, expression de la complexité des sociétés humaines ainsi que de leurs supports, les économies.

Pour être brêve, et en simplifiant à l'extrême, quitte à minimiser la masse de l'information recueillie, trois axes paraissent à mes yeux regrouper l'ensemble des communications :

* les formes d'organisation de la fabrique, son articulation sur le commerce, d'abord en amont avec le ravitaillement en matières premières, ensuite en aval avec l'écoulement de la production.
* la chronologie spatiale, porteuse de mutations et sur laquelle s'embriquent situations générales et cas particuliers.
* le circuit des étoffes, de la fabrique au négoce, celui-ci ouvrant sur la boutique, de la boutique à l'armoire de famille et du marché du neuf à celui de la fripe.

Le premier axe s'articule autour de la diffusion de la manufacture dispersée, avec travail manuel et main-d'œuvre tant rurale qu'urbaine, dans la dépendance de la manufacture. Ce *verlagsystem*, ou en encore *putting out system* qui a reçu, en France, pour traduction manufacture dispersée et proto-industrialisation, fait suite au *Kaufsystem*, dans lequel le paysan, fabriquant autonome, vendait directement ses produits semi-finis sur les marchés locaux, où venaient se ravitailler les négociants des grandes villes (Nimes, Lyon, Paris au Sud-Est, Toulouse au Sud-Ouest de la France, Barcelone en Catalogne.

Le système qui s'épanouit dès la fin du XVII^{e} siècle favorise alors la diffusion du salarié rural au service de la manufacture – souvent royale – qui fournit la matière première, impose la discipline de fabrication, rassemble la production vendue par les soins des gestionnaires de la manufacture. De Carcassonne à la péninsule italienne, comme en Catalogne, les traits caractéristiques de la manufacture dispersée s'accusent : le salarié rural perd toute son autonomie, tant au niveau de la production qu'à celui du marché ; la manufacture concentrée à la ville renforce ses positions, à Nîmes comme à Barcelone, elle se maintient à Montpellier, et les salariés urbains trouvent même à s'employer dans les manufactures hospitalières, aux côtés des pauvres : si ceux-ci en légitiment le rôle social, ceux-là en expriment le rôle économique.

Par delà les points communs, l'accent est mis sur la diversité des situations. Diversité des évolutions d'abord, contradictoires, en midi pyrénéen comme en pays italien, où sur fond de structures économiques et sociales comparables, s'agencent des arrangements territoriaux variables.

Conjoncturelles aussi où la fortune vient des draps autour de Carcassonne, tandis qu'elle s'attache aux bas de soie dans la fabrique nimoise.

Diversité aussi du rayon commercial, plus ou moins large : si les petites villes de la péninsule italienne où la manufacture lainière catalane se satisfait d'un marché local, les londrins carcassonnais partent hardiment en direction des Echelles du Levant après avoir, au passage, causé le ravissement du grand Vizir de l'Empire ottoman ; la Compagnie des Indes les achemine même jusqu'aux comptoirs indiens et chinois au faîte de la prospérité commerciale du XVIII^{e} siècle. Quelques millions de paires de bas de soie ont, quant à eux, entre 1765 et 1785, pris le chemin de Lima ou de Mexico via Marseille, Cadiz et le Cap Horn. Autant de faveurs conjoncturelles, plus ou moins brèves, à mettre au compte de la coquetterie féminine ou de la convoitise affairiste.

Diversité encore des tissus et des étoffes, avec des engouements ponctuels pour les étoffes de laine un peu partout sur l'arc méditerranéen : le coton à Montpellier, Barcelone et même Prats-de-Mollo en Vallespir ; la soie dans les Cévennes. Engouements parfois bien éphémères mais qui, en moins d'une génération, font la fortune des marchands-fabricants et de négociants les plus perspicaces.

Diversité enfin du poids des manufactures, celui-ci pouvant s'avérer plus ou moins lourd ; ainsi, à l'intérieur de la péninsule italienne, à Schio, la situation se caractérise par l'absence de toute corporation, alors qu'à Prato, la corporation lainière locale s'avère toujours très active. A Nîmes, le contrôle du négoce sur la fabrique s'avère dominant.

Quoiqu'il en soit, la ville affirme progressivement sa prédominance sur l'organisation du travail, la manufacture concentrée renforce ses positions dans les deuxièmes décennies de la Monarchie.

La chronologie spatiale, deuxième axe de notre réflexion, s'affirme. L'âge d'or de la manufacture languedocienne, de ses négociants, de ses londrins et de ses bas de soie est mis à mal dès avant la Révolution. Pêle-mêle peuvent être évoqués :

* la diminution des aides de l'Etat octroyées sous forme de primes.
* la liberté de la fabrique répandue dès 1756, rendue responsable de porter atteinte à la qualité de la production, au préjudice de sa réputation.

* l'insuffisance des stocks de laine locale et la hausse du prix des laines espagnoles, accusée de grever le coût de production et de rogner les bénéfices.
* le poids de la fiscalité royale, véritable frein exercé sur les capacités à investir.
* les exigences des Marseillais, toujours plus pressantes en matière d'escompte et de bénéfice.
* la variation du goût et des modes.
* l'étroitesse des grands marchés lointains (quelques milliers de péruviennes pour les bas de soie nimois...)
* le poids des guerres sur les réseaux commerciaux.

Les alarmes succèdent aux signes avant-coureurs de contraction économique. En 1778, la prohibition des étoffes de soie et des bas faite par l'Espagne prive Nîmes de ses débouchés mexicains et péruviens, alors que la concurrence des indiennes catalanes devient redoutable. La libération de la concurrence britannique par le traité commercial de 1786 déchaîne la concurrence sur le marché levantin et sonne le glas des londrins carcassonnais. La tourmente révolutionnaire emporte la fabrique montpelliéraine des indiennes, le chômage galope de Nîmes à Carcassonne dans les dernières années du XVIII^{e} siècle. Les cahiers de doléances sont loin d'être unanimes sur les vœux de populations : les revendications semblent relever de la défense catégorielle et non de l'intérêt provincial.

Deux ans plus tard, le libéralisme s'engouffre sur les bancs de l'Assemblée Constituante d'où émane la Loi le Chapelier, jetant à bas les corporations et interdisant toute défense ou association professionnelle. Les temps sont aux mutations structurelles, au rythme des progrès techniques. Les capacités novatrices des entrepreneurs varient d'un pays à l'autre. La Catalogne installe, dès 1797, sa première filature mécanique, et, en 1802, ses premières filatures hydrauliques. En Ardèche, les tentatives d'introduction de la laine Mérinos se heurtent aux réticences des manufacturiers locaux à s'adapter aux exigences nouvelles du marché des laines fines. La manufacture carcassonnaise semble prendre un deuxième souffle au XIX^{e} siècle : les établissements se modenisent, les machines Douglas et Cockerill cardent et filent la laine, mais si la filature se mécanise, le tissage, lui, se perfectionne peu. Des changements de taille se

sont produits sur les marchés : le marché national a remplacé le marché levantin, la demande militaire porte désormais tous les espoirs du bénéfice audois. D'autres mutations sont en germe, l'arrivée du chemin de fer bouleverse ici et là les données économiques. L'explication semble plus crédible que celle faisant porter la responsabilité de l'échec de la modernisation industrielle sur l'engouement viticole de la bourgeoisie d'affaires ouverte à toutes les spéculations ; la thèse plus récente de l'engouement viticole d'une classe ouvrière désenchantée ne semble pas résister davantage aux réalités conjoncturelles : la recession industrielle est, en Languedoc, antérieure à prospérité viti-vinicole.

La manufacture dispersée des XVII^e^-XVIII^e^ siècles a eu le temps d'évoluer, en Bas-Languedoc, vers l'entreprise moderne, mécanisée, du XIX^e^ siècle ; mais cette entreprise a battu en retraite, faute de faveurs économiques, telles que celles qui n'ont manqué ni à l'Alsace, ni à la Flandre. Le processus de modernisation s'accélère un peu partout, les territoires différenciés ne réagissent pas unanimement aux nouveautés.

Dans la péninsule italienne, les petits centres du XVIII^e^ siècle ont périclité dans la région de Schio, alors que les activités se maintiennent autour de Prato, où le travail du coton remplace celui du chanvre ; les premières importations de machines à filer se produisent dès 1816, les réorganisations des territoires manufacturiers s'effectuent en fonction des positionnements de l'énergie hydraulique. En Catalogne, l'adaptation de la vapeur se fait en 1833 et, en 1860, la mécanisation de la filature peut être considérée comme totale.

Partout, l'industriel qui dirige la filature remplace le marchand-fabricant, de nouveaux bâtiments, massifs, s'ouvrent à la mécanisation ou bien d'anciens bâtiments se tranforment en vue d'une meilleure adaptation aux nouvelles conditions de travail. Pour la main-d'œuvre salariée, les journées de travail deviennent harassantes et les salaires dérisoires. Dans l'Hérault, le salariat féminin se renforce tout au long du XIX^e^ siècle et, dans les Pyrénées-Orientales comme sans doute ailleurs, de nombreux enfants sont au travail avant que ne sonne l'heure de la scolarisation obligatoire. Les travailleurs entrent de plain-pied dans l'ère de la grande production, même si, çà et là, quelques ateliers retardent l'heure de leur fermeture. Les grands courants économiques favorisent d'ailleurs en ces temps l'Europe septentrionale, celle de la

Mer du Nord et du Rhin qui s'impose sans concession en reste du monde. Aussi rien d'étonnant à ce que, au XX^e siècle, les grands bâtiments hérités du passé (manufactures ou usine) se soient transformés, du Rhône aux Pyrénées, en bâtiments publics (administratifs ou culturel) en hôtels ou parkings... Et c'est l'Albanie qui a fourni le cas de pérennisation le plus durable, d'activités artisanales héritées du passé et stimulées par le régime national marxiste d'avant 1985.

Le troisième axe du colloque nous introduit dans le circuit des étoffes, de la fabrique au négoce, de la boutique à l'armoire de famille, parfois à la friperie.

Des inventaires divers (listes d'étoffes, d'échantillons, mutations après décès) font miroiter de chatoyantes couleurs. Ainsi est-il dit que la Compagnie des Indes était friande du rouge écarlate et du vert émeraude, alors que le bleu plaisait au Bengale et le noir à la Chine. En Petite Camargue, aux touches sombres du XVII^e siècle (noir – gris) succèdent le blanc et le rouge, l'usage des couleurs vives et variées apparaissant comme signes de distinction sociale. Une curiosité plus vive et plus précise entraîne le lecteur dans la grande variété des tissus, des plus grossiers aux plus fins, des tissus d'ameublement et de décoration à ceux de la garde-robe sans oublier que parfois le costume reste seul garant d'identité des peuples.

Dans les villes, les manières de vendre sont multiples : le XVIII^e siècle tend à favoriser le marchand spécialisé aux dépens du colporteur et du fabricant. Tandis que le linge fin triomphe à Lyon comme à Nîmes, les campagnes restent fidèles aux tissus lourds, vendus dans des boutiques où voisinent les rubans, les boutons mais aussi les huiles, poudres, suif, soie...

Les disparités s'accentuent également entre riches et pauvres à tel point qu'il semble possible de parler de « textiles de classe », même si les textiles de base semblent être acquis par tous au cours du XVIII^e siècle.

Une ultime promenade dans le circuit de la fripe, de Lyon à Avignon, entraîne dans un monde « de secret et d'obscurité », au gré du marché des vieux vêtements, bien souvent réduits aux hardes des morts. La récupération

débouche parfois sur le recyclage des chiffons ; dans tous les cas, le stock des fripes et des nipes constituent bien le nerf du commerce.

A l'arrivée, le bilan est incontestable : le poids de l'activité et de la consommation textile dans les sociétés méditerranéennes modernes et contemporaines a lourdement contribué à l'économie (au développement ?) locale. L'historien ne peut que s'interroger : faut-il y voir les effets d'une étape particulière de la croissance économique caractéristique des sociétés occidentales aux siècles modernes ? L'organisation du travail au sein de l'économie textile languedocienne pré et post-révolutionnaire relève-t-elle de la définition forgée, pour la Flandre, par Franklin Mendels ? Si le terme même de proto-industrialisation a pu être, ici et là, discuté, il semble bien que la forme même d'organisation du travail caractéristique du passé méditerranéen aux XVII^{e}-XVIII^{e} siècles (et qui prend le relais d'une forme plus ancienne) démontre une capacité d'adaptation non négligeable, même si celle-ci s'est avérée insuffisante pour faire basculer le Bas-Languedoc dans le siècle de la grande industrie. Les activités textiles issues de la manufacture, décapitées à la fin du XVIII^{e} siècle, n'ont pas laissé le vide devant elles : elles sont, en partie, et inégalement suivant les cas, rebondi dans le cadre d'usines mécanisées, localisées dans les villes. Et ce sont elles qui n'ont pas résisté à la concurrence de celles du Nord de la France ou de la concurrence étrangère.

Alors, oui, aujourd'hui, les activités textiles relèvent bien, en nos contrées, du passé. D'un passé dont les strates successives constituent les composantes d'une archéologie industrielle dont l'on peut continuer à traquer les traces dans les archives et les marques sur le paysage. A moins que certains responsables de l'aménagement du territoire n'y puisent l'inspiration d'une forme alternative d'organisation du travail, à opposer à la délocalisation hors-frontière des principaux centres de productions industrielles. Dans l'intérêt des populations et non uniquement des chefs d'entreprise.

UNIVERSITE PAUL-VALERY

BIBLIOGRAPHIE DES JOURNEES D'ETUDES ORGANISEES PAR LE CENTRE D'HISTOIRE MODERNE

1979 Le Village languedocien à l'époque moderne, *Etudes sur Pézenas et l'Hérault*, XI, n° 3, 1980 (numéro spécial).

1980 Les Métiers en Languedoc à l'époque moderne, *Etudes sur Pézenas et l'Hérault*, XII, n° 4, 1981 (numéro spécial).

1981 Les Pouvoirs en Languedoc à l'époque moderne, *Etudes sur l'Hérault*, XIII, n° 4-5, 1982 (numéro spécial).

1982 Impôt et refus de l'impôt dans la France méridionale à l'époque moderne, *Etudes sur l'Hérault*, XIV, n° 4, 1983 (numéro spécial).

1983 Malades, maladies et médecins dans la France méridionale à l'époque moderne, *Etudes sur l'Hérault*, XV, n° 4, 1984 (numéro spécial).

1984 Images du sud dans la France méridionale à l'époque moderne, *Etudes sur l'Hérault*, N° 5, 1, 1985, (numéro spécial).

1985 *Ecoles et universités de la France méridionale. Des hommes, des Institutions, des enseignements*, Actes du Colloque de 1985, Centre d'Histoire moderne, Université Paul Valéry, Montpellier, 1990, 133 p.

1986 *La Montagne dans la France méridionale à l'époque moderne* (non édité)

1987 *Pauvres et pauvretés dans la France méridionale à l'époque moderne*, Actes du Colloque de 1987, Centre d'Histoire moderne, Université Paul Valéry, Montpellier, 1991, 92 p.

1988 *Les Bourgs de la France méridionale ou des pays circonvoisins : aspects urbains et/ou aspects ruraux (XVI^e^-XVIII^e^ siècles)*, Actes du Colloque de 1987, Centre d'Histoire Moderne, Université Paul-Valéry, Montpellier, 1993, 152 pages.

1989 La France méridionale et la mer à l'époque moderne, Actes du Congrès 1990 de la Fédération Languedoc-Roussillon : *La mer en Languedoc-Roussillon*, Sète, 1991.

1990 *La vie religieuse dans la France méridionale à l'époque moderne.* Actes du Colloque de 1990, Centre d'Histoire moderne, Université Paul Valéry, Montpellier, 1992, 266 p. avec illustrations.

1991 *Famille et familles dans la France méridionale à l'époque moderne,* Actes du Colloque de 1991, Centre d'Histoire moderne, Université Paul Valéry, Montpellier, 1992, 230 pages.

1992 *Météorologie et catastrophes naturelles dans la France méridionale à l'époque moderne.* Actes du colloque de 1992, Centre d'Histoire moderne, Université Paul-Valéry Montpellier, 1993.

1993 *De l'herbe à la table : la viande dans la France méridionale à l'époque moderne.* Actes du colloque de 1993, Centre d'Histoire moderne, Université Paul-Valéry, Montpellier, 1994.

1994 *Les Assemblées d'États dans la France méridionale à l'époque moderne.* Actes du colloque de 1994, Centre d'Histoire moderne, Université Paul-Valéry, Montpellier, 1995.

1995 *L'argent dans la France méridionale à l'époque moderne.* Actes du colloque de 1995, Centre d'Histoire moderne, Université Paul-Valéry, Montpellier, 1996.

BIBLIOGRAPHIE DES ACTES DE COLLOQUES ORGANISÉES PAR LE CENTRE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE DE L'EUROPE MÉDITERRANÉENNE ET DE SES PÉRIPHÉRIES (À PARTIR DE 1995)

1996 Journée en mémoire de Mireille LAGET. Naissance, enfance et éducation (XVII^{e}-XIX^{e} s.), Centre d'Histoire Moderne et Contemporaine de l'Europe méditerranéenne, (à paraître).

1997 *De la fibre à la fripe, le textile dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVII^{e}-XX^{e} s.).* Centre d'Histoire Moderne et Contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, Montpellier, 1998.

1998 *La Représentation du territoire et de son aménagement du XVI^{e} s. au début du XIX^{e} s.* Centre d'Histoire Moderne et Contemporaine de l'Europe méditerranéenne,, (à paraitre).

1998 *Société et Culture dans l'Europe méditerranéenne (Milieu du XVIII^{e} Siècle – Milieu du XIX^{e} Siècle)* : autour de D. Coray. (à paraître).

1998 *De la Révolution au coup d'État, 1848-1851. Les répercussions des événements parisiens en Languedoc et dans l'espace méditerranéen.* Montpellier, 18-19 septembre 1998.

PROJETS POUR LES ANNÉES ULTÉRIEURES :

1999 Le Livre dans l'Europe méditerranéenne

BULLETIN DE COMMANDE

NOM :..... Prénom :.....

Adresse :.....

.....

.....

Commande :

❐ Exemplaires des Actes du Colloque, *De la fibre à la fripe* (1998) à 125 F.

❐ Exemplaire des Actes du Colloque, « *L'argent dans la France méridionale à l'époque moderne* », (1996) à 100 F. l'exemplaire.

❐ Exemplaire des Actes du Colloque, « *Les assemblées d'États dans la France méridionale à l'époque moderne* », (1995) à 100 F. l'exemplaire.

❐ Exemplaires des Actes du Colloque, « *De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne* » (1993) à 100 F. l'exemplaire.

❐ Exemplaires des Actes du Colloque, *Météorologie et catastrophes naturelles*, (1992) à 100 F. l'exemplaire.

❐ Exemplaires des Actes du Colloque, *Famille et familles,* (1991) à 100 F. l'exemplaire.

❐ Exemplaires des Actes du Colloque, *La vie religieuse*, (1990) à 100 F. l'exemplaire.

❐ Exemplaires des Actes du Colloque, *Les bourgs de la France Méridionale à l'époque moderne* (1988) à 80 F. l'exemplaire.

❐ Exemplaires des Actes du Colloque, *Pauvres et pauvretés*, (1987) à 60 F. l'exemplaire.

❐ Exemplaires des Actes du Colloque, *Ecoles et universités*, (1985) à 80 F. l'exemplaire.

Chèque libellé à l'ordre de :
Régisseur des Recettes Publications UPV, CCP 5239 42 Y Montpellier
à adresser au Service des Publications
Université Paul-Valéry — 34199 Montpellier Cedex 5

SERVICE DES PUBLICATIONS
MISE EN PAGE DES TRAVAUX DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY — MONTPELLIER III

Directeur de la publication : H. MICHEL
Dépôt légal : 2e trimestre 1998

Achevé d'imprimer sur les Presses
Arceaux 49 à MONTPELLIER